

Imaginaires identitaires et dynamiques relationnelles entre les  
divers acteurs de deux communes rurbaines du Canton de  
Fribourg au prisme du « bilinguisme » et de la « migration »

**Josianne VEILLETTE**

**THESE DE DOCTORAT**

Présentée devant la Faculté des lettres  
de l'Université de Fribourg, en Suisse

Approuvée par la Faculté des Lettres sur proposition des professeures :  
Aline Gohard-Radenkovic (première rapporteure)  
Michèle Vatz-Laaroussi (deuxième rapporteure)

Fribourg, le 13 décembre 2014  
Prof. Marc-Henry Soulet, Doyen

**Membres du jury :**

**Présidente :**

Prof. Christina Späti, Université de Fribourg

**Directrice de thèse et première rapporteure :**

Prof. Aline Gohard-Radenkovic, Université de Fribourg

**Co-directrice de thèse et deuxième rapporteure :**

Prof. Michèle Vatz-Laaroussi, Université de Sherbrooke

**Asseseurs :**

Prof. Christian Giordano, Université de Fribourg

Prof. Claudio Bolzman, HETS Genève

*« Il n'est de frontières  
que dans le regard de l'homme »*

Josyane De Jesus-Bergey

## REMERCIEMENTS

Ce travail de thèse n'aurait pas été ce qu'il est sans l'apport considérable que j'ai reçu de la part de diverses personnes. Je désire d'abord remercier la Professeure Aline Gohard-Radenkovic, qui m'a guidée durant toutes ces années : sa très grande disponibilité et son enthousiasme, ses observations et ses remarques ainsi que sa rigueur m'ont été d'une aide précieuse pour suivre mon propre chemin tout au long de cette recherche et pour l'aboutissement de ce travail. Je tiens aussi à souligner que ce projet de thèse s'est consolidé le jour où je suis devenue son assistante, car ce poste m'a non seulement permis de stabiliser ma situation socioprofessionnelle, mais aussi de retrouver un statut qui me faisait tellement défaut depuis que je m'étais installée en Suisse. Qu'elle voie en ce témoignage toute ma gratitude et ma reconnaissance pour cet accompagnement – sur tous les plans – qui a été très important pour moi.

Je souhaite ensuite remercier la Professeure Michèle Vatz Laaroussi, qui m'a encouragée par ses remarques et ses commentaires toujours à propos, mais qui m'a surtout permis d'orienter mes réflexions, tant sur le contenu que sur la forme, tout en me laissant une grande autonomie. Je la remercie aussi pour les occasions qui m'ont été données de participer au réseau de l'Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants.

Ce travail de thèse n'aurait pas pu être possible sans la participation des acteurs des deux communes où j'ai fait mon terrain de recherche. Certaines personnes se sont également investies pour que je puisse réaliser mon enquête, alors qu'elles-mêmes n'étaient pas concernées par mes travaux. A toutes ces personnes, je tiens à offrir mes plus sincères remerciements, pour le temps qu'elles m'ont consacré et les portes qu'elles m'ont ouvertes mais surtout, pour leurs témoignages et leur confiance.

Des remerciements sincères aussi à mes collègues et amies de l'école doctorale (Spomenka, Alessandra, Marie-Françoise, Tiziana, Dao, Nicoletta, Jesabel, Costanza, Aliya) qui toutes, à leur manière, m'ont beaucoup donné – solidarité, encouragements, réflexions, aide et rires. Je remercie également Pia et Sabrina pour leurs remarques et leurs questionnements qui m'ont aidée à solutionner certains problèmes que je croyais inextricables.

Remerciements sincères à mes parents et à mes amis (Linda, Amélia, Matthieu, Danièle, Olivier, Isabelle, Marc-André, Mélina, Véronique, Caroline), qui m'ont toujours encouragée et m'ont souvent permis de prendre de la distance.

Enfin, un remerciement particulier et profond pour Yves, mon mari, mon ami, mon complice et mon confident, qui m'a accompagnée et épaulée durant toutes ces années et qui m'a donné des ressources pour accomplir ce travail.

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE. CONTEXTE, CADRE THEORIQUE ET POSITIONNEMENTS CONCEPTUELS.....</b>	<b>21</b>
CHAPITRE 1. La Suisse : complexité de l’imaginaire identitaire .....	22
1.1 Conceptions d’une nation plurilingue : entre unité et diversité.....	22
1.2 Politiques migratoires en Suisse.....	43
1.3 Le Canton de Fribourg : un espace bilingue complexe .....	51
1.4 Synthèse.....	58
CHAPITRE 2. Une sociologie des processus et une anthropologie politique utiles à la compréhension des dynamiques entre groupes linguistiques .....	62
2.1 L’individu et la construction sociale de la réalité .....	63
2.2 Appartenances collectives et catégorisations : Etat nation, citoyenneté et processus d’inclusions - exclusions .....	82
CHAPITRE 3. Positionnements conceptuels .....	102
3.1 Des concepts pour l’analyse des dynamiques de groupes à des concepts opératoires .....	103
3.2 Conclusion intermédiaire et questionnements .....	128
<b>DEUXIEME PARTIE. CADRE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>131</b>
CHAPITRE 1. L’analyse qualitative. Positionnements et biais méthodologiques .....	132
1.1 L’entretien compréhensif et la <i>Grounded Theory</i> : des démarches qualitatives adaptées pour l’étude des dynamiques entre les sphères macro et micro dimensionnelles.....	134
1.2 Démarche et biais méthodologiques .....	141
CHAPITRE 2. Notre approche méthodologique. Entretiens et démarche analytique .....	150
2.1 Constitution des corpus.....	152
2.2 Le canevas des entretiens .....	160
2.3 La démarche méthodologique .....	172
<b>TROISIEME PARTIE. ANALYSES .....</b>	<b>187</b>
<b>PREMIERE PHASE. PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES DIVERS ACTEURS DES DEUX COMMUNES     RURBAINES BILINGUES DU CANTON DE FRIBOURG.....</b>	<b>189</b>
CHAPITRE 1. Profils sociolangagiers des acteurs de la Commune F.....	193
1.1 Tableau des profils des acteurs et co-acteurs des processus d’insertion de la Commune F.....	194

1.2 Des francophones plurilingues aux pratiques linguistiques variables.....	198
1.3 Des germanophones bi-trilingues aux pratiques linguistiques francophones .....	206
1.4 Profils sociolangagiers des acteurs ayant connu la migration de la Commune F.....	211
1.5 Des acteurs ayant connu la migration plurilingues aux pratiques linguistiques différenciées .....	213
1.6 Observations sur les profils sociolangagiers de tous les acteurs de la commune F : synthèse.....	217
<b>CHAPITRE 2. Profils sociolangagiers des acteurs de la Commune G.....</b>	<b>220</b>
2.1 Tableau des profils des acteurs et co-acteurs des processus d’insertion de la Commune G.....	221
2.2 Des germanophones aux pratiques linguistiques bilingues .....	225
2.3 Des francophones plurilingues aux pratiques linguistiques séparées .....	231
2.4 Profils sociolangagiers des acteurs ayant connu la migration de la Commune G .....	236
2.5 Des acteurs ayant connu la migration plurilingues aux pratiques linguistiques distinctes .....	238
2.6 Observations sur les profils sociolangagiers des tous les acteurs de la commune G : synthèse .....	241
2.7 Observations sur les profils sociolangagiers des acteurs des deux communes : synthèse sur les rapports aux langues dans les institutions.....	245
<b>DEUXIEME PHASE. REPRESENTATIONS DE SOI, REPRESENTATIONS DE L’AUTRE ET RAPPORTS AUX LANGUES : ANALYSES DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES DIFFERENTS ACTEURS COMMUNAUX.....</b>	<b>251</b>
<b>CHAPITRE 1. Représentations de la Suisse, des communautés linguistiques et des étrangers par les francophones de la commune F .....</b>	<b>255</b>
1.1 Des figures helvétiques plurielles .....	255
1.2 Des communautés linguistiques aux figures différenciées .....	256
1.3 Des figures de l’étranger associées à la « communauté ».....	258
<b>CHAPITRE 2. Représentations de la cohabitation quotidienne entre les différents acteurs sociaux par les francophones de la commune F.....</b>	<b>261</b>
2.1 Une cohabitation entre des communautés linguistiques à la fois « riche » et francophone.....	261
2.2 Une cohabitation entre des communautés linguistiques et des étrangers qui passe par l’imprégnation des pratiques locales .....	265
<b>CHAPITRE 3. Identification des références identitaires et des dynamiques relationnelles des acteurs francophones de la commune F .....</b>	<b>270</b>
3.1 Des Suisses unis par l’hétérogénéité cantonale, la démocratie et le plurilinguisme.....	270
3.2 Des communautés linguistiques « culturellement » distinctes .....	272
3.3 Des étrangers conditionnés par leur « culture ».....	274

3.4 Une commune francophone aux pratiques linguistiques séparées .....	277
3.5 Des étrangers qui doivent fusionner avec la communauté locale .....	281
CHAPITRE 4. Représentations de la Suisse, des communautés linguistiques et des étrangers par les germanophones de la commune F .....	284
4.1 Des figures helvétiques exceptionnelles .....	284
4.2 Des communautés linguistiques aux figures « culturelles » dissemblables .....	286
4.3 Des figures de l'étranger identifiées par la « culture » .....	287
CHAPITRE 5. Représentations de la cohabitation quotidienne entre les différents acteurs sociaux par les germanophones de la commune F .....	289
5.1 Une cohabitation entre des communautés linguistiques « harmonieuse » et francophone .....	289
5.2 Une cohabitation entre des communautés linguistiques et des étrangers possible par la « volonté de s'intégrer » .....	292
CHAPITRE 6. Identification des références identitaires et des dynamiques relationnelles des acteurs germanophones de la commune F .....	296
6.1 Des Suisses unis par le sonderfall, la démocratie et le plurilinguisme .....	296
6.2 Des communautés linguistiques « naturellement » distinctes .....	298
6.3 Des étrangers indéfiniment marqués par leurs « racines » .....	300
6.4 Une commune à majorité francophones aux groupes linguistiques séparés .....	301
6.5 Des étrangers francophones responsables de leur intégration .....	304
CHAPITRE 7. Représentations de la Suisse, des communautés linguistiques et des étrangers par les acteurs ayant connu la migration de la commune F .....	307
7.1 Des figures helvétiques liées à l'appartenance à un Etat .....	307
7.2 Des communautés linguistiques aux figures à la fois semblables et différentes .....	308
7.3 Des figures de l'étranger associées aux réalités juridiques et aux représentations .....	309
CHAPITRE 8. Représentations de la cohabitation quotidienne entre les différents acteurs sociaux par les acteurs ayant connu la migration de la commune F .....	311
8.1 Une cohabitation entre des communautés linguistiques « qui se passe bien » .....	311
8.2 Une cohabitation entre des communautés linguistiques et des étrangers possible par l'effort d'intégration .....	312
CHAPITRE 9. Identification des références identitaires et des dynamiques relationnelles des acteurs ayant connu la migration de la commune F .....	317
9.1 Des Suisses légitimes régis par un Etat de droit .....	317
9.2 Des communautés linguistiques « qui cohabitent bien » .....	318
9.3 Les étrangers : des individus aux statuts et aux conditions variés .....	320
9.4 Une commune francophone favorable aux germanophones .....	321

9.5 Des étrangers responsables de leur intégration et qui apprennent le français .....	323
9.6 Synthèse des dynamiques relationnelles des différents acteurs communaux de la Commune F.....	327
9.7 Tableau synthèse des dynamiques relationnelles des différents acteurs communaux de la Commune F .....	336
CHAPITRE 10. Représentations de la Suisse, des communautés linguistiques et des étrangers par les germanophones de la commune G .....	339
10.1 Des figures helvétiques valorisantes .....	339
10.2 Des communautés linguistiques aux figures « culturelles » contraires .....	340
10.3 Des figures de l'étranger qui reposent sur des différences des « origines ».....	343
CHAPITRE 11. Représentations de la cohabitation quotidienne entre les différents acteurs sociaux par les germanophones de la commune G .....	345
11.1 Une cohabitation entre des communautés linguistiques sans « problème » et qui « soigne sa minorité ».....	345
11.2 Une cohabitation entre des communautés linguistiques et des étrangers qui passe par leur accueil mais leur désir d'intégration .....	351
CHAPITRE 12. Identification des références identitaires et des dynamiques relationnelles des acteurs germanophones de la commune G.....	356
12.1 Des Suisses aux appartenances diverses unis par la démocratie et le système confédéral.....	356
12.2 Des communautés linguistiques aux « cultures » distantes .....	357
12.3 Des étrangers aux « origines » immuables .....	359
12.4 Une commune bilingue aux pratiques linguistiques inversées.....	362
12.5 Des étrangers qui doivent participer à la vie collective responsables de leur apprentissage en langue .....	366
CHAPITRE 13. Représentations de la Suisse, des communautés linguistiques et des étrangers par les francophones de la commune G .....	371
13.1 Des figures helvétiques particulières .....	371
13.2 Des communautés linguistiques aux figures antinomiques .....	373
13.3 Des figures de l'étranger identifiées par des pratiques différentes.....	375
CHAPITRE 14. Représentations de la cohabitation quotidienne entre les différents acteurs sociaux par les francophones de la commune G.....	378
14.1 Une cohabitation entre des communautés linguistiques bilingues à majorité germanophone .....	378
14.2 Une cohabitation entre des communautés linguistiques et des étrangers qui passe par leur adaptation aux coutumes locales.....	382
CHAPITRE 15. Identification des références identitaires et des dynamiques relationnelles des acteurs francophones de la commune G .....	387
15.1 Des Suisses fusionnels liés par le Sonderfall et la démocratie.....	387



15.2 Des communautés linguistiques aux différences distinctes et variées.....	389
15.3 Des étrangers identifiés par leurs appartenances communautaires .....	391
15.4 Une commune germanophone à la minorité linguistique sur la défensive.....	395
15.5 Des étrangers qui doivent s’assimiler et qui confortent le poids des francophones.....	398
<b>CHAPITRE 16. Représentations de la Suisse, des communautés linguistiques et des étrangers par les acteurs ayant connu la migration de la commune G .....</b>	<b>404</b>
16.1 Des figures helvétiques positives et négatives.....	404
16.2 Des communautés linguistiques aux figures changeantes.....	405
16.3 Des figures de l'étranger liées aux statuts et aux regards de l'autre .....	407
<b>CHAPITRE 17. Représentations de la cohabitation quotidienne entre les différents acteurs sociaux par les acteurs ayant connu la migration de la commune G .....</b>	<b>410</b>
17.1 Une cohabitation entre des communautés linguistiques qui mélange les « cultures ».....	410
17.2 Une cohabitation entre des communautés linguistiques et des étrangers tributaire de leur capacité d'adaptation.....	411
<b>CHAPITRE 18. Identification des références identitaires et des dynamiques relationnelles des acteurs ayant connu la migration de la commune G.....</b>	<b>418</b>
18.1 Des Suisses identifiés par la différenciation .....	418
18.2 Des communautés linguistiques aux frontières perméables .....	420
18.3 Les étrangers : des individus aux appartenances complexes.....	422
18.4 Une commune bilingue tolérante et conflictuelle.....	424
18.5 Des étrangers garants de leur intégration qui apprennent les langues selon leur parcours .....	425
18.6 Synthèse des dynamiques relationnelles des différents acteurs communaux de la Commune G.....	429
18.7 Tableau synthèse des dynamiques relationnelles des différents acteurs communaux de la Commune G.....	438

**TROISIEME PARTIE. IMAGINAIRES IDENTITAIRES ET DYNAMIQUES RELATIONNELLES ENTRE LES DIVERS ACTEURS DES DEUX COMMUNES : DISCUSSIONS AUTOUR DU MODELE DU NOYAU CENTRAL DES REPRESENTATIONS SOCIALES .....442**

<b>CHAPITRE 1. Imaginaires identitaires et dynamiques relationnelles des acteurs sociaux des deux communes.....</b>	<b>445</b>
1.1 De la pertinence du stock commun de références pour les dynamiques de rapprochement et d'éloignement .....	445
<b>CHAPITRE 2. Discussions sur les représentations des acteurs sociaux des deux communes autour du modèle du noyau central des représentations sociales .....</b>	<b>468</b>
2.1 Modèle du noyau central des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion : des appartenances originelles .....	468
2.2 Modèle du noyau central des acteurs ayant connu la migration : des appartenances plurielles .....	474

CHAPITRE 3. Représentations des uns et des autres et dynamiques de cohabitation : de l'utilité des observations des catégorisations de tous les acteurs sociaux.....	480
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>490</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>498</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>522</b>

## LISTE DES FIGURES, DES SCHEMAS ET DES TABLEAUX

1. Tableau : Architecture de la pensée sociale.....	124
2. Schéma : Modèle du noyau central.....	126
3. Figure : Exemple de la codification d'un extrait de l'entrevue de Christophe.....	175
4. Figure : Exemple d'un regroupement de codes.....	176
5. Figure : Exemple d'un « tableau synthèse » des commentaires issus des codes Rubrique Faits plurilingues.....	177
6. Figure : Exemple d'un « Ensemble de codes » Rubrique Faits plurilingues.....	178
7. Figure : Exemple « Perceptions du soi Suisse, du soi en tant que groupe linguistique et autre groupe linguistique et relations quotidiennes entre les deux groupes » Commune G francophones.....	179
8. Figure : Commune G francophones auto et hétéro représentations dans ces espaces de côtoiement linguistiques .....	181
9. Figure : Tableau comparatif pour l'interprétation des deux corpus d'entretiens.....	184
10. Tableau : Profils des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion de la Commune F.....	194
11. Tableau : Profils des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion de la Commune G.....	221
12. Tableau : Synthèse des dynamiques relationnelles des différents acteurs communaux de la Commune F.....	336
13. Tableau : Synthèse des dynamiques relationnelles des différents acteurs communaux de la Commune G.....	438
14. Figure : Schématisation de la mise en relation des représentations sur les dynamiques de rapprochement et d'éloignement des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion sociolinguistiques ..	452
15. Figure : Schématisation de la mise en relation des représentations sur les dynamiques de rapprochement et d'éloignement des acteurs ayant connu la migration.....	462
16. Figure : Représentations de l'organisation sociale suisse des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion : conceptions originelles des appartenances.....	468
17. Figure : Représentations de l'organisation sociale suisse des acteurs ayant connu la migration : conceptions plurielles des appartenances .....	474

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

- AELE : Association européenne de libre-échange
- EB (classes) : Classes à exigences de base
- CDIP : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CE : Communauté européenne
- CO : Cycle d'orientation
- CMR : Commission cantonale pour l'intégration des migrantes et des migrants et contre le racisme
- DAES 1 : Diplômes d'aptitudes à l'enseignement au secondaire 1
- DICS : Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
- DSJ : Direction de la sécurité et de la justice
- DFJP : Département fédéral de justice et police
- DPIM : Programme d'intégration cantonal et des mesures d'accompagnement
- EEE : Espace économique européen
- ESPOP : Statistique progressive de la population
- FNS : Fonds national suisse de la recherche scientifique
- HEP : Haute École pédagogique de Fribourg
- GT : Grounded Theory
- IMR : Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme
- ELCO : Enseignement de la langue et de la culture d'origine
- LEtr : Loi sur les étrangers
- LIInt : Loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme
- LLC : Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
- LSEE : Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers
- MICC : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- ODM : Office fédéral des migrations
- PNR : Programme national de recherche
- RH : Responsable des ressources humaines
- SPoMi : Service de la population et des migrants
- UE : Union européenne

## INTRODUCTION

### Idée du projet

Notre projet de recherche est axé sur les liens entre, premièrement, les représentations de soi et de l'autre (ou des « autres ») et des langues et, deuxièmement, les dynamiques de cohabitation entre des francophones, des germanophones et des acteurs ayant connu la migration à l'intérieur de deux communes bi-plurilingues situées hors de centres urbains du Canton de Fribourg. S'il est né d'un concours de circonstances particulières, il n'est cependant pas tout à fait le fruit du hasard non plus.

Née au Québec, nous sommes issue d'une famille essentiellement francophone et avons toujours connu un environnement francophone (lieux d'habitation, écoles, amis, travail). Après avoir fait un baccalauréat (Bachelor) en histoire à l'Université Laval (Québec), nous avons poursuivi notre formation académique en nous inscrivant à la maîtrise (Master) d'histoire, sous la direction d'une ethnologue, la Professeure Lucille Guilbert.

A cette époque, nous étions fermement convaincue par la cause indépendantiste du Québec : nous étions alors fortement intéressée par les revendications identitaires de francophones qui se trouvent minorisés dans un Canada majoritairement anglophone et par les questions de rapports de forces entre les francophones et les anglophones et ce, tant au Québec qu'au Canada. Ce n'est donc pas vraiment par une simple coïncidence que notre mémoire de maîtrise avait pour thème les dynamiques identitaires et relationnelles de jeunes francophones travaillant au sein des institutions fédérales canadiennes et suisses<sup>1</sup>.

Puisque notre sujet avait une perspective comparative entre le Canada et la Suisse et que notre Professeure avait initié des échanges avec l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel (Suisse romande),

---

<sup>1</sup> Nous tenons également à souligner que notre positionnement individuel, largement influencé par les idées et les principes soutenus par un parti politique provincial pour lequel la cause « nationale » était la raison même de son existence, n'était pas sans effets sur nos propres rapports à la langue anglaise et sur nos pratiques linguistiques. Au Québec, l'enseignement de l'anglais est la première (et seule) langue étrangère qui fait partie de la scolarité obligatoire pour tous les élèves. Or, bien que nous n'ayons pas eu de difficultés particulières pour son apprentissage en tant que tel, nous avons peu à peu commencé à considérer cette langue comme la « langue de l'ennemi », imposée par une majorité avec laquelle nous n'avions, de fait, aucun contact quotidien. Aussi avons-nous été de nombreuses années à tout simplement refuser de la parler. Ce ne sera que bien des années plus tard, lorsque nous nous installerons en Suisse et que nous aurons mis une distance avec notre propre rapport à la situation politique du Québec dans le Canada et aux anglophones, voire même une distance géographique, que nous renouerons nos liens avec l'anglais, non sans conflits personnels et sans frustrations occasionnelles.

nous sommes partie à Neuchâtel quelques mois afin d’approfondir nos recherches. Or, ce que nous pensions être un simple séjour d’étude de terrain s’avéra être décisif pour la suite de notre parcours personnel, puisque nous avons rencontré notre futur mari. Nous sommes revenue en Suisse deux ans plus tard (après avoir terminé nos études de maîtrise à Québec), pour nous y installer et nous marier un Suisse.

L’installation (et l’adaptation) ne se fit cependant pas aisément : nous avons en effet dû « apprendre à réapprendre », c’est-à-dire modifier (voire même cesser) certaines pratiques héritées de notre pays de naissance<sup>2</sup>, tenter de comprendre les logiques et les règles de conduites tant individuelles, collectives, qu’institutionnelles et surtout, essayer de déchiffrer, de décrypter les codes implicites de fonctionnement de cet environnement qui nous laissait souvent perplexe, parfois enthousiaste, mais en situation permanente de précarité économique et professionnelle. Car si nous avions l’avantage d’avoir à nos côtés quelqu’un qui pouvait nous assister dans ce « réapprentissage<sup>3</sup> » et que nous avions de surcroît la chance de parler la même langue que notre mari et le milieu environnant dans lequel nous vivions, nous restions coupée des réseaux locaux qui auraient pu nous être utiles pour nous insérer dans un milieu professionnel lié à notre formation académique et nous assurer une stabilité pouvant favoriser le processus d’adaptation. Après trois ans de tentatives variées pour obtenir un poste dans la recherche ou dans l’enseignement, nous avons donc décidé d’entreprendre des études de doctorat en 2007, dans le but d’obtenir un titre de formation académique suisse, de nous insérer dans un système formel (valorisé et valorisant<sup>4</sup>) et de nous créer un réseau – tous des éléments qui, nous l’espérons, pourraient nous être profitables dans nos recherches professionnelles ultérieures.

Après quelques rencontres avec différents professeurs (notamment en histoire), c’est avec la Professeure Aline Gohard-Radenkovic de l’Université de Fribourg, du Domaine plurilinguisme et didactique des langues étrangères, que notre projet se concrétisa. Nous étions certes toujours

---

<sup>2</sup> Que ce soit sur le plan culinaire, sur le plan relationnel ou sur le plan linguistique.

<sup>3</sup> Notre mari, Suisse de naissance, pouvait en effet nous expliquer certaines « règles du jeu » et nous aider dans différentes démarches administratives. Toutefois, nos questionnements restaient à l’occasion sans réponse de sa part, tant l’intériorisation de certaines pratiques (ou logiques) collectives les rendaient inexplicables et le laissait à son tour perplexe, incapable de nous offrir d’explications supplémentaires sur les fondements (les « raisons profondes ») de ces pratiques.

<sup>4</sup> Ceci d’autant plus que le milieu universitaire correspondait à ce que nous avons connu avant de quitter notre pays de naissance, puisque nous y avons certes fait des études de baccalauréat (= bachelor) et de maîtrise (= master), mais nous avons également occupé un poste durant deux ans au département d’histoire de l’Université Laval, en tant qu’assistante de recherche.

intéressée par les questions des dynamiques relationnelles entre les groupes linguistiques (la Suisse s'y prêtant particulièrement), mais n'avions pas encore conceptualisé de projet précis pour notre recherche doctorale. Or, la Professeure A. Gohard-Radenkovic avait, en 2007, déposé un projet auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), afin de collaborer avec un réseau stratégique de connaissances appelé « L'immigration en dehors des métropoles », réseau qui, lui-même, poursuivait les travaux de l'« Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants ».

C'est en 2004 qu'est né, sous la direction de la Professeure Michèle Vatz-Laaroussi de l'Université de Sherbrooke (Québec), cet « Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants ». Celui-ci avait pour vocation d'encourager un échange pan-canadien sur les recherches liées à l'immigration en dehors des métropoles canadiennes. Ce thème offrait tellement d'avenues de recherches qu'en 2006, le réseau stratégique prolongeait les réflexions et les travaux de l'Observatoire mais cette fois-ci, dans une perspective internationale. Afin d'en connaître davantage sur les contextes migratoires de lieux d'habitation non-urbains, des liens ont été créés avec des professeurs et des chercheurs d'autres pays d'immigration tels que la Suisse, la France et la Belgique. La Professeure A. Gohard-Radenkovic, membre scientifique associée de cette équipe internationale, avait pour ambition d'initier des recherches sur des contextes d'immigration en dehors des villes importantes de la Suisse romande. Puisque de notre côté nous souhaitions travailler sur les dynamiques entre les groupes linguistiques, nous avons alors unis nos intérêts communs et avons conçu un projet de recherche doctorale initial ; celui-ci avait alors pour objectif d'observer les « stratégies d'intégration des immigrants par l'acquisition de la langue dans des zones bilingues de faible densité démographique<sup>5</sup> ».

Il va sans dire que notre intérêt pour la question de « la place de l'étranger en Suisse » n'est pas, encore une fois, le seul fruit du hasard. Suivant des échanges informels avec des « Suisses », la lecture d'articles de journaux ou encore des thèmes de différentes votations auxquelles nous ne pouvions encore participer à l'époque, nous avons déjà acquis quelques impressions générales sur la manière dont les étrangers étaient perçus en Suisse (romande) qui nous laissaient croire qu'ils n'étaient pas tout à fait les bienvenus au pays. Nous avons par ailleurs remarqué qu'il y avait certaines différences

---

<sup>5</sup> Tel qu'il sera expliqué dans notre chapitre méthodologique, ce projet s'est peu à peu modifié au fur et à mesure de notre recherche de terrain.

entre « types » d'étrangers : ressortissantes du Canada, nous expérimentions nous-même ce statut de l'« étrangère » (celle qui ne vient pas d'ici), tout en faisant l'objet d'un intérêt ou d'une curiosité qui se voulaient tantôt bienveillants, tantôt folkloriques, le Canada et le Québec jouissant d'une perception collective globalement positive en Suisse romande. Des remarques telles que « Parlez-moi québécois : j'adore votre accent ! », « Mais en tant que Canadienne, vous n'êtes pas venue ici pour profiter du système, vous », ou encore : « Vous, vous n'avez pas de problèmes d'intégration », laissaient clairement entendre que nous étions une étrangère « qui ne posait pas problème ». Or, malgré cet intérêt marqué pour nos appartenances premières, nous nous trouvions toujours dans une situation de marginalisation professionnelle, qui était sans contredit, liée à notre statut juridique en Suisse, mais également liée à notre non-intégration dans des réseaux locaux pouvant nous donner accès à un univers professionnel valorisant et rattaché à notre formation initiale, soit l'histoire. La situation de l'étranger est un phénomène d'une grande complexité et pose le principe que son « intégration » va sans contredit au-delà de la simple idée « de ne pas poser de problèmes » avec les nationaux. Afin de tenter de revaloriser notre statut et notre perception de nous-même dans cet environnement<sup>6</sup> ainsi que de développer des attaches durables et valorisantes en Suisse, il nous fallait donc trouver une autre voie, ce que les études allaient nous permettre.

Si le thème de notre projet de doctorat s'inspire d'interrogations et de perspectives canadiennes, il nous est cependant impossible de transposer le contexte de recherche canadien au contexte de recherche suisse. Non seulement les aspects politiques et économiques de l'immigration – et leur histoire – entre le Canada et la Suisse diffèrent complètement, mais les dimensions géographiques des deux pays sont également assez dissemblables.

Au Canada, l'immigration est un domaine de compétence qui est partagé entre le gouvernement fédéral et les provinces et ce, depuis la création de la Confédération en 1867. Le domaine de l'immigration relève d'abord du gouvernement fédéral<sup>7</sup>, mais celui-ci collabore également avec les provinces en ce qui concerne les orientations générales de la politique d'immigration et la sélection des immigrants<sup>8</sup> indépendants (immigrants économiques).

---

<sup>6</sup> A cette époque, le sentiment de « ne plus être quelqu'un » a été tellement important que nous avons même envisagé, mon mari et moi, de quitter le pays pour tenter notre chance au Canada.

<sup>7</sup> Il est en effet responsable des demandes d'admission (visas et permis de séjours), des demandes d'asile et du regroupement familial.

<sup>8</sup> Le terme juridique employé par les gouvernements du Canada et du Québec pour définir les personnes nouvellement arrivées sur le territoire est « immigrants ». En plus de ce terme, le gouvernement du Québec utilise aussi « communautés



L'immigration au Canada est caractérisée par trois grands types de profils : les « indépendants », qui regroupent les travailleurs qualifiés et les investisseurs (gens d'affaires, entrepreneurs, travailleurs autonomes), le regroupement familial (qui concerne la réunion au pays du conjoint, des enfants à charge, des ascendants d'un résidant canadien ou des enfants en voie d'adoption) et la catégorie des personnes en situation de détresse (qui comprend les réfugiés au sens de la Convention de Genève). C'est au courant des années 1970 que le Canada a adopté une politique d'immigration active, qui est caractérisée par l'idée que les immigrants participent de manière importante à l'activité économique du pays et à son développement interne (sur les plans démographiques, économiques, sociaux). Axée sur les besoins du marché du travail, la politique d'immigration du pays se veut constante<sup>9</sup> et planifiée. Aussi le pays a-t-il mis en place en 1967 un modèle particulier, réglé par un système de points qui permet de sélectionner les immigrants selon leur profil et les besoins du marché canadien<sup>10</sup> [Parant, 2001 ; Helly, 2005].

Depuis la création du Ministère de l'Immigration en 1968<sup>11</sup>, le Québec s'est toujours assuré d'avoir des pouvoirs importants dans le domaine de la migration sur son territoire. C'est en effet le gouvernement de la province qui détermine les taux annuels d'immigration, qui recrute les immigrants appartenant à la catégorie « immigration économique » et qui fixe ses propres critères de sélections des candidats à l'immigration ; c'est également l'État du Québec qui détient la complète responsabilité en ce qui concerne l'intégration économique, linguistique et sociale des immigrants [Guilbert et Prévost, 2009 : 27]. Les critères de sélection mettront particulièrement l'accent sur les qualifications professionnelles et les connaissances linguistiques en français [Parant, *op. cit.* : 14].

---

culturelles », « groupes ethnoculturels », « minorités visibles » et « origines ethniques » lorsqu'il fait référence aux immigrants. Si nous postulons que ces termes permettent de catégoriser l'« autre » pensé « culturellement différent », nous avons été incapable de trouver une définition claire émanant des institutions gouvernementales pouvant nous instruire sur ce que recouvrent officiellement ces catégories d'individus. Pour des réflexions sur ces catégorisations sur « l'autre différent » en rapport avec « le soi québécois », voir particulièrement Y. Shiosé, (1995). *Les loups sont-ils québécois ? Les mutations sociales à l'école primaire*. Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval / Sociétés et mutations.

<sup>9</sup> Le Canada accueille en moyenne 250 000 immigrants par année [Site Internet de Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/ministere/index.asp>].

<sup>10</sup> Les critères de sélection les plus importants sont l'âge, le niveau d'instruction, la formation professionnelle et la connaissance des langues officielles du pays, soit l'anglais et / ou le français [Site Internet de Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/ministere/index.asp>]. Si ces critères permettent, d'une certaine manière, de contourner la question des discriminations sur le plan du pays d'origine, ils opèrent une sélection du candidat sur le plan des origines sociales et de la formation scolaire / académique. Ce qui n'empêche d'ailleurs pas que l'immigrant, une fois arrivés au pays, connaissent des formes variées de discriminations (par exemple à l'embauche), liées à des critères nationaux, religieux, de couleur de peau, de sexe, d'accent et de langue(s) première(s), etc. [Helly, *op. cit.* : 10].

<sup>11</sup> Aujourd'hui Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (le MICC).

Car au Québec aussi l'immigration est considérée comme un moyen pour dynamiser le secteur économique et la baisse démographique de la province. Mais la politique du gouvernement est également animée par la volonté d'assurer la sécurité linguistique et culturelle des francophones du Québec. A titre d'exemple, une brochure gouvernementale émanant du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et intitulée *Pour enrichir le Québec. Franciser plus, intégrer mieux*, précise ceci : « Bien que la sélection des candidats à l'immigration favorise les personnes qui connaissent déjà le français, beaucoup de nouveaux arrivants doivent consentir des efforts importants pour apprendre ou maîtriser davantage notre langue. Le français est une clé, non seulement pour accéder au marché du travail, mais aussi pour se familiariser avec les valeurs, la culture et le mode de vie québécois » [MICC, 2008 : 6].

Cette perspective de « familiariser » les immigrants aux « valeurs » et « modes de vie québécois » est une préoccupation qui remonte à plusieurs années déjà. C'est en effet à partir de 1993 que le gouvernement du Québec adopte une politique de régionalisation de l'immigration [Vatz Laaroussi, Bernier et Guilbert, 2013; Vatz Laaroussi et Pronovost, 2010 : 50] afin d'encourager les personnes nouvellement arrivées sur le territoire québécois à s'installer en dehors de la région de Montréal<sup>12</sup>. La démarcation entre les grandes villes, les régions dites « périphériques » (ou éloignées des grandes villes) et les milieux ruraux est très importante au Canada et au Québec et il importe alors de tenter de dynamiser l'ensemble du territoire de la province par l'arrivée et l'installation de nouveaux résidents<sup>13</sup>.

Cette politique de régionalisation poursuit deux objectifs majeurs : d'un côté, on souhaite développer économiquement et démographiquement les régions grâce à l'immigration [*Ibid.* : 50] ; de l'autre, il

---

<sup>12</sup> Selon une étude de M. Simard, près de 88% des immigrants habitaient en effet la région métropolitaine de Montréal en 1991. On cherche alors à répartir d'une manière plus équilibrée l'immigration sur le territoire de la province afin d'éviter, selon l'auteure, que seule la région métropolitaine soit « multiethnique et pluriculturel[le] » face à une province « homogène ». Ces politiques se veulent incitatives et si, dans un premier temps, les régions accueillent plutôt des réfugiés, le gouvernement du Québec tentera d'y attirer les immigrants indépendants, c'est-à-dire les gens d'affaires [Simard, 1996 : 2 et 10]. Les réalités migratoires en région étant fort complexes, l'Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants a poursuivi ses recherches et a publié une étude détaillée en 2013, qui s'attarde à analyser les liens entre les mesures de régionalisation de l'immigration, les projets et les compétences des personnes issues de la migration, les logiques institutionnelles ainsi que celles des acteurs régionaux locaux. Pour plus de détails, voir M. Vatz Laaroussi, E. Bernier et L. Guilbert (dir. par). (2013). *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants : dynamiques identitaires et stratégies régionales*. Ste-Foy : PUL.

<sup>13</sup> Au Québec, c'est le terme « résident » et non pas « résidant » qui est officiellement utilisé. Ce terme est associé à des « liens de résidence » qui font principalement référence à des biens matériels (domicile-s, voiture-s, meuble-s) ou à des liens sociaux (« personnes à charge »). Voir le site de Revenu Québec : <http://www.revenuquebec.ca/fr/default.aspx>.

s'agit, selon M. Simard, de « favoriser l'intégration [des immigrants] à la majorité francophone<sup>14</sup> » par leur « francisation<sup>15</sup> » [Simard, 1996 : 3 – 4]. Sur ce dernier point, on espère ainsi non seulement que l'installation des immigrants en région concourra à leur apprentissage de la langue, mais qu'ils développeront un sentiment d'appartenance au fait français au Québec<sup>16</sup> renforçant, à terme, la situation de la langue dans la province et plus largement au Canada. Cette régionalisation de l'immigration poursuit donc des enjeux démographiques, économiques et territoriaux afin d'entretenir, voire d'alimenter la vitalité des francophones du Québec [*Ibid.* : 14]. C'est justement parce que la réalité linguistique de la province – officiellement unilingue – représente un enjeu pour la collectivité que le gouvernement du Québec a mis en place depuis de nombreuses années des cours de français afin d'« assister » les immigrants qui ne parlent pas cette langue et qui, « pour s'intégrer, [...] doi[vent] faire des efforts pour l'apprendre » [MICC, 2012 : 12].

Contrairement à ce qui se passe au Québec, les autorités fédérales ou cantonales helvétiques ne formulent aucune mesure d'encouragement pour l'établissement des étrangers<sup>17</sup> dans des lieux spécifiques en Suisse<sup>18</sup>. L'institution responsable des questions relatives aux droits des étrangers et du droit d'asile au pays est l'Office fédéral des migrations (ODM)<sup>19</sup>, qui est rattaché au Département fédéral de justice et police (DFJP) [ODM, 2012 : 4 – 5].

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la politique intérieure en matière de migration en Suisse est le produit d'une négociation entre différents acteurs nationaux afin de satisfaire les besoins des divers secteurs économiques et parallèlement, faire face aux tensions sociales suscitées par la présence d'étrangers sur le territoire<sup>20</sup>.

---

<sup>14</sup> Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, cité par M. Simard [1996 : 4].

<sup>15</sup> Ou « intégration par la langue française ».

<sup>16</sup> Une autre brochure du MICC précise par exemple que « Le français représente non seulement un instrument de communication essentiel, mais aussi un symbole commun d'appartenance à la société québécoise » [2008 : 8].

<sup>17</sup> Le terme juridique employé par la Confédération helvétique, mais aussi par certains gouvernements cantonaux, pour catégoriser à la fois les personnes nouvellement arrivées sur le territoire de la Suisse et les personnes qui n'ont pas la nationalité helvétique, est « étrangers ». En outre, les termes « migrants et migrantes » sont utilisés par les autorités cantonales, parallèlement à « étrangers », dans les textes juridiques, sans que nous puissions trouver une définition claire pouvant nous instruire sur ce que contiennent réellement ces catégories d'individus. Ces questions reliées aux différents termes seront discutées dans notre chapitre sur la Suisse et notre chapitre consacrés à nos positionnements conceptuels.

<sup>18</sup> Exception faite pour les personnes appartenant à la catégorie des « requérants d'asile » qui, elles, sont « attribuées à un canton, selon une clé de répartition démographique [ODM, 2012 : 7].

<sup>19</sup> Né de la fusion de l'Office fédéral des réfugiés et de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration le 1<sup>er</sup> janvier 2005 [ODM, 2012 : 4].

<sup>20</sup> Les politiques migratoires de la Suisse sont discutées plus attentivement dans notre chapitre sur la Suisse.

C'est l'ODM qui est responsable en première instance de la réglementation concernant les conditions « dans lesquelles une personne peut entrer, vivre et travailler en Suisse et décide qui doit être protégé contre d'éventuelles persécutions » [Site officiel de l'Office fédéral des migrations, <https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>]. Si c'est l'ODM qui fixe les conditions d'entrée selon les raisons du séjour (tourisme, visite, activité lucrative, regroupement familial ou études) et la durée, ce sont toutefois les offices cantonaux responsables de la migration qui délivrent les autorisations de travail et les autorisations pour les séjours de plus de trois mois. Trois types d'autorisations sont délivrées par les cantons : les autorisations de courte durée (moins d'une année), les autorisations de séjour (de durée limitée) et les autorisations d'établissement (de durée indéterminée) [*Ibid.*].

Outre ces distinctions liées aux motifs et à la durée du séjour, les conditions d'admission des ressortissants étrangers varient selon leur pays de provenance. Il existe ainsi trois catégories de ressortissants : ceux des pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), ceux des autres États, et les requérants d'asile. La Suisse ayant signé un accord de libre circulation des personnes avec l'UE<sup>21</sup>, les citoyens de l'UE et de l'AELE jouissent d'une « liberté totale de circulation » depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007<sup>22</sup> et bénéficient d'autorisations facilitées pour leur entrée et leur séjour en Suisse. Les citoyens des autres États (non-membres de l'UE ou de l'AELE) sont soumis à des restrictions relatives au marché du travail en Suisse et seul un nombre limité de « travailleurs qualifiés » est admis<sup>23</sup> (c'est-à-dire les diplômés d'universités et des hautes écoles spécialisées qui sont au bénéfice de plusieurs années d'expérience professionnelle). Les requérants d'asile, quant à eux, ne peuvent pas exercer d'activité lucrative au cours des trois mois suivant le dépôt de leur demande d'asile [ODM, 2012 : 4 – 7].

---

<sup>21</sup> Accord similaire pour les membres de l'AELE.

<sup>22</sup> L'accord initial concernait d'abord les membres de l'UE 17, soit les 15 États-membres initiaux, en plus de Chypre et de Malte. Cet accord s'est ensuite ouvert aux citoyens de l'UE 8 dès le 1<sup>er</sup> mai 2011, exception faite des Roumains et des Bulgares, qui feront encore l'objet de restrictions d'accès au marché du travail jusqu'au 31 mai 2016 [ODM, 2012 : 6 – 7]. Des changements sont toutefois à prévoir pour les mois et les années à venir. La population suisse a en effet accepté le 9 février 2014 l'initiative populaire fédérale intitulée « Contre l'immigration de masse », menée par le parti Union démocratique du Centre. Cette acceptation par le peuple de cette initiative remet en question les accords concernant la libre circulation des personnes avec l'UE et prévoit la fixation des plafonds et la réintroduction de contingents annuels d'étrangers.

<sup>23</sup> Ces travailleurs qualifiés ne peuvent être admis qu'à condition qu'aucun citoyen suisse ou des pays membres de l'UE / AELE disponible sur le marché du travail en Suisse ne présente des qualifications équivalentes.

L'ODM coordonne également les activités liées à l'intégration des étrangers et réparties entre la Confédération, les cantons et les villes. L'ODM offre également un soutien financier aux cantons qui mettent en place des mesures pour l'apprentissage d'une langue nationale<sup>24</sup>. Ce seront les cantons qui, à leur tour, subventionneront des projets soumis par les communes qui souhaitent mettre en place des activités relatives à « l'intégration » des étrangers (cours de langue(s), séances d'information, etc.).

On le voit, les politiques d'immigration entre le Canada – Québec et la Suisse connaissent des différences importantes. Mais les aspects géographiques le sont aussi car en Suisse, la démarcation entre la ville et les milieux ruraux (ou campagne)<sup>25</sup> est beaucoup moins visible qu'au Québec ou au Canada.

Depuis les années 1960, la Suisse connaît un développement et une croissance qui se sont traduits non seulement dans le changement du mode de vie de ses habitants (que ce soit dans les sciences, les communications, les transports, les médias, la consommation, la mobilité, le développement du secteur tertiaire au détriment des secteurs primaire et secondaire, etc.), mais également dans l'aménagement du territoire. Les petites communes se sont agrandies et les villes se sont déployées vers les collectivités périphériques, donnant naissance à ce que M. Bassand nomme un « réseau d'agglomérations urbaines et de villes »<sup>26</sup>. Si à cela nous y ajoutons le fait que la petite superficie du pays facilite la connexion de ces agglomérations et des métropoles par des moyens de transport et de télécommunication élaborés, le paysage de la Suisse est caractérisé par ce que cet auteur appelle des « aires métropolitaines », qui brouillent en fait les frontières de ce qu'est supposé représenter le « phénomène urbain » [Bassand, 2004 : 29 – 32]. Le contexte du pays serait donc plutôt « rurbain », que Bassand définit ainsi :

---

<sup>24</sup> Les questions relatives à l'« intégration » des étrangers et aux cours de langues seront discutées plus attentivement dans notre chapitre sur la Suisse.

<sup>25</sup> Tout comme les termes « grandes villes », « régions périphériques », régions « éloignées des grandes villes » et « milieux ruraux » ont été utilisés pour la présentation de la situation au Québec, nous employons ici « ville », « milieux ruraux » et « campagne » pour le cadre suisse, puisque nous reprenons les termes qui sont utilisés dans les contextes territoriaux respectifs. Nous souhaitons préciser que notre propos n'est pas ici de débattre sur les définitions des termes « ville », « urbain », « agglomération », « campagne » ou « rural », mais bien de souligner que la dimension géographique des territoires canadien – québécois et suisse, ainsi que les imaginaires qui y sont associés, offrent des contextes d'études extrêmement différents. Pour des précisions supplémentaires sur ces termes en Suisse, voir notamment J. Imesch (2011). *État et évolution en Suisse des aspects environnementaux, socio-économiques et régulatifs des espaces ruraux et d'une sélection d'activités rurales*. Lausanne : IDHEAP, n°3 / Chaire Politiques publiques et durabilité.

<sup>26</sup> Ce réseau est dominé, selon cet auteur, par les cinq grandes métropoles que sont Zurich, Bâle, Genève-Lausanne et Tessin du Sud.

Le contexte de [la Suisse] est « rurbain » (*rural + urbain*), fait d'environ 1900 communes industrielles, agricoles et touristiques, très fascinées par les diverses facettes de la métropolisation, et dont la population adopte le mode de vie urbain, sous l'influence de la consommation de masse et des médias qui ne connaît pas de frontières. Par ailleurs, cette population est très mobile. Cet ensemble de communes et leur population, nous les qualifions de « rurbaines » car elles sont citadines par leurs activités et leur culture, mais leur cadre géographique reste très largement campagnard : prés, champs, forêts, pâturages, etc. D'où le néologisme : la « rurbanisation »<sup>27</sup>. [*Ibid.* : 33].

Les dimensions sociopolitiques, économiques, géographiques et spatiales liées à la migration sont donc propres à chacun des deux pays dont il est ici question. Certes, le Canada et la Suisse opèrent tous deux une sélection pour l'entrée des non-nationaux sur leur territoire (procédures de sélection qui sont liées au contexte environnant et à l'histoire du pays). Mais il est permis de penser que les perceptions à l'égard de la présence étrangère sur le sol national (et donc, l'imaginaire associé à la « figure de l'étranger ») et les politiques de recrutement qui en découlent diffèrent entre les deux pays.

Par ailleurs, comment réinterpréter les formules utilisées par l'« Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants » telles que « en dehors des métropoles » ou « zones à faible densité d'immigrants » qui sont issues des contextes canadien et québécois, dans un environnement suisse où les résidents, qu'ils aient le statut de « Suisses » ou d'« étrangers », se trouvent répartis sur l'ensemble d'un territoire habitable qui présente des frontières poreuses entre la ville et la campagne<sup>28</sup> ? Car si la majorité des résidents en Suisse se concentre principalement dans les espaces urbains<sup>29</sup>, il y a aussi des Suisses ou des étrangers qui habitent dans les « zones rurbaines », ou ce que nous pourrions appeler les « zones de faible densité démographique » et qui se trouvent à proximité des villes.

Nous nous sommes donc inspirée des problématiques et interrogations qui avaient cours à l'intérieur de l'« Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants » afin d'élaborer notre projet. Mais dans ce contexte suisse, nous avons adapté notre problématique, nos

---

<sup>27</sup> Cet auteur ajoute par ailleurs que les habitants réellement ruraux sont très peu nombreux en Suisse et que la paysannerie « traditionnelle » a pratiquement disparu, du fait que les agriculteurs ont un mode de vie très modernisé et mécanisé [*Ibid.* : 34].

<sup>28</sup> Cette faible démarcation entre la ville et la campagne s'applique à la région appelée « le plateau »; la montagne présente en effet une toute autre configuration du paysage, dominée par la présence essentiellement de villages, voire de quelques fermes, souvent isolés.

<sup>29</sup> Pour les chiffres concernant le canton de Fribourg, voir État de Fribourg (2013). *Annuaire statistique du canton de Fribourg. Statistisches Jahrbuch des Kantons Freiburg*. Fribourg : Service de la statistique. Pour les chiffres concernant l'ensemble de la Suisse, voir les chiffres de l'Office fédéral de la statistique concernant les indicateurs sur la population étrangère pour l'année 2012 : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/01/01.html>.

questionnements et notre recherche afin qu'ils correspondent à notre enquête de terrain non seulement helvétique, mais fribourgeois. Ainsi avons-nous choisi d'utiliser l'expression « zone urbaine » puisqu'à notre sens, elle correspond davantage à la configuration géographique et à l'aménagement du territoire helvétique que les notions telles que « campagnes » ou « zones rurales ». Par ailleurs, nous ne pourrions utiliser « en dehors des métropoles », alors que la principale ville du Canton compte près de 38 000 habitants [Site officiel de la ville de Fribourg : <http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/index.cfm>]. En outre, contrairement à un Québec officiellement unilingue, où le français est la langue de la socialisation, du travail et de la scolarisation<sup>30</sup> et où les immigrants qui habitent en-dehors de la ville de Montréal doivent s'insérer dans un milieu local essentiellement dominé par cette langue, nous avons dû adapter notre sujet au contexte fribourgeois particulier. Officiellement bilingue français – allemand, le canton de Fribourg rassemble en effet des communes à l'intérieur desquelles cohabitent des francophones et des germanophones qui, si elles peuvent permettre aux étrangers d'apprendre l'une de ces langues, voire les deux (ou trois<sup>31</sup>), présentent des dynamiques relationnelles singulières ; les problématiques relatives aux processus d'insertion sociolinguistiques des étrangers dans ces milieux amènent ainsi à d'autres réflexions sur leur « intégration par la langue ».

Ce projet offrait une voie d'étude encore inexplorée en Suisse romande. Car ces questionnements sur les mécanismes d'adaptation d'étrangers dans de petites communes bilingues situées hors de centres urbains importants permettaient en effet de lier ensemble, pour la première fois, politiques migratoires et politiques linguistiques et, de surcroît, dans des lieux d'habitation plurilingues.

## État de la recherche au Canada et en Suisse

Au Canada et au Québec, les recherches qui portent sur les liens entre « l'intégration des immigrants » et « la langue » concernent en grande partie les milieux scolaires. Plus précisément, deux voies de recherches sont particulièrement explorées.

---

<sup>30</sup> Sauf exception en effet, les immigrants doivent fréquenter les milieux scolaires francophones. Voir notamment le projet de la Loi 115 concernant l'accès à l'école anglophone publique pour les publics non anglophones au Québec.

<sup>31</sup> Les Suisses allemands connaissent en effet une situation de diglossie puisqu'ils utilisent deux langues – l'allemand et le dialecte suisse-allemand – selon les contextes. Cette question de la diglossie des germanophones de Suisse est abordée plus précisément dans notre chapitre sur la Suisse.

D'un côté, on observe les effets de la présence d'élèves immigrants sur les structures scolaires et c'est ainsi que les chercheurs s'interrogent par exemple sur l'adaptation du système éducationnel québécois face à la « diversité » depuis l'adoption de la Loi 101<sup>32</sup> [Mc Andrew et Audet, 2010], sur les types de modèles élaborés par les écoles pour offrir des services aux étudiants allophones issus de l'immigration [Armand et de Koninck, 2010] ou encore, sur les transformations des écoles francophones montréalaises liées à l'augmentation de la diversité linguistique et culturelle des nouveaux arrivants [Armand, 2005].

D'un autre côté, on analyse les processus d'intégration ou d'acculturation des immigrants à travers le système scolaire. Sur cette question, les études se focalisent par exemple sur la « performance académique » de jeunes immigrants dans les villes de Montréal, de Toronto et de Vancouver en rapport avec les langues utilisées à l'intérieur du cadre familial et à l'école [Ledent, Murdoch et Mc Andrew, 2010], sur les liens entre le processus d'acculturation de familles d'immigrants, leur investissement dans le succès de la scolarité de leurs enfants et l'ouverture des écoles face à la « diversité ethnoculturelle » [Kanouté, 2010], sur les stratégies identitaires d'élèves immigrants liées à des profils d'acculturation [Kanouté, 2002] ou encore, sur les effets de la « densité ethnique » du contexte scolaire sur l'intégration sociale des élèves d'origine immigrante qui fréquentent des écoles francophones à Montréal [Pagé et Mc Andrew, 1999].

Outre les milieux scolaires, les recherches investissent également les familles d'immigrants afin d'interroger leurs dynamiques linguistiques. On observe ainsi les attitudes parentales face à la transmission de la langue auprès de leurs enfants à Montréal [Man Park et Sarkar, 2008] ou les « choix linguistiques » de familles regroupant des parents ayant des « origines culturelles » différentes [Philip-Asdih, 1997]. Une autre approche concerne les rapports des habitants face à la « diversité » : on fera part des discriminations dont font l'objet les allophones, selon qu'ils parlent une autre langue ou qui ont un accent différent (discriminations qui concerneront aussi les anglophones et les francophones) [Bourhis et Carignan, 2010] ou de l'implication des institutions anglophones dans l'accueil et l'intégration des immigrants anglophones à Montréal [Jedwab, 2010]. Enfin, certaines études s'intéressent au choix de la langue d'apprentissage des immigrants dans le cadre d'une dynamique identitaire entre francophones et anglophones. Ainsi, une étude publiée en 2008 fait état

---

<sup>32</sup> La Loi 101 a été adoptée en 1977 par le gouvernement du Québec qui a fait du français la seule langue officielle de la province de Québec.



de la manière dont les écoles francophones minoritaires en Ontario et en Colombie-Britannique favorisent l'inclusion de la population scolaire immigrante [Gérin-Lajoie et Jacquet, 2008], alors qu'une autre publiée en 2005 traite des comportements linguistiques d'immigrants sur une période de dix années [Renaud, 2005].

Si ces études interrogent les liens entre la migration et l'apprentissage ou la transmission des langues, elles diffèrent de notre voie de recherche sur différents points. Non seulement elles se concentrent principalement sur ce qui se passe dans les villes ou dans les milieux scolaires, mais elles n'observeront souvent qu'une seule catégorie d'acteurs, c'est-à-dire soit les « locaux » (institutions locales, acteurs locaux) confrontés aux immigrants, soit les immigrants, confrontés à leur nouvelle réalité : ces recherches traitent de manière dissociée les politiques linguistiques, les politiques migratoires, l'intégration par la langue et les dynamiques relationnelles entre les différentes catégories d'acteurs concernés par ces processus. Bien que la recherche de Gérin-Lajoie et Jacquet puisse rejoindre nos propres interrogations, ces auteurs n'abordent cependant pas la question du processus d'insertion des élèves dans cet espace francophone minoritaire, ni même celle du « choix » de la langue des familles d'immigrants. De même, celle de J. Renaud offre des réflexions en guise de conclusion sur les liens entre l'augmentation de l'usage du français par les immigrants – au détriment de l'anglais – et le contexte politique du Québec (Loi 101, Révolution tranquille), mais son enquête porte principalement sur la grande région de Montréal et se limite aux seuls immigrants.

En Suisse, les recherches concernant à la fois « l'intégration des étrangers » et « la /les langue(s) » sont peu nombreuses. Les deux plus récentes parutions sont celles de T. Protti et de M.-C. Flubacher. Tandis que la première s'est interrogée sur la transmission de la langue et de la culture entre les générations en questionnant le rôle des familles et des enseignements de la langue et de la culture d'origine (LCO) dans cette transition d'une certaine « italianité »<sup>33</sup> [Protti, 2013], la deuxième a analysé les conditions d'apparition des discours en faveur de « l'intégration par la langue » des étrangers et leurs effets, particulièrement dans le contexte de Bâle-Ville [Flubacher, 2014]. Dans son article publié en 2013, D. Skenderovic s'attarde de son côté à montrer que l'on considère en Suisse que la culture et l'origine conditionnent les façons de penser et les comportements des individus et qu'en ce sens, les réflexions et discours politiques sur le plurilinguisme en Suisse ne peuvent inclure

---

<sup>33</sup> Pour plus de détails, voir la thèse publiée en ligne en 2014 : <http://ethesis.unifr.ch/theses/downloads.php?file=ProttiT.pdf>

les langues de l'immigration [Skenderovic, 2013]. C. Späti s'interroge quant à elle sur les défis de la politique linguistique suisse face à la gestion de la cohabitation des différents groupes linguistiques et à la présence des immigrants sur le sol helvétique [Späti, 2011].

Un programme national de recherche (PNR 56) intitulé « Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse » a été publié en 2010. Ce PNR avait pour objectif d'étudier les liens entre, d'une part, la politique suisse en matière de langues et, d'autre part, la compréhension entre les groupes linguistiques en Suisse, la construction identitaire des individus à travers les langues et les aptitudes en langues (première, deuxième, troisième, etc.). Différents projets relatifs aux « langues » et « la migration » ont donc été menés dans le cadre du PNR 56. Ainsi, R. Fibbi et M. Matthey ont questionné la transmission de la « langue d'origine » entre la première et la troisième génération de migrants, afin d'observer les pratiques bilingues dans les agglomérations de Bâle et de Genève [Fibbi et Matthey, 2010]. U. Moser, N. Bayer, V. Tunger et S. Berweger ont, pour leur part, focalisé leurs recherches sur les liens entre les compétences en langue première des enfants de migrants et l'apprentissage d'une langue nationale, en l'occurrence l'allemand [Moser, Bayer, Tunger et Berweger, 2010], alors qu'A. Achermann et J. Künzli interrogent les défis de la Suisse face à une augmentation de l'immigration qui fait du pays un espace « multilingue » et de la politique linguistique à adopter devant cette diversité [Achermann et Künzli, 2010]. D. Skenderovic et C. Späti analysent enfin les initiatives et débats parlementaires sur les langues entre 1960 et 2008, liant politiques linguistiques et politiques migratoires (ou d'intégration) afin de mettre en lumière la manière dont les partis politiques conçoivent les langues pour l'identitaire national et pour les personnes migrantes [Skenderovic et Späti, 2010]. De même, un collectif publié en 2005 par V. Conti et J.-F. de Pietro rassemble divers textes qui interrogent les processus d'intégration linguistique et sociale d'immigrants dans des espaces francophones en regard des difficultés pour l'apprentissage de la langue française, des politiques pour promouvoir cet apprentissage et des liens entre les immigrants et les sociétés dites « d'accueil » ou les écoles. S. Forster pose par exemple la question de l'intégration des enfants de la migration dans les écoles en Suisse, plus particulièrement des attitudes de l'école envers ce type d'élève et de l'amalgame qui est fait entre « problèmes de langues » et « difficultés d'apprentissage » [Forster, 2005], alors que M. Matthey présente des études de cas afin de montrer la complexité des processus de socialisation et des modes d'appropriation des compétences discursives plurilingues [Matthey, 2005].

De manière générale enfin, les recherches menées sur l'intégration des étrangers en Suisse se focalisent, pour l'essentiel, sur deux thèmes majeurs. Que ce soit pour comprendre les relations entre la population résidente et les étrangers dans le contexte lausannois [Racine et Marengo, 1998], pour mettre à jour les stratégies identitaires d'enfants d'immigrés naturalisés dans les cantons de Bâle-Ville et de Genève [Bolzman, Fibbi et Vial, 2003], pour connaître les problèmes sociaux de personnes de nationalité étrangère à Lausanne [Chaudet, Regamey, Rosend Haver et Tabin, 2003] ou encore pour expliquer les différences cantonales sur la question de l'intégration des immigrants [Cattacin et Kaya, 2005], ces perspectives de recherches mettent d'abord l'accent sur la situation des étrangers habitant les zones urbaines suisses. Mais qu'en est-il de la réalité des étrangers en dehors des villes ?

Si certains chercheurs souhaitent démontrer les processus discriminatoires opérés selon l'« origine » des individus [Flückiger et Ramirez, 2003] ou traiter des migrations internes que connaissent les étrangers du fait de leurs activités professionnelles [Murier et Zarin-Nejadan, 1998], ces études ont comme objet principal de décrire la réalité de l'emploi des étrangers, sans réellement développer la question de l'influence que peut avoir le milieu (urbain, rural, rurbain, linguistique, social, etc.) dans leur processus d'insertion socioprofessionnelle.

Une recherche intéressante menée par G. Mainardi sur le sens que donnent des femmes brésiliennes à leur migration en Suisse est à souligner [Mainardi, 2005], mais l'auteure se focalise pour l'essentiel sur le seul vécu de ces personnes, et n'aborde pas cette question des solidarités ou dynamiques relationnelles locales existantes qui peuvent avoir des effets sur les projets migratoires des personnes venant de l'étranger.

Ces études interrogent donc parfois les questions d'apprentissage de langue(s) pour les personnes issues de la migration (à l'occasion, selon une approche linguistique), mettent aussi quelques fois en perspective les politiques d'intégration par la langue en Suisse, et d'autres fois les processus « d'intégration » de manière globale. Mais, tout comme ce qui a été relevé pour les enquêtes menées au Canada ou au Québec, ces recherches se concentrent soit sur les contextes urbains, soit sur les milieux scolaires ou encore, sur une seule catégorie d'acteurs (« étrangers » ou « acteurs locaux »). En outre, aucune d'entre-elles ne s'intéresse à ce qui peut se passer dans des milieux où la cohabitation de francophones et de germanophones crée un milieu bi-plurilingue amenant les étrangers à devoir « choisir » une langue : aucune d'entre-elles n'observe en effet les liens entre, d'une part, l'univers représentationnel du soi, de l'autre et des langues d'acteurs sociaux locaux issus de groupes

linguistiques différents et, d'autre part, les dynamiques de cohabitation et d'insertion par *les* langues des étrangers dans des petites communes.

## Problématique et questions de départ

En partant de l'hypothèse que les centres urbains permettent aux étrangers de garder un certain anonymat et de bénéficier de structures d'accueil utiles à leur insertion, il est pertinent de s'interroger sur la façon dont ceux qui ont connu la migration s'y prennent pour s'insérer dans les milieux à faible densité démographique, lorsque ces réseaux relationnels et structurels sont moins présents et que vivre en dehors des grandes villes, c'est être *de facto* plus « visibles » aux yeux des locaux au travers des contacts quotidiens. Cette présence étrangère peut engendrer des craintes, amplifiées dans les zones peu habitées, notamment par le fait que ces premiers peuvent rencontrer des problèmes avec les institutions locales, perçus comme une non-volonté d'intégration. Aussi est-il généralement attendu que les efforts d'adaptation se fassent plutôt du côté de l'étranger que du côté de la société dite « d'accueil ». Or, l'insertion dans la collectivité ne peut se faire qu'à partir du moment où *tous les acteurs et co-acteurs de la migration*<sup>34</sup> sont impliqués dans ce processus.

A cet égard, cette étude permettrait également de réexaminer la catégorisation « étrangers » et les statuts tant symboliques qu'officiels qu'elles traduisent, ainsi que d'interroger la notion d'« autochtonie », par rapport à celle d'« étranger ». Si la catégorie « étrangers » a fait l'objet d'un certain nombre de recherches sur ses définitions collectives et individuelles et les réalités multiples qu'elles recouvrent selon les contextes, les études menées sur son « contraire », soit les « autochtones » sont, à notre connaissance, plus rares dans le domaine de la migration. Le plus souvent, ce sont ces derniers qui définissent ce qu'est un « étranger », établissant ainsi des frontières entre le « nous » et l'« autre ». Mais au fait, qui est ce « nous » ? Comment ce « nous » est-il présenté, défini, non seulement par ceux qui pensent appartenir à ce « nous collectif », mais aussi par ceux qui en sont souvent exclus ? Au lieu de travailler seulement sur les définitions mutuelles, nous pourrions aussi travailler sur les autodéfinitions de chacun de ces groupes d'individus, sur leurs appartenances, leur façon de se concevoir et de concevoir l'autre. Ainsi, nous pourrions saisir comment ces groupes

---

<sup>34</sup> L'expression « acteurs et co-acteurs des processus d'insertion » a été empruntée à celle d'A. Gohard-Radenkovic, qui utilise les termes de « acteurs et co-acteurs de la mobilité » [Gohard-Radenkovic et Murphy-Lejeune, 2008 : 129]. Etant donné que ces individus sont impliqués dans des institutions communales qui rythment la vie de la commune, nous considérons qu'ils participent, de près ou de loin, au processus d'insertion de tous les habitants, y compris les individus catégorisés « étrangers ».

expriment leurs propres définitions d'eux-mêmes et des autres à travers l'organisation de la cohabitation dans des communes de petite taille.

Une deuxième problématique s'impose à nous. Depuis l'entrée en vigueur en janvier 2008 de la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr), qui prévoit des mesures pour encourager leur intégration, les gouvernements des cantons suisses peuvent obliger les nouveaux venus à apprendre la langue locale. Mais que se passe-t-il lorsqu'ils habitent des communes bilingues (allemand/français), impliquant qu'ils doivent apprendre l'une des deux langues locales, si ce n'est les deux ? Quels sont les moyens mis à leur disposition pour apprendre cette ou ces langue(s) ? Et, si l'apprentissage d'une langue est synonyme d'intégration, existe-t-il d'autres moyens, d'autres lieux favorisant leur intégration dans ces espaces rurbains ? De quelle façon y conçoit-on leur présence ? Est-ce que la manière dont on y conçoit ce qu'est l'étranger et l'intégration a des effets sur les processus d'insertion des étrangers et les « choix » de langues ?

Ceci est d'autant plus pertinent que les communes fribourgeoises où cohabitent des francophones et des germanophones doivent gérer, à leur façon, les rapports aux langues. La langue représente sans contredit un outil pour s'appropriier les modes de références de l'autre et donc, un moyen pour participer à la société d'accueil. Mais elle est également souvent l'objet d'enjeux à la fois pour les individus et pour les collectivités.

Emblème d'identification, la langue peut en effet, selon les enjeux d'une situation et/ou les locuteurs en présence, correspondre à un simple moyen pour communiquer ou bien équivaloir à un symbole identitaire selon l'usage qui en est fait, ou non. Parce qu'elle s'est peu à peu instituée en tant que « bien collectif », la langue est dorénavant un outil par lequel les individus ou les groupes cherchent à s'identifier, mais aussi à se différencier vis-à-vis d'autres entités linguistiques. Cette recherche de différenciation linguistique joue cependant sur l'émergence d'une inégalité hiérarchique des langues, particulièrement lorsque divers groupes linguistiques se partagent un même territoire.

Avec ses quatre groupes linguistiques (germanophones, francophones, italophones et romanchophones), la Suisse est constitutionnellement plurilingue. Mais elle connaît aussi des tensions du fait de la coexistence de ces groupes linguistiques dans un rapport minorité/majorité qui peut varier d'une région à une autre. Cette coexistence nécessite donc un aménagement linguistique pour assurer la cohabitation – que ce soit l'accès à l'école, l'apprentissage de la langue de l'autre, les

associations/activités culturelles ou encore les pratiques administratives – qui est potentiellement l'enjeu de luttes et de revendications (qui peuvent être affirmées ou implicites). Ceci touche plus particulièrement les petites localités bilingues (français/allemand) où le rapport entre minorité/majorité varie au sein d'un même canton.

Une analyse très approfondie a été effectuée pour saisir les comportements quotidiens entre Suisses romands et Suisse allemands dans les cantons bilingues de Fribourg et du Valais et ce, tant en ville que dans certaines communes [Windisch, 1995]. Nous nous sommes donc inspirée de quelques-uns de ces résultats obtenus par cette enquête afin de mener une voie d'étude originale puisque nous sommes intéressée aux liens entre les rapports à soi et aux autres (rapports qui se traduisent notamment dans les pratiques en langues) et les modes de cohabitation entre « Suisses allemands », « Suisses romands » et « étrangers ». L'idée est de déplacer le curseur de la lecture de « l'intégration des étrangers » : nous jugeons en effet essentiel d'observer la manière dont la collectivité locale se pense elle-même et non pas seulement pense l'étranger, car les milieux ne sont jamais neutres et *figés*. L'identification de l'autre et l'auto-identification sont certes fondamentales dans tous contextes relationnels. Mais celles-ci sont complexes et mouvantes selon les situations et enjeux et, qui plus est, recouvrent des réalités qui vont au-delà de ces classifications officielles. S'ils se les approprient, s'ils sont influencés par les représentations collectives du soi et de l'autre, les acteurs sociaux adaptent aussi leur regard sur la réalité qui les entoure selon les contextes, selon les situations dans lesquelles ils se trouvent, selon leur parcours, bref, selon leurs propres interprétations des rapports sociaux qu'ils observent ou dans lesquels ils sont impliqués. De son côté, l'individu qui vient d'ailleurs et qui se voit fortement encouragé à s'« intégrer », particulièrement dans ces espaces de cohabitation de petite taille, doit en comprendre les codes implicites, les modes de cohabitation déjà établis entre les locaux pour pouvoir réellement et pleinement faire des choix conscients (dans la mesure de son statut et des « choix » possibles liés à sa condition socioéconomique) non seulement sur le type d'intégration envisagé mais aussi sur la ou les langues à s'approprier. Ceci permet donc de comprendre les liens entre les représentations, l'intériorisation par les individus de ces représentations et leurs effets sur les dynamiques relationnelles entre individus appartenant à des groupes linguistiques différents. Il s'agit, en somme, de saisir les processus en jeu dans ces contextes de cohabitation.

Pour notre étude, nous avons choisi deux communes « bilingues » (français/allemand) du canton de Fribourg. En privilégiant une approche qualitative interprétative, nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès des acteurs impliqués dans les processus d'accueil et d'insertion des étrangers, soit dans les institutions communales, les institutions scolaires et para-éducatives, les entreprises locales et les églises (catholique et réformée), et auprès de personnes ayant connu la migration.

## Étapes de la recherche

Cette recherche se divise en trois parties principales. La première partie est consacrée à notre positionnement théorique. C'est ainsi que nous aborderons en premier lieu le contexte suisse. Il est en effet nécessaire de connaître la manière dont se présente la Suisse à elle-même, dans son rapport à la « nation », dans ses rapports entre les « communautés linguistiques » et dans son rapport à l'« étranger », afin de pouvoir situer notre sujet de recherche. Dans ce chapitre sur la Suisse nous voyons également spécifiquement le contexte du Canton de Fribourg, en termes de politiques linguistiques et migratoires. Nous nous appliquerons ensuite à présenter notre positionnement théorique dans le cadre du deuxième chapitre. Nous sommes d'avis que les individus sont le fruit des institutions collectives, qui sont elles-mêmes transformées par les individus ; en ce sens, les collectivités partagent un stock commun de connaissances qui agissent sur les rapports à soi et les rapports aux autres et que ces rapports s'inscrivent dans des dynamiques processuelles. Nous considérons en outre, que l'État joue un rôle important dans la création de l'imaginaire relatif au « soi collectif » et qu'il construit et entretient les principes de filiations entre les initiés, notamment au travers de la ou des langues. Un troisième chapitre est enfin dédié à notre positionnement conceptuel, c'est-à-dire aux concepts opératoires utiles pour l'analyse des relations entre les groupes.

La deuxième partie concernera notre cadre méthodologique. Notre recherche s'inscrivant dans l'analyse qualitative, le premier chapitre présente nos deux principaux positionnements méthodologiques, soit l'approche compréhensive et la *Grounded Theory*. Le deuxième chapitre, quant à lui, est essentiellement focalisé sur notre propre démarche méthodologique.

La troisième partie de ce travail sera consacrée aux analyses. Puisque nous nous intéressons aux liens entre représentations sociales, intériorisation par les individus de ces représentations sociales et effets de ces représentations et de cette intériorisation sur les dynamiques de cohabitation dans des communes bi-plurilingues, le premier chapitre de nos analyses restituera les grandes tendances qui

émergent des profils sociolangagiers des divers acteurs de ces communes, ceci afin de questionner ces contextes de cohabitation. Le deuxième chapitre tâchera ensuite d'identifier leurs interprétations des interactions entre les communautés linguistiques et entre les Suisses et les étrangers dans le but de dégager les processus qui permettent la cohabitation dans ces espaces bi-plurilingues. Un troisième et dernier chapitre mettra enfin en lien ces représentations, afin d'ancrer et de comprendre ces pratiques et ces logiques dans un système plus large.



## PREMIERE PARTIE. CONTEXTE, CADRE THEORIQUE ET POSITIONNEMENTS CONCEPTUELS

### INTRODUCTION

Avant de nous pencher sur nos approches théoriques, il est nécessaire de nous attarder sur le cadre politique et linguistique de la Suisse. Comme nous le verrons dans notre chapitre méthodologique, nous nous inscrivons en effet dans le courant de la *Grounded Theory* ; c'est la raison pour laquelle il nous est apparu important de partir, dans un premier temps, du contexte de notre terrain d'étude et de présenter les grandes lignes de l'imaginaire identitaire et linguistique du pays et du canton de Fribourg, avant de présenter ensuite d'une manière plus globale, notre cadre théorique qui apportera par ailleurs un éclairage supplémentaire et général sur notre terrain de recherche.

Le premier chapitre est d'abord dédié aux contextes suisses. Nous avons volontairement usé de la forme plurielle puisque, nous allons le voir, la configuration politique et linguistique du pays rend possible l'identification de différentes entités à partir desquels les individus peuvent construire et entretenir leurs sentiments d'appartenance. Le chapitre suivant est, quant à lui, consacré à notre cadre théorique. Ce cadre théorique est articulé autour de deux perspectives scientifiques qui, à notre sens, sont en adéquation avec notre terrain de recherche parce qu'elles nous permettent d'explicitier les liens entre la construction de la réalité sociale et l'intériorisation par les individus de cette réalité « imaginée » collectivement et individuellement. Enfin, nos positionnements théoriques seront enrichis par un troisième chapitre dans lequel nous présentons des réflexions conceptuelles particulièrement liées aux notions de mobilité et de migration ainsi que des définitions des concepts opératoires que nous avons choisis pour développer nos analyses.

# CHAPITRE 1. LA SUISSE : COMPLEXITÉ DE L'IMAGINAIRE IDENTITAIRE

## INTRODUCTION

Notre thèse de doctorat cherchant à identifier des dynamiques processuelles entre, d'une part, les acteurs sociaux appartenant aux groupes linguistiques nationaux et, d'autre part, les acteurs sociaux se positionnant en tant que « Suisses » et « étrangers », il est nécessaire de dresser un portrait sur le contexte de notre étude. Ce chapitre répond à deux objectifs : tout d'abord, il permet de saisir, au travers des différentes interprétations scientifiques, la conjoncture à la fois politique et linguistique de la nation qui prévaut en Suisse. L'idée étant que les individus se construisent en grande partie dans les milieux et les époques dans lesquels ils vivent, dresser un portrait de cette conjoncture est fondamental pour pouvoir ultérieurement situer les représentations qui ressortent des témoignages des acteurs sociaux interviewés dans le cadre de cette recherche. Deuxièmement, certaines théories présentées ici serviront subséquemment d'outils d'analyses des représentations de nos interlocuteurs puisque nous considérons que cet imaginaire identitaire suisse participe à la construction de sens non seulement des individus mais aussi entre les individus.

Ce chapitre est composé de trois parties. La première sera consacrée à l'histoire et à différentes théories liées à la construction de la nation en Suisse. Dans la deuxième partie, nous aborderons les politiques migratoires du pays. Enfin, en dernier lieu, nous traiterons du contexte spécifique du canton bilingue de Fribourg.

## 1.1 CONCEPTIONS D'UNE NATION PLURILINGUE : ENTRE UNITÉ ET DIVERSITÉ

### 1.1.1 Nation, nationalisme et système confédéral

L'un des éléments particuliers de la Suisse est que, avec ses quatre principaux groupes linguistiques que sont les germanophones, les francophones, les italophones et les romanches, la Suisse est constitutionnellement plurilingue. S'il est collectivement entendu aujourd'hui que la Suisse a toujours été composée de différents groupes linguistiques et culturels et qu'elle se targue souvent d'être « la plus vieille démocratie du monde », ce serait au XIXe siècle que la Suisse moderne serait née.

Jusqu'au début du XIXe siècle en effet, il apparaît que la Suisse est principalement germanophone : les cantons qui forment alors l'« ancienne Confédération » sont exclusivement germanophones (exception faite de Fribourg, déjà bilingue<sup>35</sup>), les régions francophones et italophone étant alors soit des territoires alliés, soit des baillages confédérés, mais dans tous les cas soumis aux régions germanophones. La seule institution commune est alors la Diète (le gouvernement), qui est essentiellement composée de représentants germanophones. Le droit de vote fédéral est un concept inexistant. La « question des langues » ne se pose guère. Alors que la structure étatique décentralisée permet aux modes d'organisations locales de se maintenir telles qu'elles le conçoivent, les habitants – souvent illettrés – ne sont pas impliqués dans les affaires gouvernementales<sup>36</sup> : l'administration locale est réglée dans la langue du lieu, langue parlée à la fois par les représentants et leurs sujets. Ensuite, la communication entre gens de langues différentes était peu fréquente à l'époque. Enfin, la langue ne représente tout simplement pas encore un critère d'identification – personnel ou collectif – pertinent [Froidevaux, 1997 : 3 ; Haas, 1989 : 59 – 60 ; Widmer, 2004 : 207].

C'est au cours de la brève République helvétique (1798 – 1803), imposée par Napoléon, que les langues et les cantons changent de statut en Suisse : non seulement les cantons obtiennent un statut identique<sup>37</sup>, mais la rédaction des textes législatifs en allemand, en français et en italien consacre l'égalité de ces trois langues<sup>38</sup>. Ce plurilinguisme sera ensuite officialisé quelques années plus tard, c'est-à-dire avec la première Constitution fédérale de 1848<sup>39</sup>. Afin notamment de mettre un terme à la guerre civile du *Sonderbund* (1847 – 1848) qui oppose alors les cantons catholiques aux cantons protestants au sujet de la séparation de l'Église et de l'État, cette Constitution aurait permis de créer, selon D. Froidevaux, un État fédéral qui aurait rendu possible l'unification nationale tout en

---

<sup>35</sup> Le contexte du Canton de Fribourg sera mieux développé au point 1.3 de ce chapitre.

<sup>36</sup> Anderson écrit pour sa part que la population était gouvernée par « une vague coalition d'oligarchies cantonales aristocratiques », qui ont su se maintenir grâce à leurs interventions mutuelles lors de rares protestations de paysans, soit en tant qu'actrices répressives, soit en tant que médiatrices [Anderson, 2002 ; 1983 : 141].

<sup>37</sup> C'est-à-dire que les baillages disparaissent et que les cantons deviennent des autorités autonomes. C'est par ailleurs dans ce même élan que les habitants masculins de la Confédération deviennent des citoyens égaux en droit [Haas, *op. cit.* : 62].

<sup>38</sup> Selon Haas, ces pratiques plurilingues dorénavant instaurées au sein de l'exécutif posèrent peu de problèmes pour les citoyens issus des classes « cultivées », étant donné qu'ils avaient les connaissances linguistiques adéquates. Les problèmes se seraient présentés dans les Conseils législatifs, du fait qu'ils auraient été composés d'hommes d'« origines modestes » ne maîtrisant pas d'autres langues que leur langue dite « maternelle ». Afin de respecter cet idéal égalitaire entre les citoyens, issu des idées de la Révolution française, les deux Conseils auraient été, dès le départ, dotés d'interprètes pour assurer les traductions des débats en allemand et en français et, plus tard, en italien [Haas, *op. cit.* : 63].

<sup>39</sup> Les propos de notre travail ne nécessitant pas que nous nous attardions sur les conditions d'adhésion de chacun des cantons suisses à la Confédération, nous estimons ici seulement nécessaire de souligner que le territoire italophone du Tessin ainsi que les territoires francophones de Neuchâtel, du Valais et de Genève entrèrent officiellement dans l'État suisse en tant que cantons, en 1803 pour le Tessin et en 1815 pour les autres [Anderson, *op. cit.* : 140].

respectant les particularismes locaux<sup>40</sup> [Froidevaux, *op. cit.* : 3 ; Giugni et Passy, 2003 : 110]. Pour J. Widmer, la création de cet État libéral basé sur le fédéralisme aurait justement été possible parce qu'adapté à une société « techniquement peu développée et cloisonnée » [Widmer, 2009 : 194]. Pour sa part, B. Anderson est d'avis que cette Constitution de 1848 modifie les places respectives accordées au religieux et à la langue dans les différents espaces sociaux : alors qu'avant 1848, les clivages religieux sont « politiquement saillants », la langue relève d'une « affaire de choix et de convenance personnels » ; après 1848, la langue prendra peu à peu la place de la religion, qui deviendra elle-même une affaire de choix personnel [Anderson, 2002 ; 1983 : 142].

Une des particularités de cette Constitution de 1848 est de contenir un article qui précise ceci : « Les trois principales langues parlées en Suisse, l'allemand, le français et l'italien, sont langues nationales de la Confédération » [art. 109, Const. 1848]. Selon Froidevaux, même si l'on accorde encore peu d'intérêt à l'aspect linguistique à l'époque, cette reconnaissance des trois langues aurait correspondu au souci de neutralité de la Confédération<sup>41</sup>, à une époque où les nations européennes connaissent ces bouleversements idéologiques notamment liés à l'idée qu'à une nation doivent correspondre une langue et une culture : l'officialisation du plurilinguisme en Suisse aurait en quelque sorte permis d'éviter de potentiels conflits internes et externes, tout en favorisant l'intégration des populations de la Confédération, et ne serait donc pas née de la seule volonté de construire un État plurilingue [Froidevaux, *op. cit.* : 3 – 4]. Haas pour sa part précise que, dans sa formulation même, cet article constitutionnel laisserait entendre qu'on ne parle pas seulement trois langues en Suisse<sup>42</sup>, tout en mettant un terme à la prédominance de l'allemand [Haas, *op. cit.* : 64].

Pour Widmer, la naissance de l'État moderne suisse issue de l'adoption d'une Constitution en 1848 traduirait la manière dont le peuple (ou plutôt les Constituants) se perçoit, en tant qu'espace de transactions et de décisions (entre différentes parties). Selon lui, le fait que les citoyens se seraient donné une Constitution *en tant que Confédération* et non pas *en tant que nation*, aurait engendré deux principes. Tout d'abord, les cantons auraient hérité de la médiation entre la citoyenneté nationale et

---

<sup>40</sup> Toujours selon lui, il semblerait par ailleurs que cette souveraineté cantonale ait été fortement souhaitée par les élites catholiques, afin de pouvoir garder leur pouvoir d'action et de résister ainsi à l'unification, voie plutôt privilégiée par les protestants radicaux [Froidevaux, *op. cit.* : 4].

<sup>41</sup> Neutralité que Froidevaux fait remonter à 1515, avec la défaite de Marignan.

<sup>42</sup> C'est également le point de vue de J. Widmer, qui précise qu'avec cet article, aucune de ces langues ne bénéficie d'une primauté par rapport à l'autre, tout en reconnaissant, implicitement, qu'il existe aussi d'autres langues sur le territoire de la Confédération. Cette perception des langues, nous le verrons, changera au courant du XXe siècle [Widmer, 2005 ; 2004 : 17].

l'État national puisque seuls les citoyens reconnus comme tels par les cantons constitueraient le peuple actif de la Confédération<sup>43</sup> ; en ce sens, la Confédération ne peut que reconnaître l'hétérogénéité linguistique des cantons. Ensuite, alors que cet article constitutionnel aurait seulement engagé la Confédération à défrayer les coûts de traduction des différents textes fédéraux (et les textes pour les votations dans les langues des cantons), les cantons auraient aussi hérité de la responsabilité « d'agencer un ordre des langues » – l'unification ne pouvant être conçue sur le plan national – déplaçant ainsi la « question des langues » sur le plan cantonal, évitant du même coup de poser la « question des langues » au niveau fédéral<sup>44</sup> [Widmer, 2005; 2004 : 11, 12 et 15].

Malgré tout, il est reconnu que le plurilinguisme officiel de la Suisse revêt un caractère spécifique, particulièrement dans le contexte de ce XIXe siècle européen qui voit les nations se penser et vouloir se créer en espaces étatiques imaginés linguistiquement et culturellement homogènes. La Suisse n'aurait toutefois pas échappé aux mouvements de création des mythes nationaux, mouvements associés à ce vaste bouleversement de création des « identités nationales » en vogue à l'époque. Ce serait en effet en 1891 que l'on aurait fixé la date de 1291 comme acte de naissance de la Confédération helvétique<sup>45</sup>. Cette naissance mythologique remontant à 1291 aurait permis aux

---

<sup>43</sup> Ce que précisent aussi Studer, Arlettaz et Argast, pour qui l'introduction de la notion « citoyen suisse » n'aurait pas amené pour autant l'Etat fédéral à régir en la matière [Studer, Arlettaz et Argast, 2013 :19]. P. Centlivres et D. Schnapper affirment de leur côté que c'est l'Etat cantonal et non pas fédéral « qui possède les caractères de la nation au sens de communauté d'origine et de culture commune » [Centlivres et Schnapper, 1991 : 156]. Même si ces propos vont dans le même sens que Widmer, nous estimons que le positionnement de ces deux auteurs s'inscrit plutôt dans une conception déterministe et culturalisante des sociétés et non pas dans l'idée du jeu identitaire entre création des appartenances et identification à ces appartenances et qui engendre lui-même les fruits de ce qu'il décrit.

<sup>44</sup> Pour R. Coray, la politique des langues de la Suisse est caractérisée par l'évitement de problèmes potentiels, par la persistante « décision de ne pas décider » [Coray, 2004a, reprise par Späti, 2011 : 40].

<sup>45</sup> Concernant ce choix de 1291, deux lectures sont possibles. D. Froidevaux écrit pour sa part que jusqu'en 1891, le mythe fondateur de l'ancienne Suisse se référait au serment du Grütli et non pas au Pacte fédéral. Selon lui en effet, c'est au XVIe siècle que ce serment – issu d'une tradition orale – aurait été daté du 8 novembre 1307 et faisait office jusqu'alors d'acte de naissance de la Confédération. En 1891, le serment du Grütli aurait été remplacé par la « redécouverte » du fameux Pacte, document écrit qui aurait bien correspondu à l'esprit de l'époque où l'on découvrirait des parchemins fondateurs dans les différentes nations européennes. F. Walter précise, quant à lui, que le Pacte de 1291 aurait été connu en Suisse depuis 1758 et proposé comme document fondateur de l'ancienne Confédération en 1760, même si le document n'aurait souligné ni lieux, ni noms, ni événements précis. En 1891, deux historiens auraient été mandatés pour recréer un récit historique remontant à 1291 la célèbre tradition orale du serment du Grütli – Rütli en allemand – de 1307 / 1308, accompagnée de l'épisode de G. Tell et de la légendaire insurrection des Suisses contre les Habsbourg, permettant ainsi de justifier le choix de 1891 pour célébrer pour la première fois la fête nationale. Walter précise par ailleurs que cette célèbre « prairie du Grütli » aurait été totalement réaménagée et remodelée vers 1860 déjà, afin de le « sublimer en lieu de mémoire » [Froidevaux, *op. cit.* : 6 ; Walter, 2010 ; 2002, Tome 4 : 73, 74 et 76]. Retenons simplement qu'en 1891, les lettrés auraient trouvé le moyen d'associer le Pacte de 1291 au célèbre serment du Grütli, mythiquement situé dans la « Suisse primitive », c'est-à-dire dans les cantons de Schwyz, d'Uri et d'Unterwald et que c'est cette théorie qui est collectivement convenue encore aujourd'hui, alors que le Pacte est considéré comme « le plus ancien texte constitutionnel suisse » [Site de la Confédération suisse : <http://www.admin.ch/org/polit/00056/index.html?lang=fr>].

contemporains lettrés d'établir des liens entre le passé et la modernité, tout en idéalisant l'ancienne Suisse, – l'État fédératif incarnant en quelque sorte son épanouissement, voire son aboutissement, s'inscrivant ainsi dans une vision téléologique de la « nation » – le pays devenant, dans cette perspective, la « plus vieille démocratie du monde » ; ce dernier mythe sera par ailleurs passablement reproduit par la suite, selon F. Walter. Cet auteur précise aussi que cette conception idéalisée du pays aurait engendré l'idée que la Suisse connaîtrait une « existence exceptionnelle »<sup>46</sup> (*Historische Sonderexistenz*, en allemand), selon que le pays serait né d'une « pensée et d'une volonté » politiques (*Willensnation*, en allemand) transcendant ses particularités linguistiques, culturelles et religieuses. Cette perception de former une nation « exceptionnelle » serait par ailleurs elle-même à l'origine de la conception encore fortement partagée aujourd'hui que l'histoire du pays constitue une sorte de *Sonderfall* (un cas particulier, en français), que Walter décrit ainsi : « expression canonique de la culture politique suisse [qui ne serait] rien d'autre que la version laïque d'une autre conviction, très ancienne mais qui reste bien vivace, selon laquelle la Suisse est un pays élu de Dieu » [Walter, 2010 ; 2002 : 75].

Face à l'insistance des pays environnants sur l'unité linguistique et culturelle de leur nation, la Suisse aurait pour sa part cherché d'autres marques et aurait au contraire valorisé assez tôt son hétérogénéité, notamment linguistique, chose qui aurait été particulièrement prégnante chez les Suisses allemands par la volonté de défendre la variété de leurs dialectes. A tel point que l'expression d'« unité dans la diversité » participe à cette construction nationale identitaire qui se veut particulière. C. Späti affirme par ailleurs que ces récits nationaux et ces mythes fondateurs (soit le *Sonderfall* et la « nation de volonté ») ainsi créés auraient permis aux différents groupes linguistiques de se rassembler sous une histoire commune [Späti, 2011 : 39 – 40]. Malgré tout, des conflits internes sur la question des langues se seraient déjà manifestés dès le XIXe siècle, conflits qui, nous le verrons, s'affirmeront d'une manière plus concrète au cours du XXe siècle<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> Toujours selon Walter, cette conception serait issue des écrits d'un professeur de droit passionné d'histoire nommé Carl Hilty, conception qui aurait été reprise et diffusée jusqu'au milieu du XXe siècle, notamment par des « historiens historisants » [Walter, *op. cit.* : 75].

<sup>47</sup> Widmer précise pour sa part que des débats étaient déjà présents lors de la rédaction de la première Constitution, tout comme la « question des peuples », phénomène qu'il traduit par « la métaphorisation géographique de la division entre francophones et germanophones » créée par l'apparition - déjà au XIXe siècle - des notions de « ponts » et de « fossé », par l'hétéro-catégorisation des groupes linguistiques (notamment des Tessinois en tant qu'italophones) engendrant de l'auto-catégorisation selon les mêmes termes, par la « négociation identitaire » et par le développement de la conscience d'une appartenance linguistique en tant qu'appartenance « culturelle ». Cette « question des peuples » serait apparue

En Suisse, la pluralité des langues et la quasi-absence, de la part de l'État fédéral, d'un « projet culturel » national, n'auraient donc pas favorisé « l'intégration nationale » par la langue : ce serait plutôt le système confédéral, en soi, qui permettrait cette intégration selon qu'il protégerait les « identités culturelles liées aux langues » [Widmer, 2009 : 192]. En fait, ce serait le « principe de territorialité », principe de base de la gestion linguistique du pays, qui permettrait cette protection. « Droit non écrit de longue date », pour reprendre les termes de Späti, ce principe, qui remonterait au début du XXe siècle, serait en effet perçu comme le précepte fondamental de la politique linguistique de la Suisse [Späti, *op. cit.* : 36]. Voici comment F. Schultheis définit la « règle de territorialité » :

Elle prend acte de l'enracinement géographique des langues respectives, leur accordant par une sorte de consensus tacite une légitimité prioritaire par rapport aux autres langues, même lorsque celles-ci tendent à devenir majoritaires. Ce facteur d'inertie de la politique linguistique en Suisse s'explique principalement par l'idée – et la volonté politique – que les groupes linguistiques minoritaires méritent un *Sprachenschutz*, une protection de leur particularité linguistique [Schultheis, 1995 : 3].

Étant donné que ce principe implique que les habitants d'autres langues (nationales ou autres) doivent se conformer, dans les échanges avec l'administration, à la (aux) langue(s) officialisée(s) par chaque canton, Späti nous informe qu'il est généralement compris comme un moyen pour protéger les minorités linguistiques nationales<sup>48</sup> sur leur territoire mais aussi et surtout comme un instrument d'assimilation linguistique des individus ; en ce sens, les régions linguistiques seraient perçues comme étant homogènes et leurs habitants, globalement monolingues [Späti, *op. cit.* : 36 – 37]. Exception faite des cantons plurilingues (Berne, Fribourg, Valais et Grisons<sup>49</sup>), chacun des territoires n'a qu'une seule langue nationale comme langue officielle.

Outre ce principe, la politique linguistique de la Suisse est également fondée sur d'autres éléments qui s'ajouteront au courant du XXe siècle : l'égalité des langues (celle-ci étant dans l'esprit de la première Constitution de 1848), la liberté des langues et la protection des langues minoritaires<sup>50</sup>. Or,

---

notamment par la mise en pratique du principe d'égalité des citoyens qui aurait engendré des « sensibilités » visibles entre les régions linguistiques [Widmer, 2005 ; 2004 : 15 et Widmer, 2004 : 207].

<sup>48</sup> Le concept et la conception de « minorité » sera discuté au point 1.1.2 de ce chapitre. Nous entendons, pour l'instant, les francophones, les italophones et les romanchophones.

<sup>49</sup> Tandis que les trois premiers sont bilingues allemand – français, le canton des Grisons est pour sa part trilingue, soit le romanche, l'allemand et l'italien.

<sup>50</sup> Toujours selon Späti, ces deux derniers principes auraient eux aussi été des principes non écrits durant tout le XXe siècle, jusqu'à ce qu'ils soient inscrits dans la dernière Constitution fédérale de 1999 [Späti, *op. cit.* : 36].

selon P. Cichon et G. Kremnitz, les principes de liberté des langues<sup>51</sup> et de territorialité seraient contradictoires, mais étant donné que les Suisses habiteraient, dans leur grande majorité, sur le territoire de leur « langue maternelle », il y aurait peu de conflits issus de cette contradiction<sup>52</sup>. Ces auteurs considèrent par ailleurs que, malgré ces principes, la proportion inégalitaire des quatre principaux groupes linguistiques<sup>53</sup> mènerait à des « pratiques linguistiques asymétriques » et favoriserait, en bout de ligne, les langues parlées en majorité, particulièrement l'allemand<sup>54</sup> [Cichon et Kremnitz, 1996 : 134]. Enfin, il convient de souligner que la Suisse fonctionne également selon le « principe de subsidiarité », selon lequel les pouvoirs de décision sont confiés le plus possible aux échelons inférieurs. Ainsi, des cantons d'une même région linguistique pourront avoir des politiques linguistiques différentes, alors que les communes d'un même canton pourront également appliquer des politiques linguistiques et scolaires qui leur sont propres [Windisch, 1998 : 8].

Selon M. Meune, la « réussite du modèle suisse » pourrait s'expliquer par la non-coïncidence entre les divisions religieuses, politiques et linguistiques, ce que Widmer nomme pour sa part des « coalitions objectives »<sup>55</sup> : ce serait la conception de l'unité dans la diversité qui permettrait, justement, que les membres des groupes linguistiques ne se percevaient pas comme étant issus d'une nation autre que la nation suisse elle-même et ce, grâce à ce « discours méta-identitaire » qui mettrait en avant l'originalité du pays et qui marquerait cette volonté de vivre ensemble [Meune, 2011 : 18]. Il n'en demeure pas moins que le terme de « Confédération helvétique » est préféré à celui de « nation », et

---

<sup>51</sup> Ce principe, aussi appelé « principe de la personnalité » est défini par E. Weibel comme une règle qui « permet à chaque citoyen de s'adresser dans sa langue maternelle aux autorités fédérales pourvu que cet idiome soit officiel » [Weibel, 1988 : 353].

<sup>52</sup> Au contraire de Cichon et Kremnitz, Weibel écrit que le principe de territorialité et le principe de personnalité sont « complémentaires », expliquant que « dans les cantons multilingues, par exemple, le principe de la personnalité s'applique dans les relations du citoyen avec les autorités cantonales centrales, qui sont tenues, d'autre part, de sauvegarder leur [sic] aires linguistiques » [Weibel, *op.cit.* : 354].

<sup>53</sup> Selon l'Office fédéral de la statistique, la « population résidante selon la langue principale » se divisait ainsi en 2010 : 65.6% de germanophones, 22.8% de francophones, 8.4% d'italophones et 0.6% de romanchophones. A titre d'exemple, les langues respectives se chiffraient de la manière suivante en 1910 : 69.1% de germanophones, 21.1% de francophones, 8.1% d'italophones et 1.1% de romanchophones [Site officiel de l'Office fédéral de la statistique : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>].

<sup>54</sup> Voir à ce propos l'étude de G. Lüdi et B. Py publiée en 1995, qui traite de la migration interne en Suisse, des changements de langues et des rapports aux langues des acteurs sociaux, notamment à travers les contacts et des pratiques : G. Lüdi et B. Py (1995). *Changement de langage et langage du changement. Aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*. Lausanne : L'Age d'Homme.

<sup>55</sup> Ainsi, les subdivisions politiques du pays ne sont pas reliées aux « communautés linguistiques », aucun parti politique n'étant associé à une langue : les conflits en Suisse ne sont pas organisés selon les régions linguistiques. Particulièrement mises de l'avant lors des votations depuis quelques années, les divisions supposées entre les groupes linguistiques ne sont constatées – voire créées par les interprétations des résultats – qu'une fois les résultats des votations entérinés [Widmer, 2004 : 207].



que les groupes linguistiques se conçoivent aujourd'hui en tant que « communautés linguistiques » propres, perceptions qui, comme nous allons le voir, se sont développés d'une manière plus importante au cours du XXe siècle.

### 1.1.2 Histoire des rapports entre les « communautés linguistiques »<sup>56</sup>

Si l'épisode de la Première Guerre mondiale mène à des antagonismes importants, particulièrement entre les Suisses allemands et les Suisses romands<sup>57</sup> (chacune des régions linguistiques appuyant les pays voisins de même langue), voit apparaître le terme du *Röstigraben*<sup>58</sup> et réapparaître celui de *fossé*, Widmer affirme que cette crise n'a pas été sans effet sur la volonté de créer une unicité du pays à l'aide du plurilinguisme. En 1938, l'article constitutionnel sur les langues est en effet révisé : tandis que le romanche est promu quatrième langue nationale, l'allemand, le français et l'italien deviennent langues officielles<sup>59</sup>.

Voici comment Widmer interprète cette transformation :

« La nouveauté qu'apportera la révision de l'article des langues ne consista donc pas seulement à introduire une quatrième langue nationale, le romanche. Elle conduira surtout à transformer le peuple imaginé : le quadrilinguisme unira le peuple suisse selon les langues en tant qu'élément de la réalité « spirituelle » de ce peuple imaginé, destiné à reléguer le peuple réel pris dans les conflits « matériels ». D'un même mouvement étaient conjurés les deux « fossés » – le social et le linguistique – en les délégitimant par l'appel à l'identification à la nation unitaire quadrilingue » [Widmer, 2005; 2004 : 16].

Cette modification sur les langues changera les langues « principalement parlées » en langues « consacrées », le nouveau dogme plurilingue s'instituant ainsi selon le même modèle des langues

---

<sup>56</sup> Le terrain de nos recherches ayant exclusivement été focalisé sur les relations entre francophones et germanophones et le cadre de nos travaux ne pouvant embrasser la totalité de la variabilité des dynamiques entre les quatre groupes linguistiques nationaux, les propos développés concerneront principalement l'histoire des rapports entre les francophones et les germanophones.

<sup>57</sup> Période particulièrement bouleversée, les éléments de crises touchent également les courants politiques, le domaine culturel, les classes sociales, la société civile en général.

<sup>58</sup> Ou « barrière de rösti » ou « rideau de rösti », le rösti étant un plat de pommes de terre traditionnellement associé à la Suisse allemande. Cette expression est définie ainsi dans *Le petit dictionnaire suisse romand* : « dénomination métaphorique et plaisante du manque de communication et d'intercompréhension entre Suisses romands et Suisses alémaniques » [Knecht, 2000 : 240]. Cette frontière est plutôt symbolique que géographique, même s'il est généralement convenu qu'elle sillonne la frontière linguistique séparant la Suisse alémanique de la Suisse romande.

<sup>59</sup> Ce qui n'empêche pas la persistance de pratiques linguistiques asymétriques : même si l'italien et le romanche sont officiellement considérés par la Confédération comme « formellement égaux à l'allemand et au français », ces langues se trouvent marginalisées dans la pratique tandis que leurs locuteurs se voient obligés d'avoir des connaissances au moins passives en français et en allemand, ces deux dernières langues jouissant d'un usage égalitaire dans les commissions fédérales [Schultheis, *op. cit.* : 4].

nationales des États unitaires. Ainsi, les autres langues traditionnellement présentes sur le sol helvétique ne sont plus des langues secondaires<sup>60</sup> : elles sont tout simplement dorénavant exclues de l'imaginaire collectif plurilingue [*Ibid.* : 17]. Par ailleurs, la reconnaissance du romanche en tant que langue nationale aurait aussi permis de renforcer la construction de l'imaginaire du « peuple mythifié » de montagnards, symbolisé par le Romanche et censé incarner cet identitaire helvétique fantasmé et déjà louangé au XIXe siècle [Walter, *op. cit.* : 77].

Alors que la Deuxième guerre mondiale verra une Suisse unie, symbolisée par l'expression « d'Union sacrée »<sup>61</sup> [Ogay, 2000 : 144], D. Acklin Muji, Meune et Widmer estiment que le pays connaît un tournant au courant des années 1950 dans les perceptions entre les groupes linguistiques [Acklin Muji, 2010 et 2007; Meune 2011; Widmer 2004]. C'est en effet à cette époque que serait apparue la notion de « minorité »<sup>62</sup> dans les débats, notion qui sera ensuite reprise par les scientifiques et qui aurait changé le paradigme des représentations des rapports entre les groupes linguistiques, puisqu'elle devient un outil à travers lequel seraient justement pensés ces rapports. Selon Widmer, le rapport aux langues caractériserait les comportements (individuels ou collectifs) lorsqu'ils sont observés sous l'angle de la collectivité d'appartenance et de ses décisions. En effet, le rapport aux langues se trouverait à la base de « l'architecture de l'espace public » des collectivités, c'est-à-dire de la façon dont elles se conçoivent elles-mêmes vis-à-vis d'elles-mêmes, notamment dans la manière de concevoir les échanges et les décisions politiques. En fait, le rapport aux langues ne déterminerait pas les comportements en tant que tels : ils représenteraient le « champ des possibles » dans lequel s'inscriraient l'expérience sociale et l'expression des perceptions des collectivités d'appartenance et du sens qu'elles se donnent à elles-mêmes [Widmer, 2004 : 6]. Ainsi, ce qui aurait changé, avec l'apparition du concept de « minorité », c'est que les rapports aux langues se seraient dès lors inscrits dans une vision inégale des groupes linguistiques, construite à partir de leur inégalité numérique. La vision du rapport entre les groupes ne serait plus politique mais bien sociale : l'inégalité des collectivités, qui deviennent des « communautés linguistiques », s'inscrirait dorénavant dans un

---

<sup>60</sup> Widmer fait notamment référence au yiddish et au jénish.

<sup>61</sup> Pour Meune, cette « Union sacrée » est notamment incarnée par la « Défense nationale spirituelle », qu'il définit comme un mouvement politico-culturel né dans les années 1930 et qui avait notamment pour objectif de glorifier des valeurs supposées être suisses [Meune, *op. cit.* : 26]. Cette « Union sacrée » est également figurée par la stratégie militaire du « Réduit alpin », que Froidevaux définit comme un « symbole de la culture de la résistance, qui renouvelle les mythes fondateurs de la Confédération, [soit] les images de Tell ou des Alpes » [Froidevaux, *op. cit.* : 8].

<sup>62</sup> Le terme aurait déjà été en usage dans les sphères politiques, dans les échanges parlementaires au XIXe siècle, mais il aurait plutôt fait référence à la composition numérique des groupes linguistiques.

rapport entre groupe majoritaire et groupe minoritaire, la majorité ayant la responsabilité du « problème » des minorités dont elle est conséquemment exclue [Widmer, 2005 ; 2004 : 24 – 25]<sup>63</sup>.

Les années 1970 et 1980 sont aussi témoins de transformations sociales et politiques, que ce soit la « question jurassienne »<sup>64</sup>, la segmentation des espaces publics et médiatiques selon les groupes linguistiques<sup>65</sup> ou l'accent toujours plus important mis sur le *Röstigraben* comme élément d'interprétation de résultats de votations par certains médias<sup>66</sup> qui auraient renforcé les identités régionales en Suisse et aussi amené les représentants politiques francophones à thématiser davantage l'idée de la minorisation des francophones par les germanophones [Späti, *op. cit.* : 39]<sup>67</sup>. Ce sont toutefois les votations du 6 décembre 1992 sur l'adhésion du pays à l'Espace économique européen (EEE) qui marquent un tournant dans les représentations des rapports entre les groupes linguistiques. La différence des résultats du scrutin entre les deux régions linguistiques est telle<sup>68</sup> que l'on s'interroge alors sur les « différences linguistiques et culturelles » entre les communautés, sur la cohésion nationale et sur l'avenir du pays [Acklin Muji, 2010 : 26]. C'est par ailleurs dans la foulée des débats, présents tant au parlement que dans les médias, que l'on crée deux commissions, afin de trouver le moyen de favoriser la « compréhension entre les groupes linguistiques »<sup>69</sup> [*Ibid.* : 41].

---

<sup>63</sup> Widmer ajoute que la notion de minorité constitue une « forme d'évidence dans la lisibilité du social » et produit un « rapport asymétrique structurant », qui est en fait légitimé par cette même évidence, ce que Bourdieu nomme « l'acte performatif ». La notion de « minorité » dorénavant devenue incontournable dans la manière de comprendre les relations entre les groupes linguistiques et dans les « discours sur la diversité », Widmer précise que les statistiques rendent particulièrement lisible cette notion de « minorité » [Widmer, 2004 ; 2005 : 24 – 25].

<sup>64</sup> La séparation et création du Jura en 1974 aurait en effet brisé le « tabou » sur la question des langues en Suisse [Späti, *op. cit.* : 41].

<sup>65</sup> Bien que relevant de la juridiction fédérale, les espaces publics couverts par les médias (journaux écrits, télévision, radios) seraient, depuis les années 1970, de plus en plus confinés aux régions linguistiques principales, donc segmentés selon les « frontières linguistiques », ce qui renforcerait « l'ethnisation » de la politique suisse [Kriesi et *al.*, 1996, repris par Späti, *op. cit.* : 38].

<sup>66</sup> Selon les résultats d'une étude publiée par Bolliger en 2007, le « clivage » entre Suisses allemands et Suisses romands ne serait pas plus important : ce serait le nombre plus important de votations (initiatives populaires et référendums) qui l'aurait rendu plus « visible » [Bolliger, 2007, repris par Späti, *op. cit.* : 39]. De même Knüsel précise que les résultats des votations ne correspondent pas aux frontières linguistiques et qu'en ce sens, les aires linguistiques ne présentent pas des « blocs homogènes » [Knüsel, *op. cit.* : 339].

<sup>67</sup> A noter que durant cette période fut créé le PNR n°21, intitulé « Pluralisme culturel et identité nationale » par le FNSRS et qui avait notamment pour objectif d'analyser les contradictions fondatrices de la Suisse [Ogay, *op. cit.* : 140]. Pour les résultats du PNR n°21, voir G. Kreis (1994). *La Suisse chemin faisant : rapport de synthèse PNR 21 « Pluralisme culturel et identité nationale »*. Lausanne : L'Âge d'homme.

<sup>68</sup> Alors que les Suisses allemands rejetaient la proposition d'adhésion à 56.4%, les Suisses romands votaient en faveur de l'adhésion à 71.3% (la population ayant voté à 78%). Ce dimanche de votation a par ailleurs été nommé, dans les médias, le « dimanche noir ».

<sup>69</sup> C'est dans la foulée de cette « crise identitaire » du pays que sera publié un rapport intitulé « Le clivage linguistique. Problèmes de compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse » et qui traite des effets des représentations du *Röstigraben* dans différentes sphères sociales du pays, notamment au travers des votations fédérales. Pour plus de

Dorénavant appelées à « se comprendre », les « communautés linguistiques » devraient concevoir leurs relations sous l'angle de « l'harmonie ». Ce « discours sur la compréhension » créerait deux effets, complémentaires : si d'un côté, il peut mener à la création d'un imaginaire homogène (voire fusionnel) rassemblant les « communautés » (par les invitations aux dialogues et à la rencontre, voire à l'amour des « communautés »), il peut, d'un autre côté, participer à la dissimulation des rapports entre groupe(s) dominant(s) et groupe(s) dominé(s). Cet « appel à la compréhension entre les communautés linguistiques » serait toutefois paradoxal, puisque le principe même d'une communauté (et, à travers elle, de la reconnaissance de ses membres) serait de se distinguer et de se comprendre « entre soi » [Widmer, 2005; 2004 : 26 ; Meune, *op. cit.* : 22]. Ce seront ces notions de « minorités » et de « communautés linguistiques » qui seront retenues dans la conceptualisation et l'adoption de la dernière Constitution de 1999 (Art. 70). Meune explique que, pour R. Coray, ce nouvel article fédéral aurait apporté un changement dans la « perception ethnolinguistique » de la Suisse. Voici la manière dont il formule les réflexions de Coray : « Alors que l'idée de communauté a longtemps désigné, en Suisse, l'appartenance nationale, elle tend depuis les années 1990 à être associée à la langue, ce qui ressusciterait la conception romantique d'une langue miroir de l'âme populaire, et induirait une culturalisation nuisible à l'esprit d'ouverture professé par ailleurs » [Coray, 2005 : 286, repris par Meune, *op. cit.* : 22]. La dernière *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques* (Loi sur les langues – LLC) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'inscrit elle-même dans cet esprit, puisqu'il y est précisé que la Confédération veille notamment à « encourager la compréhension entre les communautés linguistiques » [art. 3, al. d, LLC].

Widmer estime pour sa part que ces débats, au lieu de réussir à créer un principe commun favorable à l'affirmation d'une « volonté de vivre ensemble », auraient plutôt amené à des politiques sectorielles (le romanche étant devenu une langue menacée de disparition, les régions francophones et germanophones devant affronter le spectre des « problèmes de compréhension », le Tessin étant parfois considéré comme une région à aider, parfois comme une région égale aux autres) qui seraient symptomatiques de l'incapacité de la collectivité politique à agir sur elle-même [Widmer, 2004 : 209 – 210].

---

détails, voir H. Kriesi, B. Wernli, P. Sciarini et M. Gianni (1996). *Le clivage linguistique. Problèmes de compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse*. Berne : Office fédéral de la statistique / 16 Culture, conditions de vie et sport.

Cette incapacité pourrait peut-être s'expliquer par les appartenances linguistiques des groupes et leurs rapports aux langues. Si les Suisses allemands et les Suisses romands peuvent partager un même imaginaire identitaire collectif, leur « architecture linguistique » singulière amènerait à des positionnements politiques différents. S'il n'est pas possible de faire un lien direct entre appartenance linguistique et choix politiques, il serait cependant pertinent d'observer les effets que les rapports aux langues ont sur les pratiques ou conceptions politiques. Voici d'abord comment Widmer conçoit l'architecture linguistique entre les groupes linguistiques et leurs rapports aux langues :

Ce ne sont pas les différences linguistiques « internes » entre langues qui sont pertinentes, mais les différences dans les rapports que chaque collectivité entretient avec ses langues, ce que j'appellerai leur architecture linguistique. De quelle différence s'agit-il ? La Suisse présente de ce point de vue deux situations clairement distinctes. La Suisse romande a un rapport envers la langue française analogue à celui des Français. Bien parler le français suppose ne pas laisser paraître d'indices concernant l'origine sociale ou régionale du locuteur. [...]. En Suisse allemande règne une forme de diglossie. L'allemand standard est pour l'essentiel limité à l'écrit tandis que les échanges oraux, [...], recourent généralement à un parler. Un parler connote immédiatement une origine, une ville, un canton, une région, il renvoie à une collectivité historique tandis que l'usage d'une langue standardisée comme la langue française renvoie la parole à la norme – la langue française – posée comme une norme et un objet en surplomb du social [*Ibid.* : 11 – 12].

Ce serait cette différence dans les rapports à la langue qui amènerait à des conceptualisations spécifiques de l'appartenance politique. Plus précisément, l'usage d'une langue standardisée ferait référence à une norme abstraite, située en-dehors du collectif, alors que le recours à un parler renverrait à un « collectif historique identifié à son origine ». De fait, ces conceptions des langues auraient un effet sur la différenciation et la stratification sociales : alors qu'une langue standardisée doit faire appel à des « clercs » qui décident de ses règles normatives, c'est l'usage lui-même du parler qui sert de normes sociales et linguistiques et, par extension, de l'appartenance (ou non) à la communauté. Ceci impliquerait donc des formes distinctes de légitimité et de socialisation puisque, dans la première collectivité, l'opposition (entre individus ou entre collectivités) se situerait sur la verticalité, soit entre « ceux qui savent » et « ceux qui ne savent pas (encore) » ; dans la deuxième collectivité, l'opposition relèverait plutôt de l'horizontalité, entre le « nous » et « les autres », puisque le parler renverrait à l'origine du locuteur dans un collectif et donc, au processus immédiat d'inclusion ou d'exclusion sociale<sup>70</sup>.

---

<sup>70</sup> Ce qui amènerait aussi les locuteurs suisses allemands à se considérer comme une juxtaposition « d'espaces semblables » [Widmer, 2004 : 51].

Ces rapports aux langues auraient aussi des conséquences sur les espaces possibles pour l'insertion des étrangers ou des allophones. Pour les régions suisses romandes, aux sphères publiques et économiques devraient correspondre la langue territoriale, alors que la sphère privée serait considérée comme relevant de la liberté des langues. De fait, il ne serait pas problématique d'y élire des personnes alloglottes, pour autant qu'elles puissent s'exprimer en français. Dans les régions suisses allemandes, les sphères publiques et privées auraient au contraire une même continuité car considérées comme relevant du même espace collectif, alors que dans la sphère économique, le choix de la langue serait utilitaire. Aussi les étrangers pourraient occuper une place dans la sphère économique, mais il leur serait plus difficile de pénétrer les deux premières sphères parce que n'appartenant pas à la communauté. Toujours selon Widmer, ces différences pourraient être résumées ainsi : la première société entretiendrait un rapport *métaphorique* avec la langue car elle serait posée en-dehors de la communauté linguistique. Il y aurait en effet une séparation entre la langue et le social car la délimitation architecturale serait indépendante de la communauté, qui pourrait s'imaginer que d'autres collectivités s'identifient à une même langue. La deuxième société entretiendrait quant à elle un rapport *métonymique* avec la langue ; elle la considérerait comme faisant partie d'elle-même et la délimitation de son espace serait liée à la délimitation de sa communauté, puisque le parler n'aurait d'existence que parlé. La communauté serait transcendante à elle-même et chercherait à préserver son patrimoine. Il y aurait ainsi un lien entre rapport aux langues et constitutions des identités collectives qui, elles-mêmes, permettraient le partage commun d'une organisation politique. Par ailleurs, une même organisation politique (entendue dans un sens large) pourrait rassembler des identités collectives singulières, voire même divers types d'identités collectives, qui elles-mêmes pourraient tout à fait partager, à des degrés différents, les mêmes imaginaires, mais non pas la même architecture [*Ibid.* : 12, 24, 27, 29, 30, 50].

Suisses romands et Suisses allemands auraient par conséquent une appréhension différente de l'espace et du territoire. Les premiers auraient recours au principe de territorialité dans un but défensif : ce principe serait en effet évoqué afin d'apaiser les craintes d'une « germanisation »<sup>71</sup> de leur espace et devrait être appliqué à l'espace public et politique, lui-même délimité par des frontières administratives déterminées par les langues et donc, associées aux peuples administrés. Les

---

<sup>71</sup> Schultheis définit le concept de « germanisation » comme une perception d'une « sorte de colonisation culturelle des autres groupes linguistiques présents sur le territoire helvétique par la force hégémonique, tant sur le plan démographique que sur celui des affaires, du groupe linguistique allemand » [Schultheis, *op. cit.* : 3 – 4].

deuxième, quant à eux, auraient de la difficulté à admettre ce même principe selon que l'imaginaire collectif, conçu en tant que communauté, ne correspond pas à un espace abstrait : les institutions seraient au service de leurs citoyens et devraient parler la langue parlée par ceux-ci [*Ibid.* : 51 – 52].

Cette architecture linguistique pourrait ainsi expliquer les positionnements différents entre Suisses allemands et Suisses romands sur la question de l'enseignement des langues à l'école, sujet qui a suscité de vives polémiques lorsqu'il est apparu sur le devant de la scène politique en 1997. A l'époque en effet, le ministre de l'éducation du canton de Zurich révèle que les heures d'enseignement du français seront réduites au profit de l'apprentissage de l'anglais. Commence alors ce que les médias, surtout francophones, ont nommé la « guerre des langues » puisqu'en tant que « minorité », les Suisses romands auraient eu l'impression d'être abandonnés par les Suisses allemands [Acklin Muji, 2010 : 32]. Jusqu'alors, le principe de l'enseignement des langues nationales était appliqué dans tous les cantons. Ainsi, de la fin de l'école primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, tous les élèves devaient apprendre la « langue partenaire » : tandis que les régions germanophones apprenaient le français comme première langue seconde, c'est l'allemand qui était appris dans les régions francophones. Le Tessin et les Grisons avaient quant à eux choisi d'apprendre le français en tant que première langue seconde et l'allemand comme deuxième langue seconde<sup>72</sup> [Veillette et Gohard-Radenkovic, 2012 : 100]. Or, avec ce changement initié par Zürich dans l'enseignement des langues, les Suisses romands auraient considéré que les Suisses allemands, en plus d'être majoritaires et de dominer économiquement le pays, mettaient en péril l'unité du pays en ne voulant plus faire d'efforts pour parler la langue de l'une des minorités [Acklin Muji, *op. cit.* : 31]. Pour les Suisses romands à l'époque, l'enseignement des langues nationales dans un pays plurilingue constituait un élément essentiel pour la compréhension mutuelle.

Selon Acklin Muji, ce serait la conception différente du système confédéral qui pourrait expliquer ces divergences d'opinions au sein du Parlement fédéral : tandis que du côté francophone, ce serait au nom de la cohésion nationale que l'on aurait demandé une intervention de la Confédération dans la question de l'enseignement des langues. Le côté germanophone, lui, aurait rejeté toute forme

---

<sup>72</sup> Bien que l'enseignement de la langue partenaire ait été encouragé par les systèmes scolaires, il apparaît que les habitants n'aient pas de pratiques linguistiques plus plurilingues que les habitants d'autres États monolingues d'Europe. Il y aurait en effet souvent confusion entre le plurilinguisme officiel de l'État et le plurilinguisme individuel de ses habitants, alors que le plurilinguisme est d'abord institutionnel, c'est-à-dire principalement confiné aux administrations fédérales et cantonales (des cantons plurilingues), aux chemins de fer, à l'armée et aux postes [Cichon et Kremnitz, *op. cit.* : 132 – 133].

d'ingérence de la Confédération au nom, justement, du fédéralisme [Acklin Muji, 2007 : 197]. De son côté, Widmer s'appuiera sur les architectures linguistiques et la configuration des espaces privés, publics et économiques. Ainsi, du côté des Suisses allemands<sup>73</sup>, l'anglais serait privilégié à l'école pour que les enfants soient économiquement compétitifs, l'école devant être au service des familles et les familles ayant intérêt à ce que leurs enfants apprennent cette langue utilitaire. Du côté des Suisses romands, la coupure entre la famille et l'école étant plus importante, l'école serait considérée comme le lieu de l'apprentissage de la vie publique et donc, le lieu de reproduction des rapports « architecturaux » entre vie privée et vie publique [Widmer, 2004 : 52]. Globalement, nous pourrions dire que les discussions relatives à l'enseignement de l'anglais restent confinées à deux pôles : d'un côté l'anglais est perçu comme une menace pour les langues nationales alors que de l'autre, il est vu comme un atout essentiel dans les milieux professionnels et économiques actuels [Späti, *op. cit.* : 42].

Le dialecte suisse-allemand est aussi souvent considéré, par les Suisses romands, comme un élément qui fait « obstacle à la compréhension mutuelle » entre les groupes linguistiques. Tel que Widmer l'a précisé plus haut, les Suisses allemands connaissent en effet une situation de *diglossie*, caractérisée par l'utilisation de systèmes linguistiques distincts en fonction des situations. Plus précisément, le dialecte suisse-allemand (ou « *schnyzerdütsch* ») sera employé pour toutes les circonstances de la vie courante, alors que l'allemand dit « standard » sera réservé pour l'écrit [Lüdi, 1990 : 232 ; Schläpfer, 1989 : 14]. Aussi, étant donné que les Suisses romands apprennent l'allemand standard et non pas le dialecte durant leur scolarité obligatoire, celui-ci est perçu par ces premiers comme étant un obstacle pour la compréhension entre les deux groupes linguistiques. Ayant de la difficulté à comprendre l'attachement des Alémaniques pour leurs dialectes, plusieurs Romands interprètent alors ce comportement linguistique comme une attitude insolente et irrespectueuse des minorités [Knecht, 1989 : 163].

Or, selon Späti, l'existence des dialectes serait peut-être précisément un élément pouvant atténuer les sources de conflits entre Suisses allemands et Suisses romands. Bien que les Suisses romands se perçoivent comme minoritaires, ils auraient tendance à considérer leur langue comme étant « culturellement supérieure » aux dialectes. Ceux-ci ne jouiraient pas en effet d'un statut et d'un prestige élevés et les Suisses allemands ressentiraient par ailleurs un sentiment d'infériorité par

---

<sup>73</sup> Il convient de souligner que ce discours en faveur de l'enseignement de l'anglais au détriment du français n'était pas à l'époque et n'est toujours pas aujourd'hui partagé par tous.



rapport à l'allemand standard. Pour Cichon et Kremnitz, ce serait aussi cette attitude à l'égard de l'allemand standard, ainsi que la non-maîtrise de cette langue, qui amèneraient les Suisses allemands à préférer parler français avec les Suisses romands qu'allemand [Cichon et Kremnitz, *op. cit.* : 139]. Ces notions de prestige et de valeurs symboliques associées aux langues feraient donc en sorte que les Suisses romands se sentiraient en position avantageuse<sup>74</sup> [Späti, *op. cit.* : 40]. Ceci d'autant plus que même les Suisses allemands maîtrisant la langue française seraient socialement et symboliquement valorisés [Schultheis, *op. cit.* : 5]. T. Ogay abonde en ce sens lorsqu'elle précise que les attitudes réciproques entre Suisses allemands et Suisses romands seraient à l'avantage de ceux-ci : tant les Suisses romands que les Suisses allemands auraient une bonne image des premiers et une image moins positive des deuxièmes<sup>75</sup>. En reprenant les termes d'Ogay, nous nous trouvons ainsi dans une situation particulière, « où la majorité doute d'elle-même et affectionne non sans paternalisme la minorité, qui considère, elle, la majorité avec une certaine condescendance » [Ogay, *op. cit.* : 141 – 142].

Nous devons souligner que, depuis la publication de cet ouvrage, le statut des langues nationales en Suisse a connu et connaît encore aujourd'hui des changements. Si, d'un côté, nous assistons à un renforcement des dialectes dans pratiquement tous les domaines de la vie quotidienne en Suisse allemande, au détriment de l'allemand standard (renforcement lié à la fois à un intérêt de plus en plus marqué pour les localismes, eux-mêmes alimentés par des mouvements identitaires conservateurs, et pour les styles « relâchés » dans l'espace politico-médiatique) l'anglais, d'un autre côté, peut dorénavant pratiquement être considéré comme une cinquième langue nationale. D'abord encouragé par le monde des affaires de la métropole zurichoise, l'anglais a également investi les secteurs scientifiques, académiques, médiatiques et le secteur éducatif suisses (phénomène par ailleurs toléré, voire même encouragé par la non-intervention ou la complicité tacite des autorités fédérales et cantonales). Ainsi l'anglais est-il maintenant enseigné à l'école obligatoire comme première langue étrangère dans la quasi-majorité des cantons suisses allemands, le français devenant la deuxième

---

<sup>74</sup> Or, ceci n'enlève en rien au fait qu'en Suisse, des inégalités économiques sont perceptibles entre les acteurs maîtrisant non seulement au moins les deux langues officielles que sont l'allemand et le français, mais en plus, l'anglais ; les acteurs suisses allemands seraient de surcroît plus avantagés que les acteurs suisses romands. Pour plus de détails sur les liens entre plurilinguisme(s) et statut économique en Suisse, voir F. Grin (1999). *Compétences et récompenses. La valeur des langues en Suisse*. Fribourg : Éditions Universitaires Fribourg Suisse / Programme National de Recherche 33 Efficacité de nos systèmes de formation.

<sup>75</sup> Les résultats de l'enquête de Kriesi et *alii.* précisent en outre que les stéréotypes plutôt négatifs (conservateurs, dominants) sont ainsi accolés aux Suisses allemands par les Suisses romands, alors que des stéréotypes plutôt positifs (ouverts au monde) seraient attribués aux Suisses romands par les deux groupes linguistiques [Kreisi et *alii.*, *op. cit.* : 60].

langue étrangère<sup>76</sup>. Ces changements de statuts et de rapports de force entre les langues internes en Suisse ont non seulement pour effet de modifier les conceptions et discours à l'égard du plurilinguisme au pays de même que l'aménagement et l'équilibre entre les langues, mais également de bouleverser les attitudes et postures entre les groupes linguistiques (et les locuteurs) qui prévalaient jusqu'à maintenant<sup>77</sup> [Ribaud, 2010 ; Gohard-Radenkovic, 2012 ; Meune, 2011 ; Grin, 2010 ; Site de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : <http://www.edk.ch/dyn/12040.php>].

Enfin, sur cette question des attitudes et perceptions réciproques, il nous semble pertinent de rajouter que Suisses romands et Suisses allemands auraient un positionnement différent par rapport à un supposé clivage entre les groupes. Il ressort en effet de l'étude de Kriesi et *alii.* que les Suisses romands (et les Tessinois) percevraient qu'il y aurait une « barrière » entre les langues, alors que cette « barrière » ne serait pas perçue par les Suisses allemands ; occupant la position de ceux qui ne souffrent pas de la perception de rapports collectifs asymétriques, les dominants se trouvent en quelque sorte à ignorer leur domination [Kriesi et *alii.*, *op. cit.* : 65 ; Widmer, 2004 : 26]. En reprenant les idées de Widmer, ces perceptions ne nous renseignent pas sur le clivage ou la barrière en tant que tels, mais bien sur la manière dont les groupes se perçoivent et se jugent. Ainsi, des inégalités entre groupes qui peuvent relever d'autres facteurs (économiques, politiques, etc.) seront perçues comme relevant d'inégalités « ethniques », c'est-à-dire attribuées à « l'être » et non au « faire », qui cristallisent en fait les discours et peuvent rendre les conflits quasi insolubles [*Ibid.* : 26].

Ces rapports aux langues et ces sentiments d'appartenance paraissent donc assez distincts pour chacun de ces deux groupes linguistiques. Il semblerait toutefois que certaines conceptions politiques permettraient d'entretenir un imaginaire collectif favorable au maintien d'une unité nationale rassemblant, justement, cette diversité.

---

<sup>76</sup> A noter que tous les cantons suisses romands ont gardé l'allemand comme première langue étrangère enseignée, ainsi que les cantons à majorité germanophone ou bilingues frontaliers, soit les cantons de Berne, de Soleure, de Bâle et du Valais.

<sup>77</sup> A titre d'exemple des remaniements possibles des statuts entre les langues et de leur enseignement en Suisse, le Canton de Schaffhouse s'est récemment opposé à l'enseignement de deux langues étrangères à l'école primaire : l'anglais étant enseigné dès la troisième année du primaire et le français, à partir de la cinquième année du primaire, c'est celui-ci qui risque de disparaître au profit de l'enseignement de l'anglais comme seule langue étrangère.

### 1.1.3 Conceptions politiques de la nation : des références qui s'entrecroisent

Tel que nous l'avons souligné auparavant, ce serait le système fédéraliste qui aurait permis la cohabitation des divers particularismes locaux, voire même rendu possible l'unification nationale. A ceci s'ajouterait la non-coïncidence des clivages politiques, linguistiques et confessionnels. Un autre élément permettant l'intégration politique des différents groupes linguistiques en Suisse serait l'idée que son fonctionnement politique est établi sur la recherche de négociations entre les différentes parties ou, plus précisément, sur le mode du consensus.

Reprenant la théorie consociationnelle développée par A. Lijphart au cours des années 1960<sup>78</sup>, Knüsel, Froidevaux et Späti tenteront de constater si ce modèle correspond au contexte politique du pays. De leur côté, Knüsel et Froidevaux arrivent à la conclusion que, même s'il y a parfois effectivement recherche du compromis, voire même du consensus, le fonctionnement fédéraliste suisse n'est consociationnel qu'en apparence<sup>79</sup> [Knüsel, 1994 : 107 – 113 ; Froidevaux, *op. cit.* : 11 – 13]. De l'autre, Späti semble considérer que la théorie correspond au modèle suisse, mais précise que le fédéralisme suisse serait de plus en plus dominé par une « fracture ethnolinguistique », particulièrement entre Suisses allemands et Suisses romands : ce seraient l'absence de nationalisme linguistique sur le plan fédéral ainsi que la limitation de contacts entre groupes linguistiques, voire l'édification d'un système, pour reprendre les termes de Späti, de « réglementation de la circulation [entre les groupes linguistiques] qui cherche à éviter des contacts directs entre groupes linguistiques », qui permettraient de maintenir la paix des langues [Späti, *op. cit.* : 38 et 43]. D. Schnapper estime quant à elle que la Suisse, tout comme la Belgique ou les Pays-Bas, aurait effectivement mis en place cette forme de « démocratie consociative », où le « compromis organisé »

---

<sup>78</sup> Lijphart a en effet développé un modèle afin de répondre à l'idée, alors répandue aux États-Unis, que la fragmentation de la culture politique d'un État conduit nécessairement à l'instabilité politique. Selon Froidevaux et Späti, son modèle est composé de quatre éléments, soit : 1. l'existence d'une grande coalition au sein du gouvernement à l'intérieur de laquelle sont représentés les dirigeants politiques de différents segments ; 2. le droit de veto, qui protège les groupes linguistiques minoritaires ; 3. le principe de proportionnalité ; 4. l'autonomie des différents groupes qui permet à une minorité de gouverner elle-même dans un domaine de préoccupation exclusif. Pour plus de détails, consulter A. Lijphart (1977). *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration*. New Haven / London : Yale University Press.

<sup>79</sup> Knüsel précise en effet que les postes-clé du pouvoir sont en fait accaparés par une sorte d'« oligarchie » qui cumule les fonctions et qui négocie en fonction des intérêts de l'élite, engendrant un « déséquilibre dans le processus de prise de décision » que le système de démocratie directe n'arriverait pas à contrebalancer ; il souligne même qu'« au contraire, [la démocratie directe] aide à la mise sur pied d'un consensus favorable aux élites », notamment par la manipulation des médias. Il précise même que la fameuse « formule magique », qui date de 1959 et qui offre une représentation des quatre grands partis politiques et des deux religions, bien qu'avec une dominante protestante, est le résultat d'accords « sur les partenaires et non sur un programme » [Knüsel, *op. cit.* : 106 et 111]. Pour Froidevaux, le système politique suisse s'éloigne du modèle consociationnel sur des points essentiels, notamment parce que la plupart des décisions sont adoptées, en bout de ligne, sur le mode de la majorité [Froidevaux, *op. cit.* : 13].

aurait permis cette cohabitation des différents groupes linguistiques. Elle reprend par ailleurs les termes d'U. Windisch, pour qui les démocraties consociatives auraient développé un « savoir-faire intercommunautaire historique », façonné selon lui par des siècles de cohabitation et de collaboration des collectivités linguistiques et culturelles différentes [Windisch, repris par Schnapper, 1995 : 70 – 71]. Pour Schnapper, les Suisses réussiraient à gérer leur diversité et assureraient leur collaboration par l'entretien d'un sentiment « d'être uniques », sentiment qui serait entretenu notamment par la mise en avant de « valeurs helvétiques traditionnelles », au nombre desquelles figureraient celles-ci : « force de caractère et de discipline, moralité et ardeur au travail, civisme, respect de la religion, sens de l'économie et de la famille » [*Ibid.* : 71]. En fait, si nous reprenons les idées de Meune, ce n'est pas tant l'importance de savoir si la Suisse est réellement une démocratie consociationnelle ou non : ce serait plutôt la croyance en son importance, par l'ensemble de ses habitants, qui produirait la cohésion nationale<sup>80</sup> [Meune, *op. cit.* : 19].

Pour Windisch, ce qui maintiendrait tous les Suisses ensemble serait sa culture politique commune, c'est-à-dire son système de démocratie directe (initiatives populaires et référendums) et son fédéralisme (autonomie des régions, des communes et des cantons) qui permettrait aux Suisses de cohabiter. Selon lui, cet attachement à cette culture politique serait par ailleurs beaucoup plus fort que les rapports ou les liens entre les « communautés linguistiques et culturelles ». Il pose en outre la question de savoir si la « grande diversité culturelle interne de la Suisse », qui peut présenter une « richesse » mais aussi accroître la « fragilité de l'unité », ne serait pas sans effet sur la procédure pour l'obtention de la nationalité suisse [Windisch, 1998 : 5 – 6].

Différents chercheurs estimeraient en effet que le modèle suisse du droit à la nationalité lierait les deux conceptions principales de la nation, c'est-à-dire le « droit du sol » (modèle dit « français ») et le « droit du sang » (modèle dit « allemand »). Nous l'avons précédemment souligné, l'adoption par la Suisse d'une Constitution en tant que Confédération et non pas en tant que nation aurait notamment délégué aux cantons la responsabilité de l'attribution de la citoyenneté nationale. Mais la Confédération joue également un rôle dans cette attribution. La nationalité suisse s'obtient ainsi par la reconnaissance des trois niveaux administratifs que sont le fédéral, le cantonal et le communal. Ce

---

<sup>80</sup> De son côté, Walter suggère que le discours entretenu sur la démocratie, la liberté et l'égalité permet d'occulter l'existence de clivages sociaux dans le pays. Ce discours entretiendrait par ailleurs l'idée que l'ascension sociale est possible par l'investissement personnel dans le travail ce qui, du même coup, rend suspect celui qui ne travaille pas [Walter, *op. cit.* : 112].

sont les autorités fédérales qui autorisent la naturalisation, mais ce sont les cantons et les communes qui l'accordent selon leurs propres conditions [Tabin, 1999 : 87]. L'examen du candidat portera alors sur son intégration dans la collectivité, sur son adaptation aux us et coutumes suisses et sur sa conformité à l'ordre juridique : le candidat devra finalement démontrer qu'il a bien intériorisé « l'héritage culturel collectif du pays d'accueil », éléments qui ne sauraient être acquis « par le seul apprentissage explicite », selon Centlivres et Schnapper [Centlivres et Schnapper, 1991 : 154]. Ainsi, cette procédure complexe supposerait une conception particulière de l'intégration, qui reposerait sur la combinaison des deux modèles cités plus haut, selon le niveau administratif considéré : selon L. Ossipow, « sur le plan du canton et de la commune, [ce serait] la conception assimilatrice, l'idée d'une nation communautaire, d'un idéal familial qui domine[rait]. Sur le plan fédéral, [ce serait] l'idée d'un pacte ou d'un contrat politique qui prévau[drait] » [Ossipow, 1996 : 231]. Ce modèle sera même qualifié « d'ethno-assimilationniste » par Giugni et Passy [Giugni et Passy, *op. cit.* : 111]. Or, pour Meune, l'opposition ou la superposition de ces modèles seraient erronées, puisque tous deux feraient de toute façon référence à des conceptions, endossées par les élites politiques, pour légitimer et entretenir l'espace national ainsi que ses frontières, elles-mêmes construites à partir « d'actes politiques fondateurs arbitraires ». En ce sens, la Suisse n'échapperait pas à la mise en place d'une « mythologie organiciste et ethnicisante » [Meune, *op. cit.* : 17 – 18].

Arlettaz et Burkart poursuivent ces réflexions sur ces différents degrés de la conceptualisation de la nationalité suisse et du lien « organique » entretenu dans l'imaginaire collectif et qui unirait les Helvètes :

La qualité de Suisse découle de l'origine et non du lieu de naissance ; elle comporte des droits et des devoirs politiques et civils dans un pays régi à la fois par une loi nationale, par des lois cantonales et par des réglementations communales. Cette conception d'une nation plurielle est une dominante du discours politique explicitant les modalités des rapports intercommunautaires. Les processus d'identification collective sont définis comme nationaux quant à la référence générale à la philosophie républicaine de l'État, mais comme cantonaux et communaux quant à la codification des règles et des pratiques [Arlettaz et Burkart, 1990 : 49 – 50].

Il convient de rajouter que, jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale, l'étranger était, certes, celui qui venait d'un autre pays, mais également celui qui venait d'un autre canton [*Ibid.* : 50 – 51]. Aussi, pour Meune, les cantons incarneraient des « communautés imaginées ». Ne partageant pas tout à fait les idées de H. Kriesi, pour qui les cantons, voire même les communes, seraient telles des « nations ethnoculturelles » rassemblées grâce à un patriotisme confédéral, Meune estimerait tout de même que les communautés linguistiques, mais aussi les cantons, procureraient une « sécurité

psychologique collective » aux individus. Ceci notamment par le fait que les cantons intègreraient des habitants qui ritualiseraient leurs appartenances par des usages ou pratiques plus ou moins affirmés, et que les lecteurs d'un journal cantonal, même d'un canton plurilingue, sauraient que leurs concitoyens parlant la même langue lisent ce même journal alors que ceux de l'autre langue lisent d'autres journaux : les cantons modéliseraient ainsi l'espace imaginaire de référence, tout en réaménageant ou assurant la permanence d'anciennes solidarités [Meune, *op. cit.* : 23 – 24]. Si les cantons sont pourvoyeurs d'identité(s) individuelle(s) et collective(s), il faut toutefois apporter une précision sur la complexité de la question des rapports entre minoritaire(s) et majoritaire(s) que peuvent amener les références aux régions ou aux cantons.

Nous l'avons vu, le concept de « minorité » est une création et ne fait donc pas référence à une réalité objective, définitive et indiscutable. Les individus ou les groupes s'identifieront en effet, selon les enjeux et les contextes, soit à des majorités, soit à des minorités. Ce ne sont pas toujours les rapports de force numériques qui créent la minorité (par exemple, les femmes ou encore les étrangers, qui peuvent être plus nombreux parfois que les hommes ou les nationaux), tout comme des politiques linguistiques ou des identifications variables peuvent créer la minorité (le romanche, les orientations sexuelles, la couleur de peau, les origines nationales ou régionales, etc.). Ainsi le concept de « minorité » peut tout autant faire référence à des aspects démographiques, sociologiques que linguistiques, aspects qui relèveront tous cependant des sentiments d'appartenance et des processus d'identifications. En ce qui a trait à la complexité des identifications et appartenances dans un système confédéral tel que la Suisse et afin de distinguer les types de majorité / minorité que l'on peut y trouver, Meune avance ainsi les néologismes de « mijoritaire » et « manoritaire », qu'il définit comme suit :

Dans cette optique, on appellera « mijoritaires » ceux qui, majoritaires dans leur État régional, sont minoritaires dans l'État national dont ils dépendent, le seul reconnu internationalement (francophones des cantons de Fribourg ou du Valais, francophones du Québec, catalanophones de Catalogne). Et on nommera « manoritaires » ceux qui sont majoritaires dans l'État fédéral, mais minoritaires dans leur entité fédérée (germanophones des cantons de Fribourg ou du Valais, anglophones du Québec, castillanophones de Catalogne). Quant à ceux qui sont minoritaires ou majoritaires à la fois dans l'entité englobante et dans l'entité englobée, ils sont des « doubles majoritaires » (germanophones du canton de Berne, anglophones du Nouveau-Brunswick – province canadienne bilingue –, castillanophones de la généralité de Valence) ou « doubles minoritaires » (francophones du canton de Berne, francophones du Nouveau-Brunswick, catalanophones valenciens) » [*Ibid.* : 46].

Ces concepts permettraient ainsi de mieux situer les identifications, voire les revendications, qui relèvent toujours de contextes précis. Ces articulations complexes entre les différents degrés et

positionnements identitaires auront donc une saveur particulière dans les cantons plurilingues. Enfin, toujours selon Meune, la question minoritaire amène avec elle la question des rapports entre « autochtones » et les « allochtones – étrangers », de l'identification des deuxièmes aux mythes nationaux des premiers, de la transformation des « allochtones – étrangers » en « autochtones » et des liens entre plurilinguisme traditionnel et nouvelles formes de plurilinguismes [*Ibid.* : 47 – 49].

Aussi, avant d'aborder la situation du Canton de Fribourg, nous jugeons nécessaire de poursuivre la description de la complexité identitaire helvétique en faisant un détour par les politiques migratoires en Suisse, notamment parce que certains auteurs avancent l'idée que la présence de l'étranger permettrait, en quelque sorte, aux citoyens suisses d'entretenir la cohésion nationale.

## 1.2 POLITIQUES MIGRATOIRES EN SUISSE

### 1.2.1 Étapes importantes de la migration en Suisse est des lois sur « l'intégration »

Nous l'avons vu, la Constitution de 1848 lègue aux cantons et aux communes la responsabilité d'attribuer le droit de cité à leurs résidents. Bien que la révision de la Constitution en 1874 ait apporté à la Confédération un droit limité sur la procédure, peu de mesures seront prises avant 1917 pour tenter de contrôler les conditions d'établissement et de séjour des personnes immigrantes. La Première Guerre mondiale aurait amené la « question des étrangers », faisant apparaître la notion d'« *Überfremdung* »<sup>81</sup> – qui sera une constante durant tout le XXe siècle [Leanza et *ali.*, 2003 : 23] – sur le devant de la scène au pays, questions qui aboutiront à l'adoption d'une politique restrictive et protectionniste et la création d'un réel dispositif pour gérer les flux migratoires en 1931<sup>82</sup> [Arlettaz et Burkart, *op. cit.* : 57 ; Studer, Arlettaz et Argast, 2013 : 43].

Aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, la Suisse a besoin de main-d'œuvre. Le pays recrutant auprès des pays limitrophes, les années 1950 à 1970 sont caractérisées par l'arrivée de nombreux travailleurs étrangers qui sont, pour la plupart, italiens, allemands, autrichiens, français et

---

<sup>81</sup> E. Piguet définit le terme comme une « influence des étrangers sur la vie économique, intellectuelle et spirituelle du pays », alors que Studer, Arlettaz et Argast parlent d'« emprise étrangère » [Piguet, *op. cit.* : 25 ; Studer, Arlettaz et Argast, *op. cit.* : 12].

<sup>82</sup> Ce sera en effet la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) de 1931 qui donnera le pouvoir exécutif au Conseil fédéral pour légiférer sur la politique d'admission des étrangers, les autorités subsidiaires étant de fixer elles-mêmes le nombre d'autorisations de séjour [Bolzman, 2002 : 67].

espagnols [Bolzman, 2002 : 66]. La politique migratoire de l'époque est alors surtout déterminée par les besoins du secteur économique et cette immigration, essentiellement stimulée par un besoin en travailleurs, est flexible aux besoins du marché intérieur et aux conjonctures économiques. Leur droit de séjour étant rattaché à la nécessité d'occuper un emploi, les étrangers doivent en effet quitter le sol helvétique si les autorités ne leur renouvellent pas leur permis de travail, procédé particulièrement employé lors de périodes de crises économiques [Piguet, 2004 : 37 – 38]. En la considérant comme une immigration de passage, on souhaite ainsi s'assurer du caractère temporaire et réversible de cette main-d'œuvre étrangère<sup>83</sup> : ces individus, qui sont en fait des salariés passagers, devront retourner dans leurs pays respectifs lorsque l'activité économique connaîtra un ralentissement [Holtzer, 1998 : 47 ; Piguet, *op. cit.* : 19]. Ainsi, le caractère précaire de cette main-d'œuvre étrangère est assuré par le fait que les permis de séjour sont directement liés au travail : selon C. Bolzman, la Suisse ne dispose pas de permis de travail en soit, puisque c'est son autorisation de séjour qui déterminera l'activité lucrative possible de l'étranger [Bolzman, *op. cit.* : 68].

Cet afflux de travailleurs étrangers aurait fait réapparaître la crainte d'une « surpopulation étrangère », qui aurait à son tour amené le Conseil fédéral (pouvoir exécutif) à adopter une politique en 1970 qui, en introduisant des quotas annuels, aurait cherché à limiter le nombre d'étrangers et à permettre leur insertion sur le marché du travail. L'administration fédérale aurait en outre estimé à cette époque que l'intégration est liée à la participation au marché du travail, tandis que les autres éléments relatifs à une intégration aurait été laissés à la discrétion des cantons, des communes et des personnes étrangères elles-mêmes [Bolzman, *op. cit.* : 67]. Par ailleurs, il faut souligner que, jusqu'en 1998, on aurait considéré que l'assimilation, plutôt que l'intégration, est « la seule voie possible pour conserver une certaine cohérence sociale » [Leanza, *et ali.*, *op. cit.* : 24].

Les années 1980 sont témoins d'un changement dans le paysage migratoire suisse. D'abord, les quotas annuels décidés par les autorités ne touchent que les étrangers souhaitant exercer une activité économique. Aussi les individus issus des regroupements familiaux, de même que des naissances, échappent-ils à ces restrictions et font alors augmenter le nombre de personnes étrangères. En outre, de nombreux travailleurs venus en Suisse lors de la vague migratoire précédente bénéficient dorénavant de permis d'établissement : il n'est donc plus possible de les renvoyer à l'étranger.

---

<sup>83</sup> A titre d'exemple, un travailleur étranger obtiendra un permis d'établissement après 10 ans de permis annuel, alors que le renouvellement du permis annuel ne s'obtient que si le travailleur parvient à conserver son emploi [Piguet, *op.cit.* : 17].



Ensuite, cette période est caractérisée par un afflux important de demandeurs d'asile. La Suisse a en effet signé divers accords internationaux qui l'obligent à assouplir ses lois d'asile et à accueillir une population d'origines de plus en plus diversifiées. Enfin, l'économie suisse ayant de nouveau besoin d'une main-d'œuvre étrangère, le pays recrute alors auprès de la Yougoslavie<sup>84</sup>, de la Turquie et du Portugal [Piguet, *op. cit.* : 43 – 45], modifiant également le paysage migratoire « classique ». L'immigration qui était jusqu'alors de type « économique » cède ainsi peu à peu sa place à une « immigration de peuplement », caractérisée par des origines nationales et des motifs d'immigration multiples, mais souvent considérée comme étant moins assimilable à la société d'accueil [Sayad, 1999 : 111], parce que « culturellement » différente.

Devant la perception grandissante d'un « problème d'intégration dû à une distance culturelle trop grande », et afin de tenter d'avoir un contrôle sur ce nouvel afflux, le Conseil fédéral adopte une nouvelle politique dite des « trois cercles » en 1991. Le pays d'origine constitue le nouveau critère pour limiter l'entrée des étrangers. Alors que le « cercle intérieur » inclut les pays de la Communauté européenne (CE) ainsi que ceux membres de l'Association économique de libre échange (AELE), le « cercle médian » comprend des pays industrialisés (tels que le Canada et les États-Unis), subordonnés à une politique de recrutement restrictive. Enfin le « cercle extérieur » s'étend à tous les autres pays du monde auprès desquels le recrutement est pratiquement impossible, exception faite de travailleurs hautement qualifiés [Leanza et *ali.*, *op. cit.* : 25 ; Piguet, *op. cit.* : 59]. Cette politique traduit alors l'idée qu'il n'est possible d'intégrer que certaines catégories d'étrangers, catégories en fait « déterminées par l'appartenance nationale, ethnique, voire raciale du migrant », toujours selon Leanza et *ali.* [Leanza et *ali.*, *op. cit.* : 26].

Fortement critiqué par la Commission fédérale suisse contre le racisme, ce modèle des « trois cercles » est abandonné en 1998 au profit d'un modèle calqué sur celui du système canadien de points. Notamment basé sur le niveau de qualification des candidats potentiels, ce modèle, dit « des deux cercles », a finalement regroupé les deuxième et troisième cercles en un seul. Au cours de cette même année, les autorités modifient la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) de 1931 et donnent une assise juridique pour encourager l'intégration d'étrangers<sup>85</sup>.

---

<sup>84</sup> Il s'agissait bien encore à cette époque de la Yougoslavie.

<sup>85</sup> L'article 25a souligne en effet que : « La Confédération peut verser des subventions pour l'intégration sociale des étrangers ; en règle générale, ces subventions ne sont accordées que si les cantons, les communes ou des tiers participent de manière adéquate à la couverture des frais ».

Une nouvelle Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est entrée en vigueur depuis le premier janvier 2008. Cette loi, qui « règle [...] l'encouragement de l'intégration des étrangers » [art.1 de la LEtr], correspond en fait au modèle des « deux cercles », puisqu'elle concerne les ressortissants des États membres de la CE et ceux membres de l'AELE [art. 2, al. 2 et 3]. L'immigration étant essentiellement motivée par l'exercice d'une activité économique<sup>86</sup> [art. 3, al. 1], l'intégration vise alors « à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère » et passerait notamment par l'apprentissage d'une langue nationale [art. 4, al. 4]. Ces recommandations, bien que fédérales, sont mises en application par les autorités cantonales qui seules décideront, et selon leurs propres termes et logiques, d'une politique d'intégration.

Si les transformations du paysage migratoire helvétique sont liées aux contextes national et international, les enjeux liés à la présence d'étrangers sur le sol suisse relèvent aussi de la manière dont on conçoit « l'autre étranger ». Wicker considère en effet que ces mesures diverses montrent en fait qu'il y a une opposition entre étranger « désiré » et étranger « non désiré », qui sous-entend, pour reprendre les termes de Hans-Rudolf Wicker, que « les personnes qui disposent de suffisamment de capital social, économique et symbolique pour que la question de l'intégration ne se pose plus sont encouragées à immigrer, tandis que sont refusés les individus dont l'intégration semble difficile » [Wicker, 2003 : 32]. Jetons justement un coup d'œil sur les perceptions de l'étranger en Suisse.

### 1.2.2 Évolution des Conceptions de l'« étranger » en Suisse

Selon Bolzman, cette nouvelle Loi a pour effet de favoriser les étrangers hautement qualifiés et de fermer la porte aux étrangers peu ou pas qualifiés provenant de pays autres que ceux de l'UE et de l'AELE, voire de précariser leur statut ou leurs conditions de séjour [Bolzman, *op. cit.* : 69 – 70]. Car si au premier abord cette LEtr pourrait permettre une amélioration du statut socio-économique des étrangers, elle peut accroître, d'un autre côté, la difficulté des conditions de séjour ou d'établissement pour les personnes de nationalité étrangère.

---

<sup>86</sup> Il est expliqué, à l'article 3, alinéa 1, que « L'admission d'étrangers en vue de l'exercice d'une activité lucrative doit servir les intérêts de l'économie suisse ; les chances d'une intégration durable sur le marché du travail suisse et dans l'environnement social sont déterminantes. Les besoins culturels et scientifiques de la Suisse sont pris en considération de manière appropriée ».

Auparavant en effet, les compétences linguistiques dans l'une des langues nationales n'étaient exigées que lors des demandes de naturalisation [Späti, *op. cit.* : 43] ; dorénavant, ces compétences pourront être évaluées tous les ans, soit à l'occasion de la demande de prolongation du permis de séjour<sup>87</sup>. L'autorisation d'établissement, quant à lui, peut être octroyée « lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale » [LEtr, art. 34, al. 4]. Ces nouvelles dispositions peuvent ainsi augmenter la difficulté d'accès à la nationalité suisse puisque, selon Bolzman, non seulement l'« intégration par la langue » est encouragée, mais elle devient un critère de sélection pour l'obtention de permis d'établissement [Bolzman, *op. cit.* : 70].

Nous l'avons souligné, le processus de naturalisation est complexe en Suisse puisque différents paliers administratifs interviennent dans la procédure. Mais le processus est également long du fait des conditions requises pour être candidat à la naturalisation. Selon l'Office fédéral des migrations en effet, « quiconque est en Suisse depuis douze ans (les années passées en Suisse entre la dixième et la vingtième année comptent double) peut déposer une demande d'autorisation fédérale de naturalisation<sup>88</sup> » [ODM, <http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>]. Si, avec ses 23.3% d'étrangers [Chiffres de 2012, OFS, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>] la Suisse semble connaître un fort taux d'immigration, il faut non seulement tenir compte de la loi en matière de naturalisation mais aussi du fait que les enfants nés sur le sol helvétiques de parents étrangers n'héritent pas d'emblée de la nationalité suisse et que les enfants des deuxième et troisième générations ne bénéficient pas d'une naturalisation facilitée. Selon Leanza et *alii.*, ces lois rendent plus visible la présence d'étrangers, car si les conditions de naturalisation ressemblaient à celles qui prévalent dans la plupart des pays de l'UE, le taux d'étrangers serait inférieur et comparable aux taux des pays européens [Leanza et *alii.*, *op. cit.* : 19 – 20].

Diverses études ont traité des liens entre la conceptualisation de « l'étranger » et la cohésion de collectivité helvétique. J.-P. Tabin estime ainsi qu'en Suisse, la permanence du non-national dans son statut d'étranger contribue à la cohésion de la collectivité nationale ; plus précisément, il considère que la non-intégration des étrangers dans l'imaginaire collectif, ainsi que la spécificité de leurs droits

---

<sup>87</sup> L'article 54, alinéa 1 de la LEtr précise ceci : « L'octroi d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de courte durée peut être lié à la participation à un cours de langue ou à un cours d'intégration. Ce principe s'applique également à l'octroi d'une autorisation dans le cadre du regroupement familial (art. 43 à 45). L'obligation de participer à un cours peut être fixée par une convention d'intégration ».

<sup>88</sup> Ces conditions ont trait à la naturalisation « ordinaire » et non pas « facilitée » qui concernent les « conjoints étrangers de ressortissants suisses ainsi que les enfants d'un parent suisse qui ne possèdent pas encore la nationalité suisse » [ODM, <http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>].

pour l'accessibilité aux prestations sociales du pays ont pour effet de permettre l'intégration de la collectivité nationale<sup>89</sup>. De son côté, M. Pecoraro observe que les étrangers sont des acteurs majeurs de l'économie suisse et qu'ils permettent globalement d'entretenir les revenus de l'État, notamment par leurs contributions ou leurs cotisations [Pecoraro, 2005], tandis que U. Windisch fait valoir la démocratie référendaire en Suisse et les débats politiques et publics relatifs à l'immigration, pendant plus de 40 ans, ont fait que l'immigration n'est plus un problème politique aussi prégnant que dans les autres pays européens [Windisch, 2002].

Qui dit acquisition de la nationalité dit également processus d'incorporation dans la collectivité de résidence pour celui qui vient de l'extérieur. Globalement, si le concept d'« assimilation » est compris comme la nécessité de se fondre dans la société, celui d'« intégration » est perçu comme une forme de participation aux structures de cette société [Ibid.: 12]. En Suisse, c'est la notion d'assimilation qui sera employée jusque dans les années 1960. Or, jusqu'à la Première Guerre mondiale, Studer, Arlettaz et Argast précisent que l'assimilation faisait plutôt référence à la signification citoyenne de la naturalisation: l'intégration juridique aurait permis à l'étranger de faire partie de la collectivité. Ce serait au cours de la guerre que le terme aurait changé de sens, puisque l'on se serait mis à évaluer les conditions d'assimilation des étrangers à l'aube du degré de « l'emprise étrangère » sur le pays, les discours politiques insistant dorénavant sur la menace que représenteraient les étrangers pour la communauté nationale. Pour reprendre les termes de ces auteurs, « l'assimilation [sera] dès lors définie en fonction d'une communauté nationale fondée sur des caractères moraux et culturels ainsi que sur des critères ethniques, voire racistes » [Ibid.: 12].

Même si la notion d'« intégration » remplacera celle d'« assimilation » au courant des années 1960, il faudra attendre les années 1990 pour que le sens du terme soit modifié. Ce serait en effet à partir de cette époque que l'« intégration » aurait commencé à faire référence à l'idée que les étrangers doivent s'adapter aux natifs (notamment sur le plan socioéconomique), mais qu'ils n'ont pas à renoncer totalement à leurs valeurs et ni à leurs normes culturelles<sup>90</sup>. Studer, Arlettaz et Argast observent

---

<sup>89</sup> Son étude repose en effet sur les liens entre les droits liés à la sécurité sociale créée par l'État-providence, les possibilités des étrangers d'accéder, ou non, à ces droits et les effets de cette non-intégration des étrangers sur la société nationale. Pour plus de détails, voir J.-P. Tabin, (1999). *Les paradoxes de l'intégration. Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale*. Lausanne : EESP.

<sup>90</sup> Sur cette question, les auteurs soulignent que pour M. Gianni, la notion d'intégration englobe à la fois la conception différentialiste et la conception assimilationniste [voir Gianni, M. (2003). « Retour de l'assimilation ou affirmation de l'intégration ? Commentaires autour de Rogers Brubaker », *Forum* (Revue du FSM), 1, 1 (pp. 18 – 24), et repris par Studer, Arlettaz et Argast, *op. cit.* : 13].

qu'intégration et assimilation sont en fait des concepts similaires, puisque tous deux sont conçus dans l'idée que les étrangers doivent s'adapter aux natifs, peu importe le type de critères établis pour évaluer ce niveau d'adaptation. Globalement, la notion d'« intégration » est connotée de deux façons : elle est qualifiée de « positive » lorsque la société permet la participation et le développement des étrangers dans les sphères économiques, sociales et culturelles, alors qu'elle est nommée « négative » quand la société souhaite leur assimilation, qui elle-même pose la question des capacités d'accueil de la société. En Suisse, cette « capacité d'accueil » aurait été posée de manière négative depuis les années 1920 [*Ibid.* : 12 – 14].

La procédure de naturalisation aurait dorénavant une conception plus juridique, selon que le Tribunal fédéral aurait interdit en 2003 toute discrimination et exigerait de motiver les décisions prises dans le domaine. Toutefois, les forces politiques de droite auraient politisé le côté émotionnel du débat, tout en mettant l'accent sur le caractère ethnique de la nationalité suisse [*Ibid.* : 8]. Or, pour Meune, si en Europe le terme « ethnique » fait surtout référence aux populations d'Afrique ou des Balkans et aux guerres qui y sont associées, il permet dans un premier temps aux nationaux suisses de hiérarchiser et d'exclure les étrangers – souvent en leur prêtant une solidarité fictive – tout en légitimant le « nous » autochtone. Mais l'ethnicisation des groupes autochtones permettrait aussi aux Suisses de se construire une ancestralité symbolique – et non pas biologique – qui nourrirait et entretiendrait le « nous » [Meune, *op. cit.* : 21]. Pour Späti, les appels en faveur d'une assimilation linguistique des étrangers, ainsi que la non prise en compte des langues allochtones, sous prétexte qu'ils menaceraient la cohésion nationale, feraient en sorte que les politiques linguistiques pour les autochtones et pour les allochtones ne se croiseraient pratiquement jamais ; ceci aurait notamment pour effet de fragiliser les langues des étrangers et renforcerait, selon les termes de Späti, « l'approche assimilationniste qui colore le débat sur les rapports entre Suisses et migrants étrangers depuis des décennies » [Späti, *op. cit.* : 43 – 44].

La Suisse rassemblant des groupes linguistiques variés, il paraît nécessaire ici d'apporter une précision sur la circulation de conceptualisations différentes concernant les termes de « nationalité » et de « citoyenneté » en allemand et en français<sup>91</sup>. Voici les précisions de Studer, Arlettaz et Argast sur ces variations:

---

<sup>91</sup> Tel que précisé plus haut, nous nous attardons ici que sur les variations germanophones et francophones de ces concepts puisque nos recherches se sont essentiellement penchées sur les relations entre ceux-ci. Nous gardons toutefois

La complexité sémantique du terme allemand de *Staatsangehörigkeit* ne provient pas seulement de ses contingences historiques et spatiales, mais aussi de ce qu'il est, selon les cas, plus ou moins étroitement lié à la notion de *Staatsbürgerschaft*, et donc aux termes anglais de *citizenship* et français de *citoyenneté*. Alors que *Staatsangehörigkeit*, *nationality* ou *nationalité* renvoient à un principe juridique d'appartenance ou de non-appartenance, la *Staatsbürgerschaft* ou *citoyenneté* est en général dotée d'une dimension sociale, de droits (mais aussi de devoirs) qui découlent de cette appartenance. Par conséquent, il ne s'agit pas seulement de l'accès à un pays, mais aussi à des droits et devoirs civiques. A la différence du concept anglais de *citizenship*, l'un ne va pas sans l'autre, ces droits de participation se limitant en général aux personnes qui possèdent la nationalité. [...]. Le terme suisse de *Bürgerrecht*, droit de cité, résume sémantiquement ces différentes considérations [Studer, Arlettaz et Argast, *op. cit.* : 10 – 11].

Du côté suisse allemand, le terme de *Bürgerrecht* rassemble à la fois le « droit de cité communal », le « droit de cité cantonal » et le « droit de cité fédéral » et inclut les droits et devoirs civiques et de nationalité. En ce sens, *Bürgerrecht* comprend la dimension sociale des droits et devoirs liés à cette triple appartenance. Ce terme serait employé depuis la République helvétique puisque la Constitution fait référence aux « citoyens suisses ». Ce droit de cité du citoyen aurait dès le départ eu un contenu politique, puisque « l'exercice des droits de citoyens » aurait été compris comme « l'exercice des droits civiques », faisant ici référence à la collectivité politique nationale. Du côté suisse romand, ce serait aussi la notion de *Bürgerrecht* qui serait utilisée pour signifier le lien entre le pouvoir civique et le « citoyen », car la notion de « droit de cité » désignerait la relation au canton et à la commune. Alors que durant la République helvétique, on aurait parlé de « citoyen » et de « droit de citoyen », ce serait le terme de « nationalité » qui aurait été officialisé avec la Constitution de 1874: celui-ci aurait fait référence au statut juridique du citoyen [*Ibid.*: 18 – 21]. Ces acceptions suisses romandes divergeraient de la terminologie traditionnelle française, qui distinguerait la « nationalité de fait » (ou « de principe »), c'est-à-dire l'appartenance à la nation, et la « nationalité de droit », qui désignerait la relation juridique engageant l'individu et l'État<sup>92</sup> [*Ibid.*: 20]. Mais si les Suisses romands et les Suisses allemands conçoivent que le citoyen helvétique est d'abord lié au canton (s'inscrivant ainsi dans la conception de l'imaginaire suisse, qui s'est inventé en tant que Confédération, imaginaire entériné, voire matérialisé, par la création de la Constitution de 1848 et qui a notamment légué aux cantons la responsabilité de la médiation entre la citoyenneté nationale et l'État national), les premiers sembleraient mettre d'abord l'accent sur le caractère juridique de la citoyenneté alors que l'appartenance à la collectivité politique serait consubstantielle aux droits et devoirs qui y sont rattachés pour les deuxièmes.

---

à l'esprit que les italophones et les romanchophones peuvent aussi avoir des définitions et conceptualisations propres.

<sup>92</sup> Ce sera à partir de 1848 que l'on utilisera, en France, le terme de « nationalité » pour faire référence à la « qualité de Français ». Ce terme aurait précédé celui de « nationalité française », adopté en 1889, qui lui, aurait institutionnalisé une définition juridique du citoyen [Studer, Arlettaz et Argast, *op. cit.* : 20].

Les notions de citoyenneté et de nationalité paraissent donc avoir des variantes selon les aires linguistiques en Suisse, variantes qui peuvent avoir, comme nous l'avons souligné précédemment, des effets sur l'espace accordé aux étrangers dans la vie collective et sur les modalités de leur « intégration ». Si nous ajoutons à cela le fait que chacun des cantons aménage à sa façon les politiques d'intégration et les modalités d'attribution de la nationalité, nous devons maintenant aborder le contexte linguistique et migratoire du Canton bilingue de Fribourg.

### 1.3 LE CANTON DE FRIBOURG : UN ESPACE BILINGUE COMPLEXE

#### 1.3.1 Politiques linguistiques du Canton de Fribourg

Le Canton de Fribourg est aujourd'hui un canton officiellement bilingue français / allemand et est composé d'environ deux tiers de francophones et d'un tiers de germanophones [chiffres de 2000, OFS, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>]. Fribourg n'a cependant pas toujours été officiellement bilingue. Premier canton non strictement germanophone à entrer dans l'Ancienne Confédération en 1481, l'histoire de Fribourg est caractérisée par différents mouvements de balanciers entre une dominante parfois germanophone, parfois francophone<sup>93</sup>. C'est finalement le français qui devient la langue de l'État en 1848<sup>94</sup>, primauté juridique qui sera ensuite confirmée par la révision constitutionnelle de 1857, puisqu'il est écrit que seul le texte français est considéré comme le texte original [Calvet, 2011; 1994 : 54]. Cette prédominance du fait français sera effective jusque jusqu'au milieu du XXe siècle, période durant laquelle les germanophones fribourgeois sont très peu représentés au gouvernement cantonal<sup>95</sup> [Meune, *op. cit.* : 79].

Jusqu'aux années 1950 – 1960, le bilinguisme cantonal est caractérisé par l'inégalité entre les deux langues puisque le français a prééminence sur l'allemand et que les germanophones du canton vivent un certain isolement politique, voire même exclus des postes à responsabilité étatique [Altermatt, *op. cit.* : 82 et 114]. Un certain « réveil au bilinguisme » se fait sentir à partir des années 1950, au moment où les Suisses allemands du Canton, se percevant peu à peu comme une « minorité », commencent à

---

<sup>93</sup> Le canton a par ailleurs connu des périodes de politiques actives de germanisation de sa population au courant des XVe et XVIe siècles. Voir notamment W. Haas (1989), « Histoire linguistique de la Suisse », in R. Schlöpfer et *alii.* *La Suisse aux quatre langues*, Genève : Editions Zoé / Transversales (pp. 21 – 64).

<sup>94</sup> Les lois sont cependant publiées dans les deux langues.

<sup>95</sup> C'est aussi au cours de cette période qu'il y a l'institutionnalisation de deux districts majeurs dans le canton, soit le district de la Sarine, entité administrative francophone monolingue, et le district de la Singine, germanophone.

exiger davantage de visibilité politique et sociale, notamment en revendiquant quelques « ajustements » administratifs, tels que la traduction de documents officiels en allemand ou la mise en application de pratiques bilingues dans l'administration et les tribunaux [*Ibid.* : 114, 122 et 230]. Les francophones auraient alors pris conscience de l'existence d'un « problème linguistique » dans leur canton, tout en commençant à concevoir que le bilinguisme peut constituer un atout [Meune, *op. cit.* : 81]. Mais les francophones fribourgeois auraient encore été loin de concevoir le canton comme « bilingue », préférant plutôt le considérer, selon les termes d'Altermatt, comme « un canton romand avec une minorité alémanique » [Altermatt, *op. cit.* : 114].

Selon Späti, il est à noter que jusque dans les années 1950, les clivages se situent plutôt sur le plan des appartenances religieuses que linguistiques [Späti, *op. cit.* : 38 – 39]. C'est également la séparation religieuse qui prévaut dans le système scolaire fribourgeois jusqu'au milieu du XXe siècle, puisque c'est le principe de la territorialité confessionnelle qui prévaut sur le plan scolaire, même si des écoles dites « libres » existent au sein des régions catholique et protestante<sup>96</sup> [Altermatt, *op. cit.* : 101 et 306]. Bien que le domaine scolaire ait pu faire l'objet de différents efforts pour l'enseignement des langues selon les filières<sup>97</sup>, Altermatt souligne que l'enseignement de la langue allemande n'est pas inclus dans les programmes d'étude dans des écoles primaires francophones du canton après la Seconde Guerre mondiale [*Ibid.* : 102]. Meune, de son côté, considère que les écoles fribourgeoises auraient constitué des « laboratoires d'immersion française pour les germanophones » du canton, puisque l'offre scolaire en langue exclusivement allemande reste limitée jusque dans les années 1960 [Meune, *op. cit.* : 82]. Cette situation aurait connu un tournant au courant des années 1970 et 1980, puisque pour toute la durée de l'enseignement obligatoire des élèves du canton de Fribourg, les francophones apprennent l'allemand et les germanophones, le français comme première langue étrangère. C'est également au courant à partir des années 1980 que les germanophones fribourgeois obtiennent une meilleure représentation de leur réalité linguistique dans différentes sphères institutionnelles.

Selon T. Ogay, ces ajustements ne se seraient pas faits aisément, notamment parce que les francophones du canton percevraient les germanophones fribourgeois comme des agents de la majorité nationale et considèreraient ces revendications comme une avancée de la « germanisation »

---

<sup>96</sup> Dès la première moitié du XIXe siècle en effet, les autorités fribourgeoises ont autorisé la création d'écoles confessionnelles pour les minorités catholique ou protestante à l'intérieur des régions à majorité protestante ou catholique.

<sup>97</sup> Voir notamment à ce propos B. Altermatt (2003). *La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg / Freiburg (1945 – 2000). Entre innovation et improvisation*. Fribourg : Université de Fribourg.



du canton<sup>98</sup> [Ogay, 2000 : 149 – 150]. Pour Meune, ce serait ce qui expliquerait notamment le positionnement de certains francophones pour justifier l'unilinguisme officiel (particulièrement de la ville de Fribourg) : celui-ci permettrait, en quelque sorte, de freiner l'avancée de l'allemand selon qu'ils se présentent eux-mêmes comme une minorité *nationale*. Plus précisément, en déplaçant la question linguistique du canton sur le plan national et en se représentant les germanophones fribourgeois comme des Suisses allemands (et non pas des Fribourgeois de langue allemande), les francophones considèreraient que ceux-ci n'ont pas besoin de protection linguistique [Meune, *op. cit.* : 87]. Toujours selon cet auteur, la langue scolaire représenterait tout de même le « nerf de la guerre » entre les groupes ; parallèlement au fait que l'offre scolaire se serait améliorée pour les germanophones depuis les années 1960 et que se serait peu à peu installé un traitement égal entre les deux groupes, il semblerait que la stricte séparation des langues soit apparue comme le seul moyen de garantir aux germanophones fribourgeois l'accès à un enseignement complet dans leur langue et que germanophones et francophones aient, finalement, connu une « distanciation progressive », caractérisée par une cohabitation exigeant peu de contacts entre eux [*Ibid.* : 82].

Ce qui rejoint les recherches de Windisch et de son équipe, qui ont effectué une étude détaillée des pratiques quotidiennes des contacts entre germanophones et francophones dans les cantons de Fribourg et du Valais. Selon Ogay, il ressort de cette recherche que les communes fribourgeoises gèreraient le bilinguisme selon trois différents modèles : 1. le « voisinage » (c'est-à-dire la coexistence des groupes, plutôt fermés sur eux-mêmes, avec des contacts superficiels limités aux aspects de fonctionnement) ; 2. la « cohabitation » (l'administration et les écoles bilingues, bien que des conflits soient perceptibles selon une peur d'une « germanisation » chez les Suisses romands) ; et 3. la « collaboration » (qui présenteraient des « modèles de savoir-faire intercommunautaire ») [Ogay, *op. cit.* : 150].

Il faut attendre 1990 pour que les deux langues deviennent pleinement co-officielles, avec l'adoption d'un nouvel article de la Constitution fribourgeoise [Meune, *op. cit.* : 83 ; Altermatt, *op. cit.* : 158 ; Calvet, *op. cit.* : 54]. L'officialité du bilinguisme implique dorénavant que les citoyens peuvent, lors de leurs contacts avec l'autorité administrative cantonale, bénéficier de services dans l'une des deux

---

<sup>98</sup> Windisch utilise par ailleurs le terme « d'émigrés de l'intérieur » pour parler des germanophones fribourgeois [Windisch, 1992, t.1 : 18]. Sur cette perception de l'avancée d'une germanisation du canton, les chiffres indiquent toutefois que, contrairement aux francophones qui voient leur nombre rester à peu près stable durant depuis 1870, les germanophones de Fribourg voient leurs effectifs diminuer [chiffres de 2000, OFS, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>; Meune, *op. cit.* : 87].

langues officielles. De même, la dernière Constitution cantonale de 2004 apporte un élément de plus sur la construction de l'imaginaire bilingue du Canton. L'article 6 précise en effet que l'État de Fribourg « favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales [et] encourage le bilinguisme », bien que « l'utilisation [du français et de l'allemand soit] réglée dans le respect du principe de la territorialité : l'État et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones » [art. 6 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004]. Les communes sont donc libres « d'aménager » à leur façon la cohabitation entre les groupes linguistiques.

Selon Altermatt, l'application monolingue du principe de territorialité dans les communes mixtes ayant une minorité autochtone « non négligeable » ne protégerait pas les « minorités historiques d'une région mixte ». Selon lui en effet, le monolinguisme d'un district ne permettrait pas de stabiliser les groupes linguistiques dans les communes ayant une minorité autochtone, étant donné qu'il n'inciterait aucunement le bilinguisme chez leurs habitants. Ce monolinguisme aurait même plutôt tendance à homogénéiser les territoires linguistiques, contrairement à ce qui prévaudrait dans un district bilingue : en garantissant un traitement égal à ses habitants, celui-ci permettrait de maintenir les majorités et minorités linguistiques de la commune, d'assurer une coopération entre les groupes et de réduire les risques de conflits dans les régions linguistiquement mixtes, notamment dans le domaine scolaire. Toujours selon Altermatt, l'article linguistique de la dernière Constitution, qui incite à la « compréhension entre les deux communautés linguistiques », indique un changement de sensibilité à l'égard du bilinguisme et du biculturalisme cantonal [Altermatt, *op. cit.* : 270 – 271 et 309].

Après avoir dressé un portrait de l'aménagement entre les groupes linguistiques nationaux au sein du Canton de Fribourg, jetons maintenant un coup d'œil sur le contexte migratoire.

### 1.3.2 Politiques migratoires du Canton de Fribourg et d'« intégration » des étrangers

Nous l'avons vu, c'est au courant des années 1950 – 1960 que la Suisse connaît ses premières vagues migratoires importantes. Le canton de Fribourg n'échappera pas à cette réalité et verra son taux de

personnes étrangères « résidentes permanentes »<sup>99</sup> augmenter de manière significative, passant de 4% de l'ensemble de la population du canton en 1960 à 20% en 2012 [Site officiel de l'État de Fribourg, <http://admin.fr.ch/ww/fr/pub/index.cfm>].

Dans le canton de Fribourg, les questions relatives à la présence d'étrangers sur le territoire relèvent d'abord de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), qui a notamment pour tâche « d'assurer la sécurité de la population, le contrôle et l'intégration des migrants<sup>100</sup> » [DSJ, site officiel de l'État de Fribourg, <http://www.fr.ch/dsj/fr/pub/index.cfm>]. Sous son égide, le « Service de la population et des migrants » (SPoMi) est responsable de « l'application de la législation fédérale et cantonale » concernant le « droit et de séjour et d'établissements des personnes étrangères » [SpMi, site officiel de l'État de Fribourg, <http://www.fr.ch/dsj/fr/pub/migration.htm>].

La politique d'intégration du Canton s'est développée en différentes étapes. Créée en 2004, la « Commission cantonale pour l'intégration des migrantes et des migrants et contre le racisme » (CMR) est un organe consultatif<sup>101</sup> qui participe à la mise en œuvre de la politique cantonale d'intégration. L'année suivante est créé le poste du « Délégué à l'intégration<sup>102</sup> », rattaché à la CMR et à la DSJ : celui-ci a pour tâche de diriger le « Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme » et d'assumer le « secrétariat de la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (CMR) » [Site officiel de l'État de Fribourg, [http://www.fr.ch/imr/fr/pub/promotion\\_integracion.htm](http://www.fr.ch/imr/fr/pub/promotion_integracion.htm)]. C'est dans l'esprit de la LEtr de janvier 2008 que les autorités cantonales fribourgeoises élaborent aussi, au courant de cette même

---

<sup>99</sup> Le Canton de Fribourg définit ainsi la population résidente permanente d'une commune : « ensemble des personnes ayant leur domicile légal (ou domicile civil) dans la commune. Le domicile légal d'une personne se trouve dans la commune où elle est établie (dépôt des papiers). Cette définition est appliquée dans la statistique progressive de la population (ESPOP), de l'Office fédéral de la statistique. Parmi les étrangers, font partie de la population résidente permanente ceux possédant une autorisation d'établissement ou une autorisation de séjour d'une durée d'au moins 12 mois, ainsi que les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leurs familles » [Canton de Fribourg, *Annuaire statistique du canton de Fribourg*, Service de la statistique du canton de Fribourg, 2007 : 9]. Notons que pour notre part, nous continuons à utiliser le terme d'« étranger » dans cette section, puisque c'est celui-ci qui est employé dans les statistiques officielles et qu'il permet d'englober différents statuts d'étrangers (résidents étrangers, résidents permanents étrangers, établis, titulaires d'un permis de séjour, titulaires d'un permis de séjour de courte durée, résidents non permanents étrangers).

<sup>100</sup> Le terme de « migrant » est utilisé ici, conformément à celui employé par ces institutions et organismes officiels. Après un entretien téléphonique avec le Délégué à l'intégration des migrantes et des migrants du canton, celui-ci nous a appris que le terme « migrant » est préféré à celui d'« étranger », jugé plus négativement dans le canton de Fribourg.

<sup>101</sup> Celui-ci est composé de différents membres de milieux et les organes de l'Etat de Fribourg.

<sup>102</sup> Au moment de sa création, le poste s'intitulait « Délégué à l'intégration des migrantes et des migrants » : la tâche du Délégué consistait notamment à s'occuper des relations entre la Confédération et les communes du canton pour tout ce qui touchait à l'intégration [DSJ, *Intégration des migrantes et des migrants : schéma directeur cantonal et plan d'action 2008 – 2011*, 2008 : 13 et 12].

année, un premier document intitulé *Intégration des migrantes et des migrants : schéma directeur cantonal et plan d'action 2008-2011*. Essentiellement consacré à la question de l'intégration des étrangers, ce schéma repose sur le principe que ce processus est réciproque : « les migrants doivent manifester et mettre en œuvre leur volonté de s'intégrer, tandis que la population locale doit les accueillir avec ouverture et ne pas dresser des obstacles supplémentaires à leur intégration ». Il est ainsi précisé qu'il est attendu que les « migrants fassent des efforts importants par exemple pour apprendre la langue, ou pour s'adapter aux valeurs et aux modes de vie en vigueur dans leur société d'accueil », alors que la politique cantonale ambitionne d'éliminer les obstacles à l'intégration sur les plans culturel, structurel, social et légal, selon la « marge de manœuvre » qui lui est accordée dans ces domaines [DSJ, 2008 : 3].

En 2008 également, la DSJ propose un avant-projet d'un « Plan d'action en matière d'intégration des migrantes et des migrants » qui cherche à impliquer les communes et les nouveaux arrivants dans le processus d'intégration<sup>103</sup>. En ce qui concerne les cours de langues, le Canton produit en 2009 le *Concept « Langue et formation » pour le canton de Fribourg 2009 - 2011*, qui a notamment pour objectif d'offrir aux étrangers des cours de langues ajustés à leurs besoins. Ayant constaté que les cours de langue se concentraient jusqu'alors surtout dans la ville de Fribourg<sup>104</sup>, le *Concept* souhaite alors « étendre l'offre des cours de langue aux zones périurbaines et rurales, ne pouvant, actuellement, pas couvrir les besoins existants en la matière » [DSJ, 2009 : 15 et 17]. Ce sera par l'octroi de subsides que ce *Concept* compte « encourager » l'implication – volontaire – des communes dans l'élargissement de cette offre.

La politique cantonale repose en effet sur le principe que ce sont ces dernières qui ont « la responsabilité primaire de l'accueil et de l'insertion sociale » de ses habitants et que c'est la commune

---

<sup>103</sup> Le « Plan d'action » précise par exemple qu'il souhaite « inciter les communes à organiser des séances d'accueil et d'information » pour ceux qui viennent s'y installer, « former le personnel des administrations cantonale et communales à la communication interculturelle » ou encore « favoriser l'engagement, à compétences égales, de migrantes et de migrants dans l'administration publique » [DSJ, 2009 : 14 – 16].

<sup>104</sup> Une enquête menée par la Croix-Rouge fribourgeoise dans la partie francophone du canton en 2006 a en effet montré qu'il existe alors plusieurs institutions qui offrent des cours destinés spécifiquement aux « personnes migrantes à risques d'exclusion dans le canton », telles que Lire et Écrire, Espacefemmes, Caritas, OSEO et la Croix-Rouge fribourgeoise, mais qu'une bonne partie d'entre elles limitait la participation des candidats selon différents critères, (autorisation de séjour, sexe ou statut professionnel) [Croix-Rouge fribourgeoise, 2006 : 8 et 14]. Après cette enquête, différentes associations (formées par des étrangers ou à des fins caritatives) ont mis sur pied des cours de langues (soit en français, soit en allemand, soit les deux) à Fribourg. La formation était le plus souvent axée sur une seule langue et la question de l'apprentissage du dialecte suisse-allemand est contournée ou ignorée.

qui est « l'acteur principal de l'intégration » [DS], 2008 : 12]. De son côté, l'État fribourgeois juge que :

Pour l'essentiel, l'intégration se réalise dans le cadre des structures dites ordinaires, à savoir l'école, la formation professionnelle, le marché du travail et les institutions de sécurité sociale et du secteur de la santé. Le canton n'entend pas encourager la création de structures spécifiquement dédiées aux difficultés rencontrées par les migrantes et les migrants autres que celles qui existent déjà. Il estime qu'il appartient en tout premier lieu aux institutions en place de mieux tenir compte de la diversité de la population dans leur façon de traiter avec elle [*Ibid.* : 13].

Autre étape importante, le Canton adopte en 2011 la Loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (LInt), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Toujours dans l'idée que l'intégration est « une tâche globale et pluridisciplinaire relevant de l'État et des communes, des partenaires sociaux, des organisations et institutions privées et des particuliers » [art. 2, al. 1 de la LInt], cette Loi a notamment pour but « de favoriser l'intégration des migrants et des migrantes » et « d'exiger qu'ils contribuent à leur intégration » [art. 1, al. a et b de la LInt]. Elle reprend par ailleurs la philosophie du *Schéma directeur* de 2008, puisqu'il est précisé, à l'art. 2 al. 4, que l'intégration « constitue un processus qui, depuis l'arrivée en Suisse, s'inscrit dans la durée et vise à atteindre le meilleur degré possible d'intégration des migrants et des migrantes, lesquels doivent, dans la mesure de leurs capacités, se familiariser avec le mode de vie en Suisse, acquérir des connaissances suffisantes d'une langue officielle du canton, participer à la vie économique et socioculturelle ou acquérir une formation ». L'implication des communes change toutefois de perspective, puisqu'elles doivent dorénavant « participer activement à la mise en œuvre de la politique d'intégration et de prévention du racisme sur le plan local », notamment en fournissant une « information appropriée » aux « migrants » et à la population « sur la situation particulière des personnes migrantes ». Enfin, il est précisé que « chaque commune désigne, dans la mesure de ses besoins et de ses ressources, un répondant ou une répondante en matière d'intégration et de prévention du racisme » [art. 7, al. 1 à 3 de la LInt]. Toujours par l'intermédiaire de la LEtr, l'État fribourgeois continue de subventionner les projets d'intégration des communes qui en déposent.

Sous l'impulsion de cette nouvelle LInt, le « Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme » (IMR) est officialisé le 1<sup>er</sup> janvier 2012<sup>105</sup>. Celui-ci a pour tâche de mettre en œuvre la politique cantonale d'intégration et de prévention du racisme et « de coordonner

---

<sup>105</sup> Après un échange téléphonique avec une personne de ce Bureau, il apparaît que, suivant des restructurations, ce Bureau a été créé à partir de l'ancienne entité du « Délégué à l'intégration des migrantes et des migrants » pour concrétiser et officialiser l'implication de l'État fribourgeois dans les politiques d'intégration.

les projets des différents partenaires et d'informer et conseiller les milieux intéressés » [DSJ], site officiel de l'État de Fribourg, [http://www.fr.ch/dsj/fr/pub/migration/dsj\\_integration.htm](http://www.fr.ch/dsj/fr/pub/migration/dsj_integration.htm). En 2012, l'IMR publie un *Bilan de l'année 2012. Priorités pour l'année 2013* qui précise qu'en décembre 2012 a été soumis à la Confédération un Programme d'intégration cantonal et des mesures d'accompagnement (DPIM) et qui « s'inscrit dans la future politique d'intégration fédérale, mise en place dès 2014, et dont les priorités seront les suivantes ; « Information et conseil », « Langue, formation et travail » et « Compréhension et intégration sociale » [DSJ, 2012 : 2]. On y apprend également que le programme « Langue et formation » réalisé en 2009 – 2010 sera poursuivi [*Ibid.* : 2]. Enfin, il est précisé sur le site de l'IMR que « L'État de Fribourg subventionne des cours de français et d'allemand spécifiquement adaptés aux migrant-e-s. Ces cours s'adressent notamment aux personnes faiblement qualifiées et/ou à celles disposant de moyens financiers modestes ». Fait intéressant, il est également précisé qu'un diplôme de dialecte suisse alémanique (*schwyzerdütsch*) peut être délivré, puisque « maîtriser un dialecte peut être très utile, notamment sur le plan professionnel » [Site officiel du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme, <http://www.fr.ch/imr/fr/pub/index.cfm>].

Outre ces différents organes cantonaux orientés vers l'intégration des étrangers, il est important de préciser que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fribourgeoise de 2004, le Canton encourage officiellement l'intégration des étrangers : tandis que l'article 69 précise que « L'État et les communes prennent des mesures pour accueillir et intégrer les étrangères et les étrangers », l'article 48 souligne que les étrangers peuvent voter et élire en matière communale s'ils « sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement » [art. 69 et art. 48, al. 1b de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004].

#### 1.4 SYNTHÈSE

Si la « question des langues » et la « compréhension entre les communautés linguistiques » paraissent aujourd'hui être des thèmes majeurs dans la conception des relations entre les groupes linguistiques en Suisse, nous avons vu dans ce chapitre que ces sujets sont assez récents dans l'histoire du pays.

En effet qu'il faut attendre la première Constitution de 1848 pour que le français, l'allemand et l'italien soient considérées comme des langues égales, l'esprit de l'article laissant tout de même

entendre que d'autres langues existent sur le territoire helvétique. Par ailleurs, le fait que le peuple ait adopté une Constitution *en tant que Confédération* et non pas *en tant que nation* aurait entraîné deux effets dans le rôle des cantons au sein de ce système confédéral: ils auraient hérité de la médiation entre la citoyenneté nationale et l'État national ainsi que de la responsabilité d'agencer un ordre des langues. Ceci aurait notamment permis d'éviter de poser la question des langues sur le plan fédéral.

Particulière du point de vue de la reconnaissance d'un fait plurilingue dans un contexte européen de formation de nations unilingues, la Suisse n'aurait cependant pas échappé aux processus de construction des mythes nationaux qui ont alors cours à la même époque. Ainsi, la Suisse arrivera à s'imaginer comme étant la « plus vieille démocratie du monde », comme ayant une « existence exceptionnelle » (*Historische Sonderexistenz*) – conception elle-même à rattacher à la notion de *Sonderfall* (« cas particulier ») – et comme une *Willensnation* (« nation de volonté »). Au-delà, le principe d'« unité dans la diversité » aurait permis de rassembler les citoyens sous une histoire commune et sous un système confédéral, qui permettrait, en bout de ligne, l'intégration de la population.

La Première Guerre mondiale entraînera par la suite une volonté de créer une unité nationale, notamment par le plurilinguisme. En 1938, le romanche deviendra langue nationale, alors que les trois autres seront promues langues officielles, qui seraient devenues, en quelque sorte, des langues consacrées. Les années 1950 verront apparaître le concept de « minorité », qui apportera des modifications dans le paradigme des représentations des rapports entre les groupes. Les dynamiques relationnelles entre les groupes seront dorénavant perçues sous l'angle des inégalités numériques, engendrant des rapports de force entre majorité et minorité. Les débats sur la cohésion nationale aux lendemains des votations sur l'adhésion à l'EEE en 1992 font place aux appels en faveur de la compréhension et de l'« harmonie » entre les « communautés linguistiques ». Les notions de « minorités » et de « communautés linguistiques » seront entérinées dans la nouvelle Constitution de 1999, ce qui aurait par ailleurs pour effet d'occulter des rapports de force et de créer de nouvelles appartenances, construites autour d'un imaginaire romantique, où les langues seraient le miroir des communautés linguistiques. Tandis que ces nouveaux positionnements seraient loin de créer le rapprochement souhaité entre les communautés, il apparaît que les groupes linguistiques auraient aussi des « architectures linguistiques », ou des rapports à leur(s) langue(s), qui les amèneraient à des positionnements différents (politiques, conceptions de la place de l'étranger, appréhension de l'espace et du territoire, enseignement des langues).

La cohésion nationale serait néanmoins favorisée par la conception politique de la nation. Plus précisément, ce serait l'idée que le pays est construit à partir du consensus, ainsi que l'attachement à la culture politique, qui permettrait la cohabitation entre les groupes diversifiés. La conceptualisation de la nationalité suisse permettrait en outre aux différents groupes linguistiques de se sentir liés, notamment à travers la création de liens organiques fictifs qu'elle engendrerait.

Sur le plan des politiques migratoires, les craintes d'une partie de la population face à l'arrivée de populations étrangères après la Première Guerre mondiale amènent les autorités fédérales à adopter la LSEE en 1931, afin de gérer les flux migratoires. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le pays reçoit de nouveau, des travailleurs étrangers issus des pays limitrophes, mais aussi géographiquement plus éloignés, qui amèneront des politiques législatives selon des quotas ou des « cercles », qui laissent entendre qu'il existe différentes catégories d'étrangers selon leur degré de proximité ou d'éloignement géographique et culturel. La LEtr du 1<sup>er</sup> janvier 2012 encourage dorénavant les étrangers à s'intégrer, et maintient cette distinction entre divers types d'étrangers, construite à partir de leurs pays de provenance.

Car si la LEtr semble favoriser les étrangers hautement qualifiés, elle entraînerait une fragilisation des conditions de séjour de ceux qui sont moins qualifiés ou provenant des pays situés en-dehors de l'Union européenne (certains pays de l'Union européenne sont par ailleurs l'objet de conditions d'entrée précises). Car, dorénavant, la prolongation du permis de séjour est liée aux compétences linguistiques qui deviennent ainsi un critère de sélection. Bien que ce soit le concept d'« intégration » qui ait cours depuis les années 1960, cette notion reste très proche de celle d'« assimilation » qui serait particulièrement exigée sur le plan linguistique. Certains auteurs estimeront que la conceptualisation statutaire et idéologique de l'« étranger », en Suisse, favoriserait la cohésion de la collectivité.

Nous avons également vu que, dans le canton de Fribourg, le contexte bilingue a longtemps été dominé par le français, puisque la première Constitution de 1848 reconnaît la primauté de cette langue sur l'allemand. Aussi les deux langues seront soumises à un traitement inégal jusque dans les années 1950 – 1960, soit lorsque les germanophones du canton commenceront à exiger une meilleure représentation de leur existence sur les plans administratifs et légaux. Les résistances de certains francophones face au bilinguisme trouveraient leur explication dans la crainte de la « germanisation » du canton, crainte qui justifierait la non-protection linguistique des



germanophones du canton. Si chacune des communes semble gérer à leur manière leur bilinguisme, il apparaît que la distance entre les deux groupes représenterait un moyen, pour les germanophones, d'avoir un enseignement dans leur langue : les deux groupes auraient ainsi peu de contacts. C'est en 1990 que l'allemand et le français deviendront co-officiels, alors que la Constitution de 2004 entérinera le discours en faveur de la « compréhension » entre les deux groupes et du respect de l'usage des langues selon la territorialité. Enfin, sur le plan des politiques migratoires, si le Canton de Fribourg a adopté une politique active à l'égard de l'intégration des étrangers depuis 2004, la Nouvelle Loi sur l'intégration des migrants et des migrantes du 1<sup>er</sup> janvier 2012 précise que l'intégration est un processus « réciproque », mais que les étrangers doivent dorénavant démontrer leur volonté d'intégration ainsi que leurs efforts en matière d'apprentissage de la ou des langues.

Ce portrait du contexte politique, identitaire, linguistique et migratoire du Canton de Fribourg nous incite à nous interroger sur les modalités de gestion du « bilinguisme » dans les petites villes, où l'on peut s'attendre à ce que les contacts quotidiens entre locuteurs de langues différentes soient étroits ou plus prégnants. La (les) langue(s) de la minorité numérique est-elle (sont-elles) prise(s) en compte par la majorité? De quelle(s) manière(s) les langues (et leurs locuteurs) y sont-elles traitées? Les groupes linguistiques coopèrent-ils, sont-ils en conflit ou vivent-ils dans une indifférence globale? Comment y conçoit-on la présence de l'« autre »? De la même façon, qu'en est-il des modalités « d'intégration », notamment par la langue, des personnes de nationalité étrangère allophones dans des communes où cohabitent des francophones et des germanophones? Les dynamiques locales entre les groupes linguistiques agissent-elles sur les processus d'insertion sociolinguistiques et socioprofessionnels des « étrangers»? Au-delà, quelles sont les perceptions de chacun sur l'autre « étranger du dedans » et l'autre « étranger du dehors »?

Avant de pouvoir nous concentrer sur ces questionnements, il nous faut auparavant traiter de nos approches théoriques. Ce cadre théorique permettra non seulement de jeter un éclairage sur les mécanismes de construction de l'imaginaire suisse en contexte bilingue hors des grands centres urbains, mais de jeter les bases de nos positionnements analytiques ultérieurs.

## CHAPITRE 2. UNE SOCIOLOGIE DES PROCESSUS ET UNE ANTHROPOLOGIE POLITIQUE UTILES À LA COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES ENTRE GROUPES LINGUISTIQUES

### INTRODUCTION

S'interroger sur les représentations et les logiques des acteurs sociaux qui ont été interviewés dans la présente recherche, c'est d'abord s'interroger sur ce qui fait sens pour les individus d'une société donnée. Plus précisément, travailler sur les représentations, c'est jeter un regard sur l'univers symbolique qui construit et maintient une réalité qui fait sens pour les membres d'une société, qui leur permet d'appréhender le monde. Nos recherches s'inscrivent principalement dans deux champs théoriques, soit la *sociologie des processus* et l'*anthropologie politique*.

Ces choix théoriques sont significatifs pour nos recherches pour différentes raisons. Nous verrons tout d'abord que la *sociologie des processus* nous permet de saisir quels sont les liens entre des institutions (voire même la mise en place des institutions) sociales qui construisent et sous-tendent l'ordre social et l'intériorisation, par les acteurs sociaux d'une collectivité, de cet univers institutionnalisé dans leur propre réalité subjective. De cette manière, la sociologie des processus nous fournit des outils pour tenter de comprendre les liens étroits qui existent entre les individus et la société et leurs influences mutuelles. Car, loin d'être passif, l'individu est un acteur social qui agit sur la collectivité qui l'entoure et ce, de deux manières : en extériorisant sa propre subjectivité dans le monde environnant et en se réalisant selon ses propres objectifs ou intérêts, actions qui sont toutefois liées, comme nous le verrons, à la place qu'il occupe dans le social. Enfin, cette perspective théorique nous est utile dans la mesure où elle offre une lecture originale du social, à travers la conception du paradigme du proche et du lointain, paradigme qui accompagne les témoignages de nos divers acteurs interrogés.

La pertinence de l'*anthropologie politique* pour notre terrain d'étude sera ensuite discutée dans ce chapitre consacré à notre cadre théorique. Nous inscrivons dans l'idée que la réalité sociale est le fruit d'un imaginaire collectif qui façonne la perception du monde des acteurs sociaux et des groupes, et que cet imaginaire produit des effets sur le réel notamment à travers les agissements des individus selon ce qui fait sens pour eux, nous considérons que la distinction opérée par les individus entre le « je » et l'« autre » ou encore le « nous » et le « eux », est le résultat de catégorisations collectives notamment conçues et diffusées par l'État national. La nation (et l'État, qui est en fait sa représentation symbolique) est en effet le fruit d'échanges et de négociations sur ce que constitue

collectivement le « nous »; c'est à partir de cet imaginaire relié au « nous – autochtone » que l'« autre – étranger » sera créé et institué, imaginaire que les acteurs sociaux eux-mêmes reprendront dans leur propre schéma subjectif de différenciation de catégories d'individus.

## 2.1 L'INDIVIDU ET LA CONSTRUCTION SOCIALE DE LA RÉALITÉ

### 2.1.1 La sociologie compréhensive comme angle de théorisation des liens entre la collectivité et l'individu

La sociologie a pour tradition d'opposer deux grands courants, soit l'*approche explicative*, d'E. Durkheim, et l'*approche compréhensive*, de M. Weber. Globalement, l'école de pensée initiée par Durkheim conçoit la société comme un fait objectif, mû par des mécanismes particuliers dont il convient de trouver les règles de fonctionnement pour pouvoir expliquer les lois sociales. Dans cette conception, les individus ont peu d'influence sur les mouvements de société puisque les lois sociales sont des modèles désincarnés qui engendrent des évolutions en-dehors de la volonté des individus. De son côté, l'approche adoptée par Weber s'appuie plutôt sur l'expérience vécue des individus : ceux-ci sont façonnés par des valeurs, des intérêts, qui motivent les actions sociales. Pour Weber, les actions sociales sont chargées de sens puisque les individus prennent aussi en considération les comportements d'autrui dans leurs actions ; il s'agit alors de comprendre, en l'interprétant, l'action sociale en théorisant sur ses causalités et ses effets afin de tenter de saisir le sens qui motive ces actions spécifiques<sup>106</sup>.

C'est dans la continuité des travaux de Weber que N. Elias publie en 1969 un ouvrage qui porte sur le processus de civilisation<sup>107</sup>. Plus précisément, en nous montrant que cette intériorisation de nouveaux comportements résulte du développement d'une prise de conscience, chez une frange de

---

<sup>106</sup> Voir notamment Max Weber (1964 ; 1947). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Plon / Pocket. Dans cet ouvrage, Weber montre en effet le lien existant entre l'émergence graduelle de la rationalité du capitalisme occidental (et de ses instruments) et le façonnement des mentalités par la religion. Loin d'exclure la complexité d'un phénomène en arguant que la religion est le *seul* facteur pouvant expliquer l'avancée du capitalisme, Weber démontre au contraire que c'est l'orientation des mentalités (par la religion) qui influence la manière même d'appréhender le monde et, conséquemment, les pratiques économiques. Voir aussi Max Weber (1971 ; 1921). *Économie et société*. Paris : Plon.

<sup>107</sup> Sa thèse consiste en effet à démontrer que c'est par le *déplacement* des sensibilités, des dispositions affectives, du sentiment de gêne et de honte et du contrôle du corps en société, développés par la bourgeoisie montante des sociétés française et allemande, que les pratiques et les comportements se sont modifiés, menant à ce que l'on appelle la *civilisation*. Voir Norbert Elias (1973 ; 1969). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy / Agora.

la population, de l'influence que peuvent avoir des attitudes et des comportements sur autrui, ainsi que de sa propagation dans toutes les couches de la société, Elias illustre à quel point les individus exercent une pression sociale sur les autres : nos pratiques, croyances, idéologies, valeurs, codifications sociales, résultent en fait de mécanismes sociaux. Il y a donc bel et bien un lien processuel entre individus et société, dans la mesure où la collectivité façonne les individus qui à leur tour exercent une influence sur la collectivité<sup>108</sup>.

C'est aussi à la suite des travaux de Weber qu'A. Schütz allie sociologie compréhensive et phénoménologie<sup>109</sup>. S'il s'intéresse au sens que l'individu donne à ses comportements sociaux, Schütz estime pour sa part que la réalité est essentiellement sociale et intersubjective. Plus précisément, la sociologie phénoménologique pose le principe que la réalité sociale est le résultat de l'expérience de la pensée, issue d'un sens commun partagé par des individus qui vivent au sein d'un même monde social et qui mène à de nombreuses relations d'interactions. Autrement dit, la réalité existe parce que les individus partagent un sens commun qui oriente leurs actions et les relations d'interactions qui la crée. En ce sens, ce sont les « structures de consciences subjectives de l'expérience du monde » qui engendrent les relations d'interaction qui, elles-mêmes, créeront la réalité sociale. C'est pourquoi, selon T. Blin, cette approche sociologique cherche à décrire les « modes d'organisation de l'expérience quotidienne de la rencontre du monde et d'autrui » [Blin, 2010 : 12 – 13].

Pour notre part, nous ne nous intéressons pas tant aux actes posés par les acteurs sociaux qu'à l'expérience subjective de la vie quotidienne : à l'instar de Schütz, mais aussi de P. Berger et T. Luckmann qui, à sa suite, développeront sur la manière dont l'expérience de la compréhension réciproque est constituée, nous partageons en effet l'idée que c'est le sens commun qui structure les perceptions et les interprétations que les individus ont de leur contexte environnant<sup>110</sup>. C'est cet entendement du monde qui aurait des effets réels dans la structuration ou l'institutionnalisation du contexte environnant, engendrant lui-même ensuite, des effets sur l'appréhension individuelle du monde ou du milieu dans lequel l'acteur social se trouve.

---

<sup>108</sup> Dans ce « déroulement du processus historico-social » [Elias, 1973 ; 1969 : 343], l'auteur adopte cependant une perspective positiviste que nous ne partageons pas : nous entendons plutôt la société comme un fait processuel pouvant engendrer des transformations, qui peuvent être progressives ou régressives, voire les deux à la fois selon les sphères étudiées (droits humains, politiques sociales, considérations religieuses, économie, etc.).

<sup>109</sup> Schütz puise aussi ses réflexions dans la philosophie.

<sup>110</sup> Nous préférons parler de « contexte environnant » plutôt que de « réalité » car, dans cette perspective, la question se pose à savoir si la réalité existe en-dehors du sens qui lui est donné.

Considérant qu'aucun individu n'interprète le monde social de manière rationnelle et que chacun organise son univers social et sa quotidienneté de façon à se trouver au centre de ce monde, Schütz observe que c'est justement le « cosmos organisé » dans lequel il naît que l'acteur social peut concevoir son quotidien (ainsi que le quotidien de ses semblables) comme une routine, constitué, d'une part, d'institutions diverses, de machines ou d'outils et, d'autre part, de traditions, d'habitudes, de règles et d'expériences déjà disponibles [Schütz, 2010 ; 2007 : 40]. Mais justement, comment se construit ce monde social environnant, permettant aux individus qui vivent dans une même collectivité de partager sens et références communs ?

Selon Berger et Luckmann, la réalité<sup>111</sup> de la vie quotidienne se présente comme un monde que je partage avec les autres, soit un monde « intersubjectif », entendu au sens où les membres d'une collectivité donnée partagent un sens commun de la réalité au monde<sup>112</sup>. Plus généralement, la vie quotidienne est caractérisée par des « schémas de typification » qui permettront à chacun d'appréhender, voire de traiter les rencontres quotidiennes et qui modèleront nos interactions. La réalité de la vie quotidienne sera ainsi rythmée par la dynamique de la distance et de la proximité entre les acteurs sociaux, puisque ce sera le degré de proximité entretenu avec un autre individu qui déterminera la typification de l'interaction sociale. Autrement dit, l'évaluation et la typification des comportements d'autrui seront tributaires du degré de singularité liant deux acteurs sociaux dans une relation<sup>113</sup>. Ce sera la « somme totale des typifications et modèles récurrents d'interactions », ou la *structure sociale*, qui constituera un stock commun de connaissances à partir duquel chacun « localisera » les individus et adoptera des comportements jugés appropriés.

C'est ce que Schütz appelle « le système du savoir acquis » propre aux modèles culturels des sociétés, qui présente sa propre cohérence pour les individus qui en ont hérité. Selon cet auteur en effet, le savoir culturel acquis permet d'interpréter le monde social mais aussi de générer des recettes guidant

---

<sup>111</sup> Dans cette partie, nous utilisons le terme de « réalité », puisque c'est celui-ci qui est utilisé dans la traduction de l'ouvrage de Peter Berger et Thomas Luckmann (2008 ; 1966). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin / Individus et Société.

<sup>112</sup> T. Blin définit ainsi l'« intersubjectivité » : « Rapportée à la vie quotidienne, elle désigne le fait qu'une personne prend l'existence des autres pour allant de soi. Chacun raisonne et s'oriente dans le monde, en étant guidé par l'hypothèse selon laquelle, [...], dans les situations « ordinaires », les personnes se rencontrant se « comprendront » suffisamment pour que l'action se déroule « normalement ». » [Blin, *op. cit.* : 192].

<sup>113</sup> Par exemple, les comportements de mon amie X originaire d'Ukraine seront évalués en partie par la typification sociale de ce qu'est supposé être « une Ukrainienne » dans ma conception de la réalité, mais cette personne sera aussi mon amie X en tant qu'individu unique, ayant sa propre personnalité. Cette singularisation ne sera toutefois plus possible si je n'ai pas de contacts directs avec d'autres Ukrainiens, qui deviendront anonymes puisque non impliqués dans une relation de face-à-face.

l'action dans des situations données et ce, afin d'obtenir le meilleur résultat avec le minimum d'effort. Il explique ainsi qu'une action posée sera le fruit d'une « recette » prévue à cet effet : non seulement cette recette d'action permet d'obtenir un certain résultat escompté, mais elle sert aussi de schéma d'interprétation des interactions sociales qui facilite la vie quotidienne puisqu'elle offre des conduites déjà « prêtes à l'emploi ». Aussi les actions et les attitudes deviennent « anonymes », voire « objectives » car l'individu n'est plus subjectivement impliqué dans la situation mais agit bien de manière « typique » dans une situation « typique » [Schütz, 2010 ; 1944 : 16, 17 et 32]. Or, ceci pourra poser problème pour un individu qui est étranger à ce stock commun de connaissances partagé dans une société donnée, puisqu'il pourra avoir de la difficulté à localiser les autres dans cette société dans la mesure où lui-même aura hérité d'un autre stock commun de connaissances lui ayant jusqu'alors permis de typifier les interactions [*Ibid.* : 88 – 100].

Or, comment se construit le stock commun de connaissances qui, par ailleurs, a sa propre structure de pertinence pour chacune des sociétés ? Pour Berger et Luckmann, ce stock commun est le fruit de deux phénomènes : la création de la société comme *réalité objective* et la création de la société comme *réalité subjective*.

### 2.1.2 Objectivation de l'institutionnalisation de la société et intériorisation subjective de la réalité objectivée

Berger et Luckmann nous expliquent que l'ordre culturel et social dans lequel l'individu grandit et évolue existe en tant que produit de l'être humain, puisque celui-ci a besoin de créer un monde ordonné. Ce monde sera ordonné par l'*habitation*, qui deviendra par la suite un *modèle*, puisque l'habitation se crée par la répétition. Il n'existerait donc pas de nature humaine entendue au sens d'une nature biologiquement donnée qui prédestinerait les formations socioculturelles des collectivités : il n'y aurait de nature humaine que celle qui consiste à construire sa propre nature, anthropologiquement variable selon les sociétés<sup>114</sup> [Berger et Luckmann, 2008 ; 1966 : 109 – 117].

---

<sup>114</sup> S'il est lui-même le créateur de sa réalité, l'être humain a cette capacité de concevoir la production de son monde comme étant extérieur à lui-même, comme étant le fruit d'un processus non-humain. Cette capacité de l'être humain de produire une réalité comme si elle était le résultat de la « nature des choses » est désignée par Berger et Luckmann par le concept de *réification* [Berger et Luckmann, *Ibid.* : 167].

Les modèles typifiés d'actions habituelles seront à leur tour *institutionnalisés*. Les institutions contrôlent la conduite des individus en leur fournissant des modèles. Cette fonction de contrôle se fait cependant en-dehors de tout mécanisme de sanction ou encore, pour reprendre les termes de P. Bourdieu, sans « l'action organisatrice d'un chef d'orchestre », ceci parce que les acteurs sociaux ont à ce point intégré les normes de conduites qu'elles en deviennent « naturelles » [Bourdieu, 2000 ; 1972 : 256]. Alors que Berger et Luckmann ont recours aux institutions pour expliquer la manière dont les acteurs sociaux sont modélisés et contrôlés par la collectivité, Bourdieu explique plutôt ce phénomène par la présence de structures qui, parce qu'elles sont intériorisées, créent des *habitus*<sup>115</sup> qui, eux-mêmes, engendreront des pratiques favorables au maintien de l'ordre social. Il parlera par ailleurs de « l'intériorisation de l'extériorité et de l'extériorisation de l'intériorité » pour définir la manière dont les normes sociales sont appropriées par les individus qui les retraduiront à leur tour. Bourdieu explique en outre que l'habitus est en fait le produit de l'histoire. L'habitus serait en effet le fruit de pratiques (individuelles et collectives) engendrées par l'histoire qui, elles-mêmes, produiraient de l'histoire selon les mêmes schèmes conçus par l'histoire : l'habitus garantirait l'actualité des expériences passées, puisqu'elles seraient contenues dans les schèmes de perception, de pensée et d'action, qui assureraient le respect des pratiques et leur pérennité [Bourdieu, 1980a : 88 et 91].

Le partage de l'habitus créerait le partage d'un *monde de sens commun*, qui lui-même aurait pour effet de produire un consensus sur le sens des pratiques et d'harmoniser les expériences, mais aussi et surtout de permettre la reproduction de conditions de concertation des pratiques et des pratiques de concertation. Les modifications ou les ajustements apportés dans les pratiques par les agents sociaux impliqueraient de reconnaître et de partager des règles communes : il doit en effet y avoir une concordance entre les habitus des « agents mobilisateurs » (des meneurs ou des prophètes) et les tendances des individus qui s'identifient à ces pratiques [*Ibid.* : 99].

Si les pratiques individuelles sont le fruit d'habitus, nous pouvons nous poser la question sur la marge de manœuvre dont disposent les agents sociaux dans le choix de leurs comportements. Bourdieu estime sur ce point que l'homogénéité des pratiques autorise une certaine forme de diversité, mais qui sera circonscrite à l'intérieur des habitus issus des conditions sociales de

---

<sup>115</sup> Bourdieu définit ainsi les *habitus* : « systèmes de *dispositions* durables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe de génération et de structuration de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre » [Bourdieu, *op. cit.* : 256].

production d'une même classe : « *chaque système de dispositions individuel est une variante structurale des autres, où s'exprime la singularité de la position à l'intérieur de la classe et de la trajectoire* ». Aussi, ce que l'on considère comme étant le « style personnel », soit les attitudes ou comportements propres à un individu, n'est en fait qu'une variante par rapport à une norme particulière à une époque ou à un groupe social; cette variante sera un indicateur de ce qui fait la norme non seulement par rapport au degré de conformité adopté mais aussi par rapport au degré de déviance autorisé [*Ibid.* : 101].

Les institutions conditionneraient donc les comportements individuels. Or, si une institution peut se mettre en place à partir du moment où deux individus interagissent et prennent en charge la réciprocité de la typification de leurs actions et interactions<sup>116</sup>, il devient nécessaire de transmettre le monde institutionnel mis en place aux générations suivantes : c'est cette transmission d'un monde institutionnalisé qui historicisent les habitudes et les typifications, qui deviennent de cette manière *objectivées*. Plus précisément, les institutions sont dorénavant considérées comme ayant une réalité propre, incarnées par les individus qui les considéreront comme des faits extérieurs à eux-mêmes. A ceci s'ajoutera ensuite la nécessité de *légitimer* l'ordre institutionnel existant, afin de permettre aux institutions de continuer d'exister en l'état. Les interprétations sur la signification des institutions seront alors apprises et intériorisées par les générations suivantes par le processus de socialisation qui se fera *à l'intérieur de l'ordre institutionnel*<sup>117</sup> [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 121 – 124].

Parce que les rôles représentent l'institution, ils permettent aux individus de participer au monde social et d'intérioriser l'institution dans leur propre expérience personnelle<sup>118</sup>. Aussi toute conduite

---

<sup>116</sup> Les typifications seront peu à peu instaurées en modèles de conduites qui, devenus habituels, se transformeront ensuite en des rôles adaptés aux contextes d'interactions [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 121 – 122].

<sup>117</sup> Des « conflits de génération » ne sont toutefois pas exclus lors de la transmission de l'ordre institutionnel. Alors que l'on a plutôt tendance à expliquer les conflits intergénérationnels en termes d'opposition entre des classes d'âges qui seraient « naturellement » opposées, Bourdieu explique que ces conflits résultent des *modes de génération* dissemblables qui, parce que les générations connaissent des *conditions d'existence* singulières, ont engendré des *habitus* différents. Ces conflits reposent alors sur la négociation de conceptions divergentes du possible et de l'impossible, ou encore de la délimitation des modes d'actions et de définitions de la réalité. Toutefois, la continuité entre les générations serait possible par l'intériorisation des schèmes collectifs (c'est-à-dire de l'objectivation de l'intériorité des générations précédentes), l'extériorisation de la subjectivité structurée par cette intériorisation et par l'intégration au groupe [Bourdieu, *op. cit.* : 260 – 262].

<sup>118</sup> Par exemple, s'engager dans une situation de jugement impliquera le fait de s'instituer *en tant que* juge, en même temps que le rôle de juge engagera et supposera toute une institution globale en lien avec celui-ci (soit la loi) ; le juge agira alors *en tant que représentant* de cette institution. C'est cette exécution de rôles qui permet aux individus d'intérioriser l'institution et de la traduire en tant qu'expérience réelle personnelle [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 146]. Pour J.-C. Kaufmann, la prise en compte des rôles permet de mettre « en évidence les articulations entre l'intériorité de l'individu et les extériorités sociales qu'il rencontre ». Toujours selon lui, la plupart des interactions quotidiennes seraient articulées



en marge de la réalité organisée par les « connaissance-recettes », c'est-à-dire les règles de conduite institutionnellement appropriées, apparaîtra comme une déviation par rapport à cette réalité. Selon les époques et les enjeux sociaux, les légitimations peuvent par ailleurs se succéder et donner de nouvelles significations à la réalité ou encore réinterpréter l'histoire de la collectivité sans que cela n'affecte nécessairement l'ordre institutionnel, puisque de nouvelles institutions pourront voir le jour, mais toujours en cohérence avec la réalité préexistante [*Ibid.* : 128 – 139].

Pour que la transmission sociale des connaissances soit effective, il est nécessaire de désigner des « transmetteurs » (ou des « clercs », selon Bourdieu), et des « destinataires ». En ce sens, une collectivité connaîtra une distribution sociale de la connaissance, qui fera que l'on « sait » ou l'on ne « sait pas » en fonction de ce qui est socialement fixé comme réalité valide pour les individus hiérarchiquement distribués dans la société<sup>119</sup>. Des spécialistes deviennent alors peu à peu des administrateurs de leur secteur de stock de connaissances, créant du même coup des sous-univers socialement compartimentés de significations qui peuvent entrer en compétition entre eux afin de faire valoir leur école de pensée, que ce soit en discréditant l'autre ou en liquidant tout simplement le corps de connaissance rival.

Une fois qu'un sous-univers de significations atteint un certain degré d'autonomie, le corps de connaissance créé a la faculté d'agir sur la collectivité qui l'a engendré. Aussi peut-on affirmer que la connaissance est à la fois un produit social *et* un facteur de changement social. Et ce d'autant plus que les schèmes d'appréhension de la réalité vont eux-mêmes engendrer des catégorisations qui, une fois incorporées par certains groupes d'acteurs sociaux (tant pour des questions d'intérêts du groupe lui-même que pour des raisons d'incorporation des effets de la stigmatisation par un groupe dominant), auront un effet sur cette réalité, en produisant ce qu'elles étaient censées décrire<sup>120</sup>. Les

---

par la reconnaissance, l'évaluation et la prise de rôles. C'est-à-dire que l'individu reconnaîtrait l'existence de rôles sociaux, qui lui permettraient d'évaluer la façon dont autrui occupe son ou ses rôles et d'adapter son propre comportement, selon la marge de manœuvre disponible et selon la gamme de rôles possibles disponibles dans un contexte : selon cette évaluation et ce contexte, l'individu procéderait à une « négociation identitaire » puisqu'il aurait choisi une « identité », un rôle qui donnera sens à son action. Mais ce choix ne se ferait pas seul : celui-ci serait en effet accepté ou sanctionné par autrui [Kaufmann, 2007 : 73 - 74].

<sup>119</sup> A titre d'exemple, les femmes ne transmettent pas à leurs enfants (et plus particulièrement à leurs filles) un stock particulier de connaissances parce qu'elles le connaissent « naturellement », mais *parce qu'elles sont* des femmes (et qu'elles sont ainsi socialement définies en tant que connaisseuses).

<sup>120</sup> En ce sens, Bourdieu parle de « l'efficacité du discours performatif », car le fait d'énoncer fait advenir à la réalité. Il précise toutefois que l'efficacité du discours est corrélative à l'autorité de celui qui l'émet. Pour qu'un discours soit reconnu comme étant valide, il faut que le groupe reconnaisse à la fois l'autorité de l'énonciateur et de la pertinence du discours dans la définition de sa réalité [Bourdieu, *op. cit.* : 66].

définitions sociales de la réalité sont donc *incarnées* par les individus [Bourdieu, 1980b : 65 ; Berger et Luckmann, *op. cit.* : 204].

Berger et Luckmann estiment que le processus de légitimation comprend quatre niveaux. Il y a d'abord la « légitimation naissante, [qui est] présente dès qu'un système d'objectivations linguistiques de l'expérience est transmis ». Le deuxième niveau de légitimation « contient des propositions théoriques sous forme rudimentaires », tels que les maximes morales, les proverbes ou devises partagés, ainsi que les légendes et contes populaires. En troisième lieu se présentent les « théories explicites grâce auxquelles un secteur institutionnel est légitimé en termes de corps différencié de connaissance », et concerne les cadres de référence relatives à des conduites institutionnalisées. Enfin, le quatrième niveau de légitimation est constitué par l'« univers symbolique », qui représente la matrice de toutes les significations objectives et subjectives et englobe, à ce titre, tous les événements sociaux puisque, en incluant dans une même unité cohérente passé (par la création et l'entretien de la mémoire collective), présent et futur (par la projection des actions), il ordonne l'histoire<sup>121</sup> [*Ibid.* : 173 – 176].

Même s'il est construit et maintenu par des légitimations durables, l'ordre institutionnel (donc, la réalité sociale) est toutefois constamment menacé par le « chaos », par la présence d'autres réalités sociales qui ne font pas sens pour lui. Ce sera toutefois le groupe qui sera en position de force<sup>122</sup> qui pourra définir, produire et imposer sa propre conception de la réalité. En fait, toute société est caractérisée par une « lutte des classements », pour reprendre Bourdieu, puisque celui qui détient le pouvoir est celui qui peut imposer sa définition légitime de sa réalité sociale<sup>123</sup>. Toujours selon Bourdieu, il n'existe de frontières entre les groupes que celles qui sont imaginées. En ce sens, les frontières ne sont pas *naturelles* mais bien *arbitraires* : les classifications s'appuient sur des traits créés et qui résultent de luttes antérieures pour la définition légitime de la délimitation. En fait, les

---

<sup>121</sup> Pour Bourdieu, l'univers symbolique est à ce point intériorisé par l'individu que l'estimation même des chances de réussite d'une initiative dans une situation donnée sera déterminée par le « corps de sagesse semi-formalisé » (dictons, lieux communs, préceptes éthiques) et de « l'*ethos* », fruit de l'incorporation de structures légitimantes objectivées, fixera ce qui est évalué comme étant « raisonnables » ou « déraisonnables » (les « folies ») pour tout acteur social confronté à cette situation déterminée [Bourdieu, 2000, *op. cit.* : 259].

<sup>122</sup> La position de force d'un groupe peut être effective dans les secteurs économique, politique, démographique, statutaire, etc., ou dans plusieurs secteurs à la fois.

<sup>123</sup> Ainsi en est-il par exemple des luttes relatives à « l'identité régionale » ou encore à « l'identité ethnique », soit les luttes liées à des caractéristiques rattachées à l'origine (prétendue, attribuée ou revendiquée) à travers le lieu d'origine, luttes de classements et de pouvoir afin de faire et de défaire les groupes soit, en définitive, d'être en mesure d'imposer sa vision et « di-vision » du monde social [Bourdieu, 1980b ; *op. cit.* : 65].

frontière créées produisent la différence culturelle<sup>124</sup> autant qu'elles en sont le produit, notamment parce que l'univers symbolique construit et transmis à travers l'histoire produit et reproduit cette différenciation [Bourdieu, *op. cit.* : 65 – 66]. Si l'un des traits caractéristiques de nos sociétés modernes est qu'elles sont en majorité pluralistes et qu'elles permettent la cohabitation, voire la coopération, d'univers partiels, ces univers partiels partagent tout de même un univers de connaissances commun qui uniformise les définitions de la réalité [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 209 – 218].

Si tout individu qui vit en société extériorise son propre être dans le monde social en même temps qu'il intériorise le monde social en tant que réalité objective, Berger et Luckmann considèrent que la dynamique sociétale est définie par un processus dialectique impliquant trois mécanismes, soit l'extériorisation, l'objectivation et l'intériorisation. Ce serait toutefois l'intériorisation qui serait le point de départ de ce processus.

L'intériorisation se passerait en deux étapes. Il y aurait d'abord la socialisation primaire, dont l'individu hériterait par ses « autrui significatifs » (acteurs sociaux responsables de lui) et qui façonnerait son appartenance à la société. Cette socialisation primaire permettrait de médiatiser le monde pour l'individu et serait opérée à deux niveaux : selon la place qu'autrui occuperait lui-même dans la structure sociale, d'une part, et selon sa propre idiosyncrasie individuelle, d'autre part. Selon Bourdieu, c'est ce qui expliquerait les raisons pour lesquelles les habitus de classes (et des groupes en général) se perpétuent :

si les pratiques des membres du même groupe et de la même classe sont toujours plus ou mieux accordées que les agents ne le savent et ne le veulent, c'est que, [...], l'habitus n'est autre chose que cette loi immanente, [...], déposée en chaque agent de la prime éducation, qui est la condition non seulement de la concertation des pratiques mais aussi des pratiques de concertation, puisque les redressements et les ajustements consciemment opérés par les agents eux-mêmes supposent la maîtrise d'un code commun et que les entreprises de mobilisation collective ne peuvent réussir sans un minimum de concordance entre l'habitus des agents mobilisateurs (*e. g.* prophète, chef de parti, etc.) et les dispositions de ceux dont ils s'efforcent d'exprimer les aspirations [Bourdieu, 2000 ; 1972, *op. cit.* : 271 – 272].

---

<sup>124</sup> Cette « différence culturelle » est à comprendre à la fois sur le plan de la culture cultivée (qui concernent les productions et manifestations artistiques, le niveau d'instruction, les appartenances sociales, l'éducation familiale ou encore les pratiques linguistiques), que les pratiques culturelles entendues ici dans un sens large mais auxquelles sont généralement associées aujourd'hui des « origines » déterministes, voire racialisantes. P. Bourdieu conçoit par ailleurs que la culture consiste en cette aptitude à faire des distinctions. Voir P. Bourdieu (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les Editions de Minuit / Le Sens commun.

L'intériorisation ne serait toutefois possible que par l'identification. Plus précisément, l'intériorisation ne deviendrait effective que lorsque l'individu aurait fait siens les rôles et les attitudes des « autrui significatifs », lui permettant ainsi de s'identifier lui-même à la réalité sociale. Nous pourrions donc affirmer que le soi est une entité réfléchie et qui réfléchit les attitudes que les « autrui significatifs » ont adoptées envers lui. C'est par ailleurs par cette identification que l'acteur social développe l'affectivité, sentiment essentiel pour l'intériorisation des normes et attitudes d'autrui *en tant que* normes et attitudes subjectivement significantes.

C'est par la socialisation primaire que l'enfant effectuerait un déplacement de l'intériorisation des normes et des attitudes *spécifiques* vers des normes et des attitudes *générales*. Plus précisément, l'enfant intégrerait d'abord une règle particulière qui, confirmée par l'ensemble des « autrui significatifs » – ou l'ensemble de la collectivité –, deviendrait une généralité qui lui permettrait de conceptualiser et d'objectiver les attitudes et les rôles globaux<sup>125</sup>.

La socialisation secondaire constitue la deuxième étape du processus d'intériorisation. Cette socialisation concerne l'intériorisation relative aux sous-mondes institutionnels ; son ampleur et ses particularités seront déterminées par le degré de complexité de la division du travail et de la distribution sociale de la connaissance. La socialisation secondaire a ceci de particulier qu'elle s'échafaude toujours à partir d'un processus préalable de socialisation primaire. Ceci peut devenir problématique dans le cas où un individu adulte qui « change de monde » a hérité d'une autre socialisation primaire que celle de la nouvelle société où il se trouve. Aussi doit-il opérer un processus de re-socialisation (processus qualifié d'*alternation* par Berger et Luckmann), qui s'apparenterait à une socialisation primaire<sup>126</sup>.

Étant donné que les « autrui significatifs » sont généralement les intermédiaires nécessaires pour la maintenance de la réalité subjective de l'individu, ce sont eux qui vont confirmer ou infirmer le statut de l'individu<sup>127</sup>. Lorsqu'un acteur social change de monde, les « autrui significatifs » vont ici

---

<sup>125</sup> Chacun des univers symboliques (ou réalité sociale) a sa propre définition sociale de l'enfance, à laquelle seront associées des séquences d'apprentissage socialement définies en fonction de l'âge (à 3 ans un enfant devrait savoir telle chose, à 6 ans, telle autre chose, etc.) et du sexe. Parce que ces séquences pourront affecter le programme d'apprentissage des enfants, des problèmes peuvent se présenter lorsque deux univers symboliques entrent en contact au sein d'une même société [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 226 – 234].

<sup>126</sup> En ce sens où les nouveaux accents de réalité doivent, pour être intériorisés, reproduire une identification affective chez l'individu, identification qui s'apparente à celle qu'expérimente l'enfant lors de sa socialisation primaire.

<sup>127</sup> Cette caractérisation peut provoquer des réactions chez l'individu, selon qu'il sera ou non en accord ou non avec le statut attribué. Ainsi peut-il tenter de maintenir sa réalité subjective ou sa propre identification à l'intérieur d'un autre

aussi guider l'individu à l'intérieur de sa nouvelle réalité, que ce soit à l'aide de leurs propres rôles ou des attitudes explicitement ou implicitement attendues auprès de cet acteur. En résumé, ils médiatisent (consciemment ou inconsciemment) le nouveau monde pour lui. Or, pour que ceci soit effectif, il faut qu'autrui reconnaisse cet individu dans ce « nouvel être » à l'intérieur duquel il se situe dorénavant : un individu ne peut devenir que ce qu'il prétend être qu'à partir du moment où les autres reconnaissent la nouvelle définition qu'il présente de lui-même [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 236 – 263]. Des « choix individualistes » apparaissent par ailleurs lorsqu'il y a asymétrie entre identité sociale attribuée et identité subjectivement réelle. Seuls, les individus ont souvent une marge de manœuvre un peu moins grande que les groupes pour lutter contre les assignations (souvent négatives) ; aussi les stratégies possibles oscillent entre l'acceptation de la définition dominante<sup>128</sup> ou l'assimilation au groupe dominant, afin de se « faire oublier » et ne plus faire l'objet de cette assignation. Mais il n'en demeure pas moins que l'acteur social a le choix de faire des choix qui seront liés, certes, à la place que la collectivité lui assigne, mais aussi aux parcours, héritages socioculturels, ressources, nécessités (contraignantes), réseaux, etc. Le « choix » des individus est donc lié aux institutions et aux mécanismes de reproduction des rapports de pouvoir ; imputer la responsabilité aux seuls individus, revient en quelque sorte à nier la part de « violence symbolique<sup>129</sup> » incorporée par les individus [Bourdieu, 1982 : 36 – 37].

Les groupes ayant une capacité d'action un peu plus grande, il n'est pas rare de les voir entreprendre des luttes collectives en vue d'obtenir une autonomie, c'est-à-dire pour avoir le pouvoir de définir, selon leurs intérêts, le monde social (et donc, d'imposer leur propre définition) [Bourdieu, 1980b, *op. cit.* : 69].

Dans les situations où l'acteur social connaît une « rupture » de parcours (mobilités géographique, statutaire, linguistique, etc.) provoquant l'intériorisation d'une nouvelle réalité, la continuité

---

univers symbolique qui confirme la vision qu'il a de lui-même. Mais cette prouesse peut être difficile dans la mesure où la non-relation de face-à-face complexifie la confirmation de l'accent de cette réalité souhaitée. Par exemple, il n'est pas aisé de maintenir sa propre identification comme une personne importante si le milieu ne confirme pas cette identification, tout comme il est difficile de maintenir ses appartenances premières lorsque l'on a changé d'environnement et que l'on entretient peu ou pas de relations significatives avec les membres de son groupe d'origine. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes qui expérimentent la migration. Tel que nous l'avons précédemment vu, la situation de face-à-face maintient la réalité de la vie quotidienne qui, elle, est subjectivement significative pour l'entretien d'un monde intersubjectif.

<sup>128</sup> Ou, pour reprendre les termes de Bourdieu, la *nécessité faite vertu* [Bourdieu, 2000 ; 1972, *op. cit.* : 260].

<sup>129</sup> Entendue au sens d'intimidation mais qui, parce qu'elle est incorporée, s'ignore en tant que telle et n'engage aucun acte intentionnel, conscient ou planifié d'intimidation.

biographique n'est souvent possible que grâce à la réinterprétation du chemin parcouru selon cette nouvelle réalité : selon Berger et Luckmann en effet, « l'ancienne réalité, tout comme les collectivités et les « autrui significatifs » qui l'on précédemment médiatisée pour l'individu, doivent être réinterprétés à l'intérieur de l'appareil légitimant la nouvelle réalité. [...]. Tout ce qui précède l'alternation est maintenant perçu comme menant à elle, et tout ce qui la suit comme découlant de sa nouvelle réalité » [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 265 – 266]. Dans ces situations de « rupture », mais dans toute situation d'intériorisation d'une (nouvelle) réalité, le langage est un outil de référence majeur.

### 2.1.3 Le langage : outil nécessaire pour le maintien de la réalité sociale

Parmi tous les signes élaborés par l'être humain pour objectiver et maintenir la réalité sociale, le langage est, de loin, le symbole par excellence pour fabriquer du sens et organiser la vie quotidienne. C'est en effet par le partage d'un même langage que l'acteur social maintient le lien avec ses semblables. Non seulement le langage est essentiel pour la compréhension du contexte social quotidien environnant, mais il permet d'objectiver les expériences historiques et biographiques de la société puisque par son intermédiaire, une collectivité peut se constituer un stock commun de connaissances transmissible entre les générations.

Globalement, deux courants s'opposent (que ce soit en sociologie, en anthropologie, en linguistique ou en sociolinguistique) sur le lien entre la langue et la société. D'un côté il y a en effet l'idée que le monde social se trouve dans la langue tandis que de l'autre, la langue n'est qu'un objet du monde social et est extérieure aux individus [Addi, 2013 : 28; Calvet, 2011 ; 1994 : 79 – 90]. Compte-tenu que nous envisageons que l'appréhension du monde est le fruit de la capacité de l'humain à construire sa propre nature et sa propre réalité, nous sommes d'avis que la langue est pénétrée par le social, que le monde social habite la langue. Celle-ci sera sujette à des variations suivant les contextes, statuts, dynamiques, mais aussi selon les interlocuteurs.

Selon Berger et Luckmann, le langage a le pouvoir de créer des « communautés imaginées », en ce sens où ceux qui utilisent un même langage participent de la même réalité. Ces auteurs avancent en effet l'idée que les membres d'un groupe qui partagent une langue commune peuvent se comprendre

entre eux, favorisant ainsi l'identification individuelle à ce groupe : « du langage idiosyncratique de groupes primaires aux dialectes régionaux et de classes en passant par la communauté nationale qui se définit elle-même en terme de langage, [il] existe des « retours à la réalité » correspondants pour l'individu qui en revient aux quelques personnes qui sont capables de comprendre ses allusions liées au groupe, à la section à laquelle son accent appartient, ou à la collectivité étendue qui s'est identifiée elle-même à une tradition linguistique particulière » [Berger et Luckmann, *op. cit.* : 257].

L'acte de communication contient toutefois des rapports de pouvoir symboliques, tout comme les rapports sociaux en général. L'évaluation du style (qu'il concerne la qualité de la prose ou qu'il fasse référence à l'élocution d'un groupe – classe sociale, sexe, génération) découle en effet des schèmes de perception et d'appréciation derrière lesquels se trouve une volonté de différenciation, que ce soit sur le plan individuel ou groupal. De même, la langue parlée ou la manière dont un acteur social parle ou utilise la langue a ce double effet de « situation » de l'interlocuteur : l'individu est en effet à la fois situé par les autres et se situe lui-même par rapport à ces autres [Calvet, 2002 : 17 – 18]. Faire usage d'un langage, c'est donc marquer sa différence mais aussi se faire « localiser » par autrui ; c'est à la fois être l'objet de catégorisation et en même temps révéler l'appropriation subjective de la catégorisation. Parce que, de la même manière les acteurs sociaux appréhendent le monde selon les « schémas de typification » qui caractérisent nos relations à autrui et crée les catégories d'appartenances, la perception et le statut attribués aux langues et aux locuteurs sont le fruit de fabrications sociales tributaires d'appartenances linguistiques et plus largement socioculturelles.

Instrument d'identification, l'usage d'une langue entraîne aussi la différenciation. Ainsi, non seulement les « rapports de communication » s'inscrivent dans des rapports de force entre les interlocuteurs<sup>130</sup>, mais ils sont déterminés par les systèmes de sanction organisés par le « marché linguistique »<sup>131</sup> [Bourdieu, 1982, *op. cit.* : 14]. Ce sera cette loi du marché qui attribuera des valeurs

---

<sup>130</sup> Rapports de force qui se traduisent par les capacités de reproduire les conformités grammaticales des discours légitimement reconnus, par la capacité sociale d'en user de manière pertinente lors de situations spécifiques et par l'appropriation des habitus linguistiques, soit l'aptitude à s'exprimer de manière persuasive.

<sup>131</sup> Le marché linguistique est caractérisé par tout le système de concurrence organisé à partir des compétences linguistiques ainsi que par « l'ensemble des conditions sociales et politiques de production des producteurs – consommateurs ». Dans le même ordre d'idées, Bourdieu précisera que les « régionalismes » sont en fait des catégorisations constituées en rapport avec les normes légitimement reconnues des pratiques linguistiques [Bourdieu, 1982 : 40 – 45]. Dans son ouvrage paru en 2002, J.-L. Calvet estime pour sa part que les langues, tout comme les monnaies mondiales, sont confrontées à des valeurs marchandes différentes, fixées par divers éléments variables dans le temps, et qui placent les langues (et les logiques des acteurs sociaux par rapport aux langues) sous la *loi du marché*. Voir L.-J. Calvet (2002). *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : Plon.

aux langues, valeurs qui seront certes variables dans le temps mais qui auront pour effet, selon J.-L. Calvet, de déconsidérer une langue ou de lui attribuer un prestige (symbolique, économique, politique, etc.). Cette logique de la loi du marché pour les langues aura par ailleurs des effets dans les « choix » linguistiques des locuteurs [Calvet, *op. cit.* : 10].

A ces valeurs attribuées aux langues s'ajoute aussi la question de leurs statuts et des effets qu'ils auront sur les pratiques linguistiques des locuteurs, notamment dans des territoires où se côtoient plusieurs langues. Selon F. Grin en effet, ce seront non seulement la position d'une langue par rapport à d'autres ainsi que son règlement juridique qui détermineront son statut, mais ce sera également en fonction de sa position socio-économique et des attitudes – soit l'ensemble des représentations relatives à la langue elle-même et à son usage – des locuteurs et des non-locuteurs à son égard que son statut sera établi [Grin, 1999 : 25 – 27]. M.-L. Moreau ajoute par ailleurs que le statut de la ou des langues est fonction de la place qu'une langue occupe dans la « hiérarchie sociolinguistique d'une communauté linguistique ». Il y aurait ainsi un *statut de fait*, qui est plutôt « empirique » ou « implicite », et qui concerne les variétés de langues parlées et évaluées par les locuteurs (langues haute / basse, populaire, grégaire, véhiculaire, etc.). Il y aurait aussi le *statut juridico-constitutionnel* qui, lui, serait « explicite », c'est-à-dire celui attribué par l'officialisation de(s) (la) langue(s) (langue(s) de travail de l'État) ou par la nationalisation de(s) la langue(s) (langue(s) dont le statut est garanti par l'État) ou par l'enseignement de(s) (la) langue(s) dans le domaine éducatif. Or, si ces deux types de statuts peuvent se compléter, il est tout à fait possible qu'ils entrent en contradiction (différences entre les textes et les pratiques, les représentations, les discours, etc.) [Moreau, 1997 : 269 – 270]. Les pratiques linguistiques des individus et des groupes sont ainsi liées à des contraintes ou des conjonctures externes<sup>132</sup> et à des perceptions individuelles des langues (elles-mêmes souvent rattachées à ces perceptions collectives) qui, tous, agissent sur les choix linguistiques individuels ou institutionnels dans des contextes donnés.

Nous l'avons vu, le paradigme du proche / lointain est actualisé dans le cadre de rapports entre les groupes qui s'autodéfinissent et se définissent mutuellement, selon les contextes et des critères retenus comme pertinents pour catégoriser et hiérarchiser les groupes. Au-delà, ce paradigme pose la

---

<sup>132</sup> Par exemple les valeurs marchandes ou non marchandes, telles que les salaires liés aux compétences linguistiques plurilingues ou le plaisir personnel de connaître plusieurs langues et de pouvoir les utiliser lors de voyages, ou les valeurs sociales attribuées aux langues.



question des appartenances. En effet, la question des interactions et de la co-construction de la réalité amène celle de la constitution d'appartenances héritées, acquises.

#### 2.1.4 Le sentiment d'appartenance : principe nécessaire au processus d'identification

Selon P. Blanchet et M. Francard, le sentiment d'appartenance(s) peut se définir comme « la conscience individuelle de partager une (ou plusieurs) identité(s) collective(s) » et donc d'« appartenir à un (ou plusieurs) groupe(s) de référence » dont l'individu a intégré un certain nombre de traits identitaires (valeurs, modèles comportementaux et interprétatifs, emblèmes, imaginaire collectif, savoirs partagés, etc.) » [Blanchet et Francard, 2004 ; 2003 : 19]. Tel que nous l'avons souligné précédemment, le sentiment d'appartenance(s) ne peut se développer que par l'identification de l'acteur social à la réalité sociale des « autrui significatifs ».

Le sentiment d'appartenance(s) se crée en effet à partir d'un processus d'identification organisé autour de trois principes : 1. Identifier autrui ; 2. S'identifier à autrui ; et 3. Être identifié par autrui [*Ibid.* : 19]. Il y aurait ainsi une négociation des limites symboliques entre ce qui constitue le « je » et l'« autre », ou le « nous » et le « eux », limites qui sont d'abord le fruit de représentations collectives permettant d'évaluer et de « classer » autrui, mais qui se modifient selon les contextes et les relations entre les groupes et / ou les individus.

Or, pour qu'il y ait une reconnaissance des limites symboliques, ou des frontières définissant les appartenances, il faut bien qu'il y ait un ou des éléments ou critères retenus comme pertinents pour l'identification du « soi » et qui font sens pour les initiés.

La conceptualisation d'un ensemble d'individus en termes de « communauté » constituerait une forme de projection collective permettant de développer et d'entretenir un sentiment d'appartenance. Contrairement à la notion de société, qui sera plutôt anonyme, la communauté confèrerait en effet une identité affective, voire organique, aux acteurs sociaux reconnus en tant que membres de ce groupe, excluant du même coup ceux qui ne sont pas admis dans celui-ci.

L'identification à une communauté et l'adhésion aux particularités censées la définir seraient par ailleurs l'un des phénomènes les plus significatifs de la pensée sociale et psychosociologique : non

seulement elles mènent à une forme de conformité et de contrainte individuelles par l'engagement moral individuel lié aux droits et devoirs qu'elles suggèrent, mais elles recouvrent aussi tous les types de relations, qu'elles soient affectives ou non et qui, *in fine*, conduisent à la conformité et à la reproduction des normes collectives portées par la communauté [Ferréol, 2004, 2003 : 63 ; Gallissot, 2000 : 55 et 58].

Pour ceux qui s'en réclament, l'appartenance à une communauté spécifique crée le sentiment de partager une identité d'origine (des « racines ») qu'il convient de protéger et de perpétuer ; dans l'imaginaire collectif, la notion de communauté permettrait d'amalgamer « liens du sang » et « liens du sol » et d'exclure, par la même occasion, ceux qui ne sont pas reconnus comme y appartenant légitimement. Selon Gallissot, le principe sous-jacent à l'idée d'une origine commune est de se représenter la communauté comme une entité spécifique, que ce soit sur les plans « culturel » et /ou « racial », souvent supérieure aux autres et qui serait héritée de Dieu ; de ce point de vue, la communauté est promue au rang d'un peuple élu [Gallissot, *op. cit.* : 57].

Selon M. Kilani, c'est au XVI<sup>e</sup> siècle (Espagne, France) qu'apparaît ce lien entre la pureté du sang et la spécificité d'un groupe singulier, c'est-à-dire au moment où la noblesse élabore « un modèle de transmission biologique de la valeur sociale d'un groupe ». A partir de théories biologiques de l'époque, qui veulent que seuls ceux qui appartiennent à la même espèce peuvent se reproduire entre eux, on construit l'idée d'une hérédité biologique propre à un groupe social spécifique (la noblesse) afin de maintenir un héritage social et juridique ou, plus précisément, afin de maintenir un patrimoine matériel et immatériel d'une génération à l'autre [Kilani, 2000a : 227 – 229]. Cette idée de reproduction d'une classe déterminée par le sang sera par la suite transposée aux collectivités. Kilani précise en effet que :

Au principe de la production de l'être individuel, l'hérédité va être projetée au niveau des collectivités et des principes qui règlent les ordres sociaux pour organiser l'espace des différences et des distances qui séparent les populations et les groupes les uns des autres, et les enraciner dans un ordre qui est pensé comme naturel (la « race », le « droit du sang », etc.). L'importance accordée à l'hérédité par le sang dans la conception courante est corrélative de celle qui est accordée à la reproduction différentielle des individus et des groupes, de sorte que le lien social se réduit au lien du sang, et l'identité à une représentation généalogique, à un principe de filiation [*Ibid.* : 236].

Par souci d'homogénéité et de simplification, les « clercs » fixeront des traits constitutifs qui occulteront une grande majorité d'individus qui ne correspondront pas à cette identification officialisée [Gallissot, *op. cit.* : 61]. Mais si les communautés acceptent généralement un certain

pluralisme – tantôt conflictuel, tantôt harmonieux – ce n’est souvent que lorsqu’il y a une instrumentalisation politique des différences que la scission est consommée. Ceci est particulièrement le cas avec la langue, qui est fréquemment mise en avant comme élément de division, permettant ainsi d’occulter d’autres facteurs qui peuvent être les véritables sources de conflits (inégalités sociales, rapports politiques et économiques, asymétriques, etc.) [Kilani, *op. cit.* : 162].

La domination d’une identification légitimée et officialisée entraîne donc un double mouvement : celui d’intégrer mais aussi celui de discriminer. Ceci nous amène à opérer une distinction entre les groupes d’appartenance(s) et les groupes de références, puisque ce n’est pas parce qu’il y a sentiment d’appartenance(s) qu’il y a nécessairement reconnaissance de cette appartenance par autrui. Cette différenciation actualise le concept-clé de « frontière » de F. Barth<sup>133</sup>. Si un individu peut puiser des modèles au sein du groupe de références et peut chercher à y appartenir, le groupe qui a le pouvoir de déterminer ce qui constitue le « nous » fixe les limites symboliques qui lui permettent de négocier les conditions pour pouvoir être reconnu dans ce groupe. Cette négociation nécessitera des ajustements entre, d’une part, les attentes du « candidat » et, d’autre part, celles du groupe qui a le pouvoir d’accorder cette reconnaissance [Blanchet et Francard, *op. cit.* : 20 et Blanchet et Francard, 2004 ; 2003 : 157]. Les sentiments d’appartenances résultent donc d’un jeu subtil de relations appréciables où groupes et individus se définissent par association et dissociation.

Mais qui dit identification dit aussi prise de conscience du « Soi ». Il revient à P. Ricœur d’aborder en premier la question de l’identité du *Soi* ou de l’identité *narrative* ; c’est en effet à travers sa mise en récit que l’individu s’ancre dans l’histoire, lui faisant par le fait même prendre conscience de l’inscription dans la temporalité de son individualité et donc, de son identité [Ibid. : 156]. Le fait qu’il y ait processus d’identification (d’autrui, à autrui et par autrui) implique en effet qu’il y ait construction d’un *sentiment de soi*, construction qui passerait par différentes étapes. Blanchet et Francard précisent que pour A. Muchielli, il y aurait « d’abord le *Moi*, ou *Moi-objet*, qui serait constitué des attitudes collectives et règles sociales », c’est-à-dire des rôles sociaux prescrits et endossements individuels de ces rôles. Il y aurait ensuite « le *Je*, ou *Je-sujet*, qui se rapporterait à l’autonomie personnelle », c’est-à-dire aux comportements et attitudes propres à l’individu lors de diverses

---

<sup>133</sup> Fredrik Barth (1998 ; 1969). *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*. Long Grove: Waveland Press.

situations. Enfin, le *Soi* (« self » en anglais) serait le fruit de « l'interaction dialectique du *Je* et du *Moi* ». Situé à la jonction des normes sociales et de l'autonomie de l'acteur social, le *Soi* serait le lieu où se construirait l'identité et où s'articulerait le dialogue entre le changement et la continuité [Muchielli, 1986 : 44, cité par Blanchet et Francard, *op. cit.* : 21]. Saisi sous cet angle, le sentiment d'appartenance(s) relèverait du sentiment du *Soi*, puisque ce serait grâce au fait que le *Moi* serait identifié par autrui qu'il y aurait une prise de conscience du *Je* (et donc, constitution du *Soi*).

Se pose alors la question des différents types d'appartenances. D'après Blanchet et Francard, si toute forme d'appartenance groupale peut se fonder sur des caractéristiques culturelles choisies, d'autres éléments peuvent être déterminants pour la constitution de l'appartenance (politique, économique, religieuse, etc.). Ceci pourrait par ailleurs expliquer, toujours selon eux, « qu'il n'y ait jamais, ou que très rarement, coïncidence exacte entre appartenance culturelle et autres types d'appartenance (par exemple *nationale*, au sens juridico-politique du terme qui octroie la *nationalité* ou la *citoyenneté*), même si toute appartenance (y compris *nationale* [...]) contient certaines modalités relevant de la culture »<sup>134</sup> [*Ibid.* : 23].

Le sentiment d'appartenance(s) devrait plutôt être conçu comme l'effet ou le résultat occasionné par les types de relations qu'entretiendraient des groupes sociaux entre eux [Cuche, 1996 : 86]. Si les « schémas de typification » sont autant de grilles de lecture qui permettent à chacun de s'identifier et d'identifier autrui, ils sont aussi un moyen pour catégoriser et classer l'« autre » puisque le sens commun offre aussi des images toutes faites de catégories d'individus, de groupes ou de choses. Voici comment M. Kilani définit ce qu'est le stéréotype :

Le stéréotype est un schéma abstrait donné d'avance par le milieu social et culturel et qui produit dans les discours des images et des figures qui se caractérisent par leur répétitivité. Il ne se manifeste généralement pas par des énoncés directs, mais emprunte des formes indirectes que l'on peut appeler « clichés ». [...]. Le propre du stéréotype est de simplifier la réalité sociale, [et est] aussi une généralisation. Il tend à cerner un groupe par quelques traits et à désigner toutes les unités qui le composent par ces éléments [Kilani, 2000c : 249 – 250].

---

<sup>134</sup> De notre côté, le fait qu'il y ait justement non-coïncidence entre « traits culturels » et appartenances qui se veulent « objectives » (telles que la nationalité ou la citoyenneté) démontre que *toutes formes* d'identification et d'appartenance sont le fruit de constructions sociales, qui sont elles-mêmes sujettes à modification selon les contextes, les époques, les enjeux, etc. Nous le verrons plus loin en effet, le concept même de nationalité ainsi que les éléments retenus comme étant pertinents pour la définir sont imaginés et imaginaires. Nous considérons que ce sont plutôt le choix d'« éléments culturels caractéristiques » par les groupes qui font sens pour ceux-ci et les individus qui les composent et qui créent les formes et les sentiments d'appartenances.

Les stéréotypes sont des images et des croyances qui ont des répercussions sur le réel puisqu'ils déterminent les rôles et les modèles à suivre et / ou à éviter, devenant ainsi catégories normatives orientant les actions. En plus de permettre à tous et chacun de « filtrer la réalité ambiante », ils garantissent la cohérence du groupe, tandis que les diverses institutions sociales (droit, armée, école, religion, langue, famille, entreprises, générations, etc.) assurent leur pérennité [*Ibid.* : 250].

En situation de contacts avec d'autres sociétés, les acteurs sociaux auront cette inclinaison à considérer que leur groupe d'appartenance est supérieur à l'autre, peu importe le type de catégorisation retenu (langue, religion, culture, habitudes de vie, etc.). L'une des conséquences ultimes de ces classifications hiérarchiques entre des sociétés en présence est de croire que les différences entre les acteurs sociaux reposent en fait sur des différences physiologiques issues de « races » ou d'« ethnies » spécifiques. Dans cet esprit, le « système de classification raciale » repose sur l'idée que c'est l'appartenance à la « race » qui détermine les catégories et les caractéristiques des individus et / ou des groupes, au lieu de considérer que ce sont les perceptions des groupes en présence et le rapport social qui ont contribué à attribuer les catégories<sup>135</sup> [Guillaumin, par Kilani, *Ibid.* : 257]. Dans ces circonstances, il faudrait toujours tenir compte de l'effet des luttes sociales, puisque tous les groupes ne détiennent pas les mêmes pouvoirs d'identification. Rutherford note par ailleurs que les « frontières » (boundaries) entre les groupes sont particulièrement construites par un groupe dominant en période d'incertitude : « It is the threat of the dissolution of self that ignites the irrational hatred and hostility as the centre struggles to assert and secure its boundaries, that construct self from not-self » [Rutherford, 1990 : 11].

La sociologie des processus constitue donc un champ théorique qui nous est utile dans le cadre de notre recherche. Puisque nous nous intéressons aux représentations des langues, de leurs statuts et des modes de cohabitation d'acteurs sociaux habitant des communes « bilingues », cette approche théorique nous permet de saisir la manière dont se constitue le stock commun de connaissances au sein duquel les initiés iront puiser des schémas catégoriels d'entendement du monde, du « nous » et du « eux », de comprendre comment est intériorisé cet univers institutionnalisé par les individus, en

---

<sup>135</sup> Ce phénomène de naturalisation des comportements selon la catégorie retenue peut en fait s'appliquer à toutes formes de distinctions, qu'elles soient sociales, sexuelles, culturelles, nationales, etc. A titre d'exemple, la catégorie « femmes » n'est pertinente qu'en regard de la domination de la catégorie « hommes ». Ainsi, les femmes ne partagent pas des particularités communes parce qu'elles appartiennent à la catégorie biologique « femme », mais bien parce qu'elles ont ceci de commun d'être assujetties à des sociétés patriarcales, caractérisées par une domination masculine qui leur assigne une place et un rôle particuliers [Kilani, *op. cit.* : 257].

plus de nous instruire sur la dynamique processuelle du proche et du lointain. Or, nous sommes d'avis que les frontières élaborées pour constituer le « nous » et le « eux » sont particulièrement issues de la création de l'État-nation et de la conception de la notion de nation.

## 2.2 APPARTENANCES COLLECTIVES ET CATÉGORISATIONS : ETAT NATION, CITOYENNETÉ ET PROCESSUS D'INCLUSIONS - EXCLUSIONS

### 2.2.1 L'anthropologie politique comme champ d'étude du lien entre l'État-nation et les logiques collectives

Lorsqu'en 1999 A. Sayad écrit que celui qui a pour objet de recherche l'immigration doit avant tout s'intéresser à la « pensée d'État », il soutient que c'est en observant la manière dont l'État se pense et dont on pense l'État que nous pouvons saisir les catégories par lesquelles nous nous représentons et pensons le monde, catégories nationales que chacun porte en fait en lui-même. Selon Sayad en effet,

les structures de notre entendement politique le plus ordinaire, celui qui se retraduit spontanément dans notre vision du monde, qui en est constitutif pour une large part et qui en est en même temps le produit, sont au fond des structures « nationales » et agissent aussi comme telles. Structures structurées en ce sens qu'elles sont des produits socialement et historiquement déterminés, mais aussi structures structurantes en ce sens qu'elles prédéterminent et qu'elles organisent toute notre représentation du monde et, par suite, ce monde lui-même [Sayad, 1999 : 5 – 6].

Si l'on considère que l'État (qui incarne le pouvoir politique) joue un rôle majeur dans la fabrication de l'identitaire national et que celui-ci génère les catégorisations et les représentations collectives au travers desquelles se pensent les individus et voient le monde, mais que la conception même de l'État et de ses institutions sont issues de la façon dont les individus eux-mêmes les conçoivent, nous devons à présent nous intéresser aux liens étroits entre l'État-nation et ses produits, c'est-à-dire les « nationaux » (et, par extension, les « non-nationaux »).

A la fin du XIXe siècle déjà, les anthropologues dits « évolutionnistes » s'interrogent sur l'origine de l'État et des différents stades de progression des sociétés humaines, l'idée étant que toutes ces sociétés connaissent les mêmes étapes de développement, mais à des moments différents. Tandis que les travaux de B. Malinowski et d'A. R. Radcliffe-Brown donnent naissance à l'anthropologie fonctionnaliste dans la première moitié du XXe siècle – où chaque élément constitutif d'un système culturel s'expliquerait par son rôle dans cet ensemble – ceux de C. Lévi-Strauss ont généré

l'anthropologie structuraliste – qui conçoit que la compréhension d'une société passe par l'étude de ses mécanismes généraux et de ses règles de transformations capables de rendre compte de tous les phénomènes observés. Or, bien que novatrice, il apparaît que l'anthropologie structurale n'a pas été en mesure de rendre compte des mutations sociales, politiques et culturelles que connaît le monde au courant des années 1960<sup>136</sup>, qui ont amené à un renouvellement des réflexions en anthropologie.

De nouveaux positionnements théoriques ont ainsi amené à la prise en compte du lien entre logiques « locales » et logiques « globales », entre unité et diversité, en s'appuyant notamment sur l'historicité des sociétés. L'accent est alors mis sur la compréhension et la comparaison des formes sociales et culturelles diverses des sociétés, en s'interrogeant sur les configurations entre modernité et traditions, sur la production et la reproduction des rapports de domination, sur les logiques et les pratiques sociales. De ces nouveaux champs d'études, dominés par l'anthropologie politique, ressort l'idée que l'État-nation et le marché ont contribué à l'uniformisation des sociétés [Kilani, 1989]. Les nations seraient en effet nées au courant des XVIIIe et XIXe siècles et auraient rendues possibles la conceptualisation de communautés nationales, l'uniformisation linguistique des États nouvellement créés et l'invention de nouvelles légitimités et hiérarchisations d'individus, élaborées à partir de l'appartenance, ou non, aux territoires nationaux.

### 2.2.2 De l'imagination des communautés aux nations

Concept abstrait, la nation<sup>137</sup> n'existe en fait que parce que les hommes l'ont pensé et ont créé des institutions afin de se la représenter, de l'incarner. Pour que la nation naisse, il faut en effet que des individus conçoivent sa potentialité et qu'ils imaginent des moyens pour lui donner une réalité; les

---

<sup>136</sup> Parmi ces mutations nous pouvons souligner les mouvements de décolonisation, les luttes des peuples pour l'indépendance et leur développement, les bouleversements géopolitiques, les crises économiques et sociales des pays capitalistes, les modifications des frontières nationales, les redéfinitions des concepts de nation et de citoyenneté, les nouvelles réflexions sur l'État-nation, les modifications du modèle industriel, les nouvelles logiques de marché, l'avènement de la consommation de masse et l'uniformisation graduelle des sociétés planétaires.

<sup>137</sup> D'une manière générale, si l'on définit la nation en termes de communauté politique regroupant des citoyens (masculins) considérés comme étant libres et égaux, c'est à l'Angleterre que revient le mérite d'avoir fait naître l'idée de nation lorsque, au XVIIe siècle, le Parlement anglais adopte l'*Habeas Corpus Act* (1679), qui à la fois limite les pouvoirs du roi et garantit les libertés individuelles [Schnapper, 2000 : 40].

XVIIIe et XIXe siècles seront à cet égard des siècles de bouillonnements favorables à la fabrication des identités nationales<sup>138</sup>.

Pour B. Anderson, la création des imaginaires nationaux est le fruit d'une combinaison de différents facteurs. Il précise en effet que ce qui aurait permis l'émergence de nouvelles communautés imaginables, ce serait l'interdépendance entre un « système de production et de rapports de production (le capitalisme), une technique de communication (l'imprimé) et la fatalité de la diversité linguistique » [Anderson, 2002 ; 1983 : 54]. Il estime en outre que ce processus s'explique de trois façons. Tout d'abord, les langues d'imprimerie auraient créé ce qu'il appelle des « champs d'échange et de communication unifiés » : par l'intermédiaire de l'imprimé, les locuteurs d'une langue prennent conscience qu'ils sont des milliers (voire des millions) à appartenir à un champ linguistique particulier et donc, potentiellement, à une communauté nationale imaginée. Ensuite l'imprimé, parce qu'il aurait donné à la langue une fixité nouvelle, aurait introduit dans les esprits une image d'ancienneté, image fondamentale dans l'idée même de nation. Enfin, l'imprimé aurait permis la création de langues de pouvoir.

Le lien entre langues d'imprimerie, conscience nationale et États-nations apparaît encore plus particulièrement avec les mouvements d'indépendance américains et la Révolution française. A partir du moment où ils ont été décrits sur papier, Anderson considère que les mouvements d'indépendance américains se seraient transformés en « concepts », en « modèles » et en « projets ». De même, les événements que l'on qualifia, par la suite, de « Révolution française » n'étaient en effet ni le fruit d'un mouvement organisé ou d'un parti, ni même conduits sous un groupe d'hommes souhaitant mener à terme un programme politique précis. Mais, une fois réalisée, cette expérience

---

<sup>138</sup> Puisqu'à tout processus de naissance précède une période de « gestation », il faut préciser que les nations ne voient le jour à partir du XVIIIe que parce qu'il y aurait eu une lente mais progressive mise en place d'une « conscience nationale ». B. Anderson considère que ce sont le capitalisme et la diffusion de langues standardisées par l'imprimerie qui auraient permis aux diverses populations de se penser en termes de communautés. Sa thèse repose en effet sur l'idée que l'édition – l'une des premières formes d'institution capitaliste –, par sa recherche de nouveaux marchés, aurait amené des modifications dans le paysage linguistique de l'Europe. Les langues vernaculaires auraient peu à peu été « rassemblées », notamment sous l'impulsion de grammairiens et de lexicographes, qui auraient ainsi créé des langues d'imprimerie mécaniquement reproductibles pouvant être disséminées à travers les marchés. La Réforme aurait aussi joué un rôle dans l'élargissement de la masse de lecteurs puisqu'elle a profité de ce capitalisme de l'imprimé pour diffuser ses thèses traduites en langues vernaculaires. D'une manière lente mais irréductible, les langues d'imprimerie auraient ainsi une influence majeure sur l'émergence d'une conscience nationale, puisqu'elles auraient amené les populations à se percevoir en termes de communautés linguistiques, en plus d'inciter plusieurs grands monarques à officialiser, d'une manière aléatoire et pragmatique (c'est-à-dire pour des questions de commodité), une langue vernaculaire afin de centraliser et d'uniformiser leur propre appareil administratif. Pour plus de détails, voir B. Anderson (1983). *Imagined Communities: reflections on the origin and spread of nationalism*. London : Verso.



s'est inscrite dans la mémoire de l'imprimé et a été ultérieurement déterminée par un nom précis (« Révolution française ») : en la mettant par écrit, cette Révolution est devenue un concept, un modèle à imiter. Anderson précise à cet effet que

de la confusion américaine [ainsi que des événements révolutionnaires français] sortirent toutes sortes de réalités imaginées : États-nations, institutions républicaines, citoyennetés communes, souveraineté populaire, drapeaux et hymnes nationaux, etc., et la liquidation de leurs opposés conceptuels : empires dynastiques, institutions monarchiques, absolutismes, état de sujétion, noblesse héréditaires, servitude, ghettos, et ainsi de suite. [...]. De surcroît, la pluralité des États indépendants confirma sans nul doute la validité du projet et la possibilité de le généraliser [*Ibid.* : 90].

Les nations sont intrinsèquement liées à la modernité sociale et économique. Les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles connaissant des bouleversements majeurs (institutions politiques, mouvements idéologiques et sociaux), il a fallu trouver des réponses à ces nouveaux courants. Aussi, selon E. Hobsbawm et T. Ranger, c'est en créant de nouvelles « traditions » (institutions, symboles), afin d'établir une continuité entre passé et présent, que l'on aurait tenté d'affronter ces bouleversements [Hobsbawm et Ranger, 1983 : 4 – 7].

Selon ces deux auteurs en effet, l'« invention de traditions » est un phénomène qui s'observe généralement lorsque des traditions « anciennes » ne correspondent plus aux nouvelles réalités apparues à la suite de changements qui se sont opérés dans une société. C'est en ces termes qu'ils définissent les « traditions inventées » :

“Invented tradition” is taken to mean a set of practices normally governed by overtly or tacitly accepted rules and of a ritual or symbolic nature, which seek to inculcate certain values and norms of behaviour by repetition, which automatically implies continuity with the past. In fact, where possible, they normally attempt to establish continuity with a suitable historic past<sup>139</sup> [*Ibid.* : 1].

Les « traditions inventées » - qui peuvent être créées à la fois par les voies officielles (États et mouvements politiques) et par les voies non-officielles (groupes sociaux non formellement organisés) – ne sont en fait que de nouvelles réponses à de nouveaux contextes en prenant appui dans d'anciennes situations.

L'affirmation de la légitimité des nouveaux États représentait un défi face aux mouvements populaires. Afin d'unir les populations et de s'assurer de leur loyauté, il devenait nécessaire de

---

<sup>139</sup> Toujours selon ces auteurs, les « traditions inventées » peuvent être regroupées en 3 types: « a) those establishing or symbolizing social cohesion or the membership of groups, real or artificial communities, b) those establishing or legitimizing institutions, status or relations of authority, and c) those whose main purpose was socialization, the inculcation of beliefs, values systems and conventions of behaviour » [*Ibid.* : 9].

construire une nouvelle forme de « religion civile »: ce sera le républicanisme. Mais, afin de créer une nation et d'entretenir une loyauté populaire, il fallait encore trouver d'autres caractéristiques. Dans cette Europe des XVIIIe et XIXe siècles, intellectuels et lettrés se seraient alors mis en quête de « découvrir » l'héritage national<sup>140</sup>, patrimoine créé de toute pièce qui aurait permis de donner forme à la nation et à en diffuser le culte auprès des populations, afin qu'elles s'approprient et adhèrent au concept. A.-M. Thiesse résume très bien cette idée lorsqu'elle écrit:

la nation naît d'un postulat et d'une invention. Mais elle ne vit que par l'adhésion collective à cette fiction. [...]. Les succès sont les fruits d'un prosélytisme soutenu qui enseigne aux individus ce qu'ils sont, leur fait devoir de s'y conformer et les incite à propager à leur tour ce savoir collectif. Le sentiment national n'est spontané que lorsqu'il a été parfaitement intériorisé; il faut préalablement l'avoir enseigné. La mise au point d'une pédagogie a été le résultat d'observations intéressées sur les expériences menées dans d'autres nations et transposées lorsqu'elles semblaient efficaces [Thiesse, 2001 ; 1999: 14].

Le nationalisme est donc peu à peu devenu une référence fondamentale dans le quotidien des individus. Hobsbawm précise à cet effet que le nationalisme devient cette nouvelle religion civile favorisant la cohésion sociale, qui était jusqu'alors assurées par l'Église, la royauté ou encore d'autres formes de traditions ou d'appartenances collectives. Toujours selon Hobsbawm, la classe moyenne grandissante était d'autant plus disposée à adhérer aux principes du nationalisme qu'elle avait justement besoin de nouvelles formes de cohésions et d'appartenances [Hobsbawm et Ranger, *op. cit.*: 303].

Ces créations nationales appuient donc nos propos précédents, à savoir que la réalité sociale est un fait *construit* par les acteurs sociaux, qu'il est le fruit d'un processus et qu'il s'entretient par l'intériorisation subjective de la réalité objectivée.

---

<sup>140</sup> C'est ainsi qu'auraient peu à peu été « trouvés » des manuscrits « authentiques » (poèmes, épopées, etc.) qui auraient favorisé l'émergence de l'idée d'une culture « originelle » propre à chacun des peuples, qu'auraient été créés des modèles narratifs (romans historiques) pouvant diffuser les idées et les sentiments nationaux, qu'aurait été répertorié un folklore « immuable » par la description de pratiques et de coutumes paysannes (habits, chants, usages, danses, fêtes, etc.), qu'auraient été choisis des paysages « typiques » illustrant et fixant, dans les mémoires, la représentation de la nation, qu'auraient été construits des musées afin de populariser et de propager ce patrimoine ou, encore, qu'auraient été créées des expositions internationales afin de magnifier, aux yeux du reste du monde, la grandeur de la nation ainsi « redécouverte ». Cette « fabrication de l'authenticité » serait le fruit d'une longue élaboration, d'essais et d'erreurs et correspondrait à un mouvement « transnational », puisqu'une « trouvaille identitaire » d'un groupe, si elle était viable et offrait des perspectives intéressantes, pouvait être adoptée et adaptée au goût des autres populations. Malgré la variété des adaptations nationales, les symboles des référents identitaires nationaux se résument à : une histoire en continuité avec les ancêtres, des héros « nationaux », une langue, des monuments culturels, un folklore, des paysages typiques, une mentalité particulière, des représentations officielles et des identifications pittoresques [Thiesse, 2001 ; 1999].

Si les drapeaux, les cérémonies, les festivités ou les images symboliques matérialisent les nations et peuvent susciter des pratiques permettant aux acteurs sociaux de manifester leur appartenance à l'État, les langues font également partie des éléments sensés incarner les nations qui suscitent des positionnements identitaires individuels. Les langues sont en effet souvent perçues comme étant les emblèmes par excellence de la nation, comme peuvent l'être des symboles tels que les drapeaux ou des costumes « traditionnels ». Or, pour Anderson, c'est plutôt pour leur capacité à donner naissance à des « communautés imaginées », à créer des « solidarités particulières » que nous devons observer les langues [Anderson, *op. cit.* : 138].

### 2.2.3 Le rôle de la langue dans la création des nations

Les nations modernes ayant comme principale caractéristique de se penser comme authentiques, elles ont donc cherché à enraciner leur modernité dans des temps immémoriaux. Ne restait plus qu'à « trouver » les éléments ancestraux constituant « l'âme nationale ». Langue et nation étant associées, on cherche alors à faire coïncider l'histoire de la nation avec l'histoire de la langue par divers procédés, que ce soit par le retour sur ses origines « ancestrales », par la modernisation et la revitalisation d'une ancienne langue écrite ou encore par l'association de différents dialectes afin de créer une langue. Ne restait plus qu'à diffuser ces langues par l'intermédiaire de « salons littéraires », du théâtre, de livres [Thiesse, *op. cit.* : 72 – 73].

Le choix de la langue comme élément galvanisant le sentiment identitaire national est, selon J. Widmer, d'une efficace mais élégante simplicité. Selon lui, l'imaginaire social produisant l'identité collective se construit grâce à ce qu'il nomme une « dyade », c'est-à-dire grâce à la circularité des discours qui, pour reprendre l'auteur, « pose l'identité en même temps qu'elle s'institue comme pouvoir sur la collectivité identifiée ». Toujours selon lui, c'est « la circularité, et non seulement la réflexivité, [qui est] le trait fondamental des processus d'identité collective de tout ordre social » [Widmer, 2009: 180]. En faisant de la langue le principe même du véhicule identitaire, en associant la langue au « génie des peuples », elle s'insinue dans toutes les sphères de la vie quotidienne, devient l'enjeu d'une mythification et entretient un rapport spécifique au territoire puisque, devenant une ressource pour l'État, celui-ci peut définir territorialement l'exclusivité d'une identité [*Ibid.*; 190]. A.-M. Thiesse abonde par ailleurs dans le même sens lorsqu'elle écrit qu'une langue nationale permet de

remplacer la variété d'usages linguistiques [langues orales de populations analphabètes, langues de cour, langues littéraires, langues de l'enseignement religieux et liturgiques, langues philosophiques, etc.] et d'assurer la communication entre les membres d'une nation, communication à la fois sur le plan horizontal et sur le plan vertical puisque tous doivent la comprendre et s'en servir ; la langue doit se confondre avec la nation, voire « s'enraciner dans ses profondeurs historiques, porter l'empreinte du peuple » [Thiesse, *op. cit.*: 70 -71].

Le XIXe siècle correspondrait à ce qu'Anderson appelle « l'âge d'or de la vernacularisation » pour les spécialistes des langues<sup>141</sup> qui, en s'adressant à des publics réceptifs composés pour la majorité des classes alphabétisées (anciennes classes dirigeantes telles que la noblesse, la petite aristocratie foncière, les courtisans et les membres du clergé, individus des couches moyennes telles que les fonctionnaires de l'État, les professions libérales, la bourgeoisie industrielle et commerciale), auraient développé des solidarités de classes basées sur l'appartenance à un imaginaire linguistique [Anderson, *op. cit.* : 80 – 87]. Aurait ainsi émergé l'idée que la langue est la propriété de groupes spécifiques (locuteurs et lecteurs) et, qu'en tant que communautés imaginées, ces groupes auraient eu le droit d'avoir, pour reprendre Anderson, une « place autonome au sein d'une confrérie d'égaux » [*Ibid.*: 94].

Si la langue devient la possession ou le patrimoine d'une communauté se pose alors la question à savoir ce qu'est une « communauté linguistique ». Pour Calvet, c'est W. Labov qui, le premier, tente une définition sociolinguistique de la « communauté linguistique » qui va au-delà du lien entre un ensemble de locuteurs et l'usage des mêmes formes linguistiques : ce serait plutôt le partage des mêmes attitudes sociales d'un groupe à l'égard d'une langue qui la définirait. Si d'autres courants amènent la distinction entre une communauté linguistique (qui serait définie par des locuteurs ayant une même langue première) et une communauté de communication (qui réunirait des locuteurs participant à un même système régulé de communication), se pose tout de même la question, pour Calvet, de savoir où commence et où finit une langue ? Car une communauté peut aussi être plurilingue ; en ce sens, une communauté ne serait pas définie linguistiquement mais bien sociologiquement. Or, toujours pour cet auteur, il faudrait « sortir de la langue » et partir de la réalité sociale. Il précise en effet que le fait de considérer la langue comme un fait social permet de cesser d'interroger quels sont les effets de la société de la langue ou de la langue sur la société et de considérer une communauté sociale sous son aspect linguistique. Il y a en effet non seulement des

---

<sup>141</sup> Soit les lexicographes, les grammairiens, les philologues, les folkloristes, les historiens ou encore les auteurs littéraires.

codes, des variétés de codes, les rapports des locuteurs à ces codes, mais aussi des situations de communication ; il faut ainsi passer de la « communauté linguistique » à la « communauté sociale », qu'il s'agit certes de définir, mais qui doit toujours être liée à son aspect linguistique [Calvet, 2011 ; 1994, *op. cit.* : 92 – 125]. Pour notre part, nous considérons que la « communauté linguistique » prend forme par une *identification* (individuelle ou groupale) à un ensemble de locuteurs partageant un aspect linguistique, peu importe le critère retenu ; en ce sens, elle n'existe (dans les esprits) que parce que les gens reconnaissent sa validité au travers de leur propre sentiment d'appartenance à cette communauté. Si la « communauté linguistique » est une création, nous partageons le point de vue de Bourdieu qui précise qu'elle est l'élément par lequel se fondent les rapports de domination linguistique, puisque la « communauté linguistique » est le fruit des institutions ayant la capacité de prescrire la reconnaissance d'une langue dominante ; elle devient le produit de la domination politique [Bourdieu, 1982, *op. cit.* : 28].

Devant les « nationalismes linguistiques populaires » et les mouvements culturels naissants, les monarchies européennes de l'époque n'auraient alors eu d'autre choix que de s'adapter, au risque de perdre leur légitimité. Les monarques auraient adopté des « nationalismes officiels », adaptés à la réalité de leur propre contexte socio-politico-linguistique, réussissant ainsi à fusionner « empire » et « nation » en choisissant une langue vernaculaire comme langue officielle tout en leur permettant, par la même occasion, d'unifier et d'universaliser leurs immenses empires polyglottes. Par exemple, s'il était décrété que les « Hongrois » méritaient un État national, cela signifiait par conséquent que la souveraineté nationale appartenait à la collectivité des locuteurs et des lecteurs du hongrois [*Ibid.* : 90 – 118]. Aussi, même si les États entreprennent des mouvements de nationalisation linguistique, il n'en demeure pas moins que les territoires nationaux continuent à abriter des locuteurs d'autres langues qui, dans ces circonstances, deviendront des « minorités » (linguistiques, culturelles) nationales.

La thèse d'Anderson soutient par ailleurs l'idée que cette élaboration délibérée de politiques linguistiques unificatrices aurait amené certains dialectes, estimés plus « proches » des langues imprimées, à imposer leur propre forme imprimée, acquérant ainsi une position de force politique et culturelle, au détriment d'autres dialectes. Nous assisterons alors peu à peu à une séparation entre des langues jugées « nobles » (langues écrites, langues de la culture ou de la civilisation, langues des élites) et celles dites « vulgaires » (langues orales, langues des classes populaires, langues des

populations « non civilisées »). Pour M. Kilani, cette séparation est essentiellement liée aux rapports de pouvoir entre les langues dominantes et celles qui n'ont pas de légitimité politique, de statut officiel et/ou ne jouissent pas d'un prestige social ou culturel. Qu'elles soient qualifiées de « patois », de « dialectes » ou de « parlers régionaux », ces langues non légitimées ne s'évaluent qu'en rapport avec son opposé, c'est-à-dire la langue standard qui, elle, a fait l'objet d'une normalisation dans le cadre d'une politique nationale ; le statut des langues ne dépend donc pas de leur qualité propre mais bien, pour reprendre Kilani, « du rapport de forces politique et idéologique dans lequel [les langues] se trouvent à un moment de l'histoire. [...]. Leurs différences sont de nature sociologique et portent sur la place [qu'elles] occupent respectivement dans les différentes sphères de la communication sociale » [Kilani, 2000b : 173, 176 et 177].

Pour Bourdieu, la langue officielle est liée à l'État : c'est dans le processus de formation de l'État que sont produites les conditions de constitution d'un marché linguistique, homogénéisé et prescrit par la langue officielle (qui devient obligatoire dans les manifestations officielles – écoles, administrations, institutions politique), et qui entraîne des sanctions juridiques liées à la performance linguistique, notamment par l'obtention de titres scolaires. Aussi, pour reprendre les écrits de Bourdieu, parler de *la* langue, c'est accepter implicitement la définition *officielle* de la langue *officielle* d'une entité politique, c'est-à-dire celle qui s'impose à tous les membres de cette entité comme étant la seule légitime à l'intérieur des frontières de cette unité territoriale [Bourdieu, 1982, *op. cit.* : 27 – 28].

Or, si un État officialise une (ou des) langue(s) sur son territoire, c'est que les décideurs politiques ont fait le choix d'une politique linguistique impliquant des moyens étatiques spécifiques. Si Calvet, d'un côté, fait la différence entre *politique linguistique*, qu'il définit comme « l'ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue(s) et vie sociale », et *planification linguistique*, soit la mise en œuvre effective de la politique linguistique, il estime que ces définitions ne prennent pas en compte d'autres formes d'interventions qui agissent sur les langues et qui ne sont pas issues des institutions politiques mais bien des individus ou des groupes. Aussi préfère-t-il avoir recours à la notion *d'interventions sur les situations langagières*, qu'il comprend comme toutes formes de comportements ou de pratiques conscients en vue de modifier soit la forme des langues, soit les manières dont se conçoivent les langues et les rapports sociaux [Calvet, 2002, *op. cit.* : 16 – 17]. Calvet distingue par ailleurs des interventions *in vivo*, soit celles liées à des pratiques sociales des

langues et qui cherchent à résoudre des problèmes de communication, et les interventions *in vitro*<sup>142</sup>, celles relatives aux lois et aux décrets élaborés par le pouvoir politique. Toujours selon Calvet, bien que l'intervention de l'État sur les langues ait plus de légitimité que d'autres formes d'actions d'instances différentes, ces deux types d'intervention sont animés par l'idée qu'il est possible de transformer les situations langagières d'une manière consciente, telles que les pratiques sociales l'ont toujours fait de manière inconscientes. Que l'on parle d'« aménagement linguistique » ou de « planification linguistique », Calvet estime que ces termes sont en fait deux variantes d'un même phénomène, soit la mise en œuvre d'une politique linguistique et que cette politique aura des effets sur les usages et les pratiques des individus [*Ibid.* : 17 – 23].

On le voit, le rôle de la langue dans la création des nations permet d'entretenir un rapport spécifique au territoire, rapport qui sera officialisé par l'État qui, de cette manière, pourra se prévaloir de l'exclusivité d'une identité donnée à la population circonscrite à l'intérieur de ses frontières. Si, d'un côté, le nationalisme permet de maintenir la cohésion sociale et de rassembler les populations, il a également pour effet d'engendrer de l'exclusion.

#### 2.2.4 Nationalismes et conceptions de la filiation

Citoyenneté et nations sont intrinsèquement liées. Du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle, tous les mouvements nationaux ont été accompagnés de l'idée de citoyenneté. La conception du modèle de l'État-nation introduit en effet une nouvelle forme de liens entre les individus et l'État : c'est à cette époque qu'apparaît la « communauté de citoyens », qui se définit par la nationalité mais aussi par les liens qui l'unit aux institutions étatiques qui se mettent en place. I. About et V. Denis précisent sur ce point qu'avec la formation de l'État-nation s'est présentée en effet la nécessité de définir l'identité des personnes, afin de permettre l'individualisation des nouvelles prestations dorénavant mises en place par l'État, de reconnaître les personnes pour assurer le principe d'égalité et de prévenir les fraudes et les irrégularités [About et Denis, 2010 : 57].

---

<sup>142</sup> Au nombre de ces interventions figurent par exemple la standardisation d'une langue ou lui donner un système d'écriture ; la création de nouveaux mots empruntés à des langues étrangères pour éviter d'y avoir recours ; la mise en évidence d'une langue par son affichage public ou encore, l'officialisation des domaines d'emploi et des fonctions d'une ou des langue(s) par des lois (d'où les principes de territorialité ou de personnalité, abordés dans le chapitre 1 de ce présent travail) [*Ibid.* : 20].

Dans le sens propre du terme, la citoyenneté est un attribut juridique et politique qui octroie un statut social à l'individu, puisqu'elle lui permet de légitimement participer à la vie collective. Être citoyen d'une nation, c'est faire partie de la communauté politique constituée de ceux qui peuvent avoir leurs mots à dire sur les affaires de l'État. En pouvant choisir leurs gouvernants, les citoyens incarnent en fait le pouvoir. Le droit de vote représente assurément l'un des liens sociaux le plus puissants puisque, en plus de symboliser l'égalité de tous les citoyens, il permet de décider de la destinée de la nation.

En contrepartie, le citoyen se voit dans l'obligation de respecter les lois, de contribuer aux dépenses de la collectivité selon ses capacités et enfin, de défendre la nation en cas de menace. Le nouvel ordre social construit autour de la citoyenneté puise alors son principe dans la distinction entre les domaines public et privé: la liberté des individus étant désormais reléguée à la sphère privée, l'égalité des droits des citoyens devient l'élément essentiel de la vie publique, garantissant ainsi l'universalisme du citoyen [Schnapper, 2004 : 231 et 27].

État, nation et communauté de citoyens sont donc interdépendants mais, selon D. Schnapper, il importe de ne pas les confondre. L'État est « à la fois l'expression et l'instrument de toute unité politique moderne » puisqu'il est l'acteur par lequel sont mis en place les institutions et les moyens de contrôle et de contrainte afin de créer et de maintenir la cohésion interne propre à chacune des entités politiques, en plus d'être une entité qui distingue toutes les « nations-unités politiques » des autres formes d'appartenances collectives. En ce qui concerne la nation démocratique, Schnapper considère qu'elle est le « support rationnel de la nation » puisqu'elle permet l'expression de l'identité collective et lui procure une existence politique. Bien que l'un et l'autre soient liés, la nation démocratique n'est possible que parce qu'il y a une communauté de citoyens et est en cela distincte de l'État [Schnapper, 1995 : 36].

Reconnues comme des unités politiques souveraines, les nations doivent, pour devenir réalité, être incarnées dans des institutions pour qu'à travers elles puissent être créés des sentiments de loyauté collective et de solidarité politique. À l'instar du concept de « nation », « souveraineté » et « citoyenneté » sont des concepts abstraits qu'il importe de faire exister à travers le fonctionnement de différentes institutions communes. Ces institutions, adaptées selon les modes de cohabitation



pratiques propres à chacune des sociétés, transmettent à leur tour, les manières de vivre ensemble qui sont spécifiques à une collectivité historique<sup>143</sup> [*Ibid.*: 53 et 50].

Même si chacune des collectivités connaît des particularités dans l'institutionnalisation de la nation et dans ses pratiques, reste qu'il faut s'assurer de la pérennité de la nation par le maintien de la loyauté et l'intériorisation du sentiment d'appartenance nationale. C'est particulièrement à travers l'école que se forme le citoyen. Il importe en effet de former des citoyens conformes aux valeurs collectives pouvant participer à la vie publique et remplir leurs droits et devoirs. L'idée étant que la nation politique doit rassembler une communauté de citoyens partageant des pratiques citoyennes surplombant les particularités individuelles, l'école devait, dès le départ, éduquer les élèves en ce sens. Ceci s'effectuera par un double travail. Tout d'abord, l'école diffuse, à travers son enseignement, une langue, une culture, une idéologie nationale et une mémoire historique communes qui ont pour effet d'uniformiser l'ensemble des savoirs et des références de tous les élèves. L'entretien des références à des mythes et à des valeurs mythifiées (langue, religion, culture, territoire sacralisé, héros, exaltation du passé) alimente la « flamme nationale » chez le citoyen qui, à son tour, « ressentira » la nation à l'intérieur de lui-même. Ensuite, parce qu'elle traite, en principe, tous ses élèves de la même manière, peu importe leurs origines sociales, l'école incarne d'une manière symbolique et métaphorique la société politique [Schnapper, 2000 : 156]. C'est par l'intermédiaire de l'école que les membres d'une collectivité particulière fondent et transmettent des valeurs communes, se plient aux comportements attendus et intériorisent les prescriptions sociales. Par ce processus de socialisation, les individus héritent des formes socialement constituées de la participation à la vie collectives et donc, nationale.

---

<sup>143</sup> Ainsi en Grande-Bretagne, il est d'usage de considérer que la liberté des hommes face à un pouvoir toujours susceptible de tyrannie réside dans le respect de la diversité des appartenances : seules celles-ci peuvent garantir des contre-pouvoirs. La démocratie britannique est donc conçue selon le principe que le pluralisme politique et social est la voie légitime pour garantir les libertés publiques et que c'est par l'appartenance à un groupe particulier que l'on est citoyen. Ceci pourra expliquer par exemple que les populations immigrées peuvent y former des groupes sociaux d'intérêts spécifiques socialement reconnus afin de négocier avec les autorités publiques pour l'obtention de droits particuliers. En France, le contexte socio-historique a construit une conception citoyenne différente. Aux lendemains de la Révolution, les révolutionnaires s'inspirent de Rousseau, pour qui les corps intermédiaires, parce qu'ils rendaient les hommes dépendants, les empêchaient d'être libres : il fallait donc les supprimer. Contrairement à la situation anglaise, on considérait que le citoyen français devait s'affranchir de ces appartenances et entretenir un lien direct avec l'État. La citoyenneté est, dans cet esprit, perçue comme un tout indivisible, protégé par un État centralisé représentant l'expression de la volonté générale. Dans ces circonstances, les immigrants ne seront donc pas reconnus en tant que groupes spécifiques et devront s'insérer dans la collectivité par la citoyenneté individuelle [Schnapper, 2000 : 42 – 50].

Pour sa part, F. Constant affirme que la citoyenneté est à la fois une réalité et un idéal. Réalité en ce sens où, parce qu'elle s'incarne dans l'ordre légal, politique et social d'une collectivité, elle concrétise la manière de vivre et de structurer l'appartenance sociale et politique; idéal, parce qu'elle est une manière singulière de penser et de qualifier cette appartenance<sup>144</sup> [Constant, 2000 : 27].

Dans leur projet démocratique d'universalité citoyenne, les États-nations ont eu le souci d'homogénéiser leurs populations. Aussi la présence, sur le territoire national, d'individus qui ne correspondent pas au modèle de la majorité risque de perturber la cohésion sociale souhaitée. L'identification d'une altérité (qui peut se trouver à l'intérieur de la nation mais qui peut aussi y être extérieure) permet alors un double renforcement : renforcement de la conscience de soi en tant que nation, et renforcement du lien national [Bordes-Benayoun et Schnapper, 2006 : 36].

Dans le même ordre d'idée, B. Studer, G. Arlettaz et R. Argast affirment que la question de la nationalité concerne directement les frontières de l'espace symbolique et politique de la nation, puisque les conditions posées pour la naturalisation<sup>145</sup> sont le fruit de négociations et d'accords collectifs sur ce que signifie la nation et ce qui est attendu et exigé des citoyens. Selon l'idée que la nationalité est en fait « un statut dont l'accès est limité » puisqu'elle conditionne un double processus de fermeture et d'intégration, ces auteurs estiment que l'acquisition de la nationalité relève en effet d'institutions qui sont régies par des codes de reconnaissances et de contrôle (de la population et des collectivités), eux-mêmes liés à un système de représentations composé d'un ensemble de valeurs

---

<sup>144</sup> L'auteur conçoit qu'il existe 4 composantes de la citoyenneté comme figure idéale. Il y a tout d'abord ce qu'il nomme la *citoyenneté comme manifestation de l'identité nationale*. La citoyenneté est toujours liée à la communauté politique et se caractérise par le droit de participer à l'exercice du pouvoir. Sous cet angle, le citoyen se définit par opposition à l'étranger : puisque la construction historique de la citoyenneté s'est accompagnée d'un processus d'unification culturelle, la conception unitaire de l'appartenance est liée à la participation réservée aux citoyens, qui ne peuvent donc être que des nationaux. La deuxième composante est la *citoyenneté comme ensemble de droits et d'obligations*, principalement caractérisée par une classification juridique de la citoyenneté<sup>144</sup>. La *citoyenneté comme participation active à la vie de la cité* constitue la troisième composante. La citoyenneté est ici caractérisée par l'action politique liée à l'engagement des citoyens. A cet engagement politique est par ailleurs associé l'engagement économique (paiement d'impôts) et l'engagement militaire (obligatoire ou volontaire). Enfin, la *citoyenneté comme ensemble de qualités morales* concerne l'ensemble des règles et des normes morales que l'auteur regroupe ici sous la notion de « civisme ». L'auteur définit le « civisme » comme la manifestation d'un zèle à l'égard de la « chose publique » et à partir duquel l'individu estimera devoir se plier afin de faire partie d'une collectivité et participer à la vie sociale. Pour Constant, le civisme a une double fonction, soit de constituer un devoir ou une valeur morale, et de pousser un conformisme par rapport à « un modèle politique, historiquement situé et géographiquement déterminé » [Constant, *op. cit.* : 27 – 33].

<sup>145</sup> Le terme même de « naturalisation » pour définir l'obtention de la nationalité fait non seulement référence à l'idée de « nature » de la population nationale, mais laisse entendre que l'étranger qui obtient la nationalité s'est adapté à cette « nature » environnante, voire même a changé de « nature ». Ces réflexions vont par ailleurs dans le sens des écrits d'A. Sayad, pour qui les individus nationaux ont « naturalisé » l'État car chacun porte en lui les pensées de l'État comme si c'était un donné « naturel », exempt de toutes déterminations extérieures et indépendamment de l'histoire [Sayad, *op. cit.* : 6 – 7].

(politiques, sociales, économiques, culturelles, religieuses, idéologiques, etc.). Ce serait ce système de représentations qui formerait, selon eux, « le substrat collectif de la construction qu'est la nation » [Studer, Arlettaz et Argast, 2013 : 9 – 12]. Toujours selon ces auteurs, dès lors que la nation est une construction, la nationalité est le fruit de négociations à l'intérieur d'une société qui reflètent les représentations normatives de la nation. Car la nationalité non seulement permet de gérer la population, mais elle règle aussi les conditions d'accès à différents domaines (droits du travail, aides sociales, droits civiques, politiques familiales), qui sont eux-mêmes élaborés à partir de signes sociaux, de catégories sociales, de statuts, de genres ou autres, qui sont tributaires des enjeux d'une époque donnée. La naturalisation renvoie donc à la construction politique et culturelle de l'espace national, construction qui fait référence à un lien double: la relation intérieure (relations entre les citoyens nationalisés d'un même État) et la relation extérieure (relations avec des ressortissants d'autres États). Si la nationalité est d'emblée liée à la question de « l'autre », celle-ci, avec les dispositions relatives à la naturalisation, permettraient d'assurer la cohésion nationale ou la paix sociale [*Ibid.*: 27 et 30].

Par son uniformisation souhaitée, la nation a aussi créé des catégories d'exclus. Car si le sentiment national, la citoyenneté et ses prérogatives sont des constructions sociales imaginaires qui ont des effets réels sur la vie quotidienne des acteurs sociaux, il en est de même de la séparation entre le « national » et le « non-national ». La logique de l'État est en effet à la fois d'inclure les citoyens par l'exercice des pratiques politiques et d'exclure de ces pratiques ceux qui ne sont pas reconnus comme faisant partie de cette entité politique.

L'apparition des premiers recensements, l'enregistrement et la multiplication des documents d'identité participent à la prise de contrôle des États sur leurs populations, qui s'approprie ainsi peu à peu le monopole des moyens légitimes d'identification. Si l'identification des individus répond à certaines préoccupations<sup>146</sup>, elle permet aussi aux États d'identifier les personnes faisant partie des catégories marginalisées (criminels, nomades, étrangers) de même que les migrants ; cette préoccupation joue en fait un rôle très important dans la mise en place de moyens d'identification<sup>147</sup>

---

<sup>146</sup> Telles qu'estimer les effectifs de ses soldats mobilisables, évaluer l'état démographique du pays ou calculer la répartition des prélèvements.

<sup>147</sup> La Première Guerre mondiale constitue une autre étape majeure dans l'identification de masse : l'obligation définitive de détenir un passeport démontre combien il devient important d'identifier et de contrôler la mobilité des personnes. A ces enjeux s'ajoutent les besoins de reconnaître d'éventuels suspects (des « ennemis »), de réguler la circulation des personnes ou encore d'empêcher l'accès à certaines zones du territoire. Dans ce contexte de guerre, la construction de

[About et Denis, *op. cit.* : 59 et 63]. La constitution des États-nations modernes a ainsi entraîné, par l'émission de documents officiels, la création de l'« identité » des individus, qui est par le fait même, devenue une « affaire d'État », pour reprendre l'expression de D. Cuche, notamment par l'intermédiaire de contrôles et de règlements. Au-delà de la question de papiers et de documents, l'État moderne est, depuis sa conception, un puissant agent d'identification et de catégorisation, qui cherche à avoir le monopole sur le pouvoir de nommer, d'identifier, de catégoriser les acteurs sociaux [Brubaker et Cooper, 2001 : 13].

De ce point de vue, l'État a tout avantage à simplifier les possibilités de références des individus et à tendre vers ce que Cuche appelle la « mono-identification ». Pour cet auteur en effet, que l'État admette qu'il n'y ait qu'une seule « identité culturelle » pouvant définir « l'identité nationale » (comme la France ou encore l'Allemagne) ou qu'il se présente comme « multiculturel » ou « multiethnique », tout en ne reconnaissant qu'une seule identité de référence légitime (comme au Canada ou aux États-Unis), la logique est d'exclure les différences culturelles sur le territoire afin de créer une identité exclusive et de réduire les possibilités des individus de se définir eux-mêmes<sup>148</sup> [Cuche, *op. cit.* : 89 – 90].

L'« identité », en tant que concept d'analyses pour les faits de société, est apparue au courant des années 1950 aux États-Unis, particulièrement en psychologie sociale. Ce concept est cependant aujourd'hui remis en question par différents chercheurs tant la notion revêt des significations différentes et multiples et ce, que ce soit dans le langage courant ou le langage scientifique<sup>149</sup>. Selon Cuche, la psychologie sociale associe, dès le départ, l'identité culturelle à l'identité sociale et conçoit la notion d'identité comme « un outil qui permet de penser l'articulation du psychologique et du

---

l'image négative de l'étranger de même que la crainte de voir les nationaux se dérober de leurs obligations militaires légitimeront le renforcement des mesures de contrôle sur l'ensemble de la population. L'entre-deux-guerres ainsi que la Deuxième Guerre mondiale joueront également un rôle important, notamment par les contrôles mis en place pour identifier les étrangers et la main-d'œuvre étrangère, par le fichage des activités politiques et des mouvements contestataires, par la création de cartes d'identités pour les citoyens, de même que par les mesures extrêmes d'immatriculation pour l'identification de populations que l'on veut exterminer (Juifs, Tsiganes, opposants politiques, etc.) [About et Denis, *op. cit.* : 86 – 93].

<sup>148</sup> Sur ce dernier point, H. Bhabha estime pour sa part que les sociétés qui tolèrent ou encouragent la diversité culturelle tentent tout de même de contenir, de maîtriser cette diversité et sont finalement incapables de régler les relations conflictuelles entre les différents groupes culturels [Bhabha, 1990 : 208].

<sup>149</sup> J.-C. Kaufmann qualifie par ailleurs l'identité de concept « barbe à papa » [Kaufmann, 2007].

social chez un individu » [*Ibid.* : 84]. On estime par ailleurs à cette époque que la culture est quelque chose de figé, qui dirige la conduite des individus et / ou des groupes d'individus<sup>150</sup>.

S'il est admis de nos jours que la culture est quelque chose de dynamique et de changeant, « issu de processus et de relations, produit par des individus et par la collectivité en vertu d'interactions et de négociations », pour reprendre la formulation d'A. Gohard-Radenkovic [Gohard-Radenkovic, 2005 : 22], l'idée que l'individu est conditionné par une culture dont il a hérité et qu'il ne peut modifier, telle une « seconde nature », est toutefois encore largement partagée aujourd'hui<sup>151</sup> [Cuche, *op. cit.* : 84]. L'idée derrière cela est que la culture renvoie en fait à un groupe originel, à des « racines »<sup>152</sup>. Ainsi conçue, l'appartenance culturelle est donc bien liée à une essence, à une « nature »<sup>153</sup>, conception qui fait dire à Cuche que « à la limite, la problématique de l'origine appliquée à l'identité culturelle peut aboutir à une racialisation des individus et des groupes, l'identité, pour certaines thèses extrêmes, étant pratiquement inscrites dans le patrimoine génétique » [*Ibid.* : 85]. Pour C. Guillaumin, la « double face » du mot culture aurait ainsi permis aux théories naturalistes de pénétrer de nouveau le

---

<sup>150</sup> Il est d'usage d'opérer certaines classifications en ce qui a trait à l'« identité ». Il y aurait ainsi des identités collectives, individuelles, linguistiques, professionnelles, sexuelles, etc. Notre propos n'est pas ici de développer et de débattre sur le concept d'identité et de ses variantes en tant que tels, mais bien de présenter une posture épistémologique qui considère que la création du concept a eu des effets dans le réel, par l'appropriation individuelle ou collective du concept.

<sup>151</sup> Deux visions se côtoient : l'une qui considère la culture comme un produit (vision essentialiste), l'autre comme une ressource (vision constructiviste). Or, il apparaît que ces deux courants ne sont guère éloignés l'un de l'autre. Tandis que la conception essentialiste considère que l'individu naît avec une identité culturelle, la conception constructiviste ne conçoit pas la culture comme un déterminant biologique mais bien comme un legs hérité de la socialisation de l'individu dans son groupe d'appartenance. L'une et l'autre envisagent tout de même que des traits caractéristiques spécifiques (biologiques et / ou culturels) définissent l'identité de l'individu et que celui-ci reste conditionné par son héritage culturel, bien qu'il soit à l'occasion libre de ses appartenances [Cuche, *op. cit.* : 85].

<sup>152</sup> Les discours en faveur d'une « ouverture à l'autre » et aux « dialogues entre les cultures » ont couramment pour effet de placer les cultures les unes à côté des autres et de les confiner à de simples expressions folkloriques. Rivera précise à ce sujet que « la « mise en scène » superficielle de la variété culturelle, [...], réduit souvent la différence culturelle à n'être plus qu'une question d'appartenance religieuse ou une simple question de *mœurs*, comprise dans le sens le plus extérieur (habillement, cuisine, musique, danse...) » ; l'identité culturelle – surtout celle de l'*autre* – se résume à l'appartenance ethnique, nationale et / ou religieuse, au détriment d'une appréciation tenant compte de différents facteurs tels que l'instruction, la profession, les classes sociales, le sexe, la génération, etc.. [Rivera, 2000 : 81].

<sup>153</sup> Il faut préciser que le terme de « culture » est rattaché à l'idée d'une « nature » depuis son apparition dans les sciences humaines. Au moment où elle apparaît en anthropologie au XIX<sup>e</sup> siècle, la notion de « culture » est l'équivalent de ce qu'est alors le mot « race ». Cependant, aux lendemains des dérives et des horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, il ne pouvait plus être question de l'utilisation du concept de « race » dans les analyses des sciences humaines et sociales (ceci surtout en Europe continentale, « race » n'ayant pas le même sens dans les pays anglo-saxons, qui la considèrent par exemple comme une catégorie sociale valable). Aussi le mot « culture » (et même celui d'« ethnie ») est-il devenu un euphémisme pour éviter d'avoir recours à cette notion devenue trop lourde de sens [Guillaumin, 1994 : 164]. A. Krieg-Planque démontre par ailleurs comment le mot « race » a été remplacé par le mot « ethnie » (ou « ethnique ») dans l'espace public français au courant du XX<sup>e</sup> siècle ; utilisé afin de « désigner les autres » (surtout « lointains », mais aussi ceux qui sont « étrangers aux habitudes »), « ethnie » sous-tend un point de vue évolutionniste des sociétés humaines parce que lié à la citoyenneté et au rapport à l'État. En ce sens, le groupe « ethnique » est celui qui se situe en dehors de son rapport à un État ; il est, par extension, celui qui a un caractère déficitaire [Krieg-Planque ; 2005].

champ intellectuel sans avoir recours au terme de « race ». Toujours selon lui, « culture » et « race » sont en fait deux manières de désigner la même chose, c'est-à-dire les attributs ou encore la différence des collectivités humaines<sup>154</sup> [Guillaumin, 1994 : 165].

Au-delà de ces considérations, la culture devrait plutôt être comprise comme le résultat de rapports entre les acteurs sociaux, rapports qui s'inscrivent dans un contexte historique et socio-économique précis. Plus exactement, au lieu de focaliser sur ce qui *constitue* la culture, il faudrait plutôt l'entendre comme le fruit de l'aménagement des différenciations et de l'hétérogénéité (économique, sociale, de génération, de sexe, etc.) entre les acteurs sociaux et les groupes internes à une collectivité [Rivera, 2000 : 77].

J. Rutherford abonde par ailleurs en ce sens lorsqu'il écrit:

Making our identities can only be understood within the context of this articulation, in the intersection of our everyday lives with the economic and political relations of subordination and domination. [...]. This politics of articulations eschews all forms of fixity and essentialism: social, political and class formations do not exist *a priori*, they are a product of articulation [Rutherford, *op. cit.* : 20].

Pour Brubaker et Cooper, la notion d'identité fait partie de ces nombreux concepts clés utilisés en sciences sociales et humaines (tels que « race », « nation », « ethnicité », « communauté » ou encore « tradition ») qui sont à la fois des catégories de « *pratique* sociale et politique » et des catégories « d'*analyse* sociale et politique » ; selon ces auteurs, l'usage du concept d'identité comme catégorie de pratiques ne doit pas impliquer que l'on doive en faire usage comme catégorie d'analyse, puisque cela reviendrait au fait d'admettre que l'« identité » existe<sup>155</sup> [Brubaker et Cooper, *op. cit.* : 4 – 5].

---

<sup>154</sup> En ce sens, la notion d'« ethnique » correspond aussi à ce besoin de créer des classifications. Ce sont les Grecs anciens qui, les premiers, ont eu recours à la notion d'« ethnique ». Tandis que *polis* désignait la Cité-État, *ethnos*, pour sa part, faisait référence à une population ayant des institutions peu consolidées, aux contours mal définis. Dès son apparition, la notion se rapporte ainsi à quelque chose de dépréciatif, de négatif, et implique un rapport hiérarchique marqué par ce que nous pourrions appeler l'« ethnocentrisme ». Le groupe « ethnique » sera donc celui à qui manquera quelque chose de déterminant en comparaison avec la société propre à l'observateur, soit celui qui a le pouvoir de dénommer et de qualifier l'autre [Rivera, 2000 : 101 – 102].

<sup>155</sup> Cet effet « d'acte performatif » d'un concept [Bourdieu, 1980b, *op. cit.* : 66] est également observable par l'engouement scientifique à l'égard des groupes « ethniques » au courant des années 1970. Non seulement les chercheurs ont témoigné un intérêt marqué pour la société « multiculturelle », mais aussi pour les groupes sociaux qui s'affirmaient au nom de leur « appartenance ethnique ». Ces mouvements « ethniques » s'affirmaient ainsi un peu partout à l'échelle de la planète et ce, tant dans les sociétés industrialisées que non-industrialisées, dans les nations « pluriculturelles » que dans celles pensées comme étant homogènes. Cette façon nouvelle de considérer les appartenances amena les chercheurs à concevoir l'ethnicité comme quelque chose de mondial, d'universel, c'est-à-dire comme un concept qui permettrait de faire des parallèles entre des mouvements mondiaux qui, jusque-là, étaient perçus comme étant complètement différents [Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 : 25 – 27].

Aussi Brubaker et Cooper suggèrent-ils d'autres types d'appréhension des processus identitaires afin de dépasser la notion d'identité. Parmi ceux-ci figurent l'« identification et la catégorisation »<sup>156</sup>. Contrairement à l'« identité », qui désigne plutôt un état figé, ces notions impliquent un processus : identification de l'autre et auto identification constituent en effet des opérations fondamentales dans tous contextes relationnels, tel que nous l'avons précisé précédemment. Ce n'est donc pas parce que les différences entre sociétés existent que les classifications sont justifiées, mais parce qu'il est nécessaire d'échafauder des classifications afin de se constituer en tant que groupe spécifique, que les différences existent [Amselle, 1990 : 51]. C'est donc pour cette raison que, tant dans notre cadre théorique que dans nos analyses, nous n'avons pas eu recours au terme d'« identité », que nous trouvons trop statique parce qu'il implique l'idée de permanence<sup>157</sup>. Or, si un acteur social peut avoir une individualité relativement stable, nous sommes d'avis que celle-ci se construit en grande partie par le(s) milieu(x) social(aux) et l'influence des perceptions d'autrui. C'est pourquoi nous préférons le terme de « processus identitaire » que celui d'« identité » puisqu'il suggère que les redéfinitions sont toujours possibles et que l'individu peut s'adapter à différents contextes.

La désignation et l'autodésignation correspondent en fait à la nécessité d'établir des frontières entre des catégories (créées et postulées) d'acteurs et de groupes sociaux ; les références sont instrumentalisées par les groupes dans les relations qu'ils entretiennent avec d'autres groupes. Ce qui produit la frontière n'est pas tant le fait de ne pas partager des traits communs avec un autre groupe mais plutôt la volonté de se démarquer de ce groupe, pour une raison ou une autre. Car des groupes « culturellement » proches peuvent se considérer comme totalement éloignés, voire antagoniques, sur la base d'un seul élément, alors qu'ils peuvent partager un ensemble culturel commun, tandis que les frontières peuvent elles-mêmes se métamorphoser selon un changement survenant dans la situation économique, sociale ou politique qui (re)structure les échanges entre les groupes [Cuche, *op. cit.* : 95 – 96].

---

<sup>156</sup> Brubaker et Cooper proposent aussi « auto-compréhension et localisation ». Qualifiées de « subjectivité située », ces notions peuvent être résumées par la représentation que les individus ont d'eux-mêmes et de l'environnement social au sein duquel ils évoluent. Alors que l'« identité » suggère qu'il y a toujours une similitude dans le temps ou entre les personnes, ces concepts impliquent qu'il peut y avoir variation dans le temps et entre les personnes, mais qu'elles peuvent aussi être des notions stables. Enfin, par les concepts de « communalité », de « connexité » et de « groupalité », les auteurs cherchent à offrir des catégories sensibles aux différents types de liens que les individus peuvent entretenir entre eux, de même que des divers degrés de sens et de portées qu'ils peuvent leur attribuer [Brubaker et Cooper, *op. cit.* : 12 – 19].

<sup>157</sup> A notre avis, par ailleurs, il est fréquent de mélanger « identité » et « personnalité » qui, bien qu'elle puisse concerner les comportements et attitudes caractéristiques d'une personne – sujets à modification dans le temps –, se pense elle aussi comme invariable.

L'intérêt majeur réside, selon nous, dans l'entretien des frontières collectives par l'instrumentalisation (consciente ou inconsciente) et sélective de traits considérés comme pertinents pour la constitution des groupes d'appartenance dans des situations de contacts, ainsi que dans la variabilité des frontières selon les positionnements individuels. C'est à ces logiques qu'il faut associer tout le processus de la création des communautés imaginaires nationales des XIXe et XXe siècles. L'invention des nations, avec pour corollaire la création de leurs particularités culturelles, sont le fruit de rapports de force entre groupes ayant eu la capacité de désigner et ceux qui ont été l'objet des désignations. La création des langues et des cultures européennes opérée par les intellectuels participent de ce principe puisqu'en sélectionnant officiellement ce qui était en mesure de définir les nations et le nationalisme, ils ont aussi fait apparaître leurs « sous-produits », c'est-à-dire les cultures des minorités (parfois qualifiées d'« ethniques »), que ces minorités appartiennent à un territoire national sans correspondre en tous points aux références du groupe majoritaire, ou qu'elles ne soient tout simplement pas constituées en État-nation [Amselle, *op. cit.* : 52 et 39].

Les statuts attribués par les individus, par les groupes et par les États (notamment les statuts juridiques) à d'autres acteurs sociaux sont donc souvent figés, souvent stéréotypés, ceci parce que le besoin de catégoriser et de classer mène à une simplification de la complexité des situations relationnelles, contextuelles, environnementales. Les individus, au contraire, joueront sur des « registres identitaires » selon, justement, ces contextes, leur évaluation de la situation, des retombées positives souhaitées, de leurs propres valeurs et principes, de la « connaissance » de la situation ou encore de leur histoire sociale et leur parcours personnel; devant ces assignations institutionnelles ou organisationnelles, les acteurs sociaux (re)négocieront (ou non) leurs appartenances, valeurs et attitudes, notamment dans des situations qui demandent des ajustements face à la différence, en même temps qu'ils pourront chercher à démontrer leur capacité d'adaptation, répondre aux contextes dans lesquels ils se trouvent et ainsi obtenir des formes de reconnaissances sociales [Zarate et Gohard-Radenkovic, 2004 : 6 – 7]. Nous nous trouvons bien dans des dynamiques processuelles, qui amènent des réflexions sur la double caractéristique des appartenances, soit leur caractère construit et leur variabilité. Si, le fait de catégoriser engendre un « système d'orientation », pour reprendre les termes d'Y. Shiosé, qui permet aux individus de définir leur place en société<sup>158</sup> [Shiosé, 1995 : 16] et suggère des appartenances, ceci amène aussi les acteurs sociaux à prendre position, à organiser et réorganiser les identifications. Car dans ce jeu des catégorisations s'affronte en fait deux

---

<sup>158</sup> Les catégories ainsi réifiées guideront les individus dans leur quotidien et donnent sens à la « réalité » concrète.



logiques : celle de l'État-nation-pouvoir-public, qui est certes variable et contradictoire, mais assurément binaire et celle de l'homme-individu, elle aussi variable et contradictoire, mais surtout pluridimensionnelle [*Ibid.* : 21].

La conceptualisation de ces appartenances, identifications et catégorisations ainsi que leur négociation par les acteurs sociaux sont autant de questions qui se posent avec encore plus d'acuité dans les situations de migration. Non seulement le phénomène migratoire s'est accentué ces dernières décennies, mais il a également connu de grandes modifications dans les profils des personnes migrantes ainsi que dans les motifs les ayant incitées à changer de pays. Ces changements ont ainsi amené les gouvernements à s'intéresser davantage à la migration et à engager certains dispositifs particuliers. Mais ces dynamiques migratoires rendent aussi très actuels deux concepts fortement liés l'un à l'autre et qui suggère des positionnements différents selon que l'on appartient à l'une ou l'autre catégorie, c'est-à-dire les « autochtones » ou les « étrangers ». Il est donc pertinent, en ces circonstances, d'observer, dans notre cas auprès de témoignages d'individus qui se présentent comme des « locaux » germanophones, des « locaux » francophones et d'individus issus de la migration, quelles sont les représentations mutuelles issues des catégories d'appartenance, et de constater si ces représentations ont des effets sur les dynamiques relationnelles entre ces différents groupes.

Abordons maintenant les concepts-clés qui permettent non seulement aux acteurs sociaux de se positionner au travers des différents types d'appartenance possibles, mais qui nous ont aussi été utiles pour analyser nos témoignages recueillis.

## CHAPITRE 3. POSITIONNEMENTS CONCEPTUELS

### INTRODUCTION

Le contexte suisse et notre cadre théorique étant maintenant posés, il convient d'aborder le cadre conceptuel qui, bien que s'articulant avec ces deux premiers chapitres, nous permettra d'avoir des outils plus spécifiques pour analyser les dynamiques de cohabitation des communes qui constituent notre terrain de recherche.

Notre sujet d'étude étant en effet focalisé sur les représentations sur les rapports à l'autre, que cet autre fasse légitimement partie de l'imaginaire national ou non, et sur les rapports aux langues, les concepts ici présentés nous proposent une lecture pour l'analyse de ces rapports à l'autre, issus de constructions sociales et d'appartenances collectives.

Nous verrons dans un premier temps différents concepts qui offrent des représentations binaires des groupes et des individus, particulièrement saillants lorsque l'on observe les questions liées au domaine de la migration. En deuxième partie seront abordés les concepts opératoires qui sont à la fois des outils pour la compréhension des dynamiques relationnelles et des concepts transverses, qui permettent de construire les catégories d'analyses propres à notre recherche de terrain. Enfin, nous terminerons ce chapitre par des positionnements sur la pertinence de ces concepts pour notre recherche.

## 3.1 DES CONCEPTS POUR L'ANALYSE DES DYNAMIQUES DE GROUPES À DES CONCEPTS OPÉRATOIRES

### 3.1.1 Représentations binaires des groupes et des individus au prisme de la mobilité / migration

Parmi les éléments pouvant entretenir les sentiments d'appartenance et aux travers desquels peut être lue la réalité sociale se trouve le concept d'« autochtonie ». L'autochtonie est en effet bel et bien un concept qui doit être appréhendé comme un rapport social construit et entretenu par un groupe spécifique, notamment par la création de dispositifs divers (institutions). Aussi cette notion se révèle-t-elle utile pour l'analyse des pratiques d'exclusion opérées par un groupe spécifique étant donné qu'elle fait le jeu de luttes entre groupes légitimés (et qui actualisent leur légitimité) et groupes n'ayant pas encore acquis ce statut.

Un des traits particuliers sur lesquels se construit la notion d'autochtonie est la revendication d'un ancrage sur le plan « local ». Bien que les propriétés définissant le « capital d'autochtonie » varient selon les époques et doivent être reconnues par les autorités détentrices du pouvoir pour être considérées comme pertinentes, l'invention de l'autochtonie – ou la mise en scène de l'appartenance – reposerait sur différents critères à partir desquels pourrait se constituer une « communauté de référence locale » symbolique. J.-N. Retière précise qu'au nombre de ces éléments figurent 3 caractéristiques principales : 1. La « contribution au procès de civilisation (locale) » ou, plus précisément, la participation à des engagements valorisés ; 2. La possession de ressources « propices à l'expression de tel style de vie » ; et 3. La désignation symbolique (c'est-à-dire, la possibilité, accordée par les pairs, de se revendiquer par exemple comme « fribourgeois » ou comme « québécois ») [Retière, 2003 : 132].

L'autochtonie, c'est d'abord et avant tout le symptôme d'un sentiment d'appartenance par rapport à *un lieu* ; selon M. Bozon en effet, ce sont les lieux qui permettraient l'actualisation de pratiques dans des situations particulières, la mise en scène de stratégies d'affirmation d'identités sociales [Bozon, 1984 : 70]. Toujours selon lui, il serait faux de croire que le rapprochement spatial (dans un lieu donné) crée le rapprochement social<sup>159</sup> : la proximité susciterait plutôt un renforcement des différences, un renforcement de la sensibilité à l'égard de traits distinctifs particuliers, les contacts entraînant la mise en scène d'une identité revendiquée. Les lieux deviennent ainsi des « signes sociaux » où les acteurs locaux s'inscrivent dans des rapports sociaux, des confrontations et des évaluations de « styles d'être qui définissent sociologiquement la situation des groupes sociaux »,

---

<sup>159</sup> Et ceci, particulièrement dans des petites villes ou encore des villages.

pour reprendre les termes de Bozon [*Ibid.* : 13 et 74]. L'autochtonie est, de fait, un concept à lier avec le sentiment d'appartenance entretenu à l'égard du lieu d'habitation.

Pour cette raison, ceux qui se considéreront comme faisant partie des « autochtones » jugeront que l'un des critères fondamentaux à partir duquel ils établiront la légitimité de leur appartenance est leur engagement dans la localité. C'est cette implication dans la localité qui assurerait le bénéfice de profits socioéconomiques et symboliques spécifiques associés à cette appartenance : la participation à la structure locale permet, d'un côté, de contrôler les institutions-clés du fonctionnement de la collectivité, tout en permettant à certains individus (ou familles d'individus), accaparant ces fonctions – ceux qui possèdent donc les ressources<sup>160</sup>, de jouir d'un rayonnement social local qui, lui, consolide l'idée de former une élite locale « incarnant » l'identité de la collectivité.

Dans des localités plus ou moins grandes, ce sentiment sera renforcé par la non-séparation des champs de pratiques. Plus précisément, Retière explique que l'interconnaissance des individus (par exemple, mon collègue est aussi mon voisin ou mon ami d'enfance) rend difficile la séparation entre les différentes sphères de la vie (vie professionnelle, vie politique et vie privée) et crée la confusion de statuts et ce, particulièrement lorsqu'une minorité de figures locales accaparera les fonctions-clés de la collectivité. Il ne sera pas surprenant, en ces circonstances, de développer le sentiment que la communauté de référence est en fait une « grande famille » [Retière, *op. cit.* : 127 – 130 ; Renahy, 2010 ; 2005 : 263 – 264]. Selon Bozon, cette confusion de rôles est aussi entretenue par le fait que les figures importantes d'une localité se rencontrent dans les mêmes lieux (que ce soit lors d'activités politiques, culturelles ou sportives) et font ensemble les manchettes des journaux de la collectivité<sup>161</sup> [Bozon, *op. cit.* : 208].

Pour cet auteur, la participation aux fêtes locales sera par ailleurs souvent l'occasion, pour les « autochtones », de mettre en scène cet attachement particulier au lieu :

De même la participation à la grande fête traditionnelle, [...], est très liée à l'ancienneté des individus dans la ville. [...]. Comme le public du stade, les autochtones sont les plus nombreux. La presse, les habitants, les organisateurs insistent beaucoup sur le caractère strictement local et traditionnel de la fête. Les résidents anciens (en particulier, artisans, commerçants et membres des professions libérales, qui jouent un rôle important dans l'organisation de la fête) ont là une occasion d'affirmer avec éclat leur enracinement et les privilèges symboliques et sociaux qui en découlent, face aux nouveaux venus, aux résidents exogènes (en particulier, les membres des

---

<sup>160</sup> Que ces ressources soient économiques, culturelles ou sociales, ou toutes à la fois, héritées ou acquises.

<sup>161</sup> Ce qui n'est pas sans rappeler la formation des « communautés imaginées » de B. Anderson.

fractions intellectuelles des classes supérieures) qui participent peu aux festivités. La participation aux associations locales est généralement considérée comme un des signes majeurs d'intégration [*Ibid.* : 53].

La revendication ou la manifestation de l'autochtonie, chez certains locaux, par rapport à de « nouveaux arrivants<sup>162</sup> » traduit donc un rapport de force entre les groupes : les premiers pourront ainsi décider des espaces, des lieux, de la place, des statuts ou encore des ressources qui seront accordés aux deuxièmes. Ce seront les autochtones, ou les « plus enracinés », qui décideront des modalités de participation locale des nouveaux arrivants, à tel point que Bozon précise que ceci amène une certaine forme de « parrainage implicite des nouveaux par les anciens » : ainsi, ces premiers ne pourront prendre part à une association ou y prendre une responsabilité que s'ils ont été contactés, choisis par les deuxièmes, ne pourront inviter les anciens à partager une activité que s'ils ont d'abord été conviés par ceux-ci [*Ibid.* : 56].

En ces circonstances, l'« enracinement » est en quelque sorte à évaluer selon l'implication des individus dans des réseaux : ce sera la proximité du réseau familial ou social qui permettra d'exprimer, ou non, l'appartenance locale [*Ibid.* : 45 – 46]. Aussi, pour ceux qui ne peuvent se revendiquer de l'autochtonie (donc les nouveaux arrivants ou encore ceux n'ayant pas pu bénéficier de la reconnaissance d'un enracinement local), les liens sociaux seront tissés à l'extérieur de la localité et s'appuieront sur d'autres signes, que ce soit par choix<sup>163</sup> ou par dépit.

Selon Retière, nous assistons ainsi à la confrontation de deux types de sociabilité. Il y aurait d'abord la sociabilité « de l'ancrage », qui relèverait de l'ancienneté résidentielle ou du capital d'autochtonie et qui « ne réserve[rait] pas d'égales chances d'accès » aux différents acteurs de la collectivité mais qui n'aurait cependant pas de réelle valeur à l'extérieur de la collectivité ; il y aurait ensuite la sociabilité « non localiste », qui privilégierait plutôt les réseaux indépendants de l'ancienneté résidentielle [Retière, *op. cit.* : 131 – 132]. Dans les deux cas, nous avons affaire à une stratégie d'affirmation sociale : tandis que d'un côté, l'appartenance sociale s'exprimera à travers l'appartenance géographique par la proximité des réseaux de solidarités locales, de l'autre, nous assisterons à une appartenance « a-locale ». Ces appartenances se manifesteront en termes de valeurs, qui seront

---

<sup>162</sup> Nous mettons *nouveaux arrivants* entre guillemets, car selon la perception des membres du groupe des autochtones, les individus qui sont exclus de ce groupe peuvent être maintenus dans ce statut de *nouveaux arrivants* durant une très longue période qui peut s'échelonner sur des années.

<sup>163</sup> Retière et Bozon affirment par ailleurs que les classes sociales aisées, ayant un capital financier, culturel ou éducatif, auront tendance à créer et à entretenir leurs réseaux sociaux en-dehors de leur lieu d'habitation, contrairement aux classes ouvrières, modestes ou défavorisées.

propres à chacun des groupes : si chez les uns, c'est l'implantation durable et l'ancienneté qui seront valorisées, ce sera la mobilité, l'extériorité et la capacité d'adaptation qui primeront aux yeux des autres. Nous avons donc affaire à deux rapports ou deux comportements vis-à-vis du lieu d'habitation : d'un côté, le *localisme*, qui se caractérise par la concentration des loisirs, des relations, des stratégies sociales dans la localité et les réseaux sociaux locaux, de l'autre, la multipolarité, qui peut être définie par la tendance, chez certains, à valoriser les lieux de sociabilité multiples et mouvants plutôt que les liens locaux [Bozon, *op. cit.* : 48].

La mise en scène de son appartenance à l'autochtonie, tout comme son extériorité, représente en fait une manière de jouir de profits (symboliques, statutaires, sociaux, économiques, etc.) qui sont liés à ces appartenances. En ces circonstances si, dans chaque lieu social, s'exprime une domination symbolique d'un groupe sur un autre, nous reprenons à notre compte deux questions que pose Bozon : dans quelles conditions ces dominations ponctuelles s'exercent-elles ? Dans ces situations de micro-domination, quelles sont les attitudes possibles des dominés ? [*Ibid.* : 220].

Parce qu'il est une autre catégorie d'individus auquel le groupe des autochtones se définit : celle des « étrangers ». L'« étranger » renvoie, dans un sens large, à l'image de celui qui ne fait pas partie du groupe, à celui qui « vient du dehors » [Rey, 2004 ; 2003 : 130]. En ce sens, il est possible de faire une distinction entre la *situation* et la *condition* de l'étranger. La *situation* de l'étranger fait référence aux questions juridiques en lien avec le séjour de la personne de nationalité étrangère (droits / devoirs / permis). Quant à la *condition*, celle-ci renvoie plutôt à la sphère intime de l'étranger (émotions, agissements, relations avec autrui, projets ou encore coupure avec le passé) [*Ibid.* : 130]. Mais d'une manière générale, « étranger » fait référence à trois conceptions différentes.

Premièrement, la notion d'étranger s'inscrit dans le rapport ontologique et philosophique et s'articule avec la notion d'autochtonie, c'est-à-dire avec les constructions de la réalité sociale relatives à l'idée de l'unité d'un groupe. Plus précisément, les réflexions philosophiques sur le sens de ce qu'est l'étranger sont d'abord orientées vers le rapport entre « le même » et « l'autre ». Pour construire son « soi », l'individu a besoin de l'« autre », afin de se sentir unique et différent. Mais la présence de cet autre engendre souvent avec elle la crainte de ce qui est différent. Plus précisément, l'individu éprouverait, dès son plus jeune âge, des sentiments ambigus envers l'étranger : il oscillerait en effet constamment entre le repli, pour protéger son identité, et le désir de s'ouvrir, la relation avec l'altérité étant une condition nécessaire pour son épanouissement individuel [Tripier, 1999 : 205].

Deuxièmement, la conception de l'étranger est vue sous l'angle juridique : celui qui « vient du dehors » peut également être, pour reprendre les mots de J.-F. Rey, « celui qui n'a pas la citoyenneté du pays qu'il habite » [Rey, *op. cit.* : 130]. Aussi les conditions relatives au statut d'étranger détermineront-elles, du même coup, la nature et les prérogatives du citoyen autochtone (migrants, émigrés, immigrants, expatriés, réfugiés). La présence de personnes de nationalité étrangère sur leur sol oblige en effet les nations à préciser les formalités et les conditions à remplir pour leur intégration, formalités et conditions qui seront elles-mêmes déterminées par la manière dont les nationaux autochtones conçoivent, nous l'avons vu, leur rapport à la naissance et à la filiation [*Ibid.* : 129 - 130].

Troisièmement, la conception de l'étranger fait référence à la place qu'il occupe dans le social. Le fait que l'étranger ait hérité d'une socialisation « autre », parfois incompatible avec la nouvelle réalité, « brise » la connivence jusqu'alors construite et partagée par les membres du groupe initial et rend sa position suspecte à leurs yeux, qui le marginalisera socialement [Murphy-Lejeune, 2003 : 26]. Dans cette relation entre l'autochtone et l'étranger, la relation distance – proximité sera caractérisée par l'ajustement réciproque entre les deux parties, où celui qui « accueille » sera invité à se métamorphoser pour s'ouvrir à l'autre, et où l'étranger se verra contraint d'acquiescer les attitudes et sentiments appropriés pour pouvoir être accepté. Aussi E. Murphy-Lejeune pose-t-elle la question du lien entre, d'une part, l'axe distance – proximité (qui inclut diverses dimensions spatiale, sociale, culturelle et symbolique) et, d'autre part, le désir d'appartenance (qui fait référence aux motivations et dispositions mutuelles organisant les relations), afin de définir les conditions d'appartenance et d'exclusion de l'étranger [*Ibid.* : 36].

Reprenant à leur compte les notions d'*insiders* et d'*outsiders* développées par A. Schütz, N. Elias et J.-L. Scotson portent leurs réflexions sur l'idée que l'étranger est celui qui ne fait pas partie du groupe dominant. Au-delà des questions de distances culturelles et de particularités individuelles, c'est en fait la position subjective et construite des groupes qui fabrique de l'étranger : le groupe dominant se démarquera systématiquement du groupe étranger (voire exclura le groupe étranger) pour renforcer l'image positive qu'il a de lui-même et affirmer sa propre cohésion sociale [Elias et Scotson, 1997 ; 1965 : 14 - 15].

La présence de l'étranger dans une collectivité provoque des rééquilibrages, des redéfinitions collectives et surtout, des positionnements continuels sur le plan du paradigme du proche et du

lointain. De fait, pour M. Tripier, si l'étranger est celui qui « vient du dehors », il ne pourra toutefois jamais faire partie « de dedans » : la relation à l'étranger constitue le fondement même de la construction de l'identité du groupe social, construction qui résulte d'une tension entre distance et proximité [Tripier, *op. cit.* : 205].

Pour G. Simmel, toute relation humaine est caractérisée par ce paradigme du proche et du lointain : « la distance à l'intérieur de la relation signifie que le proche est lointain, mais le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche » [Simmel, 2004 ; 1979 : 54 – 55]. Mais la position de l'étranger dans le groupe a ceci de particulier qu'elle est d'abord déterminée par sa non-appartenance initiale au groupe et donc, par le fait qu'il n'a pas intériorisé les caractéristiques de ce groupe. De son côté, Schütz écrit que le seul fait que l'étranger puisse remettre en question l'univers symbolique d'une société (par le fait que cet univers ne présente pas de *pertinence* pour lui, tant et aussi longtemps qu'il ne l'aura pas intégré dans sa propre structure d'appréhension du monde) démontre les limites fonctionnelles d'un modèle culturel et indique que son applicabilité n'est propre qu'à un contexte historique particulier [Schütz, 2010 ; 1944 : 19]. Tant et aussi longtemps qu'il reste un « étranger » aux yeux des autres, celui qui « vient du dehors » sera celui qui n'aura pas de racines (entendues au sens où il n'est pas métaphoriquement *enraciné* dans un lieu géographique local) et sera *mobile* ; ce sera cette mobilité qui suscitera la dialectique de la proximité et de la distance. Celui qui se trouve au-delà de la distance et de la proximité ne peut pas être étranger puisqu'il n'existe tout simplement pas. C'est pourquoi Simmel estime que le fait d'être étranger est positif puisque ceci amène « une forme particulière d'interaction » : l'étranger fait donc partie du groupe, mais sa position interne, ainsi que son appartenance au groupe, produisent l'extériorité et l'opposition.

L'extériorité de l'étranger lui permettrait toutefois d'établir des relations « objectives » avec les autres : ils lui feraient plus volontiers des confidences justement parce qu'il n'est pas impliqué dans le groupe. L'objectivité peut aussi signifier liberté, indépendance d'esprit vis-à-vis du groupe, car l'étranger dispose de son propre univers symbolique, de sa propre manière de penser et de comprendre ce qui l'entoure. Toutefois cette liberté peut être dangereuse, notamment en période de troubles : l'étranger peut alors être perçu par le groupe comme un agent de l'extérieur, un représentant de l'ennemi [*Ibid.* : 54 – 56].

Le paradigme proche – lointain se révèle également dans les interrelations et la capacité, pour l'étranger, à mesurer le caractère anonyme et typique des actes sociaux. Schütz écrit à ce propos :



[aux yeux de l'étranger], les acteurs qu'il observe dans le nouveau groupe ne sont pas – [...] – les simples exécutants de fonctions typiques accomplies dans un certain anonymat, mais des individus. L'étranger [tend] à prendre les caractères individuels pour des caractères typiques. Il édifie alors un monde social, fait d'un pseudo-anonymat, d'une pseudo-intimité et d'une pseudo-typicalité. Il lui est ainsi impossible d'intégrer les types personnels qu'il construit dans un portrait de groupe cohérent et de se reposer sur les réponses que ce dernier donne à ses attentes. Encore moins d'adopter ces attitudes typiques et anonymes qu'un membre du groupe est supposé attendre de la part d'un partenaire dans une situation type. Ce qui fait défaut à l'étranger, c'est qu'il ne sait pas instinctivement trouver la bonne distance avec les autres [Schütz, *op. cit.* : 34 – 35].

Dans sa recherche pour la compréhension du nouvel univers, l'étranger se trouve en quelque sorte dans la peau d'un enquêteur, son chemin étant caractérisé par une série d'essais-erreurs pouvant lui permettre de s'adapter à la réalité qui l'entoure [*Ibid.* : 39].

A la fois proche et distant parce qu'il fait partie du groupe, l'étranger fait aussi ressortir notre propre étrangeté. Mais l'étranger n'est pas reconnu dans sa singularité en raison de ce double rapport de proximité et de distance. Parce qu'il fait partie du groupe sans pour autant *être* du groupe, seule son origine étrangère est prise en compte. Parce qu'il ne partage pas les connaissances recettes du groupe qui l'entoure et qu'il ne partage pas non plus les références faisant appel aux expériences du passé, l'étranger reste celui qui n'a pas d'histoire [*Ibid.* : 20]. Aussi les étrangers seront-ils considérés et catégorisés à partir de cette caractéristique et formeront, aux yeux des autres, un seul et même ensemble [Simmel, *op. cit.* : 58 – 59].

La cohésion d'un groupe sera donc notamment maintenue par le lien (de distance et de proximité) qu'il entretient avec l'étranger : la notion d'étranger constitue en ce sens un outil de représentations et de construction du rapport à l'autre. Ce sera la façon dont un groupe particulier se perçoit, de même que le sens qu'il donne à sa citoyenneté ou à sa nationalité, qui définiront ce qu'est l'étranger [Rey, *op. cit.* : 131]. La définition de l'étranger est toutefois tributaire du contexte historique et socio-économique dans lequel il se trouve. Les changements qui interviennent dans la catégorie « étranger » pourront de fait être de bons indicateurs des métamorphoses qui s'opèrent dans les valeurs d'une société, dans la perception qu'elle a d'elle-même et dans le regard qu'elle portera sur l'autre.

A la notion d'étranger est aussi étroitement associée celle de la mobilité. Si ce phénomène a toujours existé et ce, sous des angles variés (mobilités individuelles, collectives, contraintes, choisies, etc.), il

est d'usage de catégoriser les acteurs de la mobilité<sup>164</sup> sous trois grands angles, c'est-à-dire ceux qui expérimentent la mobilité pour des motifs éducatifs, pour des motifs professionnels et pour des motifs migratoires [Gohard-Radenkovic et Murphy-Lejeune, 2008 : 127]. De même, la mobilité était essentiellement conçue dans une logique juridique (le lieu de résidence et la nationalité sont pris en compte afin de déterminer les conditions d'accès aux droits et devoirs propres aux États concernés) ou encore dans une perspective économique (l'idée étant que les nécessités économiques incitent à la mobilité soumise ainsi à la loi du marché de l'offre et de la demande). Or, non seulement la mondialisation des déplacements et l'accentuation de l'individuation des parcours font que les types de mobilités ne se résument pas à ces simples classifications mais ces assignations confinent les individus à des identifications uniques et limitées qui ne correspondent pas du tout à leurs réalités [Ibid. : 127].

Aussi les recherches actuelles portant sur la mobilité ont élaboré de nouvelles typologies qui englobent la variété des situations qu'elle peut induire. Il est ainsi dorénavant question de *mobilités spatiales* (soit l'idée que les mouvements seront considérés selon des critères géographiques qui incluront à la fois les types de déplacements entre les lieux de départ et d'arrivée, mais aussi les questions de durées – allers, retours, allers-retours, émigrations multiples ou indéterminées – et qui aborderont la notion de frontières), de *mobilités sociales* (importance des contextes sociaux afin de situer les mobilités, soit les contextes de départ et d'arrivée, le temps social, la circularité ou la linéarité des déplacements, les interactions, les facteurs socio-économiques, démographiques, historiques et familiaux, etc.) ou de la prise en compte des *irrégularités* et des *ruptures* dans la mobilité, qui interrogent les frontières jusqu'alors établies entre un « dedans » (soit le village, la région ou la classe sociale) et un « dehors » (l'étranger), entre le proche et le lointain [Ibid. : 130 – 131].

De la mobilité est par ailleurs issu le personnage du « migrant », auquel est généralement opposé le « sédentaire » présumé, conceptions qui ont pour effet de classer en deux types d'acteurs sociaux<sup>165</sup>

---

<sup>164</sup> Gohard-Radenkovic et Murphy-Lejeune font la différence entre deux types d'acteurs de la mobilité : d'un côté, les individus qui se déplacent, soit les étudiants, immigrés, expatriés, enseignants, etc., et, de l'autre, les co-acteurs de la mobilité, soit les individus qui sont concernés, de près ou de loin, par la réalité de ceux qui se déplacent dans différents domaines, que ce soit dans l'éducation, la formation professionnelle, l'accueil, l'administration, l'international (enseignants, assistants, interprètes, médiateurs, formateurs, cadres, etc.) [op. cit. : 129].

<sup>165</sup> Ce qui n'est pas sans rappeler l'opposition binaire entre « autochtone » et « étranger », ou entre le « national » et le « non-national ».

les individus et de simplifier l'hétérogénéité des réalités et parcours individuels, de leurs statuts ou encore des enjeux qui y sont liés<sup>166</sup> [*Ibid.* : 128].

A « migrant » est associée la notion de « migration », plus réductrice que celle de « mobilité ». Si elle peut être définie comme « un déplacement de la population avec changement de résidence, d'une unité géographique à une autre, [...], d'un espace de vie à un autre » [Simon, 1995, cité par Tripier, *op. cit.* : 341], la migration évoque à la fois l'*émigration* et l'*immigration*. Tandis que l'émigration se rapporte au processus par lequel l'individu quitte son pays pour aller s'établir dans un autre, l'immigration correspond à l'arrivée et à l'établissement dans un pays différent du sien. Or, selon A. Sayad, « immigration ici et émigration là sont les deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre » [Sayad, 1999 : 15]. Dénonçant le fait que l'on tienne compte de l'immigration plutôt que de l'émigration, Sayad considère, selon Tripier, que l'immigration est « une relation de domination se réduisant à l'instrumentalisation d'une main-d'œuvre, dont seul le travail dévalorisé assume la légitimité » [Tripier, *op. cit.* : 272].

En Suisse, le terme « migrant » fait généralement référence aux individus issus de la migration, indépendamment des statuts qui leur sont attribués<sup>167</sup>, s'il s'agit de nouveaux venus ou d'enfants nés sur le sol helvétique. On parlera globalement de *migrants économiques* ou encore de *travailleurs migrants* pour désigner les étrangers venus travailler sur le sol helvétique [Leanza et *ali.*, 2003 : 24 ; Holtzer, 1998 : 48]. Ces termes qui renvoient en fait à la figure d'individus sans territoire, se trouvant dans une espèce de *no man's land*, un espace transitoire entre le pays de départ et le pays d'arrivée, insistent sur le caractère économique de la migration et évoquent l'image de ceux qui viennent de loin pour travailler, pour un temps, sur le sol de ceux qui possèdent le territoire. En outre, le terme « migrant » fait référence à un ensemble d'individus désorganisés, que l'apparition, au courant des années 1980, du vocable communauté (culturelle) utilisé pour désigner notamment les individus issus des mouvements migratoires, contribuera à renforcer [Holtzer, *op. cit.* : 48 – 49].

---

<sup>166</sup> Nous l'avons vu, si la sédentarité permet de construire les appartenances et de distinguer les groupes légitimés des non-légitimés par rapport à un lieu, les discours en faveur de la mobilité – soit celle qui peut contribuer à rehausser le statut de celui qui est déjà légitimé à l'intérieur de l'espace national – ont dorénavant pour effet, selon M.-H. Soulet, de déconsidérer celui qui, pour différentes raisons, n'a pas l'occasion ou le désir de bouger [Soulet, 2008 : 163]. De son côté, N. Renahy précise que « l'esprit du capitalisme et l'économie contemporaine » ont changé les repères : tandis que les populations ouvrières disposaient « d'un capital d'autochtonie monnayable sur un marché de l'emploi stabilisé », l'isolement géographique devient un isolement social au moment où l'économie se dissocie des réseaux localisés ; la sédentarisation devient ainsi un handicap ou une contrainte, amenant d'importantes inégalités entre ceux qui acceptent de migrer et ceux qui ne le font pas [Renahy, *op. cit.* : 273].

<sup>167</sup> Exception faite pour les personnes relevant de l'asile.

Or, malgré ces perceptions, il s'avère que la migration implique aussi une forme d'adaptation au pays de résidence et, à plus ou moins long terme, d'insertion dans le nouvel environnement. Ainsi par exemple « l'immigration économique » des années 1970 a fait place à une « immigration de peuplement » au cours des décennies suivantes. S'il peut être vrai que certains projetaient initialement de retourner dans leur pays, il n'en reste pas moins réel que plusieurs d'entre eux se sont définitivement installés dans le pays d'arrivée. De même, leurs enfants et petits-enfants, insérés dès leur plus jeune âge dans les différentes institutions locales qui leur permettent de s'identifier à cet environnement, ont certainement développé des sentiments d'appartenance pour ce pays dans lequel ils sont nés, tout en ayant intériorisé certaines pratiques familiales héritées du pays et qui sont entretenues (certes, d'une manière variable selon les situations) à l'intérieur du milieu d'habitation.

Les pays (européens, notamment) continuant à percevoir le phénomène migratoire comme étant provisoire, passager, le statut de ces enfants continue à être déterminé par l'origine nationale familiale (parfois supposée). Qualifiés de « migrants » ou encore d'« enfants de migrants », les individus issus de la deuxième et de la troisième génération sont indiscutablement encore associés à la migration et à celui qui ne fait que passer. Cet héritage du statut de « migrant », auquel on oppose celui d'« autochtone – citoyen », laisse croire, pour reprendre les termes de Tripier, que « l'immigration cesserait alors d'être un état provisoire, pour devenir un stigmate transmissible d'une génération à l'autre » [Tripier, *op. cit.* : 272].

L'émergence de nouveaux types de migrants<sup>168</sup> [Gohard-Radenkovic, à par.] nous a donc amenée à passer d'une conception bipolaire à une conception pluripolaire de la mobilité – migration, d'une conception communautaire et collective à une conception beaucoup plus individuelle. Conceptions qui ne sont toutefois pas toujours prises en compte par les institutions – et les acteurs institutionnels – qui les accueillent, leur attribuant ainsi souvent encore aujourd'hui, un statut unique généralement lié à des considérations culturelles ou nationales, alors que les discours officiels prêchent en faveur d'une « ouverture à l'autre » et de l'adaptabilité, comme le soulignent Gohard-Radenkovic et Murphy-Lejeune [*op. cit.* : 132].

Or, nous sommes bien ici dans des représentations de l'un et de l'autre qui instaurent des conceptions binaires entre les catégories d'individus, notamment inscrites dans des rapports entre

---

<sup>168</sup> Ces nouveaux types comptent ainsi les migrations féminines, migrations internes et externes, transfrontalières, interrégionales, professionnelles, académiques, estudiantines, etc.

majorité et minorité(s). S'il est admis que les dynamiques de groupes sont observées sous l'angle de rapports entre majorité et minorité depuis un certain nombre d'années – devenant ainsi à la fois des grilles de lecture de la réalité et des catégories statutaires et identificatoires par la même occasion – M. Meune précise pour sa part que le « fait minoritaire » s'est accentué avec l'accroissement des personnes migrantes sur les territoires nationaux ainsi qu'avec l'apparition de revendications collectives formulées autour d'appartenances « ethnoculturelles » ou linguistiques [Meune, 2011 : 42]. Le concept même de « minorité » ne fait cependant pas référence à une réalité absolue ; nous l'avons vu, chaque personne peut s'identifier (et être identifiée) à des groupes qui pourront être majoritaires ou minoritaires selon le contexte et les critères d'évaluation retenus comme pertinents. Ainsi, selon Meune, la notion peut autant faire référence à des groupes qui sont clairement désignés politiquement qu'à des groupes qui sont aléatoirement identifiés (couleur de la peau, genre, orientation sexuelle, appartenance religieuse, etc.). Une « minorité » n'est donc pas toujours liée à une réalité démographique et peut dépendre d'une situation économique, politique, symbolique [*Ibid.* : 42].

Alors que la *conscience* de faire partie d'une minorité entretiendra le « sentiment minoritaire », les acteurs faisant partie du groupe majoritaire pourront, de leur côté, rester sourds devant les potentielles revendications de la minorité, peu sensibles à cette lecture des dynamiques relationnelles entre les groupes du fait qu'ils occupent, justement, la position dominante. Ils pourront aussi nier l'existence de rapports de pouvoir *collectifs* et considérer que les problèmes relèvent plutôt des *individus* eux-mêmes [*Ibid.* : 42].

C'est dans cette optique que nous devons considérer la notion d'« intégration ». Le concept d'intégration est particulièrement utilisé pour tout ce qui concerne les questions liées aux migrations et est souvent entendu comme un processus par lequel des individus, établis pour un temps plus ou moins long et pour diverses raisons dans un pays autre que celui auquel correspond leur nationalité, doivent ou devraient s'incorporer à la collectivité locale de ce pays étranger afin de démontrer qu'ils se sont adaptés à cette collectivité.

J.-Y. Thériault définit globalement l'intégration comme l'« ensemble des liens sociaux qui font qu'un individu est inscrit dans telle société et en partage les codes » [Thériault, 2004 ; 2003 : 169], tandis que P. Besnard considère que l'intégration est caractérisée par un état d'interdépendance ou la cohérence entre différents éléments, qui peut par ailleurs correspondre soit à l'ensemble d'un

système social, soit au(x) lien(s) entre l'individu et le système social [Besnard, 1999 : 126]. Le processus d'intégration se rapporte donc autant aux relations entre la collectivité et l'individu qu'à celles entre l'individu et la collectivité.

C'est E. Durkheim qui, le premier, tente une explication exhaustive de la notion d'intégration. Préoccupé par les questions de cohésion sociale, Durkheim posera l'idée que c'est le groupe qui incorpore l'individu afin de former une entité unie [Durkheim 1960]. Quelques années plus tard, les sociologues de l'École de Chicago apporteront un changement de perspectives : intéressés par les dysfonctionnements au sein de la société plutôt que par ce qui crée sa cohésion, ces sociologues orientent alors leurs recherches sur sa « désorganisation » et focaliseront leurs études sur les communautés immigrées et sur les « relations interethniques ».

Ces scientifiques estiment en effet que ces nouveaux arrivants connaissent, dans ce nouvel environnement, un déclin des contrôles sociaux traditionnels qui étaient en vigueur dans leur collectivité d'origine, mais qu'ils n'intègrent pas pour autant les modèles de la culture anglo-américaine dominante [Thériault, *op. cit.* : 171]. Les immigrants reconstruisant de nouvelles formes d'organisation résultant de l'interaction entre ces systèmes, R. E. Park élabore un « cycle de relations raciales » correspondant à cette reconstruction. Il y aurait d'abord la période de contacts entre les nouveaux arrivants et les individus déjà installés. Cette première étape serait suivie d'autres, telles que la compétition, l'adaptation et enfin l'assimilation [Schnapper, 2007 : 72 – 73] ; loin d'être négative, l'assimilation correspondrait, dans l'esprit de Park, à la création et le partage d'une nouvelle culture commune, qui réorganiserait et rassemblerait les valeurs et les expériences passées des différents individus [*Ibid.* : 73].

Deux types d'assimilation peuvent être distingués. L'*assimilation culturelle* (que certains appellent *acculturation*) serait vécue lorsque les immigrants épouseraient les modèles culturels dominants de leur nouvel environnement. L'*assimilation structurelle* (souvent qualifiée d'*intégration*) serait quant à elle effective lorsqu'ils participeraient à la vie sociale de la collectivité par l'intermédiaire de leur adhésion aux différents groupes primaires. Or, des chercheurs observent que l'assimilation culturelle n'entraîne pas nécessairement l'assimilation structurelle, ou inversement. En d'autres termes, les scientifiques se rendent compte que tous les immigrants ne se sont pas nécessairement assimilés, ni de la même manière, ni avec le même rythme [Besnard, *op. cit.* : 148 – 149].

Issues de contextes socio-historiques précis, ces réflexions et ces perspectives de recherches sur l'intégration et l'exclusion émergent au moment même où les États-nations d'Europe et d'Amérique voient le jour et où la société américaine connaît une urbanisation et une immigration massives. Par ailleurs, la prospérité économique qui caractérisait les sociétés industrielles depuis les lendemains de la Deuxième Guerre mondiale connaît, au courant des années 1980, un essoufflement qui entraîne des bouleversements et de nouvelles formes d'exclusions [Thériault, *op. cit.* : 172]. Celles-ci ne sont plus principalement basées sur une pauvreté liée à la question du travail ou à des rapports de pouvoir entre groupes dominants et groupes dominés, mais trouvent également leurs sources dans la précarité d'emploi, la marginalité culturelle, des statuts sociaux différenciés, l'accès inégal aux prestations sociales de l'État, etc. En ayant créé une société de plus en plus individualiste, cette nouvelle réalité socio-économique rend en outre encore plus compliqué le rôle de l'État dans le maintien de solidarités et de la conscience collective. Devenu seul responsable de sa formation personnelle et de son parcours professionnel, donc de son intégration, l'individu peine dorénavant à faire le lien entre ses objectifs et ses choix personnels avec ceux de sa collectivité.

Or, dans ce contexte, les personnes issues de la migration se trouvent souvent confrontées à des réalités juridico-socio-professionnelles qui peuvent mener à de réelles difficultés d'intégration<sup>169</sup> et ce d'autant plus lorsque la société de résidence les maintient souvent à distance selon la crainte qu'ils ne menacent leur mode de vie (et donc leur propre cohésion). Les problèmes d'intégration seront perçus comme relevant du domaine du privé, du personnel, et non pas des institutions locales, des conditions d'accueil de ces populations ou encore des solidarités locales déjà existantes [Elias et Scotson, *op. cit.* : 172 –183]. C. Bolzman abonde en ce sens lorsqu'il affirme que les collectivités autochtones-nationales considèrent aujourd'hui que les problèmes liés à l'intégration relèvent des personnes issues de la migration elles-mêmes, et non pas de la société de résidence, qui est représentée comme un ensemble homogène et uniforme ; les étrangers provoqueraient ainsi diversité et altérité, rendant problématique leur propre intégration et perturbant le bon déroulement de l'ensemble de la société [Bolzman, 2003 : 160].

Nous sommes donc passés d'une intégration où le groupe s'appropriait l'individu pour sa propre cohésion à une intégration où ce sont les individus qui doivent s'incorporer au groupe *pour ne pas*

---

<sup>169</sup> Ceci est valable tant pour les « nouveaux arrivants » que les anciens puisque, nous l'avons souligné auparavant, les statuts, droits et devoirs établis par le pays de résidence et sont liés à leur condition et peuvent compliquer, prolonger, voire même empêcher le processus d'insertion socioprofessionnel des étrangers.

*perturber sa cohésion*. Entendu en ce sens, le terme d'intégration est toujours associé au concept d'« assimilation ». Si du point de vue de l'anthropologie, l'assimilation désigne le processus par lequel un « élément culturel exogène » est intégré dans un ensemble culturel plus large sans que celui-ci en soit bouleversé, la sociologie conçoit l'assimilation comme un processus où un individu abandonnera ses anciennes pratiques ou références et incorporera la totalité des éléments (pratiques, croyances, langue(s), etc.) de la culture dominante [Ansart, 1999 : 40] : c'est cette dernière conception qui est généralement retenue lorsque l'on applique le concept à la migration.

Dans ces conditions, les sociétés dites « d'accueil » peuvent développer une vive intolérance pour tout ce qui s'écarte d'une conformité déterminée par les normes et les règles locales dominantes, tandis que l'exclusion des éléments non conformes permet de renforcer, tel que le précisent Elias et Scotson, « la communauté des vertueux » et donc, la (fragile) solidarité collective [Elias et Scotson, *op. cit.* : 208 et 211]. L'inclusion ou l'exclusion dépendra par ailleurs du statut juridique accordé aux étrangers, qui lui-même définira les modalités d'accès (ou non) aux mêmes droits et possibilités socio-économiques que les nationaux. Le processus d'intégration des personnes issues de la migration, pour reprendre Boltzman, « dépend[ra] [donc] en grande partie de ceux qui définissent les règles du jeu, à savoir les États récepteurs » [Boltzman, *op. cit.* : 161].

Les processus d'assimilation / d'intégration sont également tributaires des types d'États-nations dans lesquels se trouvent les étrangers. Si, dans les pays d'immigration anglo-saxons tels que les États-Unis, le Canada ou la Grande-Bretagne, des groupes peuvent revendiquer une appartenance « ethnique » et maintenir des particularités culturelles (réelles ou imaginées) qui font sens pour eux, des pays européens acceptent peu ces spécificités culturelles sur la place publique et s'attendent plutôt à ce que les étrangers adoptent rapidement les normes de la collectivité dominante [Besnard, *op. cit.* : 149]. Ces expressions culturelles de même que les processus d'assimilation/intégration dépendront donc de la place faite au pluralisme culturel au sein de la collectivité nationale, de même que du rapport que l'État entretient avec la citoyenneté.

C'est par ailleurs le point de vue de H. Entzinger, qui souligne que les liens entre la nation et l'État se sont resserrés depuis l'accroissement du rôle de ce dernier dans le fonctionnement de la société. Or, Entzinger considère que non seulement l'État et la nation peuvent créer des discriminations entre les nationaux et les non-nationaux (ou même les minorités nationales), mais que ces discriminations se rencontrent également dans les lois du marché [Entzinger, 2000 : 98 – 99]. Pour



Entzinger, les typologies existantes, concernant les politiques d'intégration des étrangers,<sup>170</sup> ne prennent justement pas en compte la complexité des liens entre la nation, l'État et le marché pour rendre compte de la multidimensionnalité du phénomène. Selon cet auteur en effet, l'intégration est un processus complexe qui concerne différents domaines qui relèvent à la fois de l'État, du marché et de la conception de la nation ; aussi considère-t-il qu'il faut plutôt s'interroger si les immigrants sont perçus comme appartenant à une communauté non-autochtone ou en tant qu'individus. Alors que du point de vue communautariste, les immigrants seront vus comme partageant des particularités dont les autorités pourront tenir compte dans leur politique d'intégration, le point de vue libéral, où l'individu est considéré comme l'unité primaire de la société, percevra l'immigration comme relevant d'une décision personnelle et ce sera à l'immigrant de s'intégrer à la société [*Ibid.* : 105].

Les nouvelles problématiques relatives à l'intégration renvoient également à la notion d'insertion. Alors que, pour Thériault, celle-ci fait référence « aux liens sociaux concrets (travail, communauté) qui unissent l'individu aux membres de la société », l'intégration revêt dorénavant une signification plus politique, renvoyant à une participation citoyenne aux affaires publiques [Thériault, *op. cit.* : 173]. Or, la présence des personnes de nationalité étrangères sur le sol national soulève des interrogations sur la citoyenneté et sur les droits associés à celle-ci. Dans un nouveau contexte mondial où les prestations sociales étatiques et le filet de sécurité sociale sont de moins en moins assurés, les citoyens en viennent à considérer ces garanties sociales comme des prérogatives ou des faveurs, qu'ils devraient préserver pour eux-mêmes [Bolzman, *op. cit.* : 178 – 179 ; Tabin, 1999 : 44]. Dès lors la problématique de l'intégration amène des questions relatives à la naturalisation, à la citoyenneté et à l'octroi (ou non) du droit de vote des personnes de nationalité étrangère.

Dans la conception assimilationniste, l'attribution de la naturalisation correspond à l'aboutissement suprême du processus d'intégration ; en d'autres termes, la participation citoyenne est le moyen par excellence pour prouver que l'individu issu de la migration partage les mêmes « qualités » qui font les

---

<sup>170</sup> Entzinger fait d'abord référence à deux modèles étatiques d'intégration des étrangers, soit le « *guest worker model* » et le « *permanent immigration model* » qui, selon lui, traiteraient essentiellement de la dimension économique de la migration. Il évoque aussi l'opposition classique faite entre les conceptions du « *jus soli* » et du « *jus sanguinis* » (conceptions qui correspondent par ailleurs à un « idéal type » plutôt qu'à la réalité, qui résulte souvent du mélange des deux) qui, toujours selon lui, auraient des effets indirects sur les individus et ne tiendraient pas assez compte du lien entre l'individu et l'État. Enfin, Entzinger traite du « *ethnic minorities model* » et du « *assimilation model* » qui, s'ils peuvent aussi s'appliquer à la réalité socio-culturelle des nationaux, mettraient trop l'accent sur l'aspect culturel de l'intégration au détriment des contextes socio-économiques du pays de résidence [Entzinger, *op. cit.* : 100 – 103].

spécificités du nouveau groupe d'appartenance<sup>171</sup>. De l'autre côté, la conception intégrationniste considère les relations entre étrangers et autochtones-nationaux en termes de réciprocité. Saisie sous cet angle, la naturalisation confirme un processus d'intégration qui est en cours alors que la participation citoyenne représente un moyen, pour les personnes de nationalité étrangère, pour s'insérer dans leur nouvel environnement<sup>172</sup> [Ossipow, 1996 : 230 – 231].

Le concept d'intégration suggère donc un rapport de pouvoir entre les « nationaux » et les « non-nationaux » ; la frontière séparant l'intégration de l'assimilation étant souvent très floue, ce sont malgré tous les autochtones – nationaux qui fixent les règles de ce qui est attendu d'un non-national pour pouvoir être considéré comme intégré [Tabin, *op. cit.* : 57]. Nous l'avons vu, la manière d'élaborer les conditions d'intégration des étrangers sera en grande partie conditionnée par les conceptions de la filiation et de la nationalité. Mais l'évaluation du « potentiel » d'intégration des individus de nationalité étrangère sera aussi tributaire de la manière dont on conçoit le degré de distance ou de proximité des individus concernés avec la population locale.

Alors que l'on identifie et classifie souvent les étrangers selon des « origines culturelles » supposées (voire ethnicisantes), tout individu – qu'il expérimente ou qu'il ait expérimenté la mobilité-migration ou non –, puise dans ses expériences personnelles, mais aussi familiales, des éléments afin de construire son rapport au monde, de se donner des modèles d'affirmation de soi, de définir ses appartenances. Dans cette quête « de la fidélité à soi », pour reprendre E. Ramos, les « origines » prennent une place importante puisqu'elles orientent les acteurs sociaux dans leur histoire et leur propre existence [Ramos, 2006 : 18].

---

<sup>171</sup> Les partisans de l'assimilation partagent souvent l'idée d'une nation fondée sur le droit du sang, rassemblée en une communauté unie par une histoire commune.

<sup>172</sup> Les défenseurs de l'intégration estiment par ailleurs que la nation est plutôt basée sur le droit du sol, dans l'esprit d'un contrat politique. Ces conceptions demeurent des modèles théoriques typifiés et sont à être relativisées, en regard des contextes nationaux actuels par exemple. Alors qu'il est généralement admis que la nation française s'appuie sur le principe du droit du sol et que le droit du sang fait habituellement référence au modèle dit « allemand », nous assistons, depuis quelques années, à des changements dans les discours à la fois populaires, médiatiques mais aussi politiques sur les rapports à la filiation et à « l'autre étranger ». Tandis qu'en France des courants conservateurs ou radicaux tendent vers une affirmation de plus en plus marquée d'une certaine forme de xénophobie, construite notamment à partir d'un discours opposant les « Français de souche » aux « étrangers » et de leur légitimité d'appartenir ou non à la nation française, l'Allemagne connaît parallèlement un assouplissement de certains critères de naturalisation des étrangers qui vivent déjà en Allemagne. C'est ainsi que la loi allemande sur la nationalité (*Staatsangehörigkeitsgesetz*, StAG) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, accepte dorénavant, sous certaines conditions, la double nationalité [site officiel des Missions allemandes en France, <http://www.allemagne.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/Startseite.html>].

Or, pour Ramos, la construction des origines est le fruit de négociations face à des contraintes extérieures et intérieures ; plus précisément, l'acteur social inventerait des formes d'ancrages, qui sont en fait des espaces d'articulation des normes sociales, qui définissent un « nous », et des aspirations à l'autonomie, qui définissent un « je », selon ce qui fera sens pour lui. Car les « racines », contrairement à l'idée répandue qu'elles font référence à une seule forme de filiation, une seule forme d'attachement, sont le fruit d'une invention qui résulte de négociations entre la dimension normative de l'héritage (familial, social, territorial, etc.) et ce qui fait sens pour l'individu dans son quotidien. Si les racines sont le résultat de négociations, elles sont bien synonymes d'innovation, puisque l'individu composera avec ses héritages ; en ce sens, les héritages peuvent être conçus comme une boîte dans laquelle chacun puisera ce qu'il veut, en fonction du choix de ses appartenances selon les contextes, les enjeux, les perceptions de la réalité.

Ceci prend d'autant plus son sens qu'aujourd'hui, les mobilités sont multiples et modifient les rapports aux lieux (de naissance, de vie, vacances, etc.) et la manière de concevoir le fait d'habiter : il y a en effet une pluralité et une diversité de lieux avec lesquels l'acteur social composera ses appartenances. Certes, les ancrages aux territoires existent et les espaces de références sont importants pour la construction des origines, mais ils prennent des formes multiples et ont aussi leurs limites. Ramos rajoute par ailleurs que si partir, c'est se séparer des siens, c'est aussi créer du lien dans des discontinuités. Aussi faut-il dorénavant s'interroger sur les formes d'appartenances élaborées par les acteurs sociaux, notamment dans la situation de mobilité – migration. Car la dimension du provisoire, pour reprendre les termes de l'auteure, implique une reformulation constante de l'organisation précédente en fonction des projets présents et futurs : selon Ramos en effet, le passé se niche dans l'avenir, car la définition des ancrages dépendra de la projection personnelle du point d'arrivée (donc des objectifs visés) [*Ibid.* : 18 – 28].

Si l'individu est capable de s'inventer et de faire preuve d'adaptation à des contextes variés, il sera en mesure d'élaborer des stratégies<sup>173</sup> pour faire face à un nouveau contexte et s'insérer dans un nouveau tissu social. Au niveau de ces stratégies peut donc figurer celle pour apprendre la ou les langues du lieu d'habitation. Nous l'avons souligné précédemment, la Suisse a récemment

---

<sup>173</sup> D'abord issue du domaine militaire (soit d'élaborer une tactique en vue d'une victoire), la « stratégie » fait référence, en sciences sociales, à un processus interactionnel et dynamique : les individus agiront ou réagiront en fonction des représentations qu'ils se font de la situation, des enjeux et des finalités supposés. Pour plus de détails, voir notamment C. Camilleri et *ali.* (éd. par). *Stratégies identitaires*. Paris : PUF / Psychologie d'aujourd'hui.

commencé à élaborer des politiques migratoires liées à des dispositifs linguistiques, « l'intégration par les langues » étant devenu un thème majeur des conceptions politiques de l'intégration des étrangers. La connaissance de la ou des langue(s) est en effet considérée comme un élément favorisant l'intégration des étrangers et la cohésion sociale.

Or, en Suisse, les étrangers devaient encore jusqu'à tout récemment apprendre les langues par leurs propres moyens, alors qu'il n'existait pratiquement aucun dispositifs institutionnalisés<sup>174</sup> organisés ou adaptés à la réalité de ce type de public diversifié, pour apprendre les langues. Dans ces parcours socio-professionnels propres à chacun se présentent des profils variés, ayant amené à des pratiques langagières variables, hétéroclites, puisque les trajectoires professionnelles et situations sociolinguistiques ont des effets sur les rapports aux langues du pays de résidence, mais aussi sur les valeurs qui leur sont données et les processus d'appropriation personnels [Adami et Leclercq, 2012 : 11]. Aussi, lorsque nous utilisons la notion de *parcours socio-langagiers*, nous entendons ces « parcours d'appropriation » de la ou des langues, pour reprendre les termes de H. Adami et V. Leclercq, que ces « voies d'acquisition langagière » soient le fait d'un apprentissage institutionnalisé (formel, guidé), ou naturel<sup>175</sup> [*Ibid.* : 13 et 16]. Aussi y aura-t-il des plurilinguismes individuels qui ne correspondront pas au plurilinguisme du lieu d'habitation (ou encore au bilinguisme officiel du canton), tout comme il y aura aussi des plurilinguismes sociétaux qui ne correspondront pas aux profils plurilingues des individus.

La construction et la catégorisation des groupes, et les rapports aux langues étant le fruit des représentations sociales, il convient maintenant d'aborder plus précisément ce concept. Nous le verrons, la notion de *représentation sociale* de même que la *dynamique du rapprochement et de l'éloignement* constituent des concepts opératoires puisqu'ils nous ont permis d'analyser les dynamiques de cohabitation des différents acteurs sociaux de nos deux communes « bilingues ».

---

<sup>174</sup> Exception faite des institutions privées payantes.

<sup>175</sup> Alors qu'en « apprentissage guidé », l'apprenant est accompagné et bénéficie d'une démarche pédagogique organisée, l'« apprentissage naturel » se fait « sur le tas », au travers des pratiques de la vie quotidienne [Véronique, 1984 cité par Adami, 2009 : 37].

### 3.1.2 Concepts opératoires: représentation sociale, dynamique du rapprochement et de l'éloignement

C'est en observant que la pensée sociale est caractérisée par son homogénéité et en tentant d'expliquer les causes de ce phénomène qu'E. Durkheim imagina le concept de « représentation collective » en 1898. Selon lui en effet, le « phénomène social » serait quelque chose qui est extérieur aux individus d'une société, qui héritent, en quelque sorte, des références contenues dans ce substrat collectif [Durkheim, 1898] ; perçue comme étant stable et issue du processus d'institutionnalisation, la représentation collective renvoie aux diverses formes d'organisation d'une société (familles, groupes, réseaux, tribus) ainsi qu'aux valeurs, croyances, rituels propres à une collectivité et qui façonnent les perceptions du monde des individus [Seca, 2004 : 2003 : 304]. A la suite de Durkheim, d'autres recherches s'intéresseront aux dynamiques mentales et collectives, à la mémoire collective [Halbwachs, 1925] et à la notion de culture.

Il faut cependant attendre les années 1960 et S. Moscovici pour que le concept de représentation collective prenne un nouvel essor. Ce psychologue social revisite le concept de Durkheim en posant le principe que la société est composée de sous-groupes qui partagent une représentation collective qui peut être différente de celle des autres ; émerge dès lors l'idée que la représentation sociale est en fait alimentée par les interactions et les échanges entre individus ou collectivités qui, tous, s'influencent ou se modèlent mutuellement [Moscovici, 1976 ; 1961 : 47]. Ainsi, contrairement à la théorisation de Durkheim qui ne tenait pas compte des transformations qu'une représentation sociale pouvait connaître, Moscovici élabore une nouvelle théorie des représentations sociales qui pose le principe qu'elles sont le fruit de dynamiques sociales et d'une *production* de comportements, de rapports au milieu et d'interactions mutuelles, et non pas d'une simple reproduction de ces comportements ou de ces rapports [*Ibid.* : 48].

Mais de quoi seraient donc constituées les représentations sociales ? Bien que les définitions puissent varier selon les auteurs, certaines caractéristiques globales peuvent être relevées. Premièrement, les représentations sociales seraient une forme de pensée sociale d'appréhension de la réalité environnante :

Le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal. En tant que telles, elles présentent des caractères

spécifiques au plan de l'organisation des contenus, des opérations mentales et de la logique. Le marquage social des contenus ou des processus de représentation est à référer aux conditions et aux contextes dans lesquels émergent les représentations, aux communications par lesquelles elles circulent, aux fonctions qu'elles servent dans l'interaction avec le monde et les autres [Jodelet, 2003 ; 1984 : 367 – 368].

Les représentations sociales permettraient aussi l'échange et la communication entre les membres d'une même collectivité, communication qui serait propice à l'interprétation du monde. Reprenant les idées de Moscovici, E. Marquez précise en effet que les représentations sociales sont :

Comme *un système de valeurs*, d'idées et de pratiques ayant une double fonction : établir un ordre qui permettra aux individus de s'orienter eux-mêmes dans leur monde physique et social afin de contrôler et de permettre que la communication prennent place parmi les membres d'une communauté en leur facilitant un code pour l'échange social et un code pour nommer et classifier, sans ambiguïté, les différents aspects de leur monde et de leur histoire individuelle et groupale [Marquez, 2005 : 2 – 3].

Enfin, selon J.-C. Abric, elles seraient le fruit de la construction de l'interaction entre, d'une part, l'expérience concrète et, d'autre part, l'interprétation que ferait l'acteur social de cette expérience :

Nous poserons qu'il n'existe pas *a priori* de réalité objective, mais que toute réalité est représentée, c'est-à-dire appropriée par l'individu ou le groupe, reconstruite dans son système cognitif, intégrée dans son système de valeurs dépendant de son histoire et du contexte social et idéologique qui l'environne. Et c'est cette réalité appropriée et restructurée qui constitue pour l'individu ou le groupe la réalité même. Toute représentation est donc une forme de vision globale et unitaire d'un objet, mais aussi d'un sujet. [...]. Cela permet de définir la représentation comme une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de références, donc de s'y adapter, de s'y définir une place [Abric, 1994 : 12 – 13].

Si les représentations sociales organisent à la fois la pensée et l'action (individuelles et collectives), proposent les valeurs, attitudes, comportements et sont à la source même des connaissances et savoirs (communs et savants) d'une collectivité, ne devrions-nous pas en ce cas plutôt traiter des idéologies ?

Nommée *doxa* par P. Bourdieu, l'idéologie serait en fait un point de vue particulier, celui des « dominants », pour reprendre l'expression de l'auteur, qui se serait imposé comme le point de vue universel et qui serait partagé par tous les membres d'une collectivité selon que les membres de la classe dominante, en maîtrisant l'État, ont réussi à prescrire leur point de vue particulier en point de vue universel *en faisant l'État*<sup>176</sup> [Bourdieu, 1994 : 129]. En ce sens, le discours dominant de la classe dominante (ou discours d'autorité), propagé par différents supports (médiatiques, par exemple) –

---

<sup>176</sup> Souligné par nous.

propagation possible justement parce qu'ils contrôlent l'État –, n'a pour seule finalité que d'exprimer, de produire et de reproduire la logique morale de leur propre classe ; le discours du pouvoir chercherait à orienter les actions et comportements des acteurs sociaux et à maintenir la cohésion sociale à l'intérieur du discours dominant, permettant ainsi, non seulement de former les esprits dans un même cadre de réflexion, mais aussi d'éviter de justifier la pertinence du discours dominant : « convertis qui prêchent des convertis, ces croyants instruits dans le même dogme et dotés des mêmes schèmes de pensée et d'action, des mêmes dispositions éthiques et politiques, peuvent faire l'économie de la preuve, de la totalisation et du contrôle logique, acceptant de s'expliquer seulement sur les points où leur action rencontre de la résistance ou l'échec » [Bourdieu et Boltanski, 2008 ; 1973 : 9 et 11]. De fait, même si les individus ou les opinions politiques peuvent varier, tous s'inscriraient dans les mêmes schèmes dominants et les mêmes lois ou logiques<sup>177</sup> [*Ibid.* : 10].

Les idéologies seraient, en quelque sorte, à la source même des représentations sociales puisque ce serait ces premières qui engendreraient les cadres cognitifs de la pensée sociale et les valeurs morales ; elles seraient donc les productrices des croyances, valeurs ou normes d'une collectivité à une période donnée, orientant ainsi les attitudes et opinions des acteurs sociaux. Bien que considérées comme étant plus stables que les représentations sociales, les idéologies seraient toutefois difficiles à étudier en elles-mêmes, mais seraient contenues dans les faits sociaux et l'expression des représentations sociales [Rouquette, 1996 : 166].

Selon Rouquette et Flament, les représentations sociales seraient insérées dans une structure de pensée plus large, qu'ils nomment « l'architecture de la pensée sociale » :

---

<sup>177</sup> Ces définitions données aux représentations sociales ainsi qu'à l'idéologie n'est pas sans rappeler toute la théorisation de Schütz et de Berger et Luckmann, sur les processus d'objectivation de l'institutionnalisation de la société et de l'intériorisation subjective de la réalité objectivée, traitée au point 2.1.2 du Chapitre 2 de ce travail.

**Tableau 1**  
Architecture de la pensée sociale [Rouquette et Flament, 2003 : 21]

<p>-</p> <p><b>Variabilité intra et inter individuelle</b></p> <p>+</p>	<p><b>Niveau idéologique</b></p> <p>(croyances, valeurs, normes, thémata)</p>	<p>+</p> <p><b>Niveau d'intégration</b></p> <p>-</p>
	<p><b>Représentations sociales</b></p>	
	<p><b>Attitudes</b></p>	
	<p><b>Opinions</b></p>	

Ce tableau permet de saisir le degré de variabilité et d'intégration de ces éléments chez un acteur social. Alors que les opinions sont volatiles et sujettes à la subjectivité de celui qui l'énonce, les attitudes bénéficient déjà d'une plus grande stabilité et d'une intégration sociale plus importante car partagées par un plus grand nombre de personnes, attitudes elles-mêmes générées par les représentations sociales. Ces dernières, bien qu'elles puissent varier selon les sous-groupes d'un même ensemble collectif, sont à la fois un contenu et un processus à l'intérieur desquelles se forment les attitudes et les opinions : offrant un cadre structurel d'appréhension de la réalité, elles ont en ce sens un caractère normatif qui lui-même concoure à la production de faits sociaux [Seca, *op. cit.* : 305]. Toujours selon ce schéma, l'idéologie crée le plus haut degré d'adhésion au sein d'une collectivité.

Bien que nous gardions à l'esprit que les opinions sont en effet des positions personnelles qui peuvent être volatiles, éphémères et sujettes aux changements, nous sommes d'avis qu'il est possible de faire ressortir des traces de représentations sociales au travers des attitudes et des opinions – permettant ainsi une lecture du macrosociologique à l'aide du microsociologique<sup>178</sup>. Notre recherche se focalise ainsi sur l'étude des représentations sociales d'une manière générale, mais aussi sur l'analyse des représentations des rapports à l'« autre » et des langues en particulier.

Mais comment se construisent les représentations sociales ? Deux processus entreraient en jeu, soit l'*objectivation* et l'*ancrage*. Le processus d'objectivation se traduit comme suit : devant la quantité

---

<sup>178</sup> La question du lien entre individu et structure et de la possibilité, pour le chercheur, de faire ressortir les schémas de cette structure au travers des témoignages individuels est traitée au point 1.1.2 « De l'adéquation de l'entretien compréhensif pour l'étude des représentations sociales » de notre Chapitre méthodologique.



d'informations disponibles, l'acteur social sélectionne, trie et catégorise les informations choisies (choix par ailleurs liés aux valeurs et aux normes de ses différents groupes d'appartenance et aux stocks communs de connaissances de la collectivité dans son ensemble), afin d'en constituer un stock de connaissances qui sera à sa disposition : l'ensemble de ces informations formera ce que C. Bonardi et N. Roussiau (2002) nomment le « noyau figuratif de représentations » qui fera sens pour l'acteur social et qui lui permettra de s'expliquer le monde. Plus précisément, l'individu appréhendera des concepts abstraits en images, qui lui permettront de les objectiver en schémas concrets et signifiants et de les « naturaliser » (c'est-à-dire de les assimiler).

Le processus d'ancrage, quant à lui, est la deuxième étape dans la conception et le fonctionnement de la représentation. L'ancrage est en effet cette étape où l'acteur social intègre l'objet de la représentation dans son propre système de valeurs. Devant de nouvelles informations, l'individu les associe au stock commun de connaissances dont il dispose déjà en mémoire et tentera de les intégrer dans ces différentes catégories d'informations existantes : l'objet de représentation sera ainsi ancré. Lorsqu'un individu ancre une représentation, il lui donne une signification, une valeur explicative et interprétative personnelle, mais qui s'inscrit toujours dans une reconnaissance sociale et collective. Si l'ancrage correspond à la variété possible de la représentation sociale, cette diversité s'inscrira dans les schémas de référence de la pensée sociale globale [Bonardi et Roussiau, 2002 : 23 – 25 ; Seca, *op. cit.* : 308].

On peut dire qu'il existe trois grandes théories structurales permettant de schématiser le concept de représentation sociale : la théorie du noyau central, la théorie des principes organisateurs et le modèle bidimensionnel.

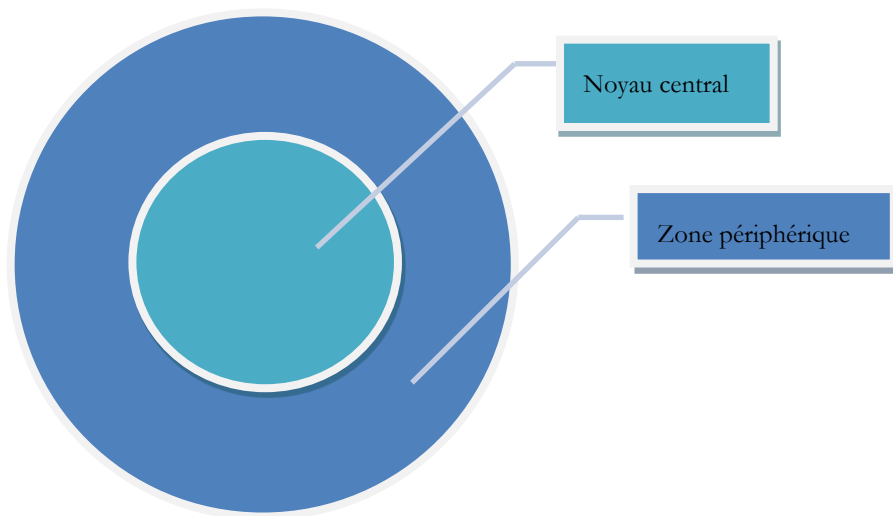
Le modèle du noyau central a été conçu par Abric en 1984, qui considère que tous les éléments qui composent une représentation se situent soit au cœur de la représentation, soit en périphérie, leur positionnement s'effectuant selon leur valeur. Les éléments figurant dans le noyau central seraient ceux qui assureraient la préservation et la stabilité de la représentation. Ils seraient divisés en deux grands groupes : il y aurait les éléments normatifs et les éléments fonctionnels. Les premiers seraient liés à l'histoire d'un groupe, à ses valeurs et à son idéologie [Abric, 2003], alors que les deuxièmes en organiseraient le contenu, hiérarchisant et donnant du sens à la représentation. Les éléments contenus dans le noyau central seraient peu nombreux et partagés par l'ensemble d'un groupe. Ce

seraient eux qui organiseraient les informations centrales d'une représentation afin de lui donner sens ce qui aurait toutefois pour effet de figer la représentation.

Les éléments situés à la périphérie feraient, quant à eux, référence à la dimension individuelle de la représentation, dimension individuelle à relier avec l'histoire personnelle de l'acteur social, à son interprétation de sa réalité. Ces éléments peuvent être sujets à modification et varier dans le temps et selon les contextes, les époques. Cet espace périphérique de la représentation serait beaucoup plus flexible que le noyau central et assumerait cinq tâches importantes (tâches correspondant aux processus d'objectivation et d'ancrage) : il permettrait de simplifier la réalité afin d'en faciliter sa compréhension ; il serait là pour réguler, sélectionner les éléments à sauvegarder et à rejeter, il prescrirait les comportements, il protégerait le noyau central et aurait pour fonction de personnaliser la représentation [Abric, 1994, *op. cit.* : 25 – 27].

A titre d'exemple, nous pouvons schématiser ce modèle de la manière suivante :

**Schéma 1**  
Modèle du noyau central



Le modèle des principes organisateurs a été conçu par W. Doise, A. Clémence et F. Lorenzi-Cioldi (1992). Selon cette conception, les éléments individuels des représentations sociales (opinions, attitudes, préjugés) seraient gouvernés par des principes organisateurs partagés par les individus issus d'un même groupe et qui seraient tributaires de la position et le niveau d'insertion social de ce

groupe. L'idée serait en effet que la place occupée par un groupe dans une collectivité sera déterminante dans la constitution des points d'ancrage permettant la construction des représentations sociales chez les individus constituant le groupe [Doise, Clémence et Lorenzi-Cioldi, 1992 : 12 – 15].

Enfin, le modèle bidimensionnel est celui qui a été élaboré par P. Moliner (1995). Selon cet auteur, la représentation est composée de deux dimensions, structurale et attitudinale. Alors que la dimension structurale reprend le modèle du noyau central d'Abric, la sphère attitudinale relève de l'évaluation individuelle qu'un acteur social se fait de l'objet de la représentation.

Peu importe le modèle retenu pour son analyse, nous pouvons constater que les représentations sociales sont constituées, d'une part de schémas sociaux d'appréhension de la réalité et, d'autre part, d'une intériorisation ou d'une interprétation individuelle de la réalité, cette interprétation individuelle étant liée à la pensée sociale. Les représentations sociales fournissent des savoirs, structurent les références identitaires (individuelles et groupales), orientent les comportements, actions et pratiques et offrent des modèles à partir desquels les acteurs sociaux trouvent des arguments pouvant légitimer leurs faits et gestes.

Dans le cadre de notre recherche portant sur les dynamiques de cohabitations entre des groupes ayant des langues différentes et des statuts (réels et imaginaires) différents, nous utilisons les représentations à la fois comme outils pour la compréhension de ces dynamiques relationnelles et pour la construction de catégories d'analyses de notre recherche de terrain. Plus précisément, nous aurons recours au modèle du noyau central qui nous paraît être le modèle le mieux adapté pour synthétiser les analyses de nos deux corpus.

Il en est de même pour la dynamique du rapprochement et de l'éloignement. Nous estimons en effet que cette notion est essentielle pour nos analyses. Nous inscrivant dans une sociologie des processus, cette conception des rapports entre individus / groupes nous permet en effet de théoriser sur les représentations du soi et de l'autre qui rythment les modes de cohabitation et qui sont sujettes aux transformations.

Nous l'avons d'abord vu dans notre Chapitre 2, ce sont en effet les schémas de typifications qui ponctuent et caractérisent le degré de distance et de proximité entre des sujets impliqués dans une

relation, puisque l'évaluation et la typification des comportements d'autrui seront liées au degré de singularité des acteurs sociaux. Nous avons également traité de l'idée que ce sera cette dynamique qui construira les frontières ou instaurera les délimitations entre le soi et l'autre ou, au contraire, créera des sphères d'appartenances ; ces frontières ou ces sphères d'appartenances seront variables dans le temps et seront liés aux contextes et aux positionnements individuels ou groupaux. De fait, la dynamique du rapprochement et de l'éloignement est ce processus qui organise et réorganise les identifications (de soi et d'autrui) et qui motivera, justifiera les attitudes relationnelles entre les individus et les groupes.

Nous avons ensuite abordé cette conception des rapports au début de ce chapitre, notamment avec la notion d'« étranger ». Ce sera effectivement la perception du degré de rapprochement ou de l'éloignement entre l'« autochtone » et l'« étranger » qui sera à la base : de la création du concept même d'« étranger », de la variabilité de sa figure d'« étranger », des politiques d'intégration ou des conditions favorisant son appartenance ou au contraire son exclusion ou encore de ses désirs d'appartenance à la collectivité locale. Plus précisément, ce sera la position subjective des groupes qui engendrera le type de relation entre eux, position qui amène des rééquilibrages et des positionnements constants entre les individus et les groupes. Ainsi Simmel considérera-t-il que cette dynamique du rapprochement et de l'éloignement sera modulée par la variabilité des perceptions du degré de proximité ou de distance entre les individus à l'intérieur de la relation. ». Enfin, ce sera aussi en partie par sa capacité à saisir le degré de distance ou de proximité avec les autres que l'étranger sera relégué, ou pas, dans son statut d'étranger.

Ainsi, cette notion constitue pour nous un concept opératoire puisque nous considérons qu'elle construit les dynamiques relationnelles quotidiennes, qu'elle participe à la conceptualisation du monde environnant et qu'elle constitue un outil d'analyse des témoignages de nos interlocuteurs.

### 3.2 CONCLUSION INTERMÉDIAIRE ET QUESTIONNEMENTS

Dans ce chapitre, nous avons examiné certains concepts qui seront utiles pour l'approfondissement de nos témoignages et même pour théoriser des schémas d'analyses issus de notre terrain d'étude. Puisque cette recherche s'inscrit dans une perspective « en miroir », nous avons choisi des concepts

binaires qui s'opposent et se complètent. Ainsi la construction de l'imaginaire associé à l'autochtone, même s'il n'est pas formulé ainsi par nos interlocuteurs mais qui se ressent à travers leurs descriptions (que ce soit dans les définitions de ce qu'est un Suisse, un Suisse allemand ou un Suisse romand, sur ce qui les rassemble ou sur ce qui les différencie), sera énoncée notamment en rapport avec son corollaire, soit la construction de l'imaginaire rattaché à l'étranger.

Si ces représentations conceptuelles sont dichotomiques et que les assignations identitaires sont le plus souvent statiques et univoques parce qu'elles s'inscrivent dans des rapports de force entre une majorité et une (des) minorité(s), nous avons souligné qu'il existait de nouvelles typologies liées à la mobilité qui complexifiaient la réalité migratoire ainsi que les figures possibles de l'« étranger » ; en ce sens, la migration est plutôt pluripolaire que bipolaire. Nous avons également précisé qu'une minorité est toujours définie par des identifications à des groupes et qui pourront être minoritaire ou majoritaire selon les contextes ou les critères d'évaluation : tout dépendra de la dynamique relationnelle entre les groupes en contacts alors que la marge de manœuvre pour le minoritaire et sa capacité ou la possibilité de modifier son statut sera lié à l'attitude du groupe dominant. C'est sous cet angle que nous avons amené la notion d'intégration, puisque nous sommes d'avis que la conception même du processus ainsi que les éléments perçus comme adéquats pour sa définition relèvent d'un rapport de force entre l'autochtone et l'étranger.

Face à ces assignations et catégorisations, souvent associées à des « origines culturelles », les individus connaissent des remédiations, recompositions, renégociations de leurs héritages puisque c'est devant les contraintes extérieures et intérieures que s'effectue la (re)lecture du passé, que c'est dans le passé que se niche l'avenir suivant les projections et objectifs personnels, notamment dans le cas l'adaptation à un nouvel environnement sociolinguistique.

Nous avons ensuite abordé les concepts clés qui nous permettront de construire des catégories d'analyses. Après avoir vu plus en détails le concept de représentation, tant sur le plan de son contenu théorique que sur les trois théories structurales menant à sa schématisation, nous avons rappelé les grandes lignes de la dynamique du rapprochement et de l'éloignement puisque ce positionnement théorique avait été développé dans d'autres parties.

Notre travail cherche à comprendre si les représentations sur les langues, sur leurs statuts et sur les modes de cohabitation dans des communes rurbaines « bilingues » ont des effets sur les processus

d'insertion sociolinguistiques des « étrangers ». Or, nous pouvons ici nous interroger sur la pertinence de ces concepts et des concepts opératoires, en regard de notre étude. S'ils nous permettent de théoriser sur ces catégories et statuts, tant symboliques qu'officiels, nous nous questionnons s'ils seront réellement utiles pour observer et analyser les témoignages recueillis auprès de nos deux types d'acteurs, soit les « acteurs locaux » et les « acteurs ayant connu la migration »<sup>179</sup>. Sont-ils adéquats pour développer des analyses qui s'inspirent de la *Grounded Theory* ? Seront-ils utiles pour revisiter des définitions collectives et individuelles, recouvrir des réalités propres à ce contexte de recherche ? Pourrons-nous ainsi travailler sur les autodéfinitions de chacun de ces groupes d'individus, sur leurs appartenances, leurs valeurs, leur façon de se concevoir et de concevoir l'autre ? Enfin, nos objectifs de recherches devront-ils être reformulés ? Ces objectifs de recherche, ainsi que notre problématique sont présentés dans notre cadre méthodologique, que nous développons dans la deuxième étape de cette recherche.

---

<sup>179</sup> Les précisions relatives à ces deux corpus sont apportées dans notre Cadre méthodologique.

## DEUXIEME PARTIE. CADRE METHODOLOGIQUE

### INTRODUCTION

Cette deuxième partie est consacrée à notre cadre méthodologique. Nous intéressant aux représentations des différents acteurs communaux, ainsi qu'aux dynamiques relationnelles entre les groupes, nous nous inscrivons résolument dans une perspective méthodologique qualitative. C'est pour cette raison que nous avons choisi de mener des entretiens avec nos interlocuteurs, entretiens que nous inscrivons dans l'approche compréhensive. Toujours dans cette perspective qualitative, nous allons voir que la démarche proposée par le courant de la *Grounded Theory* – ainsi que l'analyse inductive générale qui s'inspire de cette approche – conçoit que théorie et terrain sont connectés l'un à l'autre, puisque ce sera à partir du terrain que la théorie prendra forme, et proposera des moyens pour approfondir l'analyse du terrain. Nous verrons aussi en quoi cette particularité convient à notre propre terrain d'étude.

Cette deuxième partie est donc divisée en deux. Le premier chapitre offre tout d'abord des précisions sur notre cadre méthodologique. Alors que nous traitons des perspectives scientifiques méthodologiques qui nous ont inspirées pour notre recherche, ainsi que les différents biais dont il faut tenir compte dans une démarche qualitative, nous présentons ensuite notre propre contexte de terrain. C'est ainsi que nous apportons des éclairages plus particuliers sur la constitution de nos corpus, sur les difficultés rencontrées, sur les biais possibles ainsi que sur nos grilles d'entretien. Nous terminons cette partie par la question de notre propre démarche analytique, qui nous a permis de structurer nos données et de construire nos analyses.

# CHAPITRE 1. L'ANALYSE QUALITATIVE. POSITIONNEMENTS ET BIAIS MÉTHODOLOGIQUES

## INTRODUCTION

Si l'étude des représentations sociales peut faire appel à diverses approches méthodologiques, notre propre démarche s'inscrit dans l'analyse qualitative de données empiriques. Nous nous intéressons en effet aux processus de rapprochement et de distanciation individuels et collectifs, aux sentiments d'appartenances ainsi qu'aux identifications et catégorisations mutuelles ; c'est à partir de l'expression des points de vue des individus que nous tenterons de typifier leurs rapports aux langues et à l'autre (que nous avons qualifié pour l'instant « d'étranger du dedans » et « d'étranger du dehors ») à travers leurs manières de considérer les langues et de se nommer et de dénommer l'autre. Notre source d'inspiration méthodologique principale est donc *l'entretien compréhensif*.

Nous devons par ailleurs préciser que notre propre cheminement de recherche nous inscrit dans la démarche qualitative. Animée, dès le départ, par des « intuitions scientifiques » – inspirées à la fois de nos lectures et de notre propre interprétation du contexte général en Suisse sur les relations entre les groupes linguistiques et sur la place de l'étranger en Suisse<sup>180</sup> – nous étions initialement partie sur le terrain dans l'idée de *vérifier* des principes théoriques et des questionnements : dans notre manière d'appréhender la recherche, le terrain allait *nécessairement* correspondre à notre sujet et à nos préoccupations. Ainsi, notre première problématique concernait les stratégies linguistiques et sociales élaborées par des étrangers pour s'intégrer dans des communes bilingues. Or, il s'est avéré que la réalité d'investigation de notre terrain nous a incitée à devoir modifier non seulement notre problématique et nos objectifs initiaux, mais aussi et surtout notre angle de réflexion sur le sujet.

Tel qu'il sera question dans ce chapitre, il nous a en effet été très difficile de trouver des personnes de nationalité étrangère souhaitant participer à notre recherche, contrairement aux acteurs sociaux assumant des fonctions au sein des diverses institutions de nos deux localités : c'est ce déséquilibre entre nos deux corpus<sup>181</sup> qui nous a amenée à faire des choix et à nous repositionner par rapport à notre objet de recherche : notre regard n'allait plus porter sur les seules stratégies des étrangers, mais bien sur les effets des dynamiques locales entre les groupes linguistiques sur les processus

---

<sup>180</sup> Pour rappel, voir l'introduction de ce travail, notamment sur notre propre parcours d'insertion socioprofessionnel en Suisse en tant que Canadienne.

<sup>181</sup> Nous traitons plus loin dans ce chapitre de la constitution et de la composition des corpus de notre recherche. Mais à titre d'information, les acteurs institutionnels sont au nombre de trente-huit, alors que nous avons fait six entretiens avec les acteurs « étrangers ».



d'adaptation<sup>182</sup> des étrangers. Ces reformulations et questionnements nous ont aussi guidée vers la *Grounded Theory*<sup>183</sup> (GT), dont nous nous sommes inspirée pour construire notre méthode d'analyses. La démarche qualitative étant caractérisée par ce double processus d'aller-retour entre théorie – terrain et entre terrain – théorie, par la nécessité de faire des choix suivant le contexte de notre recherche, notre posture réflexive, empirique et analytique se situe résolument dans cette perspective scientifique.

Ce chapitre a pour objectifs de présenter, dans un premier temps, les caractéristiques principales de nos outils méthodologiques, à savoir l'entretien compréhensif et la GT. Nous ferons ensuite part de nos propres enquêtes de terrain et démarche méthodologique.

---

<sup>182</sup> Nous sommes ainsi passée du terme « intégration » à « processus d'adaptation », puisqu'au fur et à mesure de nos lectures et de nos entretiens, nous avons constaté à quel point ce premier terme était extrêmement connoté et laissait entendre que l'intégration était un aboutissement, alors que nous nous inscrivons dans une logique processuelle qui n'est, à notre sens, jamais terminée. Nous utilisons aussi l'expression « processus d'insertion » que nous concevons dans le même sens que « processus d'adaptation », soit le fait de s'introduire dans un espace donné et de s'aménager une (petite) place.

<sup>183</sup> Ce courant est traduit en français par « Théorie ancrée », « Théorisation ancrée » ou encore « Théorie enracinée », particulièrement du côté des chercheurs francophones du Québec. Puisqu'initialement cette démarche est issue des courants anglophones, nous utiliserons l'appellation anglophone pour la désigner. Voir notamment les traductions françaises des ouvrages de Glaser et Strauss [2010 ; 1967] et de Strauss et Corbin [2004] ; voir P. Paillé [1994] ; P. Paillé et A. Mucchielli [2003] ; M. Blais et S. Martineau [2006] et C. Duchesne et L. Savoie-Zajc [2005] pour les auteurs francophones.

## 1.1 L'ENTRETIEN COMPRÉHENSIF ET LA *GROUNDED THEORY* : DES DÉMARCHES QUALITATIVES ADAPTÉES POUR L'ÉTUDE DES DYNAMIQUES ENTRE LES SPHÈRES MACRO ET MICRO DIMENSIONNELLES

### 1.1.1 Rappel de la problématique et objectifs de recherche

Avant de traiter de considérations méthodologiques et de la pertinence des approches adoptées pour notre sujet d'étude, il convient d'abord de rappeler la problématique et de préciser les objectifs de notre recherche. Notre travail vise à relever en quoi les représentations des langues, de leurs statuts et des modes de cohabitation dans des communes urbaines bilingues en Suisse romande ont des effets sur les processus d'insertion sociolinguistiques et socio-professionnels des « étrangers ». Nous avons donc deux types d'acteurs concernés par cette problématique soit, d'un côté, des acteurs qui sont investis dans les structures locales (administratives, scolaires, économiques, religieuses) et qui participent à la vie institutionnelle des deux communes et donc, par extension et de manière directe ou indirecte, aux processus d'insertion des habitants de la commune et, de l'autre, des acteurs qui ont expérimenté la migration et qui, à ce titre, sont considérés comme « étrangers ».

Afin de répondre à ce questionnement, nous avons ciblé différents objectifs de recherche, adaptés à chacun de nos deux corpus. Les objectifs de recherche relatifs aux acteurs « locaux » sont ceux-ci :

- ❖ Identifier les représentations des acteurs institutionnels sur le « nous collectif », sur les « autres du dedans » (« communautés linguistiques ») ;
- ❖ Identifier la manière dont on se représente ces « autres du dehors » (« étrangers »), qui sont appelés à « s'intégrer » dans cette cohabitation bilingue ;
- ❖ Identifier les modes de cohabitation d'une collectivité « bilingue » et les conceptions des appartenances ;

Puisque notre recherche s'intéresse aux regards croisés portés sur les différents groupes d'acteurs interviewés tel un « jeu de miroir » entre les différents rapports aux langues et rapports à l'autre, les objectifs liés aux acteurs « étrangers » seront à la fois semblables et différents de ceux de notre premier corpus :

- ❖ Identifier les représentations des acteurs ayant connu la migration sur le « nous collectif suisse »<sup>184</sup> et sur les « communautés linguistiques »;
- ❖ Identifier leurs représentations sur les « étrangers », qui sont appelés à « s'intégrer » dans cette cohabitation bilingue ;
- ❖ Identifier les modes de cohabitation d'une collectivité « bilingue » et les conceptions des appartenances ;

Or, comment pouvons-nous répondre à ces objectifs ? De quelle manière nous y sommes-nous pris pour faire ressortir les dynamiques relationnelles et les processus d'identifications mutuelles pouvant nous éclairer sur les processus d'insertion, notamment par la langue, d'« étrangers » dans ces communes rurbaines « bilingues » ? Avant de présenter notre propre démarche méthodologique, il convient tout d'abord de jeter un regard sur les courants dont nous nous sommes inspirée, ainsi que sur les démarches et biais méthodologiques à prendre en compte lorsqu'il est question de recherche qualitative.

### 1.1.2 De l'adéquation de l'entretien compréhensif pour l'étude des représentations sociales

C'est vers la fin du XIXe siècle que l'enquête par entretien fait son apparition, issue des grandes enquêtes sociales de terrain menées par les ethnologues et les anthropologues ainsi que des entretiens cliniques menés en psychologie. Fait nouveau : on tente alors d'atténuer le rapport d'autorité entre l'enquêteur et l'enquêté et d'amener celui-ci à prendre une part plus active dans l'enquête [Kaufmann, 1996 : 17 ; Blanchet et Gotman, 2007; 1992 : 10 – 11]. La technique d'entretien se développera davantage au courant des années 1915 – 1920, notamment grâce aux recherches menées sur le terrain par certains sociologues de l'École de Chicago, au nombre desquels

---

<sup>184</sup> S'il peut sembler étrange d'utiliser l'expression « nous collectif suisse » pour des acteurs qui ne sont pas nés sur le sol helvétique et donc, qui peuvent être exclus de ce « nous », nous avons volontairement choisi de garder l'expression telle quelle et ce, pour deux raisons : 1. ces acteurs peuvent concevoir qu'ils font partie de ce « nous » ; 2. ce « nous » faisant référence au grand récit collectif, les acteurs de ce deuxième corpus peuvent aussi prendre position sur cet entité construite et entretenu collectivement.

figurent W. Thomas et R. Park<sup>185</sup>, qui s'efforcent alors de fonder une technique d'entretien centrée sur l'individu.

C'est aussi à la même époque que l'approche du *Life History*, traduit par « récit de vie »<sup>186</sup> est conçue. Celle-ci est une méthode d'entretien qui s'appuie sur l'expression du vécu de l'enquêté et sur le principe que les représentations subjectives des contextes ont autant d'importance sur la construction de la réalité que les événements eux-mêmes [Blanchet et Gotman, *op.cit.* : 13]. Mais ce sera à partir des années 1950 que l'enquête par entretien connaîtra une réelle crédibilité, étant jusqu'alors jugée peu fiable car impliquant de nombreux « biais »<sup>187</sup> pouvant influencer les informations obtenues. Ainsi des sociologues de l'École de Chicago tels H. Becker et E. Hughes souligneront qu'à travers l'analyse des interactions, il est possible de faire ressortir le « sens commun » co-construit lors de ces échanges [*Ibid.* : 14].

Parmi les différents courants scientifiques s'appuyant sur l'entretien, figure d'abord ce que D. Bertaux nomme la « perspective ethnosociologique », qui s'inspire de la méthode des récits de vie et qui se trouve à la jonction des techniques d'observation ethnographique et des problématiques sociologiques. Selon Bertaux en effet, la société (*macrocosme*) est composée de différents « mondes sociaux » (*mésocosmes*), ayant eux-mêmes leurs propres sous-cultures particulières qui coexistent et qui, à leur tour, sont partagés entre divers microcosmes [Bertaux, 2005 : 17]. L'idée est que les logiques internes à chacun des mésocosmes structurent aussi les logiques de chacun des microcosmes qui les composent; Bertaux soutient qu'il est possible de saisir les logiques sociales du mésocosme par l'observation approfondie et la comparaison de microcosmes, si l'on parvient, selon lui, « à en identifier les logiques d'action, les mécanismes sociaux, les processus de reproduction et de transformation » [*Ibid.* : 20]<sup>188</sup>.

---

<sup>185</sup> Les chercheurs de ce courant de sociologie urbaine sont en effet intéressés par des thèmes tels que la vie quotidienne, l'immigration, les rapports de groupes dits « ethniques » ou encore la désorganisation sociale, qui les amènent à repositionner les relations entre enquêteurs et enquêtés ; l'interviewé est alors saisi dans son contexte, appréhendé dans la complexité et la diversité de son environnement social et relationnel.

<sup>186</sup> Approche initiée par F. Znaniecki et W. Thomas (2005 ; 1921), dans *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*. Paris : A. Colin.

<sup>187</sup> La question des « biais » méthodologique est traitée au point 1.2.1 « Les niveaux hiérarchiques des biais ».

<sup>188</sup> Pour notre part, nous considérons que ces trois structures s'influencent et se façonnent mutuellement, de sorte qu'il est possible, selon nous, de saisir les mécanismes du macrocosme en étudiant les microcosmes.

Utilisée pour appréhender la construction sociale d'une réalité, l'enquête par entretien s'inscrit alors dans le courant de la *sociologie compréhensive* initiée par M. Weber<sup>189</sup>. Cette approche sociologique a pour objet principal la compréhension du sens subjectif que les individus ou les groupes accordent à leurs conduites et à leurs actions, sans toutefois s'arrêter sur l'aspect psychologique de ce sens subjectif [Kaufmann, *op.cit.* : 58 ; Blanchet et Gotman, *op.cit.* : 21 - 22]. En ce sens, l'approche compréhensive repose sur le postulat que les individus sont non seulement des porteurs de structures, mais qu'ils sont aussi des acteurs et des producteurs de ces structures ; tout l'art du chercheur réside alors dans sa capacité à saisir les systèmes de valeurs révélés dans les données recueillies auprès des personnes interviewées afin d'analyser et d'interpréter ces structures, ou encore le social [Kaufman, *op. cit.* : 25 - 26].

Nous l'avons vu dans notre chapitre théorique, l'individu bénéficie certes d'une certaine marge d'autonomie dans ses comportements, ses attitudes et ses réflexions. Mais il porte aussi en lui tout le système social : il est en fait l'expression réduite de la structure sociale qui l'entoure, le fruit de l'époque qui l'a vu naître [Elias, 1973 ; 1969 ; Kaufmann, *op. cit.* : 58]. En ce sens, l'individu assimile et partage avec les initiés un « stock commun » de connaissances, qui sera notamment lié à son parcours et aux différents processus de socialisation qu'il aura connus au travers des institutions. De fait, partager des codes communs implique que les membres d'un groupe ou d'une société assimilent des « fractions du social », sans les retraduire ou les interpréter. C'est le cas notamment des formules toutes faites, des « fragments » sociaux récurrents qui, s'ils circulent librement au sein des groupes en question, ont l'avantage de créer du sens commun et d'éviter de se questionner sur le sens plus profond de ce qu'ils sont supposés expliquer. Selon Kaufmann, ces idées banalisées, partagées telles des évidences, permettent au chercheur d'étudier le social puisqu'elles participent activement au processus de construction de la réalité [Kaufmann, *Ibid.* : 95].

En situation d'entretien, l'interviewé livre un récit qui tente de faire cohérence à la fois pour lui-même mais aussi pour l'intervieweur ; il tente d'explicitier ce qui fait sens pour lui (actes, attitudes, pratiques, comportements), détermine ce qu'il considère comme juste et injuste. Dans la mesure où cette cohérence et ces représentations de soi s'inscrivent dans un système de valeurs et de

---

<sup>189</sup> Dans son texte paru en 1905, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Max Weber démontre en effet le lien entre les mentalités et la mise en place de structures et d'institutions corrélatives qui, à leur tour, exercent une influence sur les mentalités ; en ce sens, la sociologie compréhensive cherche à expliquer un phénomène dans sa globalité, c'est-à-dire lier actions / choix individuels aux structures structurant ces actions / choix.

représentations plus large, l'enquête par entretiens est une méthode adéquate pour étudier la manière dont un individu se positionne dans ce système de valeurs, mais aussi pour faire ressortir la structure sociale (donc le macrocosme) qui détermine ce système de valeurs [Blanchet et Gotman, *op.cit.* : 24].

Il serait cependant illusoire de croire que le chercheur peut saisir la totalité de ce que les interviewés perçoivent : nous partageons en effet le point de vue de C. Geertz pour qui « ce [que le chercheur] perçoit, et cela de façon assez incertaine, est ce « avec quoi » [les interviewés] perçoivent – ou « au moyen de quoi » ou « à travers » ou quoi que ce soit que devrait être le mot » [Geertz, 1986 : 75]. Par ailleurs, l'intérêt ne réside pas tant dans l'analyse du langage utilisé que de comprendre l'organisation du savoir commun sur un thème à travers les idées exprimées à l'aide des mots ; en ce sens, les mots constituent un support d'information à partir duquel le chercheur peut faire ressortir l'organisation de ce savoir commun. De même, il faut garder à l'esprit que l'analyse qualitative ne peut jamais restituer la globalité de la complexité d'un témoignage : une analyse implique que nous fassions ressortir les éléments essentiels d'un objet de recherche, selon un angle précis [Paillé, 1994 : 156]. L'approche de la GT prend ici tout son sens, puisqu'elle permet au chercheur de rester au plus près de ses données empiriques.

### 1.1.3 La *Grounded Theory* : une source d'inspiration méthodologique et analytique

Le courant de la GT a été développé par les sociologues B. Glaser et A. L. Strauss. A l'inverse d'une démarche dite « classique », où le chercheur fixe d'abord les cadres théoriques et se rend sur le terrain pour vérifier des hypothèses, la GT part du principe que récolte de données, analyses et théorie s'influencent mutuellement, sont inter-reliées. Certes, le chercheur pourra initier sa recherche par des lectures dans des « champs d'étude » desquels il pourra s'inspirer pour sa théorie<sup>190</sup>, mais ce sont les liens entre les allers-retours entre données empiriques et analyses théoriques – qui elles-mêmes prennent forme à partir du terrain – et l'émergence de résultats issus de cette co-construction qui caractérisent cette approche scientifique [Strauss et Corbin, 2004 : 30 ; Paillé, 1994 : 150].

L'un des concepts-clés de la GT repose sur la *catégorie*, définie ainsi par A. Mucchielli et P. Paillé :

---

<sup>190</sup> Malgré ces lectures dans des champs scientifiques divers, le courant de la GT avance le principe qu'en aucun cas le chercheur ne débutera un projet avec un cadre théorique préconçu ou avec un protocole de recherche préconstruit.

On peut définir la catégorie comme une production textuelle se présentant sous la forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche. [...]. A la différence de la « rubrique » ou du « thème », elle va bien au-delà de la désignation de contenu pour incarner l'attribution même de la signification [Mucchielli et Paillé, 2003 : 147 – 148].

La catégorie permet donc de désigner la substance d'un phénomène qui est contenu dans l'extrait du corpus [*Ibid.* : 54]. Toujours selon ces deux auteurs, les analyses de contenu ou thématiques classent le matériau selon des rubriques construites à l'aide d'expressions et cherchent avant tout à regrouper des éléments pour les considérer sous « l'angle des objets qui y sont traités et des classes auxquelles appartiennent ces objets », alors que l'analyse par catégories permet d'accéder directement au sens car elle nomme un phénomène au plus près des données brutes [*Ibid.* : 153]. Ce sera à partir des catégories que la théorisation du terrain sera possible.

A ce même courant théorique et méthodologique correspond par ailleurs celui de l'analyse inductive générale. Cette approche cherche en effet à « donner un sens » à des données complexes pour faire ressurgir des catégories servant à produire de nouvelles connaissances [Blais et Martineau, 2006 : 2]. La tâche du chercheur étant de « dégager le sens que l'acteur a construit à partir de sa réalité », M. Blais et S. Martineau précisent que la démarche de l'analyse inductive générale est très proche de la GT, la différence étant que le modèle théorique de l'analyse inductive générale est construit sur la base des catégories les plus importantes qui ont émergé des données. Ce sera à partir des données recueillies ou observées que le chercheur créera des catégories d'analyses, passant du spécifique (matériau brut) au général (analyse inductive) [*Ibid.* : 3 – 6].

La GT est une méthode qui laisse une grande place aux corpus et à l'inventivité du chercheur. Parce que sa démarche analytique peut être longue et complexe, Paillé a adapté et résumé en six grandes étapes la méthode d'analyse de la GT élaborée par Strauss et Corbin, qui sont celles-ci :

Il s'agit de la *codification*, qui consiste à étiqueter l'ensemble des éléments présents dans le corpus initial, de la *catégorisation*, où les aspects les plus importants du phénomène à l'étude commencent à être nommés, de la *mise en relation*, étape où l'analyse débute véritablement, de l'*intégration*, moment central où l'essentiel du propos doit être cerné, de la *modélisation*, où l'on tente de reproduire la dynamique du phénomène analysé, et enfin de la *théorisation*, qui consiste en une tentative de construction minutieuse et exhaustive de la « multidimensionnalité » et de la « multicausalité » du phénomène étudié [Paillé, *op. cit.* : 153].

Paillé souligne toutefois que la méthode d'analyse peut très bien se satisfaire d'une « analyse où l'ensemble des catégories seraient bien définies, puis mises en relation dans un schéma qui aurait

uniquement valeur de proposition » car ceci présenterait l'avantage d'aller plus loin qu'une analyse simplement descriptive, sans aller jusqu'à une théorisation avancée [*Ibid.* : 150].

Si la GT se veut proche du matériau recueilli, en aucun cas le chercheur ne peut affirmer pouvoir embrasser la totalité d'un phénomène : le principe de la GT étant de « récolter du savoir sur le monde social », A. Strauss et J. Corbin précisent que celui qui s'inscrit dans cette démarche empirique et analytique doit produire des analyses valables et valides, mais doit aussi garder à l'esprit que ces analyses peuvent être « modifiables », voire « ouvertes aux négociations » [Strauss et Corbin, *op. cit.* : 20 – 21]. M.-H. Soulet précise pour sa part que la « logique de la découverte » mobilisée par les « sciences du contexte », exige trois types d'opérations (c'est-à-dire l'« observation indiciaire », l'« expérimentation logique » et l'« imagination réaliste ») qui s'effectueront de manière circulaire entre terrain et théorie [Soulet, 2006 : 4]. Il précise par ailleurs que, si le chercheur peut développer une hypothèse explicative d'un phénomène observé, il ne s'agit en aucun cas de « dire la réalité » : il s'agit plutôt, selon cet auteur, d'offrir « une lecture qui soit la plus plausible par rapport à la réalité existante, la plus recevable par rapport à la représentation socialement admise de cette dernière et la plus compatible avec l'état des connaissances disponibles au moment de sa production » [*Ibid.* : 3].

Si, de notre côté, nous avons développé notre propre démarche méthodologique<sup>191</sup>, nous nous sommes fortement inspirée des étapes de Paillé et de l'analyse inductive et abductive afin de faire émerger des catégories pour théoriser notre terrain d'étude. Nous rappelons ici que nous nous intéressons aux dynamiques relationnelles et aux processus d'identifications mutuelles pouvant nous éclairer sur les processus d'insertion, notamment par la langue, d'« étrangers » dans ces communes urbaines « bilingues » ainsi que sur la manière de penser cette insertion. Nous portons donc notre attention sur les perceptions de la constitution du « nous » et de « l'autre », perceptions qui sont notamment issues du processus de socialisation des individus dans un contexte précis (à la fois local et global – national).

L'intérêt de l'entretien compréhensif pour notre recherche s'explique par le fait que ce type d'investigation permet l'étude des liens entre les macrocosmes et les microcosmes, puisque nous sommes d'avis que les individus sont porteurs du système social et partagent des codes communs. La pertinence de la GT pour notre sujet réside dans sa démarche, dans sa conception inductive et

---

<sup>191</sup> Les détails de notre démarche sont explicités dans le Chapitre 2 de cette partie.



abductive, puisqu'elle nous a permis de rester au plus près des données recueillies et de nous dégager de l'approche classique, qui cherche souvent à faire « coller » la théorie au terrain. C'est en effet de notre matériau que nous avons pu dégager des catégories qui nous sont apparues comme des voies d'entrée dans les logiques des différents acteurs interviewés et à partir desquelles nous avons pu faire émerger des modes de perception des langues et des individus, analysés à l'aide de concepts-clés.

L'articulation de ces deux approches (GT et analyse inductive générale) nous a permis de développer une démarche analytique construite à partir d'aller-retour entre données et champs théorique, créant ainsi une cohérence et une adéquation entre notre terrain, nos questionnements et nos objectifs de recherche. Nous inscrivant donc dans une perspective qualitative, il est maintenant utile de traiter des différents facteurs qui interviennent dans la constitution et la production des données.

## 1.2 DÉMARCHE ET BIAIS MÉTHODOLOGIQUES

### 1.2.1 L'entretien : une co-construction entre deux acteurs sociaux

Il existe globalement trois types d'entretien : le directif, le semi-directif et le libre. Tandis que le premier s'apparente davantage à une enquête par questionnaire et que le troisième est plutôt favorable pour le chercheur qui s'intéresse aux parcours biographiques, l'entretien semi-directif laisse l'interviewé libre de structurer ses propos selon la manière dont il le conçoit, tout en l'inscrivant à l'intérieur des cadres de la problématique de recherche.

L'enquête par entretien est une collaboration entre deux individus engagés dans une dynamique conversationnelle : l'interviewer doit révéler la problématique, les objectifs de la recherche de même que ce qui est attendu de la part de l'interviewé, alors que celui qui accepte de participer s'engage à livrer son point de vue sur les thèmes développés durant l'entretien. Ces éléments ainsi que le principe de confidentialité doivent être précisés dans un *formulaire de consentement*<sup>192</sup>. Ce *formulaire*, qui doit être porté à la connaissance de l'interviewé avant de débiter l'entretien, permet ainsi de fixer les termes de cette collaboration et offre souvent l'avantage de rassurer certains participants quant à la nature de leur intervention.

---

<sup>192</sup> Voir en Annexe E le *Formulaire de consentement* utilisé pour l'enquête de terrain.

Tel que nous l'avons précisé précédemment, la GT admet que le chercheur pourra faire quelques lectures dans des « champs d'étude » avant d'aller sur le terrain<sup>193</sup>. Cette préparation théorique est, à notre sens, utile pour deux raisons qui sont liées. Tout d'abord, cet exercice permet de situer l'objet de recherche dans les courants scientifiques, de déterminer quels seront éventuellement les principaux thèmes pouvant concerner l'objet d'étude et, conséquemment, de circonscrire le terrain d'enquête. Ensuite, le fait d'identifier des axes principaux est essentiel pour la conception d'une *grille d'entretien* qui, elle, est primordiale pour la conduite d'entretiens semi-directifs.

Loin de s'apparenter à un questionnaire, la *grille d'entretien* est tel un guide, qui permet de faire parler les interviewés sur le sujet de recherche. Ce guide se présente comme une structure organisée de groupes et de sous-groupes de questions organisés selon des thèmes majeurs, qui permettront de faire le tour de la problématique de recherche. Le chercheur aura pris soin d'apprendre par cœur cette *grille d'entretien*, afin de pouvoir relancer adéquatement l'interviewé au fur et à mesure que celui-ci structure son récit et ainsi d'éviter de poser des questions désordonnées et décousues.

La situation d'entretien est une situation à la fois extraordinaire et ordinaire. Extraordinaire puisque cette rencontre est organisée, sollicitée par un des protagonistes et qu'elle a lieu dans un contexte précis. Mais ordinaire en ce sens où l'entretien est, selon A. Blanchet et A. Gotman, « un rapport social » [Blanchet et Gotman, *op.cit.* : 67]. Puisque celui qui parle a besoin de repères pour pouvoir poursuivre ses propos, les deux partenaires doivent s'impliquer dans la situation d'entretien. Aussi J.-C. Kaufmann estime que l'interviewer doit éviter de paraître indifférent et détaché [Kaufmann, *op.cit.* : 53]. C'est par ailleurs ce qu'affirme P. Bourdieu, selon qui « s'abstenir de toute intervention, de toute construction, [...], laisse alors le champ libre aux préconstructions » et au sens commun auxquels interviewers et interviewés sont constamment exposés (dans la presse écrite, à la télévision). Pour Bourdieu, il revient au chercheur d'aider les interviewés à parvenir à un « discours explicite », c'est-à-dire à une réflexion consciente, débarrassée des présupposés et des formules toutes faites. Cela suppose que le chercheur ait une compréhension globale non seulement des « conditions d'existence dont [les interviewés] sont le produit », mais également « des effets sociaux que la

---

<sup>193</sup> Si, sur ces questions méthodologiques, deux courants s'opposent généralement, c'est-à-dire entre le « tout-terrain » et le « tout-théorique », nous nous situons à l'intersection de ces deux écoles de pensées. Nous avons en effet effectué quelques lectures sur le contexte suisse ainsi que sur des concepts théoriques que nous estimions utiles à notre terrain d'étude, avant de mener notre enquête. Or, il s'est avéré que notre cadre théorique mais surtout, nos concepts opératoires, sont apparus et se sont développés au fur et à mesure de nos analyses puisque les propos de nos interlocuteurs nous ont conduits vers des chemins auxquels nous n'avions pas du tout pensés, confirmant ainsi ces nécessaires allers-retours entre terrain-théorie et théorie-terrain.

relation d'enquête et, à travers celle-ci, sa position et ses dispositions primaires peuvent exercer » [Bourdieu, 1993 : 918 - 919]. Autrement dit, même si l'interviewé peut apporter des réflexions qui sont puisées dans le « stock commun de connaissances », le chercheur doit tenter de l'amener à expliciter ses pensées et commentaires afin de sortir du non-dit issu du sens commun.

En tant que relation sociale, la situation d'entretien implique nécessairement des rapports de pouvoir, ou des « violences symboliques », pour reprendre les termes de Bourdieu [*Ibid.* : 904]. Le rôle et le statut de chacun, les catégories d'appartenance (sociales, professionnelles, sexuelles, statutaires, etc.) attribuées et assumées (consciemment ou inconsciemment) par les acteurs, ainsi que la manière dont les individus se perçoivent, sont tous des éléments qui interviennent sur l'entretien ; l'image que chacun projette sur l'autre influencera les propos et la dynamique des échanges.

Les rapports d'autorité implicites seront difficiles à estomper. Il est en effet quasi impossible de faire abstraction du fait que chacun des deux partenaires a un rôle spécifique à jouer dans cet entretien, à savoir que le premier établit les règles et pose tout de même les questions – ou relance la conversation –, alors que le deuxième raconte ce qu'il a à dire sur les thèmes développés et pourra chercher à expliciter – voire à justifier – ses idées. Afin de briser le plus possible ces hiérarchies, l'entretien devrait plutôt s'apparenter à une conversation, c'est-à-dire à un échange entre deux personnes qui discutent autour d'un sujet. D'une certaine manière, Kaufmann conçoit que de tenter de briser les hiérarchies et de modifier les rapports d'autorité, c'est placer l'interviewé au centre de la conversation : c'est, au final, lui faire prendre la place centrale dans l'échange [Kaufmann, *op. cit.* : 48]. Malgré ces précautions, il ne faut cependant pas nier que la situation d'entretien reste, malgré tout, une relation asymétrique, où l'un se place en situation d'autorité (car c'est celui qui a sollicité, voire « mandaté », l'individu pour se raconter) tandis que l'autre se trouve en quelque sorte à devoir se légitimer (dans opinion, ses points de vue, ses visions du monde ou de son expérience).

### 1.2.2 Les niveaux hiérarchiques des biais

Malgré ces précautions, de multiples facteurs influencent la manière dont l'entretien se déroule. Blanchet et Gotman estiment en effet que trois « niveaux hiérarchiques » généraux agissent sur la dynamique d'entretien : 1. l'environnement matériel et social ; 2. le cadre contractuel de la communication ; 3. les interventions de l'interviewer [Blanchet et Gotman, *op.cit.* : 67].

L'environnement matériel et social est influencé par trois facteurs. Il y a en premier lieu la « programmation temporelle » : l'heure et le moment dans la journée où se déroule l'entretien auront un impact sur ce qui sera dit et sur le type d'échange. Ainsi une personne aura des propos différents si elle se trouve en période de congé, si l'entretien se déroule au début ou à la fin d'une journée de travail ou encore si les activités qui précèdent ou suivent l'entretien sont reliées aux thèmes de la recherche. La « scène » – ou le lieu où se déroule l'entretien – constitue aussi un autre facteur. Un endroit aéré, éclairé ou silencieux, par exemple, stimulera d'autres propos qu'une salle confinée ou bruyante. Enfin, la « distribution des acteurs » jouera aussi un rôle : les places occupées par les partenaires (face à face, positions hiérarchique, proximité, éloignement, etc.) de même que la présence ou l'absence d'une *proximité sociale* (professionnelle, sexuelle, classes sociales, etc.) entre les deux collaborateurs agiront sur les échanges [*Ibid.* : 68 à 71].

Le cadre contractuel de la communication est lui aussi constitué de différents paramètres. Initié à partir du premier contact, le cadre contractuel agira premièrement sur le type de propos qui sera développé ultérieurement, avant même la situation d'entretien : la manière dont chacun des protagonistes se représente les objectifs et les enjeux de la situation d'entretien et de la recherche interviennent en effet sur la perception de ce qui pourra être évoqué ou non. Deuxièmement, le profil des collaborateurs choisis, le type de participation attendue (question, durée, participation active, sujets développés) et la façon dont s'est constitué le corpus (prise de contacts, choix, recours ou non à un intermédiaire, etc.) – éléments qui sont tous tributaires du thème et des objectifs de la recherche – auront aussi une influence sur l'entretien et les propos échangés. Troisièmement, l'acceptation de participer à cet entretien signifie que l'interlocuteur aura assurément compris que ses paroles seront circonscrites à l'intérieur d'un cadre qui, lui, sera délimité par l'interviewer [*Ibid.* : 73 et 75].

Les interventions de l'interviewer auront enfin des effets sur la dynamique d'entretien. L'interviewer produit en effet directement et indirectement du discours, puisque toute écoute attentive implique une gamme diverse d'expressions et de petites remarques. Impliqué dans la situation, le chercheur oriente le déroulement de l'entretien selon ses interventions. Les attentes, les mimiques, les pauses ou la gestuelle sont autant d'éléments qui structurent le témoignage, puisqu'ils participent à la construction de la relation intersubjective. Ils peuvent aussi susciter des interprétations réciproques sur leur sens et ainsi modeler les propos selon la signification qui leur est donnée. Ainsi l'interviewé

peut adapter son récit aux intentions qu'il prête au chercheur [Peneff, 1990 : 113], et juger de ce qu'il peut dire ou non en fonction de celui-ci.

Le fait même que l'interviewer pose des questions oriente l'échange. C'est en effet en fonction des objectifs de l'entretien et de ses propres structures interprétatives que le chercheur trie, sélectionne des phrases ou des anecdotes, fait des rapprochements ou des parallèles au cours du récit de l'autre ; ceci a pour conséquence de structurer l'échange selon les cadres de l'étude, mais aussi d'orienter en partie le récit dans le sens des schèmes réflexifs du chercheur [Blanchet et Gotman, *op.cit.* : 76 – 77].

Certains pourront alors affirmer que ces différents facteurs font que l'interviewé est dépossédé de ses propos et que ceux-ci sont, en bout de ligne, le produit de l'interviewer et de la recherche. Cette éventuelle critique nous paraît infondée, dans la mesure où l'interlocuteur reste libre de dire et de taire ce qu'il veut, de développer sur les thèmes, les relances ou les expressions (explicites ou implicites) de l'interviewer à sa manière, même si ces thèmes correspondent à la recherche. La structure d'un récit répond en effet à une logique qui lui est propre : inconsciemment ou non, l'interviewé, qui inscrit ses propos dans les cadres de l'étude, choisit et ordonne certains thèmes majeurs ou paradigmes, qui font sens pour lui et qui sont non seulement révélateurs de schèmes de pensées sociaux (ou fragments sociaux), mais également de sa propre cohérence discursive.

La situation d'entretien amène également l'interlocuteur à adopter une posture de « justification de soi » face à l'interviewer, posture qui est finalement révélatrice de l'unité identitaire de l'individu. Sentant qu'il peut être jugé à la fois dans la « valeur » et la « qualité » de ses propos, mais également dans sa vie et selon sa propre cohérence, l'interviewé cherchera à expliciter des pensées, des réflexions afin de ne pas perdre la face. Aussi la situation d'entretien provoque généralement deux attitudes chez l'interviewé : soit il cherchera à construire, justement, son unité en développant des points de vue et des idées qui feront ressortir sa cohérence – posture qui est par ailleurs la plus répandue –, soit il profitera de cette occasion pour s'auto-analyser et se questionner sur ses comportements et opinions, avec l'aide de son interlocuteur [Kaufman, *op.cit.* : 59 - 61].

Lorsque nous nous racontons, nous cherchons toujours à présenter notre parcours selon un « fil rouge », c'est-à-dire selon une ligne directrice qui explique que nous soyons partis du point A (avant) pour arriver au point B (maintenant), qui donne du sens et de la cohérence à notre parcours de vie. Selon Bertaux en effet :

Entre la mémorisation des situations, événements et actions et leur évocation ultérieure s'interpose la médiation des *significations* que le sujet leur attribue rétrospectivement à travers la *totalisation* plus ou moins réflexive qu'il a faite de ses expériences (totalisation qui ne peut éviter de tenir compte des perceptions et évaluations de ces mêmes événements ou actes *par ses proches*). Entre ce qu'il a vécu et totalisé et ce qu'il consent à en dire aujourd'hui s'interposent [donc] d'autres médiations [Bertaux, *op. cit.* : 40].

De même, le sujet peut-il mettre en avant des réalités qu'il juge susceptibles d'offrir une image positive de lui-même [Peneff, *op.cit.* : 98]. Ce qui fait dire à Kaufman que la situation d'entretien, de même que le degré d'indiscrétion des questions, sont en fait un « jeu d'influences », une partie de cache-cache entre les dissimulations, les mensonges, les secrets et les épisodes « vrais » [Kaufmann, *op.cit.* : 64]. Il arrive aussi parfois que certains interviewés profitent de cette occasion pour témoigner, se faire entendre et se faire comprendre, saisissent ce moment pour *s'expliquer*, c'est-à-dire pour s'expliquer le monde [Bourdieu, *op.cit.* : 915]. Nous ajouterions, pour notre part, pour se *justifier*.

Selon Kaufmann, si les interviewés se racontent généralement avec franchise et sincérité, cela ne veut pas pour autant dire qu'ils nous livrent la *vérité* ; les interviewés raconteront (à l'interviewer, à l'entourage) et se raconteront parfois des histoires qui ont pour fonction de donner sens à leur vie [Kaufmann, *op.cit.* : 66]. Il ne s'agit pas alors de relever ces « mensonges », les contradictions et de dénoncer les irrégularités. L'intérêt réside plutôt dans la façon dont l'interlocuteur raconte ses expériences ou développe ses idées car, de notre point de vue et selon D. Peschanski, les propos expriment en fait l'authenticité de l'interprétation du vécu de celui qui l'énonce au moment même où il le structure [Peschanski, 1992 : 52]. Aussi l'interprétation de ces diverses influences devra-t-elle figurer au premier rang des analyses ultérieures.

### 1.2.3 La notion « d'abstraction »

Pour parvenir à s'engager de manière éclairée dans cette conversation et à faire parler son interlocuteur, le chercheur doit essayer de comprendre l'univers conceptuel et intime de celui qui parle. Or pour cela, Kaufmann soutient l'idée que l'interviewer doit « totalement oublier ses propres opinions et catégories de pensée », s'ingénier à comprendre « avec amour et considération, avec aussi une intense soif de savoir » [Kaufmann, *op.cit.* : 52].

Plutôt que d'*oublier* ses propres catégories de pensée et ses opinions, nous préférons de notre côté nous référer à R. Carroll, qui propose plutôt d'essayer « de faire abstraction, pour un moment, de [notre] façon de voir le monde (la seule que [nous ayons] appris à trouver valable) et de la remplacer brièvement par une autre façon de penser ce monde, façon que par définition [nous] ne [pouvons] adopter (même si [nous] le [voulions]), mais dont [nous] affirm[ons] la validité par ce geste » [Carroll, 1991 : 26]. En reprenant aussi les idées de Geertz, nous sommes d'avis qu'il nous est impossible de saisir la totalité de ce que les interviewés perçoivent, puisque ce sont toujours, en définitive, nos schèmes de pensées les plus profonds qui structurent nos réactions, nos positionnements, nos questionnements, nos relances dans une discussion.

A ceci peut s'ajouter le cas d'entretiens qui se déroulent entre deux interlocuteurs de langues différentes. Le sens que l'on attribue aux mots est véhiculé par et à travers une langue ; aussi les mots employés par les « porteurs de structures » que sont les individus représentent des réalités propres à cette langue et aux milieux qu'ils fréquentent. Les mots utilisés – et les références contenues dans ces mots – par un interlocuteur ayant telle(s) ou telle(s) langue(s) première(s) n'auront pas nécessairement les mêmes significations pour son vis-à-vis qui aura telle(s) ou telle(s) autre(s) langue(s) première(s). Ceci est également valable lorsque deux personnes ont en commun une même langue première mais ne sont pas originaires d'un même lieu : par exemple, des francophones du Sénégal, de Suisse, de France ou du Canada ne partagent pas nécessairement les mêmes sens donnés aux mots, même s'ils ont recours à une même langue. Enfin, cette complexité liée aux langues peut aussi se rencontrer lorsque la langue d'entretien se trouve à être une langue étrangère / seconde pour l'interviewé. Si une personne qui est sollicitée pour livrer un témoignage dans le cadre d'un entretien qui reste, en bout de ligne, formel et asymétrique, estime qu'elle ne connaît pas les subtilités de cette langue, qu'elle ne maîtrise pas la justesse des mots pour pouvoir exprimer en profondeur ses pensées, son vécu, ses perceptions, si elle n'a pas les « mots pour se raconter », elle peut tout simplement choisir de refuser de participer à une telle expérience<sup>194</sup>.

Puisque les langues permettent aux locuteurs d'un espace partagé et reconnu comme lieu de référence pertinent pour la définition du groupe de partager des références communes et structurent les schèmes sociaux de pensées, nous sommes d'avis qu'il est, en ces circonstances, difficile d'*oublier*

---

<sup>194</sup> Comme nous le verrons au point 2.1.2 de ce chapitre méthodologique, ceci peut expliquer en partie notre difficulté à trouver des candidats « étrangers » afin de former notre deuxième corpus.

ses propres opinions représentations et schémas interprétatifs. A défaut de pouvoir les oublier, nous pouvons tenter de saisir, sous un certain angle, les catégories de pensées de la population étudiée. Ceci notamment en restant le plus près possible des données empiriques et des propos des interlocuteurs. Il ne faut toutefois jamais oublier que les résultats d'analyses du chercheur demeurent des hypothèses d'explications qui, si elles veulent être valides, doivent être plausibles et rattachées à un contexte explicatif plus large.

#### 1.2.4 La constitution du corpus

Le corpus, terme plus adapté pour les méthodes de recherches qualitatives que celui d'« échantillon »<sup>195</sup>, doit être représentatif de l'ensemble des catégories touchées par le thème de la recherche, être varié et assez englobant pour aborder tous les aspects du phénomène que l'on souhaite observer : en aucun cas le corpus ne peut être représentatif de toute la réalité de l'ensemble de la collectivité.

En recherche qualitative, le principe de la représentativité se traduit alors en termes de sélection des interviewés. Il s'agit en effet de choisir des personnes qui se rattachent à l'objet d'étude, non seulement en fonction de leurs savoirs ou expériences, mais aussi selon la multitude de points de vue exprimés sur un sujet afin d'en présenter une vision diversifiée [Pollack, 1987 : 20]. Cette diversité des points de vue est à relier avec les positions hiérarchiques et fonctionnelles des individus, positions qui sont elles-mêmes à rattacher aux rapports de pouvoir de nos sociétés et qui sont caractérisées, selon Bertaux, par :

Des statuts, des rôles, des intérêts, des ressources pour l'action, des relations intersubjectives d'alliance et d'opposition, des marges de manœuvre spécifiques ; toutes caractéristiques variant considérablement selon le type de position occupée. [Dans ces circonstances], on doit donc s'attendre à ce que les agents/acteurs soient porteurs non seulement d'expériences différentes des rapports sociaux selon leur position structurelle (et leurs cheminements passés), mais aussi de visions différentes (voire opposées) de *mêmes* réalités sociales [Bertaux, *op. cit.* : 27 - 28].

---

<sup>195</sup> Cette notion fait en effet référence à la représentativité statistique et à la stabilité, alors qu'il est fort difficile de parler en ces termes lorsque l'on effectue des enquêtes de terrain : un échantillon ne peut jamais embrasser la totalité d'une collectivité ou d'un groupe humain étudié. Voir notamment Kaufmann (1996) et Bertaux (2005 ; 1996).



Ce sera en fonction de cette diversité de points de vue, de positions et de perceptions que l'on élaborera un corpus rassemblant des interlocuteurs appartenant à différentes catégories de groupes et de sous-groupes représentatives de l'objet d'étude.

S'il faut tenir compte des rôles et des statuts dans la constitution des corpus, la question des refus doit l'être tout autant. Certains individus refuseront en effet de participer à l'enquête mais, bien que ces absences entraînent des conséquences sur les résultats d'analyses, il peut être tout aussi significatif d'élaborer des hypothèses susceptibles de les expliquer<sup>196</sup>.

Il faut aussi ajouter que le nombre d'entretiens requis pour la recherche dépendra de divers facteurs, tels que le sujet de la recherche, la diversité des points de vue possibles en lien avec le thème, le type d'enquête (enquête exploratoire, principale ou complémentaire) le type d'analyses prévu de même que les moyens (financiers, accessibilité, linguistiques, etc.) dont le chercheur dispose [Blanchet et Gotman, *op.cit.* : 50].

Enfin, il reste à souligner qu'il existe deux manières pour entrer en contact avec les futurs interviewés : la manière directe, où le chercheur s'adresse lui-même à la personne concernée, et la manière indirecte, qui implique qu'il devra passer par l'intermédiaire d'autres acteurs afin de joindre d'autres personnes.

De nombreux éléments agissent donc sur la constitution et la production des données puisque l'entretien est, dans son essence même, une *relation sociale*. La dynamique relationnelle durant l'entretien, ainsi que les hypothèses d'interprétations du matériau accumulé connaissent une complexité dont il faut savoir tirer profit, notamment grâce à une attention minutieuse portée à ses propres investigations, mais aussi par une méthode d'analyse qui reste au plus près des données empiriques. Voyons maintenant comment s'est déroulée notre enquête de terrain et comment nous avons construit notre démarche méthodologique.

---

<sup>196</sup> Ces différentes questions sont abordées dans le Chapitre 2 de notre cadre méthodologique et seront traitées plus profondément lors de la phase d'analyse.

## CHAPITRE 2. NOTRE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE. ENTRETIENS ET DÉMARCHE ANALYTIQUE

### INTRODUCTION

Avant de développer sur notre propre terrain d'enquête ainsi que sur notre méthodologie, il convient de rappeler les raisons qui nous ont amenées à cibler notre terrain d'étude ainsi qu'à constituer nos deux corpus.

Intéressée par les dynamiques relationnelles entre les groupes linguistiques en Suisse et par les perceptions du soi et de l'autre, nous avons décidé de focaliser notre terrain d'étude sur deux communes situées en-dehors de la principale ville du canton bilingue de Fribourg où cohabitent des francophones, des germanophones et des étrangers.

Diverses raisons ont motivé ce choix. Tout d'abord, nous avons remarqué que les recherches menées sur les rapports aux langues en Suisse (surtout auprès des Suisses mais aussi auprès des étrangers) *et* sur les migrations étaient menées essentiellement dans les grands centres urbains : peu ou pas d'études ont été faites jusqu'à maintenant sur ce qui se passe dans des espaces communaux moins peuplés. Ensuite, nous nous interrogeons sur les relations entretenues, dans ces espaces, entre les différents acteurs sociaux communaux, puisque nous postulions l'idée que les contacts entre les habitants sont plus étroits dans de petites villes ou de gros bourgs que dans des villes de plus grande importance. Ces questionnements étaient d'autant plus d'actualité qu'en janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr), qui permet dorénavant aux nationaux d'exiger des étrangers qu'ils s'intègrent, notamment par l'acquisition d'une langue nationale. Enfin, puisque les communes « aménagent » à leur façon les pratiques linguistiques et qu'elles peuvent mettre en place, ou non, des mesures à l'égard des étrangers, nous nous interrogeons sur la manière dont ces pratiques (linguistiques et migratoires) pouvaient être interprétées par différents acteurs de ces localités, qu'ils se perçoivent et perçoivent les autres en tant qu'« autochtones » ou qu'« étrangers ».

Nous allons le voir, c'est l'enquête effectuée sur le terrain qui nous a permis de constituer nos deux corpus d'entretien. Animée par un grand désir de découvrir différents contextes plurilingues en Suisse, nous avons tout d'abord à l'esprit de faire notre enquête dans les cantons bilingues

(français/allemand) de Berne, du Valais et de Fribourg<sup>197</sup>. Or, pour des raisons à la fois techniques et financières (déplacements, accessibilité, temps, ampleur de la recherche et des analyses pour une seule personne), nous avons finalement restreint notre terrain au seul canton de Fribourg. Celui-ci a l'avantage d'offrir une grande diversité de types d'espaces plurilingues, tout en nous permettant un accès facile et relativement rapide aux endroits ciblés.

Notre choix s'est ensuite porté sur deux communes « bilingues ». Ces communes sont « bilingues », en ce sens où francophones et germanophones partagent quotidiennement un espace commun, où les institutions administratives communales offrent des services dans les deux langues et où se trouvent deux systèmes scolaires parallèles qui permettent aux habitants de suivre toute leur scolarité obligatoire dans leur langue première. Ce choix a également été motivé par le fait que toutes deux mettent en avant leur aspect bilingue, que ce soit sur leur site Internet ou la publicité. Un critère différencie toutefois ces deux communes : l'une est composée à majorité de francophones tandis que l'autre est constituée d'une majorité de germanophones. Ces spécificités démographiques sont intéressantes, car nous pourrions constater si cela entraîne un impact sur les dynamiques relationnelles ou mène à des processus d'adaptation différents, selon que ce sont les francophones ou les germanophones qui se trouvent en majorité/minorité démographique. Ce double prisme nous permettait aussi d'interroger ce « bilinguisme » et cette « migration » plutôt que de postuler qu'ils existaient en soi. L'observation de ces dynamiques relationnelles donnait à voir la traduction de ces termes dans les faits<sup>198</sup>.

La première commune, que nous nommons Commune F, est à majorité francophone et est caractérisée par une activité industrielle et agricole importante. Lors de notre enquête, il était possible de suivre des cours payants de français, donnés par des bénévoles travaillant pour une association locale. La deuxième commune, la Commune G, est quant à elle à majorité germanophone, a une activité économique axée sur l'industrie et le commerce et est située dans une région touristique. Lorsque nous avons effectué notre enquête, il n'y avait aucune offre de cours de langue(s) pour les adultes étrangers.

---

<sup>197</sup> Nous étions en effet inspirée par l'importante étude de U. Windish et *ali.*, (1992). *Les relations quotidiennes entre Romands et Suisses allemands. Les cantons bilingues de Fribourg et du Valais*. Lausanne : Sciences politiques et sociales.

<sup>198</sup> C'est la raison pour laquelle nous avons mis ces termes entre guillemets dans notre titre.

## 2.1 CONSTITUTION DES CORPUS

### 2.1.1 Premier corpus : les stratégies de contact et les difficultés d'accès

Nous l'avons souligné précédemment, la problématique initiale mettait l'accent sur la réalité des personnes de nationalité étrangère. Mais l'enquête de terrain devait aussi s'effectuer auprès de différents acteurs « locaux », directement ou indirectement concernés par les processus d'insertion sociolinguistiques des « étrangers ». Bien que ces derniers soient les premiers concernés par la réalité migratoire, ces processus sont aussi influencés par les structures environnantes et par la manière dont la collectivité déjà établie perçoit leur présence. Aussi, afin de construire un corpus respectueux de la variété des sous-groupes concernés par la problématique et d'obtenir une diversité de points de vue, avons-nous répertorié différentes institutions qui nous semblaient concernées par ces processus d'adaptation, ainsi que des personnes-clés que nous souhaitions rencontrer (syndics, enseignants, églises, entreprises). Malgré notre liste initiale, il nous est souvent arrivé que, durant l'entretien, les interviewés mentionnent le nom de personnes occupant d'autres fonctions, sans même que nous ayons besoin de le demander : c'est donc en effectuant notre enquête de terrain que les cadres de ce premier corpus se sont définis et élargis.

Les contacts avec ces acteurs et co-acteurs des processus d'insertion<sup>199</sup> se sont faits de différentes manières. Nous avons adopté, comme première approche, le contact direct. Plus précisément, nous prenions l'initiative de joindre *directement* par téléphone les personnes-clés, afin de nous présenter, de leur expliquer le thème et les objectifs de la recherche et les raisons pour lesquelles nous les sollicitons pour un entretien. Or, il se trouve qu'à quelques reprises, nous ressentions une certaine hésitation de la part des personnes que nous contactions. C'est alors que nous nous sommes interrogée sur la manière employée : peut-être y allions-nous d'une manière trop directe ? Peut-être ne leur laissions-nous pas assez de temps pour réfléchir à la question, dans un pays où l'officialisation des démarches et des prises de contacts s'effectuent généralement par écrit. Nous nous sommes alors questionnée sur notre attitude et notre comportement en tant que « nord-américaine » : les initiatives personnelles y étant globalement valorisées, nous avons comme réflexe

---

<sup>199</sup> Pour rappel, l'expression « acteurs et co-acteurs des processus d'insertion » a été empruntée à celle d'A. Gohard-Radenkovic, qui utilise les termes de « acteurs et co-acteurs de la mobilité » [Gohard-Radenkovic et Murphy-Lejeune, 2008 : 129]. Étant donné que ces individus sont impliqués dans des institutions communales qui rythment la vie de la commune, nous considérons qu'ils participent, de près ou de loin, au processus d'insertion de tous les habitants, y compris les individus catégorisés « étrangers ».

d'adopter ce procédé et de nous adresser directement aux individus. Avant même de nous rendre sur notre terrain, nous avions déjà matière à réflexion sur nos propres schémas comportementaux.

Nous avons donc modifié notre approche en ayant recours aux courriers électroniques qui nous ont dès lors permis d'obtenir plus facilement l'accord des participants. Ceci peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, cette approche leur donnait plus de temps pour réfléchir s'ils voulaient, ou non, participer à cette recherche ; s'ils acceptaient, ce n'était pas sous la pression du moment (où une chercheuse tente de les convaincre, à l'autre bout du fil, de l'importance de leur collaboration pour cette étude), mais bien parce que cela les intéressait, quels que soient leurs motifs personnels ou professionnels. Ensuite, il est probable que le style écrit du courrier électronique présentait une structure plus organisée que l'approche orale<sup>200</sup>, ce qui donnait ainsi l'avantage de fournir les éléments principaux de la recherche, tout en professionnalisant notre approche. Il nous est également arrivé d'obtenir l'accord de certaines personnes en nous adressant directement à elles par téléphone et ce, sans ressentir nécessairement de « malaise » ou d'hésitation.

Une fois le message électronique envoyé, soit les personnes nous téléphonaient directement pour prendre rendez-vous, soit elles nous donnaient un rendez-vous téléphonique par courrier électronique. Dans les deux cas, nous profitions de cet entretien téléphonique pour rappeler les grands thèmes de notre recherche et les raisons pour lesquelles nous les sollicitons, la durée de l'entretien et la garantie de la confidentialité des propos, avant de fixer un rendez-vous. Il nous est parfois arrivé d'envoyer par courrier électronique le *Formulaire de consentement*<sup>201</sup> avant la rencontre, afin de rassurer certaines personnes sur la confidentialité des propos.

D'autres contacts se sont aussi faits par l'intermédiaire de « personnes-passerelles » puisque certains de nos interviewés<sup>202</sup> nous donnaient les coordonnées d'autres personnes-clés. Ces « personnes-passerelles » nous facilitaient d'une certaine manière la tâche : cela nous évitait de perdre trop de temps à trouver des interlocuteurs potentiels pas toujours facilement identifiables de l'extérieur, tout en signifiant à l'occasion aux futurs interlocuteurs que la direction de l'institution donnait son aval pour leur éventuelle participation à cette recherche. L'ensemble des entretiens effectués avec les

---

<sup>200</sup> Figuraient dans cette lettre le « profil » de la chercheuse (institution de rattachement, fonction et coordonnées), les raisons de la prise de contact et de la sollicitation pour un entretien, le nom de la « personne-passerelle » lorsque c'était le cas, les grands thèmes généraux de la recherche et les modalités (succinctes) de l'entretien, soit la durée et les langues possibles pour l'entretien.

<sup>201</sup> Voir en Annexe A le Formulaire de consentement pour les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion.

<sup>202</sup> Qu'ils soient responsables ou non d'une institution ou qu'ils aient ou non préalablement participé à la recherche.

acteurs et co-acteurs des processus d'insertion se sont déroulés sur une année et six mois, soit du 15 avril 2008 au 21 octobre 2009.

Faire une enquête par entretiens n'est pas toujours chose aisée et nous avons dû faire face à certaines contrariétés. Une première difficulté s'est tout d'abord située au niveau de la constitution du corpus, puisqu'au nombre des différents acteurs et co-acteurs des processus d'insertion sollicités pour des entretiens figurent cinq absents. Deux personnes ont en effet catégoriquement refusé de participer<sup>203</sup> selon qu'elles ne voulaient pas « participer à ce genre d'enquête ». Tandis que l'une évoquait qu'elle n'était pas en poste depuis suffisamment longtemps et qu'elle n'était « pas à l'aise » pour nous éclairer sur les thèmes de la recherche, l'autre a tout simplement refusé de participer. Que ce soit par des expériences personnelles malheureuses liées à ces questions, des conflits latents par rapport aux relations entre les groupes linguistiques locaux ou aux questions liées à la présence d'« étrangers » dans la commune, des statuts professionnels contestés ou mal assurés, etc., ces refus peuvent s'expliquer de mille et une manières. Mais un certain embarras était perceptible et nous avons jugé bon de ne pas insister davantage.

Nous avons aussi été incapable, après des tentatives variées échelonnées sur plusieurs mois, d'entrer en contact avec trois autres personnes appartenant à une même institution<sup>204</sup>, personnes qui nous était impossible de contacter sans la participation de deux responsables institutionnels. Plusieurs hypothèses peuvent offrir des pistes d'explication. Au moment de l'enquête, l'institution en question connaissait quelques changements administratifs qui ont pu affecter les collaborateurs<sup>205</sup> et reléguer au second plan notre enquête. D'un autre côté, il est aussi possible de penser que ces responsables institutionnels, malgré leur concours, n'ont pas souhaité que nous enquêtions plus loin et qu'ils aient « bloqué » le processus en amont. Peut-être est-ce également dû à un quelconque désintérêt de la part des participants potentiels ou à une incompréhension de nos motifs d'enquête. Bien que ces

---

<sup>203</sup> Nous souhaitons préciser que l'une de ces deux personnes nous a donné le nom de la personne qui occupait précédemment la fonction. Nous avons contacté cette personne qui a accepté de participer à la recherche. Celle-ci fait donc partie de notre premier corpus.

<sup>204</sup> Nous avons en effet décidé de renoncer à leur participation, non sans regret, après avoir usé de toutes nos stratégies possibles : messages électroniques, appels téléphoniques, lettres postales et demandes répétées, auprès des supérieurs hiérarchiques auprès desquels nous avons mené un entretien, de les prier de nous contacter. De même, nous avons projeté de nous présenter sur leur lieu de travail pour tenter de rencontrer ces personnes et leur exposer notre sujet de recherche, mais nous avons dû laisser tomber cette idée puisque nous nous sommes faits dire qu'il valait mieux d'abord entrer en contact avec elles par un autre moyen. Ces tentatives se sont échelonnées sur dix mois.

<sup>205</sup> Que ce soit en termes de surcharge de travail, de gestion difficile du temps, de redéfinitions statutaires ou professionnelles.

aléas fassent inévitablement partie de toute enquête qualitative, nous regrettons ces cinq absents – tout en ayant réussi à remplacer l'un d'eux – qui auraient ainsi pu nous permettre d'avoir un corpus plus large.

Notre inexpérience au tout début de notre enquête nous a ensuite causé une deuxième difficulté : nous avons dû en effet affronter l'irritation de la direction d'une institution puisque nous n'étions pas passée par elle avant de tenter d'entrer dans cette institution. Ayant obtenu les coordonnées d'une employée auprès d'une « personne-passerelle », nous nous sommes directement adressée à elle par courrier électronique afin de lui exposer nos recherches. Or, cette personne s'étant informée auprès de la direction pour obtenir son accord, nous recevions quelques jours plus tard un message électronique de la direction nous demandant impérativement des explications sur cette enquête. Nous avons dû répondre avec toutes nos stratégies et tactiques « d'apaisement » possibles afin d'obtenir son accord, sans quoi nous risquions de voir notre enquête compromise au sein de cette institution. Après plusieurs échanges, cette personne a finalement accepté de se livrer au jeu de l'entretien et nous a ensuite permis de poursuivre notre terrain d'enquête, en nous fournissant par ailleurs les coordonnées des employés occupant les types de fonctions nécessaires pour la constitution de notre corpus. Cet épisode allait par la suite nous servir d'exemple de comportement à éviter si nous voulions continuer à enquêter : les hiérarchies institutionnelles et les statuts professionnels ne peuvent être négligés lorsque nous effectuons une enquête de terrain.

Nous avons effectué un total de trente-quatre entretiens pour les deux communes<sup>206</sup>. Plus précisément, nous avons rencontré les syndics (c'est-à-dire les maires des communes), les président-e-s des commissions scolaires francophones et germanophones, une coordonnatrice scolaire, les délégué-e-s francophones et germanophones des commissions scolaires, les responsables francophones et germanophones des comités scolaires, une vice-présidente de la Commission scolaire, les directeur-trice-s des écoles secondaires francophones et germanophones<sup>207</sup>, un maître titulaire de classes, de même que les enseignant-e-s de langue maternelle (français et allemand) et de cours d'appui (français et allemand) de ces écoles secondaires et primaires. Nous avons également

---

<sup>206</sup> Voir en Annexe B le tableau pour ces entretiens effectués avec les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion de la Commune F et de la Commune G.

<sup>207</sup> En allemand, ces fonctions sont appelées *Schulleiter* et *Schulleiterin*.

inclus dans notre corpus les représentant-e-s religieux-ses (catholiques et protestant-e-s) de même que les représentants d'entreprises les plus importantes<sup>208</sup>.

Nous avons également eu quatre entretiens avec des responsables cantonaux concernés par les problématiques liées à la scolarité, aux langues et à l'« intégration » des étrangers<sup>209</sup>. Nous avons donc effectué un total de trente-huit entretiens avec des représentants cantonaux et communaux d'institutions directement ou indirectement concernées par les processus d'insertion sociolinguistiques des étrangers. Ces institutions nous ont paru être primordiales pour notre enquête puisque, dans de petites communes, non seulement elles obligent au rapprochement spatial entre les habitants mais elles constituent surtout des lieux autour desquels s'organise la vie de la collectivité.

### 2.1.2 Deuxième corpus : les stratégies de contact et les difficultés d'accès

Parallèlement à ce premier corpus, nous avons aussi entrepris la constitution d'un autre corpus, cette fois-ci constitué de personnes de nationalité étrangère. Encore une fois ici, c'est notre enquête sur le terrain qui a façonné ce deuxième corpus. Nous avons toutefois trois critères de départ : ces personnes devaient être nées ailleurs qu'en Suisse, elles devaient habiter les deux communes choisies et ne devaient avoir eu ni le français, ni l'allemand, ni le dialecte suisse-allemand comme langue(s) première(s). Ensuite, puisque notre étude s'orientait vers des interprétations de mécanismes individuels d'adaptation linguistique et sociale, nous ne souhaitons pas observer un groupe d'étrangers en particulier, mais bien nous focaliser sur des personnes. C'est au fur et à mesure de nos rencontres et de nos contacts avec différentes personnes-clés, mais aussi au gré des accords pour participer à cette recherche, que nous avons réussi à constituer ce deuxième corpus, composé d'acteurs ayant le profil recherché pour cette recherche.

Le processus de prise de contacts avec ces personnes s'est avéré être beaucoup moins aisé qu'avec les individus de notre premier corpus. En effet, il nous a fallu trouver des personnes volontaires, qui

---

<sup>208</sup>Le critère de la langue n'a pas ici été retenu puisqu'il n'y avait qu'un seul représentant (francophone ou germanophone) pour chacune des deux Églises de chaque commune et qu'il n'y avait qu'un seul directeur (francophone) et qu'un seul chef du personnel (francophone) pour ces entreprises choisies.

<sup>209</sup>Pour des raisons d'anonymat, nous n'avons pas fait de tableau précisant des détails sur ces entretiens et n'offrons pas non plus d'informations supplémentaires sur leurs fonctions ou profil en annexe, puisqu'elles risqueraient d'être facilement identifiées.



ne travaillent pas nécessairement dans des institutions ciblées et définies. De plus, il faut toujours avoir à l'esprit qu'une recherche axée sur les processus d'adaptation, ou d'« intégration », peut susciter une certaine réserve chez des personnes qui sont, justement, concernées par les politiques officielles (fédérales et cantonales) en matière d'« intégration ». Nous avons alors mis en place deux stratégies. D'abord, nous sommes souvent passée par l'intermédiaire d'autres personnes<sup>210</sup> afin de joindre des personnes potentielles. Ensuite, nous avons mis l'accent sur le fait que nous étions statutairement nous-mêmes étrangère en Suisse et, qu'à ce titre, ces processus nous touchaient également. Nous tentions ainsi de *créer des liens* à l'aide d'une expérience commune : celle de la migration et de l'adaptation à la Suisse. Il nous faut également souligner qu'il nous a fallu passer des entretiens avec les présidents de deux associations avant de pouvoir obtenir d'autres références ; ceci nous a permis, d'une part, d'apaiser certaines inquiétudes potentielles et, d'autre part, d'obtenir des témoignages orientés sur les réalités de ces associations. A quelques reprises, certaines de ces « personnes-passerelles », avec lesquelles nous n'avons pas toujours pu avoir d'entretiens<sup>211</sup>, nous ont par ailleurs souligné qu'elles étaient heureuses que l'on s'intéresse à cet aspect de la réalité des étrangers sur le sol helvétique et ont réellement cherché pour cela à nous aider ; peut-être était-ce un moyen pour elles de donner une « voix » à ces individus ?

Mais l'accès aux personnes de nationalité étrangère s'est avéré beaucoup plus difficile que nous ne l'imaginions. Non seulement nous avons dû faire preuve de beaucoup de persévérance auprès de certaines « personnes-passerelles », qui ne respectaient pas toujours leur engagement vis-à-vis nous<sup>212</sup>, mais nous avons également dû affronter nos propres réserves. Nous avons en effet beaucoup de difficulté à insister auprès de ces personnes : nous craignons de les déranger – ce qui n'a pas été le cas avec les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion puisque, nous recevant dans le cadre de leur fonction, ils jouissaient d'un statut reconnu et donc, sécurisé – mais nous avons également peur de leur donner l'impression qu'elles *devaient* participer à nos recherches. Contrairement aux acteurs du premier corpus, les personnes de ce deuxième corpus avaient pour tâche de nous raconter une partie de leur vie, notamment en ce qui concerne leur parcours

---

<sup>210</sup> Soit des représentants suisses et étrangers ayant des liens étroits avec d'autres « étrangers ».

<sup>211</sup> Elles ne résidaient pas dans les communes ciblées ou elles n'étaient pas nées dans un pays étranger.

<sup>212</sup> Il est fréquemment arrivé en effet que la « personne-passerelle » nous dise qu'elle allait téléphoner à quelqu'un de potentiellement intéressant pour nos recherches et que, lorsque nous la rappelions comme convenu, nous informait qu'elle « n'avait pas eu le temps » ou qu'elle « avait oublié » de lui téléphoner.

migratoire qui pouvait aussi être éprouvant, et nous souhaitions éviter qu'elles acceptent « sous pression ».

Une fois le lien établi avec la personne de nationalité étrangère, nous convenions d'une première rencontre<sup>213</sup>, afin de leur expliquer plus en détails les raisons de notre enquête et de convenir d'un moment et d'un lieu si la personne acceptait toujours de participer. Nous apportions avec nous le *Formulaire de consentement*<sup>214</sup> et le faisions lire à la personne si elle le souhaitait à ce moment-là. Cette façon de faire permettait de créer un certain lien de confiance et de rassurer notre futur interviewé sur la confidentialité des propos qui seraient échangés. Ceci lui permettait aussi de nous questionner : dès nos premiers contacts, nous nous étions rendue compte en effet que ce type d'acteurs s'interrogeait beaucoup plus sur les objectifs d'une telle démarche, nous demandant presque toujours d'emblée « pourquoi est-ce que vous faites cette recherche ? ». Tel que nous l'avons précisé plus haut, une étude orientée vers les questions d'« intégration » est susceptible d'éveiller quelques craintes auprès des personnes qui sont directement visées par les politiques migratoires. Aussi avons-nous toujours jugé important de rencontrer préalablement ces personnes pour apaiser d'éventuelles appréhensions.

Nous avons ainsi effectué un total de six entretiens, soit trois pour chacune des communes. Ces entretiens se sont déroulés sur une période d'une année et six mois, soit du 21 août 2009 au 22 février 2011. Toutes ces personnes sont originaires de pays différents<sup>215</sup> et sont arrivées en Suisse à des périodes diverses pour des motifs qui leurs sont propres. Ceci nous a permis de recueillir non seulement des récits d'expériences individuelles très variés, tant sur les raisons de départ et que sur les contextes d'arrivée, mais aussi des témoignages d'étrangers appartenant à des « générations » différentes.

---

<sup>213</sup> Ces rencontres duraient entre une demi-heure et une heure.

<sup>214</sup> Voir en Annexe C le *Formulaire de consentement* pour les acteurs ayant connu la migration.

<sup>215</sup> République démocratique du Congo, Sri Lanka, Espagne, Kosovo, Macédoine et Italie.

### 2.1.3 La représentativité des corpus

Ces deux corpus sont « représentatifs » puisqu'ils respectent l'ensemble des catégories concernées par le thème de l'étude et ce, tant sur le plan des savoirs et des expériences que de la variété des points de vue sur le sujet.

Notre premier corpus rassemble en effet des individus appartenant à des sous-groupes qui offrent une diversité d'abord au point de vue hiérarchique. Nous avons des représentants des politiques cantonales, communales et scolaires qui nous apportent des renseignements sur les principes officiels à l'égard des langues et de la migration. Nous avons également des représentants de ce que nous pourrions appeler des « institutions-relais ». Par « institutions-relais » nous entendons des institutions où sont interprétées et appliquées les recommandations en matière de langues et de migration, des institutions qui sont des lieux de rassemblements collectifs et des institutions qui font office de « lieux de socialisation », c'est-à-dire des lieux où se produisent et se reproduisent le sens commun, la structure sociale (partage de symboles, codes de conduite, références collectives, etc.). Enfin, nous avons des représentants d'expériences pratiques issues de contextes liés aux problématiques linguistiques et migratoires, ce qui nous a permis d'obtenir des « récits de pratiques ».

Nous avons ensuite une diversité sur le plan des fonctions. Notre corpus rassemble en effet des individus qui sont officiellement chargés des questions linguistiques et migratoires, qui font l'expérience de ces réalités linguistiques et migratoires sans en avoir le statut officiel ou encore, des personnes qui ont des statuts officiels sans être directement concernées par ces questions linguistiques et migratoires.

Enfin, nous avons une diversité au point de vue des intérêts et des ressources. Tandis que certains interviewés seront fortement interpellés par ces problématiques – et iront même parfois jusqu'à dénoncer des éléments qu'ils jugent inacceptables – qu'elles aient ou non des ressources à leur disposition (financières, humaines, temporelles, etc.), d'autres, ayant également peu de ressources à leur disposition, manifesteront moins d'intérêt pour ces thèmes. Certains, encore, se serviront de ces questions pour faire valoir leurs propres intérêts.

Du point de vue de notre objet d'étude, notre deuxième corpus est également diversifié. Rassemblant moins d'individus que le premier, il offre tout de même une grande diversité du point

de vue des pays de naissance, des motifs d'émigration, des parcours migratoires, des statuts, des réalités familiales, des réalités linguistiques, des « bricolages » et des stratégies linguistiques et sociales, des formations scolaires, des fonctions professionnelles, bref, des parcours de vie. Ce nombre de six nous paraît suffisant et approprié à notre étude, dans la mesure où ces récits collectés nous permettent à la fois de typifier les processus d'insertion sociolinguistiques et d'offrir un « jeu de miroirs » sur les processus d'identifications et les « regards portés sur l'autre(s) ».

Nous sommes cependant tout à fait consciente du déséquilibre entre nos deux corpus. Nous l'avons vu, les facilités ou difficultés pour constituer des corpus relèvent de différentes raisons, qu'elles soient statutaires, identitaires, temporelles, contextuelles, institutionnelles, relationnelles, etc. Ceci fait partie de toute recherche qualitative, parce que liée à la complexité du terrain. Nous croyons que ces deux corpus offrent des visions diversifiées d'un même contexte, visions qui sont en fait tributaires d'une pluralité de positions et de statuts. Ce deuxième corpus – réduit – sera ainsi une « voix en contre-point » à ce qui sera observé avec le premier corpus.

## 2.2 LE CANEVAS DES ENTRETIENS

### 2.2.1 Les grilles d'entretien pour nos deux corpus

Même si nous estimons que le terrain constitue un lieu fertile pour l'émergence et la fabrication de la théorie, nous sommes d'avis qu'il faut définir en amont quels sont les thèmes essentiels de notre objet d'étude avant de débiter l'enquête. Tel que nous l'avons mentionné plus haut, ces axes principaux nous permettent d'élaborer notre *grille d'entretien*, essentielle pour le bon déroulement d'entretiens semi-directifs.

Pour les entretiens de notre premier corpus, nous avons structuré notre *grille* principale selon les quatre thèmes suivants : 1. Rôle ; 2. Directives linguistiques et migratoires des institutions ; 3. Région / commune bilingues ; 4. Perceptions du monde.

Sous chacun de ces thèmes figuraient différentes questions afin d'amener l'interviewé à développer sur ces sujets. Compte tenu des différentes institutions visitées, nous avons adapté à deux reprises notre *grille*, soit lorsque nous avons eu des entretiens avec des représentants d'entreprises locales et

avec les représentants des Églises (catholiques et protestantes). Les vocations institutionnelles étant différentes de celles que nous pourrions qualifier de « civiles », nous avons en effet ajusté quelques questions-types à leur réalité interne, tout en nous assurant qu'elles correspondent aux questions-types de la *grille* d'entretien initiale, afin que l'enquête de terrain soit en cohérence avec les objectifs de la recherche<sup>216</sup>.

Afin d'obtenir davantage de précisions sur leur vie personnelle, nous avons également élaboré un « profil personnel », que nous faisons remplir par les participants une fois l'entretien terminé. Cette fiche, qui se présentait sous la forme d'un mini questionnaire, a été construite à partir de trois thèmes majeurs, c'est-à-dire leur « parcours scolaire », leur « formation linguistique » et des « données personnelles »<sup>217</sup>. Ce formulaire rassemblait certaines informations personnelles supplémentaires pour nous aider dans les analyses ultérieures de leurs témoignages. Les perceptions et prises de position étant reliées à nos parcours de vie, il s'avérait en effet important d'obtenir quelques précisions sur leur(s) propre(s) rapport(s) aux langues et certains aspects de leur vie personnelle<sup>218</sup>.

Pour l'ensemble de ce corpus, tous les entretiens se sont déroulés en français et ce, même si nous avons eu des acteurs ayant l'allemand ou le dialecte suisse-allemand comme langue(s) première(s). Lors de la prise de contact, nous leur expliquions que l'entretien pourrait se faire en anglais, en allemand ou en dialecte suisse-allemand, mais qu'en ce qui concerne ces deux dernières langues, nous ferions appel à une personne – interprète. Tous ont accepté de faire l'entretien en français bien qu'une personne ait refusé que nous enregistrions ses propos du fait qu'elle ne parlait pas dans sa langue première et que les mots utilisés pourraient éventuellement porter à confusion<sup>219</sup>.

La *grille d'entretien* pour notre deuxième corpus s'est quant à elle construite autour de 3 thèmes principaux, soit : 1. Histoire de vie ; 2. Région / commune bilingues ; 3. Perceptions du monde.

---

<sup>216</sup> Voir les Annexes D, E et F pour l'intégralité des trois grilles d'entretiens utilisées pour l'enquête de terrain de ce premier corpus.

<sup>217</sup> Voir en Annexe H pour l'intégralité de cette fiche « Profil personnel ».

<sup>218</sup> Nous ne disposons cependant pas de toutes ces informations pour la totalité de nos interlocuteurs de ce corpus ; d'abord parce que nous n'avions pas encore réfléchi à l'intérêt d'une telle fiche au début de notre enquête, mais aussi parce que certaines personnes ont partiellement rempli le formulaire alors que d'autres ont tout simplement refusé d'y répondre. Ceci entraînera quelques aléas dans la phase des analyses dont il faudra tenir compte.

<sup>219</sup> La question de l'enregistrement est traitée au point 2.2.3 « Déroulement des entretiens ».

Les entretiens ayant pour objectif de faire ressortir le parcours migratoire et les processus d'adaptation des personnes interviewées, chacun de ces thèmes comprend beaucoup plus de questions que pour la première *grille*. Toutefois, puisque nous souhaitions aussi examiner les processus d'identifications et les regards portés sur l'autre(s), tel un « jeu de miroir », les questions sous les thèmes et les sous-thèmes s'apparentaient à celles qui avaient été dressées pour notre premier corpus<sup>220</sup>.

Exception faite d'un entretien, qui s'est fait en dialecte suisse-allemand avec l'aide d'une personne – interprète, tous les entretiens se sont faits en français. Bien que nous leur ayons fait part que nous pourrions trouver des personnes – interprètes pour qu'elles puissent parler dans leur langue première – ou seconde<sup>221</sup>, toutes ces personnes ont souhaité faire l'entretien en français.

### 2.2.2 Contextes des entretiens

Pour l'essentiel, les entretiens effectués avec les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion se sont déroulés dans l'environnement de travail des interviewés. A trois occasions, nous avons dû réserver une salle à l'université, faute d'avoir d'autres endroits alors qu'à une quatrième occasion l'entretien s'est déroulé dans un café.

Le fait que les entretiens se soient passés dans leur environnement professionnel a certainement agi sur le type d'échange qui a été instauré. Bien qu'ils nous aient fait part de *leurs* opinions personnelles et de *leurs* représentations, c'est tout de même en tant qu'individus – acteurs *professionnellement impliqués* directement ou indirectement dans les questions migratoires et linguistiques, en tant qu'individus assumant des rôles institutionnels, qu'ils s'adressaient à nous. Ainsi, nous avoir reçue dans cet univers institutionnel, *leur* univers, peut les avoir amené à adopter un message « convenu », voire « convenable » puisque, pour reprendre les termes de G. Varro, les discours « contribuent à créer une certaine image », et ce d'autant plus que les entretiens se déroulent « sur un lieu de travail

---

<sup>220</sup> Voir en Annexe I pour l'intégralité de cette grille d'entretien pour ce deuxième corpus.

<sup>221</sup> Ceci particulièrement pour notre interlocuteur en provenance du Sri Lanka, qui est l'acteur qui s'exprimait avec le plus de difficultés en français. Nous lui avons aussi offert de faire l'entretien en anglais, puisqu'il nous avait dit avoir appris cette langue et utilisait parfois des mots en anglais durant l'entretien, mais c'est lui qui a insisté pour que ce soit en français. Pour les analyses de notre recherche, les extraits choisis pour venir appuyer et/ou exemplifier nos observations sont parfois issus de nos notes manuscrites, parfois issus de l'entretien en tant que tel, selon ce qui était le plus compréhensible.

entre personnes parlant à partir de leurs places institutionnelles, d'une pratique professionnelle spécifique » [Varro, 1997 : 79].

De notre côté, nous leur rendions visite *parce que* ces personnes sont concernées par ces sujets et *parce que* nous nous présentions comme chercheuse : en considérant ces statuts, les rencontrer dans leur espace de travail allait, en quelque sorte, de soi. L'appartenance institutionnelle n'est pas anodine puisqu'elle peut apporter un « crédit » supplémentaire non seulement aux propos développés mais aussi aux statuts respectifs des deux protagonistes.

Trois entretiens se sont déroulés dans des salles réservées à l'université. Cet endroit a également pu avoir une influence sur la dynamique des entretiens. Cette fois-ci en effet, nous étions dans *notre* milieu, c'est-à-dire une institution à laquelle nous sommes rattachée et à laquelle nous nous identifions dès les premiers contacts avec les interlocuteurs potentiels. Ce milieu a pu formaliser d'une certaine manière le cadre des entretiens, puisque l'univers universitaire fait souvent référence à la recherche et aux études, domaines au centre desquels nous nous positionnions. Nous nous rappelons notamment l'une de nos interlocutrices, qui cherchait souvent à obtenir notre approbation suivant sa réponse, ne sachant si elle répondait « correctement » ou non aux questions. Était-ce réellement à cause du lieu ? Ou bien était-ce un trait de personnalité ? Même si nous avons essayé de lui faire comprendre qu'il n'y avait ni « bonne » ni « mauvaise » réponse, l'important étant qu'elle nous raconte *ses* expériences et nous décrive *ses* impressions, cette interlocutrice paraissait soulagée que l'entretien se termine, non sans remarquer que « finalement ça s'était bien passé ! ».

Enfin, un autre entretien a eu lieu dans un café. Ici aussi, le contexte a certainement agi sur la dynamique d'entretien. Cette fois-ci, c'était nous qui ressentions un malaise. Un café, en effet, est un endroit public où des gens peuvent écouter, entendre notre conversation ; nous avons ainsi peur que notre interlocutrice ne soit gênée ou qu'elle ne développe pas ses idées de peur d'avoir un public non souhaité. De notre côté, nous avons même tenté de parler moins fort tant cet aspect de l'échange nous habitait ! Peut-être faisons-nous de la projection et que c'était notre propre peur d'avoir des oreilles « indiscretes » qui nous ont fait ressentir cet inconfort ? Au fur et à mesure de l'entretien, nous avons réalisé que notre interlocutrice ne semblait pas être intimidée par ce lieu, et que la gêne n'était éprouvée que de notre côté, ce qui a assurément agi sur nos propres interventions.

Tous les entretiens de ce premier corpus se sont déroulés durant la journée, soit entre neuf heures et dix-huit heures. La durée moyenne des entretiens a été de soixante minutes. Deux entretiens « exploratoires » ont duré respectivement deux heures et deux heures et demie, puisque nous n'avions pas encore une idée précise du type d'approche que nous souhaitions pour la recherche, ni le type d'analyses que nous allions adopter. Ce n'est qu'après les avoir affinés et avoir estimé le nombre d'entretiens que nous aurions à effectuer que nous avons limité le plus possible nos échanges à une heure<sup>222</sup>. L'avantage d'un tel procédé est d'amasser des renseignements structurés, comparables et ciblés, mais a le désavantage d'avoir des commentaires parfois succincts. Tel que nous le verrons dans la phase des analyses, des réponses précises, même peu élaborées, nous ont quand même permis de faire ressortir des récurrences dans les représentations sur les dynamiques de cohabitation et les rapports aux langues.

Les entretiens avec les personnes de nationalité étrangère se sont déroulés en des endroits variés, soit dans un café, à l'université, à leur lieu de travail ou leur lieu d'habitation. La diversité de ces lieux de rencontre – publics et privés – s'explique peut-être par le fait que ces personnes ne pouvaient pas toujours nous recevoir dans le cadre de leur travail ou que la durée des entretiens les empêchait de nous y accueillir. Nous apprendrons toutefois durant les entretiens qu'à l'exception de deux travailleuses indépendantes – qui nous ont effectivement reçues dans leur milieu professionnel<sup>223</sup> – aucun des autres ne jouissait d'un espace de bureau privé à leur milieu de travail<sup>224</sup>.

Les entretiens avec ces deux indépendantes sont singuliers de ce point de vue. Ces milieux professionnels, leurs milieux professionnels *à elles*, ont en effet pu avoir un impact sur les échanges et les thèmes développés puisque ces deux interlocutrices nous ont semblé s'identifier fortement à leurs réalisations professionnelles : toutes deux se projetaient à travers les activités liées à leur travail et ont souvent fait référence au thème du travail. Même si ces commentaires peuvent aussi s'inscrire dans une logique de valorisation personnelle, voire de reconquête de statut individuel à travers la sphère professionnelle, ces indices nous laissent croire que ces lieux ont pu avoir une influence sur les propos recueillis.

---

<sup>222</sup> Un entretien d'une heure est en outre plus facile à planifier qu'un entretien plus long ce qui a pu nous aider à obtenir plus facilement l'accord des participants. Il nous a été nécessaire de nous ajuster à la réalité professionnelle des interlocuteurs : par exemple, nous avons dû abrégé un entretien pour une personne qui nous recevait à condition que nous fassions l'entretien en trente minutes.

<sup>223</sup> L'une nous recevait en effet dans les locaux de l'association qu'elle a elle-même fondée alors que l'autre nous accueillait dans l'arrière-boutique de son commerce.

<sup>224</sup> Cette question des *lieux pensés* pour les étrangers est développée dans nos analyses.



Les autres milieux informels expérimentés (cafés et appartement privé) ont aussi pu agir sur les échanges puisque ce côté non institutionnel a peut-être permis d'initier un échange moins cadré et donc, potentiellement plus propice pour se raconter. En effet, l'entretien dans le café a pu permettre une ouverture chez chacun des deux interlocuteurs puisque nous étions absolument seuls dans ce lieu. De même en a-t-il été de l'entretien dans l'appartement de notre autre interlocuteur : être dans *son* intimité, *son* univers a peut-être permis d'obtenir davantage de détails sur son parcours de vie.

Enfin, l'entretien qui a eu lieu dans l'une des salles de l'université a eu un impact sur le déroulement de l'entretien. Cette personne fait en effet partie de notre corpus, mais représente également une « personne-passerelle » qui nous a aidée à entrer en contacts avec d'autres personnes. Il faut aussi ajouter qu'au gré de nos rencontres, nous avons développé une amitié, amitié que nous avons tenté de mettre de côté le temps de l'entretien : le fait que l'entretien se soit passé à l'université nous a amenée à nous distancier de ce rapport amical et à établir une autre forme de lien. Ayant jusqu'alors employé le « tu » avec cet interlocuteur, nous sommes ainsi passée au « vous » pour la durée de l'entretien, ce qui démontre bien que nous avons tenté de modifier le mode de notre relation.

Il est également nécessaire de préciser que cette relation amicale a certainement dû orienter les propos : par souci de protection, ou par ce lien d'amitié, notre interlocuteur a pu occulter certains aspects de sa vie ou encore nous raconter plus en détails d'autres éléments. De même, bien que nous ne fussions absolument pas au courant des particularités de son expérience de vie, nous en connaissions tout de même quelques passages. Aussi avons-nous à l'occasion posé les questions d'une manière différente.

Ces six entretiens ont eu lieu entre neuf heures et vingt heures trente. Les témoignages de ces personnes étant en partie focalisés sur leur parcours de vie, les entretiens ont une durée moyenne de deux heures. Il était nécessaire de disposer de plus de temps pour les laisser nous raconter leur contexte de vie dans leur pays d'origine, leur parcours migratoire, leurs expériences actuelles en Suisse et leurs représentations sur la Suisse et les Suisses.

Il convient enfin de rajouter que tous les entretiens – acteurs, co-acteurs des processus d'insertion et personnes de nationalité étrangère – se sont effectués face-à-face ou côte à côte, ce qui, nous l'espérons, a en quelque sorte permis d'établir une certaine forme de proximité sociale.

A travers ces diverses illustrations, il ne s'agit pas ici de relever ce qui « aurait pu être dit » dans d'autres circonstances ou d'autres milieux : l'important est de garder à l'esprit que *ces* milieux et *ces* circonstances agissent sur les attitudes, les interactions et les propos développés.

### 2.2.3 Déroulement des entretiens

Les entretiens effectués avec les participants de ces deux corpus ont pratiquement tous débuté de la même façon : une fois que nous étions installés, nous leur faisons lire le *formulaire de consentement*, ce qui avait notamment pour objectif de formaliser notre rencontre<sup>225</sup>. Une fois signées les deux copies (une copie pour chacun), nous leur demandions si nous pouvions enregistrer l'entretien, afin de faciliter la relecture ultérieure et de respecter le sens des propos énoncés.

De notre point de vue, l'enregistrement comporte quelques avantages non négligeables pour le traitement ultérieur des informations recueillies. Tout d'abord, il nous est en tout temps possible d'avoir accès aux mots et aux phrases qui ont été exactement prononcés par l'interviewé. Puisque nous travaillons sur les représentations et les interprétations, il nous paraissait essentiel d'avoir en notre possession le vocabulaire précis qui a été employé afin d'atténuer la transformation des idées qui ont été formulées initialement.

Ensuite, grâce à l'enregistrement, l'on peut vérifier nos interventions et faire l'examen critique de la manière dont nous avons dirigé l'entretien, si nous avons proposé, voire imposé, nos propres catégories et univers symbolique, ou encore de quelle manière nous avons influencé la structure de l'échange par nos questions, mots ou interprétations [Joutard, 1983 : 209].

Enfin, l'enregistrement offre aussi l'avantage de développer une écoute plus attentive. Le jeu de l'entretien n'est pas toujours aisé, puisque nous devons jongler entre différents paramètres, tels qu'écouter et suivre la logique de l'interviewé, penser à la *grille d'entretien*, faire attention à relancer les propos sans trop influencer ce qui sera dit, éviter de formuler avec nos propres catégories ; bref, l'entretien est un exercice qui demande une attention de tous les instants. Aussi l'enregistrement nous permettait, lorsque les interviewés acceptaient d'être enregistrés, d'être moins absorbée par la prise de notes et donc, de nous investir entièrement dans l'échange.

---

<sup>225</sup> Tous les interlocuteurs n'ont cependant pas signé le *formulaire de consentement*, puisque nous n'avions pas élaboré un tel formulaire lorsque nous avons débuté nos entretiens. Ceci est le cas pour quatre (4) interviewés.

Dès lors, nous n'avons peu ou pas fait de prises de notes. Mais nous avons systématiquement fait appel à cette technique lorsque nous ne pouvions utiliser le magnétophone. L'avantage de cette méthode est que le rythme de l'entretien est beaucoup plus lent que lorsque l'entretien est enregistré, puisque les interlocuteurs nous laissaient à l'occasion un moment pour que nous puissions écrire ce qui venait d'être dit. Nous pouvons même penser que cette interaction moins spontanée a pu faire naître, chez nos interviewés, certaines introspections, puisque ces « pauses » ont pu leur permettre de reconsidérer ce qu'ils venaient d'énoncer.

D'un autre côté, le fait que la dynamique d'entretien était moins soutenue nous a parfois donné l'impression que l'échange allait moins « de soi », qu'il était entrecoupé par le rythme de l'écriture, la formulation des questions ou encore les retours non immédiats sur ce qui venait d'être dit. Nous nous sentions beaucoup moins à l'aise que lorsque l'enregistrement était autorisé ce qui nous a amené à avoir un autre style d'entretien. De plus, nous estimons qu'il peut être plus « délicat » de proposer des interprétations des témoignages sur la base de nos propres écrits : bien que nous ayons tenté de reprendre les mots et de respecter la structure logique des personnes interviewées, nous avons aussi eu recours à notre propre vocabulaire et nos traductions afin d'accélérer la prise de notes, bien que ceci a pu entraîner des filtres.

Trois personnes de notre premier corpus ont refusé que l'entretien soit enregistré. Tandis que l'une a expressément refusé selon qu'elle craignait que ses paroles puissent être mal interprétées parce qu'elle ne parlait pas dans sa « langue maternelle », deux autres ont tout simplement refusé, sans fournir d'autres explications. Il est à noter ici que ces deux individus représentaient, au moment de notre enquête, chacun une institution : en tant que « porte-paroles » institutionnels, peut-être ont-ils eu peur que leurs propos ne soient utilisés ou instrumentalisés à des fins autres que celles de notre recherche. Avec tous, nous avons commencé par la question suivante : « Pourriez-vous me raconter votre parcours personnel ou professionnel avant d'occuper votre fonction actuelle ? ». Ceci avait l'avantage d'obtenir des réponses spontanées sur leur « fil rouge », d'atténuer des craintes tout en initiant doucement l'échange et, enfin, d'enchaîner sans effectuer de coupure avec une autre question, qui nous permettait d'entrer dans le cœur du sujet, soit sur leurs propres représentations de ces lieux de cohabitation plurilingues et de l'autre(s).

Concernant le deuxième corpus, deux personnes ont refusé que leurs propos soient enregistrés. Il est intéressant de souligner que, tout comme pour notre premier corpus, ces deux refus ont été

formulés par les deux présidents des associations, l'un selon qu'il « n'aimait pas les journalistes », l'autre pour des questions d'anonymat. Quelles qu'aient été les raisons personnelles, le fait qu'ils soient des « porte-paroles » d'institutions, ici associatives, laisse penser qu'il s'est opéré un amalgame entre points de vue et vécu personnels et identification à l'association, voire personnification de l'association, amenant une certaine réserve à ce que les paroles soient enregistrées, de crainte qu'elles ne soient rapportées.

Avec tous ces acteurs de notre deuxième corpus nous avons commencé l'entretien par « Pourriez-vous me dire à quel endroit vous êtes né(e) et me raconter votre contexte de vie avant de venir en Suisse ? ». Cette question permettait de débiter l'entretien par une rétrospective : par ce « retour en arrière », l'interviewé était, en quelque sorte, amené à retracer leur « fil rouge » personnel, ce fil conducteur qui aide à *se raconter* et autorise le retour sur soi. Certes, tous n'ont pas souhaité nous raconter dès le départ leur parcours migratoire et ce, pour diverses raisons – bien que nous ayons réussi à obtenir par la suite certaines informations durant l'entretien. Cette question permettait tout de même d'avoir une structure et de « commencer par un commencement ». Les questions ouvertes formulées durant l'entretien nous ont aussi permis d'obtenir leur point de vue sur leurs rapports aux langues locales et aux « Suisses », puisque ce sont *leurs* visions et *leurs* représentations qui nous intéressent ici.

#### 2.2.4 Rapports enquêtrice - enquêtés

Nous l'avons vu, la situation d'entretien est, par définition, une relation sociale : elle est façonnée par des jeux d'influences, caractérisée par des rapports de pouvoir implicites institués par les rôles, les statuts et les catégories, attribués ou assumés, ainsi que par la manière dont les individus se perçoivent mutuellement.

D'une manière générale, nous avons été en mesure d'identifier trois différents statuts ou trois catégories de statuts auxquels nous avons été associée durant notre enquête de terrain et avec lesquels nous avons parfois joué. Nous avons été :

- la *doctorante – chercheuse*, à laquelle il fallait répondre adéquatement et sérieusement ;

- la *Canadienne*, à qui l'on racontait, voire expliquait, la manière dont les choses se passent en Suisse et dans la commune ;
- la *confidente*, auprès de laquelle il était possible de dénoncer des situations locales ou de parler de sujets intimes.

Si dans tous les cas, chacun a pu être animé par un désir de s'exprimer sur sa réalité parce que nous les sollicitons pour cette raison en tant que chercheuse, les catégories *Canadienne* et *confidente*<sup>226</sup> ne sont cependant pas nées d'un pur hasard. Nous étions en effet, pour une majorité, une *étrangère*, qui était à la fois *lointaine* et *proche*. Plus précisément, nous étions d'abord parfois associée à la catégorie « non Suisse » : à ce titre, certains pouvaient juger utile de nous expliquer plus en détails les particularités des Suisses du fait que nous étions *éloignée* de ce groupe parce que nous n'en faisons – statutairement et symboliquement – pas partie. Ensuite, parce que nous étions à l'occasion associée à une étrangère qui « vient du dehors », c'est-à-dire extérieure à l'institution ou à l'environnement professionnel ou personnel de l'interlocuteur, il pouvait arriver que celui-ci se permette de nous faire des confidences justement parce que nous n'appartenions pas à ce milieu, nous plaçant par le fait même dans une situation de *proximité*. Ces différents statuts n'étaient par ailleurs pas statiques et pouvaient changer au cours d'un même entretien, selon les différents sujets abordés, les connivences développées ou les moments de l'entretien.

Selon les questions que nous posions, nous jouions nous-mêmes sur les registres de ces divers statuts. Afin de tenter d'amasser le plus d'informations possible et que l'interviewé nous livre « ce qu'il sait », nous essayions d'être le plus possible celle « à qui il faut raconter ». Ceci dans le but ultérieur de pouvoir faire ressortir les récurrences entre les témoignages mais aussi de tenter de ne pas proposer de catégories toutes faites à notre interlocuteur – ce qui n'a cependant pas toujours été le cas<sup>227</sup>. Nous profitons par ailleurs souvent de notre statut de *Canadienne* puisque nous étions, d'une certaine façon, excusée si nous posions des questions sur des choses qui pouvaient paraître évidentes pour plusieurs. Nous avons ainsi joué sur un double statut : nous étions, certes, étrangère du point de vue légal, mais nous faisons également partie du paysage suisse puisqu'au moment de

---

<sup>226</sup> La catégorie « confidente » n'est pas sans rappeler ici le statut qu'endosse parfois l'étranger, selon G. Simmel : puisque l'étranger est extérieur au groupe, il pourra établir des relations « objectives » avec les autres, qui lui feront plus volontiers des confidences parce qu'il n'est justement pas impliqué dans le groupe. Voir G. Simmel (2004 ; 1979), « Digressions sur l'étranger », in Y. Grafmeyer et I. Joseph, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion (pp. 53 – 59).

<sup>227</sup> Voir la section suivante, le point 2.2.5 « Types d'interventions et journal de terrain ».

l'enquête, nous vivions en Suisse depuis environ cinq ans et de plus ancrée dans un milieu pas anodin, c'est-à-dire l'université<sup>228</sup> ; même en tant qu'« étrangère », nous n'étions pas si étrangère à certaines particularités suisses<sup>229</sup>.

La méthode d'entretien est un exercice complexe. Car aux statuts imaginaires et imaginés qui agissent sur le mode d'interaction entre les deux participants, il faut rajouter d'autres paramètres qui influencent cette situation d'échange. En effet, les cadres de la recherche à respecter, le niveau de concentration, les mots employés, le temps qui défile, l'environnement immédiat, les attentes et les attitudes, la gestuelle, les intonations de même que les schémas de références individuels sont tous des éléments qui viennent agir sur les rapports entre les deux protagonistes et qui auront, au bout du compte, une influence sur ce qui sera dit ou non, et sur la façon dont les choses seront dites. A cela s'ajoute la nécessité d'instaurer un échange qui se doit d'être le plus « naturel » possible afin de tenter d'atténuer les hiérarchies et les rapports de pouvoir implicites. Mais le rapport enquêteur – enquêté reste toujours asymétrique : c'est en gardant à l'esprit l'existence des multiples biais méthodologiques que le chercheur peut éviter d'aplanir le caractère de cette relation qui s'avère à la fois ordinaire et extraordinaire.

### 2.2.5 Types d'interventions et journal de terrain

Lorsque nous avons mené nos entretiens, nous avons tenté le plus possible d'utiliser les relances pour synthétiser ou reformuler et pour faire parler nos interlocuteurs. Malheureusement, nous n'avons pas toujours été à la hauteur de nos attentes et à plusieurs reprises nos interventions ont réellement dirigé les propos.

Ainsi, il nous est arrivé de suggérer implicitement ou explicitement les catégories dans la formulation de nos questions. De même avons-nous à l'occasion orienté la discussion par nos sous-entendus et nos références implicites contenus dans nos propos. Sur ce point, il nous est aussi arrivé d'omettre

---

<sup>228</sup> Nous tenons à souligner que lorsque nous avons commencé notre enquête de terrain, nous étions inscrite à l'université en tant qu'étudiante mais nous nous trouvions dans une situation de marginalisation professionnelle, puisque nous étions sans travail. Nous avons obtenu un poste à l'université quelques mois plus tard, alors que notre recueil d'entretiens sur le terrain n'était pas encore terminé.

<sup>229</sup> Nous donnions toutefois ces informations aux interlocuteurs qui nous posaient des questions sur notre propre parcours.

de demander des explications supplémentaires suivant certaines affirmations : soit par manque de temps, soit parce que notre interlocuteur nous noyait sous un flot de paroles d'où il ne nous était pas toujours facile de « garder le cap », soit encore parce que nous fonctionnions sur le même mode implicite que notre vis-à-vis. Plus précisément, étant donné que nous « connaissions » déjà certains éléments – parce que nous étions en Suisse depuis plusieurs années ou parce que plusieurs acteurs nous avaient déjà souligné ce point – nous n'avions pas toujours la distance avec les propos formulés et n'avions donc pas toujours le réflexe de demander à l'interlocuteur d'explicitier ses commentaires ; nous étions, en quelque sorte, imprégnée des sous-entendus et des implicites partagés par le « sens commun ».

A d'autres moments également, nous nous sommes appuyée sur une phrase de l'interviewé pour choisir un autre thème de notre *grille* et ainsi amener un autre sujet. Le fait même de reformuler, afin de nous assurer que nous avons bien compris ce qui avait été dit, a parfois invité les interviewés à utiliser nos propres mots pour préciser leurs pensées et donc, à se structurer par rapport à nos propres schèmes de pensées.

Tenter de suivre le plus possible la logique énonciative de nos interlocuteurs nous amenait aussi parfois à nous « perdre » dans l'échange et à nous faire oublier le cadre de l'entretien. Il nous est en effet souvent arrivée d'être tiraillée entre l'idée de faire en sorte que l'entretien soit un échange « spontané » entre deux individus, le souhait d'intervenir le moins possible pour tenter d'atténuer les effets pervers de nos interventions, tout en voulant nous présenter comme une personne « sympathique » à qui l'on pouvait raconter les choses, voire se confier. Aussi, lorsque la relations avec l'interviewé nous paraissait être rigide, ou lorsque les interviewés semblaient ne pas vouloir développer sur un point pour une raison ou pour une autre, nous employions l'humour lorsque cela était possible, stratégie de séduction qui nous permettait souvent de « débloquer » l'échange.

Bien que nous ayons été fortement conseillée de tenir un *journal de terrain* et ce, dès le début de notre enquête sur le terrain, il se trouve que nous nous sommes très peu investie dans cette activité. Différentes raisons peuvent expliquer ce manquement.

Tout d'abord, nous croyons que nous n'avions pas du tout *compris* la réelle utilité d'un tel journal. Au lieu d'y voir un instrument nous permettant de nous introduire dans nos propres récurrences et réussir à nous distancier par rapport à nos catégories et schèmes de pensées, nous avons seulement

considéré cette activité comme un travail supplémentaire, voire une corvée. Bien que nous ayons, au tout début, tenté de tenir ce journal quotidiennement, nous n'avions pas non plus compris ce qu'il fallait y inscrire. Ainsi, à la relecture des vingt-deux pages que nous avons, nous remarquons que nous restons assez en « surface » dans nos descriptions, c'est-à-dire que nous ne développons pas réellement sur les explications possibles de nos émotions, nos impressions, ou encore sur la manière dont l'entretien s'est passé. Tout se passe comme si nous décrivions, tel un voyageur qui observe une peinture, sans nous demander réellement *pourquoi* nous décrivons ceci ou cela. Enfin, puisque nous voyions ce journal comme un travail additionnel, mais que personne par ailleurs ne pouvait vérifier ou juger de sa qualité – à moins de nous considérer comme notre propre juge – nous remettions souvent à demain cette activité, pour finalement « oublier », consciemment ou inconsciemment, d'effectuer ce retour nécessaire sur soi et sur notre expérience. En conséquence, nous n'avons pas inclus, dans nos analyses, nos propres écrits puisque nous les jugeons trop succinctes et superficielles pour en faire un matériau utile et de qualité.

Maintenant que nous avons vu notre expérience de recueil d'entretiens sur le terrain, voyons maintenant plus en détail la démarche que nous avons adoptée pour analyser nos corpus.

## 2.3 LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

### 2.3.1 La transcription des entretiens

La majorité de ces entretiens a été intégralement retranscrite. Nous précisons « la majorité » puisque notre démarche de transcription s'est effectuée en deux temps. Lorsque nous avons commencé à transcrire en effet, nous ne savions pas encore comment nous allions nous y prendre pour analyser ce matériau. Nous avons donc décidé de transcrire l'intégralité de nos entretiens, selon nos compétences d'écoute et de transcription<sup>230</sup>. Tel est le cas pour ceux de notre premier corpus. Mais lorsque nous nous sommes concentrée sur les entretiens de notre deuxième corpus, nous avons

---

<sup>230</sup> Nous nous intéressons davantage au contenu des propos qu'à leur forme. Aussi les intonations ou les exclamations, par exemple, ne sont peut-être pas rendues aussi fidèlement qu'elles ne le sont à l'écoute.



décidé de ne transcrire intégralement que les passages correspondant à nos grandes rubriques générales<sup>231</sup>. Voici les conventions de transcription que nous avons adoptées :

...	Hésitation ou liaison de paroles
[XXX]	Segment incompréhensible ou gommage volontaire de l'information donnée (par nous)
[Explication]	Notions supplémentaires pour assurer la compréhension (Pauses, rires, sourires, intonations, précisions pour référer les propos ou synthèse de notre part des propos précédents, synthèse qui utilise les mots de l'interlocuteur)
<i>Mot en italique</i>	Mots dans une autre langue (allemand, anglais, italien, espagnol), nom propre ou accent tonique
[...]	Segment non transcrit
,	Marqueur qui sert à signifier une très courte pause dans le débit de l'interlocuteur

Tandis que nos notes manuscrites nous ont parfois permis d'avoir des suppléments d'information, les notes prises en guise de remplacement de l'enregistrement n'ont subi aucune modification : nous les avons utilisées telles quelles dans nos analyses.

### 2.3.2 La méthode d'analyse des données

Pour construire notre démarche d'analyse, nous nous sommes fortement inspirée des étapes proposées par Paillé et par l'analyse inductive générale<sup>232</sup>. Avant de voir plus en détail notre démarche, nous devons apporter quelques précisions sur des choix que nous avons faits par rapport à notre premier corpus. Nous avons en effet décidé de ne pas inclure dans nos analyses neuf entretiens. Nous avons laissé de côté trois enseignants de langue maternelle des écoles primaire<sup>233</sup> et

<sup>231</sup> Ces questions techniques sont traitées au point suivant, soit le point 2.3.2 « La méthode d'analyse des données ».

<sup>232</sup> Dans la partie qui suit, nous utilisons les termes « codes » et « codification », termes qui sont notamment employés par Paillé (1994), Lécuyer (1990) et Strauss et Corbin (2004) (ceux-ci parleront de « procédures de codage » qui permettent de faire émerger des « catégories d'analyses »). S'ils s'apparentent aux termes utilisés en recherche quantitative, nous devons les entendre dans le même sens que ce que la sociologie française nomme « catégories d'analyses ». Nous avons choisi d'avoir recours à ces mots afin de ne pas accroître notre confusion, particulièrement au moment où nous commençons ces analyses qui nous apparaissent comme extrêmement complexes.

<sup>233</sup> Sauf celle de l'école primaire de la Commune F, section francophone, puisque l'enseignante des cours d'appui de cette même école fait partie des interlocuteurs de notre deuxième corpus.

du cycle d'orientation (CO)<sup>234</sup>, tant francophones que germanophones, ainsi que le « maître titulaire de classe », puisque nous avons estimé, au moment où nous avons débuté nos analyses, que ces enseignants étaient moins concernés par ces processus d'insertion sociolinguistiques des étrangers. Toutefois, puisque nous n'avons pas réussi à avoir en entretien les enseignant-e-s des cours d'appui des écoles primaires de la Commune G francophones et germanophones, mais que nous avons réussi à avoir en entretien l'enseignante de français langue maternelle de l'école primaire francophone de cette commune, nous avons décidé de l'inclure dans nos données afin d'avoir au moins un-e enseignant-e du niveau scolaire primaire. Malheureusement, une fois nos analyses terminées, nous avons réalisé qu'il aurait été pertinent d'inclure aussi ces enseignants de langue maternelle, puisqu'ils auraient très bien pu alimenter les réflexions sur les dynamiques locales et les rapports aux autres. Nous avons aussi laissé tomber les quatre entretiens menés avec les responsables cantonaux, mais ceci pour deux raisons : premièrement, bien que nous avons minutieusement codifié ces entretiens au début de nos analyses, nous nous sommes ensuite focalisée sur les entretiens des acteurs communaux; ce n'est qu'une fois que la totalité de nos analyses effectuées avec ceux-ci fut terminée que nous avons réalisé que nous ne pouvions plus consacrer autant de temps pour mener des analyses aussi poussées que celles effectuées pour les acteurs des deux communes. Ensuite, parce que nous nous intéressons aux représentations locales et non pas cantonales, nous avons estimé que non seulement l'ajout de ces analyses de ces acteurs allait complexifier les voies d'interprétations possibles mais que ces acteurs concernaient moins directement nos recherches. Nous arrivons donc à un total de vingt-huit entretiens analysés pour notre premier corpus<sup>235</sup> et de six entretiens analysés pour notre deuxième corpus.

La première étape a été de procéder à une codification initiale de la transcription de nos entretiens. Cette étape, longue et minutieuse, consiste en une lecture attentive des propos transcrits, qu'il s'agit de qualifier par un mot ou par une expression. Cette codification peut concerner une phrase, un segment ou l'ensemble d'un paragraphe, selon le sens qui est dégagé.

---

<sup>234</sup> Le Cycle d'orientation, ou CO, est le degré aussi appelé « Secondaire I », qui s'effectue après la scolarité obligatoire. Le CO est organisé sur trois ans et prépare les élèves dans les choix de formations qui suivent la scolarité obligatoire [Site officiel de l'État de Fribourg : <http://www.fr.ch/ww/fr/pub/index.cfm>]. Pour une vision plus complète du système d'enseignement dans le canton de Fribourg, voir l'Annexe J.

<sup>235</sup> Pour voir la liste des interlocuteurs de ce premier corpus, voir l'Annexe B. Pour les détails concernant les profils sociolinguistiques des acteurs et co-acteurs de la Commune F, voir le tableau 1.1 du chapitre 1 de la partie 1 de nos analyses et pour ceux de la Commune G, le tableau 2.1 du chapitre 1 de la partie 1 de nos analyses. Ces profils ont été dressés à partir notamment des informations données par les interlocuteurs sur la fiche « Profil personnel ».

## Figure 1

### Exemple de la codification d'un extrait de l'entrevue de Christophe

**Q** : Donc quels types de complications que ça peut apporter ? D'une manière concrète ?

**Bilinguisme contraignant**

Ben quand on doit apporter une réponse en deux langues, dans une séance, ça nous double le temps des interventions. C'est pas plus compliqué que ça ! [Pause].

**Q** : Le fait que vous ayez des collaborateurs autant germanophones que francophones, est-ce que vous voyez des différences ou des ressemblances, entre les deux, que ce soit au niveau de la méthode de travail ou dans leurs comportements ?

**Atténuation des différences**

[Pause]. Je pense personnellement qu'il y a peu de différences, qu'il y a peu de différences, ayant moi-même vécu en Suisse allemande un certain nombre d'années,

**Différences entre les régions suisses**

je constate que, il y a des fois plus de différences entre certaines régions suisses allemandes qu'entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

**Différences entre nationalités**

Il est vrai que l'on peut constater, parce qu'on a aussi quelques collaborateurs allemands, dans le cadre de [l'Entreprise G], que là il y a des différences plus importantes. Il y a des différences plus importantes, les méthodologies de travail sont, sont différentes, la façon d'approcher les problèmes eux aussi est un peu différente, heu,

**Différences : relèvent des personnes**

mais au niveau, au niveau heu Suisse, des collaborateurs suisses, personnellement, j pense y'a peu de différences. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec la société [XXX] en Suisse, là aussi il peut y avoir, une approche différente, par rapport à des individus, mais j'crois pas par rapport à la région.

Ces codes pourront être formulés selon les mots du chercheur ou selon ceux qui se trouvent dans le texte, l'important étant qu'ils doivent être fidèles au sens du segment. Il est nécessaire de souligner que ces codes, s'ils traduisent l'essentiel du récit, ne rendent jamais parfaitement compte de tout ce que le témoignage peut offrir ; cette codification constitue un premier exercice de sens, qui sert à dégager, sous l'angle de la recherche, les propriétés essentielles du corpus [Paillé, *op. cit.* : 156]. Il n'est pas nécessaire de se prêter à cet exercice méticuleux pour l'ensemble du corpus ; seule une douzaine d'entretiens peuvent suffire, puisque la somme des codifications recueillies permet en effet d'amasser assez d'information à partir de laquelle nous pouvons travailler. Il s'agira ensuite d'examiner des entretiens non codifiés, sous la loupe des catégories et des hypothèses d'explications qui émergeront, afin de vérifier s'ils correspondent aux phénomènes observés [*Ibid.* : 158 – 159]. En ce qui nous concerne, nous avons procédé à une codification minutieuse de dix-sept entretiens, soit six pour la Commune F, sept pour la Commune G et les quatre entretiens menés avec les responsables cantonaux<sup>236</sup>.

---

<sup>236</sup> Entretiens qui, pour rappel, ne font pas partie de nos analyses finales.

Nous avons ensuite regroupé tous les codes des interlocuteurs de la Commune F et de la Commune G dans des fiches individuelles, soit une fiche par code<sup>237</sup>, afin d'avoir une vue d'ensemble de différents extraits et de pouvoir résumer – mais aussi nous interroger –, à l'aide de mots issus de ces récits, l'essentiel de chacun des codes pour chacun des interlocuteurs. Ces résumés et ces « Réflexions / Synthèses personnelles »<sup>238</sup> sont inspirés des termes utilisés par les interlocuteurs, mais sont des brouillons et des esquisses d'analyses pour nous-mêmes.

**Figure 2**  
Exemple d'un regroupement de codes

**Bilinguisme contraignant**

**Jorg** : « Ça fait plaisir, mais c'est aussi assez, des fois c'est lourd : il faut toujours tout traduire. Ce qui concerne tout le monde, c'est dans les deux langues ».  
*La traduction dans les deux langues des documents publics, c'est lourd.*

**Sonja** : « Je pense je ne suis pas, beaucoup, confrontée dans mon travail avec le bilinguisme, directement. Je suis plus confrontée maintenant parce que les Commissions scolaires se sont mis ensemble : on a une commission scolaire bilingue. Les deux écoles qui sont quand même des écoles différentes, avec une culture différente, avec un inspectorat différent, avec une direction de l'état différente, ça fait des fois difficile de mettre ensemble. »  
*N'est pas confrontée directement au bilinguisme, dans son travail. Mais avec la fusion des Commissions, ça crée une Commission bilingue. C'est difficile de collaborer parce que tout est différent dans la manière de fonctionner.*

**Christophe** : « Dans le cadre des, des séances de travail, on doit utiliser les deux langues donc là ça apporte quelques complications, heu par rapport à cet élément. [Pause]. Ben quand on doit apporter une réponse en deux langues, dans une séance, ça nous double le temps des interventions. C'est pas plus compliqué que ça ! [Pause]. »  
*Lors des séances de travail, on double le temps des interventions parce que l'on doit utiliser les deux langues / donner les réponses dans les deux langues.*

**Alexander** : « Un désavantage, un grand désavantage, c'est que c'est une augmentation considérable du travail, au niveau de la traduction. Soit l'allemand au français ou vice-versa. Au niveau de l'administration c'est beaucoup d'heures, de travail uniquement, pour préparer les dossiers et les documents. »  
*Augmentation considérable du temps de travail, particulièrement pour la traduction. Pour les assemblées, il a fallu changer de pratiques car sinon, c'était trop long.*

**Jutte** : « Je dirais que des avantages en fait. Un désavantage c'est toujours le double du travail et le système informatique, où il y a la difficulté de le rendre compatible en allemand, au niveau du bilinguisme. Il a fallu faire quelques rectifications dans le système informatique, il a fallu spécifier pour [la Commune F]. »  
*C'est le double de travail.*

**Charlotte** : « Par contre ça peut heu, ça peut être des fois heu, un peu lourd, d'avoir tout dans les deux langues. Par exemple au départ on avait encore ce problème d'assemblées communales, parce que l'assemblée communale, étant donné qu'on est une commune « bilingue » entre guillemets, on doit la faire dans les deux langues. Donc jusqu'à y'à deux ans en arrière, on faisait systématiquement heu, un paragraphe en français, un paragraphe en allemand, ou le texte et pis tout ça. »  
*Parce que la commune est supposée être bilingue, il faut que les assemblées soient faites dans les deux langues. Il a fallu changer de pratiques car sinon, c'était trop lourd.*

**Réflexions / Synthèse personnelles**  
*Le fait que les structures doivent être bilingues, ou offrir des prestations dans les deux langues, alourdit le travail (traduction, pratiques*

<sup>237</sup> Ainsi certaines fiches pouvaient contenir plusieurs extraits de différents interlocuteurs des deux communes alors que d'autres fiches n'avaient qu'un seul code d'un seul interlocuteur.

<sup>238</sup> Passages qui sont en italique dans les figures 2 et 3.

*d'échanges ou de diffusion de l'information). Cette lourdeur peut amener à des changements de pratiques (assemblées communales à la Commune F) pour tenter de respecter le caractère « bilingue » de la commune ou à la prise de conscience que les manières de fonctionner des structures élaborées par les groupes linguistiques sont difficilement compatibles (Commissions scolaires Commune G). Il faut donc apprendre à réorganiser les « traditions » institutionnelles.*

La troisième étape a consisté en la division de ces « fiches-codes » selon quatre grandes rubriques, soit « Suissitude », « Faits plurilingues », « Étranger » et « Intégration ». Pour chacune de ces quatre rubriques, nous avons regroupé dans un même tableau nos « Réflexions / Synthèses personnelles » de tous les codes, afin d'avoir une vue d'ensemble de ce qui avait été dit et de regrouper ensuite le plus possible les codes selon leur sens et leur proximité.

**Figure 3**  
Exemple d'un « tableau synthèse » des commentaires issus des codes  
Rubrique Faits plurilingues

<b>Bilinguisme contraignant</b>	<b>Bilinguisme enrichissant</b>
<p><i>Le fait que les structures doivent être bilingues, ou offrir des prestations dans les deux langues, alourdit le travail (traduction, pratiques d'échanges ou de diffusion de l'information. Cette lourdeur peut amener à des changements de pratiques (assemblées communales à la Commune F) pour tenter de respecter le caractère « bilingue » de la commune ou à la prise de conscience que les manières de fonctionner des structures élaborées par les groupes linguistiques sont difficilement compatibles (Commission scolaire Commune G). Il faut donc apprendre à réorganiser les « traditions » institutionnelles.</i></p> <p><b>Jorg</b> <b>Sonja</b> <b>Christophe</b> <b>Alexander</b> <b>Jutte</b> <b>Charlotte</b></p>	<p><i>Dans le principe, tout le monde est d'accord pour dire que de vivre à la frontière des langues, d'avoir une représentation des deux communautés et de connaître les langues, c'est un atout (professionnel, d'ouverture à l'autre, d'opportunité) : ça donne un plus, une coloration différente que dans les endroits où il n'y a pas cette diversité. Mais il faut que l'apprentissage de la langue se fasse selon certaines conditions.</i></p> <p><b>Laure</b> <b>Iris</b> <b>Rebekka</b> <b>Jutte</b> <b>Charlotte</b></p>
<p><b>Bilinguisme circonstanciel</b></p> <p><i>C'est parce qu'il y a eu une fusion (écoles, commissions, directions, communales) que les interlocuteurs sont confrontés à la réalité de l'autre / au bilinguisme. C'est pour des raisons techniques que les deux groupes sont amenés à se côtoyer ?</i></p> <p><b>Iris</b> <b>Sonja</b> <b>Jorg</b> <b>Charlotte</b></p>	<p><b>Échanges favorables à la compréhension linguistique</b></p> <p><i>Le bilinguisme se vit bien à la Commune F car il y a des échanges entre les deux groupes linguistiques et ils arrivent à se comprendre. Les contacts se font par ailleurs déjà à l'école primaire, donc ça facilite l'apprentissage de l'autre langue. Ici, l'idée est que les contacts se font naturellement et que parce qu'il y a côtoiement des langues, les gens vont les apprendre.</i></p> <p><b>Alexander</b></p>
<p><b>Bilinguisme : demande flexibilité</b></p> <p><i>Le bilinguisme ici est présenté comme un problème, que l'on doit solutionner grâce à la flexibilité du groupe majoritaire en faveur du groupe minoritaire. Avec l'exemple de l'armée, le majoritaire ici est le germanophone : est-ce à dire qu'il a l'idée que les germanophones prennent soin des francophones ? D'autant plus qu'ailleurs, il affirme que les germanophones du CO, majoritaires, prennent soin des francophones.</i></p> <p><b>Jorg</b></p>	<p><b>Zone bilingue : avantages circonstanciels</b></p> <p><i>D'être implanté dans une zone bilingue présentera un avantage si les marchés sont orientés vers l'allemand, par exemple. Mais pas si les marchés sont orientés vers l'anglais.</i></p> <p><b>Christophe</b></p> <p><b>Zone bilingue : ça rend bilingue</b></p> <p><i>Les zones bilingues rendent bilingues. Que ce soit les élèves au CO, où ils parlent les deux langues à la maison, ou bien des gens qui ont des racines familiales dans une langue mais qui se trouvent dans une région de l'autre langue, les gens sont plutôt bilingues dans les zones bilingues. Mais il y a des cas où ne n'est pas vrai non plus.</i></p> <p><i>En fait, peut-être trouve-t-on beaucoup de familles mixtes, qui</i></p>

	<i>viennent s'y installer pour pouvoir avoir les deux systèmes ?</i> <b>Jorg</b> <b>Sonja</b>
--	---

C'est ainsi que nous avons pu former entre quatre à huit « Ensembles de codes » pour chacune de ces quatre grandes rubriques. Ces « Ensembles de codes » ont alors été divisés selon les communes et selon les groupes linguistiques et nous avons finalement assemblé la rubrique « Intégration » à la rubrique « Étranger », puisqu'à leur lecture, les phénomènes décrits pour chacune des deux rubriques étaient directement liés. Nous sommes également retournée voir les commentaires de chacun des interlocuteurs que nous avons synthétisés mais en restant au plus près de leurs mots utilisés.

**Figure 4**  
 Exemple d'un « Ensemble de codes »  
 Rubrique Faits plurilingues

<p><b>COMMUNE G</b></p> <p>GERMANOPHONES</p> <p><b>Bilinguisme circonstanciel</b>        C'est parce qu'il y a les deux sections au CO et parce qu'il y a eu une fusion des écoles primaires que les interlocuteurs sont confrontés à la réalité de l'autre / au bilinguisme.  <b>Sonja</b>  <b>Jorg</b></p> <p><b>Bilinguisme contraignant</b>        Selon Jorg, la traduction dans les deux langues des documents publics, c'est lourd. Selon Sonja, elle n'est pas directement confrontée au bilinguisme, mais avec la fusion des commissions, qui est maintenant bilingue, c'est difficile de collaborer parce que tout est différent dans la manière de fonctionner.  <b>Jorg</b>  <b>Sonja</b></p> <p><b>Bilinguisme : demande flexibilité</b>        Le bilinguisme ici est présenté comme un problème, que l'on doit solutionner grâce à la flexibilité du groupe majoritaire en faveur du groupe minoritaire.  <b>Jorg</b></p> <p align="center"><b>COMMUNE G</b></p> <p>FRANCOPHONES</p> <p><b>Bilinguisme circonstanciel</b>        Elle aurait besoin de l'allemand car maintenant, il y a la réunion des deux écoles et qu'elle est amenée à côtoyer les germanophones.  <b>Iris</b></p> <p><b>Bilinguisme contraignant</b>        Lors des séances de travail, on double le temps des interventions parce que l'on doit utiliser et donner les réponses dans les deux langues.  <b>Christophe</b></p>
--

A la lecture de ces différents « Ensembles de codes » qui étaient jusqu'alors rassemblés selon les trois grandes rubriques, nous avons constaté qu'il fallait nommer autrement les phénomènes qui se dégageaient peu à peu de ces commentaires résumés. C'est ainsi que la rubrique « Suissitude » est

devenue « Perceptions du soi Suisse, du soi en tant que groupe linguistique et autre groupe linguistique et relations quotidiennes entre les deux groupes », que la rubrique « Faits plurilingues » a été changée pour « Perceptions sur les politiques de gestion de la diversité linguistique et migratoire » et que la rubrique « Étrangers » s'est transformée en « Perceptions des relations quotidiennes entre *locaux* et *étrangers* et représentations de l'autre *étranger* ». Par ailleurs, c'est en nommant autrement ces phénomènes que nous avons pu constater que certains « Ensembles de codes » que nous avons initialement placés sous une rubrique devaient être placés sous une autre unité : ainsi, en nommant autrement le matériau que nous avons rassemblé, nous pouvions revoir le regroupement de nos données et renvoyer à des processus plus abstraits.

Suivant la démarche proposée par Paillé et par Blais et Martineau, nous avons hiérarchisé les différents commentaires que nous avons résumés et regroupés sous ces nouvelles appellations, et avons ensuite opéré des sous-groupes. Cette structure a été appliquée de la même manière pour chacun des groupes linguistiques pour chacune des communes.

### Figure 5

Exemple « Perceptions du soi Suisse, du soi en tant que groupe linguistique et autre groupe linguistique et relations quotidiennes entre les deux groupes »  
Commune G francophones

<p><u>1. Soi Suisse</u>  <b>Être Suisse : être conservateur</b>          Être Suisse, c'est être conservateur.  <b>Laure</b></p> <p><b>Être Suisse : être ancré dans les traditions</b>          Les Suisses sont ancrés dans leurs traditions. Ça se voit notamment durant les fêtes traditionnelles car ils prennent ça à cœur.  <b>Iris</b></p> <p><b>Être Suisse : être droit</b>          Être Suisse : être droit.  <b>Iris</b></p> <p><b>Être Suisse : ne pas sortir des sentiers battus</b>          Les Suisses, ce sont des gens qui ont de la peine à sortir des sentiers battus, voire un peu rigides. En comparaison avec les Français, les gens latins, qui sont cool et relaxes, les Suisses sont quand même un peu moins... C'est difficile à dire car ce n'est pas une question qu'on se pose tout le temps et moi-même je suis dans le moule !  <b>Iris</b></p> <p><b>Atténuation des différences</b>          Pour avoir vécu en Suisse allemande durant un certain nombre d'années, je peux vous dire personnellement qu'il y a peu de différences entre les Suisses allemands et les Suisses romands.  <b>Christophe</b></p>
---

## 2. Soi en tant que groupe linguistique et autre groupe linguistique

### **Différences comportementales**

Même si c'est difficile de se définir soi-même, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, on pourrait dire que les Suisses romands sont plus rigides que les Suisses allemands qui, eux, sont plus souples plus cool, et savent comment s'organiser pour avoir des activités récréatives. Nous, du côté francophone, on a plein de directives qui viennent d'en haut, notre travail est cadré et ciblé. D'un autre côté, le Suisse allemand est beaucoup plus conservateur et moins ouvert aux autres cultures que le Suisse romand, et on le voit lors des votations.

**Laure**

### **Différences comportementales**

Les élèves germanophones vivent, eux : ils font du bruit, jouent, sautent alors que les élèves francophones sont cadrés, de bons sujets suisses qui tentent de déranger le moins possible. Mais est-ce que c'est nous qui ne savons pas le faire ? Parce qu'en bout de ligne, les étudiants arrivent au même point !

**Iris**

### **Différences de cultures**

La culture n'est pas la même : c'est une grande difficulté, parce qu'on a deux identités et deux fonctionnements différents.

**Laure**

### **Directives multiples**

Les deux groupes n'ont pas le même fonctionnement organisationnel et pédagogique. Et comme sur le plan des directives, elle doit à la fois suivre celles de Fribourg et celles de la partie germanophone, elle doit s'adapter aux deux réalités.

**Laure**

### **Dépréciation des dialectes**

Le dialecte n'est pas une langue.

**Christophe**

### **Problématisation de la diglossie**

On m'a dit qu'il faudrait que je prenne des cours de suisse-allemand et non pas d'allemand, mais je n'ai pas envie car c'est rébarbatif.

**Iris**

### **Bilinguisme des germanophones**

Les germanophones parlent presque tous en français et quand ils ne le font pas, ça casse un peu la relation avec nous.

**Iris**

## 3. Relations quotidiennes

### **Bilinguisme circonstanciel**

Elle aurait besoin de l'allemand car maintenant, il y a la réunion des deux écoles et qu'elle est amenée à côtoyer les germanophones.

**Iris**

### **Bilinguisme contraignant**

Lors des séances de travail, on double le temps des interventions parce que l'on doit utiliser et donner les réponses dans les deux langues.

**Christophe**

### **Bilinguisme enrichissant**

C'est une richesse que d'apprendre, de parler différentes langues et de pouvoir côtoyer et apprendre l'autre langue car ça donne une ouverture. Les parents sont en général en faveur du bilinguisme dans les classes car connaître les deux langues locales, c'est un atout. Mais il faut que cet apprentissage se fasse selon certaines conditions (ne pas faire diminuer les effectifs scolaires francophones)

**Laure**

**Iris**



**Zone bilingue : avantage pour un Suisse**

Pour un Suisse, habiter une région bilingue, c'est un avantage considérable ; de maîtriser les deux langues nationales, c'est un enrichissement exceptionnel.

**Christophe**

En retournant vers notre cadre théorique, nous avons choisi de restructurer l'ensemble de ces groupes et ces sous-groupes selon les notions d'autochtonie, d'étranger, d'appartenances, de dynamique du rapprochement et de l'éloignement, ceci afin de tenter de parvenir à un niveau conceptuel plus riche et englobant les phénomènes ressentis et de nous lancer dans une analyse – interprétation, à partir des concepts, des commentaires de nos interviewés : « Perceptions du soi Suisse, du soi en tant que groupe linguistique et autre groupe linguistique et relations quotidiennes entre les deux groupes », « Perceptions sur les politiques de gestion de la diversité linguistique et migratoire » et « Perceptions des relations quotidiennes entre *locaux* et *étrangers* et représentations de l'autre *étranger* » ont été remaniées et rassemblées sous ces trois nouvelles divisions : « Autoreprésentations globales de l'autochtonie suisse » ; « Auto et hétéro représentations de ces espaces de côtoiements linguistiques » et « Représentations de l'autre postulé *étranger* ». Encore une fois ici, les commentaires rassemblés à l'intérieur de ces nouvelles conceptualisations ont été divisés selon différentes sous-ensembles.

**Figure 6**

Commune G francophones

Auto et hétéro représentations dans ces espaces de côtoiement linguistiques

**A- Distanciation de l'autre autochtone****1. Frontières symboliques des communautés de référence locales****Différences de cultures**

La culture n'est pas la même : c'est une grande difficulté parce qu'on a deux identités et deux fonctionnements différents.

**Laure**

**Différences de mentalités**

Il y a une différence de mentalités : les germanophones osent plus, alors que nous sommes plus réservés, et on ne veut pas se tromper.

**Iris**

**Différences comportementales**

Même si c'est difficile de se définir soi-même, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, on pourrait dire que les Suisses romands sont plus rigides que les Suisses allemands qui, eux, sont plus souples plus cool, et savent comment s'organiser pour avoir des activités récréatives. Nous, du côté francophone, on a plein de directives qui viennent d'en haut, notre travail est cadré et ciblé. D'un autre côté, le Suisse allemand est beaucoup plus conservateur et moins ouverts aux autres cultures que le Suisse romand, et on le voit lors des votations.

**Laure**

**Différences comportementales**

Les élèves germanophones vivent, eux : ils font du bruit, jouent, sautent, alors que les élèves francophones sont cadrés, de bons sujets suisses qui tentent de déranger le moins possible. Mais est-ce que c'est nous qui ne savons pas

le faire ? Parce qu'en bout de ligne, les étudiants arrivent au même point !

**Iris**

### **Directives multiples**

Les deux groupes n'ont pas le même fonctionnement organisationnel et pédagogique. Et comme sur le plan des directives, elle doit à la fois suivre celles de Fribourg et celles de la partie germanophone, elle doit s'adapter aux deux réalités.

**Laure**

## **B- Aménagement de la proximité avec l'autre autochtone**

### **1. Perceptions des rapports intergroupes dans ces lieux de côtoiements linguistiques**

– Rapports majorité / minorité –

#### **Germanisation du canton**

Les Suisses allemands grignotent de notre terrain : ils s'installent tranquillement partout sur notre territoire. C'est tout le problème actuellement : on ne sait pas comment faire pour attirer les francophones dans notre région et promouvoir notre école. Parce que ce ne sont que les Suisses allemands qui viennent s'installer ici ! C'est quand même un problème politique et social. Ils viennent parce que les terrains sont moins chers que dans le canton de Berne et donc, ils font le voyage.

**Laure**

#### **Majorité germanophone**

Parce que les germanophones sont majoritaires dans la région de [la Commune G], les élèves parlent le dialecte avec les copains, donc ils le savent déjà.

**Laure**

#### **Minorité francophone**

Comme ils sont une minorité dans l'établissement, ce n'est pas facile de garder leur identité parce qu'ils fonctionnent différemment des germanophones et il faut faire attention pour se différencier.

**Laure**

– Rapports aux langues dans ces espaces plurilingues –

#### **Röstigraben**

Le *Röstigraben*, il est là : les francophones de [la Commune G] ne vont pas vouloir apprendre l'allemand.

**Laure**

#### **Dépréciation des dialectes**

Le dialecte n'est pas une langue.

**Christophe**

– Perceptions de ces lieux de cohabitation plurilingues –

#### **Bilinguisme enrichissant**

C'est une richesse que d'apprendre, de parler différentes langues et de pouvoir côtoyer et apprendre l'autre langue car ça donne une ouverture. Les parents sont en général en faveur du bilinguisme dans les classes car connaître les deux langues locales, c'est un atout. Mais il faut que cet apprentissage se fasse selon certaines conditions (ne pas faire diminuer les effectifs scolaires francophones)

**Laure**

**Iris**

#### **Zone bilingue : allemand indispensable**

Les parents étrangers, ils sont ouverts aux langues. En fait, s'ils habitent cette région bilingue, comme [la Commune G], l'allemand est quand même indispensable. L'allemand, c'est une ouverture : si on habite et qu'on travaille à [la Commune G], c'est un handicap que de ne pas savoir l'allemand.

**Iris**

**Bilinguisme circonstanciel**

Elle aurait besoin de l'allemand car maintenant, il y a la réunion des deux écoles et qu'elle est amenée à côtoyer les germanophones.

**Iris**

**Bilinguisme contraignant**

Lors des séances de travail, on double le temps des interventions parce que l'on doit utiliser et donner les réponses dans les deux langues.

**Christophe**

**2. Lieux de négociations du côtoiement linguistique**

– Rapports aux langues à l'école dans ces espaces plurilingues –

**Choix de la langue de la scolarité Suisses – étrangers**

Le choix de la langue de scolarité chez les Suisses sera en fonction de la langue parlée par la mère ce qui fait qu'ils ont le choix. Du côté des étrangers, ils doivent choisir même s'ils ne connaissent aucune des deux langues et que la mère ne peut pas suivre ses enfants dans son cheminement scolaire.

**Iris**

**Apprendre le français aux Alémaniques**

Les maîtresses enfantines francophones sont frustrées parce qu'elles apprennent le français aux enfants germanophones et qu'après, ils vont dans le cursus germanophone, alors que ça a bien rendu service aux parents.

**Iris**

– Usages des langues dans ces espaces plurilingues –

**Changement de langue institutionnelle**

C'est la composition hiérarchique et l'orientation des partenaires qui décident de la langue institutionnelle.

**Christophe**

**L'allemand comme langue institutionnelle**

Tandis que l'allemand était la langue la plus utilisée chez [Entreprise G] parce que l'entreprise est installée dans une ville bilingue surtout germanophone et était administrée par des germanophones. La langue parlée sera aussi l'allemand – même si les francophones vont parler français parce que l'on peut s'exprimer dans sa langue, à la Commission scolaire, parce que les germanophones sont majoritaires.

**Christophe**

**Laure**

C'est à partir de cette structure d'interprétations que nous avons ensuite fait la lecture de tous les autres entretiens non codifiés, afin de constater si ces conceptualisations pouvaient correspondre aux commentaires des autres interlocuteurs. C'est dans ce souci de vérification de nos conceptualisations que nous avons ensuite rassemblé tous les commentaires de chacun des entretiens qu'il restait à vérifier sous ces sous-divisions ou catégories d'analyses.

Une fois que tous les entretiens menés avec notre premier corpus ont été décortiqués, nous avons opéré le même cheminement pour les entretiens menés avec les personnes issues de la migration. Tel que mentionné précédemment, nous cherchons à examiner les processus d'identifications et les regards portés sur l'autre dans l'idée d'un « jeu de miroir » ou d'une « voix en contre-point » : aussi avons-nous gardé les mêmes thèmes principaux pour cette *grille* d'entretien que ceux de la *grille* pour

notre premier corpus et ainsi avons-nous été en mesure d'appliquer cette structure potentielle d'interprétations pour les commentaires recueillis dans notre deuxième corpus.

Voici un tableau comparatif des grandes catégories d'interprétations retenues pour chacun des deux corpus :

**Figure 7**  
Tableau comparatif pour l'interprétation des deux corpus d'entretiens

<b>Corpus constitué des « locaux »</b>	<b>Corpus constitué des « étrangers »</b>
<p><b>1. Représentations de l'autochtonie suisse</b></p> <p><b>1.1 Univers symbolique unificateur</b> <i>Communauté de référence globale imaginée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Traits » identitaires</li> <li>• Comparaisons internationales, infranationales</li> <li>• Perceptions Confédération / liens confédéraux</li> <li>• Institutions (Démocratie ; Armée)</li> <li>• Homogénéité et différenciation des Suisses</li> </ul> <p><i>Communauté linguistique globale imaginée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perceptions des langues / plurilinguisme (Élément unificateur ; Potentiel plurilingue; Ouverture aux langues ; Facultés plurilingues)</li> </ul> <p><b>2. Auto et hétéro représentations dans ces espaces de côtoiement linguistiques</b></p> <p><b>2.1 Distanciation de l'« autre autochtone »</b> <i>Frontières symboliques des « communautés de référence locales »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Symboliques (Mentalités ; Comportements ; Cultures)</li> <li>• Pratiques (Fonctionnement ; Enseignement)</li> <li>• Linguistiques (Rapports aux langues)</li> </ul> <p><b>2.2 Aménagement de la proximité avec l'« autre autochtone »</b> <i>Perceptions des rapports majoritaires et minoritaires entre les « communautés linguistiques » dans ces lieux de côtoiements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports majoritaires / minoritaires</li> </ul> <p><i>Perceptions des rapports aux langues pour les « autochtones » dans ces espaces plurilingues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports aux langues dans ces espaces plurilingues (Perceptions compétences linguistiques + langue(s) de l'autre)</li> </ul> <p><i>Perceptions de ces lieux de cohabitation plurilingues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perceptions vs « zones » bilingues (Positifs – « fantasmés » / négatifs – « contraignants »)</li> </ul> <p><i>Lieux de négociations du côtoiement entre les « communautés linguistiques »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports aux langues à l'école dans ces espaces plurilingues</li> <li>• Usages des langues dans ces espaces plurilingues</li> </ul> <p><b>3. Représentations de l'« autre » postulé étranger</b></p> <p><b>3.1 Distanciation de l'autre « non autochtone »</b> <i>Frontières symboliques maintenant l'autre dans l'étrangéité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Symboliques (Définition étrangers / migrants)</li> </ul>	<p><b>1. Autoreprésentations de leurs parcours socio langagiers</b></p> <p><b>1.1 Profils des interlocuteurs ayant connu la mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (Lieu naissance, lieu arrivée en Suisse, âge à l'arrivée, situation familiale, langue(s) apprise(s) dans quel(s) contexte(s), langue(s) familiale(s), nationalité(s), emploi(s) en Suisse)</li> </ul> <p><b>2. Auto et hétéro représentations dans ces espaces de côtoiement linguistiques</b></p> <p><b>2.1 Distanciation de l'« autre autochtone »</b> <i>Frontières symboliques définissant la Suisse et les Suisses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Symboliques (Identité, comportements, images du pays)</li> </ul> <p><b>2.2 Aménagement de la proximité avec l'« autre autochtone »</b> <i>Perceptions des rapports majoritaires et minoritaires entre les « communautés linguistiques » dans ces lieux de côtoiements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques des communautés linguistiques</li> </ul> <p><i>Perceptions de ces lieux de cohabitation plurilingues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Points positifs / négatifs commune bilingue</li> <li>• Dynamiques entre groupes linguistiques</li> </ul> <p><b>3. Représentations de l'« autre » postulé étranger</b></p> <p><b>3.1 Distanciation de l'autre « non autochtone »</b> <i>Frontières symboliques maintenant le soi et l'autre dans l'étrangéité</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différenciations d'étrangers</li> </ul> <p><b>3.2 Aménagement de la proximité avec l'autre « non autochtone »</b></p> <p><i>Perceptions des rapports majoritaires et minoritaires entre les « autochtones » et les « non autochtones » dans ces lieux de côtoiements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports « autochtones » / « non autochtone » (Ajustements réciproques / Rôles institutions locales ; Définitions + « freins » « intégration »)</li> </ul> <p><i>Perceptions des rapports aux langues pour les « non-autochtones » dans ces espaces plurilingues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports vs langues locales pensés par les « autochtones » pour les « non-autochtones » (« Choix » langue ; Motifs apprentissage des langues ; « Effets » vivre dans espaces plurilingues)</li> </ul> <p><i>Lieux de négociations du côtoiement entre « autochtones » et « non autochtones »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets / conséquences de la présence des étrangers dans les écoles de ces espaces plurilingues</li> <li>• Rôle perçu de la langue pour l'« intégration »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propres sentiments vs étranger</li> <li>• Symboliques (Définition / conceptions notion d'étrangers / migrants)</li> <li>• Différenciations d'étrangers</li> </ul> <p><b>3.2 Aménagement de la proximité avec l'autre « autochtone »</b></p> <p><i>Perceptions des rapports majoritaires et minoritaires entre les « autochtones » et les « non autochtones » dans ces lieux de côtoiements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration (définition, rôle de la langue, démarche / processus, « lieux », rôles suisses dans processus, appartenances, réseaux)</li> </ul> <p><i>Perceptions des rapports aux langues des « non-autochtones » dans ces espaces plurilingues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perceptions vs processus acquisition langues locales (processus, « choix », réalités vs influences apprentissage ou non, freins / capacités vs acquisition, perceptions langues locales, langue(s) parlée(s) en majorité dans la commune, langue de scolarisation des enfants)</li> </ul>
--	--

Or, c'est une fois que nous avons commencé à écrire nos analyses / interprétations qu'il s'est avéré que nous avons omis de passer par la première étape, c'est-à-dire de tout simplement nous intéresser aux profils sociolangagiers de nos interlocuteurs. Nous sommes en effet d'avis que, si chacun puise dans le stock de connaissances entretenu et partagé par les membres de la collectivité pour s'expliquer le monde environnant, les expériences personnelles ont aussi des effets sur la manière dont chacun comprend et interprète les situations dans lesquelles il est impliqué ; il nous fallait donc revenir sur leurs propres expériences en langues et de l'étranger si nous souhaitions ultérieurement analyser les liens entre leurs profils et les analyses de leurs commentaires. Cet exercice s'est avéré être très difficile, puisqu'il nous fallait, en quelque sorte, revenir aux individus eux-mêmes, alors que nous avions déjà commencé à nous détacher de leurs commentaires pour tenter de théoriser leurs propos et d'identifier des dynamiques relationnelles, linguistiques, sociales, sociolangagières ou identitaires ; en d'autres termes, il nous a fallu nous détacher de nos propres schémas d'interprétations analytiques afin de typifier progressivement les profils des acteurs que nous avons interviewés. Nous avons par ailleurs constaté<sup>239</sup> que les différentes structurations que nous avons effectuées pour analyser et interpréter les propos de nos interlocuteurs, en utilisant les termes d'« autochtonie », de « distanciation de l'autre autochtone » ou d'« aménagement de la

<sup>239</sup> Mais ceci beaucoup plus tard dans la phase de nos analyses, soit lorsque nous avons déjà écrit la presque totalité de celles-ci. Cette question est traitée dans la partie 2 de nos analyses.

proximité », etc.<sup>240</sup>, sautaient des étapes pour l'analyse de nos résultats; autrement dit, nous tentions d'arriver à des conclusions alors qu'il nous fallait déjà voir quels étaient les rapports à soi, les rapports à l'autre et les rapports aux langues afin de constater les interprétations possibles de ces représentations. Les allers-retours entre données empiriques et analyses théoriques, le passage d'une perspective micro-dimensionnelle à l'identification de processus macro-dimensionnels, nous ont conduit à des réflexions et à des restructurations qui, si nous espérons qu'elles ont réussi à être fidèles aux propos de nos interlocuteurs, nous ont obligé, jusqu'à la fin, à nous interroger sur la pertinence de nos choix et de nos interprétations de ces dynamiques sociales.

---

<sup>240</sup> Cf. Figure 7 « Tableau comparatif pour l'interprétation des deux corpus d'entretien ».

## TROISIEME PARTIE. ANALYSES

### INTRODUCTION

La proximité entre les habitants d'une petite commune « ruraine » étant plus étroite que dans une grande ville, nous pouvons nous attendre à ce qu'elle suscite des dynamiques de cohabitation particulières. Cette contiguïté peut rendre en effet plus visibles – ou plus prégnants – les contacts quotidiens, contacts qui, à leur tour, peuvent amener à aiguïser le regard porté sur l'autre (qu'il soit considéré comme étant proche ou lointain) et à amplifier les identifications de soi et d'autrui. Cette proximité peut aussi raffermir les positionnements identitaires de chacun puisque la proximité, nous l'avons vu, peut inciter à vouloir accentuer des différences perçues comme étant pertinentes pour les identifications et catégorisations des acteurs sociaux.

Ceci peut par ailleurs être particulièrement le cas dans des communes à l'intérieur desquelles cohabitent des individus de deux groupes linguistiques nationalement reconnus, mais aussi des personnes nées dans des pays étrangers. De quelles manières les individus se perçoivent-ils et perçoivent-ils les autres à l'intérieur de ces espaces communaux ? Comment expriment-ils leurs propres sentiments d'appartenance et considèrent-ils les appartenances des autres ? Comment conçoivent-ils leurs rapports aux langues (locales, nationales), leurs rapports aux autres individus de langues ou de pays d'origines différents ? De quelles façons interprètent-ils la cohabitation entre des groupes, qu'ils perçoivent comme différents, tantôt proches, tantôt éloignés ?

Ceci constitue le cœur de cette partie dédiée aux analyses de notre recherche de terrain. Nous le verrons, celles-ci offrent une progression selon trois différents niveaux. Plus précisément, nous sommes passés d'un degré plus descriptif, qui permet d'appivoiser dans un premier temps les grandes lignes des profils sociolangagiers de nos interlocuteurs, à des interprétations des dynamiques relationnelles qui ressortent des analyses des témoignages de nos interlocuteurs. Ces niveaux étant liés les uns aux autres, nous offrons enfin une discussion-synthèse de ces analyses / interprétations; cette discussion-synthèse, qui tente de voir s'il y a des écarts entre leurs propres profils sociolangagiers et leurs interprétations des relations quotidiennes entre les différents groupes dans la commune et d'observer ultérieurement en quoi les imaginaires identitaires des uns et des autres

agissent sur les dynamiques relationnelles entre les groupes, est présentée selon l'un des modèles théoriques analytiques des représentations sociales<sup>241</sup>.

---

<sup>241</sup> Nous avons en effet choisi le modèle du noyau central, que nous avons adapté à nos propres théorisations. En guise de rappel, ce modèle conçoit que les éléments sur lesquels se fonde une représentation se situent soit au cœur de la représentation, soit en périphérie, leur positionnement s'effectuant selon leur valeur. Tandis que les propriétés centrales seraient celles qui donneraient du sens à la représentation, celles situées en périphérie seraient propres à l'acteur social et donc, sujettes à variation.



# PREMIERE PHASE. PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES DIVERS ACTEURS DES DEUX COMMUNES RURBAINES BILINGUES DU CANTON DE FRIBOURG

## INTRODUCTION

Cette partie est consacrée à une première analyse des propos recueillis auprès des interlocuteurs de nos deux corpus. Nous inscrivant dans le courant de la *Grounded Theory*, il nous faut en effet partir de données empiriques concernant nos différents acteurs si l'on souhaite ensuite analyser et proposer des interprétations sur les processus identitaires et sur les dynamiques relationnelles propres à ces deux communes.

En ce qui concerne les acteurs sociaux de notre premier corpus<sup>242</sup>, nous nous sommes fiée à ce qu'ils nous ont donné comme informations sur leurs propres bagages en langues, sur la ou les langues qu'ils utilisent dans les différents lieux qu'ils fréquentent ou encore, sur leurs expériences à l'étranger afin de dresser leurs profils sociolangagiers. Puisque nous travaillons sur les représentations, nous pensons qu'il est effectivement nécessaire d'examiner dans un premier temps leurs propres expériences en langues et à l'altérité (dans un contexte à l'étranger) afin de pouvoir ensuite analyser leurs commentaires sur leurs perceptions de la cohabitation quotidienne de différents groupes d'acteurs au sein de ces deux communes plurilingues. Plus précisément, nous nous demandons si leurs propres profils sociolangagiers peuvent avoir une influence sur les rapports à l'autre et sur les représentations véhiculées sur les uns et les autres, ou du moins si nous pouvons déjà faire émerger de ces profils des grandes tendances sur les rapports aux langues et les rapports aux autres qui nous seront ensuite utiles dans l'approfondissement de nos analyses. Tel que souligné précédemment, nous estimons en effet que les expériences personnelles ont des effets sur la manière dont chacun comprend et interprète les situations dans lesquelles il est impliqué et se représente les lieux dans lesquels il vit. Mais nous sommes aussi d'avis que chacun puise dans le stock de connaissances entretenu et partagé par les membres de la collectivité pour s'expliquer le monde environnant.

Ensuite, parce que nous nous questionnons à savoir si les modes de cohabitation entre les acteurs communaux reconnus sur le plan communal, cantonal et confédéral ont des effets sur les processus

---

<sup>242</sup> C'est-à-dire les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion, soit les acteurs sociaux communaux impliqués dans des institutions communales qui participent, de près ou de loin, aux processus d'insertion des habitants dans leur ensemble, mais des personnes catégorisées comme étrangères plus particulièrement.

d'insertion des personnes considérées comme étrangères (et parfois, statutairement étrangères), nous proposons également les profils sociolangagiers des acteurs de notre deuxième corpus<sup>243</sup>. S'agissant d'analyser les représentations des uns et des autres sur les uns et les autres, ces profils sociolangagiers se présentent en quelque sorte comme des « contre-points » qui permettent de repérer quels sont les échos ou les écarts entre leurs profils et les discours tenus par les acteurs du premier corpus.

Tel que nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, cette étape a été très difficile à effectuer. Nous avons en effet déjà commencé à analyser les commentaires de nos interlocuteurs : nous étions déjà passée à l'étape de l'analyse – interprétations, alors qu'il nous fallait revenir à l'essentiel de notre terrain, c'est-à-dire dégager les grandes lignes des propos que nous avons recueillis. Pour ce faire, nous sommes retournée vers les interlocuteurs de notre premier corpus et avons rassemblé les informations concernant leurs « données personnelles ». Plus précisément, nous avons regroupé les informations contenues dans la fiche « profil personnel » que nous leur avons fait remplir, mini questionnaire construit autour des trois thèmes majeurs que sont leur « parcours scolaire », leur « formation linguistique » et des « données personnelles »<sup>244</sup>. Or, tel que nous l'avons déjà souligné dans notre chapitre méthodologique, tous nos interlocuteurs n'ont malheureusement pas rempli ce questionnaire : nous n'avons pas réfléchi à l'intérêt d'élaborer une telle fiche au début de notre enquête de terrain, mais certains interlocuteurs l'ont remplie à moitié alors que d'autres ont tout simplement refusé de la remplir. Aussi nous sommes-nous replongée dans les entretiens retranscrits des interlocuteurs dont les données étaient manquantes afin de tenter de retrouver les informations pouvant correspondre à celles contenues dans les fiches « profils personnels ».

Il s'avère toutefois que nous n'avons pas été en mesure de dresser des profils complets pour la totalité de nos interlocuteurs, certaines informations n'ayant tout simplement pas été verbalisées (et/ou écrites). Sur ce point, il est essentiel de préciser que ce n'est pas parce que certaines informations sont manquantes qu'elles n'existent pas. Par exemple, les précisions relatives à la nationalité (ou aux nationalités) sont particulièrement concernées par ce phénomène : étant donné que certains des interlocuteurs de ce premier corpus ou leurs parents (ou l'un des deux parents) sont

---

<sup>243</sup> C'est-à-dire les acteurs ayant connu la migration.

<sup>244</sup> Dans ces « données personnelles » figuraient leurs expériences de voyage à l'étranger, éléments qui nous intéressent ici particulièrement puisque nous nous interrogeons à savoir si les expériences à l'étranger façonnent nos rapports à l'autre. Voir en Annexe H pour l'intégralité de cette fiche « Profil personnel ».

issus de la migration, il est possible qu'ils puissent avoir la nationalité suisse ou la nationalité de leur pays de naissance ou du pays de provenance de leurs parents (ou de l'un des deux parents) sans qu'ils ne nous en aient fait part explicitement. Même chose en ce qui concerne les voyages à l'étranger : l'interlocuteur peut ne pas avoir mentionné tous les endroits où il est allé, ou ne pas avoir pris le temps de donner cette information, selon qu'il ne voyait pas l'intérêt de nous faire part de telle ou telle expérience(s) de voyage. Autre exemple : certaines langues apprises peuvent en outre avoir été « oubliées » ou « omises », de manière consciente ou inconsciente, selon l'expérience vécue par la personne ou encore parce qu'elle ne l'utilise pas ou plus du tout. Malgré ces données manquantes ou relatives, nous nous sommes fiée à ce que nous avons comme information pour dégager quelques variables de ces profils.

Afin de cibler les informations et de faciliter la compréhension des profils sociolangagiers des interlocuteurs de notre premier corpus, nous avons synthétisé les informations sous la forme d'un tableau. A titre indicatif, nous avons souligné d'un trait le nom des interlocuteurs dont nous ne disposions pas de la fiche « profil personnel » et avons apposé un « X » lorsque nous ne disposions tout simplement pas de l'information (que ce soit parce que l'expérience n'a pas été précisée ou qu'elle n'existe pas). Nous avons gardé à l'occasion certaines expressions propres à l'interlocuteur puisque, sans elles, nous n'aurions pas été en mesure d'avoir d'autres informations sur le thème. Enfin, nous avons aussi conservées telles quelles les expressions en allemand, auxquelles nous avons apporté des précisions.

En ce qui concerne notre deuxième corpus<sup>245</sup>, nous avons synthétisé les informations sous la forme d'un texte. Premièrement, parce que nous n'avons pas élaboré de fiche « profil personnel » pour les individus de ce corpus et que deuxièmement, il n'était pas nécessaire de concentrer les informations sous la forme d'un tableau étant donné qu'ils sont beaucoup moins nombreux que les acteurs de notre premier corpus. Si nous nous sommes aussi fiée à ce qu'ils nous ont confié sur leurs propres bagages en langues, sur la ou les langues qu'ils utilisent dans les différents lieux qu'ils fréquentent, nous n'avons pas jugé pertinent de nous attarder sur leurs expériences à l'étranger puisqu'ils ont eux-mêmes connu la migration ; nous avons toutefois mentionné quels étaient leur pays de naissance et leur contexte d'arrivée en Suisse.

---

<sup>245</sup> C'est-à-dire les acteurs ayant connu la migration.

Ce premier chapitre d'analyse se présente de la façon suivante : nous offrons d'abord un tableau dans lequel se trouvent des données sur les fonctions, le genre, l'âge, la nationalité<sup>246</sup>, les langues<sup>247</sup>, les formations suivies et les voyages à l'étranger des acteurs et co-acteurs francophones et germanophones de notre premier corpus pour la Commune F. Suivent des observations relatives à ces données : dans un premier temps pour les francophones et dans un deuxième temps pour les germanophones. Les profils sociolangagiers des acteurs de notre deuxième corpus pour la Commune F sont ensuite présentés<sup>248</sup>, à la suite desquels se trouvent des réflexions sur ce que peuvent laisser entendre ces profils. Un point de synthèse permet de conclure sur les grandes tendances qui sont apparues pour l'ensemble des acteurs de la Commune F. Ce même schéma est ensuite repris pour les différents acteurs de la Commune G. Enfin, nous offrons en dernière partie de cette première analyse les éléments de ressemblances et de différences entre les deux communes.

Nous avons décidé de présenter dans un premier temps notre corpus composé des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion : nous nous interrogeons en effet sur l'influence que peuvent avoir les grandes tendances qui ressortent de ces profils sociolangagiers de ce premier corpus sur les dynamiques de cohabitation entre les groupes linguistiques communaux et, par extension, sur les profils sociolangagiers des personnes de nationalité étrangère. C'est pour cette raison que les profils sociolangagiers des acteurs ayant connu la migration sont présentés dans un deuxième temps, ce corpus étant pensé plutôt comme un « contre-point » au premier.

---

<sup>246</sup> Nous avons volontairement choisi d'utiliser le terme de « nationalité » qui, pour nous, fait référence au statut juridique de l'individu reconnu comme membre d'une entité étatique. Nous avons préféré ce terme à celui de « citoyenneté », terme à notre sens trop étroitement lié aux seuls droits et devoirs de l'acteur social et qui ne permet pas d'embrasser la complexité des rapports entre l'individu et l'État. Nous pouvons en effet avoir la nationalité d'un pays mais être privé de droits ou de certaines formes de droits citoyens – par exemple, en tant que Canadienne vivant à l'étranger depuis plus de cinq ans, nous avons perdu le droit de voter lors des élections ou des consultations publiques sur le territoire canadien, bien que nous ayons toujours la nationalité du pays. Notre nationalité canadienne peut cependant amener le gouvernement canadien à nous assister dans certaines circonstances, voire à nous rapatrier au Canada. Nous avons aussi préféré ce terme à celui de « naturalisation », qui implique l'idée de nature et d'origines.

<sup>247</sup> C'est-à-dire les langue(s) première(s), apprise(s), parlée(s) au travail, parlée(s) à la maison et parlée(s) dans les loisirs.

<sup>248</sup> Même si nous ne disposons pas de fiche « profil personnel » pour les acteurs de ce deuxième corpus, nous avons pu recueillir les mêmes données que celles pour les acteurs de notre premier corpus (âge, nationalité langue(s) première(s), apprise(s), parlée(s) au travail et celle(s) parlée(s) à la maison). En ce qui concerne la ou les langue(s) parlée(s) durant les loisirs, nous avons à l'occasion dû nous fier à d'autres commentaires émis par nos interlocuteurs pour interpréter quelle(s) étaient la ou les langue(s) utilisée(s).

## CHAPITRE 1. PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES ACTEURS DE LA COMMUNE F

Ce premier chapitre d'analyse présente les profils sociolangagiers des acteurs de la Commune F. Tel que précisé précédemment. Nous présentons d'abord les profils des interlocuteurs de notre premier corpus, c'est-à-dire ceux des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion.

Ces profils sociolangagiers se présentent sous la forme d'un tableau, étalé sur trois pages successives. Un tel tableau permet en effet de synthétiser les renseignements des interlocuteurs francophones et germanophones de la commune qui ont été utiles pour dresser ces profils. Viennent ensuite des observations concernant ces données, d'abord pour les francophones et ensuite pour les germanophones.

Les profils sociolangagiers des acteurs de notre deuxième corpus pour la Commune F – c'est-à-dire les acteurs ayant connu la migration – sont ensuite présentés mais cette fois-ci, sous la forme d'un texte. Tout comme pour les interlocuteurs de notre premier corpus, nous offrons ensuite des réflexions sur ces profils. Enfin, ce premier chapitre d'analyse se termine par une synthèse, afin de faire ressortir les éléments principaux relevés pour l'ensemble des acteurs de la Commune F.

## 1.1 TABLEAU DES PROFILS DES ACTEURS ET CO-ACTEURS DES PROCESSUS D'INSERTION DE LA COMMUNE F

Prénom fictif*	Fonction(s) dans la Commune F	Genre Age**	Nationalité(s)	Langue(s) première(s)	Langue(s) apprise(s)	Langue(s) parlée(s) au travail	Langue(s) parlée(s) à la maison	Langue(s) parlée(s) dans les loisirs	Formation(s) suivie(s)	Séjour(s) à l'étranger
<b>Alexander</b>	Syndic de la commune	M 49 ans	Suisse	Allemand	Français	Allemand Français	Français	Allemand Français	Fromager Formation continue en photochimie (Fribourg)	X
<b>Jutte</b>	Coordinatrice scolaire et sociale	F 34 ans	Suisse [Parents Allemands]	Allemand	Français	Français Allemand	Français Allemand	Français Allemand	Licence, Chaire de travail social Certificat d'études avancées Sociétés plurielles et migration (Fribourg)	Nouvelle-Zélande (huit mois) comme fille au pair
<b>Charlotte</b>	Présidente de la commission scolaire, section francophone, Conseillère communale	F 27 ans	Suisse	Français	Anglais Allemand Espagnol	Français Allemand	Français	Français	Master, Sciences économiques et sociales (Fribourg)	Japon (six mois) et États-Unis (trois ans) en raison du travail du père
<b>Fabian</b>	Président de la commission scolaire, section germanophone	M 41 ans	Suisse	Allemand	Français Anglais	Allemand Français	Allemand Français	Allemand Français	École Normale Cantonale*** (Fribourg)	Amérique du Sud (sept semaines) et Canada (quatre semaines) pour les vacances
<b>Émilie</b>	Représentante francophone de la commission de scolarisation	F 39 ans	X	Français	Allemand Anglais Italien Portugais	Français Dialecte suisse-allemand	Français	Français Portugais	Collège (Fribourg)	Cinq séjours de deux mois au Portugal pour la langue

Prénom fictif*	Fonction(s) dans la Commune F	Genre Age**	Nationalité(s)	Langue(s) première(s)	Langue(s) apprise(s)	Langue(s) parlée(s) au travail	Langue(s) parlée(s) à la maison	Langue(s) parlée(s) dans les loisirs	Formation(s) suivie(s)	Séjour(s) à l'étranger
<b>Franz</b>	Représentant germanophone de la commission de scolarisation	M 44 ans	Suisse	Allemand	Allemand Français	« Français (70%) Allemand (30%) »	Français	Français	Architecte ETS Ingénieur ETS (Fribourg)	Quatre séjours au Canada (dont une fois six semaines) pour les vacances
<b>Coralie</b>	Enseignante, cours d'appui en français pour élèves étrangers au cycle d'orientation	F 38 ans	« Moitié-moitié » [Père italien et mère suisse]	Français	Italien Allemand Anglais Grec	Français Allemand Anglais	Français	Français Allemand	Formation à la faculté de pédagogie curative Diplôme d'enseignement de classe de développement et à exigence de base (Fribourg)	Italie (deux séjours d'une année) et Grèce (séjour d'une année) pour le travail
<b>Frédéric</b>	Enseignant, cours d'appui en allemand pour élèves étrangers au cycle d'orientation	M 55 ans	Suisse	Français	Allemand Anglais	Français	Français	Français Allemand	Diplôme d'enseignement, niveau secondaire (Fribourg)	Allemagne (deux mois) pour séjour linguistique
<b>Guillaume</b>	Responsable d'établissement de l'école primaire, section francophone, Enseignant	M 55 ans	Suisse	Français	Allemand Anglais	Français	Français	Français	École Normale Cantonale*** (Fribourg)	Québec (une année) pour « pause professionnelle »
<b>Hans</b>	<i>Schulleiter****</i> de l'école primaire, section germanophone, Enseignant	M 48 ans	Suisse	Allemand	Français	Allemand Français	Allemand	Allemand Français	<i>Lehrerseminar*****</i> <i>Schulleitung*****</i> (Fribourg)	X

Prénom fictif*	Fonction(s) dans la Commune F	Genre Age**	Nationalité(s)	Langue(s) première(s)	Langue(s) apprise(s)	Langue(s) parlée(s) au travail	Langue(s) parlée(s) à la maison	Langue(s) parlée(s) dans les loisirs	Formation(s) suivie(s)	Séjour(s) à l'étranger
<b>Léonie</b>	Enseignante, français langue maternelle à l'école primaire, section francophone	F 59 ans	Suisse (Parents italiens)	Italien Français	Anglais Allemand Espagnol Latin	Français	Français Italien	Français Italien	Brevet d'enseignement primaire (Fribourg)	Asie, Europe, Nord de l'Afrique, États-Unis, Bolivie pour les vacances
<b>Renate</b>	Enseignante, cours d'appui en allemand pour élèves étrangers à l'école primaire, section germanophone	F 47 ans	Suisse	Allemand	Français Anglais	Allemand Français	Allemand	Allemand Français	École Normale Cantonale*** (Fribourg)	Allemagne (une année) pour les études
<b><u>Mathieu</u></b>	Responsable RH de L'Entreprise F	M X	Suisse	Français	Allemand Italien Portugais	Allemand Italien Portugais	X	X	Diplôme commercial Brevet fédéral en RH Haute école de gestion (Fribourg)	Italie pour apprendre la langue
<b>Olivier</b>	Ancien curé de la paroisse catholique de la commune	M 54 ans	Congolais	Français Kikongo	Allemand	Français	Français	Français	Éthique sociale et philosophie Licence en théologie (Fribourg)	Allemagne (trois mois) pour apprendre l'allemand Espagne et États-Unis, courtes visites
<b>Isabelle</b>	Pasteure de la paroisse réformée de la commune	F 36 ans	Suisse	Français	Anglais Allemand Dialecte suisse-allemand	Français Dialecte suisse-allemand	Français Dialecte suisse-allemand (« langue entendue »)	Français Dialecte suisse-allemand	Université de Lausanne / Leipzig Brevet fédéral de formatrice d'adultes	X

\*Les prénoms soulignés sont les interlocuteurs dont nous n'avons pas la fiche « profil personnel ».



\*\* Age au moment de l'entretien.

\*\*\* L'École Normale Cantonale a été remplacée par la Haute École pédagogique Fribourg (HEP), suivant la volonté d'harmonisation des institutions de formation du personnel enseignant au niveau de la Suisse, harmonisation amorcée dans les années 1990. La HEP a notamment pour objectif « d'élever le niveau de formation générale des enseignantes et enseignants » et délivre depuis 2001 des diplômes destinés à l'enseignement pour les degrés préscolaires et primaires dans les deux langues nationales (français et allemand). Elle collabore également avec l'Université de Fribourg pour délivrer des diplômes d'aptitudes à l'enseignement au secondaire 1 (DAES 1) [Site de la HEP : <http://www.hepfr.ch/home>].

\*\*\*\* Le *Schulleiter* ou la *Schulleiterin* est le directeur ou la directrice de l'école, titre traduit en français dans la commune par Responsable d'établissement. Le *Schulleitung* ou *Schulleitungsausbildung* est la formation en vue de l'obtention de ce titre.

\*\*\*\*\* Le *Lehrerseminar* est le nom germanophone de la formation germanophone délivrée à la HEP de Fribourg.

Nous pouvons d'emblée constater que tous les interlocuteurs (francophones et germanophones) ont précisé qu'ils ont la langue partenaire parmi les langues apprises : tandis que les francophones affirment avoir appris l'allemand, les germanophones de leur côté précisent qu'ils ont appris le français. Bien que certains cantons de Suisse allemande aient introduits l'anglais comme première langue seconde au lieu du français<sup>249</sup>, le canton de Fribourg a, de son côté, gardé le principe de l'enseignement de la langue partenaire durant la scolarité obligatoire; le français est donc toujours enseigné comme première langue seconde pour les élèves germanophones et l'allemand comme première langue seconde pour les élèves francophones du Canton. Ainsi, bien que les interlocuteurs aient des âges variés, le fait que tous aient eu des heures d'enseignement de la langue partenaire durant leur scolarité obligatoire, peut expliquer qu'ils aient indiqué la « langue de l'autre » parmi les langues apprises.

Observons maintenant de plus près les données concernant les interlocuteurs ayant les mêmes langues premières.

## 1.2 DES FRANCOPHONES PLURILINGUES AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES VARIABLES

Étant donné que les francophones sont majoritaires dans la Commune F, nous pensons qu'il est possible qu'ils aient une influence sur les pratiques langagières dans les différents espaces communaux, voire même qu'ils agissent sur les dynamiques relationnelles entre les différents acteurs sociaux ; c'est pourquoi nous avons décidé de présenter leurs profils sociolangagiers en premier.

En ce qui concerne les langues apprises, il ressort de ce tableau que seul Olivier, l'ancien curé de la paroisse catholique de la commune, a souligné n'avoir qu'une seule langue apprise, soit l'allemand : tous les autres francophones précisent avoir appris au moins deux langues, sinon trois ou quatre. Alors que Frédéric, l'enseignant des cours d'appui en allemand du Cycle d'orientation, et Guillaume, le responsable d'établissement de la section francophone de l'école primaire, ont appris deux langues (l'allemand et l'anglais), Charlotte, la présidente de la Commission scolaire (section francophone), Mathieu, le responsable des ressources humaines (RH) de l'Entreprise F, et Isabelle, la pasteur de la paroisse réformée de la commune, ont chacun appris trois langues (que ce soit l'anglais, l'allemand,

---

<sup>249</sup> Pour rappel, cette réciprocité de l'enseignement de la langue partenaire a d'abord été remise en question par le canton de Zurich en 1997, qui a été suivi par les autres cantons de Suisse allemande au fil des années.

l'espagnol, l'italien ou le dialecte suisse-allemand). De leur côté, Émilie, la représentante francophone de la Commission de scolarisation, Coralie, l'enseignante des cours d'appui en français au CO et Léonie, l'enseignante des cours d'appui en français de la section francophone de l'école primaire, ont indiqué avoir appris quatre langues (que ce soit l'allemand, l'anglais, l'italien, le portugais, le grec, l'espagnol ou le latin).

Ensuite, trois cas de figures se présentent lorsque nous observons la ou les langue(s) parlée(s) au travail. Tout d'abord, quelques acteurs sociaux préciseront qu'ils ne travaillent qu'avec une seule langue. Tels sont les cas ici de Guillaume, de Léonie, d'Olivier et de Frédéric qui soulignent ne travailler qu'en français. Deuxièmement, trois interlocuteurs ont recours à deux langues, soit Charlotte, qui dit travailler en français et en allemand, et Émilie et Isabelle, qui utilisent le français et le dialecte suisse-allemand dans leur contexte professionnel. Coralie et Mathieu, quant à eux, travaillent en trois langues : la première en français, en allemand et en anglais, le deuxième, en allemand, en italien et en portugais.

Nous pouvons également remarquer que tous les francophones de la commune<sup>250</sup> ont le français comme seule langue parlée à la maison, sauf pour deux interviewées. Tandis que Léonie précise que son environnement linguistique familial est francophone et italophone, les langues parlées à la maison chez Isabelle sont le français et le dialecte suisse-allemand (« langue entendue »).

Enfin, en ce qui concerne les langues utilisées durant les loisirs, deux situations s'offrent à nous. Soit ils n'utiliseront qu'une seule langue, soit ils utiliseront deux langues<sup>251</sup>. Charlotte, Guillaume et Olivier précisent ainsi que leurs loisirs se passent en français, alors que Coralie, Frédéric, Isabelle, Émilie et Léonie auront recours au français et à une autre langue (soit l'allemand, le dialecte suisse-allemand, le portugais ou l'italien).

Que pouvons-nous remarquer sur les rapports aux langues de ces interlocuteurs ?

Tout d'abord, nous pouvons constater que la majorité des interlocuteurs francophones ont des profils que nous pourrions qualifier de plurilingues, surtout orientés vers l'allemand et l'anglais. Certes, leur degré de maîtrise de ces langues peut varier (non seulement entre les langues en soi, mais aussi entre les variantes parlées et écrites en tant que telles), les personnes peuvent même n'avoir

---

<sup>250</sup> A l'exception de Mathieu, puisque nous n'avons pas cette information.

<sup>251</sup> Encore ici, nous n'avons pas les données concernant Mathieu.

qu'une compréhension passive de l'une ou de l'autre de ces langues, mais chacun a fait l'expérience et / ou utilise de manière active différentes langues selon les lieux fréquentés. Si Olivier a souligné l'allemand comme seule langue apprise, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il n'a appris *que* cette langue : originaire de la République démocratique du Congo, peut-être a-t-il appris d'autres langues (outre le français) dans son pays d'origine qu'il n'a pas jugé pertinent de souligner ici, selon qu'il estimait que tel n'était pas le propos de notre entretien ou encore, selon qu'il ne les utilise plus dans le contexte fribourgeois (il parle par ailleurs le kikongo, qui figure parmi les langues premières). Ces profils plurilingues sont sans contredit caractérisés par l'apprentissage des « langues de la proximité », soit les langues de l'autre groupe linguistique de la commune puisque tous ont appris l'allemand et / ou le dialecte suisse-allemand. Mais, nous pouvons aussi remarquer la présence de langues plus ou moins éloignées, c'est-à-dire des langues qui font par exemple référence à des univers qui ne font pas partie des pratiques langagières des institutions locales, qui renvoient à des lieux symboliques ou géographiques éloignés de la commune (Tessin ou Italie pour l'italien, la Grèce, les pays anglo-saxons pour l'anglais, le Portugal, voire même les « écritures saintes » pour le latin), ou qui sont associées à la migration (italien, espagnol, portugais, anglais, latin, grec).

Nous pouvons ensuite remarquer une différence entre les langues apprises et celles parlées au travail, à la maison et dans les loisirs.

Attardons-nous d'abord sur les langues parlées au travail. Pour cela, un découpage selon les types d'institutions peut être utile pour une lecture plus particulière des différentes pratiques linguistiques selon les contextes. Les types d'institutions<sup>252</sup> que nous avons retenus sont ceux-ci : « administration communale » (acteurs sociaux qui occupent des postes au sein de l'administration communale) ; « commission scolaire » (président-e-s des commissions scolaires et représentant-e-s de la commission de scolarisation) ; « cycle d'orientation » (direction et enseignants) ; « école primaire »

---

<sup>252</sup> Ces types d'institutions sont valables pour la Commune F et la Commune G et incluent les francophones et les germanophones. Mais selon les langues premières des interlocuteurs, les structures institutionnelles des deux communes et la réalité de la constitution de nos corpus, toutes les institutions ne comprennent pas nécessairement les mêmes types d'interlocuteurs. Par exemple, étant donné que la commission de scolarisation n'existe pas dans la Commune G, l'institution « commission scolaire » ne concerne que les présidents de ces commissions (francophone et germanophone) pour cette commune. De même, si pour l'institution « cycle d'orientation » nous avons les membres de la direction pour la Commune G, tel n'est pas le cas pour la Commune F, où nous n'avons que les enseignants des cours de langues d'appui pour les élèves allophones. L'important ici n'est pas tant les acteurs en soit mais bien le type d'institution, puisque nous nous interrogeons à savoir si elles peuvent amener à des pratiques linguistiques spécifiques, pratiques que nous interrogeons à travers les informations recueillies auprès des interlocuteurs.

(direction et enseignants); « entreprise » (responsable RH et directeur) et « Églises » (curés catholiques et pasteures réformées<sup>253</sup>).

Dans la Commune F, les responsables communaux n'ont pas le français comme langue première.

A la commission scolaire, Charlotte travaille en français et en allemand et Émilie, en français et en dialecte suisse-allemand. Si elles ont recours à la langue partenaire dans le cadre de leurs fonctions, serait-ce parce qu'elles ont des contacts plus étroits avec des collègues germanophones ? Ou que ceux-ci ne parlent pas le français ? Il est également possible que la commission scolaire représente une institution-clé dans le fonctionnement de la commune et que, par conséquent, elle rassemble les acteurs sociaux des deux groupes linguistiques : dans cette situation de proximité, ils sont peut-être amenés à respecter la représentativité des deux groupes linguistiques de la commune et à promouvoir une gestion réciproque des langues locales et donc, à travailler dans les langues des deux groupes linguistiques ?

Au cycle d'orientation, Coralie dit parler en français, en allemand et en anglais et Frédéric, seulement en français. Il est intéressant de remarquer que tous deux occupent des fonctions qui les amènent précisément à avoir des contacts avec des gens ayant connu la migration. Mais l'un et l'autre ne semblent pas percevoir leurs langues de travail de la même manière. Coralie et Frédéric sont en effet des enseignants des cours d'appui pour les élèves étrangers (le français pour la première et l'allemand pour le deuxième). Or, Coralie précise qu'elle travaille avec différentes langues alors que Frédéric affirme n'utiliser que le français : est-ce que Coralie songeait précisément à son travail avec les élèves et Frédéric, à ses relations avec ses collègues et ses supérieurs ? En ce cas, sa fonction d'enseignement d'allemand serait-elle « enfouie » au sein de l'institution ? Autrement dit, est-ce que le fait d'avoir « oublié » de préciser l'allemand parmi les langues de travail peut traduire une non-reconnaissance de son rôle professionnel au sein de cette institution ? Quant à Coralie si, d'un côté, elle a recours aux langues des deux groupes linguistiques locaux (français et allemand), elle utilise aussi l'anglais : ses fonctions l'amènent probablement à expérimenter différents contextes qui demandent des pratiques linguistiques variées (collègues, supérieurs, élèves étrangers, parents étrangers).

---

<sup>253</sup> Nous avons féminisé « pasteures » car, pour les deux communes, les pasteures sont des femmes.

Du côté de l'école primaire, Guillaume et Léonie disent travailler essentiellement en français. Serait-ce parce qu'ils n'ont pas de contacts avec des personnes (collèges ou élèves) qui parlent d'autres langues? Ou que les collègues germanophones et les élèves étrangers parlent français avec eux ? L'école primaire est certainement une institution-clé pour le fonctionnement de la commune puisque, nous l'avons déjà souligné, l'école est le lieu par excellence pour la transmission et l'appropriation des rôles, des modèles de conduite et du stock commun de connaissances des collectivités<sup>254</sup>. Selon que chacun des deux groupes linguistiques souhaite préserver ce stock commun de connaissances, la proximité au sein de cette institution crée peut-être un désir d'éloignement, qui se traduit par l'envie de se différencier ; peut-être ces francophones instituent-ils une distance avec les germanophones en n'utilisant que le français dans le cadre de leurs fonctions ?

Dans l'entreprise, Mathieu explique qu'il a recours à trois langues, soit l'allemand, l'italien et le portugais. En tant que responsable RH, il est probable qu'il entretienne des contacts directs avec non seulement des employés germanophones, mais aussi des employés ayant connu la migration : ceci peut indiquer que les italophones et les lusophones peuvent être nombreux au sein de l'entreprise et peut constituer une raison justifiant la connaissance de ces langues, qui ne sont justement pas des langues localement reconnues dans la commune. L'utilisation de ces langues par ce responsable RH peut également laisser croire que l'Entreprise F connaît des pratiques linguistiques et un contexte internes différents de ceux de la Commune F et qu'en conséquence, elle doit mettre en place des mesures particulières pour les langues non-locales (par exemple, l'apprentissage des langues non-locales les plus importantes – du moins, pour cette fonction précise). Dernier point à souligner, Mathieu n'a pas précisé s'il utilisait le français dans le cadre de son travail. Serait-ce parce qu'il a « oublié » de souligner cette langue parce que ça allait de soi, dans une commune où le français est majoritaire ? Qu'il a jugé bon de mettre dans la liste des langues de travail les langues qu'il doit utiliser, *en plus* du français ? Ou tout simplement qu'il travaille en effet principalement dans ces langues ? Les questions restent entières, mais nous pouvons justement remarquer que ce n'est pas parce qu'une langue n'est pas précisée qu'elle est nécessairement absente des pratiques.

---

<sup>254</sup> Ce que P. Bourdieu traduit par le processus d'*intériorisation de l'extériorité* et l'*extériorisation de l'intériorité* [Bourdieu, 1980a : 88].

Enfin, en ce qui concerne les Églises, Olivier travaille essentiellement en français alors qu'Isabelle a besoin du français et du dialecte suisse-allemand. Est-ce que les gens qui fréquentent ces deux Églises seraient de langues différentes ? Plus précisément, est-ce que les individus de confession catholique seraient plutôt francophones et les Réformés, à la fois francophones et germanophones ? Isabelle a-t-elle un nombre important de germanophones de confession protestante qui l'amène à devoir utiliser leur langue première (le dialecte suisse-allemand) avec eux ?

En observant de nouveau le tableau nous pouvons constater que, si chacun a appris différentes langues et si certains connaissent des milieux professionnels qui les conduisent à utiliser diverses langues, tous les interlocuteurs<sup>255</sup> précisent qu'ils ont le français comme langue parlée à la maison. Serait-ce parce que leur milieu familial (famille élargie et / ou conjoint) est essentiellement francophone ? Il est par ailleurs intéressant de lier ceci avec le fait que la majorité de ces interlocuteurs sont Suisses : y aurait-il une continuité entre leur langue première, qui est une langue nationale, et la langue familiale ? Nous ne savons pas si Olivier est Suisse, mais nous savons toutefois qu'il est Congolais : le français y étant la langue officielle, nous pouvons penser qu'il y a aussi ici continuité entre l'une de ses langues premières (français et kikongo) et la langue utilisée à la maison. En ce qui concerne Léonie et Isabelle, pour qui les langues familiales sont respectivement le français et l'italien et le français et le dialecte suisse-allemand, est-ce que la présence de ces langues à la maison s'expliquerait par des univers familiaux linguistiquement mixtes ? Les parents de Léonie sont en effet issus de la migration italienne : elle semble ainsi avoir fait l'expérience de la transmission de la langue familiale (peut-être même a-t-elle un conjoint italoophone ?), tout en ayant intégré l'une des langues locales dans sa sphère intime. Isabelle, de son côté, partage assurément sa vie intime avec quelqu'un qui parle le dialecte, puisque c'est pour elle une « langue entendue ». La famille étant une institution en soi, est-ce à dire que la proximité nécessairement créée dans la sphère privée amène les uns et les autres à choisir des individus qui partagent une même langue et donc, un monde de sens commun qui leur est proche ?

Si le milieu familial (conjoint ou non, famille propre et /ou famille du conjoint) semble caractérisé par la dominance du français, ceci n'est pas nécessairement le cas des langues parlées durant les loisirs. Tous les interlocuteurs affirment utiliser le français durant leurs loisirs. Mais si trois disent n'utiliser que cette langue (Guillaume, Charlotte et Olivier), tous les autres ont recours à d'autres

---

<sup>255</sup> A l'exception de Mathieu, dont nous ne disposons pas d'information.

langues. Ainsi Frédéric, Coralie et Isabelle vivent leurs loisirs en français et en allemand / dialecte suisse-allemand. De son côté, Émilie fera des activités en français et en portugais alors que Léonie aura des loisirs en français et en italien. Même si la Commune F est en majorité francophone, ceci laisse croire qu'il y a des lieux où sont réinvesties des langues diverses : les associations locales ou encore les activités publiques amèneraient-elles les habitants possédant différentes langues à s'y côtoyer ?

Au-delà, serions-nous ici en mesure d'affirmer qu'il y aurait une frontière d'usages des langues entre les espaces privés et les espaces publics, frontière qui pourrait amener à des positionnements différents ? Plus précisément, même si chacun a fait personnellement l'expérience de diverses langues (en tant que langues apprises), est-ce que l'espace familial (ou l'espace privé ou la « maison ») représenterait le lieu où l'on préserve les identifications et appartenances premières (ici, l'appartenance au groupe des francophones) par la transmission et l'usage du patrimoine linguistique ? Le français étant l'une des langues nationales officiellement reconnues mais aussi la langue majoritaire du canton et de la commune, est-ce que cette transmission jouit d'une représentation positive perceptible à l'intérieur de la commune qui leur donne le sentiment de former le groupe légitime de la localité ? Autrement dit, est-ce que la continuité entre la langue de la sphère intime et celle qui est parlée en majorité dans la commune peut alimenter, chez les francophones, le sentiment de former une « communauté imaginée » favorable à la mise en scène d'un ancrage local affirmé ? Est-ce que cette continuité entre les langues permet aux francophones d'entretenir la fonction symbolique et légitime de cette langue et qui permettra de fixer la frontière entre le « nous légitime » (francophones) et le « eux plus ou moins légitimes » (germanophones suisses et étrangers) dans la commune ?

Nous l'avons vu précédemment, les petites localités ont ceci de particulier que le degré d'« enracinement » des individus est évalué selon leur implication dans les réseaux locaux : c'est la proximité avec le réseau familial et social qui permet d'exprimer l'appartenance locale [Bozon, 1984 : 45 – 46]. En ce cas, est-ce que les francophones ont le sentiment de former une « grande famille », puisqu'il y a une continuité entre la langue parlée dans la sphère intime et celle parlée en majorité dans la commune ? Si les francophones se perçoivent comme la communauté de référence locale, dans quel(s) contexte(s) ou sous quelle(s) forme(s) s'expriment et s'exercent les dominations ponctuelles des premiers sur les autres acteurs sociaux de la commune (germanophones et individus



perçus comme étrangers) ? Et dans ces situations de micro-dominance, quelles sont les attitudes possibles de dominés [Bozon : 1984] ?

Car les espaces publics (le travail et les loisirs) amènent l'utilisation d'autres langues : ces espaces constituent-ils des lieux où doivent se négocier les rapports de force entre les groupes de langues différentes ? Les institutions spécifiques communales amènent-elles des négociations pour la proximité ou la distance entre les groupes et donc, des usages variés entre les langues ? Quels sont les lieux qui amènent à des rapprochements par les langues ? Ces rapprochements sont-ils obligés ? Contraints ? Engendrent-ils, justement, des éloignements ?

En ce qui concerne les séjours à l'étranger, il ressort du tableau que la majorité des francophones<sup>256</sup> ont fait un ou des séjours à l'étranger. Trois types de séjours ressortent de ce tableau. Tout d'abord, certains interlocuteurs ont fait des expériences à l'étranger pour le travail. Par exemple Charlotte a vécu au Japon et aux États-Unis en raison du travail de son père. De même Coralie a séjourné en Italie et en Grèce pour sa vie professionnelle tandis que Guillaume a fait une « pause professionnelle » au Québec, c'est-à-dire un séjour d'échange professionnel dans une institution d'enseignement au Québec. Ensuite, d'autres interlocuteurs sont partis à l'étranger pour apprendre une langue. Tels sont les cas d'Émilie, qui est partie au Portugal, de Frédéric et d'Olivier, qui sont allés en Allemagne et de Mathieu, qui a séjourné en Italie. Certains interlocuteurs, enfin, sont allés dans d'autres pays pour faire du tourisme : Léonie est ainsi allée en Asie, en Europe, dans le Nord de l'Afrique, aux États-Unis et en Bolivie, alors qu'Olivier s'est rendu en Espagne et aux États-Unis.

Si nous pouvons lier les expériences de mobilité aux rapports à l'autre, à l'altérité (et à l'étranger, qui suscitera la dialectique de la proximité et de la distance selon l'interprétation des situations et les critères d'évaluation) [Simmel, 2004 ; 1979 ; Schütz, 2010 ; 1944], nous remarquons que les modalités de ces rapports à l'ailleurs sont vécues, pour la majorité, dans un cadre structurel précis, soit travailler ou apprendre une langue. En ce sens, nous pouvons nous attendre à ce que les modes d'immersion (statut social, types d'activités réalisées, besoin ressenti ou non d'intégrer la collectivité), et que les types de contacts sociaux (liens avec des natifs, des compatriotes, des étrangers, variétés des situations sociales, degré de proximité et de distance avec les acteurs sociaux) [Zarate et Murphy-Lejeune, 2003 : 41] soient plus significatifs que lors d'un voyage que l'on fait pour des vacances ou

---

<sup>256</sup> A l'exception d'Isabelle, dont nous ne disposons pas d'information.

pour un séjour de visite. Si nous observons par ailleurs la durée de ces séjours professionnels ou linguistiques, nous pouvons remarquer qu'ils s'échelonnent sur des périodes allant de deux mois à trois ans : ces expériences à et de l'étranger peuvent avoir sollicité des stratégies d'adaptation ou avoir amené à développer des modes de socialisation différents de ceux acquis en première instance. Ces expériences vécues à l'étranger, qui sont à la fois sociales, linguistiques, institutionnelles et culturelles, ont-elles provoqué des rapports à l'autre et des rapports à soi-même négatifs ou conflictuels ? Ou, au contraire, positifs ou harmonieux ? Sont-elles réinvesties dans la vie quotidienne, dans les relations entretenues avec autrui (que cet autrui soit considéré comme proche ou lointain) ? Car même si nous pouvons constater que la plupart de ces séjours professionnels et linguistiques se sont faits dans des pays plus ou moins distants de la Suisse (sur les plans géographiques<sup>257</sup>, mais aussi sur le plan des pratiques<sup>258</sup>), les expériences à l'étranger peuvent toujours susciter des impressions de distance à l'autre qui peuvent être positivement ou négativement ressenties.

Dirigeons maintenant notre regard vers les germanophones de la Commune F.

### 1.3 DES GERMANOPHONES BI-TRILINGUES AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES FRANCOPHONES

Si nous observons les langues apprises, la moitié des interlocuteurs disent n'avoir appris qu'une seule langue et l'autre moitié, deux langues. Ainsi Alexander, le Syndic de la commune, Jutte, la coordinatrice scolaire et sociale, et Hans, le *Schulleiter* de la section germanophone de l'école primaire, n'ont appris que le français. De leur côté Fabian, le président de la Commission scolaire (section germanophone), Franz, le représentant germanophone de la Commission de scolarisation, et Renate, l'enseignante des cours d'appui en allemand de la section germanophone de l'école primaire, ont appris deux langues, c'est-à-dire le français et l'anglais pour Fabian et Renate et le français et l'allemand pour Franz.

---

<sup>257</sup> La majorité des pays visités se situent en effet en Europe, c'est-à-dire au Portugal, en Allemagne, en Italie et en Grèce.

<sup>258</sup> Nous pouvons en effet affirmer que, même si ces pays d'Europe connaissent des variétés dans des pratiques institutionnelles, culinaires, relationnelles, scolaires, linguistiques et des contextes historiques, politiques ou économiques qui leurs sont propres, ils partagent des références communes qui atténuent la distance entre les particularités – ne serait-ce que parce qu'ils appartiennent à cet espace commun qu'est l'Union européenne. En outre, si l'Amérique du nord est géographiquement éloignée de l'Europe, les États-Unis ou le Canada sont souvent considérés comme « culturellement » proches.

Alors que la totalité des interlocuteurs indique travailler en deux langues, soit en allemand et en français, trois cas de figures se présentent lorsque nous observons de plus près les langues parlées à la maison. Pour Alexander et Franz, la langue parlée dans la sphère familiale est uniquement le français, tandis que Hans et Renate utilisent exclusivement l'allemand. Jutte et Fabian, quant à eux, utilisent le français et l'allemand dans leur vie privée.

Durant les loisirs, les langues utilisées seront l'allemand et le français pour Alexander, Jutte, Fabian, Franz et Renate; Hans, de son côté, affirme que ses loisirs se passent essentiellement en français.

Que pouvons-nous avancer concernant ces profils en langues ?

Il apparaît tout d'abord que trois interlocuteurs n'ont appris que le français et que les trois autres interlocuteurs ont appris deux langues. Si l'on tient compte de la langue première, nous pouvons ainsi affirmer que ces interlocuteurs ont des profils en langues qui sont soit bilingues ou trilingues, principalement caractérisés par le français et l'anglais. Tout comme ce qui a été spécifié pour les francophones de la commune, le degré de maîtrise de ces langues peut varier<sup>259</sup>. Ce que nous pouvons remarquer, c'est que tous ces germanophones ont appris le français, c'est-à-dire la « langue partenaire » (ou encore la « langue de la proximité »), puisque c'est celle de l'autre groupe linguistique de la commune (et du canton et du pays), langue qui, de surcroît, est enseignée durant la scolarité obligatoire. Si pour Alexander, Jutte et Hans le français est la seule langue apprise, Fabian et Renate ont aussi appris l'anglais alors que Franz précise avoir appris l'allemand. L'anglais peut certes faire référence à un « ailleurs » éloigné de la commune (c'est-à-dire que l'anglais ne fait pas partie des langues des institutions communales ou cantonales et renvoie à des pays géographiquement éloignés de la commune, soit aux pays anglo-saxons). Mais nous avons aussi vu que l'anglais, qui peut pratiquement être considéré comme une cinquième langue nationale, n'est pas si éloigné de l'imaginaire plurilingue de la Suisse ou que, du moins, il fait de plus en plus partie du contexte linguistique du pays (ayant investi les secteurs scientifiques, académiques, médiatiques et éducatif suisses). Si Franz, de son côté, précise que l'allemand est une langue apprise, il est intéressant de préciser que l'allemand standard et le(s) dialecte(s) suisse-allemand(s) sont des variantes et sont donc des langues qui ne sont pas nécessairement très éloignées l'une de l'autre : pourrions-nous croire que

---

<sup>259</sup> Nous tenons à souligner qu'en ce qui concerne le français, leur degré de maîtrise de la langue était suffisamment important pour pouvoir mener un entretien avec nous en français même si, à l'occasion, certains ont parfois eu recours à des mots ou des expressions en allemand, faute de pouvoir trouver leur équivalent en français.

Franz considère l'allemand comme une langue éloignée de sa langue première, voire se la représente comme une langue « autre » ?

Ensuite, en observant de plus près le tableau concernant les profils sociolinguistiques de ces interlocuteurs germanophones, nous pouvons constater une certaine continuité entre les langues apprises et celles parlées au travail, à la maison et dans les loisirs.

Attardons-nous d'abord sur les langues parlées au travail et reprenons les mêmes types d'institutions énoncés pour les francophones de la Commune F. Que ce soit à l'administration communale, à la commission scolaire ou à l'école primaire<sup>260</sup>, tous les interlocuteurs ont souligné que leurs langues de travail est l'allemand et le français. Ainsi, même si les deux responsables communaux ont l'allemand comme langue première, ils semblent aussi devoir utiliser le français dans le cadre de leur travail : serait-ce parce que les francophones qui y travaillent n'ont pas de connaissances en allemand assez suffisantes pour qu'ils se voient obligés de s'adresser à eux en français ? Ou que les francophones sont plus nombreux au sein de cette institution et qu'en conséquence, le français est la langue parlée en majorité ? Institution-clé de la commune s'il en est une, l'administration communale promeut peut-être l'utilisation des deux langues dans un souci de représentativité des deux groupes linguistiques et, qui plus est, par les personnes qui occupent les postes décisionnels censés représenter l'institution ? Ces mêmes réflexions peuvent par ailleurs s'appliquer à la commission scolaire, puisque les deux langues sont aussi les langues de travail. Enfin, si Hans et Renate disent travailler dans les deux langues à l'école primaire, est-ce parce que les francophones qui y travaillent ne parlent pas en allemand avec eux ? Ou parce que les germanophones y sont en minorité ?

Toujours selon le tableau, nous remarquons aussi que trois cas de figure ressortent de ces profils en ce qui concerne les langues parlées à la maison. Hans et Renate disent avoir uniquement l'allemand. Alexander et Franz, de leur côté, utilisent essentiellement le français et Jutte et Fabian disent avoir l'allemand et le français comme langues familiales. Serait-ce parce qu'Alexander, Franz, Jutte et Fabian ont chacun un conjoint unilingue francophone ? Ou bilingue ? Ou encore, qu'ils souhaitent transmettre leurs propres connaissances de la langue française à leurs enfants (s'ils en ont) ? Par ailleurs, tous ces interlocuteurs ont la nationalité suisse : il y a ici transmission de l'une des langues ou des deux langues non seulement communales mais aussi nationales à l'intérieur de

---

<sup>260</sup> Nous n'avons pas d'interlocuteurs germanophones pour les institutions « cycle d'orientation », « entreprise » et « Eglises » dans la Commune F.

l'espace familial. Même si Jutte et Fabian parlent aussi allemand, il n'en demeure pas moins que ces quatre interlocuteurs sont en contacts étroits avec le français dans leur sphère intime. Ce qui nous amène à nous interroger s'il est possible que le contexte démographique de la Commune F se retradise dans l'espace familial. Plus précisément, est-ce que les germanophones, numériquement inférieurs dans la commune, sont amenés à vivre aussi ce rapport de force dans le cadre de leur vie intime, c'est-à-dire à avoir des conjoints francophones avec lesquels ils doivent parler français parce que, justement, c'est la langue du groupe majoritaire de la commune ? Quant à Hans et Renate, nous avons appris par d'autres interlocuteurs qu'ils formaient un couple : en ce cas, il est aisé de concevoir qu'ils aient recours à leur langue première dans leur vie familiale.

Enfin, tous les interlocuteurs affirment avoir des loisirs en allemand et en français, mis à part Franz pour qui ils ne se font qu'en français. Majoritairement francophone, la Commune F amène-t-elle des activités de loisirs à l'intérieur desquelles les francophones sont nombreux et donc, les germanophones à utiliser cette langue ?

Si nous posons la question à savoir si les francophones connaissent des frontières entre les espaces privés et les espaces publics concernant les pratiques linguistiques, il apparaît que les germanophones, eux, semblent vivre une certaine continuité entre les langues qu'ils ont apprises et celles qu'ils utilisent tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. Ayant appris la langue partenaire, c'est-à-dire la langue du groupe reconnu non seulement dans la Commune F, mais dans le canton et en Suisse, ils l'utilisent aussi pour le travail, dans leur vie privée et dans les loisirs. Serait-ce justement parce que les francophones de la commune s'instituent en tant que communauté de référence locale que les germanophones doivent avoir recours à la langue de l'autre pour pouvoir participer aux structures locales et ainsi prendre part de manière concrète au fonctionnement de la collectivité ? Certes, ce rapprochement spatial entre ces deux groupes linguistiques légitimement reconnus (sur les plans communal, cantonal et confédéral) semble amener à des pratiques d'aménagement de la langue de l'autre puisque, nous l'avons vu, les francophones aussi disent parfois travailler et avoir des loisirs en allemand ou en dialecte suisse-allemand. Mais il apparaît d'une manière beaucoup plus prégnante que l'ensemble des sphères de la vie quotidienne des germanophones de la Commune F se passent dans les deux langues de la commune.

Est-ce que cette proximité entre les groupes linguistiques, qui instituerait un rapport de force, amènerait les germanophones à connaître une situation de micro-domination dans laquelle ils se

verraient obligés de parler français ? Quelles seront alors les attitudes des germanophones face à ce rapport de force ? Afin de revaloriser leur situation, vont-ils tenter de mettre en avant une image positive de leur groupe linguistique ? De quelle(s) manière(s) ? En tant que groupe linguistique légitimé sur le plan cantonal et confédéral, vont-ils chercher à se revendiquer, eux aussi, d'un ancrage local ?

Du côté des expériences à l'étranger, le tableau nous informe que la majorité de ces interlocuteurs<sup>261</sup> a fait un ou des séjours dans d'autres pays. Ici, deux types de voyages à l'étranger se dessinent. Tandis que Jutte et Renate sont allées à l'étranger pour des raisons « techniques » (la première en Nouvelle-Zélande comme « fille au pair » et la deuxième en Allemagne pour les études), Fabian (Amérique du Sud et Canada) et Franz (Canada) sont partis dans d'autres pays pour des vacances.

Bien que Jutte et Renate se soient rendues à l'étranger pour des raisons différentes, chacune a connu un séjour d'une durée significative (huit mois pour la première, une année pour la deuxième) qui a pu les amener à expérimenter des situations impliquant des stratégies d'adaptation et des modifications des modes de perception de la réalité environnante. Jutte a certes séjourné dans un pays qui se trouve géographiquement distant d'avec la Suisse, qui connaît assurément des pratiques (institutionnelles, culinaires, relationnelles, etc.) différentes. Mais pouvons-nous croire que la distance « culturelle » peut ne pas être si grande, puisque la langue officielle est l'anglais et que la Nouvelle-Zélande est une ancienne colonie britannique ? Il est par ailleurs fort intéressant de remarquer sur ce point que Jutte n'a pas précisé l'anglais parmi les langues apprises : serait-ce parce qu'elle n'a pas jugé pertinent de souligner cette langue selon qu'elle interprétait nos recherches sous l'angle du bilinguisme de la Commune F ? De son côté, Renate a aussi vécu plusieurs mois à l'étranger, mais dans un pays limitrophe qui a une langue officielle et connaît des pratiques variées (institutionnelles, scolaires, culinaires, relationnelles, etc.) relativement proches de la Suisse.

Quant à Fabian et à Franz, s'ils ont visité des pays géographiquement éloignés du Vieux Continent, ou parfois pensés comme étant « culturellement » distants de la Suisse (Amérique du Sud), ces types de séjours stimulent généralement peu de stratégies d'adaptation puisque l'acteur social se trouve plutôt dans la position de « celui qui observe », alors que les contacts avec les populations locales sont souvent de l'ordre du fonctionnel et du pratique. Est-ce que justement ce type d'expérience à et

---

<sup>261</sup> A l'exception d'Alexander et de Hans, dont nous ne disposons pas d'information.

de l'étranger aura des effets sur la manière de concevoir les rapports à l'autre dans la vie quotidienne ?

Maintenant que nous avons dégagé de grandes tendances concernant les profils sociolangagiers des acteurs de notre premier corpus, tournons-nous vers les profils des acteurs de notre deuxième corpus.

#### 1.4 PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE F

##### Profil sociolangagier de Mayifa

Originnaire de la République démocratique du Congo, Mayifa est arrivée en Suisse à l'âge de vingt-huit ans, c'est-à-dire aux alentours de 1990. Ses langues premières sont le lingala et le swahili, qui étaient les langues parlées à la maison, et le français qu'elle a appris à l'école. C'est en tant qu'étudiante que Mayifa est venue pour la première fois au pays du fait qu'elle a effectué des études supérieures à l'Université à Fribourg.

Mayifa a acquis la nationalité suisse et est mariée avec un ressortissant étranger. Elle est également mère de deux filles nées en Suisse, qui ont suivi le cursus scolaire francophone de la Commune F. La langue familiale est principalement le français et c'est en français que Mayifa consacre sa vie au bénévolat : elle s'investit depuis de nombreuses années pour le pays dont elle est originaire ainsi que pour les Suisses et pour les étrangers installés en Suisse.

Mayifa nous apprendra qu'elle n'a « jamais été confrontée aux problèmes des langues » parce que « ça a toujours été le français ». Son travail se passe par ailleurs essentiellement dans cette langue. Elle nous dit avoir tenté d'apprendre l'allemand standard mais qu'elle n'a pas poursuivi car elle aurait trouvé cela « trop difficile ». Selon ces commentaires, nous pensons donc que Mayifa a ses loisirs en français.

### Profil sociolinguistique de Kasun

Kasun est né en 1967 au Sri Lanka. La guerre ayant éclaté entre les Tamouls et les Cinghalais en 1987, Kasun sera fait prisonnier pendant quelques mois pour ensuite réussir à s'enfuir du pays. Il arrive en Suisse en 1990 à l'âge de vingt-trois ans et sera accueilli en tant que réfugié. Déjà marié et père d'une première enfant née au Sri Lanka, sa famille viendra le rejoindre quelques années plus tard. Deux autres enfants naîtront ensuite sur le sol helvétique. Kasun a comme langue première le tamoul et a un peu appris l'anglais au cours de sa scolarité dans son pays. La langue parlée à la maison est le tamoul. Cette langue reste par ailleurs essentielle car elle permet d'entretenir les liens avec les membres de sa famille qui sont disséminés à travers le monde. Leurs enfants, inscrits dans le cursus francophone de la Commune F, apprennent le français, l'allemand et l'anglais à l'école.

Kasun a occupé différents emplois (services, restauration, alimentation) avant de se faire engager dans l'entreprise où il travaille maintenant. Grâce à l'obtention d'un diplôme professionnel suisse, il occupe maintenant un poste fixe au sein de cette entreprise.

Kasun a appris le français, puisque c'est la première langue avec laquelle il a été en contact à son arrivée dans le Canton de Fribourg et que c'est aussi cette langue que l'on parlait dans les différents endroits où il a travaillé. Même s'il nous dit travailler en français, il affirme ne pas avoir assez de temps pour parler en français. Sa vie se passe en famille, mais à l'occasion il ira au restaurant avec des collègues, ou encore aux fêtes communales (Pâques, Carnaval, Église). Kasun a encore moins de temps pour apprendre l'allemand, langue qu'il n'a par ailleurs jamais essayé d'apprendre. Si nous nous fions à ces précisions, nous estimons que les loisirs de Kasun se passent en tamoul et en français.

Ayant fait une première demande pour sa naturalisation, il nous informe que sa demande a été rejetée par la Commune F parce que sa femme ne parlait pas assez bien français. Elle prend des cours de français depuis et il pensait refaire une demande au courant de l'année où nous l'avons eu en entretien.

### Profil sociolinguistique de Luna

Luna est née à Bologne, en Italie, en 1950. C'est en 1956, soit à l'âge de six ans, qu'elle arrive en Suisse avec sa mère afin de venir rejoindre son père, qui avait été engagé quelques mois auparavant à



Fribourg dans un domaine de spécialisation très pointu. Sa langue première est l'italien, langue qui était et est encore aujourd'hui parlée dans sa famille. Luna a fait toute sa scolarité en français à Fribourg. Elle apprendra également l'allemand, l'anglais et le latin durant son parcours scolaire. Lorsqu'elle sort de l'école, après sa formation en pédagogie curative, Luna parle couramment le français, l'italien, l'allemand, l'anglais ainsi que l'espagnol.

Elle se marie en 1972 avec un Suisse dont elle héritera de la nationalité. C'est par ailleurs durant cette même année que Luna vient s'installer avec son mari dans la Commune F. Les langues parlées à la maison sont le français et l'italien et ses enfants sont allés dans le cursus scolaire francophone. Luna a été institutrice dans la section francophone de l'école primaire de la Commune F et y est devenue la responsable des cours d'appui en français pour les élèves allophones, dès leur création. Elle occupera cette fonction jusqu'à sa retraite et nous confiera avoir toujours travaillé qu'en français.

Lorsqu'elle est arrivée en Suisse, ses parents l'ont immédiatement inscrite à l'école enfantine en français puisqu'à Fribourg, à l'époque, « il n'y avait pas d'école en allemand ». Bien qu'elle parlait couramment l'allemand avant de venir s'installer dans la Commune F à l'âge de vingt-et-un ans, Luna dit que l'allemand est une langue qui ne lui sert à rien dans sa vie quotidienne. Compte-tenu de ces commentaires, nous pouvons imaginer que Luna a des loisirs en français et en italien.

## 1.5 DES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION PLURILINGUES AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES DIFFÉRENCIÉES

Un premier élément qui ressort de ces synthèses est que chacun de ces trois acteurs a un profil plurilingue. Tout comme ce qui a été relevé pour les acteurs de notre premier corpus, ils maîtriseront certainement à des degrés différents chacune de ces langues<sup>262</sup>. Mayifa et Kasun avaient déjà appris respectivement trois langues (lingala, swahili et français) et deux langues (tamoul et anglais) dans leur pays de naissance. Luna de son côté est arrivée en Suisse en parlant uniquement l'italien. Mais tant Kasun que Luna enrichiront leur bagage linguistique une fois arrivés en Suisse. Ces profils nous montrent également que ces acteurs parlent au moins l'une des langues locales, c'est-à-dire le

---

<sup>262</sup> Nous souhaitons préciser que Kasun, même s'il ne maîtrisait pas la langue française, avait un niveau assez bon pour pouvoir mener l'entretien en français avec nous. Il est arrivé qu'il utilise parfois des mots en anglais, faute de pouvoir trouver leur équivalent en français.

français, qui peut aussi être considérée comme la « langue de la proximité ». Mayifa n'a pas eu à s'investir pour apprendre le français, puisqu'elle le parlait déjà avant de quitter la République démocratique du Congo. Kasun, de son côté, a appris le français alors que Luna a non seulement appris le français mais l'allemand.

Cette connaissance de la langue française s'avère d'autant plus importante pour leur quotidien que tous nous ont dit travailler essentiellement en français. Dans cette commune où les francophones sont majoritaires, est-ce que tous les trois ne s'appuieraient pas, en quelque sorte, sur le *confort de la majorité* ? Le fait d'avoir appris le français et de le parler dans la sphère publique (le travail et, dans une certaine mesure, les loisirs) permet-il à ces personnes issues de la migration de se rapprocher du groupe linguistique majoritaire et de jouir, par extension, des retombées positives liées à ce groupe de référence (désignation symbolique, participation à la vie de la collectivité, mise en scène du sentiment d'appartenance à l'égard du lieu, etc.) ? Ce confort de la majorité permet-il, par ailleurs, d'éviter de s'investir dans l'apprentissage d'une langue qui paraît être moins nécessaire dans le déroulement de la vie quotidienne ?

Au-delà, est-ce que ces pratiques linguistiques nous laissent croire que cette commune fonctionne sur un mode monolingue, malgré la proximité des francophones et des germanophones ? Est-ce que les habitants francophones et germanophones partageraient une vie publique commune qui leur permettrait de vivre dans leur propre langue, les uns à côté des autres [Cichon, 1997 : 47] ? Ces profils sociolinguistiques nous incitent du moins à croire qu'il est tout à fait possible de vivre uniquement en français dans la Commune F.

Dans ce contexte helvétique où les étrangers sont fortement encouragés à s'intégrer par la langue, à apprendre l'une des langues locales, nous nous interrogeons sur la transmission de la langue première au sein des familles de nationalité étrangère. Si ces profils nous montrent, dans un premier temps, que ces acteurs de la migration s'efforcent d'une manière ou d'une autre d'apprendre l'une des langues de leur environnement, ils nous renseignent également sur les langues parlées dans la famille et sur leur transmission de parents à enfants.

Selon H. Adami, il y a trois raisons majeures qui expliquent les raisons pour lesquelles les langues des personnes originaires d'un autre pays ne se transmettent généralement pas au-delà des petits-enfants. Tout d'abord, il y a la pression de la (ou des) langue(s) dominante(s), et particulièrement avec la

scolarisation des enfants, qui fait que l'importance de la langue du pays d'origine faiblit peu à peu. Ensuite, bien que les nouveaux arrivants puissent tenter de se regrouper pour différentes raisons, cette « stratégie de maintien » de différentes caractéristiques du pays d'origine perd de son attrait au fil des générations. Enfin, le cas des couples binationaux étant assez répandu, la question de l'utilité de la langue première se pose pour le conjoint qui ne la pratique pas lui-même quotidiennement [Adami, 2009 : 34 – 35].

De fait, nous pouvons dégager deux types de situation au travers de ces trois parcours. Dans le premier cas, il y a transmission. Kasun et Luna ont ainsi transmis à leurs enfants leur langue première et l'utilisent dans leur sphère familiale. Marié avec une femme originaire de son pays, Kasun continuera à employer cette langue première avec les membres de cette famille élargie, langue d'autant plus nécessaire qu'elle permet d'entretenir les liens avec les individus qui sont installés dans d'autres pays à travers le monde ou restés au Sri Lanka. Luna, quant à elle, a notamment transmis l'italien aux enfants suivant l'insistance de son mari : l'italien étant aussi une langue nationale et officielle en Suisse, nous pouvons penser qu'il a pu bénéficier, en quelque sorte, de son statut légitime au pays et ainsi être transmis dans l'univers familial.

Tel n'est cependant pas le cas de Mayifa, qui connaît une certaine rupture. Dans ce cas se pose en effet la question de l'utilité de transmettre des langues premières (lingala et swahili) à des enfants dans un contexte où le milieu environnant immédiat ne permet pas la pratique quotidienne de ces langues (conjoint, compatriotes, institutions locales, etc.). Mayifa, qui a appris le français à l'école dans son pays, a pu en outre décider de transmettre cette langue à ses enfants afin de leur léguer l'une des langues qu'elle a elle-même apprises et qui est celle du milieu environnant.

Il est également significatif que l'école représente un lieu pour l'apprentissage des langues nationales, c'est-à-dire soit l'allemand, soit le français, en plus d'une autre langue internationale<sup>263</sup>, l'anglais. Puisque leurs enfants sont intégrés dans le système, ces parents estiment qu'ils vont bénéficier d'une formation en langue(s) qui pourra assurément leur permettre une mobilité professionnelle (qu'elle soit en Suisse ou ailleurs dans le monde).

Par ailleurs, les profils sociolangagiers de ces acteurs qui ont connu la migration nous apprennent que les familles possèdent des ressources et des pratiques plurilingues à divers degrés. Mais de quel

---

<sup>263</sup> Langue internationale qui fait partie du paysage linguistique helvétique, nous l'avons vu.

plurilinguisme s'agit-il ? Est-ce que les profils plurilingues des étrangers sont reconnus ? Est-ce que cette connaissance / non-reconnaissance de ces bagages linguistiques acquis dans d'autres contextes engendre des plurilinguismes « additifs » et des plurilinguismes « soustractifs » [Gohard-Radenkovic, à par.], dont les effets pourront s'observer dans les processus de discrimination, voire d'exclusion, sur les plans socioprofessionnels mais aussi juridiques ? En d'autres termes, y a-t-il une différenciation qui traduit une hiérarchie implicite entre un *plurilinguisme légitime* (les langues nationales de la Suisse) et un *plurilinguisme illégitime* (les langues de la migration, subissant à leur tour des classements selon la langue concernée), qui vont à l'encontre des discours officiels sur le « respect et la promotion de la diversité » [Gohard-Radenkovic, 2010] ?

En outre, si nous regardons ces profils, il s'avère que Mayifa (par un parcours juridique) et Luna (par son mariage) ont acquis la nationalité suisse, contrairement à Kasun dont la candidature a été refusée par la Commune F, l'un des motifs évoqués étant que son épouse ne parlerait pas assez bien le français. Dans ce contexte d'intégration par la langue se pose donc la question à savoir si cette nouvelle politique peut permettre d'améliorer le statut socio-économique et juridique des étrangers, particulièrement pour ceux issus des pays non-membres de l'Union européenne ou de l'AELE. Nous pouvons en effet poser la question à savoir si l'idée, derrière cette loi, est de favoriser la venue d'étrangers « désirés » en leur fournissant des conditions juridiques stables et de limiter l'installation des autres. L'amélioration du statut juridique trouve aussi ses limites dans la difficulté d'accès à la nationalité suisse [Bolzman, 2002 : 68 – 69] : la LEtr a introduit une nouvelle condition qui peut complexifier les possibilités d'obtention de la nationalité. L'autorisation d'établissement pouvant « être octroyée, [...], lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale » (art. 34, al. 4), ces directives permettent dorénavant aux autorités de refuser un candidat si elles estiment que ses connaissances linguistiques ne sont pas satisfaisantes. A cette exigence d'une intériorisation des us et coutumes s'ajoute donc celle d'apprendre la ou les langues de la collectivité, situation que semble avoir vécue Kasun.

S'ils ont tous des connaissances en français utiles à leur vie professionnelle, les langues utilisées durant les loisirs varient selon les profils. Ainsi Mayifa, qui vit essentiellement en français, a assurément des activités seulement en français, alors que Kasun et Luna jouent probablement la carte du bilinguisme, soit entre le français et la langue du pays d'origine (c'est-à-dire le tamoul pour le premier et l'italien pour la deuxième). Si ces indices nous laissent croire que les loisirs peuvent tout

à fait se vivre en français dans cette Commune F, ils nous laissent aussi entendre que les frontières entre espaces publics et espaces privés ne sont pas hermétiques, les langues familiales pouvant être réinvesties dans les lieux publics. Ce qui par ailleurs est aussi le cas de Mayifa, pour qui le français est à la fois langue du pays d'origine, langue familiale et langue communale. Le français est sans contredit la langue qui permet à ces acteurs sociaux de se rapprocher des membres de la collectivité lors des activités publiques, ou du moins des membres du groupe linguistique majoritaire de la commune. Mais les lieux publics semblent également être des lieux de réinvestissement possible des appartenances premières (notamment en langues) ; reste à savoir si ces usages de langues plus ou moins éloignées de celles pratiquées dans la commune (le tamoul et l'italien) représentent des facteurs d'éloignement de ces personnes issues de la migration pour les acteurs de notre premier corpus.

Maintenant que nous avons dégagé de grandes tendances relatives aux profils sociolangagiers de l'ensemble des acteurs de la Commune F, nous aimerions offrir quelques réflexions sur les pratiques linguistiques dans les institutions et les lieux publics communaux.

## 1.6 OBSERVATIONS SUR LES PROFILS SOCIOLANGAGIERS DE TOUS LES ACTEURS DE LA COMMUNE F : SYNTHÈSE

L'objet de notre recherche concernant les imaginaires identitaires et les dynamiques relationnelles entre des groupes d'acteurs propres à un espace communal plurilingue, nous souhaitons ici centrer nos propos sur ce qui peut être souligné pour les lieux publics. Nous considérons en effet que les espaces publics qui rassemblent ces différents acteurs sociaux (institutions communales, loisirs) sont des lieux où se situent les groupes sociaux, où se manifestent les sentiments d'appartenance et sont des indicateurs sur la manière dont se pensent et s'aménagent les rapports aux langues et aux autres. Nous laisserons donc de côté les profils personnels proprement dits – profils qui ont par ailleurs déjà été approfondis dans les points précédents – afin de simplement brièvement relever des éléments sur les lieux partagés.

Sur le plan des institutions, nous avons pu observer que les francophones de la Commune F ont précisé avoir besoin du français et de l'allemand à la commission scolaire et du français et du dialecte suisse-allemand à l'Église réformée. Au cycle d'orientation, une personne dit utiliser seulement le

français, langue qui est aussi la seule employée à l'école primaire et à l'Église catholique. L'autre interlocutrice au cycle d'orientation précise qu'elle travaille en français, en allemand et en anglais. Dans l'entreprise, les langues d'usage sont l'allemand, l'italien et le portugais. Les loisirs, quant à eux, se passent soit essentiellement en français (trois interlocuteurs), soit en français et en allemand / dialecte suisse-allemand (trois interlocuteurs), soit en français et en portugais (une interlocutrice) ou encore, soit en français et en italien (une interlocutrice).

Chez les germanophones de la Commune F, tous les interlocuteurs travaillant à l'administration communale, à la commission scolaire et à l'école primaire disent avoir besoin de l'allemand et du français. Les loisirs se font soit en allemand et en français (cinq interlocuteurs), soit uniquement en français (un interlocuteur).

Du côté des acteurs ayant connu la migration, tous les trois nous ont dit travailler essentiellement en français, alors que les loisirs se passent essentiellement en français (Mayifa) ou en français et en tamoul (Kasun) ou en français et en italien (Luna).

Des écarts seraient donc perceptibles en ce qui concerne les pratiques linguistiques selon les types d'institutions et de lieux : pourrions-nous affirmer que l'administration communale, la commission scolaire et l'Église réformée seraient des institutions à l'intérieur desquelles les pratiques en langues tiendraient compte de la présence des deux groupes linguistiques majoritaires ? Qu'au cycle d'orientation et dans l'entreprise, les pratiques linguistiques composent avec les types de « publics » qui fréquentent ces lieux alors qu'à l'école primaire et dans l'Église catholique, les pratiques linguistiques seraient plutôt francophones ? Si les loisirs se font en grande partie en français, d'autres langues sont aussi utilisées, que ce soit les langues de l'autre groupe linguistique (allemand et dialecte suisse-allemand) ou d'autres langues (portugais, italien, tamoul).

Pourquoi de telles différences d'usages de langues alors que cohabitent des locuteurs de deux principaux groupes linguistiques, par ailleurs reconnus sur le plan cantonal ? Si les communes sont libres d'aménager à leur propre façon cette cohabitation, nous pouvons non seulement voir que le poids de la majorité francophone influence en certains endroits les langues utilisées, mais aussi que les pratiques en langues sont variables selon les types de lieux. Ces pratiques sont-elles tributaires des rapports de force numériques entre les groupes ? Des facultés en langues des individus ? Des « missions » de chacune de ces institutions ? Du statut des langues ?

Nous avons souligné que les francophones avaient des profils plurilingues. Suivant les grandes tendances que nous avons pu dégager concernant les langues utilisées dans les différents lieux de la Commune F et leurs séjours à l'étranger, pourrions-nous affirmer ici que les francophones sont une *majorité plurilingue aux pratiques linguistiques liées au degré de proximité avec les autres* ? Ainsi la proximité au travail et dans les loisirs avec les locuteurs d'autres langues amène à des usages variés de langues, alors que la proximité dans la sphère intime est caractérisée par l'éloignement avec les locuteurs d'autres langues.

Nous avons aussi vu que les germanophones faisaient principalement usage de l'allemand et du français pour l'ensemble de la vie communale et familiale : forment-ils une *minorité bi-trilingue aux pratiques linguistiques adaptées à la proximité francophone locale* ? La proximité avec l'autre groupe linguistique de la commune semble en effet être vécue tant dans la sphère publique (travail et loisirs) que dans la sphère privée (famille et langues apprises), la majorité des interlocuteurs pratiquant le français à l'intérieur de ces différents lieux.

Enfin, les acteurs ayant connu la migration ont adopté le français plutôt que l'allemand (ou le dialecte suisse-allemand) comme langue de la vie communale : sont-ils des *acteurs sociaux plurilingues aux pratiques linguistiques confortées par la proximité francophone* ? Bien qu'ils gardent leur langue première dans leur sphère intime, la proximité avec le groupe linguistique majoritaire dans la vie publique amène ces individus à faire essentiellement usage du français.

Maintenant que nous avons observé les grandes lignes des rapports aux langues et aux autres des acteurs de la Commune F, tournons-nous vers les acteurs de la Commune G, où les germanophones ne se trouvent plus numériquement minoritaires mais bien majoritaires. Allons-nous rencontrer les mêmes genres de profils ? Les mêmes types de pratiques linguistiques ? Et les acteurs ayant connu la migration ont-ils, eux aussi, adopté des pratiques en langues proches de celles du groupe majoritaire ? Le chapitre suivant s'attarde à développer ces réflexions et à présenter les grandes tendances des profils sociolangagiers des interlocuteurs de cette deuxième commune.

## CHAPITRE 2. PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES ACTEURS DE LA COMMUNE G

Ce deuxième chapitre d'analyse présente les profils sociolangagiers des acteurs de la Commune G. Tout comme pour les acteurs de la Commune F, nous commençons d'abord par les profils des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion.

Ces profils sociolangagiers se présentent ici aussi sous la forme d'un tableau, tableau qui offre une vue synthétique des données des interlocuteurs francophones et germanophones de la commune. Nous proposons ensuite des observations sur ce que peuvent laisser entendre ces profils, observations qui concernent d'abord les germanophones et ensuite, les francophones.

Nous offrons dans un deuxième temps les profils sociolangagiers des acteurs ayant connu la migration de la Commune G, sous la forme d'un texte. Ces profils font ensuite l'objet d'une discussion plus attentive. Suit une synthèse des points majeurs des profils de l'ensemble des interlocuteurs de la Commune G.

Nous terminons enfin cette première partie d'analyse par des réflexions sur ce que peuvent suggérer les profils sociolangagiers de l'ensemble des acteurs et co-acteurs des deux communes, particulièrement sur ce qu'ils peuvent nous révéler sur les rapports aux langues dans les diverses institutions communales.



## 2.1 TABLEAU DES PROFILS DES ACTEURS ET CO-ACTEURS DES PROCESSUS D'INSERTION DE LA COMMUNE G

Prénom fictif*	Fonction(s) dans la Commune F	Genre Age**	Nationalité(s)	Langue(s) première(s)	Langue(s) apprise(s)	Langue(s) parlée(s) au travail	Langue(s) parlée(s) à la maison	Langue(s) parlée(s) dans les loisirs	Formation(s) suivie(s)	Séjour(s) à l'étranger
<b>Hilde</b>	Présidente de la commune	F 59 ans	Suisse	Allemand	Français Anglais	Allemand Français Anglais	Allemand Français	Allemand Français Anglais	Physiothérapie (Bâle)	X
<b>Günter</b>	Président de la commission scolaire, section germanophone	M 55 ans	Suisse	Allemand	Français Anglais	Allemand Français	Allemand Anglais	Allemand	École polytechnique (Zurich)	Allemagne pour les études et Nigéria pour le travail
<b>Jérémie</b>	Vice-président de la commission scolaire, section francophone	41 ans	Suisse	Français	Dialecte suisse-allemand Allemand Anglais	Français Dialecte suisse-allemand Allemand	Français	Français Dialecte suisse-allemand	Licence en histoire et géographie Diplôme de maître gymnasial (Fribourg)	Allemagne (quatre mois) pour séjour linguistique
<b>Jorg</b>	Directeur du cycle d'orientation, section germanophone	M 63 ans	Suisse	Allemand	Français Anglais	Allemand Français	Allemand	Allemand Français	Formation scientifique à l'Université Diplôme enseignant secondaire I (Fribourg)	Liban, Syrie, Irak, Koweït (trois mois) pour voyage d'études États-Unis (trois séjours de deux semaines) pour visite de ses fils en séjour d'échange d'une année
<b>Mathilde</b>	Directrice du cycle d'orientation, section francophone	F X	X [Parents italiens]	Italien Français	Français Allemand Anglais	Français Allemand	X	X	X	X

Prénom fictif*	Fonction(s) dans la Commune F	Genre Age**	Nationalité(s)	Langue(s) première(s)	Langue(s) apprise(s)	Langue(s) parlée(s) au travail	Langue(s) parlée(s) à la maison	Langue(s) parlée(s) dans les loisirs	Formation(s) suivie(s)	Séjour(s) à l'étranger
<b>Bettina</b>	Enseignante, cours d'appui en allemand pour élèves étrangers au cycle d'orientation	F X	X	Allemand	Français	X	X	X	Institutrice	X
<b>Ariane</b>	Enseignant, cours d'appui en français pour élèves étrangers au cycle d'orientation	F X	Suisse	Français	Allemand Italien Anglais Latin Grec	Français Allemand	Français	X	Licence en latin, grec et histoire ancienne Diplôme de maître de gymnase Diplôme d'enseignement du français langue étrangère	Allemagne (trois semaines) pour séjour linguistique
<b>Sonja</b>	<i>Schulleiterin***</i> de l'école primaire, section germanophone	F 47 ans	Suisse	Suisse-allemand	Français Anglais	Allemand	Français Allemand	Français Allemand	<i>Seminarlehrerinnen****</i> <i>Schulleitungsausbildung***</i>	X
<b>Laure</b>	Responsable d'établissement de l'école primaire, section francophone	F 47 ans	Suisse	Français	Allemand Anglais	Français	Français	Français	Formation en développement social et affectif chez les jeunes enfants Formation de responsable d'établissement (Fribourg)	France (six mois) pour une formation en naturopathie
<b>Iris</b>	Enseignante de français langue maternelle de l'école primaire, section francophone	F X	« Italo-venézuélienne »	Français Italien	Italien Espagnol	Français	Français	Français	Haute école professionnelle (Fribourg)	X

Prénom fictif*	Fonction(s) dans la Commune F	Genre Age**	Nationalité(s)	Langue(s) première(s)	Langue(s) apprise(s)	Langue(s) parlée(s) au travail	Langue(s) parlée(s) à la maison	Langue(s) parlée(s) dans les loisirs	Formation(s) suivie(s)	Séjour(s) à l'étranger
<u>Christophe</u>	Directeur de L'Entreprise G	M X	Suisse	Français	Allemand Anglais	Français Allemand	X	X	X	X
<u>Jürgen</u>	Curé de la paroisse catholique de la commune	M 69 ans	Suisse	Allemand	Français Italien Anglais Espagnol	Allemand Français Italien Anglais Espagnol	Allemand Français	Allemand Français Italien Anglais Espagnol	X	« Souvent » allé en Amérique du sud
<u>Rebekka</u>	Pasteure de la paroisse réformée de la commune	F 54 ans	Allemande	Allemand Français	Anglais Italien Latin Grec Hébreu	Allemand Français	Allemand	Allemand Français	Théologie, universités de Bonn, de Göttingen (Allemagne) et de Lausanne (Suisse)	« Un peu partout » en Suisse <sup>264</sup> pour formation et vacances « Divers lieux en Europe » pour des vacances, Moscou, St-Petersbourg, Géorgie, Arménie (quinze jours) pour voyage d'études, France, New-York

\*Les prénoms soulignés sont les interlocuteurs dont nous n'avons pas les « profils personnels ».

\*\* Age au moment de l'entretien.

<sup>264</sup> Contrairement aux autres interlocuteurs, nous avons considéré les voyages en Suisse comme des « séjours à l'étranger », puisqu'elle est originaire d'un autre pays que la Suisse et qu'elle s'y trouvait depuis environ 5 ans lorsque nous l'avons eue en entretien.

\*\*\* Le *Schulleiter* ou la *Schulleiterin* est le directeur ou la directrice de l'école, titre traduit en français dans la commune par Responsable d'établissement. Le *Schulleitung* ou *Schulleitungsbildung* est la formation en vue de l'obtention de ce titre.

\*\*\* Le *Lehrerseminar* est le nom germanophone de la formation germanophone délivrée à la HEP de Fribourg.

Que pouvons-nous faire ressortir de ce tableau ? Tout d'abord que, à l'exception d'Iris et de Rebekka, tous les interlocuteurs (francophones et germanophones) ont indiqué avoir appris la langue partenaire. A l'instar de ce qui a été souligné pour les acteurs et co-acteurs de la Commune F, nous pouvons penser que c'est parce que le Canton de Fribourg maintient le principe de l'enseignement de la langue partenaire durant la scolarité obligatoire que tous ont bénéficié d'heures consacrées à l'apprentissage de l'allemand et du français. Est-ce qu'Iris, qui a précisé avoir appris l'italien, aurait « omis » d'indiquer l'allemand parmi les langues apprises ? En tant qu'« italo-vénézuélienne », est-elle arrivée en Suisse à l'âge où l'école n'est plus obligatoire ? Ou encore, n'a-t-elle réellement eu que des cours de français à son arrivée ? En ce qui concerne Rebekka, qui est Allemande, il est fort probable qu'elle n'ait pas jugé pertinent de mettre français et / ou allemand comme langues apprises, puisqu'elle a indiqué que ces deux langues sont ses langues premières.

Poursuivons maintenant nos réflexions en ce qui concerne les groupes linguistiques en tant que tels. Les germanophones étant majoritaires dans la Commune G, nous avons choisi de commencer par ceux-ci.

## 2.2 DES GERMANOPHONES AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES BILINGUES

Parmi les langues apprises, il ressort de ce tableau que seule Bettina, l'enseignante de cours d'appui en allemand au cycle d'orientation, a souligné n'avoir appris qu'une langue, soit le français ; tous les autres germanophones ont appris soit deux, soit quatre ou encore cinq langues. La majorité des interlocuteurs a appris deux langues, soit le français et l'anglais. Il s'agit de Hilde, la présidente de la Commune G, de Günter, le président de la section germanophone de la commission scolaire, de Jorg, le directeur du cycle d'orientation germanophone et enfin, de Sonja, la *Shulleiterin* de l'école primaire germanophone de la commune. Jürgen, le curé de la paroisse catholique, a pour sa part quatre langues à son actif (français, italien, anglais et espagnol) tandis que Rebekka, la pasteure de la paroisse réformée, précise avoir appris cinq langues (anglais, italien, latin, grec et hébreu).

Du côté de la ou des langue(s) au travail, différents cas de figures<sup>265</sup> s'offrent à nous. Sonja présente notre premier cas, puisqu'elle dit ne travailler qu'en une seule langue, soit l'allemand. Günter, Jorg et Rebekka ont pour leur part deux langues au travail, soit l'allemand et le français. Hilde précise, quant à elle, travailler avec trois langues : l'allemand, le français et l'anglais. Et il y a enfin le cas de Jürgen,

---

<sup>265</sup> Sur ce point, nous ne disposons pas d'information pour Bettina.

qui indique avoir besoin de l'allemand, du français, de l'italien, de l'anglais et de l'espagnol pour assumer ses responsabilités professionnelles.

Nous pouvons ensuite remarquer que nous rencontrons deux types de situations pour les langues parlées à la maison<sup>266</sup>. Premièrement, deux interlocuteurs ne parlent qu'une seule langue à la maison : il s'agit de Rebekka et de Jorg, qui disent vivre en allemand. Deuxièmement, quatre personnes ont une sphère privée où se parlent deux langues; ainsi Hilde, Sonja et Jürgen utilisent l'allemand et le français, alors que Günter vit en allemand et en anglais. Enfin, ces interlocuteurs expérimentent différentes pratiques linguistiques durant les loisirs<sup>267</sup>. Günter présente un premier cas, puisque ses loisirs se passent en allemand. Pour Jorg, Sonja et Rebekka, deux langues sont utilisées, soit l'allemand et le français, tandis que pour Hilde, l'allemand, le français et l'anglais font partie de ses activités de loisirs. Jürgen a quant à lui des loisirs où l'allemand, le français, l'italien, l'anglais et l'espagnol sont sollicités.

Que nous apprennent ces profils sociolangagiers ?

En ce qui concerne les langues apprises, bien que Bettina n'ait précisé que le français, nous pouvons remarquer que l'ensemble des interlocuteurs ont des profils plurilingues. Tout comme pour les interlocuteurs de la Commune F, le degré de maîtrise de ces langues sera assurément variable chez chacun de ces individus<sup>268</sup>. Ce plurilinguisme est cependant principalement caractérisé par la présence de la « langue partenaire » ou la « langue de la proximité » puisque la totalité de ces interlocuteurs a appris le français. Autre point à souligner, la presque totalité de ces interlocuteurs germanophones a aussi appris l'anglais (à l'exception de Bettina). Tel que nous l'avons relevé précédemment, l'anglais est une langue qui peut certes faire référence à un espace géographique éloigné de la commune (c'est-à-dire, les pays anglo-saxons). Mais l'anglais est aussi et surtout une langue qui fait dorénavant partie de l'imaginaire linguistique de la Suisse ; en ce sens, l'anglais se situe à proximité des langues nationales helvétiques et bénéficie d'un statut valorisé. Enfin si Jorg a, en plus du français et de l'anglais, appris des langues qui peuvent être associées à des lieux géographiques plus ou moins éloignés (l'italien faisant à la fois référence au Tessin – espace éloigné

---

<sup>266</sup> A l'exception de Bettina, dont nous ne disposons pas d'information.

<sup>267</sup> A l'exception de Bettina, dont nous ne disposons pas d'information.

<sup>268</sup> Tout comme ce qui a été relevé pour les locuteurs germanophones de la Commune F, nous prenons le soin de préciser que leur degré de maîtrise de la langue française était suffisamment important pour pouvoir mener un entretien avec nous en français même si, à l'occasion, certains ont parfois eu recours à des mots ou des expressions en allemand, faute de pouvoir trouver leur équivalent en français.

de la commune mais jouissant de la proximité helvétique – et à la migration italienne, l'espagnol faisant à la fois référence à la migration espagnole mais aussi à l'Espagne, voire l'Amérique latine), Rebekka a fait l'apprentissage de langues qui renvoient à des lieux symboliques ou géographiques à la fois plus ou moins éloignés (Tessin ou Italie pour l'italien) et très éloignés de la commune (la Grèce pour le grec, voire même les « écritures ou terres saintes » pour le latin et l'hébreu).

Observons maintenant les différentes langues parlées au travail, à la maison et dans les loisirs, en commençant par celles utilisées dans les diverses institutions professionnelles.

Les pratiques en langues varieront selon le type d'institution<sup>269</sup>. À l'administration communale, Hilde précise qu'elle travaille en allemand, en français et en anglais. En tant que présidente de la Commune G, il est sûrement attendu d'elle qu'elle représente les deux groupes linguistiques principaux de la commune, ce qui l'amène à devoir parler en allemand et en français. En outre, l'administration communale peut être un lieu où l'utilisation des deux langues est encouragée puisqu'en tant qu'institution-clé de la commune, elle est censée rassembler les habitants francophones et germanophones. Si Hilde dit aussi avoir recours à l'anglais, ceci peut peut-être s'expliquer par le fait que la Commune G s'appuie notamment sur le tourisme pour entretenir et développer son secteur économique.

Ensuite, les interlocuteurs qui travaillent à la commission scolaire, au cycle d'orientation et pour l'Église réformée soulignent que les langues d'usage sont l'allemand et le français. Se pose donc ici aussi la question de l'aménagement des langues des deux groupes linguistiques, mais également celle des facultés et des comportements en langues des francophones : est-ce que chacune de ces institutions a un nombre suffisant de francophones qui justifie l'utilisation des deux langues ? Est-ce que ces institutions cherchent à promouvoir la représentativité des deux groupes linguistiques ? Ou est-ce plutôt parce que les francophones qui y travaillent n'ont pas de connaissances en allemand assez suffisantes pour que les germanophones se voient obligés de s'adresser à eux en français ? voire même, que ces francophones refusent tout simplement de parler allemand (ou le dialecte suisse-allemand) ?

---

<sup>269</sup> Nous avons repris les mêmes types d'institutions que pour la Commune F, même si, tel que nous l'avons déjà précisé, chacune de ces institutions ne rassemble pas nécessairement les mêmes acteurs (par exemple, l'institution « commission scolaire » de la Commune G ne connaît pas de commission de scolarisation).

A l'école primaire, Sonja dit ne travailler qu'en une seule langue, soit en allemand. Serait-ce parce qu'elle entretient peu de contacts avec les collègues francophones ? Ou que ceux-ci utilisent l'allemand avec Sonja ? Tout comme nous l'avons souligné pour les écoles primaires de la Commune F, l'école est une institution importante pour la transmission et l'appropriation du stock commun de connaissances des groupes ou des collectivités ; est-ce à dire qu'ici aussi se traduit un désir d'éloignement entre les groupes linguistiques afin que chacun préserve son univers dans ce lieu commun ?

Enfin, le représentant de l'Église catholique affirme utiliser, dans le cadre de ses activités professionnelles, l'allemand, le français, l'italien, l'anglais et l'espagnol. Est-ce que cela signifie que l'Église rassemble des fidèles non seulement des deux groupes linguistiques locaux, mais également des individus issus de la migration ? Ceux-ci seraient à ce point nombreux qu'il faille organiser des célébrations dans ces langues non-locales ? Ceci laisse du moins entendre que l'Église catholique connaît un contexte interne différent des autres institutions communales : la proximité de fidèles de langues variées paraît justifier la mise en place de pratiques linguistiques particulières.

En ce qui concerne les langues parlées à la maison, si le tableau nous indique que tous les interlocuteurs parlent l'allemand à la maison<sup>270</sup>, il nous informe également qu'il existe trois cas de figures différents. Premièrement, Jorg et Rebekka disent n'utiliser que l'allemand. A l'instar de ce qui a été soulevé pour les interlocuteurs de la Commune F, ceci laisse entendre deux choses : d'abord, que les personnes qui partagent leur vie ont l'allemand et /ou le dialecte suisse-allemand comme langue(s) première(s) ou qu'elles sont germanophones ; ensuite, qu'il y a une continuité entre la langue familiale (sphère privée) et la langue parlée en majorité dans la commune (sphère publique). Dans le deuxième cas de figure, trois interlocuteurs nous informent qu'ils utilisent l'allemand et le français dans le cadre familial. Il s'agit ici de Hilde, de Sonja et de Jürgen. Partagent-ils leur vie intime (conjoints ou personnes proches<sup>271</sup>) avec des francophones ? Ou cherchent-ils à réinvestir leurs connaissances en langues dans leur sphère privée ? Enfin, Günter présente le troisième cas de figure, avec l'allemand et l'anglais comme langues familiales. Partage-t-il sa vie avec une personne qui ne parle ni l'allemand, ni le dialecte suisse-allemand, ni le français ? Avec une personne qui ne maîtrise pas assez bien les langues germaniques pour que Günter doive avoir recours à l'anglais ? Parmi tous

---

<sup>270</sup> A l'exception de Bettina, dont nous ne disposons pas d'information.

<sup>271</sup> Nous utilisons l'expression « personnes proches » et non pas « conjoint » pour Jürgen étant donné qu'il est curé.



ces interlocuteurs, seule Rebekka, Allemande, n'a pas la nationalité suisse : même si une majorité d'interlocuteurs utilise d'autres langues que l'allemand dans le cadre de la vie familiale, tous font usage d'une langue nationale (l'allemand) dans leur sphère intime<sup>272</sup>. Il semble donc y avoir une continuité ici aussi entre le patrimoine linguistique national, cantonal et même communal et le patrimoine familial. Même si Rebekka n'est pas Suisse, elle jouit aussi de ce réinvestissement puisqu'elle a l'allemand comme langue première et que l'allemand est sa langue familiale.

Que pouvons-nous remarquer du côté des langues parlées durant les loisirs ? Ici aussi, même si tous les interlocuteurs<sup>273</sup> précisent avoir des loisirs en allemand, diverses situations s'offrent à nous. Il y a d'abord Günter, qui dit n'avoir que l'allemand comme langue de loisir. Il y a ensuite Sonja, Jorg et Rebekka, pour qui les loisirs se passent en allemand et en français. De son côté, Hilde vit des activités extra-professionnelles en allemand, en français et en anglais. Jürgen, enfin, précise avoir des loisirs en allemand, en français, en italien, en anglais et en espagnol. D'un côté, le fait que tous aient des loisirs en allemand peut être lié aux rapports de force numérique dans la commune : la Commune G étant en majorité germanophone, les activités locales rassemblent probablement beaucoup de germanophones faisant usage de cette langue. Mais d'un autre côté, ces profils laissent entendre que les activités communales rassemblent aussi des personnes de l'autre groupe linguistique local : le français représente en effet la langue de loisir la plus utilisée par ces interlocuteurs, après l'allemand. Enfin, ceci nous indique également que les activités de loisirs de la commune réunissent des locuteurs de langues non-locales (c'est-à-dire qui ne font pas partie des institutions). Ces données nous informent de l'existence de lieux où sont réinvesties des langues diverses.

En regard des différentes grandes tendances que nous avons pu faire émerger, il apparaît que ces germanophones connaissent une certaine continuité entre les langues apprises et celles en usage dans les espaces privés et les espaces publics. En effet, même si certains interlocuteurs ont recours à des langues non-locales en certaines occasions, la deuxième langue la plus utilisée est bel et bien le français, langue que tous les interlocuteurs ont apprise et qu'ils réinvestissent pratiquement tous dans le travail (à l'exception de Sonja), à la maison (à l'exception de Jorg, de Günter et de Rebekka) et dans leurs loisirs (à l'exception de Günter). Le recours à la langue partenaire dans les différents aspects de la vie communale s'explique-t-il parce que les francophones ne font pas usage de

---

<sup>272</sup> Même si ces interlocuteurs ont écrit « allemand » sur la fiche « profil personnel », la question demeure à savoir s'ils utilisent réellement l'allemand standard et non pas le dialecte suisse-allemand.

<sup>273</sup> A l'exception de Bettina, dont nous ne disposons pas d'information.

l'allemand ou du dialecte suisse-allemand ? Les francophones jouissent-ils d'un nombre assez suffisant dans les différentes institutions qui permette de négocier les rapports de pouvoir entre les groupes et donc, amène l'utilisation de cette langue par les individus appartenant au groupe linguistique majoritaire ? La proximité entre les deux groupes linguistiques crée-t-elle des aménagements qui reconnaissent la place et le statut de la langue de l'autre groupe linguistique, par ailleurs légitimement reconnu (sur les plans communal, cantonal et confédéral) ? Si la participation aux structures locales, et par extension aux institutions-clés de la commune, permet d'agir sur le fonctionnement de la collectivité et de jouir d'un rayonnement social local [Bozon, 1984], les germanophones forment-ils avec les francophones la « communauté de référence locale », notamment par le fait qu'ils font usage du français dans les lieux significatifs dans le déroulement de la vie collective communale ? Ces différents lieux de contacts amènent-ils à une gestion représentative de la pluralité linguistique (locale) par des pratiques institutionnalisées qui permettent d'atténuer les frontières entre les groupes ? Ou, au contraire, est-ce que cet usage de la langue de l'autre par le groupe linguistique majoritaire s'explique par le fait que les francophones, minoritaires, maintiennent sciemment des frontières avec eux en refusant de parler en allemand (ou en dialecte suisse-allemand), obligeant ainsi les germanophones à parler en français ? S'ajustent-ils à la langue du groupe minoritaire parce qu'eux-mêmes forment une minorité dans le canton ?

Jetons maintenant un coup d'œil aux séjours à l'étranger. Quatre interlocuteurs<sup>274</sup> nous informent qu'ils ont séjourné en différents endroits dans le monde pour trois motifs différents. Pour le travail, d'abord : Günter s'est en effet rendu au Nigeria pour des raisons professionnelles. Pour des études, ensuite. C'est ainsi que Günter est allé en Allemagne et que Rebekka est venue en Suisse pour suivre des formations. Pour le tourisme, enfin. Jorg et Rebekka ont en effet respectivement fait des « voyages d'études » de trois mois et de deux semaines (Liban, Syrie, Irak et Koweït pour le premier, Moscou, St-Petersbourg, Géorgie et Arménie pour la deuxième). Jorg s'est aussi rendu aux États-Unis (trois séjours de deux semaines) et Rebekka, en Suisse, à New-York et en « divers lieux en Europe », pour des vacances. Jürgen, quant à lui, est « souvent » allé en Amérique du sud.

En reprenant l'idée qu'aux expériences de mobilité peuvent être liées les rapports à l'altérité, nous pouvons observer que les modalités de ces rapports à l'ailleurs sont essentiellement vécues lors de voyages touristiques qui, nous l'avons déjà mentionné, amènent le voyageur à se placer en tant que

---

<sup>274</sup> Informations non disponibles pour Hilde, Bettina et Sonja.

« celui qui observe » et non pas « celui qui doit s'intégrer » ou, si l'on préfère, celui qui doit s'adapter *durablement* dans le milieu dans lequel il est plongé<sup>275</sup>. A noter également que les lieux explicitement mentionnés (Nigeria, Liban, Syrie, Irak, Koweït, Moscou, St-Pétersbourg, Géorgie, Arménie, États-Unis et Amérique du sud) renvoient à des lieux géographiquement éloignés de la Suisse et même pensés comme étant « culturellement » distants de la Confédération helvétique, qui peuvent avoir eu une influence sur la manière de concevoir le degré de distance ou de proximité entretenu avec l'autre. Ces expériences de voyages peuvent en effet avoir provoqué des rapports à l'autre et à soi-même perceptibles dans les discours tenus sur l'« autre » dans l'interprétation de la vie quotidienne communale.

Les francophones de la Commune G entretiennent-ils les mêmes types de pratiques linguistiques ? Quelles sont leurs expériences à l'étranger ? Voyons maintenant ce que peuvent nous apprendre les profils sociolangagiers des francophones de la Commune G sur les rapports aux langues et les rapports à l'autre.

### 2.3 DES FRANCOPHONES PLURILINGUES AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES SÉPARÉES

Nous pouvons regrouper les francophones de la Commune G selon trois types de situations concernant les langues apprises. Ainsi, certains interlocuteurs ont appris deux langues, d'autres, trois langues et enfin, une interlocutrice a appris cinq langues. Laure, la responsable d'établissement de la section francophone de l'école primaire, ainsi que Christophe, le directeur de l'Entreprise G, ont appris l'allemand et l'anglais et Iris, l'enseignante de français de la section francophone de l'école primaire a appris l'italien et l'espagnol. Ensuite Jérémie, le vice-président de la section francophone de la commission scolaire a appris le dialecte suisse-allemand, l'allemand et l'anglais tandis que Mathilde, la directrice de la section francophone du cycle d'orientation, indique avoir appris le français, l'allemand et l'anglais. Enfin, Ariane, la responsable des cours d'appui en français de la section francophone du cycle d'orientation, constitue notre troisième cas puisqu'elle a cinq langues à son actif, c'est-à-dire l'allemand, l'italien, l'anglais, le latin et le grec.

---

<sup>275</sup> Les informations concernant la durée des séjours étant trop incomplètes, nous n'abordons pas ici cet aspect des séjours à l'étranger pour ces interlocuteurs.

En ce qui concerne les langues apprises, trois cas s'offrent aussi à nous. Premièrement, certaines personnes ne travaillent uniquement qu'en français, soit Laure et Iris. Deuxièmement, trois acteurs disent travailler en français et en allemand ; il s'agit ici de Mathilde, d'Ariane et de Christophe. Jérémie, de son côté, constitue le troisième cas étant donné qu'il a besoin du français, du dialecte suisse-allemand et de l'allemand dans le cadre de sa vie professionnelle.

Toutes autres semblent être les pratiques linguistiques adoptées dans l'univers familial : tous les interlocuteurs<sup>276</sup> ont seulement le français comme langue parlée à la maison. Enfin, en ce qui concerne les langues des loisirs<sup>277</sup>, Iris et Laure précisent n'avoir que des activités en français alors que Jérémie a des loisirs en français et en dialecte suisse-allemand.

Maintenant que nous avons résumé ces portraits en langues, que nous apprennent ces profils sociolangagiers sur les rapports aux langues de ces interlocuteurs francophones ?

Premièrement, que tous ces interlocuteurs ont des profils plurilingues. Encore une fois ici, tous ne maîtriseront pas aux mêmes degrés l'ensemble de ces langues apprises, mais tous ont tout de même fait l'expérience de différentes langues. Ensuite, tous les interlocuteurs ont appris la « langue partenaire » ou la « langue de la proximité », à l'exception d'Iris : tous disent en effet avoir appris l'allemand, auquel s'ajoute le dialecte suisse-allemand pour Jérémie. A l'exception d'Iris aussi, tous les interlocuteurs ont également appris l'anglais. Si Iris n'a appris ni l'allemand, ni l'anglais, elle a pour sa part appris l'italien et l'espagnol, langues qui renvoient à la migration et à des lieux géographiques et symboliques plus ou moins éloignés de la Commune F (Tessin ou Italie pour l'italien et Espagne pour l'espagnol), alors qu'en tant qu'« Italo-vénézuélienne », son univers de référence pour l'espagnol laisse entendre qu'il se situe dans un espace beaucoup plus éloigné géographiquement et symboliquement (c'est-à-dire l'Amérique latine). Quant à Ariane, à l'allemand et à l'anglais s'ajoutent des langues qui, elles aussi, évoquent des lieux symboliques et géographiques à la fois plus ou moins éloignés (Tessin ou Italie pour l'italien) et très éloignés de la commune (la Grèce pour le grec, voire même les « écritures saintes » pour le latin).

Si ces profils personnels en langues sont variés, les langues parlées au travail, à la maison et dans les loisirs offrent de leur côté un peu plus d'uniformité.

---

<sup>276</sup> Informations non disponibles pour Mathilde et Christophe.

<sup>277</sup> Informations non disponibles pour Mathilde, Ariane et Christophe.

Observons d'abord les langues utilisées dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, en reprenant encore une fois ici les mêmes types d'institutions relevés précédemment.

Dans la Commune G, la responsable communale est germanophone.

A la commission scolaire, Jérémie précise qu'il travaille en français, en dialecte suisse-allemand et en allemand. Situations semblables au cycle d'orientation et dans l'entreprise, puisque Mathilde et Ariane, tout comme Christophe, disent travailler en français et en allemand. A l'instar d'autres remarques relevées plus haut, est-ce que ces interlocuteurs francophones utilisent aussi la langue partenaire parce qu'ils ont des contacts étroits avec les germanophones ? Que ceux-ci n'ont pas de connaissances en français assez suffisantes pour qu'ils se voient obligés de s'adresser à eux en allemand ? Ou serait-ce parce que la commission scolaire, le cycle d'orientation et l'entreprise sont des institutions où l'on tente d'aménager la proximité entre les groupes linguistiques et donc, où l'on pratique activement les deux langues reconnues institutionnellement ? A l'opposé, nous pouvons nous interroger sur les rapports de force numériques entre les deux groupes : est-ce que les francophones travaillent aussi en allemand parce qu'ils se trouvent en minorité à l'intérieur de ces institutions respectives ?

Tout autre est la situation de l'école primaire : Laure et Iris en effet indiquent ne travailler qu'en français, c'est-à-dire dans leur langue première. N'y a-t-il donc pas de liens étroits avec les germanophones ? Les germanophones parlent-ils en français avec elles ? Ou, tout comme ce qui a déjà été avancé ailleurs, l'école primaire est une institution où les univers de références respectifs de chacun des deux groupes linguistiques sont préservés et sont donc hermétiques l'un à l'autre ? Cette institution entretient-elle des frontières entre les francophones et les germanophones ?

En ce qui concerne les langues parlées à la maison<sup>278</sup>, tous les interlocuteurs dont nous avons les données<sup>279</sup> nous informent que la seule langue utilisée est le français. Cela signifie-t-il que ces francophones ont des partenaires de vie qui ont le français comme première langue ? Il est

---

<sup>278</sup> Nous ne disposons ici malheureusement que de quatre réponses sur six. Même si des données sont manquantes, nous nous référons aux réponses obtenues auprès de ces interlocuteurs et de présenter un contenu respectueux des propos tenus pour chacun des groupes linguistiques précédents ; l'idée n'est pas tant de généraliser à l'ensemble des francophones de la commune mais bien de questionner des réponses relatives à des pratiques en langues en différents espaces, pratiques qui peuvent nous fournir des indices sur des dynamiques linguistiques et relationnelles à l'intérieur de ces localités.

<sup>279</sup> Informations non disponibles pour Mathilde et Christophe.

intéressant de souligner ici que trois interlocuteurs sur les quatre (Laure, Jérémie et Ariane) ont la nationalité suisse ; se pose encore une fois la question de la continuité entre leur langue première, qui est une langue nationale, et la langue familiale. En tant que membres de la minorité linguistique dans la Commune G, l'espace familial constitue-t-il le lieu par excellence pour la préservation des appartenances premières, appartenances ici liées à la langue première ? Le français est l'une des langues officiellement reconnues sur les plans national et cantonal mais qui, même si elle fait partie de l'univers linguistique de la Commune G, se trouve à être parlée par une minorité d'individus : est-ce que l'usage unique du français dans la sphère privée permet à ces interlocuteurs d'entretenir leur sentiment de former un des groupes légitimes de la localité, voire même de se protéger devant la perception de rapports de force numériquement défavorables ? Iris, pour sa part, n'est pas Suisse mais « Italo-vénézuélienne » : ayant indiqué avoir le français et l'italien comme langues premières, elle a certainement hérité de l'une des langues de ses parents, mais elle a aussi intégré l'une des langues locales dans sa sphère intime. Ce rapport à la langue française se traduit-il également par un sentiment d'appartenance à l'égard des francophones minoritaires de la Commune G ?

Deux situations s'offrent à nous lorsque nous observons les langues parlées durant les loisirs<sup>280</sup>. Tandis que Laure et Iris nous informent qu'elles n'utilisent que le français Jérémie, de son côté, précise avoir recours au français et au dialecte suisse-allemand. Même si la Commune G est en majorité germanophone, il semble tout à fait possible de pratiquer des activités en français, que ce soit parce que les lieux rassemblent essentiellement des francophones ou encore, des personnes qui parlent le français. Nous pouvons par ailleurs nous interroger à savoir si le fait que Jérémie parle le dialecte suisse-allemand lui permet d'accéder à d'autres lieux, des lieux où les germanophones se trouvent en majorité ou du moins, où les activités se passent dans la langue première des membres du groupe majoritaire ; est-ce que la connaissance de cette langue l'autorise à entretenir une certaine proximité avec les germanophones, proximité qui ne serait pas autrement possible s'il ne la parlait pas ?

Des frontières semblent se dessiner ici, mais non pas entre espaces privés et espaces publics, mais entre, d'un côté, les langues premières, les langues parlées à la maison et celles parlées durant les loisirs et, de l'autre, les langues apprises et les langues au travail. Ces interlocuteurs dont le français

---

<sup>280</sup> Informations non disponibles pour Mathilde, Ariane et Christophe : nous disposons donc de trois réponses sur six en ce qui concerne les langues des loisirs. La même remarque que celle offerte pour les langues parlées à la maison s'impose ici aussi.

est la seule sinon l'une des langues premières (Mathilde et Iris ayant en effet le français mais aussi l'italien comme langues premières) ont aussi le français comme langue familiale et comme langue de loisirs. De l'autre, tous (à l'exception d'Iris) ont notamment appris l'allemand, langue avec laquelle ils travaillent (à l'exception de Laure et d'Iris). L'usage de la ou des langues de l'autre groupe linguistique s'expliquerait-il, en ce cas, parce qu'ils se trouvent *obligés* de l'utiliser ? La proximité dans le milieu professionnel avec les germanophones exige-t-elle des francophones qu'ils parlent l'allemand ou le dialecte suisse-allemand, particulièrement parce qu'ils sont minoritaires dans les institutions ? En ce cas, cherchent-ils à préserver leur univers francophone dans le cadre de leur vie de famille et leurs activités de loisirs, notamment en instaurant une frontière avec l'autre groupe linguistique ? Le rapport de force numérique au travail les amènent-ils à créer et entretenir des lieux permettant une forme d'éloignement avec les germanophones ?

Certes, les francophones participent aux structures locales qui permettent de contrôler, d'une certaine façon, les institutions-clés pour le fonctionnement de la collectivité puisqu'ils font partie d'un groupe linguistique légitimé dans le canton et sur la Suisse toute entière. En ce sens, leur implication dans les réseaux locaux crée probablement le sentiment de faire partie des « locaux enracinés » [Bozon, 1984]. Mais jouissent-ils pour autant d'un rayonnement social local favorable à l'émergence ou l'entretien du sentiment de former une « grande famille » avec les germanophones de la commune ? S'investissent-ils alors dans d'autres « niches » leur permettant de préserver leur sentiment d'appartenance lié à la langue ?

Tournons-nous maintenant vers les séjours à l'étranger. Les trois interlocuteurs dont nous avons les données<sup>281</sup> ont tous connu le même contexte de séjour : tant Ariane, Laure que Jérémie sont partis dans des pays étrangers afin d'y étudier. Tandis qu'Ariane et Jérémie ont vécu respectivement trois semaines et quatre mois en Allemagne pour apprendre la langue, Laure s'est rendue en France pour une durée de six mois dans le but d'effectuer une formation. Ces séjours prolongés se sont non seulement échelonnés sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois, mais avaient une visée que l'on pourrait qualifier de « technique », c'est-à-dire qu'ils avaient un objectif précis, soit se former.

---

<sup>281</sup> Informations non disponibles pour Mathilde, Iris et Christophe : nous disposons donc de trois réponses sur six en ce qui concerne les séjours à l'étranger. Les mêmes remarques que celles offertes pour les langues parlées à la maison et dans les loisirs s'imposent donc ici aussi.

Est-ce qu'un séjour de trois semaines stimule des « stratégies d'adaptation » semblables à celles qui peuvent être suscitées par un séjour de plusieurs mois dans un pays étranger ? La question peut se poser. Toutefois, le fait que tous trois aient été impliqués dans une institution<sup>282</sup> – celle du lieu de leur formation – a assurément provoqué, chez chacun, des ajustements dans les pratiques institutionnelles incorporées et donc, des modifications dans la perception de la réalité environnante et dans le rapport à ce milieu. Ayant vécu à l'étranger dans un cadre structurel précis, c'est-à-dire pour faire une formation, Ariane, Laure et Jérémie ont certainement aussi vécu des modes d'immersion ou connu des types de contacts sociaux plus significatifs [Zarate et Murphy-Lejeune, *op. cit.*] que s'ils y avaient été en tant que touristes. La France et l'Allemagne étant des pays limitrophe et considérés comme étant « culturellement » proches, l'adaptation ou le séjour ont-ils été facilité pour eux ? Ou, au contraire, ont-ils été d'autant plus difficiles selon que la proximité (attendue?) a justement suscité des éloignements (inattendus ?) dans les modes d'appréhension de l'autre ? Au-delà, leur expérience à l'étranger les a-t-elle amenés à faire un « apprentissage de l'autre étranger » ? Cet apprentissage se reflète-il dans les rapports à l'autre (considéré comme proche ou lointain) et les discours tenus sur les uns et les autres dans la commune ?

Nous l'avons vu, de grandes tendances peuvent être ressorties des profils sociolangagiers des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion de la Commune G. Observons maintenant de plus près les profils des acteurs ayant connu la migration.

## 2.4 PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE G

### Profil sociolangagier d'Oltan

Oltan est né au Kosovo et sa langue première est l'albanais. Il a appris le serbo-croate et l'anglais durant sa scolarité et a fait des études de comptable dans son pays. C'est d'abord en tant que touriste qu'il est venu pour la première fois en Suisse, en 1985. Comme le pays lui « a plu », il est revenu l'année suivante, y a vécu quelques mois, pour finir par s'y installer en 1987. Oltan n'est pas devenu suisse. Il est marié avec une Suisseuse germanophone, qui parle français, allemand et le dialecte. Ils

---

<sup>282</sup> Si ce n'est plusieurs institutions, mais nous pouvons être certaine qu'il y en a eu au moins une.



ont trois enfants nés sur le sol helvétique, auxquels Oltan n'a pas appris l'albanais. La langue parlée à la maison est principalement le français, langue dans laquelle il discute avec son épouse et ses enfants, alors que celle-ci parle en dialecte suisse allemand avec ceux-là. Inscrits dans le cursus francophone, c'est à l'école que leurs enfants apprennent l'allemand standard.

Oltan a effectué différents emplois (restauration, alimentation), jusqu'à occuper le poste qu'il a actuellement dans une entreprise de construction. C'est grâce au fait qu'il a appris le français qu'il a pu faire une formation et obtenir un diplôme professionnel suisse.

Lorsqu'il est arrivé en Suisse, il avait une « grande motivation » et c'est par lui-même et par les contacts qu'il a appris le français, particulièrement au travail. Il dit aussi se débrouiller en allemand standard, qu'il a également appris de manière autodidacte. Sa vie quotidienne se passe principalement en français mais à l'occasion en albanais, puisqu'il entretient des liens étroits avec d'autres Albanais du Kosovo installés en Suisse.

#### Profil sociolinguistique de Milosav

Milosav est né en Macédoine et est arrivé en Suisse vers l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, soit en 1991 – 1992. Sa langue première est le macédonien, mais il a appris le français durant sa scolarité dans son pays. Là-bas, Milosav a fait une formation de mathématiques et d'informatique. Incapable de se trouver un travail en Macédoine, Milosav fera un passage en Slovénie et en Italie, pour finalement arriver illégalement en Suisse. Il s'est marié avec une Suisseuse originaire de Macédoine, avec laquelle il a eu une enfant. La langue familiale est le macédonien, et leur fille suivra l'école en langue allemande lorsque viendra le temps de l'inscrire.

Milosav nous informe que c'est à partir de son mariage qu'il a été autorisé à travailler légalement en Suisse et que, depuis qu'il a acquis la nationalité suisse, il peut « enfin vivre normalement, sans craindre de se faire arrêter ». Il a effectué différents métiers avant de travailler dans une entreprise de transport dans laquelle il parle principalement le dialecte suisse-allemand ; c'est par ailleurs dans cette langue qu'il s'implique dans la Commune G, en faisant notamment du bénévolat pour des Suisses et des étrangers. En sachant que Milosav a une conjointe qui parle sa langue première et en tenant compte de ses activités de bénévolat, nous pouvons estimer que ses loisirs se passent en macédonien et en dialecte suisse-allemand.

Milosav a appris le dialecte « sur le tas », grâce à son travail. Sachant au départ lire et écrire le français, il ne l'utilise pratiquement plus, puisqu'à son travail, il dit ne pas en avoir vraiment besoin. Autodidacte, Milosav a appris par lui-même l'allemand standard, qu'il lit et écrit couramment.

#### Profil sociolinguistique de Camila

Camila est née en Espagne en 1959 et c'est en 1962, à l'âge de trois ans, qu'elle arrive en Suisse romande, sa mère ayant été embauchée à l'époque par un employeur Suisse romand. Le reste de la famille viendra les rejoindre ensuite. Sa jeunesse est caractérisée par la présence de trois langues : l'espagnol, qui était la langue utilisée avec ses parents, le français, qui était celle de l'environnement extérieur et qui était d'usage avec ses frères et sœurs, et l'italien, qui était la langue de la dame qui venait la garder à la maison. Vers l'âge de quinze ans, elle déménage dans le canton de Berne. C'est là qu'elle fera la rencontre de son futur mari, qui est Suisse germanophone mais avec qui elle parle français. Ils ont deux enfants nés en Suisse, avec lesquels elle parle surtout en espagnol, mais aussi en dialecte suisse-allemand et en français. C'est par ailleurs l'espagnol qui est encore utilisé avec sa mère et les membres de sa famille restés ou retournés en Espagne. Après avoir occupé différents emplois, Camila est depuis quelques années propriétaire d'un commerce en plein cœur de la Commune G.

Ayant fait toute sa scolarité en Suisse romande, Camila a appris l'allemand standard à l'école durant sa scolarité obligatoire, mais elle « ne le parlait pas du tout » lorsqu'elle a déménagé en région suisse allemande. Elle dit avoir appris le dialecte suisse-allemand « sur le tas », au moment où elle a eu des enfants, car son mari et elle les ont inscrits dans le cursus scolaire germanophone. Camila n'est pas devenue suisse. Ses activités de loisirs se passent en dialecte suisse-allemand, en français, en espagnol et en italien.

## 2.5 DES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION PLURILINGUES AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES DISTINCTES

La première remarque que nous pouvons formuler est que ces trois interlocuteurs ont des profils plurilingues. Encore une fois ici, le degré de maîtrise de chacune de ces langues sera assurément variable. En plus de leur langue première, Oltan et Milosav avaient déjà acquis une ou deux langues avant de venir s'installer en Suisse (serbo-croate et anglais pour le premier, français pour le

deuxième), alors que Camila enrichira son bagage linguistique une fois arrivée en Suisse, puisqu'elle y apprend le français, l'italien et le dialecte suisse-allemand. Ces apprentissages en langues nous informent aussi que ces personnes ont appris au moins l'une des langues locales, voire même deux. Ainsi Oltan a appris le français (et un peu d'allemand), Milosav, le dialecte suisse-allemand et Camila, le français et le dialecte suisse-allemand.

Tel que nous l'avons souligné pour les acteurs ayant connu la migration de la Commune F, nous pouvons nous interroger sur les modes de transmission de la langue première dans le contexte helvétique en faveur de « l'intégration », notamment par l'apprentissage de la ou des langues locales. Les témoignages de ces personnes nous ont montré qu'ils s'efforçaient d'une manière ou d'une autre d'apprendre l'une des langues de leur localité. Mais qu'avons-nous constaté sur la transmission de la ou des langues dans les familles ?

A partir de ces trois témoignages, nous sommes en mesure de dégager deux types de situations. Il y a en effet transmission dans le cas de Camila et de Milosav, qui utilisent leur langue dans le cadre familial. Camila a ainsi transmis l'espagnol à ses enfants notamment pour garder les liens avec les membres de sa famille élargie. Dans le contexte suisse, nous pouvons aussi penser qu'elle a pu transmettre le français à ses enfants dans un environnement germanophone puisque le français fait partie des langues nationales et légitimes. Il y a également transmission de la langue chez Milosav qui peut d'autant plus considérer comme allant de soi de préserver la pratique de cette langue dans sa sphère familiale en Suisse puisqu'il est marié avec une femme originaire de son pays de naissance.

Le deuxième cas est représenté par Oltan qui connaît une situation de rupture. Tel que pour ce que nous l'avons souligné pour Mayifa de la Commune F, se pose la question de l'utilité de transmettre sa langue première à ses enfants dans un milieu où il ne peut pas la pratiquer avec le conjoint et où cette langue peut souffrir d'une délégitimité.

Ici aussi l'école représente un lieu d'apprentissage des langues nationales, c'est-à-dire soit l'allemand, soit le français. Pouvant bénéficier d'une formation en langue puisqu'ils sont intégrés dans le système helvétique, il se trouve tout de même que les enfants d'Oltan et de Camila auront également l'avantage de connaître le dialecte suisse-allemand. Tous pourront espérer jouir d'une mobilité professionnelle du fait de l'acquisition de plusieurs langues nationales.

Ces profils sociolinguistiques nous montrent que chacune de ces familles bénéficie de ressources et de pratiques plurilingues variées. Mais, encore une fois ici, de quel plurilinguisme s'agit-il ? Y a-t-il reconnaissance de ces plurilinguismes individuels ?

En ce qui concerne l'obtention de la nationalité suisse, Oltan et Camila ne sont pas devenus suisses, contrairement à Milosav. Si nous ne savons pas pourquoi ils n'ont pas fait la demande, Milosav nous informe, quant à lui, que son statut juridique s'est amélioré et stabilisé depuis qu'il a obtenu la nationalité. Bien qu'il faille tenir compte du fait que son mariage avec une Suisse ait grandement contribué à la stabilisation de sa situation, il est intéressant de soulever l'idée que sa connaissance du dialecte suisse-allemand a peut-être pu présenter un avantage lors de l'évaluation de sa candidature par les personnes responsables de la Commune G. Dans ce contexte d'intégration par la langue, il peut être pertinent pour les locaux germanophones d'entendre un candidat savoir s'exprimer dans leur langue première et estimer ainsi que cette personne s'est « bien intégrée »<sup>283</sup>.

La connaissance de l'une ou l'autre des langues locales s'avère d'autant plus nécessaire pour pouvoir travailler dans la commune. Si Oltan travaille en français, Milosav travaille en dialecte suisse-allemand alors que Camila travaille en dialecte suisse-allemand et en français : ils sont donc deux sur trois à utiliser l'une des langues du groupe majoritaire dans leur vie professionnelle. Serait-il plus utile pour les personnes ayant connu la migration d'apprendre le dialecte suisse-allemand pour pouvoir travailler ? La connaissance du dialecte permet-elle d'entretenir une plus grande proximité avec les acteurs germanophones de la localité ? Le cas d'Oltan nous laisse comprendre qu'il est aussi possible de travailler en français dans cette commune à majorité germanophone ; en ce cas, serait-ce parce que les germanophones de la commune savent assez bien le français pour éviter à Oltan d'apprendre l'allemand ou le dialecte suisse-allemand ? Par ailleurs, entretient-il des contacts avec les germanophones de la commune, ou bien est-ce que les deux groupes linguistiques vivent en vase clos, les uns à côté des autres [Cichon, 1997] ?

Enfin, nous pouvons constater que les langues utilisées dans les loisirs varient selon chacune de ces trois personnes. Alors qu'Oltan utilise le français et l'albanais, Milosav a probablement recours au macédonien et au dialecte suisse-allemand et Camila, au dialecte suisse-allemand, au français, à l'espagnol et à l'italien. Ceci nous informe que, selon les réseaux, chacun aura l'occasion de pratiquer

---

<sup>283</sup> Sans oublier, bien sûr, la réalité professionnelle, juridique, économique et sociale du candidat, tous ces éléments étant pris en compte lors de l'évaluation de la candidature à la nationalité suisse d'un étranger.

l'une ou l'autre des langues connues. Le fait que la Commune G rassemble les deux groupes linguistiques principaux que sont les germanophones et les francophones permettrait aux habitants d'exercer des activités de loisirs dans l'une ou l'autre de ces langues, tout en créant probablement une certaine proximité avec les membres du groupe linguistique de la langue parlée. Mais ceci nous indique également que les loisirs peuvent autoriser une certaine continuité entre les langues familiales et les langues publiques, de sorte que nous pouvons croire que les frontières entre les espaces privés et les espaces publics peuvent être négociées en certains endroits. Ainsi tous les trois peuvent réinvestir leurs langues premières dans des activités publiques de loisirs. Reste à savoir de quel(s) type(s) d'activité(s) il est ici question : sont-ce des activités qui rassemblent des personnes issues essentiellement de la migration ou des personnes appartenant aux communautés de références locales (et qui se revendiquent comme telles) ?

Les profils sociolangagiers de tous les acteurs de la Commune G ayant été examinés, nous pouvons faire ressortir quelques constats sur les pratiques linguistiques dans les institutions et les lieux publics communaux.

## 2.6 OBSERVATIONS SUR LES PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES TOUS LES ACTEURS DE LA COMMUNE G : SYNTHÈSE

Tel que nous l'avons déjà souligné pour l'ensemble des acteurs de la Commune F, nos propos sont ici principalement orientés vers ce qui semble émerger : rapports de groupes dans les lieux publics de la Commune G. Nous l'avons vu, les lieux publics sont en effet des espaces où les différents groupes d'acteurs sociaux aménagent leur cohabitation ; cette cohabitation, qui se traduit par des pratiques en langues et dans les rapports à l'autre<sup>284</sup>, peuvent nous informer sur les imaginaires identitaires et les dynamiques relationnelles propres à cette commune plurilingue. L'intérêt de cette partie n'est pas tant d'approfondir les remarques sur les profils personnels de nos interlocuteurs que de souligner ce qui semble émaner de la contiguïté de ces acteurs dans les lieux partagés.

Sur le plan des institutions, nous avons pu observer différents types de pratiques en langues chez les germanophones de la Commune G. Tandis que la responsable communale dit avoir besoin de

---

<sup>284</sup> Que cet autre soit observé sous l'angle de son appartenance à un groupe linguistique ou à son « origine ».

l'allemand, du français et de l'anglais, l'allemand et le français sont les langues utilisées à la commission scolaire, au cycle d'orientation ainsi qu'à l'Église réformée. A l'école primaire, la seule langue de travail est l'allemand, contrairement à l'Église catholique, où l'allemand, le français, l'italien, l'anglais et l'espagnol sont les langues d'usage. Les loisirs offrent d'autres types de pratiques. Soit les activités se passent uniquement en allemand (un interlocuteur), soit en allemand et en français (trois interlocuteurs), soit encore en allemand, en français et en anglais (une interlocutrice) ou, enfin, en allemand, en français, en italien, en anglais et en espagnol (un interlocuteur).

D'autres tendances s'observent chez les francophones de cette même commune. A la commission scolaire, les langues utilisées sont le français, le dialecte et l'allemand, alors que celles qui sont pratiquées au cycle d'orientation et dans l'entreprise sont le français et l'allemand. A l'école primaire, les francophones disent travailler uniquement en français. Les loisirs quant à eux s'effectuent soit en français et en dialecte suisse-allemand (un interlocuteur), soit uniquement en français (deux interlocutrices).

Du côté des langues parlées au travail par les acteurs ayant connu la migration, trois situations s'offrent à nous : Oltan travaille en français et un peu en allemand, Camila, en dialecte suisse-allemand et en français et Milosav, uniquement en dialecte suisse-allemand. Les langues de leurs loisirs diffèrent par ailleurs de celles de leur travail puisque le premier parle français et albanais, la deuxième, le dialecte suisse-allemand, le français, l'espagnol et l'italien tandis que le troisième, en macédonien et en dialecte suisse-allemand.

Nous pouvons faire ressortir trois types de tendances. D'abord, qu'à la commission scolaire, qu'au cycle d'orientation, qu'à l'Église réformée et qu'en entreprise, les langues utilisées sont le français et l'allemand (en plus du dialecte suisse-allemand pour la section francophone de la commission scolaire). Est-ce que nous pouvons penser que ces types d'institutions prennent en compte les langues des deux groupes linguistiques communaux ? Qu'on y encourage l'utilisation des deux langues ? Ou encore, que ces institutions rassemblent un nombre suffisant de personnes issues de chacun des deux groupes linguistiques qui incitent à des pratiques qui tiennent compte des langues en présence ? Ensuite, à l'administration communale et à l'Église catholique, les langues d'usage sont l'allemand et le français, mais aussi d'autres langues (anglais pour la première institution; italien, anglais et espagnol pour la deuxième). Ici aussi peut se poser la question à savoir si ces institutions sont soucieuses de promouvoir le respect des deux principaux groupes linguistiques de la commune.

Mais ce sont aussi des institutions qui semblent avoir des publics variés, voire même qu'elles rassemblent des publics parlant certaines langues qui sont assez nombreux pour susciter des pratiques qui tiennent compte, justement, de cette variété de langues. Autre tendance à remarquer, enfin : les écoles primaires germanophones et francophones sont des institutions où chacun parle sa propre langue. Est-ce que les écoles primaires sont des lieux où chacun des groupes linguistiques vit dans son propre univers de référence, sans entretenir de contacts avec l'autre groupe linguistique ? Que dans ce type d'institution, le rapprochement crée de l'éloignement, contrairement aux autres lieux, où le rapprochement crée ce que nous pourrions nommer un « rapprochement en langues » ?

De fait, à l'exception des écoles primaires, toutes ces institutions semblent caractérisées par la présence des deux langues, alors que les germanophones se trouvent en majorité numérique dans la Commune G. Est-ce que nous pourrions lier ces pratiques en langues avec le fait que le canton de Fribourg est en majorité francophone ? Plus précisément, est-ce que les germanophones de la Commune G se trouvent en quelque sorte obligés de tenir compte du fait francophone dans la localité parce qu'ils sont eux-mêmes fragilisés sur le plan cantonal ? Ou que, parce qu'ils se trouvent en infériorité numérique dans le Canton, ils transposent cette situation dans la Commune G en reconnaissant que les francophones y sont aussi une minorité et encouragent l'usage des deux langues dans les lieux publics ?

Nous avons également vu que, du côté des personnes ayant connu la migration, les langues utilisées semblent dépendre du contexte institutionnel où elles travaillent, mais aussi et surtout des langues qu'elles ont elles-mêmes acquises : les différents lieux ou espaces communaux permettent des pratiques en langues variées et particulières, voire même peut-être d'offrir un certain choix des lieux fréquentés selon la ou les langues acquises et parlées. C'est par ailleurs ce que nous pouvons constater du côté des langues utilisées durant les loisirs, qui laissent la place à des langues qui sont autres que celles reconnues dans la Commune<sup>285</sup>. Mais nous observons également que non seulement les francophones dont nous avons les données utilisent en majorité le français durant leurs loisirs<sup>286</sup>, mais que cinq germanophones sur six ont aussi le français lorsqu'ils font des activités dans la commune : pourrions-nous penser que les loisirs dans la Commune G sont des lieux où la langue est plutôt le français ? Ou que les francophones profitent de ces activités peut-être moins

---

<sup>285</sup> Ceci pour l'ensemble des interlocuteurs de nos deux corpus.

<sup>286</sup> C'est-à-dire que deux personnes ont seulement le français alors qu'une personne a le français et le dialecte suisse-allemand.

formelles pour éviter d'utiliser la langue de l'autre germanophone, qui se trouve alors en quelque sorte amené à utiliser le français ?

Nous avons remarqué que les germanophones avaient des profils plurilingues, surtout caractérisés par la présence du français et de l'anglais. En regard de ce qui a été relevé pour leurs pratiques bilingues (allemand – français) dans les institutions communales et pour leurs séjours à l'étranger, nous nous interrogeons à savoir si les germanophones forment une *majorité plurilingue aux pratiques linguistiques qui aménagent une proximité avec la minorité francophone locale* ? Bien qu'ils soient majoritaires dans la commune, la proximité avec les francophones dans les différentes sphères de la vie publique et pour certains, dans la sphère privée, les amène à faire usage du français, langue qu'ils ont par ailleurs apprise.

En ce qui concerne les francophones, nous avons souligné qu'ils avaient eux aussi des profils plurilingues, surtout allemand – anglais. Si l'on tient compte de leurs pratiques en langues bilingues principalement au travail ainsi que des raisons de leurs séjours à l'étranger, est-ce que les francophones forment une *minorité plurilingue aux pratiques linguistiques conditionnées par la proximité avec la majorité germanophone locale* ? Ainsi ce serait la proximité communale avec les germanophones qui les amènerait à utiliser l'allemand ou le dialecte suisse-allemand dans leur milieu professionnel, tandis qu'ils maintiendraient une distance dans leur sphère privée (famille) et dans une partie de leur sphère publique non-officielle (loisirs).

Enfin, nous avons vu que les personnes ayant connu la migration ont appris soit le français, soit le dialecte suisse-allemand (et l'allemand, dans une moindre mesure), selon leur parcours : sont-ils, en ce cas, des *acteurs sociaux plurilingues aux pratiques linguistiques liées au groupe de proximité* ? Tous n'ont pas gardé leur langue première dans leur sphère intime, mais chacun peut la réinvestir dans leurs activités de loisirs, tout comme la ou les langue(s) locale(s) qu'ils ont appris ; ce sera dans cette ou ces langue(s) locale(s) que ces acteurs sociaux travailleront également.

Nous avons donc fait ressortir les grandes tendances des rapports aux langues et aux autres des acteurs de la Commune G. Nous avons aussi vu en détails ce qui ressortait des profils sociolangagiers de l'ensemble des acteurs de la Commune F. Attardons-nous maintenant à relever les points de ressemblances et de dissemblances entre les deux communes, sous la forme d'une synthèse principalement orientée sur les dynamiques langagières propres aux institutions.



## 2.7 OBSERVATIONS SUR LES PROFILS SOCIOLANGAGIERS DES ACTEURS DES DEUX COMMUNES : SYNTHÈSE SUR LES RAPPORTS AUX LANGUES DANS LES INSTITUTIONS

En observant de plus près ce qui a été souligné sur les pratiques en langues dans les deux communes<sup>287</sup>, nous nous apercevons qu'à l'exception des écoles primaires, la quasi-totalité des institutions communales ont les deux langues comme langues de travail.

En effet, l'administration communale ainsi que la commission scolaire ont le français et l'allemand comme langues de travail et ce, pour tous les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion de la Commune F et de la Commune G. Ceci est également vrai pour presque tous les interlocuteurs des cycles d'orientation, puisque seul un enseignant de la Commune F précise n'utiliser que le français (ce que nous avons par ailleurs interrogé, puisqu'il est justement l'enseignant des cours d'appui en allemand). Du côté des Églises, seul le représentant de l'Église catholique de la Commune F a dit travailler en français : les trois autres acteurs sociaux nous ont dit travailler dans les deux langues (si ce n'est en cinq langues pour le représentant de l'Église catholique de la Commune G). Pour les entreprises des deux communes, le directeur de l'Entreprise G a l'allemand et le français comme langue de travail, tandis que le responsable des RH de l'Entreprise F dit utiliser l'allemand, l'italien et le portugais ; pour celui-ci aussi, nous nous sommes interrogée à savoir s'il n'avait pas « omis » d'inscrire le français parmi les langues de travail, bien que la question reste ouverte. Parmi toutes ces institutions, seules les écoles primaires semblent faire exception : chacun y travaille en effet exclusivement dans sa propre langue, sauf en ce qui concerne les germanophones de la Commune F qui, tous, précisent travailler dans les deux langues.

Formées toutes deux par un groupe linguistique majoritaire et un groupe linguistique minoritaire, la Commune F et la Commune G semblent donc prendre « en considération [leur] minorité linguistique autochtone », conformément à l'article 6 de la Constitution du canton de Fribourg du 16

---

<sup>287</sup> Nos propos concernent ici exclusivement les profils sociolangagiers des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion, puisque nous estimons que ce sont eux qui auront une influence sur les dynamiques de cohabitation entre les groupes linguistiques communaux et, par extension, sur les profils sociolangagiers des personnes ayant connu la migration. Par ailleurs, les profils sociolangagiers des acteurs de ce deuxième corpus ne nous ont pas apporté suffisamment d'information sur les pratiques linguistiques dans les institutions communales pour pouvoir en tenir compte ici. Puisque ce corpus est plutôt pensé comme un « contre-point » au premier, gardons tout simplement à l'esprit ce que nous avons relevé précédemment, à savoir que ces acteurs ayant connu la migration travaillent dans la ou les langue(s) qu'ils ont apprises, et que celle(s)-ci sont influencées par les rapports démographiques des groupes linguistiques des deux communes.

mai 2004, par la prise en compte des deux langues au sein des institutions communales-clés. L'aménagement de la proximité entre majorités et minorités francophones et germanophones pourrait ici ressembler à l'un des modèles de gestion du bilinguisme, relevé par Windisch et son équipe et synthétisé par Ogay, à savoir le modèle de la « cohabitation » ; en effet, l'administration et les écoles sont bilingues, bien que des sensibilités se manifestent chez les francophones devant la crainte d'une « germanisation » (de la commune ou du canton) [Ogay, 2000 : 150]. Nous y reviendrons.

Or, dans ces deux communes, les écoles primaires semblent plus ou moins bilingues. Certes, parce que les deux groupes ont leur propre section nous pourrions affirmer que ces écoles sont « bilingues ». Mais les pratiques linguistiques *à l'intérieur* de celles-ci sont plutôt monolingues, c'est-à-dire que chacun des groupes linguistiques travaille dans sa propre langue, laissant entendre que la proximité avec l'autre groupe ne crée pas nécessairement de proximité en langues ou de proximité sociale. Nous avons posé la question à savoir s'il ne s'agissait pas ici d'une volonté de préserver les univers de référence de chacun selon que les écoles représentent des institutions majeures pour la transmission et l'appropriation des rôles, des modèles de conduite et du stock commun de connaissances des collectivités ou, plus précisément, pour *l'intériorisation de l'extériorité* et *l'extériorisation de l'intériorité* [Bourdieu, 1980a : 88]. Mais nous pourrions aussi y voir la manifestation concrète de la prolongation de ce qui est apparu au courant des années 1960, à savoir que la stricte séparation des langues ait été le seul moyen envisagé pour pouvoir garantir aux germanophones fribourgeois l'accès à un enseignement complet dans leur langue, entraînant une distanciation progressive entre les deux groupes [Meune, 2011 : 82]. Tandis que la minorité francophone de la Commune G paraît appliquer cette stricte séparation, les germanophones de la Commune F, eux, se trouvent dans une situation où ils sont doubles minoritaires (canton et commune) ; ils n'ont peut-être d'autre choix que de travailler aussi dans la langue de l'autre.

Du côté des loisirs, nous avons pu remarquer que les interlocuteurs connaissent des pratiques en langues variées. Ils ont en effet des loisirs qui sont parfois uniquement dans leur première langue, parfois dans deux, voire trois et même cinq langues. Mais ce qui est intéressant, c'est de constater que pour les vingt-trois interlocuteurs dont nous avons les informations, un seul germanophone de la Commune G a des loisirs uniquement en allemand : tous les autres acteurs et co-acteurs des

processus d'insertion germanophones et francophones ont, en plus d'une autre langue<sup>288</sup>, des loisirs en français. Par ailleurs, sur onze interlocuteurs francophones, cinq ont uniquement le français alors que six ont aussi des loisirs dans une autre langue ; sur douze interlocuteurs germanophones, huit ont le français en plus de l'allemand, un a uniquement le français, un a uniquement l'allemand tandis que deux ont le français et d'autres langues pendant leurs loisirs<sup>289</sup>. Ceci laisse donc entendre deux choses : que les activités de loisirs dans les deux communes sont fortement caractérisées par la présence du français et que les germanophones ont plus fréquemment des activités dans la langue de l'autre groupe communal que les francophones. Comment cela peut-il s'expliquer ? Serait-ce parce que le canton est en majorité francophone ? Ou que les francophones entretiennent des liens de proximité entre eux à travers les activités de loisirs ? Créent-ils ainsi une frontière avec les germanophones en parlant plutôt en français dans ces lieux publics informels ? Est-ce que les germanophones, de leur côté, ont tendance à activer leurs connaissances acquises en langues dans les différentes sphères de leur vie ? Ou n'ont-ils tout simplement pas le choix d'utiliser le français avec les francophones en-dehors des lieux formels ? Le rapport de force étant doublement défavorable pour les germanophones de la Commune F, nous pouvons penser qu'ils peuvent se voir obligés d'utiliser la langue du groupe majoritaire. Mais est-ce le cas pour les germanophones de la Commune G ? Seraient-ils plutôt dans une logique de la prise en compte des deux langues pour l'aménagement de la cohabitation des deux groupes linguistiques ?

Parce qu'il est possible que nous assistions à une crainte de la germanisation des communes ou du canton chez les francophones. En effet, si nous observons les pratiques linguistiques des francophones des deux communes, il apparaît que c'est dans le cadre de leur vie professionnelle, donc dans une *proximité obligée* avec les acteurs de l'autre groupe linguistique, qu'ils font usages de la ou des langue(s) de l'autre, alors que leur sphère privée est plutôt caractérisée par la distance avec les germanophones. Est-ce que cet éloignement des germanophones dans la sphère privée donne le sentiment aux francophones de préserver leur groupe d'appartenance ? D'édifier une frontière afin de se différencier des germanophones, voire même de leur assigner implicitement une place en les amenant à utiliser leur propre langue et donc, de se positionner comme groupe dominant ?

---

<sup>288</sup> Que ce soit en allemand, en italien, en portugais, en anglais et / ou en espagnol.

<sup>289</sup> Soit l'allemand, l'anglais, l'italien et / l'espagnol.

De leur côté, les pratiques linguistiques des germanophones des deux communes se traduisent globalement par un usage des deux langues tant dans les sphères publiques (travail et loisirs) que dans les sphères privées (famille et langues apprises). Serait-ce parce que, tels que l'ont précisé Cichon et Kremnitz, les germanophones préfèrent parler français qu'allemand avec les francophones [Cichon et Kremnitz, 1996 : 139] ? Ou que le fait qu'ils parlent français leur permettrait d'être valorisés socialement et symboliquement [Schultheis, 1995 : 5] ? Au-delà, si les germanophones de ces deux communes ne semblent pas édifier de frontières entre les sphères privées et publiques dans leurs pratiques linguistiques, serait-ce parce que, contrairement aux francophones et italophones du pays, ils ne perçoivent pas de « barrière » entre les langues (et entre les groupes) et se trouvent en quelque sorte à ignorer leur domination [Kriesi et *alii.*, 1996 : 65 ; Widmer, 2004 : 26] ?

D'une manière générale, nous pouvons nous interroger sur certains points. Tout d'abord, il convient de nous questionner sur la vitalité de toutes les « langues apprises » chez chacun de ces interlocuteurs : est-ce que tous pratiquent quotidiennement ou utilisent de manière active la totalité des langues apprises ? Chacun peut en effet avoir été éveillé à une langue ou l'avoir étudié (pour des motifs divers et dans des circonstances variées, sous la forme de cours ou par la fréquentation de lieux sociaux interpellant une langue spécifique par exemple) sans pour autant avoir l'occasion de s'en servir. En regardant de plus près les langues apprises qui ont été mentionnées par nos interlocuteurs et celles qu'ils affirment utiliser au travail, à la maison ou dans les loisirs, nous pouvons effectivement remarquer qu'il peut y avoir un écart entre les langues que l'on connaît et celles que l'on pratique.

Mais nous devons aussi garder à l'esprit que les raisons qui les ont amenés à connaître telle(s) ou telle(s) langues diffèrent selon chacun : les ont-ils apprises lors de séjours en Suisse ? A l'étranger<sup>290</sup> ? Durant leur scolarité obligatoire ? Pour des raisons liées à leurs contextes de travail et / ou familial ? Ou encore, par simple intérêt pour la ou les langues ? Car l'expérience liée à la langue et le degré de maîtrise de celle-ci seront liés à ces contextes, qui peuvent être choisis ou contraints. En outre, le milieu immédiat ou les lieux fréquentés exigeront, ou non, des réinvestissements en langues qui auront des effets sur leur vitalité ou encore sur les attitudes des locuteurs à l'égard de ces langues.

---

<sup>290</sup> Car si des informations sont manquantes pour certains interlocuteurs, nous n'avons pas non plus la totalité des informations concernant les contextes d'apprentissage des langues de ces acteurs sociaux.

Il faut par ailleurs se demander quelles langues peuvent ou *doivent* être réinvesties et dans quel(s) lieu(x) ? Car que signifie vraiment « langues parlées au travail », pour l'ensemble de ces interlocuteurs ? Utilisent-ils de manière active la langue de l'autre, ou est-ce que les pratiques en langues sont plutôt caractérisées par le droit, pour chacun des locuteurs, d'utiliser *sa* langue et de devoir *comprendre* la langue de l'autre ?

En ce qui concerne les loisirs, une question majeure se présente à nous : est-ce qu'elles s'effectuent toutes, pour la totalité des interlocuteurs dont nous avons les données, réellement dans la commune, ou certaines s'effectuent ailleurs, dans d'autres communes ? Rien ne nous garantit en effet que ces informations concernent les pratiques en langues dans les communes d'une manière exclusive. Mais le fait que ces interlocuteurs nous fournissent ces indications sur leurs pratiques en langues sont tout de même significatives sur leurs propres rapports aux langues.

Nous pouvons en outre nous interroger sur les liens entre « parler différentes langues » et les « prédispositions à l'autre » : est-ce que d'avoir appris la ou les langue(s) de l'autre amène nécessairement une « compréhension » de cet autre ? Car ces connaissances en langues peuvent autant renforcer des stéréotypes favorables que défavorables que nous avons sur cet autre qui ne garantissent en rien l'entretien de liens de proximité propices à la « bonne entente ». Les rapports collectivement construits à l'autre (« autre du dedans » et « autre du dehors ») n'ont-ils pas justement plus d'impacts sur les conceptions et interprétations personnelles des relations à l'autre dans l'expérience vécue ? Ces acteurs sociaux plurilingues ont-ils développés, en reprenant les termes de Zarate et Murphy-Lejeune, une « conscience réflexive de [leur] expérience de l'altérité linguistique et culturelle » ? Savent-ils « interpréter [les] processus identitaires complexes » [Zarate et Murphy-Lejeune, *op. cit.* : 38] qui sont en jeu, lorsqu'ils nous font part de leurs perceptions sur les uns et les autres habitants de la commune et sur les dynamiques de cohabitations ?

Cette première partie, consacrée aux analyses descriptives, nous a permis de dégager des grandes tendances des profils sociolangagiers de nos interlocuteurs et de faire ressortir des questionnements sur les contextes de cohabitation entre les différents groupes d'acteurs sociaux. Les profils sociolangagiers des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion ont en effet mis en lumière des pratiques langagières à l'intérieur des diverses institutions communales et dans des lieux ou espaces communaux. Les profils sociolangagiers des acteurs ayant connu la migration, quant à eux, ont montré que les « choix » ne sont pas automatiquement reliés à la langue ou aux langues du groupe

démographiquement majoritaire mais qu'ils sont plutôt liés à leurs propres parcours. Ils nous ont aussi permis d'identifier quelles langues sont convoquées dans quelles institutions ou dans quels lieux communaux.

Les profils des acteurs de nos deux corpus nous informent par ailleurs en partie sur la manière dont s'organisent les rapports entre les groupes au sein de ces deux petites communes. À travers ces profils individuels et ces pratiques en langues en effet, nous avons pu faire émerger des réflexions sur les rapports de force possibles entre les groupes, mais aussi sur les attitudes et sur les comportements de chacun vis-à-vis des langues locales (leur(s) langue(s) et celle(s) des autres). Si nous reprenons nos objectifs de recherche, cette première partie d'analyses nous a donc permis de formuler des observations sur les contextes de cohabitation entre les différents groupes d'acteurs sociaux. Ces profils sociolangagiers sont utiles dans la mesure où il peut y avoir des écarts entre, d'un côté, des pratiques en langues et des rapports à l'autre institutionnalisés et, de l'autre, la manière de raconter l'expérience de cohabitation et la façon d'interpréter les rapports à soi et aux autres.

C'est ce que nous tentons d'approfondir dans la deuxième partie de nos analyses. Dans la section suivante en effet, nous nous attardons plus minutieusement sur les propos de nos interlocuteurs afin de faire ressortir les manières dont ils se représentent les rapports à soi, les rapports aux autres et les rapports aux langues dans ces lieux de cohabitation où les contacts entre les habitants sont assurément plus étroits que dans une ville. Serons-nous alors en mesure de dégager les grandes tendances sur les représentations sur le « nous collectif », sur les « autres » (« autres du dedans » et « autres du dehors ») et sur les modes de cohabitation propres à ces communes particulières ?

## DEUXIEME PHASE. REPRESENTATIONS DE SOI, REPRESENTATIONS DE L'AUTRE ET RAPPORTS AUX LANGUES : ANALYSES DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES DIFFERENTS ACTEURS COMMUNAUX

### INTRODUCTION

Cette deuxième partie concerne directement les propos des interlocuteurs de nos deux corpus. Tel que nous l'avons déjà précisé, nous nous inscrivons dans le courant de la *Grounded Theory* ; il est en ce cas essentiel de partir de ce que les acteurs sociaux nous ont confié pour pouvoir offrir des interprétations sur les processus identitaires et les dynamiques relationnelles de ces contextes plurilingues de promiscuité communale quotidienne.

Pour ce faire, nous avons repris le « Tableau comparatif pour l'interprétation des deux corpus d'entretien » (Cf. Figure 7) et l'avons remanié. Ce schéma d'analyse offrait en effet trois grands ensembles, que nous avons initialement intitulés « Représentations de l'autochtonie suisse », « Auto et hétéro représentations dans ces espaces de côtoiements linguistiques » et « Représentations de l'autre postulé étranger » et qui rassemblaient différents commentaires de nos interlocuteurs. A l'intérieur de ces ensembles se trouvaient des sous-ensembles ou des sous-parties qui subdivisaient les commentaires, que nous avons nommés en reprenant différentes notions théoriques telles que « distanciation », « autochtonie », « aménagement de la proximité », etc.

Or, en regardant de plus près ce tableau comparatif et ces intitulés, il nous est apparu que nous postulions ainsi non seulement que les interlocuteurs se présentaient comme des autochtones ou des étrangers, mais qu'il y avait nécessairement un aménagement, une distanciation ou une négociation entre les groupes, alors que nous n'avions pas encore réellement « écouté » ce que nos interlocuteurs nous avaient dit sur leurs manières de se percevoir, de percevoir les uns et les autres ou encore, de concevoir leurs rapports aux langues. Il s'est avéré d'autant plus nécessaire de restructurer ce schéma d'analyses que nous avons constaté que les ensembles et sous-ensembles que nous avons initialement construits devaient encore une fois être revus.

L'intérêt de notre recherche est d'observer les liens entre l'*intériorisation de l'extériorité* et l'*extériorisation de l'intériorité* [Bourdieu, 1980a : 88]. Si nous avons pu approfondir, dans une première analyse, les profils sociolangagiers de nos interlocuteurs, il nous fallait ensuite nous focaliser sur deux points :

1. identifier quels sont les éléments qui relèvent du stock commun de références et qui sont partagés par les interlocuteurs ; 2. constater s'il y a des écarts et / ou des échos entre les dynamiques de cohabitation quotidienne entre les différents groupes d'acteurs sociaux communaux et ce stock commun de références.

Les propos de chacun des groupes d'acteurs sociaux ont donc été rassemblés, mais cette fois-ci sous deux grands ensembles. Ces deux grands ensembles forment deux chapitres. Le premier chapitre est intitulé « Représentations de la Suisse, des communautés linguistiques et des étrangers » et est divisé en trois sections. La première section regroupe d'abord les commentaires qui font référence à la Suisse, à ce qu'est « être Suisse » – c'est-à-dire aux caractéristiques sensées définir ce qu'est la Suisse et ce qu'est un(e) Suisse(sse) – ainsi qu'aux spécificités helvétiques d'une manière globale : ces commentaires concernent tout ce qui est supposé être « typiquement » suisse et qui est censé être partagé par l'ensemble des Suisses. Mais puisque le pays réunit des groupes linguistiques singuliers qui se pensent comme des « communautés linguistiques », les interlocuteurs de nos corpus conçoivent aussi que les Suisses allemands et les Suisses romands ont des traits significatifs qui les distinguent les uns et des autres. Les acteurs sociaux de nos deux corpus jugent par ailleurs que chacune des deux communautés linguistiques entretient des rapports différents aux langues et ont donc émis des réflexions sur leurs manières de concevoir la ou les langue(s) de l'autre. Les commentaires relatifs aux communautés linguistiques forment la deuxième section de ce premier chapitre. La troisième section présente enfin les propos tenus sur ce qu'est un « étranger ». Nous l'avons vu, l'identification d'une altérité permet un double renforcement du sentiment d'appartenance des membres légitimes d'un espace national à l'égard de la nation : renforcement de la conscience de soi en tant que nation et renforcement du lien national [Bordes-Benayoun et Schnapper, 2006 : 36]. En ce sens, « national » et « non-national » sont des figures qui sont liées puisque lorsqu'il parle de l'étranger, le « national », ou celui qui est légitime sur le sol national, parle en fait de lui-même. Aussi avons-nous mis les commentaires relatifs aux caractéristiques sensées définir ce qu'est un étranger dans ce premier chapitre étant donné que la « figure de l'étranger » fait partie de l'imaginaire national. Cette première partie concerne donc les commentaires qui font référence au stock commun de connaissances dont les acteurs sociaux disposent pour s'expliquer le monde (local et global).

Le deuxième chapitre est quant à lui nommé « Représentations de la cohabitation quotidienne entre les différents acteurs sociaux de la commune » et est divisé en deux sections. La première section est



constituée des témoignages sur la manière dont les interlocuteurs perçoivent le fait de vivre dans une commune qui se trouve « à la frontière des langues » et où francophones et germanophones se considèrent tantôt comme groupe linguistique majoritaire, tantôt comme groupe linguistique minoritaire. Ces rapports quotidiens entre communautés linguistiques amenant certaines modalités de cohabitation et des pratiques linguistiques particulières aux seins des institutions locales, cette deuxième section rassemble aussi les commentaires sur la manière dont s'agencent les langues des deux groupes linguistiques dans les différents espaces partagés. La deuxième section regroupe quant à elle les propos tenus sur la manière dont les interlocuteurs conçoivent ce qu'est l'intégration des personnes de nationalité étrangère et ce, tant en ce qui concerne la responsabilité qu'ont les étrangers pour s'intégrer que du rôle que peut jouer la commune dans ce processus. Cette section rassemble aussi les explications relatives à la façon dont ils imaginent les rapports que les étrangers entretiennent face aux langues locales et sur les effets de ces « choix en langues » des étrangers dans la commune. Nous le voyons, ce deuxième chapitre est pour sa part consacré aux interprétations des dynamiques relationnelles dans ces contextes de cohabitation plurilingues.

Puisque nous travaillons sur les représentations et perceptions mutuelles, nous avons gardé ce même schéma d'analyses pour nos deux corpus. Toutefois, le contenu de chacun de ces grands ensembles de représentations diffère parfois selon les corpus analysés : parce qu'ils connaissent des statuts différents, chacun de ces groupes d'acteurs propres à nos deux corpus ne fait pas toujours référence aux mêmes « réalités » puisque tous expriment des identifications particulières propres à leurs situations sociales. L'ensemble de ces extraits réunis concernent cependant la façon dont ces individus définissent la Suisse et les Suisses, les communautés linguistiques, l'étranger (ou les étrangers), et perçoivent les modes de cohabitation entre les différents acteurs sociaux dans ces communes plurilingues.

Cette deuxième partie d'analyse se présente de la façon suivante : pour chacun des groupes d'acteurs sociaux de chacune des deux communes nous présentons les commentaires recueillis et divisés selon ces deux chapitres. Un troisième chapitre est ensuite consacré à des interprétations proprement dites de ces analyses du groupe linguistique en question. Afin de respecter l'ordre adopté pour l'analyse des profils sociolinguistiques des acteurs de nos deux corpus, nous présentons respectivement les commentaires des francophones de la Commune F, les commentaires des germanophones de la Commune F et les commentaires des acteurs ayant connu la migration de la Commune F. La

Commune G est ensuite présentée, avec en premier lieu les commentaires des germanophones, en deuxième, les commentaires des francophones et enfin, les commentaires des acteurs ayant connu la migration.

# CHAPITRE 1. REPRÉSENTATIONS DE LA SUISSE, DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS PAR LES FRANCOPHONES DE LA COMMUNE F

## 1.1 DES FIGURES HELVÉTIQUES PLURIELLES

Si les caractéristiques censées décrire les Suisses sont parfois dévalorisantes, il ressort que les francophones de la Commune F estiment globalement que les traits identitaires suisses sont valorisants.

Dévalorisantes, d'abord, parce que selon une interlocutrice, être Suisse signifie que les individus n'ont pas le droit de s'exprimer, que ce soit de « crier », de « dire » les choses, de « chanter » ; bref, c'est de ne « pas avoir le droit tout court » [**Coralie**]. Valorisants, ensuite, parce que la Suisse a cette particularité de réussir à maintenir ensemble la pluralité : c'est parce qu'il y a un pouvoir central à Berne que les nombreux cantons du pays entretiennent un lien. La Suisse étant constituée d'une « mosaïque de petits pouvoirs », ce lien confédéral permet aux cantons de garder leur « autonomie » et leur « indépendance » [**Frédéric**]. C'est par ailleurs parce qu'ils sont régis par la même Constitution et parce qu'ils passent « régulièrement aux votations » que les Suisses forment un « même peuple », une « même communauté » [**Olivier**]. Même si la Suisse rassemble des religions différentes (catholiques et protestants), des langues différentes et des tendances politiques différentes, c'est grâce à son système politique et à la démocratie que la paix et la stabilité sont maintenues :

« Être Suisse c'est un bon compromis ! Comme en politique ! Non mais c'est vrai : on a appris à, par le système qu'on a j'trouve, on a appris à procéder par consensus. On est obligé. Se mettre autour d'une table et pis de discuter, on a appris depuis tout petit parce que le système veut que si on, ne vit pas en démocratie et si on ne communique pas, on entre en conflit quoi. » **Guillaume**

« Être Suisse, c'est-à-dire vivre dans la réalité, suisse, qui est telle qu'elle est, une Confédération, on est Suisse d'abord de son canton. [...]. Tout ça se passe dans le respect des minorités linguistiques aussi, dans le respect de la Constitution, dans le respect aussi, être Suisse, [...], passe aussi dans cette volonté de vivre l'œcuménisme, [il y a la communion entre catholiques et protestants]. Être Suisse, c'est reconnaître qu'il n'y a pas un pouvoir absolu d'un chef d'État, [...]. C'est la collégialité. » **Olivier**

La différence entre les cantons se situe entre certaines régions de la Suisse, c'est-à-dire entre « la Suisse primitive » [**Charlotte**] et les cantons frontaliers ou ceux qui ont de grandes villes.

Cette hétérogénéité caractéristique de la Suisse présente un aspect positif sur le plan linguistique et culturel : la Suisse ayant plusieurs communautés linguistiques qui se côtoient, les Suisses sont plus ouverts que peut l'être par exemple la France, et sont riches de cette situation particulière :

« Et pis franchement, il y a peut-être une chose : moi je dirais, je pense que, en tant que Suisse, on doit plus être ouverts aux autres, aux autres langues, aux autres communautés linguistiques de par chez nous qu'on en a déjà trois voire quatre, déjà trois qui se côtoient tous les jours en fait et pis moi je pense que sur ça, on est plus ouverts, que par exemple la France qui a son français. [...]. Cette ouverture aux langues, soit à apprendre les langues, je pense qu'on a peut-être déjà plus de facilité. Bon c'est vrai franchement parce qu'un Français qui parle l'anglais, c'est vraiment...»

**Charlotte**

« Moi je trouve que quelque part c'est justement avoir la chance, être Suisse c'est avoir la chance de, de côtoyer beaucoup de cultures, de côtoyer, parce que pour moi tout ça c'est des richesses, donc pour moi être Suisse c'est déjà merveilleux, c'est rare dans un pays, quand on pense, il y a quatre langues heu, de base. » **Léonie**

## 1.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX FIGURES DIFFÉRENCIÉES

Pour ces francophones de la Commune F, les Suisses allemands et les Suisses romands ont des différences importantes et ce, dans plusieurs domaines.

Suisses romands et Suisses allemands présentent d'abord des différences sur le plan des attitudes et des comportements. Tandis qu'aux premiers sont attribués des qualificatifs plutôt valorisant, tels que « sympathiques », « joyeux » et « ouverts », les deuxièmes représentent symboliquement leur opposé, puisqu'ils sont dépeints comme des gens « froids » ou « carrés » [**Charlotte**]. Cette différence s'explique par le fait que francophones et germanophones ne partagent pas les mêmes proximités : tandis que les premiers sont tournés vers la France, les deuxièmes sont proches de l'Allemagne et de sa « mentalité ». Ces références ont des effets sur le rapport que chacun des deux groupes entretient vis-à-vis du travail, rapport qui peut amener des francophones à juger positivement les germanophones dans leurs comportements au travail :

« Nous on a, on, comment dire, [pause] ; on tire plutôt du côté de la France et pis les Suisses alémaniques plutôt du côté de l'Allemagne. [Pause]. [...]. En termes de comportements, heu. Le Suisse romand y sera peut-être plus heu, plus expansif, plus bavard, un petit peu comme le Français et pis le Suisse allemand y sera peut-être plus rigoureux, plus hiérarchique heu, il tirera peut-être plutôt du côté Allemand de ce côté-là par exemple ; ça je sens quand même une différence de comportement. Plus méthodique par exemple, le Suisse alémanique. [Pause]. C'est un exemple ! » **Guillaume**

« Les francophones sont plutôt latins et une partie est [tournée] vers la France, alors que dans la partie plus alémanique [du canton], les gens sont déjà rigoureux. » **Frédéric**

Les différences entre Suisses romands et Suisses allemands se situent dans le rapport que chacun des deux groupes entretient envers le rôle de l'État. Plus précisément, de ces commentaires ressort l'idée que les francophones ont des liens plus forts avec les autorités et la hiérarchie que les germanophones :

« Bon peut-être au niveau de la Suisse ou comme ça, moi je pense que les francophones sont plus tournés vers l'État, ils feront plus par rapport aux autorités et dire que l'État peut faire ça, alors que les Alémaniques, beaucoup moins. C'est déjà une différence, moi je trouve. » **Charlotte**

Enfin, les différences entre les francophones et les germanophones s'expliquent par la question des langues. Non seulement l'appartenance aux groupes linguistiques est à la base même de la disparité entre francophones et germanophones, mais à cette hétérogénéité s'ajoute celle des cantons. C'est par ailleurs le *Röstigraben* qui sert de prétexte aux francophones pour ne pas aller travailler en Suisse allemande.

En ce qui concerne les rapports que les communautés linguistiques entretiennent vis-à-vis des langues, les francophones de la Commune F estiment qu'il est plus simple pour les germanophones d'apprendre le français que les francophones l'allemand, ceci particulièrement à cause de la diglossie des germanophones :

« Y'a le suisse allemand encore qui dérange, y'a plusieurs dialectes. » **Frédéric**

Le fait que les Suisses allemands parlent le dialecte dans toutes les situations de la vie courante et que l'allemand soit même une langue étrangère pour eux rend quasi caduc l'apprentissage que les francophones font de l'allemand à l'école. Il est ainsi plus facile pour les germanophones d'apprendre l'allemand puisque les francophones n'utilisent qu'une seule langue :

« Quand on est à l'école, on apprend l'allemand, pis l'allemand qu'on apprend, on l'entend jamais à l'extérieur, franchement, à moins qu'on demande de parler le bon allemand, ils vont jamais parler en bon allemand, ils vont toujours parler en dialecte. Alors que eux, le français qu'ils apprennent, à l'école, eh ben ils l'entendent après en-dehors, donc déjà ça, moi j'trouve c'est déjà une aide. [Par ailleurs], j'avais demandé une fois à un Alémanique pourquoi ils ne parlent pas l'allemand et il m'a dit que pour eux, l'allemand c'est comme une langue étrangère. C'est comme si nous on se mettait à parler le patois. C'est une langue étrangère. On ne le parle pas. On ne le parle plus. » **Charlotte**

L'allemand étant parfois perçu comme étant « plus compliqué » [**Olivier**] que le français, il va alors de soi pour ces francophones que les germanophones ont plus de facilité à apprendre le français. A ces interprétations des rapports entre les langues des communautés linguistiques s'ajoutent donc celles relatives aux compétences linguistiques propres à chacun des deux groupes. C'est-à-dire que

ces francophones de la Commune F jugent que les germanophones sont plus « bilingues » que les francophones, que les premiers font un « effort immense pour apprendre le français » et qu'ils « changent de langue très facilement » [**Frédéric**], contrairement aux francophones qui n'apprennent l'allemand que lorsque l'un des deux parents est germanophone ou qu'ils vont à l'école en allemand. Les francophones sont perçus comme étant moins motivés à apprendre la langue de l'autre :

« C'est peut-être aussi que, nous les français, on a plus de peine à, à se mettre à l'allemand, j'sais pas. Aussi y'a peut-être cette question-là c'est pas parce qu'on, on a moins de volonté de, faire d'effort me semble-t-il de, parler en allemand. Communiquer en allemand. » **Guillaume**

« Peut-être que le Suisse allemand s'intègre plus facilement à l'autre langue ? Ou l'assimile plus facilement que, que le Romand ? [Les Suisses romands ne font jamais l'effort pour parler suisse-allemand]. [...]. Non, les Suisses allemands sont plus bilingues que les Suisses romands. [Pause]. Les Suisses allemands apprennent très, très vite le français alors que les Suisses romands n'apprennent pas le suisse-allemand. » **Émilie**

### 1.3 DES FIGURES DE L'ÉTRANGER ASSOCIÉES À LA « COMMUNAUTÉ »

Il ressort des propos des interlocuteurs francophones de la Commune F qu'un étranger, c'est une personne qui est en mesure de « communiquer avec les autres [étrangers] » et qui peut être « utile » pour eux, notamment pour ceux qui arrivent en Suisse [**Charlotte**]. Il s'avère qu'il est nécessaire pour les étrangers de vivre « entre eux », car leur communauté leur permet de trouver du travail ou une place d'apprentissage puisqu'ils sont discriminés à l'embauche, notamment à cause de leur nom de famille :

« J'pense que, ceux d'entre eux, qui vivent dans des, entre nationalités, dans une communauté suffisante, au niveau de leur [XXX], ils sont assez bien entre eux. Quand il s'agit de chercher du boulot, finalement des places d'apprentissage, ils sont un peu obligés de passer par la communauté, vu qu'en s'appelant un machin qui finit par *itob*, de toute façon, personne les engage, à part les gens qui ont un nom qui finit par *itob* - je caricature un peu, j'exagère ! Mais n'empêche qu'ils mènent une vie, dans la communauté. » **Coralie**

Un étranger est aussi caractérisé par le fait qu'il n'a pas la nationalité suisse et qu'il n'est pas protégé. Or, une personne peut rester étrangère même si elle a obtenu la nationalité, parce qu'elle a une manière de vivre qui est différente ou parce que les autres la considère toujours comme une étrangère :

« Un étranger, c'est celui qui n'a pas la nationalité, suisse. Vous savez, vous pouvez avoir la nationalité, et rester étranger aussi, si vous n'êtes pas intégré. L'intégration ça devient, un des grands facteurs de la naturalisation. [...]. Mais le fait d'être naturalisé, d'avoir la nationalité suisse

qui fait qu'on n'est plus étranger, normalement, le regard des autres, à la couleur les gens te voient toujours comme étranger. Votre manière de vivre, vous pouvez être Suisse sur papier. Vous vivez toujours en marge. [...]. [Devenir suisse par la naturalisation permet] d'être élu et d'élire, de participer à la, de contribuer à la collectivité locale, de la Confédération et puis, d'exercer des fonctions, des fonctions auxquelles les étrangers ne peuvent pas accéder [Conseiller d'État, Sénateur]. La protection aussi : c'est pas la même. Un Suisse jouit d'une, protection, [...]. » **Olivier**

« Pour beaucoup de Suisses j pense c'est tout ce qui ne nous ressemble pas, parlent pas notre langue, être étranger en Suisse, [...], y'a aussi des choses qu'on ne [leur] permet jamais de faire. »  
**Émilie**

En Suisse, l'étranger n'est plus considéré comme tel lorsque les Suisses ne le perçoivent plus sous cet angle, lorsque les adultes issus de l'immigration ont des souvenirs d'enfance en Suisse ou encore, lorsque la population locale a elle-même intégré des habitudes alimentaires des différentes populations étrangères :

« Là j pense qu'on peut plus vraiment être étranger en Suisse en étant Italien. C'est quand on dit qu'on est Italien les gens, y refusent qu'on soit des étrangers, ils veulent plus, nous entendre de dire qu'on est étrangers. Du coup, j pense que c'est l'histoire de deux ou trois générations. [...]. » J pense que les Kosovars, y seront plus étrangers en Suisse quand y'aura des magasins de [XXX] un peu partout, et j pense qu'on invitera des potes pour manger des *Dürüms*, [...]. » **Coralie**

« Je pense, du moment où les enfants ont étudié ici, ou ils ont appris la langue, les enfants, y paraissent plus étrangers en fait, y *paraissent* [intonation forte sur le mot] plus hein, mais dès qu'on dit qu'ils sont Portugais c'est quand même des étrangers. [Rires !]. [...]. Moi j pense que du moment où on vit, avec les gens qui sont là et qu'on respecte les gens qui sont là, pourquoi dire c'est des étrangers ? J pense pas qu c'est des étrangers. » **Émilie**

En outre, un étranger n'en est plus un lorsqu'il a « fait sa place », qu'il a réussi à « faire son chemin » et qu'il a réalisé un projet [**Frédéric**] ou encore, lorsqu'il s'est adapté à son milieu de vie en intégrant des éléments de la « culture » environnante :

« Quand est-ce qu'on cesse d'être étranger...Comme je disais quand ils ont fait leur parcours ici, [...], mais quelque part ils ont, leur culture faite d'éléments suisses et d'éléments étrangers j crois qu'à ce moment-là on cesse d'être étranger. Du moment où on a intégré, des éléments différents. J pense que là on cesse d'être étranger, quand on vit des expériences marquantes de l'autre langue, de l'autre culture, là, voilà : on vit des choses à la manière dont ça se vit, [...], sur place. [...]. [Et qu'on devient étranger à sa propre culture]. » **Isabelle**

De son côté, Frédéric dénonce le fait que les Suisses conçoivent souvent que les étrangers sont globalement associés à la criminalité :

« Bon y'a l'amalgame du, hein, l'étranger qui fait, le criminel on dit, ça c'est l'amalgame bête et méchant que beaucoup on entend hein, y'a eu quelque chose qui s'est passé, on regarde vite l'actualité et y'a un Slovène, y'a heu, un Portugais voilà ! C'est la première chose qu'on regarde ! On sait pas ce qui s'est passé, mais y'a encore beaucoup de gens qui sont là-dessus. [...]. Et là on fait l'amalgame « Ouais ces charognes d'étrangers ! », ouais mais quand ils travaillent quatorze heures par jours, ils sont pas charognes hein ?! » **Frédéric**

Si l'étranger doit attendre deux ou trois générations pour ne plus être considéré comme tel, le migrant est, pour sa part, déterminé en fonction de sa mobilité :

« Le migrant, c'est celui qui a peut-être une culture peut-être différente, une langue différente, qui vient dans notre pays mais qui reste, moi je dirais au-delà on va dire de cinq – sept ans, après franchement moi je ne le considère plus comme migrant parce que, après je trouve qu'il est quand même, on va dire intégré à la communauté au bout de ces années, même si la naturalisation demande douze ans en Suisse. » **Charlotte**

Parmi les différents groupes d'étrangers vivant en Suisse, les « musulmans » ou les gens issus de l'Afrique présentent des « problèmes », contrairement aux Italiens ou aux Espagnols qui, aujourd'hui, n'en posent plus :

« Et aujourd'hui, les Italiens, les Espagnols, une lettre à la poste ! Y'a pas de problème ! C'est des Suisses, dans la tête des Suisses, ou à peu près. Pis maintenant y'a des nouveaux têtes de, turcs, têtes de pipes, je sais pas, [...], c'est tout ce qui est un peu musulman, les Albanais, les pays de l'Est. » **Léonie**

« Si les élèves proviennent de Turquie, ou de pays musulmans, ce qu'on a aussi, alors là ce sera plutôt des problèmes de cultures, par exemple, au niveau, expliquer aux parents comment on fonctionne ici, expliquer les lois, par exemple. Donc c'est différentes problématiques. Si c'est d'Afrique, [il y a] d'autres problèmes. » **Guillaume**

Les Portugais, de leur côté, sont présentés comme étant mieux acceptés parce qu'ils sont catholiques et qu'ils sont en Suisse depuis plusieurs années. Mais ils sont également « mystérieux », puisqu'ils ne veulent pas « quitter leurs racines » et, qu'à l'instar des Italiens à l'époque, ils ont un côté très « communautaire » [**Coralie**]. Les Portugais ont aussi un niveau scolaire plus bas que les Suisses et ont des « apprentissages [...], plus limités » [**Guillaume**].



## CHAPITRE 2. REPRÉSENTATIONS DE LA COHABITATION QUOTIDIENNE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS SOCIAUX PAR LES FRANCOPHONES DE LA COMMUNE F

### 2.1 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES À LA FOIS « RICHE » ET FRANCOPHONE

Les francophones de la Commune F nous apprennent que s'il y a eu création d'un espace de côtoiement entre les deux groupes linguistiques, c'est parce qu'il y a eu une fusion entre deux communes :

« On a eu la fusion [Commune F - Commune X]. [La Commune X] a beaucoup plus d'Alémaniques que [la Commune F] : on veille à ce qu'on aille dans les Commissions un peu de [Commune F] et un peu de [Commune X]. On sait que ceux de [la Commune X] seront peut-être Alémaniques mais on ne cherche pas à avoir Alémaniques ou francophones. » **Charlotte**

La cohabitation est d'abord interprétée comme une richesse et quelque chose de positif, notamment parce que les habitants de la commune vivent le bilinguisme tous les jours et en viennent à considérer cela comme quelque chose qui va de soi :

En ce qui concerne les avantages ou les désavantages pour une entreprise d'être établie dans une commune bilingue : l'employeur doit avoir la sensibilité par rapport à l'acceptance [sic] des différences. Pour quelqu'un qui vit dans cette région c'est tellement normal car il y a déjà deux langues et deux mentalités : la tolérance est presque innée, qui est une condition *sine qua non* pour le bon fonctionnement de l'entreprise. C'est un immense avantage. **Mathieu** (paroles rapportées par écrit)

Le fait que la Commune F soit bilingue crée par ailleurs de meilleures opportunités professionnelles puisque le canton de Fribourg a les deux langues et offre la possibilité d'aller travailler à Berne, contrairement aux cantons qui n'ont qu'une langue :

« Moi je trouve que, en ayant un bilinguisme comme ça, on a toujours des points forts, hein, parce que c'est déjà un plus. Déjà c'est bien parce qu'on est dans le canton de Fribourg, qui est bilingue, [c'est un plus] si on veut nous aller par exemple travailler sur Berne, que les Vaudois ou les Genevois et pis en plus, chez nous dans la commune, on côtoie cela au quotidien. » **Charlotte**

Les habitants de la Commune F sont par ailleurs perçus comme étant « plus bilingues » que les habitants qui vivent dans des cantons unilingues [**Olivier**].

La « compréhension » étant « bonne », tout « se passe très bien » [**Guillaume**] entre les deux groupes linguistiques au sein de la commune. Le fait même que les bâtiments scolaires mélangent les classes

francophones et les classes germanophones permet des contacts entre les élèves des deux langues, que ce soit lors des récréations, dans les couloirs ou les vestiaires :

« Chez nous on n'a aucune obligation en fait à faire des échanges, entre les deux parties linguistiques, mais comme on a des opportunités, puisqu'on est sous le même toit, ici donc on a vraiment, mélangé les classes, dans les bâtiments vous verrez autant des classes alémaniques que romandes, donc on n'a pas de secteurs bien délimités, pour pas faire de notre école un espèce de ghetto, où les gens sont parqués dans un endroit bien spécifique, [...]. Donc y'a déjà au départ en-dehors, à la récréation, beaucoup de contacts, [...], ils ont déjà au départ plus de possibilités de se voir, se parler, par exemple dans les couloirs, les vestiaires, [...]. » **Guillaume**

La cohabitation amènerait des ajustements, particulièrement sur le plan administratif. Ainsi les « règlements » et les « procès-verbaux d'assemblées » sont disponibles dans les deux langues [**Charlotte**]. Mais le fait que la commune tienne compte des deux groupes linguistiques amène des pratiques bilingues qui sont parfois jugées comme étant contraignantes :

« Par contre ça peut heu, ça peut être des fois heu, un peu lourd, d'avoir tout dans les deux langues. Par exemple au départ on avait encore ce problème d'assemblées communales, [...]. Donc jusqu'à y'à deux ans en arrière, on faisait systématiquement heu, un paragraphe en français, un paragraphe en allemand, ou le texte et pis tout ça. Après, [il y a eu l'intervention de quelqu'un qui trouvait que c'était un peu lourd d'avoir l'assemblée dans les deux langues]. Alors ce qu'on a proposé, c'était de faire que chacun parle dans sa langue maternelle, et puis que, mais le Power point dans l'autre langue. [...]. Donc ça demande aussi, une préparation assez à l'avance, pour pouvoir traduire, pour regarder si ça joue avec l'autre. Donc, on va dire administrativement, c'est assez lourd. » **Charlotte**

« Bien sûr que c'est un surcroît, de travail et de temps. » **Léonie**

Lorsqu'ils se positionnent en tant que groupe linguistique, les francophones de la Commune F se perçoivent comme étant majoritaires dans la commune et dans le canton. Ce rapport de force numérique expliquera pourquoi les germanophones apprennent le français et non pas les francophones l'allemand. Il apparaît par ailleurs que les francophones voient leurs rangs grossir parce que les Portugais qui habitent la commune choisissent le français :

« Comment vous dire. [Pause]. Comme ici on est deux tiers de francophones dans la commune et qu'il y a un tiers de, de Suisses allemands, on peut dire que tous les Suisses allemands savent le français. Déjà au départ avant d'entrer à l'école. [Parce qu'ils sont baignés dans le français]. » **Guillaume**

« La communauté francophone elle est, elle est beaucoup plus, plus grande, déjà, dans la commune. Ouais, beaucoup plus... avant c'était soixante-quarante, maintenant ça se rapproche plutôt du soixante-cinq, parce qu'on a vraiment les francophones qui prennent le dessus de par la communauté portugaise qui va en français. Et pis si on prend tous les enfants, entre eux, il y a peut-être un-deux-trois Alémaniques pour sept francophones, donc ils parleront le français et l'Alémanique il apprendra le français comme ça en jouant avec les autres. Et les francophones ils garderont leur français. » **Charlotte**

Des commentaires obtenus, nous pouvons également faire un parallèle entre cette situation communale et ce qui se passe sur le plan cantonal : que ce soit dans la ville de Fribourg ou dans le canton tout entier, c'est le français qui est la langue d'usage la plus répandue. Même si Fribourg est une ville bilingue, Bienne / Biel est perçue comme étant beaucoup plus bilingue :

« Ça se voit pas tellement, que Fribourg est bilingue. J'pense moins que Bienne, [...]. J'pense qu'ça peut tout à fait échapper à quelqu'un, qu'on est dans une ville bilingue, mais on n'y pense jamais. [...]. C'est vrai que des fois on entend des gens parler suisse-allemand dans la rue, que des fois les vendeuses vont parler avec un accent suisse-allemand, mais comme tout le monde parle français, finalement on oublie, que c'est bilingue. » **Coralie**

C'est donc parce que les Suisses allemands de la Commune F entendent parler français beaucoup plus souvent que les francophones l'allemand qu'ils savent le français dès l'entrée à l'école primaire. Ceci d'autant plus que la langue que les germanophones apprennent à l'école est la même que celle qu'ils entendent partout dans la commune, ce qui n'est pas le cas pour les francophones : la diglossie des germanophones présente un handicap pour les francophones de la Commune F :

« Parce que on dit des fois « Ouais, mais les Allemands, ils sont plus ouverts que les Romands, pour apprendre, ils ont plus envie d'apprendre le français, que les Romands l'allemand ». Et moi je suis pas d'accord ! Moi j'adore l'allemand, mais je suis pas d'accord parce que la différence, c'est que, la faute de personne, on est dans un pays où on a le dialecte. Et pis, quand on change de ville on change de dialecte. Alors pour nous les Romands, c'est difficile, parce que même si, on aimerait, on peut pas le pratiquer, nous là dehors : si je sors dans les rues, j'peux parler l'allemand avec personne ! Tandis que pour eux, ils apprennent l'allemand à l'école, et dehors automatiquement ils apprennent le français. Et c'est pour ça qu'ils sont tous bilingues les Allemands. Chez nous. Ils ont plus de chance que nous dans, dans ce cas de figure. » **Léonie**

En outre, étant donné que les francophones sont majoritaires, les projets bilingues ne sont pas possibles, voire même empêchent les francophones de profiter de cette situation de cohabitation avec les germanophones pour pouvoir apprendre l'allemand :

« Y'a eu un moment, [...], dans l'idée de faire, d'avoir les deux langues à l'école, en faisant de l'immersion, [...]. Et ça avait été refusé, et ici, c'est marrant parce qu'ici on aurait les conditions idéales, mais, la différence c'est que, y'a pas assez heu, d'enseignants allemands par rapport aux enseignants romands pour que tous, puissent bénéficier de cet échange. » **Léonie**

Enfin, sur le plan national, les Suisses romands souffrent de se situer à la périphérie des centres économiques que son Bâle et Zurich, car les Suisses allemands détiennent le « poids décisionnel » [Frédéric] des politiques économiques qui sont adoptées, politiques économiques qui ont des effets en Suisse romande, particulièrement sur la hausse du chômage.

Bien qu'il y ait une école primaire francophone et une école primaire germanophone dans la Commune F, les parents n'ont pas le choix de la langue de la scolarité pour leurs enfants parce que sinon, ça crée des problèmes de gestion des effectifs dans les différentes classes :

« Les Suisses, ils peuvent pas, choisir la langue dans laquelle ils vont mettre leur enfant : ils peuvent pas dire par exemple, « nous on est deux, on parle que français, nous on veut que notre enfant aille en allemand pis on le met en allemand ». Ça, on fait pas, parce qu'autrement on aurait, d'énormes problèmes d'effectifs, de savoir qui c'est qui va où et pis on n'arriverait plus, à arranger les classes, ça serait toujours en, ouais ça jouerait pas en fait. » **Charlotte**

Selon **Isabelle** par ailleurs, la langue de scolarisation suscite souvent des polémiques dans cette région bilingue :

« Une des grandes questions de la région c'est, la langue de scolarisation des enfants. C'est un sujet, de conflits, dans beaucoup de communes, on entend toujours parler d'éclats. » **Isabelle**

Puisqu'il y a cohabitation, il peut y avoir certaines fois où des francophones cherchent à inscrire leurs enfants à l'école germanophone ou encore, que des couples mixtes souhaitent choisir le cursus de leur(s) enfant(s). C'est la raison pour laquelle il y a eu la création d'un Comité, afin de trancher en cas de demande de changement de cursus. Créé afin de traiter des demandes de changement de cursus et pour répondre aux enseignants germanophones qui voulaient freiner l'afflux d'élèves francophones dans leurs classes, ce Comité évalue la recevabilité ou non de cette demande selon différents critères. Parmi ceux-ci figurent notamment le fait d'avoir déjà des notions dans l'autre langue ou encore, quelle est la langue parlée par la personne qui est plus souvent à la maison, soit la mère :

« Et, y'a eu des cas où des parents par exemple [francophones qui voulaient inscrire leur enfant dans la section germanophone pour qu'il puisse bien savoir l'allemand et] y'a eu un, une non acceptation de cette situation de fait, parce que pour les enseignants, ils trouvaient que c'était trop difficile pour eux, c'était trop pénible d'avoir par exemple des Romands, qui arrivent dans leur classe pour venir travailler l'allemand, que ça baissait leur niveau et tout. [...]. Alors maintenant y'a une, [...], petite commission qui existe, et les parents qui désirent, qui parlent français normalement, et qui désirent mettre leur enfant en classe allemande, y faut qu'y'ait certains critères qui soient bien, entre autres que l'un des deux parents et si possible la maman, soit de l'autre langue, que l'enfant comprenne déjà l'autre langue, pis autrement alors y'a un refus. [...]. C'est un groupuscule qui a pris cette décision suite, quelque part, à des réclamations, à l'époque, de certains enseignants, suisses allemands entre autres, qui trouvaient trop pénible d'avoir des enfants qui, qui arrivaient dans la classe et qui ne savaient pas [la langue]. » **Léonie**

« Disons que c'est pas, c'est pas facile de faire comprendre, on a typiquement eu un exemple, d'un papa, qui est bilingue, mais qui travaille à cent pour cent, donc qui est presque jamais aussi à la maison comme ça pour faire les devoirs, et pis il s'est marié et pis sa femme, qui travaille à un pourcentage réduit, donc qui est plus à la maison parle ,elle que le français. Et pis les enfants, ils ne parlaient pas du tout l'allemand, ils le comprenaient un peu, pis il aurait voulu les mettre, en allemand. Pis après en discutant avec la Commission, y'a eu des entretiens, pis finalement, ils l'ont

quand même mis, en français. Parce que l'enfant, il aurait été, complètement perdu en langue allemande. » **Charlotte**

Il peut par ailleurs arriver que l'on encourage les parents francophones à mettre leurs enfants à l'école maternelle de la Commune G, afin qu'ils acquièrent des bases en allemand et qu'ils puissent ensuite entrer à l'école enfantine germanophone de la Commune F [**Charlotte**]. Bien que les francophones et les germanophones coopèrent pour le fonctionnement des écoles, chacun des deux groupes fonctionne de son côté :

« Au niveau Commission scolaire ça se passe très bien, [mais] j'dirais qu'au niveau, professeurs y'a beaucoup cette séparation. [...]. En quelque part ça continue cette petite guerre d'être Suisses romands – Suisses allemands et pis pas se mélanger [tout comme ce qui se passe chez les élèves]. C'est vrai que même dans les adultes c'est un peu comme ça. » **Émilie**

« Alors ce qu'on fait d'habitude on fait une partie commune, c'qui concerne tout le monde, pis après alors on se sépare [pour traiter des choses internes à chacun]. » **Léonie**

## 2.2 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS QUI PASSE PAR L'IMPRÉGNATION DES PRATIQUES LOCALES

Des différents commentaires des francophones sur ce qu'est l'intégration ressort l'idée que les étrangers doivent participer à la vie de la collectivité s'ils veulent s'intégrer.

La présence étrangère dans la Commune F s'explique d'abord par les activités d'une entreprise importante : c'est parce que l'Entreprise F fait venir des travailleurs d'autres pays que la Commune F a des étrangers. Nombreux dans la commune, les étrangers peuvent ainsi vivre en « communautés », ce qui a pour effet de freiner ou de retarder leur intégration dans la collectivité :

« J'pense que le fait qui soient beaucoup, ça retarde leur intégration. [...]. Suivant de quelle communauté ils sont, et dans le genre de vie entres autres, ben voilà les Portugais [...], par exemple, j'avais des cours d'appui en classe EB<sup>291</sup> [...], donc des enfants qui parlent parfaitement le français, qui sont scolarisés depuis des années en Suisse, etc., ils sont quand même, essentiellement entre eux, entre communauté portugaise. Les Albanais c'est la même chose. J'suis toujours très surprise, de voir des groupes de Blacks, donc d'endroits différents, et dans des langues différentes, il n'empêche qu'ils sont toujours entre Blacks, [et je suis] d'avis que le fait [que les Portugais] soient beaucoup, ça retarde leur intégration. » **Coralie**

---

<sup>291</sup> Les classes EB sont les classes à « exigences de base » qui mènent, dans le système scolaire fribourgeois, à des formations professionnelles diverses dont les apprentissages varient entre deux et quatre ans. Pour plus de détails, consulter le site Internet de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) : <http://www.fr.ch/dics/fr/pub/index.cfm>.

L'intégration des personnes de nationalité étrangère revêt par ailleurs des formes variées et passe particulièrement par les contacts avec autrui. Ce n'est pas en « vivant dans un recoin » en effet, en « ne se mêlant pas de la vie sociale, des gens d'une commune » et en vivant « cloisonnés, les uns les autres » [Guillaume] que l'intégration peut se faire : même si la collectivité locale s'ouvre à l'étranger, il faut que l'individu fasse un effort et ait la volonté de s'intégrer :

« Ouais. [Pause]. Ça demande l'effort bien sûr de la personne qui arrive, ça demande aussi l'effort des résidents. Voilà. Donc c'est propre à la communauté, c'est aussi propre à la personne. Si la personne n'a pas la volonté de s'intégrer, on pourra jamais rien faire quoi. Si elle fait pas d'effort de, comment dire, l'effort, [pause], de suivre aussi, de s'intéresser à la vie politique, à la vie sociale, à la vie de la communauté, en général j'pense que, ça crée aussi beaucoup de, de problèmes entre les gens. C'est un effort de volonté personnelle. » **Guillaume**

« Et y'a beaucoup de prétention d'intégration. Alors moi j'suis d'accord : il faut qu'y'ait de l'intégration. A la limite j'dirais moins d'étrangers mais mieux intégrés, mieux acceptés, mais pour qu'y'ait cette intégration, on doit pas seulement tout attendre d'eux. On doit aussi nous, les aider à s'intégrer. [...]. Il faut vraiment qu'il y ait des deux côtés, parce qu'y'a certaines personnes qui n'ont pas envie. [...]. Y'a certains centres, où les étrangers se mettent que entre eux, donc automatiquement vous trouvez des familles après vingt ans, ils savent pas encore parler français. Parce qu'ils se mélangent pas aux autres personnes. » **Léonie**

Il est donc important de s'intéresser à la vie sociale et politique de la communauté. Par ailleurs, il existe différents lieux qui favorisent l'intégration. Ainsi l'intégration est-elle possible à travers le « foot » ou le « travail », elle doit se vivre sur le « plan social en général », sur les plans « culturel » et « politique », « par régions » ou encore, par le tissu « urbain » [Coralie]. Mais elle passe également par la participation à différentes activités communales, qui permettent de s'imprégner de la manière de penser et de vivre des gens de la collectivité car être intégré, c'est faire « complètement » partie « de la vie locale » et « partage[r] tout ce que les autres gens vivent » [Léonie] :

« Mais l'intégration passe aussi par heu, le, le, dirais-je par, heu les sociétés, la culture, par exemple comme le chant. Les sociétés de chants. Dans un canton musical comme celui de Fribourg, si vous entrez dans un chœur mixte, dans une société de fanfare, automatiquement vous êtes membre, vous faites partie de cette famille musicale. [...]. Deuxièmement, heu c'est par le sport aussi. [...]. En allant jouer, avec les gens, ils découvrent que vous êtes une personne comme toutes les autres, vous apportez quelque chose, [...]. On oublie même la différence de votre couleur. [...]. L'intégration passe aussi par, les écoles. [...]. Ça passe aussi par les Églises. [...]. La religion c'est un facteur d'intégration. Les sociétés culturelles, [...]. Il faut faire partie d'une société : ça favorise l'intégration. Et les gens sentent, qu'on n'est pas là comme, des observateurs internationaux. » **Olivier.**

« C'est beaucoup plus facile de s'intégrer quand on fait partie des sociétés foot, de gym, où les enfants s'intègrent plus facilement en parlant avec les autres, en tout cas c'est mon avis. [...]. L'intégration. Moi je dirais d'pouvoir vivre avec les, pensées de l'autre. Pouvoir vivre de la, pas tout à fait de la même manière mais, au moins respecter ce que l'autre, y pense. [...]. Parce que, on peut pas s'intégrer si déjà on n'aime pas le pays où on est. Et pis, après, pour ceux qui vivent ici, faut aussi, se dire « Ben voilà, eux ils ont un style de vie comme ça, on doit aussi

accepter ce style de vie », mais personne doit imposer son style de vie à l'autre. Pour moi l'intégration c'est ça. » **Émilie**

L'intégration est parfois associée aux endroits où l'on aime aller, mais elle passe aussi et surtout par l'amour : c'est en tombant amoureux avec un(e) Suisse(sse) que l'on peut s'intégrer et qu'un étranger peut sortir de sa communauté :

« Être intégré, c'est avoir des endroits, [...], liés au cœur. [...]. L'intégration, ça se passe [aussi] en tombant amoureux. Parce que s'ils tombent amoureux avec des gens de leur nationalité, ils ne s'intègrent jamais. » **Coralie**.

L'intégration s'effectue en outre à travers les enfants et l'école puisque les parents peuvent nouer des contacts qu'ils n'auraient pas autrement [**Charlotte**].

Première étape dans le processus d'adaptation des étrangers, l'apprentissage et la connaissance des langues permet de comprendre une société et, par extension, de s'intégrer ; si on ne connaît pas la langue, on reste en périphérie de la vie collective :

« Vous savez que la langue, c'est un facteur, un véhicule je dirais, de culture. [Pause]. Et d'expression de pensées aussi, facteur de communication, et si vous voulez, un facteur d'intégration. [Pause]. [...]. Si vous voulez entrer dans la mentalité, dans les coutumes, dans les traditions, dans les modes de pensées et les modes de vie, d'une société, cela passe forcément par la langue. [...]. [C'est un moyen de] compréhension d'un peuple, d'une culture, des réalités socioculturelles. [...]. La langue est un facteur très important, pour une vie commune. Sans la connaissance de la langue, on est toujours à côté de la plaque. On est en marge de la réalité et, l'intégration ne se fait pas facilement si, on ne maîtrise pas la langue. La langue rapproche, permet les échanges. » **Olivier**

« Oui. Je pense même que [la langue] c'est primordial, si on sait pas la langue, au moins une des deux langues, ça va être difficile de s'intégrer au reste de la population. On va rester un peu en clan, de sa propre nationalité, si on n'apprend pas la langue. » **Émilie**

Enfin, si la connaissance de l'une des deux langues de la commune est nécessaire pour participer à la vie collective, elle ne constitue pas le seul élément permettant l'intégration :

« La langue favorise l'intégration, mais ce n'est pas tout. » **Charlotte**

« Ben oui, j'pense que savoir le français heu, ou l'allemand, c'est tout simplement clairement indispensable. Maintenant, ça suffit pas. » **Coralie**

Pour les interlocuteurs francophones de la Commune F, les étrangers choisissent d'apprendre l'une des langues locales selon différentes raisons.

Ils sont d'abord d'avis que les étrangers choisissent d'apprendre la langue qui est la plus proche de leur propre langue : ainsi, tandis que les Portugais, les Italiens ou les Espagnols choisissent le

français puisque tous partagent une langue latine, les autres étrangers (Albanais ou Kosovars) apprennent l'allemand :

« Alors le français c'est beaucoup Italiens, Portugais, Espagnols : c'est vraiment, j'dirais quatre-vingt-dix pour cent, y vont là. Moi je dirais presque cent pour cent des Portugais vont en français. Les Suisses allemands j'sais que les seuls étrangers qu'ils ont à peu près c'est plutôt des, Yougoslaves – donc de Yougoslavie, Croates, Serbo-croates, vraiment des Balkans, quoi. » **Émilie**

« Sur [la Commune F les étrangers] ont tendance à apprendre le français. A mon avis, c'est dû en bonne partie à la très grande communauté portugaise et, comme l'italien, ils sont plus proches d'une langue latine. » **Isabelle**

Selon ces francophones, les étrangers seulement apprennent une langue, qui sera plutôt le français, langue parlée en majorité dans la Commune F :

« [La Commune F] est quand même plus fortement une communauté francophone. » **Isabelle**

« Je pense qu'y restent monolingues, quand même. Donc bilingues oui, parce que leur langue maternelle c'est pas le français et pas l'allemand. » **Émilie**

Ce choix est aussi lié à trois facteurs différents : cela dépend de la langue qui est parlée dans leur milieu de travail, du parcours migratoire qu'ils ont connu avant de venir dans la Commune F ou encore, de leur(s) réseau(x) :

« En fait, ça dépend sous quelle forme l'étranger, il arrive dans la commune. Parce que s'il arrive, par le biais, [...], de [l'Entreprise F], officiellement, la langue [de l'Entreprise F] c'est le français. Donc heu, ben voilà alors après est-ce qu'il va apprendre, il va se mettre en français ou comme ça, s'il arrive, par exemple, ils ont beaucoup d'arrivées directement du Portugal, donc là eux y vont tous en français hein, et pis ça, ça se ressent au niveau des écoles : les enfants ils viennent tous en français. Par contre, s'il arrive d'un autre canton, là ça dépend. On a eu une fois un Portugais qui était en allemand, mais c'est très rare, je crois qu'on en a eu un sur trois ans. Après moi je pense que, j'sais pas mais, l'étranger qui arrive à [la Commune F], je pense qu'il a pas vraiment, un choix à faire, qu'il doit réfléchir : c'est finalement, de par son parcours professionnel, qui va le guider dans quelle langue il ira. Je pense. » **Charlotte**

En conséquence, les parents vont inscrire leurs enfants à l'école dans la langue qui est choisie par les parents, qui est souvent le français. Cette présence d'élèves étrangers dans les classes primaire francophones demande une certaine organisation qui n'est pas toujours facile, contrairement aux classes primaires germanophones qui ont moins d'élèves étrangers :

« Dans la partie alémanique, [...], eux c'est moins problématique parce qu'ils ont moins d'étrangers qui arrivent dans la partie alémanique chez eux. Ils ont quelques enfants qui proviennent d'autres pays. » **Guillaume**

« On a des contacts avec [l'Entreprise F], [...], parce qu'on a beaucoup de, donc on a beaucoup d'arrivées du Portugal, et pis on a des arrivées en cours de route, et pis après on a peut-être les



enfants qui viennent deux semaines après, et pis ça pose beaucoup de problèmes d'organisation au niveau de l'école, donc des fois on aimerait bien être au courant avant. » **Charlotte**

La présence d'élèves étrangers dans les classes suscite certaines craintes auprès de parents suisses : certains ont peur « que les étrangers qui viennent dans [les] classes [francophones] fassent baisser les niveaux » [**Léonie**], entre autres parce que les élèves étrangers présentent des problèmes d'apprentissage des langues :

« Parce que dans les classes francophones y'a beaucoup d'étrangers, donc potentiellement plus d'enfants qui ont justement de la peine avec ce bilinguisme, mais y'a une espèce de fuite des enfants suisses dans l'école germanophone, c'qui ne favorise évidemment pas, les classes francophones et leur niveau. Parce qu'on se retrouve avec, plus d'enfants qui ont soit des problèmes de bilinguisme, soit qui arrivent en cours de parcours scolaire, qui ne sont pas arrivés avant la scolarisation, qui sont scolarisés sans savoir un seul mot de français, et vu que les enfants qui parleraient français sont fortement scolarisés en allemand, les classes francophones ont d'autant plus de difficultés. » **Isabelle**

Le fait que les élèves étrangers doivent apprendre le français et l'allemand n'est pas toujours facile pour eux : la priorité étant d'apprendre d'abord le français, ils sont parfois désavantagés par rapport aux élèves suisses :

« Maintenant, ce qui est difficile pour les petits étrangers c'est que, ils arrivent, ils savent déjà pas, par exemple, les parents décident qu'y vont aller en classe française, alors bon, à partir de là ils ont le français à apprendre et pis quand ils arrivent déjà au niveau de la troisième – quatrième [année], y'a l'allemand. Alors au début, si par exemple [ils ont un cours d'appui en français] pis qu'ça tombe sur une heure d'allemand, tant pis quoi. Parce qu'il faut quand même un moment donné mettre des priorités. Et la priorité pour eux, c'est d'abord d'apprendre le français, la langue qui va être leur langue d'étude. [...]. De tout façon les enfants, c'est comme des éponges : ils apprennent vite et pis, y font bien la différence. » **Léonie**

« Quand c'est des enfants de communautés étrangères, j'pense aux Portugais parce qu'on en a quand même énormément, qui n'arrivent pas, qui peinent à l'apprentissage d'une deuxième langue, ils finissent en classe de développement. Donc les Suisses sont nettement favorisés de sorte, qu'ils peuvent jongler sur cette limite, [...], tandis qu'un enfant étranger, n'aura pas, qui rencontre des difficultés dans le bilinguisme n'aura pas cette possibilité. » **Isabelle**

## CHAPITRE 3. IDENTIFICATION DES RÉFÉRENCES IDENTITAIRES ET DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES ACTEURS FRANCOPHONES DE LA COMMUNE F

### 3.1 DES SUISSES UNIS PAR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ CANTONALE, LA DÉMOCRATIE ET LE PLURILINGUISME

L'axe « distance – proximité » se situe sur différents plans. La comparaison intergroupe à l'intérieur des frontières géographiques du pays fait référence à une conception politique helvétique où les groupes linguistiques et les communautés politiques de références sont juxtaposés les uns à côté des autres. La distance entre les cantons helvétiques est atténuée, voire contrecarrée par la présence du pouvoir central, permettant ainsi leur rapprochement sur le plan politique ; c'est par le partage d'une même configuration politique que les différentes entités helvétiques peuvent vivre ensemble et assurer leur cohésion. Ainsi, ce qui permettrait aux Suisses de rester ensemble, ce serait le principe d'« unité dans l'hétérogénéité ».

Face à cette hétérogénéité, le système démocratique suisse constitue l'institution de référence collective : non seulement il assure la pérennité du lien entre les initiés ayant des appartenances diverses mais, parce qu'il institue des pratiques communes du fait d'un héritage commun, il s'établit comme élément permettant l'identification des membres de la communauté de référence ; c'est par le système démocratique que les Suisses peuvent identifier autrui (ceux qui peuvent exercer ce droit citoyen et ceux qui ne peuvent pas), s'identifier à autrui et être identifiés par autrui. Plus précisément, c'est parce que le citoyen met en scène son pouvoir civique à travers l'exercice des activités démocratiques qu'il entretient des relations avec l'État et qu'il voit son appartenance à la collectivité politique légitimée. Ces activités démocratiques peuvent par ailleurs témoigner de cette volonté politique de transcender les particularités culturelles, linguistiques ou religieuses, volonté politique qui caractérise en fait la Suisse en tant que nation d'exception (*Sonderfall*).

La distance réside quant à elle dans la conceptualisation d'une différence entre certaines régions de la Suisse : cette « Suisse primitive », qui fait globalement référence à la « Suisse centrale », c'est-à-dire aux cantons de Schwyz, d'Uri et d'Unterwald<sup>292</sup>, et qui est traditionnellement associée au « berceau

---

<sup>292</sup> Ce dernier canton étant aujourd'hui partagé entre les cantons d'Obwald et de Nidwald – site du Département des Affaires étrangères :

[http://www.swissworld.org/fr/histoire/les\\_debuts\\_de\\_la\\_confederation/la\\_naissance\\_de\\_la\\_confederation\\_suisse/](http://www.swissworld.org/fr/histoire/les_debuts_de_la_confederation/la_naissance_de_la_confederation_suisse/)

de la Confédération », représente ici un sous-groupe qui, dans l'univers imaginaire collectif de la Suisse francophone, fait référence à une région fermée à l'autre, voire même qui s'isole volontairement. L'opposition interne entre cette Suisse primitive et les régions urbanisées – ou qui sont en contacts avec les pays limitrophes – se situe ainsi sur l'axe « cantons ruraux et isolés – cantons urbains et frontaliers » et engendre un double mouvement de référence à la communauté globale helvétique : l'hétérogénéité de la communauté globale imaginée laissant l'espace à l'existence de sous-groupes d'appartenances diverses envers lesquels ils ne s'identifient pas, les francophones opèrent un classement entre ce qui leur semble collectivement valorisé afin de se positionner eux-mêmes en tant que groupe appartenant à la communauté de référence positivement imaginée (ici, les cantons urbains et / ou situés à la frontière), tout en confirmant l'existence de frontières géographiques qui permettent la désignation symbolique de cette communauté de référence globale imaginée (« les Suisses ») auxquels les francophones appartiennent.

Cette hétérogénéité susciterait une ouverture à l'autre et aux langues, ouverture qui ferait des Suisses des personnes qui ont de la facilité à apprendre les langues. Il semble y avoir ici un détournement de certaines références identitaires en faisant un amalgame entre un plurilinguisme de droit, ou un fait global collectif (la Suisse est constitutionnellement plurilingue) et des compétences individuelles censées être partagées par tous les membres de la collectivité. Certes, un plurilinguisme de fait est observable en Suisse. Mais c'est la transposition de ce plurilinguisme *à tous les Suisses* comme caractéristique identitaire suisse et allant de soi qui nous interpelle ici. La distance entre les groupes linguistiques est atténuée par ces facultés attribuées à l'ensemble des Suisses : on interprète ici le côtoiement des trois groupes linguistiques que sont les francophones, les germanophones et les italophones (côtoiement qui est par ailleurs imaginé comme étant quotidien) et qui vivent à l'intérieur des frontières nationales comme étant un indicateur favorable de facultés supérieures en langues des habitants ; sur ce dernier point, nous pouvons nous poser la question à savoir si la présence, dans ces espaces communaux plurilingues, où l'autre linguistiquement différent fait partie du paysage social, n'amène pas une transposition de cet univers de références à l'ensemble de la réalité de la Suisse. Autrement dit, est-ce que d'habiter dans un espace communal plurilingue fait que l'on s'imagine plus aisément que toute la Suisse est aussi caractérisée par cet univers plurilingue quotidien ?

Reste que cette particularité prêtée à l'ensemble des Suisses permet de présenter une image positive de la communauté de référence globale, tout en permettant l'identification du « même » et ce, particulièrement lorsqu'il y a comparaison avec une entité politique officiellement unilingue (la France). Ici aussi s'opère par ailleurs une simplification et une superposition de contextes différents, à savoir le lien entre l'existence d'un « État officiellement unilingue » et l'unilinguisme imaginé de tous ses habitants, excluant du même coup toutes les langues non seulement parlées dans les différents ensembles géographiques de la France, mais aussi par les individus eux-mêmes, selon leurs bagages, capitaux, parcours, etc. En confrontant deux groupes homogènes (« la Suisse plurilingue » et « la France unilingue »), ce positionnement identitaire permet non seulement à la communauté globale de référence helvétique de bénéficier d'un statut (auto)valorisant mais de faire bénéficier à l'ensemble de ses habitants des effets positifs de cet aura. Ceci consacre par ailleurs le principe selon lequel le plurilinguisme est un facteur qui unit la population helvétique en tant que « réalité spirituelle de ce peuple imaginé » [Widmer, 2005 ; 2004 : 16].

### 3.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES « CULTURELLEMENT » DISTINCTES

Cette hétérogénéité est caractérisée par une distance entre les Suisses romands et les Suisses allemands. L'univers symbolique, révélé ici par des qualificatifs attribués à des comportements présentés comme étant « typiques » des deux groupes, offre en effet un espace pour l'expression de la différenciation et du classement entre les communautés linguistiques qui forment ici des groupes d'identification. Aux groupes linguistiques sont associés des stéréotypes, qui sont d'abord favorables au renforcement de la typification de l'évaluation des comportements et des attitudes pour chacun des groupes, mais permettent aussi à la fois de « localiser » les individus (ici, donc, distingués à partir de l'appartenance au groupe linguistique) et de juger des comportements pouvant correspondre au stock commun de connaissances partagées supposé définir les groupes en question. Les commentaires de ces francophones globalement valorisants pour eux-mêmes et dévalorisants pour les germanophones reprennent ce qui a déjà été précisé précédemment, à savoir que les Suisses romands jouiraient d'une image positive et se sentiraient en position avantageuse [Späti, 2011 : 40 ; Ogay, 2000 : 141 – 142]. Mais nous pouvons penser que cette façon de caractériser chacun des deux groupes tend vers une certaine « culturalisation » des communautés linguistiques, puisque les comportements de chacun semblent être définis par l'appartenance à la communauté linguistique.

Si d'un côté un interlocuteur estime que les Suisses allemands sont plus « hiérarchiques » que les Suisses romands, une autre interlocutrice juge quant à elle que les francophones entretiennent un rapport plus hiérarchique à l'égard de l'État que les germanophones : cette différence de perceptions sur ce que représente la « hiérarchie » serait-elle à mettre en lien avec ce que Widmer [2004] nomme « l'architecture linguistique », à savoir que les Suisses francophones connaîtraient une hiérarchie verticale, au contraire des germanophones qui, eux, entretiendraient une hiérarchie horizontale ? S'il n'est pas aisé de directement relier rapports aux langues et pratiques ou conceptions politiques, nous nous rappelons en effet que Widmer conçoit qu'il y aurait une relation entre rapport aux langues et constitutions des identités collectives qui, elles-mêmes, permettraient le partage commun d'une organisation politique ; alors que les francophones entretiendraient un rapport *métaphorique* avec la langue puisqu'elle serait posée en-dehors de la communauté linguistique, les germanophones auraient quant à eux un rapport *métonymique* avec la langue étant donné que la délimitation de l'espace de la langue serait liée à la délimitation de sa communauté. En ce sens, les Suisses romands entretiendraient un rapport à l'État de la même façon qu'ils entretiennent leur rapport à leur langue (hiérarchie et verticalité) et les Suisses allemands, un rapport hiérarchique plutôt interne à la communauté des locuteurs (hiérarchie et horizontalité). Au-delà, ce qui peut être digne d'intérêt peut seulement être le fait que l'un et l'autre conçoivent que ce sont tantôt les francophones, tantôt les germanophones qui sont hiérarchiques, preuve s'il en est que les perceptions des uns et des autres seront variables selon les perspectives adoptées.

Rassemblées sous une même autorité fédérale, les différences cantonales restent tout de même une frontière sur laquelle les identifications mutuelles se posent. Identification qui fait ressurgir le concept sensé illustrer la différence entre germanophones et francophones : le *Röstigraben*. Thématissant implicitement la minorisation des francophones par les germanophones, le *Röstigraben* fait également référence à ces identités régionales sensées expliquer les différences fondamentalement culturelles entre les deux groupes linguistiques et rendre quasi impossibles la compréhension entre ceux-ci.

La compréhension entre les communautés linguistiques est compromise par la diglossie des germanophones, qui semble ici justifier la raison pour laquelle les francophones ne feront pas usage de la langue de l'autre ou laisseront à l'autre l'effort d'apprendre sa langue : l'attitude des francophones – qui, rappelons-le, se sentent en situation d'insécurité linguistique parce que situés à

la frontière des langues et craignant la germanisation du canton – trouve sa cohérence et sa justification dans le fait que les germanophones parlent deux langues distinctes, occultant ainsi des micro situations de domination, car elles seront traduites en termes de « compétences » linguistiques différenciées. Attitude par ailleurs construite autour d'un imaginaire qui pourrait être rattaché à la valeur symbolique attribuée aux langues : le dialecte est ici perçu comme l'équivalent des patois francophones, langues dévalorisées dans l'ensemble de l'aire francophone (France, Suisse francophone) depuis le XIXe siècle et perçues comme des sous-langues, des langues associées à la paysannerie, face à une langue française de la cour et des élites, une langue normée qui, parce qu'elle est supposément uniforme (entre l'intérieur et l'extérieur de l'école, occultant du même coup les variétés entre la norme écrite et les variations orales de la langue), est perçue comme étant plus standardisée et plus facile à apprendre. Enfin, il est intéressant de s'interroger sur le contexte d'apprentissage pensé par les francophones : s'agissant d'enfants ayant des parents mixtes, comment fait-on pour catégoriser un enfant de « francophone » ou de « germanophone », si les langues parlées à la maison sont autant le français que l'allemand ?

### 3.3 DES ÉTRANGERS CONDITIONNÉS PAR LEUR « CULTURE »

Si nous pouvons faire ressortir de ces commentaires que la réalité « d'accueil » de la population établie peut avoir une influence sur les comportements des étrangers (et donc, les amener à vivre « entre eux » parce qu'ils sont renvoyés à leur communauté), il n'en demeure pas moins que l'on assiste ici à un classement de groupes d'individus sous la catégorie « étranger » qui sera construite à partir des origines nationales. On conçoit par ailleurs que cette catégorie d'individus peut assumer un travail spécifique, c'est-à-dire d'assurer une « passerelle entre deux mondes », soit entre la Suisse et le pays étranger; en d'autres termes, cette fonction renvoie à des espaces que l'on croit appropriés selon la catégorie imaginée, c'est-à-dire celle liée à l'« origine » ; des origines nationales différentes prédisposeraient, en quelque sorte, les étrangers à assumer la charge de telle ou telle fonction, soit de faire le « pont entre les cultures » ou les nations. Il y a donc une association entre des « origines autres » et une proximité supposée avec des compatriotes – voire les étrangers dans leur globalité, peu importe les pays d'origines – selon qu'ils partageraient une « culture » et des références communes. C'est donc bien à une conception de *condition* originelle qui renvoie l'étranger à son statut et à ses fonctions présumées.

Ces références à la *condition* de l'étranger se situent par ailleurs sur différents plans. Définis selon une langue et une culture différentes, le « migrant » serait intégré à la « communauté » après quelques années (cinq – sept ans) et n'aurait donc plus ce statut : implicitement, on peut estimer qu'il aura acquis quelques connaissances sur le fonctionnement du nouvel environnement lui permettant de mieux participer à la vie locale (que ce soit la langue ou des pratiques locales). Or, s'il cesse d'être considéré comme un « migrant », il ne fait pas pour autant parti des « établis », car il faudrait deux ou trois générations pour cesser d'être considéré comme « étranger ». Encore une fois ici, ce sont bien les « origines » (nationales, culturelles, communautaires, etc.), et les conditions qui y sont associées implicitement (agissements, projets, émotions, identification, « racines de l'enfance », etc.) qui font que la distance persiste entre les étrangers et la population établie qui, par ailleurs, se voit justifiée de les maintenir dans cette catégorie tant qu'il n'a pas intégré des « éléments culturels suisses » et mis de côté sa « propre culture ».

Certes, une interlocutrice (Coralie) fera référence à la transformation des habitudes de la population locale pour favoriser le rapprochement entre étrangers et Suisses (manger des *Dürüms* ou refus des Suisses de considérer aujourd'hui les Italiens comme des étrangers), mais le rapprochement se situe surtout sur le plan *culturel* (habitudes ou pratiques acceptées, intégrées ou partagées), mais non pas *structurel* (inclusion de l'« autre étranger » dans l'univers symbolique du groupe de référence, aménagement et acceptation de la participation à la vie sociale de la collectivité) [Besnard, 1999 : 148]. Cette question se pose d'autant plus à la lumière des commentaires de Frédéric : la responsabilité incombe aux individus eux-mêmes de mener à bien leurs projets, alors qu'est éludée la question des conditions locales structurelles permettant cet épanouissement personnel et, plus largement, la question de l'insertion sociale de l'individu et de sa famille.

S'il existe des frontières entre les « Suisses » et les « étrangers », les différents groupes d'étrangers font aussi l'objet d'une diversification hiérarchique. Cette diversification est ici construite à partir de la *situation* de l'étranger (statut juridique associé à la nationalité) et qui édifiera une frontière entre « non-nationaux » et « nationaux », situation qui trouve en outre sa justification dans ce que l'on interprète comme étant associée à la *condition* (ici, des comportements criminels). Suivant ces commentaires, serions-nous en mesure de voir en ces lieux symboliques accordés à la catégorie « étrangers » (ici, les manchettes des journaux, les articles ou reportages traitant de « leurs délits »), un moyen pour maintenir soudée la « communauté des vertueux » [Elias et Scotson, 1997 ; 1965 :

208] – et ce, d'autant plus que la presse écrite crée et alimente, justement, l'imaginaire communautaire [Anderson, 2002 ; 1983] ? La simplification des liens faits entre « criminalité » et « étrangers », en omettant de faire la part entre des délits individuels liés soit à des facteurs socio-économiques pas toujours favorables, soit à des activités illicites commises par des personnes résidant à l'étranger sans lien avec l'immigration, et des délits qui, par définition, ne peuvent être commis que par des gens inclus dans cette catégorie [Piguet, 2004 : 104]), justifie-t-elle le maintien de l'autre dans son statut d'étranger, justement parce que ces liens engendrent et entretiennent cette catégorie d'individus dans un espace dépréciatif ?

Catégorisés en tant que « musulmans », les Albanais, les ressortissants des pays de l'Est ou de la Turquie se retrouvent sur l'échelon le plus éloigné du « nous – Suisses » de référence, alors que les Italiens, même s'ils connaissent encore la *situation* d'étranger, occuperont l'échelon le plus proche : les limites symboliques relèvent non seulement du temps de résidence passé en Suisse (et donc, de la loyauté manifestée à l'égard du pays d'adoption), mais aussi et surtout de différences construites par rapport à des confessions religieuses et à des appartenances nationales considérées comme étant culturellement plus ou moins proches. Globalement de même appartenance religieuse que les Suisses, les Portugais sont quant à eux ciblés par rapport à des comportements jugés « mystérieux », à savoir leur attachement à leurs « racines ». Les Portugais formeraient une « communauté » uniforme et unifiée selon leur seule appartenance nationale, suspectés de ne pas vouloir s'ouvrir à leur nouvel environnement. Or, tandis que le fait de vivre en communauté semble leur être dans un premier temps favorable parce que les Suisses discriminent les étrangers, ceci présente un handicap lorsque vient le moment de juger leur degré de rapprochement ou d'éloignement des Suisses ; comme si le fait qu'ils soient perçus comme un groupe homogène s'identifiant à une même appartenance nationale dressait une frontière opaque entre eux et les Suisses. La « communauté » accordant une appartenance affective à ses membres, elle présente ici une frontière identificatoire entre les groupes qui fixent les limites entre eux. Les appartenances ne pouvant ici être multiples et variées, l'attachement que « les Portugais » manifesteraient à l'égard de leur pays d'origine paraît donc suspect aux yeux des nationaux. Le handicap d'apprentissage dont les Portugais feraient preuve associe « déficit linguistique » et « déficit intellectuel », comme s'il était impossible de dissocier difficultés d'apprentissage des langues à l'intérieur de structures où les langues sont pensées comme étant « naturellement accessibles » et « retard intellectuel ».



Quels que soient les éléments retenus pour identifier « le même » ou différencier « l'autre », les limites symboliques fluctuent selon le groupe catégorisé mais nous informent en fait sur la manière dont les acteurs sociaux se définissent en tant que Suisses, c'est-à-dire en tant que chrétiens et en tant que personnes scolarisées, et exigent des étrangers qu'ils se fondent dans le paysage suisse. Ces propos, qui nous offrent une certaine conception de l'autre, occultent en fait une autre réalité : à force de culturaliser l'autre à travers ses appartenances premières et ses comportements, on oublie que ses difficultés d'adaptation peuvent plutôt relever de conditions sociales et statutaires qui le différencie des nationaux.

### 3.4 UNE COMMUNE FRANCOPHONE AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES SÉPARÉES

La comparaison effectuée ici entre le canton bilingue de Fribourg et des cantons monolingues permet d'attribuer une image positive à ses habitants : parce que le canton est officiellement bilingue et parce qu'il y a présence des deux groupes linguistiques, la quasi-totalité des habitants de cette commune ou de cette région seraient bilingues. Ceci laisse entendre qu'il y a une transposition d'un fait observable objectivement (le Canton est officiellement bilingue et la Commune F rassemble des individus des deux groupes linguistiques) vers des capacités en langues partagées par tous les habitants (les gens sont plus bilingues, les gens comprennent les deux langues). Les frontières entre les groupes linguistiques sont effacées au profit d'un « tout » symbolique propice à la constitution d'une communauté de référence locale qui, parce qu'il y a côtoiement tous les jours, est ici imaginée bilingue ; ce potentiel bilingue est alors pensé comme une caractéristique valorisante pour ses habitants. Le désir de distanciation par rapport à d'autres aires unilingues francophones (cantons de Vaud et de Genève) favorise ainsi le rapprochement symbolique des groupes linguistiques locaux de la Commune F.

Or, les francophones étant numériquement supérieurs au niveau cantonal, ils jouissent du confort de la majorité et vivent le bilinguisme cantonal sur le mode monolingue. Selon l'idée que « tout le monde parle français », il ne sera pas question ici d'égalité et de liberté des langues, ni même de « protection des langues minoritaires » [Cichon et Kremnitz, 1996 : 134]. Au contraire, il est permis de croire que nous assistons à un renforcement du rapport de force en faveur des francophones et

ce, par un double mouvement : par l'indifférence face à la langue de l'autre, et par le déni (volontaire ou involontaire) d'un espace d'expression pour l'autre. Ce qui rappelle ici aussi Cichon et Kremnitz, à savoir que la proportion inégalitaire entre les groupes linguistiques semble mener à des pratiques linguistiques favorables à la langue parlée en majorité [*Ibid.*], soit le français dans la Commune F. Ceci d'autant plus que les francophones se trouvent renforcés par le « choix » effectué par des étrangers originaires d'un même pays, les Portugais, pour l'apprentissage de l'une des langues locales ; cette force du nombre justifiera les rapports aux langues et comportements linguistiques qu'ils entretiennent face à l'autre. Il est par ailleurs intéressant de noter que l'on estime que les enfants germanophones apprendront le français par les contacts avec les enfants francophones, en jouant : pouvons-nous y déceler une référence au processus de naturalisation de la langue et de son apprentissage [Bourdieu, 1982] ? Suffit-il de « contacts spontanés » entre les enfants pour que les liens se fassent et que la langue française s'apprenne ? Cette conception de la « bonne volonté » d'apprendre les langues, pensée comme favorisée par une sorte d'imprégnation naturelle, ne semble toutefois revenir qu'aux seuls germanophones puisque les francophones resteront sur leur français : s'il doit y avoir contact entre les groupes, ce sera en français. Le groupe numériquement majoritaire assume ainsi son statut de groupe dominant.

Ces propos laissent aussi voir qu'il y a une reproduction des rapports globaux entre Suisses romands et Suisses allemands, à savoir que les germanophones suisses parlent plus volontiers français que les francophones suisses l'allemand ou le dialecte suisse allemand [Ogay, 2000 : 148]. Cette attitude d'évitement de la langue de l'autre de la part des francophones de la commune et du canton est à mettre en lien avec leurs propres perceptions de leur statut sur le plan national ; il peut y avoir peu de compréhension, ou peu de considération, des besoins ou de la réalité de la minorité germanophone (commune et canton) parce qu'ils estiment qu'ils appartiennent à la majorité nationale et que les francophones du canton de Fribourg, parce qu'il est situé sur la frontière des régions linguistiques, doivent se protéger devant ce qu'ils perçoivent comme l'avancée de la germanisation de la Suisse romande [Ogay, 2000 ; Windish, 1992]. Nous le voyons, ces commentaires révèlent que les interlocuteurs conçoivent que les rapports entre groupes sont pensés en termes de rapports majorité – minorité. Ce que par ailleurs confirme Frédéric, pour lequel les germanophones de Suisse détiennent le « poids décisionnel » au pays, particulièrement dans le secteur économique : les communautés linguistiques connaissent des inégalités de traitement puisqu'ils sont numériquement asymétriques. Le fait de souligner qu'il y a malgré tout une « bonne »

compréhension entre les deux groupes participe de cette perception des rapports harmonieux entre Suisses allemands et Suisses romands, perception qui permet ainsi de gommer, de contourner de potentiels conflits et rapports de force (objectifs) entre les deux groupes.

L'organisation institutionnelle en lien avec cette réalité bilingue paraît toutefois ici contraignante, dans la mesure où, parce que cette manifestation a un caractère officiel, elle doit être assumée en tant qu'espace partagé pour les deux groupes ; les rapports de force paraissent, dans ce contexte précis, faire l'objet d'une négociation puisque les francophones semblent accorder un espace public à la minorité germanophone. Tel que nous l'avons précédemment souligné, les communes du canton de Fribourg seraient caractérisées par trois types de gestion du bilinguisme [Windisch, 1992], synthétisés ici par T. Ogay : « le voisinage (coexistence de communautés relativement fermées sur elles-mêmes avec des contacts superficiels limités aux aspects de fonctionnement), la cohabitation (administration et école bilingues, mais aussi conflits et peur d'une « germanisation » de la part des Romands) et la collaboration » [Ogay, 2000 : 150]. Nous nous interrogeons à savoir si cet exemple de gestion du bilinguisme correspond au modèle de la « cohabitation », puisque cette commune connaît des rapports de force entre les groupes. Mais d'un autre côté, puisque les deux groupes semblent relativement fermés sur eux-mêmes et que les francophones semblent offrir un espace limité à la seule reconnaissance de la place de l'autre groupe linguistique sur le plan administratif, nous pouvons aussi nous interroger si cette Commune F n'expérimente pas plutôt une situation de voisinage.

Nous pourrions dire que, parce que chacun des deux groupes linguistiques peut mettre ses enfants dans l'institution scolaire de sa propre langue, il n'y a pas de choix possible pour le cursus : le choix amène le non-choix. Plus précisément, l'école semble être un lieu qui permet de maintenir et de reproduire l'ordre sociolinguistique dans la gestion de la relation à l'autre langue de la commune puisqu'elle entraîne ce que nous pourrions appeler une « institutionnalisation du monolinguisme en contexte plurilingue ». Les deux institutions scolaires semblent être là pour éviter qu'il y ait conflit en matière de choix et, par extension, qu'il y ait des problèmes concernant le nombre d'élèves entre les groupes. L'école paraît donc être le lieu du maintien des frontières entre germanophones et francophones et permettrait en quelque sorte qu'il y ait évitement de conflits potentiels entre les groupes. Le choix lié à la langue de la mère fait par ailleurs référence à une conception traditionnelle de la transmission des langues (les mères étant les garantes de la langue familiale), tout en révélant un

univers représentationnel relatif au fait que ce sont les femmes qui restent au foyer. Or, comment gère-t-on les enfants bilingues issus de familles linguistiquement mixtes ? Conçoit-on que les élèves (ou les individus de manière globale) sont essentiellement soit francophones, soit germanophones ?

Les cas de familles mixtes (familles où allemand / dialecte suisse-allemand et français sont présents) peuvent être intéressants. Des interlocutrices ont en effet souligné que la langue de scolarisation des enfants était un sujet qui suscitait des polémiques dans la région ou encore, que des parents de familles mixtes souhaitaient choisir eux-mêmes le cursus de leur enfant, selon justement qu'il y a présence des deux langues à la maison (ce qui n'implique pas qu'elles soient nécessairement toutes deux parlées); est-ce à dire que les communes pensées bi-plurilingues attirent davantage de familles mixtes justement parce qu'ils croient qu'ils seront libres de choisir la langue de scolarisation ? Ont-ils à l'esprit que les écoles encourageront le bilinguisme parce que l'on suppose que les groupes linguistiques ont plus de contacts qu'ailleurs ? Les « éclats » auxquels Isabelle fait référence sont-ils tributaires de différences de logiques entre, d'un côté, des familles qui viennent sciemment s'installer dans la Commune F pour un bilinguisme qu'ils pensent effectif ou encouragé par les institutions et, de l'autre, des établissements scolaires qui maintiennent une séparation entre les groupes linguistiques selon que le bilinguisme communal leur permet de vivre dans leur propre univers linguistique ? De même, les familles non-mixtes ne s'inscrivent-elles pas, elles aussi, dans cette logique d'accessibilité aux langues pour leurs enfants, logique à laquelle s'opposent les institutions scolaires ?

Parce que les familles mixtes ainsi que l'attrait des classes germanophones pour les parents francophones ont entraîné la création d'une institution (le Comité d'évaluation), qui a permis de gérer de potentiels conflits tout en s'assurant de la transmission du processus de socialisation des groupes linguistiques dans leur propre univers symbolique. Autrement dit, cette institution permet de maintenir un équilibre entre les deux groupes dans ce lieu précis, en même temps qu'elle préserve les univers (symbolique, catégoriel, d'appartenance, de références, etc.) de chacun puisqu'il ne peut y avoir de pénétration des membres d'un groupe dans l'univers de l'autre groupe, à moins de présenter les potentiels ou les capitaux linguistiques exigés. La présence d'une telle institution est donc légitimée par la façon de concevoir la cohabitation entre les groupes, c'est-à-dire leur séparation. Il est par ailleurs intéressant de souligner que l'on encourage les parents à inscrire leurs enfants à l'école maternelle de la Commune G pour qu'ils puissent apprendre l'allemand, alors que la

Commune F connaît, elle aussi, la présence de germanophones à l'intérieur de son territoire : les frontières entre francophones et germanophones dans la Commune F sont-elles à ce point hermétiques qu'il faille encourager les francophones d'aller dans une autre commune pour pouvoir apprendre la langue et pouvoir ensuite se rapprocher des germanophones ?

Cette séparation entre les groupes se constate aussi dans la manière de gérer l'institution scolaire, puisque chacun des deux groupes a sa propre commission scolaire, a ses propres réunions avec ses propres membres. Et ce d'autant plus que le français est la langue utilisée lors des Conseils administratifs. Le repli sur soi permet-il donc aux groupes de se préserver de tous contacts avec l'autre ? Enfin, nous pourrions nous interroger sur les relations possibles entre les élèves des deux groupes linguistiques, alors que même les adultes ne semblent pas les entretenir activement.

### 3.5 DES ÉTRANGERS QUI DOIVENT FUSIONNER AVEC LA COMMUNAUTÉ LOCALE

De ces témoignages ressort l'idée que non seulement le nombre constitue un facteur d'éloignement avec la collectivité locale, mais que les liens entretenus avec des compatriotes représenteraient un frein à l'intégration. Comme si les individus ne pouvaient appartenir à différents groupes au sein d'un même lieu, cette exigence d'une « intégration à caractère totalitaire<sup>293</sup> » est en fait le fruit de la minorisation d'un ou des groupes étrangers par une majorité qui voit d'un mauvais œil une expression d'appartenances différentes de celles élaborées par la communauté de référence locale. Il serait par ailleurs pertinent d'interroger ces critiques à l'égard de ce que l'on estime être un « repli sur soi » dont font l'objet ces non-nationaux, avec l'espace qui leur est effectivement accordé dans ces lieux de cohabitation.

Il ressort également de ces commentaires qu'il semble essentiel d'être inclus dans la vie sociale locale pour pouvoir être « intégré ». Peu importe le sous-groupe concerné (associations, vie culturelle, sport, etc.), il faut chercher à faire partie d'une entité collective donnée afin de se faire connaître et

---

<sup>293</sup> Ce terme d'intégration a été emprunté à la Prof. A. Gohard-Radenkovic, terme contesté et défini comme « totalitaire » lors de sa communication intitulée : « Paradoxes de la politique canadienne de rétention des étudiants étrangers : un nouveau type d'immigration? », lors du Colloque international *Les sociétés face aux défis de la migration: approche comparatiste Québec/Canada – Suisse*, organisé par le CEFQ et le Département d'Histoire de l'Université de Fribourg, tenu à Porrentruy (Suisse) les 9 et 10 mars 2012.

permettre le rapprochement avec la population établie. Les sous-groupes pouvant correspondre à des lieux où se manifeste le sentiment d'appartenance à la localité, où se déploie la mise en scène de l'autochtonie, en faire partie peut favoriser l'inclusion dans la collectivité. Les petites localités étant caractérisées par la faible séparation entre les champs de pratiques, entre les sphères publiques et privées [Retière, 2003], il est permis de croire que de se joindre à ces sous-groupes permet, au final, de se faire reconnaître par la « communauté » locale dans son ensemble. En outre, fréquenter des Suisses permettrait aux étrangers de se séparer de « leur communauté », seul moyen pour se fondre dans l'univers local. Enfin, il ressort clairement des commentaires que l'intégration est perçue comme relevant d'une volonté individuelle : à l'individu revient en effet l'effort de faire partie d'une association pour se faire connaître, occultant du même coup le rôle que peut jouer la connaissance ou non de la langue (ou des) langue(s) locale(s) dans cette possibilité de faire partie d'une telle activité, mais aussi le fait que l'on s'y sente invité ou non [Elias et Scotson, 1997; 1965].

Nous pouvons aussi faire ressortir de ces commentaires que le « choix » de la langue, chez les adultes étrangers, ressemble plutôt à un « choix de la nécessité » [Bourdieu, 1979]. Il est en effet principalement associé au travail, seule raison par ailleurs qui semble expliquer la présence étrangère dans la Commune F. Le « choix » est aussi fonction de la « proximité » : proximité linguistique d'abord, mais proximité sociale aussi, si l'on tient compte du réseau pouvant influencer ce choix. Enfin, ce « choix » est peut-être également tributaire de la « vitalité linguistique » [Ferréol et Jucquois, 2004] des francophones qui sont non seulement majoritaires sur le plan communal mais aussi cantonal.

La zone d'ombre concernant le potentiel plurilingue des étrangers habitant cette localité où se côtoient francophones et germanophones peut par ailleurs laisser entendre que ces francophones font peu de place à la réalité germanophone de leur commune : jouissant d'un rapport de force en leur faveur, ce sera par le français et son apprentissage que les étrangers pourront se fondre dans la collectivité. Les commentaires relatifs au rôle de la langue pour l'intégration feraient-ils référence à l'un des modèles d'intégration relevés par Entzinger [2000], à savoir que l'étranger sera considéré en tant qu'individu qui pourra participer aux sphères publique et politique une fois qu'il aura appris le français ? Autrement dit, est-ce que la connaissance, voire la maîtrise de la langue, garantit l'existence sociale de l'individu ?

La présence étrangère au sein de la Commune F semble par ailleurs susciter de potentiels conflits d'intérêts entre les institutions ; bien que partageant un même lieu communal, ces deux sous-univers que sont l'Entreprise F et l'école donnent l'impression qu'ils cherchent à défendre leur propre espace d'activités, voire négocier leurs rapports de force dans la commune. Il ressort également que la présence d'élèves étrangers dans les institutions scolaires est perçue comme problématique puisqu'elle entraîne des modifications et des ajustements dans leur fonctionnement. Mais elle suscite aussi des réactions de la part des résidents locaux : les parents francophones jugeraient en effet que les étrangers font « baisser le niveau » ou ont plus de « peine avec ce bilinguisme » et souhaiteraient que leurs enfants aillent dans les classes germanophones (où il y aurait moins d'élèves étrangers). Or, il faudrait peut-être s'interroger sur la manière dont on conçoit l'enseignement des langues pour les élèves allophones au sein d'une institution scolaire qui se situe dans une commune et un canton bilingues ; non seulement l'organisation de cet apprentissage est pensée de manière monolingue (Léonie nous apprend en effet que les cours de français ont la priorité sur les cours d'allemand ou Isabelle nous précise que la non-connaissance de la deuxième langue conduit les élèves étrangers vers les classes de développement), mais à aucun moment ne se pose la question de la formation de ces enseignant-e-s pour ces publics ayant des besoins spécifiques en langues. On ira même jusqu'à considérer que les enfants, puisqu'ils sont « comme des éponges », apprendront la deuxième langue par les contacts : nous sommes bien encore une fois ici dans l'idée que l'on apprend les langues « naturellement » par des « contacts spontanés ».

## CHAPITRE 4. REPRÉSENTATIONS DE LA SUISSE, DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS PAR LES GERMANOPHONES DE LA COMMUNE F

### 4.1 DES FIGURES HELVÉTIQUES EXCEPTIONNELLES

Pour les germanophones de la Commune F, les traits identitaires suisses sont globalement valorisants. L'appartenance à la Suisse est associée à une certaine fierté qui s'exprime particulièrement lorsqu'il y a une comparaison avec les autres pays. Indépendants face à l'Union européenne, les Suisses sont caractérisés par la volonté de défendre leur pays :

« Mais je dirais une certaine fierté d'être Suisse, oui. On doit quand même défendre notre pays, quand même parce que, c'est normal quoi ! Sans être chauvin mais, je crois que c'est assez normal. Mais je pense peut-être, même vis-à-vis du monde ou de l'Europe en tout cas on a plus, on a plus d'ouverture. On a moins de contraintes. » **Alexander**

La fierté d'être Suisse se traduit également par la volonté de la population du pays d'avoir toujours cherché son indépendance face aux autres pays ; c'est cette histoire commune, partagée par les différents groupes linguistiques, qui fait que la Suisse est particulière :

« [C'est] l'histoire. Qu'on est entre, la Suisse qu'on est entre l'Allemagne, la France et pis l'Italie. Ce sont des très grands qui nous entourent. [...]. On est coincés, ça c'est un élément j'pense, qui est assez fort pour la Suisse, qu'on est coincés entre des, des grands axes, des poids très lourds, et pis on a quand même pu garder cette, indépendance, qui semble qui est assez importante pour la Suisse. Mais même qu'on parle français, l'allemand, l'Italie, mais on est restés quand même indépendants des, des grands frères, ou sœurs. Et pis ça, réunis aussi un peu les Suisses, et pis ça, c'est peut-être un truc qu'on est assez fiers, de cette indépendance. Qu'on a pu faire sans. » **Fabian**

Cette indépendance et cette particularité s'expriment par ailleurs dans la non-adhésion à l'Union européenne, puisque la Suisse est déjà une confédération de plusieurs cantons qui complique un peu son fonctionnement :

« Quand je parle avec des amis de France et d'Autriche, ils me disent qu'on a bien fait de ne pas entrer dans l'Europe. Déjà, la Suisse, c'est un pays très compliqué avec ses vingt-six cantons, vingt-six lois ou règlements : on est presque une mini-Europe dans l'Europe. » **Alexander**

Si on compare la Suisse avec d'autres pays, on peut aussi remarquer que son système démocratique et son attention apportée à la propreté sont des traits distinctifs :

« Oui, d'avoir une démocratie, la compréhension peut-être de, d'une démocratie de vie tout ça, j'pense que ça fait partie aussi de, de dire on est Suisse. La votation si on peut dire, de participer. Dans cette vie, la démocratie, j'pense ça, c'est un point qui me semble important. » **Hans**



« Moi je suis en Suisse quand je vois en Allemagne ou en Italie ou bien je sais pas, que je vois [XXX] et j'apprécie la propreté et tout le soin qu'on donne à garder [XXX] en Suisse en fait. J'apprécie la démocratie. » **Jutte**

Une interlocutrice s'interroge toutefois vigoureusement sur ce qui constitue la Suisse : ne seraient-ce pas plutôt les services publics qui caractérisent la Suisse ? Parce que finalement, les éléments à partir desquels l'image de la Suisse est construite reposent souvent sur des clichés :

« Est-ce que c'est se réfugier sous un passeport suisse ? De passer à l'aéroport et d'être identifié par cette croix rouge [sic : croix blanche] ? On riait l'autre jour en disant la Suisse c'est la Migros, c'est la Coop, [...], c'est de savoir que La Poste, elle est jaune et elle a ce logo-là, qu'on va rencontrer une Migros, ou un Denner : c'est en fait tout ce qui est de l'ordre de nos rapports sociaux de cette société suisse, de savoir qu'une gare chez nous elle a ce logo-là, c'est tout ce qui fait le service public. L'abonnement général, la façon de voyager en train. Pourquoi les montagnes ? Il y en a partout des montagnes au Canada, en Turquie. Moi j'ai envie de sortir de ces clichés et les montres elles ne sont pas fabriquées qu'en Suisse. Franchement, Suisse, ça ne veut pas dire grand-chose. »  
**Jutte**

Les Suisses ont par ailleurs très peu de différences entre eux : s'il y a des différences dans la manière de travailler par exemple, elles relèvent plutôt des individus que de l'appartenance aux groupes linguistiques :

« Il n'y a aucun problème ici au bureau, pour moi, dans la vie professionnelle on travaille ensemble, on fait les choses différemment, mais c'est plutôt à cause des personnes qu'on fait différemment c'est pas une question culturelle. » **Fabian**

Autre élément qui rassemble les Suisses : leur plurilinguisme. Que ce soit la faculté, pour chacune des régions linguistique, de s'exprimer dans la langue de l'autre, ou d'être tout simplement trilingues, les Suisses partagent cette caractéristique et ont comme point fort « l'apprentissage des langues » **[Hans]**. Il suffit d'avoir la volonté d'aller vers l'autre pour apprendre sa langue :

« [Être Suisse, c'est] être trilingue ! Le romanche on laisse tomber, on met à côté. Pour moi, les langues c'est vraiment important : c'est un pont entre les cultures. » **Fabian**

« J'pense au niveau de la Suisse même, à l'intérieur y'a pas trop de contraintes. C'est souvent des fois une volonté, politique souvent, ou même des fois de personnes, d'aller de l'avant. Pourquoi pas dire, maintenant je vais découvrir nos amis Tessinois? Pourquoi pas ? Faire des échanges, apprendre à connaître, la manière qu'ils ont de fonctionner. Je pense que ce serait quelque chose à, à développer. On a cette faculté, quand même, en Suisse, que chaque région linguistique arrive à s'exprimer dans l'autre langue et arrive à comprendre l'autre langue. Je trouve que c'est un bel exemple. » **Alexander**

## 4.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX FIGURES « CULTURELLES » DISSEMBLABLES

Germanophones et francophones présentent d'abord des différences parce qu'ils ne partagent pas la même « mentalité » qui, elle-même, agit sur les caractères. Bien que ce soit « difficile à dire » et qu'il soit possible que ce soit « des sentiments » et « peut-être des préjugés », le ressenti fait que l'on remarque qu'il y a des différences entre les deux groupes « dans la vie quotidienne » [Fabian] :

C'est sûr [qu'il y a des différences] ! Entre Suisses allemands, entre Romands, entre Romands et Alémaniques. Il faut respecter mais on peut vivre ensemble. Pas tout le monde doit être, il ne faut pas être tous pareils : c'est pas dans les mentalités ! **Renate** (paroles rapportées par écrit)

« Je pense qu'au niveau des caractères il y a quand même une différence. Ça se ressent quand même. Il ne faut pas non plus en faire une généralité, mais ça se ressent quand même qu'il y a une différence. La mentalité est différente. [Pause]. [Comme par exemple] au niveau décision. Le Suisse allemand est quand même peut-être un peu plus, plus dur ou plus carré comme on dit quoi. J'pense c'est plus structuré. » **Alexander**

Cette différence de « mentalités » ou de traits de caractères se reflète des comportements. Que ce soit dans la façon de prendre des décisions ou de résoudre des problèmes, Suisses allemands et Suisses romands ne travaillent pas de la même manière parce qu'ils ne partagent pas la même « culture ». Ils coopèrent par ailleurs différemment, les premiers étant plutôt axés sur la discussion commune, les deuxièmes préférant travailler seuls de leur côté [Fabian] :

« La culture est différente, oui ! Je veux pas dire que c'est pris plus à la légère mais peut-être que, on résout les problèmes différemment : j'pense que le Suisse allemand c'est « tac-tac-tac », alors que le Romand il réfléchira peut-être un peu plus longtemps, il approfondira différemment, pour essayer de donner la meilleure réponse, ou prendre la meilleure décision. Je ne veux pas dire que la décision du Suisse allemand elle est pas bonne hein ? » **Alexander**

« Le côté alémanique est plus structuré, pas nécessairement de meilleure qualité, mais a une manière de travailler plus rigide. » **Franz**

Enfin, cette différence est également perceptible sur le plan pédagogique : même s'ils partagent un même programme, germanophones et francophones l'interprètent et l'appliquent chacun à leur façon [Alexander].

En ce qui concerne les rapports que les communautés linguistiques entretiennent vis-à-vis des langues, les interlocuteurs germanophones de la Commune F jugent qu'ils parlent globalement plus français que les francophones l'allemand. Ceci s'explique par le fait que les Suisses allemands sont plus intéressés d'aller vers l'autre et de parler sa langue :

« Et d'ailleurs moi j'pense que les, les échanges, qui se font, on aura plus facilement les Alémaniques qui viendront chez la partie francophone que le contraire. » **Alexander**

« J'ai l'impression, mon expérience c'est plutôt pour les Suisses alémaniques, c'est plutôt intéressant d'apprendre le français et pis de parler aussi en français, et puis pour les francophones c'est plutôt peut-être la peur de parler en allemand, « j'arrive pas », et pis peut-être, si moi comme Suisse alémanique et que je commence à parler français, l'autre il est assez content et pis il ne parle pas allemand : il continue à parler français. De ce côté-là j'ai l'impression que c'est plutôt la partie alémanique qui parle français que la partie francophone qui parle l'allemand. » **Fabian**

Cette capacité des Suisses allemands de parler les deux langues est par ailleurs valorisée, contrairement aux Suisses romands qui ne parlent que le français :

« Mais j'pense pour nous c'est aussi un atout, que beaucoup d'Alémaniques, parlent les deux langues, mais j'pense qu'on pourrait aller encore beaucoup plus, sur ce thème. [...]. Les francophones vont plutôt rester dans leur français, ils ont plus de peine j'pense, pour cette ouverture mais ça c'est, c'est un point qu'on connaît quoi : c'est pas nouveau ! » **Hans**

Lorsqu'il est question de leur diglossie, ces interlocuteurs germanophones estiment que les Suisses romands devraient comprendre le dialecte étant donné qu'ils apprennent l'allemand standard à l'école : ils sont ainsi peut-être « moins volontaires d'apprendre l'autre langue », que les Suisses allemands qui ont « une plus grande volonté d'apprentissage » [**Alexander**] :

« [Le dialecte n'est pas une langue écrite]. Et je pense si on sait l'allemand standard, on se retrouve assez vite avec le dialecte. [...]. Je pense pas que ça pose de gros problèmes. » **Hans**

Le dialecte, c'est encore une autre langue. Si on sait l'allemand, après le dialecte s'apprend mieux. **Renate** (paroles rapportées par écrit)

#### 4.3 DES FIGURES DE L'ÉTRANGER IDENTIFIÉES PAR LA « CULTURE »

Pour ces germanophones de la Commune F, il ressort que la notion d'étranger est globalement perçue sous trois angles.

La notion d'étranger est d'abord conçue sous l'angle de réflexions philosophiques. Parce que l'on a inventé le concept pour pouvoir se définir en tant que Suisse, **Jutte** souhaite que l'on sorte des « vieux clichés » et que la société se définisse comme une société « multiculturelle », et non pas seulement une « société de Suisses et d'étrangers ». Pour elle, le concept d'étranger est quelque chose de très vague : cela dépend de « sa culture d'origine », mais l'étranger peut aussi être « celui de la porte d'à-côté, de l'autre commune » :

« C'est compréhensible dans l'histoire des Suisses. [...], c'est vraiment intéressant de voir comme on a, inventé, voir défini l'étranger, mais toujours pour se définir soi-même, en tant que Suisses en fait. Je dis pas que tout le monde a des représentations, mais quand il s'agit de payer ou de soutenir ou bien de se positionner, on se remet toujours sur ses vieux clichés parce qu'on est très bien là-dedans et que ça nous empêche de changer. Parce que le changement, il faut y parvenir, de faire le pas d'une société multiculturelle, et pas une société de Suisses et d'étrangers. [...]. Il y a beaucoup d'étrangers qui ont la double nationalité. Pour moi c'est un concept qui est très vague. Ça dépend toujours du point de vue où l'on se trouve. L'étranger c'est toujours un concept de celui qui n'a pas, vécu ou vu, ou qui ne partage pas les mêmes pratiques de l'autre, c'est vraiment pour définir l'autre, qu'on ne connaît pas. » **Jutte**

L'étranger est ensuite apparenté au concept de « migrant » et est associé à la mobilité : c'est à partir du moment où l'on s'installe quelque part que l'on cesse d'être un étranger :

« Même un Suisse peut être un migrant : il change de commune, il a migré, il a changé de domicile. Mais moi j'pense quand même que, si quelqu'un s'installe, si quelqu'un fait son nid ou construit une maison ou peut-être achète quelque chose de fait, et qui décide de vraiment s'installer, moi, pour moi j'pense que, le truc de migrant, pour moi c'est, [pause]. [...]. Pour moi, au moment où quelqu'un se fixe à une place, ce statut de migrant quelque part cesse. Rester là, habiter pendant quinze-vingt-trente ans : à ce moment-là, on cesse d'être migrant. » **Alexander**

Enfin, une troisième interprétation du concept d'étranger est à lier avec les « racines » : être étranger, c'est avoir « encore des racines ailleurs », car il y a « quand même toujours une partie qui reste ailleurs », même si on a émigré en Suisse, qu'on y travaille et qu'on y habite [**Fabian**]. On se pose par ailleurs la question à savoir si l'étranger peut finalement devenir réellement Suisse : même après deux ou trois générations, même s'ils sont intégrés et qu'ils sont « accepté(s) par les autres », les étrangers gardent leur « mentalité », leurs « comportements », leur « convictions, que ce soit religieux, que ce soit, social » [**Franz**] : ça prend du temps. C'est notamment le cas pour des gens qui ont une autre religion :

« Ouais justement avec certaines religions aussi, que ce soit, le respect de la femme ou, [comme les] musulmans, j'pense que c'est pas quelque chose qui s'intègre tout de suite, qui s'fait dans la première génération. » **Franz**

## CHAPITRE 5. REPRÉSENTATIONS DE LA COHABITATION QUOTIDIENNE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS SOCIAUX PAR LES GERMANOPHONES DE LA COMMUNE F

### 5.1 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES « HARMONIEUSE » ET FRANCOPHONE

Les germanophones de la Commune F précisent que c'est avec la fusion de deux communes que les deux groupes linguistiques se sont mis à travailler ensemble et que la politique communale s'est orientée vers la promotion du bilinguisme, notamment parce qu'elle se situe à la frontière des langues :

« Il faut relever un point quand même : [la Commune F] on a fusionné en [XXX] avec la [Commune X]. À [la Commune X], ça parlait plus l'allemand, et [dans la Commune F], principalement le français. Et c'était un vœu, pour la fusion, qu'on intègre ça, dans la nouvelle administration, dans la nouvelle commune, justement ce bilinguisme. C'est un vœu politique, une décision, au niveau de l'étude de fusion et aussi une volonté politique au niveau des conseils [...]. Tout a été rassemblé ici, [à la Commune F]. Avant la fusion, [...], on avait deux administrations et la partie [Commune X] c'était plus axé sur le bilinguisme que nous [la Commune F]. Mais vraiment depuis [XXX] on a intensifié cela. » **Alexander**

Comme chez les francophones de cette Commune F, cette promiscuité entre les deux groupes linguistiques au sein d'un même espace est globalement valorisée chez ces interlocuteurs germanophones. Ils affirment en effet que la cohabitation « c'est harmonieux », est enrichissante et est perçue comme étant favorable à la connaissance des langues puisque « les gens arrivent à se comprendre » et que « les contacts sont créés » dès l'école primaire [**Alexander**] :

« Mais je pense c'est très riche au niveau de tous les échanges ; allemand c'est plutôt du côté de [la Commune G], français c'est plutôt [la Commune Y]. [...]. Je pense que c'est que un enrichissement. » **Jutte**

« Français – allemand, c'est pas un problème, j'veux dire heu, les parents francophones ou alémaniques, ils arrivent vite à, pas dit qu'y sont tous bilingues, c'est pas vrai, mais y'a quand même une grande partie qui sont bilingues, la, la vie en, francophone – alémanique dans le village, ça y'a, disons qu'y'a pas de souci, soit l'un ou l'autre y sait la deuxième langue, y'a jamais de conflits de ce côté-là. » **Franz**

Mais cette cohabitation est parfois perçue comme étant une source de complications. La promotion communale à l'égard du bilinguisme se traduit en effet par des pratiques linguistiques qui prennent en compte la présence des deux langues, particulièrement au sein de l'administration (traduction des documents, assemblées communales dans une langue avec une présentation dans l'autre langue,

etc.). Ces pratiques bilingues seraient contraignantes sur le temps de travail imparti pour la traduction des documents, pratiques qui se résument à leur aspect essentiellement technique :

« Un désavantage, un grand désavantage, c'est que c'est une augmentation considérable du travail, au niveau de la traduction. Soit l'allemand au français ou vice-versa. Au niveau de l'administration c'est beaucoup d'heures, de travail uniquement, pour préparer les dossiers et les documents. »  
**Alexander**

« Actuellement, je le vois plutôt très administratif. [...]. On perçoit pas notre rôle de, de promotion ou de, dans le bilinguisme. Donc on n'a pas cette possibilité de promouvoir ou de rechercher ou de, donc actuellement c'est vraiment, presque administratif. » **Franz**

Sur le plan de la commune en général, il ressort des commentaires de ces germanophones que, bien que cette commune soit bilingue, c'est le français qui est la langue principalement parlée, tant au sein de l'administration communale que lors des assemblées. Ceci notamment parce que les Suisses allemands « sont parfaitement bilingues » [**Alexander**], mais aussi parce que les francophones sont majoritaires dans la commune et qu'ils ne parlent pas tous allemand :

« Et pis, si moi je suis présent aux commissions francophones, là c'est clair on parle français. Bien sûr on a l'idée, que chacun parle dans sa langue maternelle, mais je sais, il n'y a pas tout le monde qui comprend l'allemand. » **Fabian**

« Je dirais que, la plupart c'est quand même le français qu'on parle. [...]. On essaie aussi dans les séances communes que, chacun pourrait parler sa langue mais des fois c'est un peu difficile j' pense que, pour le moment, les Alémaniques on est encore, ouais on parle plus facilement le français. »  
**Hans**

Cette primauté du français est parfois contestée par certains germanophones, qui bataillent pour que soit présent l'allemand, particulièrement lors des assemblées communales ou des manifestations publiques :

« Par contre je sais que, un des, un des minoritaires germanophones, ben heu, ben se bat bien aussi pour que, dans l'assemblée communale ou autre y'ait aussi des choses en allemand qui se disent pis j' pense que là, ils se doivent, tout ce qui est publique, de le faire en bon allemand. » **Jutte**

Lorsqu'ils se positionnent en tant que groupe linguistiques, les germanophones se perçoivent comme étant minoritaires dans la Commune F et c'est parce qu'ils forment une minorité qu'ils parlent français :

Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a quand même plus de Suisses allemands qui savent le français que le contraire car on est une minorité : à l'épicerie, on doit parler français. On est obligé d'apprendre [le français], si on participe à la vie de la commune, on est obligé. **Renate** (paroles rapportées par écrit)

« Bon on est une minorité, ça c'est bien clair et pis, [...], j'pense, peut-être on s'adapte trop vite, qu'on parle le français par exemple, trop vite trop facilement. [...]. Je ne sais pas, la raison mais, c'est un phénomène qu'on voit souvent. C'est peut-être aussi une chose de la minorité qui, qui s'adapte plus vite. [Ce qui fait que les Suisses allemands de la Commune F parleront français]. »

**Hans**

Le fait qu'ils forment une minorité numérique dans la Commune F suscite à l'occasion quelques craintes, particulièrement pour leurs classes à l'école primaire :

« [A l'école primaire], on n'a pas moitié – moitié allemand – français, c'est vraiment, on est, avec l'allemand on est vraiment une minorité. [...]. Et pis je sais, aussi à la Commission scolaire alémanique, il y a des craintes, si on ouvre trop, on va être perdus, on va être mangés, par la majorité. Ça j'ai bien entendu. Ça c'est un danger : il faut pas se laisser manger, mais il faut faire ensemble. » **Fabian**

S'ils se perçoivent aussi comme une minorité sur le plan cantonal et ce, même « si on est dans le Canton de Fribourg » [**Fabian**], ils précisent que les francophones eux-mêmes forment une minorité sur le plan national [**Renate** et **Fabian**].

En ce qui concerne le choix de la langue de scolarité pour les enfants, les parents n'ont pas le choix : les enfants vont dans le cursus de la langue parlée à la maison :

Les parents ne peuvent pas choisir la langue ici car il y a les deux écoles sur place. Si les deux parents parlent le français, les enfants iront en français : il n'y a pas le choix pour rendre bilingues les enfants. **Renate** (paroles rapportées par écrit)

« Si c'est une famille francophone non, ils ont pas le choix. Ils sont obligés de mettre leurs enfants dans la partie francophone, et pis si c'est une famille alémanique, c'est clair, ils vont chez nous, la partie alémanique. » **Fabian**

Tout comme ce que les interlocuteurs francophones ont affirmé, les autorités scolaires ne vont discuter du choix que dans le cas de parents mixtes, l'idée étant que l'enfant doit avoir des notions dans la langue où les parents souhaitent l'envoyer ; cela demanderait en effet un soutien logistique et financier que les écoles n'ont pas. Si l'objectif visé par les parents est de rendre bilingues leurs enfants, il serait mieux pour eux d'habiter une commune unilingue afin d'être immergé dans l'autre langue, étant donné que le bilinguisme n'est pas la vocation de l'école :

« Pour le moment, ce qu'on aimerait éviter c'est qu'y'ait des familles, alémaniques, qui mettent leurs enfants dans l'école française et pis l'inverse. [...]. On peut avoir une certaine ouverture, je pense c'est important, mais y faut aussi avoir les possibilités après de, d'aider les enfants. Et si on avait tout ça, bien sûr on pourrait avoir une ouverture encore plus grande, mais ça c'est un soutien, c'est aussi des finances qu'on devrait avoir, un soutien personnel, et si ce n'est pas le cas, j'pense pour le bien de l'enfant, c'est bien qu'on ait des critères, [parce que] des fois y'a un élève qui perd une année parce que, il a pas les compétences pour, pour parcourir son chemin sans, sans coupure. [...]. Moi personnellement, je suis pour une ouverture, mais pas à n'importe quel prix. Le plus

souvent c'est l'enfant qui le paie. Ça doit pas être le but, si c'est vraiment pour, pour apprendre ou bien pour être bilingue, faut se poser la question si on va pas habiter un village qui est complètement, qui parle qu'une langue, là on sera plus facilement bilingue. Parce que tout l'environnement parle aussi cette langue : là c'est beaucoup plus rapide. » **Hans**

« Si je me trompe pas, le, le bilinguisme si vous voulez, l'apprentissage d'une langue, est pas le rôle de l'école dans le sens que c'est pas à, la loi disait clairement « si vous êtes francophone, vous allez à l'école en classe française, si vous êtes alémanique, en classe allemande ». Si les gens y veulent choisir le bilinguisme, y peuvent pas mettre, si vous êtes romand à cent pour cent vous pouvez pas mettre à l'école l'enfant en classe allemande. » **Franz**

Des interlocuteurs germanophones nous informent en outre que la création du Comité scolaire a permis « de pas avoir de bagarres » [**Franz**] entre les deux sections, bagarres qui peuvent avoir lieu lorsqu'il est question des effectifs scolaires pour chacune des sections.

Aussi, bien que les deux écoles collaborent pour discuter des questions qui les touchent toutes les deux quotidiennement, chacune des institutions travaille de manière indépendante, chaque école ayant sa propre Commission scolaire et sa propre structure :

« [Nous sommes] deux écoles avec des structures différentes, pis deux Commissions scolaires indépendantes, c'est-à-dire que dans les structures mêmes on est deux écoles, vraiment, qui font leur chemin. » **Hans**

## 5.2 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS POSSIBLE PAR LA « VOLONTÉ DE S'INTÉGRER »

Des commentaires des germanophones habitant la Commune F ressort l'idée qu'aux étrangers revient l'effort de s'adapter à la réalité locale.

Il apparaît tout d'abord que les relations entre une des associations d'étrangers de la commune et le Conseil communal ne sont pas toujours faciles : tandis que la première ne sait pas toujours comment s'y prendre pour entrer en contact avec le Conseil, celui-ci leur reproche son non-professionnalisme :

« Il y a une cohabitation, hein, même passive de, au niveau de ce qui se passe donc, enfin au niveau du, du nombre élevé d'étrangers dans la commune, mais d'agir de manière ciblée, puis de dire « bon on a des étrangers alors il faut proposer des cours de français », non. [...], juste pour un peu essayer de, de montrer où ça en est, au niveau de cette collaboration, c'est que, depuis quatre ans, [l'Association des étrangers de la Commune F] essaie de s'approcher du Conseil, pour essayer de se faire connaître, pour essayer de les inviter, ou bien de les rendre curieux de ce qui se passe et pis heu, [...], moi j'ai fait [...], en sorte que les, les acteurs se rencontrent, et puis heu, c'est très difficile. [...]. Parce que d'un côté le Conseil, y se dit « Mais qu'ils s'y prennent autrement » : ils reprochent un peu le manque de professionnalisme, ouais bref : c'est des reproches en fait. [...],



on ne voit pas du tout heu, que la migration est une problématique, on ne la reconnaît pas. Tout ce qu'on voit au niveau pratique, du contrôle des habitants, c'est que « Ah ! Ces Portugais avec leurs noms, à double machins, on les cherche tout le temps, après quand ils partent, ils disent pas qu'ils partent, on est toujours en train de leur courir après, ils ne connaissent pas leurs droits ni leurs devoirs », enfin. C'est vrai qu'il y a beaucoup de contentieux, justement caisse maladie, dans la population portugaise. En fait, on ne s'est jamais vraiment penché sur la problématique des migrants en termes de besoins. » **Jutte**

Les étrangers obtiennent des informations par le biais de leurs réseaux informels, soit par leur travail, soit entre eux, ce qui permet aujourd'hui d'organiser des séances d'information qui correspondent à leurs besoins [**Jutte**] ; ce qui est par ailleurs encouragé par la nouvelle Loi sur les étrangers concerne les cours de langues ou les séances d'information et non pas les échanges entre Suisses et étrangers :

« Et pis comme ben ces, ces, cette, l'intégration est vraiment principalement vue sous forme de cours de français et sous forme de cours de, d'information, donc en fait c'est surtout ça, qu'on met dans, dans la notion d'intégration, pour la définir, c'est ça qui heu, qui, supporte ces projets : donc tout ce qui, échanges culturels, ou j'sais pas moi, cohabitation avec les étrangers, ou heu enrichissement culturel etc., ça c'est pas financé, c'est pas ça qui va favoriser l'intégration du point de vue heu, de la Loi. » **Jutte**

Les étrangers peuvent s'intégrer par leur participation à la vie collective. Ainsi faut-il aller vers les gens, dans les sociétés ou encore, participer à une commission afin de comprendre le fonctionnement du système :

« Il faut aller, vers les gens, il faut, aller dans les sociétés, dans le chant, dans les pompiers ou n'importe quoi : on a une commune avec à peu près une trentaine de sociétés, culturelles et sportives, donc il y a des possibilités. Aussi d'intégrer, pourquoi pas, une commission, une commission scolaire, pour apprendre à connaître d'autres parents, pour pouvoir comprendre le système, comment ça fonctionne ? » **Alexander**

« Bien sûr, j'veux dire [la Commune F] est très, est une commune très, très bien, socialement dans le sens que, tout ce qui serait des sociétés de chant, de musique, de sport, y'a pratiquement tout ce qu'on veut faire. [Ainsi jeunes et parents ont la possibilité de faire plein d'activités] pour justement, socialement, faire des contacts, apprendre la langue, ou... [Il y a des chœurs alémaniques et des chœurs romands, il y a des sociétés bilingues]. Mais c'est vrai qu'y, faut vouloir, faut vouloir s'intégrer mais si une personne veut s'intégrer, y'a beaucoup de possibilités dans le village. [...]. L'intégration c'est la participation à la vie heu, du village. » **Franz**

L'important étant de ne pas rester « entre ses quatre murs » [**Franz**], l'intégration est perçue comme un processus d'ouverture à l'autre qui permet de « comprendre son vis-à-vis, comprendre les gens qui viennent d'un autre pays » [**Hans**], mais est aussi le fruit d'une volonté individuelle d'aller vers les autres, de faire partie des sociétés et de faire des contacts pour apprendre la langue [**Alexander**].

La langue étant perçue comme étant « primordiale » [**Franz**] pour l'intégration et les contacts, les cours de langues pour les adultes devraient peut-être même être obligatoires :

« Si on sait pas la langue on n'est pas intégré. Et, j'pense que, si on parle pas, on peut pas avoir des contacts. [...]. Peut-être qu'il faudrait encore beaucoup plus essayer que, pas seulement des élèves ou des enfants, mais aussi les adultes, soient obligés à prendre des cours de langues pour avoir une intégration qui se passe plus vite. Pour moi c'est logique : on peut pas participer à une vie sociale, si on peut pas parler. » **Hans**

Toutefois, mise à part la participation à des fêtes locales qui sont favorables à l'intégration, la commune n'a rien mis en place pour l'apprentissage des langues :

« Oui [il y a des activités pour l'intégration qui se font], mais pas spécialement pour le multilinguisme. Il y a des fêtes dans la commune, par exemple les fêtes de Bénichon où tout le monde est invité, la vie locale est intéressante, mais spécifiquement aux langues, non. » **Franz**

Le choix d'apprendre l'une ou l'autre des deux langues de la commune par les étrangers est principalement lié à la proximité linguistique : globalement, les Portugais ou les Espagnols vont apprendre le français, alors que les gens des pays de l'Est apprennent l'allemand. Les étrangers qui habitent la commune apprennent cependant surtout le français puisque l'Entreprise F est francophone :

« [Les étrangers] doivent s'intégrer, donc, ils ont le choix, soit ils apprennent soit l'allemand, ou le français, voilà un petit peu la tendance sera plus le français que, que l'allemand. [...]. Je pense qu'ils vont avant tout focaliser sur une langue précise pour commencer. Et l'autre vient par la suite. » **Alexander**

Les personnes des Balkans choisissent plutôt l'allemand, et pas les Espagnols et les Portugais, qui choisissent le français, du fait de [l'Entreprise F]. **Renate** (paroles rapportées par écrit)

Si les étrangers n'apprennent qu'une seule langue, c'est parce qu'ils ne voient pas l'intérêt d'apprendre l'allemand. Pour eux en effet, la vie se passe en français parce que la langue principalement parlée dans la Commune F est le français, mais aussi dans le canton ; les étrangers ne voient pas nécessairement qu'il y a les deux langues, alors qu'ils ne se frottent à l'allemand qu'à l'école :

« Le pont pour le Suisse [et l'étranger] c'est vraiment le français, en tout cas pas l'allemand. C'est une minorité qui parle allemand, [...]. Eux j'pense qu'ils sont pas intéressés à parler allemand, parce qu'ils voient pas la nécessité, au boulot, au travail ils parlent français, au sport ça marche bien français on va dire aussi, à Fribourg on parle français. » **Fabian**

« Ils vont rester sur une seule langue : ils sont pas conscients. Ceux qui viennent travailler à [la Commune F], une grande partie c'est pour [l'Entreprise F], donc ils viennent pour le travail. Et pis après ils viennent et pis voilà : « On verra bien l'école ce que ça fait ». Donc eux ils sont pas du tout au courant et, malheureusement j'ai aussi l'impression que certains y s'en fichent un petit peu. Donc ma foi, « On va là-bas pis, on s'occupera bien de nos enfants, y seront scolarisés ». [...]. Moi, personnellement j'crois pas qu'y'a des, des travailleurs étrangers qui viennent à [la Commune F] à cause de la langue. Donc y viennent pour le travail et pis après ils subissent un p'tit peu. » **Franz**

Le bilinguisme local est interprété comme un avantage pour les étrangers : le fait que la commune soit caractérisée par l'usage de plusieurs langues est associé à une forme de tolérance à l'égard des contrariétés linguistiques, bien que ça puisse aussi être plus dur pour eux :

« [Pour les étrangers], je crois que ça doit être plutôt rassurant de voir qu'il n'y a pas qu'une langue ; donc qu'il y a d'autres connaissances linguistiques. Mais c'est peut-être que c'est d'autant plus dur pour eux. Mais à priori, je verrais ça plutôt comme une ouverture, on parle pas forcément que le français, de voir que c'est un monde qui a une certaine tolérance des complications linguistiques. Pour eux, ce serait plutôt positif comme ça, comme quoi ben, qu'on va tolérer encore d'autres langues parce que ce n'est pas quelque chose d'inhabituel. » **Jutte**

Puisque les étrangers choisissent surtout le français, il y a peu d'élèves étrangers dans les classes de la section germanophone de l'école primaire : ça crée moins de problème pour les professeurs, contrairement à ce qui se passe dans les classes francophones :

« Si c'est la deuxième génération, ils ont bien appris le français mais c'est quand même pas la langue maternelle, ça veut dire pour les apprentissages, ça facilite pas, et pis ceux qui viennent avec six – sept ans et pis qui apprennent le français à l'école, oui c'est difficile. » **Fabian**

« Actuellement très peu, parce que c'est que, que le nonante-cinq pour cent des familles portugaises y choisissent tous le français parce qu'ils ont une base, francophone. [...]. Donc là, pour certains profs, c'est pas facile quoi, y'a beaucoup de boulot. [...]. Nous actuellement on n'a pas, du côté alémanique on n'a pas ce problème, on a peut-être heu, j'dirais trois ou quatre élèves sur la classe, qui est de langue étrangère, [...], ce qui est un pourcentage heu, entre guillemets très agréable pour, pour l'apprentissage de la langue des enfants, pour l'intégration, ça fonctionne très bien. » **Franz**

## CHAPITRE 6. IDENTIFICATION DES RÉFÉRENCES IDENTITAIRES ET DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES ACTEURS GERMANOPHONES DE LA COMMUNE F

### 6.1 DES SUISSES UNIS PAR LE SONDERFALL, LA DÉMOCRATIE ET LE PLURILINGUISME

La comparaison avec d'autres entités nationales, voire le bloc homogène formé par le concept « reste du monde », permet en premier lieu d'offrir une image homogène et positive du pays. Puisant dans le stock commun de références, cette fierté est ici liée à l'idée de « l'exception Suisse » (ou le *Sonderfall*), caractéristique mythique supposée décrire la Suisse et expliquer son originalité. Bien que ce positionnement « inter-national » permette dans un premier temps de désigner symboliquement le pays (la référence à des frontières géographiques nationales étant implicitement invoquée), il fait référence dans un deuxième temps à l'univers symbolique justifiant le rassemblement des différents groupes linguistiques à l'intérieur des frontières du pays, groupes linguistiques qui, par ailleurs, ont chacun une « origine » différente mais partagent le même sentiment d'indépendance. Plus précisément, les commentaires de ces germanophones trouvent leur origine dans le grand récit fondateur suisse, l'idée étant que la Suisse est un collectif historique réunissant des groupes d'individus linguistiquement différents, qui partagent un passé commun construit autour de la volonté d'indépendance, situant ainsi tous les événements collectifs dans une unité cohérente, soit la « défense » de la Suisse face aux grands pays limitrophes, et ordonne ainsi l'histoire. Cette volonté d'indépendance expliquera ainsi pourquoi le pays ne fait pas partie de l'Union européenne.

Le principe de « l'unité dans l'hétérogénéité » [Cf. francophones de la Commune F] semble en outre faire partie des « traits identitaires » suisses. Constituée d'une juxtaposition de collectivités cantonales, chacune d'entre elles jouit de son autonomie et de son indépendance, situation qui peut dans un premier temps créer quelques complications mais qui justifie la non-participation à un regroupement international. Telle l'Europe, la Suisse regroupe ainsi en son sein une variété de collectivités politiques et culturelles, réunies sous une même organisation politique.

La Suisse est aussi un pays où la démocratie est perçue comme étant plus importante qu'ailleurs : cette institution sociale constitue un élément d'identification qui rassemble les initiés, voire les légitimés, s'institue en tant que modèle à suivre et permet de poser les frontières entre ceux qui font partie des nationaux et ceux qui n'en font pas partie. Nous pourrions nous interroger à savoir si

cette institution représente en fait un moyen pour canaliser les énergies afin de diluer des conflits potentiels entre les groupes linguistiques. Pour reprendre les réflexions de Späti et de Meune, peu importe en effet que les Suisses forment ou non une « nation de volonté » (traduite par l'exercice de la démocratie) et une « nation exceptionnelle » (*Sonderfall*) selon qu'il peut y avoir un « compromis organisé » permettant de rassembler des groupes linguistiques différents ; c'est la croyance en ces mythes et cette démocratie consociative qui font la cohésion nationale [Späti, 2001 ; Meune, 2011].

Si la fabrication des sentiments d'appartenance liés à certains symboles (montagnes, montres) est parfois remis en question face à certaines pratiques communes sensées caractériser davantage l'ensemble des Suisses, cette fabrication des sentiments d'appartenances liés à d'autres symboles (démocratie, histoire commune, indépendance, etc.) peut aussi être réexaminée lorsqu'il est question de pratiques ciblées, telles que dans la manière de travailler entre les Suisses allemands et les Suisses romands. Les pratiques sociales s'inscrivent dans des modèles à suivre, pratiques assurées par des institutions spécifiques (par exemple, la démocratie). Ces pratiques sociales constitueraient ainsi des « lieux » de rassemblement entre les Suisses et semblent pensées en termes de gestion de la pluralité. Pluralité qui peut cependant être reléguée au plan des individualités lorsqu'il y a proximité (ici, professionnelle) qui fait que l'on peut « personnaliser » les comportements et donc, prendre une distance avec l'appartenance linguistique ou culturelle. En d'autres termes, c'est parce qu'il y a une relation de face-à-face (ici, au travail) que l'on peut singulariser des comportements, qui ne seront plus « typiques » d'un groupe mais bien pensés comme étant propres à la personne, permettant par la même occasion d'atténuer les potentiels écarts avec l'imaginaire national unifié.

Parmi les traits caractéristiques des Suisses figurent la connaissance et/ou l'apprentissage de plusieurs langues. Sur cette question, deux idées ressortent. Tout d'abord, que la connaissance de la langue et la compréhension de l'« autre » n'est qu'une question de volonté. Ce « discours de l'intercompréhension linguistique » construit un imaginaire favorable à la cohésion nationale puisque selon cette conception, il ne suffirait que de parler la langue de l'autre pour pouvoir communiquer et aller vers l'autre, et que d'un peu de « bonne volonté » pour régler les problèmes de compréhension entre les communautés linguistiques [Meune, 2011 : 22]. L'effort individuel et la (bonne) « volonté d'apprendre » occultent de fait, les rapports de force entre les groupes, les parcours individuels favorisant ou, au contraire, défavorisant l'apprentissage de la langue de l'autre, les rapports que les individus et les groupes entretiennent face aux langues, les statuts des langues, etc., au profit d'un

imaginaire d'échanges linguistiques entre les groupes permettant de régler les différends. Faire endosser la seule responsabilité aux individus, c'est éviter d'interroger l'existence (ou non) de lieux propices à la connaissance de l'autre et à l'apprentissage de sa(ses) langue(s), mais c'est aussi éluder le fait que les pratiques linguistiques individuelles relèvent de pratiques collectives qui, elles, sont à lier aux perceptions relatives aux rapports entre les groupes, aux statuts de chacun, aux inégalités proportionnelles, etc.

Enfin, l'autre idée qui se dégage est, ici aussi, l'amalgame fait entre un fait social observable (« la Suisse est constitutionnellement plurilingue ») et des facultés individuelles. Cette confusion entre les différentes sphères d'identifications semble favorable à un rapprochement symbolique entre les Suisses puisqu'ils forment, par extension, une même communauté de référence globale, construite sur ce qui fait sens ici, soit le potentiel plurilingue.

## 6.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES « NATURELLEMENT » DISTINCTES

Nous l'avons vu précédemment, la relation de face-à-face autorise une singularisation de comportements ou d'attitudes. Malgré tout, cette situation de face-à-face implique également que nous jugions ces comportements ou attitudes selon la typification sociale liée aux idées et images construites de « l'autre groupe ». Aussi est-il possible de penser que les acteurs sociaux vont « localiser » les individus appartenant à l'autre groupe linguistique selon ce stock commun de connaissances et évalueront justement des comportements ou attitudes selon ce qu'ils pensent correspondre à l'imaginaire stéréotypé de l'« autre différent ». D'où les bémols exprimés devant ce qu'ils craignent être des « préjugés » ou « qu'il ne faut pas en faire une généralité ». Il n'en demeure pas moins que cette frontière entre les groupes, exprimée à l'aide de notions telles que « mentalité », « sentiments » ou « caractères », représente la manière dont ces acteurs germanophones expérimentent leurs rapports à l'autre et constitue un élément significatif pour l'identification du soi et de l'autre : en considérant que tels ou tels traits de caractères relèvent de l'une ou l'autre des communautés linguistiques, on en vient à culturaliser, voire à essentialiser non seulement les groupes linguistiques mais aussi les individus qui parlent l'une ou l'autre langues.

Les stéréotypes utilisés viennent par ailleurs appuyer et exemplifier ce que les interlocuteurs estiment être des pratiques pouvant identifier les frontières entre les deux groupes. Globalement neutres pour les francophones, les stéréotypes puisés dans le stock commun de références concernant les attitudes et comportements des Suisses allemands semblent ici être utilisés afin de renverser les stigmates : de Suisses allemands d'abord qualifiés de « durs », de « carrés » ou pour lesquels c'est « tac-tac-tac », nous passons à des Suisses allemands « structurés ». Reprenant ici les termes souvent accolés aux Suisses allemands par les Suisses romands, ceci nous indique non seulement que les deux groupes partagent un même stock commun de références pour les définitions mutuelles, mais aussi que les Suisses allemands se voient de la même façon que les Suisses romands les voient [Ogay, *op. cit.* : 139], bien qu'il y ait une tentative de récupération des images négatives en images positives. Ce renversement de stigmates serait-il par ailleurs à lier avec le fait que ces germanophones se trouvent en minorité (doublement, du point de vue de la commune mais aussi du canton) et que ceci leur permettrait de faire face à une forme d'insécurité identitaire ?

Il est par ailleurs intéressant de noter que les commentaires de Fabian peuvent faire référence à l'architecture linguistique et à leur propre rapport au groupe. Nous pouvons en effet faire un parallèle entre la description des manières de travailler entre francophones et germanophones et les rapports hiérarchiques, les premiers expérimentant une « hiérarchie verticale » (où c'est l'individu qui prédomine) et les deuxièmes, une « hiérarchie horizontale » (où les individus appartiennent à une communauté). Travaillant de manière séparée, nous pouvons nous interroger à savoir si la gestion de la pluralité linguistique ne passe finalement pas par l'éloignement entre les groupes, afin de maintenir la cohésion sociale et donc, le rapprochement symbolique ?

En ce qui concerne les rapports que les communautés linguistiques entretiennent vis-à-vis des langues, nous pouvons constater qu'il semble y avoir une confusion entre l'apprentissage ou la connaissance des deux langues utilisées par les Suisses allemands : il ressort en effet qu'il y a peu ou pas de prise de conscience de la difficulté que peut représenter la diglossie des Suisses allemands, comme si l'apprentissage de l'une (*Hochdeutsch*) permettait automatiquement la connaissance ou la compréhension de l'autre (dialecte suisse-allemand). Ces commentaires laissent croire qu'il y a en quelque sorte un « oubli » de la difficulté que peut représenter la diglossie. En ce sens, il ne suffirait que d'un peu de « bonne volonté » pour passer de l'une à l'autre, et nous semblons assister ici au processus de « naturalisation des langues et de leur apprentissage » [Bourdieu, 1982] : ces

interlocuteurs germanophones occultent les questions d'apprentissage des langues, des lieux de contacts, des circonstances de communication, etc. que peuvent exiger la connaissance et l'apprentissage de deux langues distinctes.

### 6.3 DES ÉTRANGERS INDÉFINIMENT MARQUÉS PAR LEURS « RACINES »

Bien qu'à première vue les commentaires de nos interlocuteurs germanophones peuvent sembler éloignés, tous font référence à la différence de « cultures » ou « d'origines » pour dénoncer ou définir le concept d'étranger. Que l'on plaide en faveur d'une société suisse « multiculturelle », que l'étranger soit défini par « sa culture d'origine », qu'il soit évalué selon son degré d'enracinement dans la collectivité ou selon les liens qu'il entretient avec ses « racines » antérieures, c'est l'appartenance à des cultures distinctes qui trace la frontière entre le Suisse et le non-Suisse, entre le soi et l'autre. C'est non seulement la mobilité, ici liée à la notion de racines / d'enracinement, qui crée la distance avec les établis, mais c'est aussi et surtout l'*essence* même des individus, rattachée à la culture, qui maintiennent les groupes séparés. L'appartenance à une entité culturelle renvoie en effet à une collectivité historique, elle-même identifiée par son origine ; en ce sens, la société globale regroupe un ensemble de collectivités qui peuvent être unies par cette segmentation construite à partir des variétés de langues et d'origines, mais qui sont éloignées par ces mêmes distinctions. En d'autres termes, la collectivité est un lieu d'inclusion et d'exclusion sociale, pensé en termes d'« origines » [Widmer, 2004]. De fait, les étrangers garderont *toujours* leur « mentalité » ou leurs « comportements », perçus en ce sens comme des individus imperméables à leur nouvel environnement. C'est donc la *condition* de l'étranger qui le maintient dans son statut, qui maintient les frontières entre les nationaux et les étrangers, qui maintient les uns et les autres éloignés. Est-ce à dire que cette catégorie d'individus peut ainsi exister à l'intérieur des frontières mythiques du peuple helvétique, mais seulement à l'intérieur des frontières symboliques qui leur sont associés (« leurs mentalités », « leurs comportements », « leurs racines », « leurs convictions ») afin de ne pas perturber le mode de vie et les pratiques de la majorité [Shiosé, 1995 : 55 – 56] ?

Tels des stigmates [Goffman, 1975 ; 1963] que l'on transmet de génération en génération, les « comportements » ou la « mentalité » jugés différents de ceux des établis mettent en scène cet éloignement sur lequel reposent les définitions et catégorisations des groupes en contacts. Ces



catégories sont en fait construites à partir d'interprétations de comportements associés à l'idée que l'on se fait de ce(s) groupe(s) ; plus précisément, les réactions, attitudes ou comportements évalués chez les étrangers (groupe stigmatisé) seront perçus comme étant l'expression directe et conséquente de leur condition, justifiant ensuite non seulement leur catégorisation mais aussi leur exclusion ou leur maintien à la marge.

#### 6.4 UNE COMMUNE À MAJORITÉ FRANCOPHONES AUX GROUPES LINGUISTIQUES SÉPARÉS

Les commentaires relatifs à la fusion des deux communes nous amènent à penser que l'institutionnalisation du bilinguisme dans cette commune résulte d'une forme d'« importation » d'une autre culture institutionnelle, plutôt axée, elle, sur des pratiques bilingues : c'est par la fusion des deux communes que la Commune F a eu le souci, ou a ressenti le besoin, de mettre en place des pratiques bilingues. Bien que la Commune F comptait initialement des germanophones sur son territoire, est-ce à dire que leur poids numérique n'était pas assez significatif pour que l'administration de la Commune tienne compte de leur langue dans ses pratiques avant la fusion ? Est-ce que la réunion des deux communes a pu faire augmenter le pourcentage de germanophones, exigeant ainsi un changement dans la prise en compte de cette « nouvelle » réalité bilingue ? Ces pratiques administratives bilingues ne semblent cependant pas avoir d'impact sur le statut dominant du français dans cette commune car les francophones demeurent majoritaires malgré cette fusion. Mais il est aussi intéressant de s'interroger sur le fait que l'administration ait emménagé sur le territoire de la Commune F et de plus, dans ses bâtiments et sur l'influence que ceci peut avoir sur les pratiques linguistiques internes ou la place aménagée pour l'expression des germanophones à l'intérieur des assemblées officielles.

La Commune F se trouvant à la « frontière des langues », ces interlocuteurs estiment en outre que la commune connaît une situation particulière et qu'il est important d'y promouvoir le bilinguisme. Parce qu'Alexander représente la collectivité, son rôle en tant que syndic peut l'amener à vouloir donner une image positive de la commune sur la base d'un élément socialement valorisé, à savoir le bilinguisme dans un pays officiellement plurilingue. Mais cette interprétation du rôle de promotion de la commune exprimée non seulement à l'égard du canton mais aussi à l'égard du pays tout entier,

est à remettre en question dans ce contexte précis de côtoiements linguistiques : en quoi consiste cette « promotion » ? Sous quelle(s) forme(s) s'exprime-t-elle ? Car si les avantages de cette cohabitation semblent se retrouver sur le plan symbolique (richesse des échanges, rôle de promotion des langues), les inconvénients se traduisent plutôt du côté des pratiques. Or, bien que cette commune semble gérer sa situation plurilingue sur le mode de la cohabitation (pratiques administratives bilingues mais craintes de l'envahissement de l'autre groupe) qui peut représenter une garantie pour la paix sociale, nous pouvons nous interroger sur le lien entre ces pratiques en tant que telles et cette « richesse des contacts » entre les groupes ; serait-il nécessaire de procéder à des assemblées bilingues ou d'adopter des pratiques bilingues si les citoyens avaient réellement appris la langue de l'autre par les contacts ? La décision de laisser tomber ces pratiques bilingues au profit d'un monolinguisme affirmé (français ou allemand) mettrait à jour des rapports de force entre les groupes, voire même susciter des conflits ouverts entre les individus des groupes linguistiques différents puisque cela pourrait donner un signal sur le non-respect de l'un ou l'autre des groupes en présence. Mais nous pouvons tout de même nous questionner : si ce « bilinguisme de côtoiement fantasmé », construit autour de l'idée des « langues en contacts » dans une perspective volontaire et de « promotion de la diversité linguistique » ne permet pas, justement, de nier ces rapports de force à la fois démographiques et statutaires et donc, de les laisser se reproduire d'eux-mêmes.

Conscients du rapport de force favorable aux francophones dans la commune, les germanophones semblent avoir incorporé cette asymétrie entre les deux groupes : moins nombreux – et donc jouissant d'une vitalité linguistique de moindre importance – les germanophones « s'adapteraient » à la langue de l'autre. L'adaptation a-t-elle lieu volontairement, ou bien ne serait-ce pas plutôt une « adaptation à la nécessité », qui serait de faire usage de la langue du groupe majoritaire afin de se voir reconnaître une existence sociale ? Est-ce que l'usage de la langue de l'autre leur permet ainsi de participer à la vie collective, d'avoir accès à l'espace public ? Nous pouvons du moins y voir une tendance globale qui prévalait jusqu'à encore récemment en Suisse, à savoir que les Suisses allemands qui parlent français peuvent bénéficier d'une valorisation sociale et symbolique [Schultheis, 1995 : 5]. Reste à savoir si cette adaptation à la langue de l'autre est encore le fait des générations plus jeunes.

Leur évaluation des compétences linguistiques des francophones et des germanophones est ici à lier avec leurs interprétations des rapports entre groupes majoritaire et minoritaire. Plus précisément,

parce qu'ils se trouvent doublement en situation de micro domination (minoritaires sur les plans communal et cantonal), les germanophones de la Commune F se voient en quelque sorte obligés d'apprendre la langue de l'autre, le français. Ils inverseront alors la situation en considérant qu'ils sont plus ouverts aux langues, contrairement aux francophones. C'est en quelque sorte la « nécessité faite vertu » [Bourdieu, 2000 ; 1972].

Le choix de la langue de la scolarité semble amener le « non-choix », phénomène que nous traduisons par ce que nous nommons « institutionnalisation du monolinguisme en contexte plurilingue » [Cf. francophones de la Commune F]. A notre sens, cette institutionnalisation permettrait d'éviter d'éventuels conflits liés aux effectifs, tout en perpétuant les mécanismes de reproduction du pouvoir : ceux qui ont un capital linguistique familial pouvant bénéficier d'un choix, les autres devant se contenter d'un parcours scolaire « monolingue ». Au-delà, cette institutionnalisation permettrait aussi aux germanophones de se protéger contre ce qu'ils estiment être un danger potentiel, c'est-à-dire d'être envahis par les francophones, puisqu'il a été souligné qu'il y a une certaine crainte des germanophones de se faire « manger » par les francophones. Aussi estimons-nous que l'école est un lieu de « crispation identitaire » : la mise en place d'une démarcation entre les deux groupes, la distanciation, semblent être vitales pour la préservation (symbolique, linguistique, identitaire, etc.) de la minorité démographique germanophone de la commune.

Cette séparation des institutions scolaires permettrait-elle par ailleurs aux germanophones d'avoir un espace public centré autour de leur langue ? Car à l'aube de ces commentaires, il apparaît que les germanophones ont peu d'espace pour l'expression dans leur langue. Non seulement la force du nombre aura une influence sur la langue qui sera parlée, mais la langue utilisée sera justifiée par les comportements linguistiques présumés à la fois des francophones et des germanophones ; la minorité paraît être linguistiquement minorisée, pratiques et attitudes qui trouvent, de part et d'autre, leur raisonnement dans ce qui semble être des *évidences attendues*. Ces germanophones ayant incorporé leur statut de minorité, leurs pratiques confirment la position dominante du groupe majoritaire et de sa langue (« langue supercentrale », Calvet, 2002). De fait, la maîtrise du français, ou du moins sa connaissance active, représente un outil nécessaire pour quiconque souhaite avoir accès aux institutions et aux ressources locales. Mais la « bataille pour le bilinguisme » qui semble être menée par une personne germanophone dans la commune laisse cependant entrevoir que des « zones de frictions » existent à l'intérieur de cette commune, qui peuvent être liées à la façon dont

l'aménagement de la proximité est conçue en termes de pratiques linguistiques, de statuts, des supports institutionnels, des espaces ou lieux de contacts, etc. Est-ce à dire que la gestion du bilinguisme de la commune, qui semble orientée vers la « cohabitation » (administration et école bilingues, peur vis-à-vis de ce que nous pourrions nommer une « francisation » des Suisses allemands de la commune), permettrait aux germanophones de vivre en mode monolingue et donc, de préserver leur univers symbolique et leur ordre institutionnel ?

## 6.5 DES ÉTRANGERS FRANCOPHONES RESPONSABLES DE LEUR INTÉGRATION

En ce qui concerne les rapports entre les membres de l'administration et l'Association des étrangers de la Commune F, nous assistons à l'opposition entre deux types de logiques : celle, d'abord, des institutions locales légitimes et de leurs représentants, qui fonctionnent sur le mode implicite, s'imaginant – que ce soit par ignorance ou indifférence – que les nouveaux arrivants devraient adopter les règles comportementales propres à l'ordre institutionnel qui prévaut dans cette localité et celle, ensuite, d'une autre institution locale (l'Association des étrangers de la Commune F), créée par des étrangers en quête de légitimité auprès des institutions locales reconnues et établies. Ces rapports entre ces deux types d'institutions démontrent le jeu qui peut exister entre une institution légitimée (l'Administration communale) et une institution qui n'a pas encore acquis ce statut (l'Association des étrangers de la Commune F) [Bozon, 1984]. Plus précisément, cette dynamique relationnelle traduit ici l'idée que les membres de la communauté de référence locale qui contrôlent les institutions-clés de la commune peuvent en quelque sorte marginaliser cette association d'étrangers sur la base de leur « manque de professionnalisme » ou encore, sur le fait qu'ils ne reconnaissent pas la réalité de la migration dans la localité.

Ceci parce que les personnes qui travaillent à l'administration communale contrôlent le fonctionnement de la collectivité et peuvent se percevoir comme les représentants de l'institution. Ils peuvent ainsi s'instituer en tant que ceux qui décident et incarnent les règles de conduites institutionnellement appropriées et se voir justifiés de jeter le discrédit sur ceux qui n'ont pas (encore) intériorisé cet ordre institutionnel dans leur propre expérience personnelle, puisque ce non-respect des règles apparaît comme une déviation de la réalité (les reproches à l'égard de leur

ignorance de leurs droits et devoirs) [Berger et Luckmann, 2008 ; 1966]. En y ajoutant le discrédit sur les origines des individus (« leurs noms, à double machins » étant ici tels des stigmates), ces acteurs sociaux de l'administration communale identifient une altérité qui entraîne un double renforcement : renforcement de la conscience de soi en tant que groupe légitime (les acteurs sociaux qui participent aux structures locales) et renforcement du lien entre les membres de ce groupe légitime [Bordes-Benayoun et Schnapper, 2006].

Au moment où nous étions sur le terrain, la Commune F mettait en place pour la première fois une séance d'informations pour les nouveaux arrivants : jusqu'alors, la commune fonctionnait sur le mode implicite et aux étrangers incombait donc la tâche de comprendre le fonctionnement de la collectivité et de ses institutions. L'ajustement semble donc être demandé – implicitement – du côté des étrangers et ce d'autant plus lorsqu'une personne de nationalité étrangère effectue des démarches pour se faire naturaliser : l'évaluation du candidat se fera à partir d'éléments jugés « suisses », éléments qui correspondront aux manières de concevoir ce qu'est un Suisse.

L'intégration est pensée en termes individuels : la responsabilité incombe à l'individu de vouloir faire partie, ou non, des différentes sociétés locales et donc, de la collectivité dans son ensemble. Ici aussi, il suffit d'un peu de « bonne volonté » pour que l'adaptation soit mutuellement positive et, qui plus est, pour apprendre la ou les langues de la commune ; en ce sens, l'apprentissage des langues est pensé en termes de contacts et d'imprégnation. Enfin, le reproche qui est formulé sur le fait de « rester entre quatre murs » est à repenser sous deux angles. Tout d'abord, il semble être exigé de l'étranger de participer à la vie de la collectivité afin d'évaluer s'il est intégré, ou non, à la collectivité, alors qu'il serait juste de se demander si cette même attente sociale est formulée pour les nationaux. Ensuite, ce processus d'inclusion – exclusion est à interroger selon l'espace laissé aux étrangers pour pouvoir participer à la vie publique ; en d'autres termes, les étrangers font-ils réellement l'objet d'une invitation à participer à la vie collective [Elias et Scotson, 1997 ; 1965] ?

Parce que si les contacts avec les membres de la collectivité semblent essentiels pour pouvoir se faire reconnaître et se faire accepter, les institutions locales paraissent peu concernées par leur rôle intégrateur : la participation en tant qu'individu dans un collectif s'avère être primordiale pour pouvoir être considéré comme « intégré » dans la collectivité et ne pas perturber sa cohésion. La participation à la fête de Bénichon est à être envisagée en ces termes, à savoir qu'à cette fête « tout le monde est invité », c'est-à-dire l'ensemble de la population : ici aussi, parce qu'elle est l'expression de

la majorité (les établis, ou les nationaux), cette fête n'est plus comprise comme étant la manifestation de l'attachement du groupe local à son territoire, mais bien comme un lieu d'inclusion *neutre*, global, permettant à tout le monde un accès à l'espace public. Encore faut-il que les individus puissent s'y identifier. Il est en ce cas approprié de se questionner sur la pertinence de la participation à une telle fête pour une intégration structurelle et effective, alors que le folklore représente plutôt un lieu symbolique pour la mise en scène de formes particulières d'appartenances qu'un réel lieu favorable aux changements de pratiques et de rapports à l'autre.

A l'instar des commentaires des acteurs sociaux francophones de cette Commune F, le « choix » de la langue par les étrangers peut être qualifié de « choix de la nécessité » [Bourdieu, 1979]. Et ce d'autant plus que les germanophones sont une minorité, non seulement dans cette commune mais aussi dans le Canton : le rapport de force défavorable aux germanophones, ou encore la « vitalité linguistique » des francophones, expliqueraient donc le « choix » de la langue des étrangers, renforçant ainsi à leur tour la minorisation des germanophones. Mais l'aspect économique de la migration est également à prendre en compte dans ce « choix » de la langue : la commune étant à majorité francophone, les lieux de travail sont peut-être en majorité francophones, ce qui pourrait expliquer en partie pourquoi la langue « choisie » par les étrangers peut être celle du travail, qui a sa propre langue dominante.

Il est en outre intéressant de souligner que Jutte reprend le discours sur l'imaginaire linguistique de côtoiement des Suisses : parce qu'il y a cohabitation entre des groupes linguistiques locaux, les Suisses sont perçus comme plus « ouverts » aux langues et à l'autre, même si la présence de deux langues dans la commune peut compliquer le processus d'insertion sociolinguistique des étrangers.

La langue des élèves étrangers est en outre perçue comme un problème, comme un frein non seulement pour le déroulement des classes francophones, mais pour l'intégration des élèves étrangers eux-mêmes, puisque même ceux de la « deuxième génération » n'auraient pas fait du français leur langue maternelle. La langue étrangère représente ici la limite symbolique sur laquelle se fonde la différenciation du soi et de l'autre, ainsi maintenu dans son statut d'étranger.

## CHAPITRE 7. REPRÉSENTATIONS DE LA SUISSE, DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS PAR LES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE F

### 7.1 DES FIGURES HELVÉTIQUES LIÉES À L'APPARTENANCE À UN ETAT

Pour ces trois personnes ayant connu la migration et qui habitent la Commune F, les éléments censés caractériser les Suisses sont à la fois dévalorisants et valorisants.

Pour **Mayifa**, il n'y a rien de particulier à être Suisse. Elle juge en effet que les Suisses sont comme d'autres personnes et qu'il n'y a pas d'orgueil à avoir puisque qu'il y a tout autant de personnes en Suisse qui sont en marge de la société qu'ailleurs. Si elle considère que c'est une forme d'appartenance, **Mayifa** précise qu'être Suisse, ce n'est pas une identité car ce n'est pas la nationalité qui fait l'individu :

Être Suisse : ce n'est rien ! C'est une personne, un humain comme toi et moi. Ce n'est pas une fierté d'être Suisse, ce n'est pas comme un diplôme. Je peux être Suisse et être con, criminel, sans travail. Ce n'est pas une identité. Mais c'est quand même une appartenance. Pour moi, c'est la personnalité. C'est pas la nationalité qui fait la personnalité. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

**Kasun** de son côté trouve que la Suisse est un État de droit qui protège les individus ; le pays jouit d'une bonne sûreté et la vie y est paisible et calme. Il juge cependant que les parents suisses ne sont pas assez impliqués auprès de leur(s) enfant(s) et que ces derniers sont exposés à différents environnements qui peuvent être dangereux pour eux :

La Suisse : c'est la sécurité, les lois, la police. Ce que je n'aime pas, ce sont les Suisses divorcés qui ne pensent pas aux enfants : pas de responsabilité vis-à-vis des enfants, les parents sont à gauche à droite, a confiance en la loi. Je fais très attention ici : Internet, télévision, téléphone : il y a beaucoup de motivation pour le mauvais : les enfants vont vite trouver ça, y'a pas de sécurité pour les enfants [sur ces questions]. Avec les deux parents, ça va, mais quand on est divorcé, on n'a plus assez de temps. **Kasun** (paroles rapportées par écrit)

**Luna** estime quant à elle qu'il peut être difficile de nouer des liens avec des Suisses mais qu'une fois que la relation est établie, ils vous accueillent comme il faut :

« Quand vous avez réussi à être ami avec des Suisses, c'est super, vous êtes accueillis, impeccable et tout. Mais c'est toujours difficile. » **Luna**

## 7.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX FIGURES À LA FOIS SEMBLABLES ET DIFFÉRENTES

**Kasun** et **Luna**<sup>294</sup> n'ont pas les mêmes opinions concernant les différences et les ressemblances entre les Suisses allemands et les Suisses romands.

Pour **Kasun**, il n'y a pas de différences entre les communautés linguistiques. Il juge que les relations entre les Suisses allemands et les Suisses romands sont « pas mal » et trouve que les lois protègent bien chacun des deux groupes, qu'elles leur donne une bonne protection. Dans le cadre de son travail, **Kasun** est amené à travailler autant avec des Suisses allemands que des Suisses romands : étant habitué aux deux groupes, il nous confie que pour lui, c'est du pareil au même :

Suisses alémaniques et Romands : c'est la même chose. Après quelques années, on s'habitue à l'autre et au travail. Je travaille avec les deux : tout le monde pense à bien faire son travail, bien travail, bien gagner. Il n'y a pas de différences. **Kasun** (paroles rapportées par écrit)

Pour **Luna**, les Suisses allemands et les Suisses romands « cohabitent bien » et il n'y a pas de problèmes relationnels. Mais pour elle, chacune des deux communautés linguistiques a sa propre culture, qui se traduit par le *Röstigraben* :

« En Suisse romande on le voit dans les votations, on a quand même, on est différents de cultures, y'a certains types de votations, quand y parlent du *Röstigraben*, c'est ça : y'a la culture qui est différente, et on voit pas forcément les choses de la même manière. » **Luna**

**Luna** précise aussi que l'allemand et le français sont deux langues importantes en Suisse, notamment pour chercher du travail. Mais en Suisse c'est l'allemand, voire même le dialecte suisse-allemand, qui ont le plus d'importance étant donné que les francophones sont minoritaires en Suisse :

« En Suisse, l'allemand, j'dirais a plus de poids, parce que, on a quand même plus de cantons qui parlent allemand que, que français, on est quand même assez minoritaires. » **Luna**

« Chez nous en Suisse, le suisse-allemand est presque aussi important que l'allemand, même dans le domaine professionnel. » **Luna**

---

<sup>294</sup> Sur ce point, nous ne disposons pas d'information pour Mayifa.



### 7.3 DES FIGURES DE L'ÉTRANGER ASSOCIÉES AUX RÉALITÉS JURIDIQUES ET AUX REPRÉSENTATIONS

Pour **Mayifa** et **Luna**<sup>295</sup>, la notion d'étranger est à la fois liée aux conditions juridiques auxquelles les personnes de nationalité étrangère sont soumises et sa sphère intime.

La situation de l'étranger est d'abord rattachée à son statut. Selon **Mayifa** en effet, il est difficile de parler des étrangers dans leur ensemble puisque chacun a sa propre vie et sa propre situation. Le problème, selon elle, est que tous les étrangers n'ont pas les mêmes statuts en Suisse, qui eux-mêmes ne donnent pas les mêmes droits. Ces statuts sont souvent liés au pays de provenance de la personne ainsi que les raisons qui l'amène à venir en Suisse. Ainsi est-il plus facile pour les Européens de venir, de travailler ou encore de vivre en Suisse que pour les personnes qui viennent d'Afrique. Par ailleurs, on ne demande pas aux Européens de s'intégrer. Et lorsque nous pensons à « étranger », nous y associons quelque chose de négatif alors que nous oublions par exemple que les Français sont aussi des étrangers. Les choix de vie sont fonction des statuts qui nous sont attribués et des possibilités qui nous sont offertes selon les raisons de l'arrivée en Suisse :

« Étrangers » : certains pensent ou disent que c'est toujours mal. Mais on oublie que les Français sont des étrangers. Moi, j'étais motivée pour étudier ici. D'autres, pour travailler, par le regroupement familial ou d'opportunités de se faire inviter (exemple : faire venir la famille). Je n'aime pas donner des arguments sur « les étrangers » en gros parce que chacun a sa réalité. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

J'ai constaté que dans [les cours de langues], il y a plus de Portugais maintenant. Ils n'ont pas besoin de papiers car ils sont Européens. Quand ils arrivent, ils trouvent du travail. On ne leur parle pas d'intégration. Ils créent leurs centres. Mais nous [les Africains] on doit travailler fort : il y a des difficultés pour se faire considérer et trouver du travail. Les migrants qui sont demandeurs d'asile : n'ont pas le choix, ils iront là où on décide pour eux [en Suisse alémanique, au Tessin]. Mais si je viens pour d'autres raisons, les choix possibles font que l'on va vers ce qu'on connaît. Les statuts font qu'il n'y a pas de choix. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

**Luna** associe elle aussi la notion d'étranger à sa situation dans le pays. Elle précise en effet qu'il y a des différences de traitement en Suisse entre les étrangers qui ont de l'argent et ceux qui n'en n'ont pas : pour elle, il y a deux types de conditions d'accueil et de séjours entre les premiers et les deuxièmes. Tandis que les étrangers qui ont de l'argent sont bien reçus, les autres n'ont pas du tout le même traitement :

« Où ça me dérange un peu, c'est quand je parle des étrangers, riches, friqués, qui pour des raisons économiques très intéressantes pour eux viennent en Suisse, et que là, la Suisse, pour eux, y'a de la

---

<sup>295</sup> Sur ce point, nous ne disposons pas d'information pour Kasun.

place, on leur fait même des, des cadeaux intéressants pour eux au niveau financier – ça j'aime pas. Et là, je dis « deux poids, deux mesures ». Comme partout, quoi. » **Luna**

Si le fait d'être étranger relève des conditions juridiques relatives au séjour dans le pays, l'étranger se sent aussi parfois comme tel parce que ce sont les Suisses qui renvoient les étrangers à cette réalité. Ainsi **Mayifa** considère-t-elle qu'un étranger qui obtient la nationalité suisse reste malgré tout perçu comme étranger par les Suisses ; ce n'est pas la désignation statutaire qui change les représentations :

L'appellation ne change pas l'identité. Quand on obtient la nationalité, est-ce qu'on perd le statut d'étranger ? Une femme noire ne sera pas perçue comme Suisse : il y a la question de la race, de l'identité, des représentations. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

Pour **Kasun**, il est possible de cesser d'être étranger lorsque les conditions sont favorables pour tout le monde, alors que **Luna** raconte de son côté la manière dont une personne qui arrive dans un nouveau pays peut non seulement se sentir étrangère, mais aussi la façon dont la collectivité peut violemment faire ressentir aux étrangers à quel point ils ne sont pas désirés :

« [Comment les Suisses étaient à l'époque envers les Italiens] : c'était horrible. Vous vous rendez pas compte ! [...]. Au niveau de la, du racisme et de la xénophobie. C'qu'on trouve encore aujourd'hui, dans certains, l'UDC, machin, ou *Schwarzenbach*, dans les années septante : c'était quelque chose de très fort. Les gens avaient l'impression qu'on venait leur piquer le travail, qu'on venait piquer l'argent alors que, ils avaient besoin ! [...]. C'est pas pour rien que les entreprises de construction, y partaient avec des camions, chercher des ouvriers ! Parce qu'en y'avait pas assez qui voulaient faire ce travail. C'est la même chose aujourd'hui, dans certains domaines. Mais y'avait ce regard de, « c'est l'étranger » ! Mes parents, un jour, pourtant eux, je trouve qu'y faisaient beaucoup d'efforts pour s'intégrer et qui avaient beaucoup d'amis suisses, vraiment, mais un jour maman elle est sortie, elle ouvre la porte y'avait un journal, *La Liberté*, [Pause]. Y'avait du caca dedans. Du caca humain. Donc ça veut dire heu, « J'te chie de dessus » ! Pardon hein. Et moi, à l'école, [...], un peu plus tard aussi, en grandissant, en cinquième année comme ça, alors y'avait certaines filles – ça j'oublierai jamais – c'était « sale *chink!* » ou « sale *piaf!* ». [...]. Et c'est terrible car, sans être nationaliste, quand tout d'un coup, vous sentez une attaque par rapport à votre peuple, ça vous fait mal ! » **Luna**

Enfin, tandis que **Mayifa** refuse de faire une différence entre « migrant » et « étranger », **Luna** considère que le migrant est celui qui va chercher du travail dans un autre pays par nécessité : en ce sens, étrangers et migrants ne sont pas tout à fait la même chose :

Termes « migrants » ou « étrangers » : je ne sais pas qui ou quoi. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

« Tous les migrants sont étrangers, mais tous les étrangers ne sont pas migrants. Mais le migrant c'est l'étranger qui doit aller chercher du travail ailleurs parce qu'il ne peut pas vivre chez lui. On ferait tous pareil dans la même situation. » **Luna**

## CHAPITRE 8. REPRÉSENTATIONS DE LA COHABITATION QUOTIDIENNE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS SOCIAUX PAR LES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE F

### 8.1 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES « QUI SE PASSE BIEN »

De ces trois interlocuteurs, seule **Luna** commente la manière dont elle conçoit cet espace de cohabitation plurilingue qu'est la Commune F.

Selon **Luna**, les deux communautés « cohabitent bien ensemble ». L'avantage le plus important qu'offre le bilinguisme de la Commune F est qu'il y a une école de langue allemande qui permet aux enfants des personnes de langue allemande de suivre leur scolarité dans leur langue, ce qui n'est pas le cas d'autres communes :

« Ce qu'y'a de positif dans notre commune, c'est qu'on a la chance d'avoir l'école en langue allemande et ça c'est rare, y'a pas beaucoup, y'a pas beaucoup de communes qu'y ont, comme chez nous, des classes en langue allemande. [...]. Et ça alors je trouve c'est une chance extraordinaire pour les gens de langue allemande, établis chez nous, ils ont la possibilité de mettre leurs enfants en classe allemande. Ça c'est, grandiose. » **Luna**

Mis à part cette question des écoles, **Luna** trouve qu'il n'y a pas d'avantages particuliers à habiter une commune bilingue. Ce n'est par ailleurs qu'au moment des assemblées communales ou que lorsqu'elle reçoit de la documentation officielle qu'elle réalise que la commune est bilingue :

« Mais moi le seul endroit où je ressens ce bilinguisme c'est à l'assemblée communale, ou dans les documents officiels parce que là on reçoit dans les deux langues. » **Luna**

Cette cohabitation entre les deux groupes linguistiques amène des pratiques en langues qui peuvent présenter un certain inconvénient. Selon **Luna** en effet, tenir compte des deux langues durant les assemblées communales, par exemple, alourdit les séances et représente plutôt une contrainte qu'un avantage, puisque que chacun a le droit de s'exprimer dans sa langue : pour elle, ça représente plus « un poids [qu']un avantage ». Or, on ne comprend pas toujours toutes les interventions des Suisses allemands parce qu'ils parlent en dialecte suisse-allemand :

Le fait de vivre dans une commune où cohabitent les deux groupes linguistiques est même plus favorable aux Suisses allemands qu'aux Suisses romands. Le français est en effet la langue qui est principalement parlée dans la Commune F : étant donné qu'ils sont minoritaires, les Suisses

allemands sont beaucoup plus facilement bilingues que les francophones. Ceci d'autant plus que la langue qu'ils apprennent à l'école est la même qui est parlée partout, ce qui n'est pas le cas pour les Suisses romands qui font l'effort d'apprendre l'allemand, alors que les Suisses allemands parlent des dialectes suisses-allemands qui seront différents d'un canton à l'autre :

« Ceux de langue allemande, ont de toute façon plus de chance je dirais, que nos Romands dans le sens, ils ont plus de facilité d'être bilingues parce que, les élèves de langue allemande, ils vont en classe allemande, je suis d'accord, [...], mais y a plus de francophones, et si y vont dans le village, [...], ça parle français, donc, automatiquement ils vont pouvoir apprendre le français. Et ça c'est le problème de tous les Romands par rapport au suisse-allemand disons dans nos régions : c'est que nous, on a beau faire l'effort d'apprendre l'allemand, [...], mais c'est quand même deux langues. [...]. Et c'est pas une aide parce que même si je vais à Berne ou au Valais, on parle une autre langue. » **Luna**

C'est en partie ce qui explique pourquoi les Suisses allemands parlent plutôt français lorsqu'ils doivent travailler ensemble : ils connaissent et comprennent pratiquement tous le français.

Enfin, les Suisses allemands et les Suisses romands ne travaillent généralement pas ensemble, notamment parce chacun des deux groupes linguistiques doit traiter des sujets qui concernent leur propre réalité institutionnelle :

« [Au travail], c'est français. Donc y'a les Suisses allemands et les Suisses romands, c'est chacun de leur côté, c'est pas de la ségrégation mais c'est normal, parce que les sujets de discussion sont pas les mêmes : y'a pas d'animosité, c'est juste qu'on n'a pas les mêmes réalités. Par contre, durant les réunions communes, chacun peut s'exprimer dans sa langue. » **Luna**

## 8.2 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS POSSIBLE PAR L'EFFORT D'INTÉGRATION

Pour ces acteurs ayant connu la migration, le processus d'intégration relève de l'étranger puisqu'à lui revient l'effort de s'adapter au milieu dans lequel il vit. Tant **Mayifa**, **Kasun** que **Luna** précisent en effet que les étrangers doivent adopter les pratiques locales pour pouvoir être considérés comme intégrés.

En reprenant un proverbe africain qui dit qu'il faut suivre le pas de ceux qui dansent, **Mayifa** estime que c'est à l'étranger de faire un effort pour s'adapter : s'intégrer, c'est de connaître et de respecter les us et coutumes de la population du pays de résidence. Il faut savoir comprendre le fonctionnement et l'adopter soi-même. Même s'il n'existe pas une seule définition de ce qu'est

l'intégration il faut, en tant qu'étranger, s'adapter aux pratiques familiales et culturelles. La langue est un élément important, mais l'intégration sociale l'est tout autant :

L'intégration : il n'y a pas de bonne définition, mais c'est savoir s'adapter au mode de vie du pays d'accueil : la langue, les us et coutumes, fonctionner comme les autres, les horaires : le quotidien ! **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

Il y a un grand souci d'intégration sociale. La langue, c'est bien, mais il faut aussi savoir les us et coutumes : respecter les valeurs, les habitudes. Comme un Suisse qui va au Congo. Il faut savoir s'adapter aux habitudes familiales et culturelles. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

C'est également ce qui ressort des propos de **Luna** sur le processus d'intégration : dans sa famille, son père a toujours dit qu'il fallait s'intégrer et avoir des contacts avec les habitants de la localité, puisque c'était dorénavant l'endroit où ils vivaient. D'un autre côté, elle estime que la collectivité doit aussi avoir le soin de bien accueillir les étrangers qu'elle accepte sur son sol ; peut-être devrait-on accueillir moins d'étrangers mais prendre le temps de bien les intégrer :

« Et je dis qu'on devrait être plus attentifs à accueillir ceux qui ont besoin d'être accueilli et de les accueillir, juste. [...]. [Quitte] à mettre en place un système où on en accueille un peu moins, mais ceux qu'on accueille, on les accueille bien. » **Luna**

**Kasun** pour sa part considère qu'il y a des lieux qui permettent de tisser des liens avec la population locale, même si lui-même ne les fréquentent pas beaucoup. On peut en effet avoir des contacts avec les Suisses au restaurant, avec des amis, au travail ou encore durant les fêtes (Pâques, Carnaval ou Église), où « [l']on prend des bières et [l']on mange des saucisses ». **Kasun** explique aussi que cela dépend des personnes : s'il connaît une personne qui s'est mariée à une Suissesse pour pouvoir entrer en Suisse, il pense que pour d'autres, l'intégration se fera par les enfants, par le football ou le sport en général, par des cours de français, par les invitations réciproques pour des repas avec les voisins. Il importe donc de faire partie de la vie sociale locale pour pouvoir s'intégrer.

Ces trois interlocuteurs considèrent que la langue est un facteur d'intégration, mais pas nécessairement le seul : il faut aussi savoir aller vers l'autre et ne pas seulement attendre que l'on vienne vers soi. S'il faut accueillir les étrangers « tels qu'ils sont » [**Mayifa**] il faut aussi les diriger vers les institutions où ils peuvent apprendre la langue parce que connaître la langue, ça permet de communiquer, lire, apprendre les lois, comprendre et connaître le milieu dans lequel on se trouve :

« [La langue], c'est important pour la communication ». **Kasun**

La langue, c'est un facteur d'intégration partout dans le monde car ça permet de communiquer. Je peux lire, les lois : c'est un cercle vicieux car si tu ne sais pas lire, comprendre, écrire, tu ne peux pas savoir. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

Ces trois acteurs ayant connu la migration habitent une commune où les deux groupes linguistiques les plus importants sont les francophones et les germanophones. Mais si chacun a son propre parcours et ses propres réalités socioprofessionnelles, tous ont plutôt appris le français que l'allemand ou le dialecte suisse-allemand.

Même si le choix de la langue sera lié au parcours migratoire de la personne de nationalité étrangère, c'est le français qui s'est en quelque sorte imposé tant pour **Mayifa**, pour **Kasun** que pour **Luna** : ils n'ont pas eu à faire un choix, puisque c'est la langue française qui est la langue de la « Romandie », qui est parlée dans la Commune F et dans l'Entreprise F ou encore, parce qu'il n'y avait tout simplement pas de cours d'allemand, à l'époque, pour les nouveaux élèves allophones qui arrivaient :

Je n'ai pas été confrontée aux problèmes de langues : ça a toujours été le français et j'ai toujours été en Romandie. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

C'est l'étranger qui a décidé [sic] il aimerait quelle langue : français ou bien allemand, parce que les deux travaillent, ou bien les deux ont sa vie à la maison, faut regarder le médecin, [...]. Moi, j'ai décidé parce que j'ai besoin de parler français. **Kasun** (paroles rapportées par écrit)

Cet apprentissage et cette connaissance du français s'avèrent d'autant plus nécessaires que c'est la langue qui est principalement parlée dans la Commune F. Même s'il y a des Suisses allemands, ils vont de toute façon parler français, que ce soit dans la commune ou dans l'Entreprise F. Aussi n'est-il pas nécessaire d'apprendre l'allemand. Cette langue est par ailleurs considérée comme une langue difficile, notamment pour la prononciation :

Alors y'a pas de doute possible, c'est le français [langue la plus utile dans le quotidien à la Commune F]. L'allemand, moi à [la Commune F], il ne sert à rien, pour moi. J'ai tenté d'apprendre l'allemand, mais c'est une langue difficile. **Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

« Parce qu'après dans le courant, dans, dans la vie courante vous pouvez aller dans n'importe quel commerce chez nous à [la Commune F], ils vont tous nous parler en français. Y'a personne qui parle en allemand. [...]. C'est bilingue mais en même temps, la commune à [Commune X] est plus bilingue. » **Luna**

[A l'Entreprise F] la langue de travail c'est le français. Il y a beaucoup d'étrangers et de Suisses allemands, mais ils parlent français. Il y a des Portugais, ils parlent portugais, mais je suis le seul Sri Lankais : je suis obligé. **Kasun** (paroles rapportées par écrit)

Le processus d'apprentissage de la langue est certes différent selon chacun de ces trois acteurs sociaux. Mais pour tous les trois, la connaissance de la ou des langues est une nécessité.

On se rappelle que **Mayifa** n'a pas eu à prendre des cours de français puisqu'elle avait déjà appris la langue durant sa scolarité dans son pays d'origine. Mais elle est d'avis que les étrangers qui ne comprennent pas la langue rencontrent des difficultés ; il revient aux gens qui parlent la langue de se faire comprendre des allophones, et non pas le contraire. Par ailleurs, on lui a confié que certains étrangers qui travaillent pour l'Entreprise F n'ont besoin ni du français, ni de l'allemand et qu'ils peuvent travailler dans leur langue. D'un autre côté, ce n'est pas nécessairement la faute de ces travailleurs, car les journées de travail sont très longues et ensuite, ils ont leur famille. De l'autre, il manque tout simplement de lieux dans la commune non seulement pour voir pratiquer la langue mais aussi et surtout pour apprendre la langue. Il y a peu ou pas de structures, et ça coûte cher. Or, les étrangers ont beaucoup plus besoin de connaître les langues que les Suisses, puisqu'ils vont aller là où il y a du travail, c'est-à-dire peut-être aussi en Suisse allemande :

Le problème : il n'y a rien pour l'apprentissage ! Le peu de dispositifs coûtent cher et les gens n'ont pas de possibilités. Il n'y a pas de structures. Sont limitées. Soit c'est l'entreprise qui paie, soit c'est le chômage. Si on a la volonté mais avec la langue, il faut dialoguer. Mais il n'y a pas de lieux.  
**Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

Mais j'ai connu un Suisse qui ne connaissait pas un mot d'allemand. Mais chez les étrangers, le besoin est plus accentué. Pour un Suisse, « Moi je suis chez moi et qu'est-ce que je vais faire en Suisse alémanique ? ». Mais moi, si je trouve un travail en Suisse allemand, je dois, je vais y aller.  
**Mayifa** (paroles rapportées par écrit)

**Kasun** de son côté a déjà pris des cours de français à titre privé, mais c'est surtout par l'intermédiaire de son travail ou des offres de cours durant des périodes de chômage qu'il a bénéficié de cette possibilité. Les cours étaient donnés soit par des bénévoles, soit par des enseignants rémunérés. Selon **Kasun** toutefois, l'enseignement donné par des étrangers est plus intéressant que celui donné par des Suisses. Mais les cours privés « coûtent cher ». **Kasun** n'a pas beaucoup d'occasions pour parler le français car, mis à part le travail et parfois une sortie avec des collègues, il n'a pas le temps :

J'ai pris des cours de français pendant trois mois. Comment j'ai appris le français ? Une ou deux fois, à la fin de mon travail au Buffet de la gare : je suis resté quelques mois au chômage et j'ai pris des cours. J'en avais besoin ! A [l'Entreprise F], j'ai pris quelques cours de français, après [j'ai cessé de travailler là], ensuite retour [à l'Entreprise F] alors j'ai repris des cours. **Kasun** (paroles rapportées par écrit)

« Moi, je suis toujours avec mon travail, avec ma famille. J'ai pas de temps pour aller avec des étrangers, ou avec des Suisses, j'ai pas assez de temps pour parler. Pour le week-end, je vais aller à des anniversaires, commissions, mariages ; le temps passe comme ça. » **Kasun**

Pour **Kasun**, il est important que ses enfants sachent parler deux ou trois langues, notamment l'allemand, car ils seront peut-être amenés à travailler plus tard en Suisse allemande :

Mes enfants vont apprendre l'allemand à l'école. Auront besoin de l'allemand car le travail, ne sait pas où [il sera] : Berne ? Zurich ? Les enfants : c'est important d'apprendre deux – trois langues car mon pays n'a pas la sécurité. Peut-être qu'ils vont toujours vivre ici ? A Berne ? A Bâle ? Pour la communication ! C'est obligé de prononcer l'allemand. **Kasun** (paroles rapportées par écrit)

**Luna**, quant à elle, nous informe que si l'italien était la langue parlée à la maison durant sa jeunesse, c'est elle qui a amené le français à la maison. Il a d'ailleurs fallu qu'elle apprenne rapidement la langue puisqu'à l'époque, il n'y avait pas de cours d'appui en langue. C'est en outre le même scénario qu'elle a connu dans la famille qu'elle a fondée avec son mari : celui-ci, qui est Suisse, a appris l'italien et tenait absolument à ce que l'italien soit la langue familiale. Mais dès que leur premier enfant est entré à l'école enfantine, le français s'est imposé dans la famille :

« L'italien était la langue parlée à la maison, mais très vite j'ai un peu imposé le français parce que dès que je l'ai appris, ça venait presque d'office, ou parfois y'avait moitié-moitié. » **Luna**

Mon mari [qui n'est pas Italien] voulait absolument qu'on parle italien avec notre fils, parce que dehors, il a le français, ce qu'on a fait. Mais jusqu'à ce qu'il entre à l'école enfantine, il ne parlait donc pas français et j'étais parfois frustrée, parce que quand je présentais aux autres dans le village y pouvait pas leur parler. Mais après, quand il a commencé l'école enfantine, le français est entré dans notre famille, ça c'est clair. » **Luna**



## CHAPITRE 9. IDENTIFICATION DES RÉFÉRENCES IDENTITAIRES ET DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE F

### 9.1 DES SUISSES LÉGITIMES RÉGIS PAR UN ETAT DE DROIT

Différents éléments peuvent être soulignés à partir des commentaires formulés par ces trois interlocuteurs sur ce qu'est la Suisse ou ce que sont les Suisses. Il convient tout d'abord de préciser que, même si ces trois acteurs sociaux nous parlent de leurs représentations de ce qui peut définir un Suisse ou des Suisses, c'est *en tant que personnes ayant connue la migration*, donc en tant qu'individus ayant eu ou ayant encore le statut juridique d'étranger, qu'ils se positionnent : en parlant des Suisses, ils nous parlent en fait d'eux, de leur statut en Suisse ou de leurs expériences de contact avec la population légitime.

C'est en ce sens qu'il faut regarder les commentaires de Mayifa : en déplaçant les propos vers la relativité des appartenances et même la dépréciation du groupe de référence des Suisses, elle remet en quelque sorte en question les catégorisations entre « Suisses » et « étrangers ». Nous avons vu que la légitimation des catégorisations entre groupes ou sous-groupes est notamment possible par le maintien à l'écart des « profanes » et par l'acceptation de la pertinence de la ségrégation des uns et des autres [Berger et Luckmann, 2008 ; 1966]. Or, Mayifa rejette ici la pertinence de la ségrégation dont les étrangers peuvent faire l'objet par les Suisses en effectuant un *déplacement* des registres identitaires par l'infirmité des statuts des Suisses. Elle peut réagir de la sorte à la caractérisation des individus ou des groupes selon qu'elle a pu être impliquée dans une situation relationnelle asymétrique. Sa remise en question des éléments identitaires imaginaires propres à chacun des groupes concernés (« imbécile », « criminel » et « sans travail » étant des éléments socialement accolés aux étrangers, entraînant un « effet miroir »<sup>296</sup> sur l'image des Suisses) brouille les cartes des classements entre groupes ainsi que la légitimité du groupe dominant. Il y a, en quelque sorte, négociations des limites symboliques entre le soi et l'autre.

De même en est-il des commentaires de Kasun : en situation de migration, les premières institutions avec lesquelles les personnes de nationalité étrangère entrent en contact seront souvent celles relatives aux conditions de séjour, aux permis, aux papiers juridiques leur accordant un statut.

---

<sup>296</sup> Par « effet miroir », nous signifions ici que les Suisses seront perçus, par extension, comme le contraire des étrangers, soit « intelligents », « non-criminels » et « avec un travail ».

Puisque les individus intériorisent les institutions dans leur propre expérience personnelle, il est fort possible que Kasun ait gardé à l'esprit que ces institutions représentent la réalité sociale suisse. Mais il peut aussi parler en tant que personne qui a connu la guerre dans son pays d'origine : ayant souffert de cet état majeur d'insécurité, la sécurité peut représenter pour lui une caractéristique à partir de laquelle il regardera et évaluera son monde environnant. Car c'est aussi sous cet angle qu'il juge que les enfants en Suisse sont exposés à différents dangers que représentent les technologies. Il apparaît également que Kasun nous parle de ses propres valeurs en dressant le portrait des parents suisses, c'est-à-dire l'importance de l'unité familiale et du rôle protecteur des parents vis-à-vis de leurs enfants.

Les commentaires de Luna, quant à eux, font directement référence à la dynamique du rapprochement et de l'éloignement puisqu'ils renvoient à l'idée que ce n'est qu'à partir du moment où les individus légitimés invitent ceux qui ne le sont pas encore à entrer dans leurs cercles que la relation peut s'établir [Elias et Scotson, 1997 ; 1965].

Même s'ils sont personnalisables, ces positionnements sont révélateurs des dynamiques relationnelles entre les groupes, à savoir que les individus évaluent les comportements d'autrui et leur milieu environnant en regard de leur propre expérience de vie, ici en tant qu'individus ayant connu le statut d'étranger.

## 9.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES « QUI COHABITENT BIEN »

Si Kasun peut nous faire réfléchir dans un premier temps au fait que les frontières construites entre les deux groupes peuvent relever davantage du fantasme que de la réalité, il est important dans un deuxième temps de se rappeler que, bien qu'il parle français, il ne maîtrise pas la langue et encore moins l'allemand ; serait-il possible qu'il ne puisse, en ces conditions, être inclus ni dans l'univers référentiel des Suisses romands, ni dans l'univers référentiel des Suisses allemands et, qu'en conséquence, il ne puisse s'approprier les caractéristiques partagées qui sont supposées distinguer ou rapprocher ces deux groupes linguistiques ? Que, lorsque l'on se situe à l'extérieur des groupes, les éléments susceptibles de particulariser les uns et les autres ne sont pas visibles ? Cette remise en question de l'univers symbolique de la société et de la pertinence de cet univers pour Kasun met au

jour le caractère construit et intériorisé des limites symboliques produisant les identifications mutuelles. Mais ceci révèle aussi l'importance de la connaissance nécessaire des langues de la collectivité pour accéder aux caractéristiques identitaires pouvant susciter et alimenter les sentiments d'appartenances aux groupes. Tant et aussi longtemps qu'il vit à la frontière ou à la marge des groupes, le non-initié reste étranger à ceux-ci [Simmel, 2004 ; 1979 ; Schütz, 2010 ; 1944]. Nous pouvons aussi remarquer que Kasun semble accorder une importance particulière aux lois qui permettent de protéger tout le monde en Suisse, qu'ils soient germanophones ou francophones ; peut-être juge-t-il que les lois, en Suisse, permettent de régler des conflits potentiels, que ce soit entre individus ou entre groupes linguistiques ?

Situation tout à fait contraire à celle que connaît Luna : ayant vécu toute sa vie en Suisse romande, elle a hérité du processus de socialisation du groupe linguistique qui l'a incluse, c'est-à-dire les Suisses romands. Elle aura par ailleurs recours au « on » lorsqu'elle fera référence aux francophones minoritaires, traduisant ici son identification aux Suisses<sup>297</sup> qui parlent français, et illustrant le lien entre groupes d'appartenance et groupes de référence.

Luna aurait à ce point intériorisé l'ordre social et institutionnel de l'univers symbolique environnant qu'elle peut puiser dans le stock commun de connaissances et ses croyances (le *Röstigraben* qui apparaîtrait lors des votations) pour exemplifier la perception des différences culturelles entre Suisses allemands et Suisses romands. De la même manière, Luna reprend aussi les arguments en faveur du plurilinguisme : présenté comme une « richesse », ces représentations positives du bilinguisme s'inscrivent en fait dans le courant des « langues en contacts » et dans le discours de la « bonne entente » qui a cours en Suisse depuis quelques années. Ce qu'elle confirme en précisant que Suisses romands et allemands « cohabitent bien ensemble ». Toutefois, malgré cette « bonne entente », les groupes connaissent des rapports de force favorables aux germanophones sur le plan national puisque c'est l'allemand et le dialecte suisse-allemand qui ont le plus de poids en Suisse. Enfin, le fait qu'elle souligne que le dialecte suisse-allemand est pratiquement aussi important que peut l'être l'allemand standard, même pour le travail, donne des pistes de réflexions sur les besoins que les étrangers peuvent ressentir à l'égard des langues, particulièrement lorsqu'ils se trouvent confrontés à la réalité socioéconomique d'une commune ou d'un canton bilingues.

---

<sup>297</sup> Il faut rappeler ici que Luna est effectivement devenue suisse par mariage, ce qui peut favoriser une forme d'identification et donc de rapprochement identitaire à l'égard du groupe.

### 9.3 LES ÉTRANGERS : DES INDIVIDUS AUX STATUTS ET AUX CONDITIONS VARIÉS

Il est intéressant ici de souligner le fait que ces interlocuteurs ne présenteront pas la question sur le plan des agissements ou des coupures avec le passé, mais bien sur celui des questions liées aux situations juridiques de résidence. Ceci est intéressant dans la mesure où ces positionnements nous mènent à réfléchir aux processus de construction des catégorisations et aux liens entre groupes d'appartenance et groupes de référence : bien qu'il puisse être normal de se sentir étranger dans un nouvel environnement tant que l'on n'a pas acquis les pratiques permettant d'accéder à l'univers référentiel de ce milieu, il apparaît, à l'aube de ces commentaires – mais surtout de ces silences – que les individus incluent à la fois passé et présent dans leur personnalité et que les limites symboliques entre ce qui constitue le soi et ce qui constitue l'autre est bel et bien le fruit d'une construction sociale. Parce que si ces personnes sont catégorisées par le pays de résidence en tant qu'« étranger », n'ayant pas obtenu la nationalité à la naissance, elles ne font pas allusion aux rattachements avec le pays qui les a vu naître ou à des distances « culturelles » ou « symboliques » pouvant renforcer l'étrangéité d'une personne. Alors qu'elles sont nées dans un autre pays, ces personnes peuvent maintenant se sentir Suisses et ce d'autant plus que Mayifa et Luna ont obtenu la nationalité.

Or, toutes deux dénoncent que les statuts juridiques attribués aux étrangers ne sont pas tous les mêmes selon le pays de provenance de l'étranger ou encore, selon sa réalité socioéconomique. Alors que ces statuts déterminent les permis de séjours ainsi que les types de droits et devoirs des catégories d'étrangers, ils font ici directement référence au modèle dit des « deux cercles » de la politique migratoire suisse, modèle repris par la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers et qui distingue les conditions d'accueil et de séjour des ressortissants des États membres de la Communauté européenne (CE) et de l'Association économique de libre échange (AELE) [LEtr]. Ce modèle révèle bien cette opposition entre étranger « désiré » et étranger « non désiré », qui sous-entend que les étrangers disposant d'un capital social, économique et symbolique favorables à leur intégration, ou encore ceux que l'on considère comme étant « culturellement proches » des Suisses, sont encouragés à s'installer, alors que seront moins bien accueillis les personnes considérées comme moins facilement intégrables [Wicker et *ali.*, 2003].

Il ressort aussi des commentaires de ces deux interlocutrices que les membres de la collectivité dite « d'accueil » renvoient parfois les personnes qui « viennent du dehors » à leur condition d'étranger.

Alors qu'il arrive que des individus qui font partie du groupe dominant s'appuient sur certaines caractéristiques individuelles pour leur rappeler leurs stigmates [Goffman, 1975 ; 1963] et les mettre à distance, voire les exclure du groupe de référence (femme noire qui n'est pas perçue comme Suisse), d'autres s'attaquent directement aux personnes de nationalité étrangère pour violemment tenter de les garder à distance (excréments sur le perron) puisque leur seule présence sur le territoire les rend suspectes et représentent une menace intérieure selon qu'elles ont hérité d'une socialisation différente. Il peut en effet arriver que la population locale stigmatise des groupes particuliers selon qu'elle estime qu'ils représentent une menace pour sa cohésion. Ceci n'est pas sans rappeler non plus les craintes que certains citoyens peuvent ressentir face à l'arrivée de travailleurs ressortissants d'autres pays, qui peuvent donner des prétextes aux milieux socioéconomiques pour modifier les règles, ainsi que la volonté de préserver des prestations sociales étatiques et un filet de sécurité sociale qu'ils estiment être leurs prérogatives [Bolzman, *op. cit.* : 178 – 179 ; Tabin, 1999 : 44]. Le rapprochement spatial n'étant pas toujours favorable à un rapprochement social, les manifestations xénophobes évoquées par Luna nous rappelle que les dynamiques sociales sont souvent le fruit de luttes entre groupes légitimes (et qui actualisent leur légitimité) et ceux qui n'ont pas acquis ce statut. Les commentaires de Luna sur les travailleurs étrangers que l'on allait chercher par camions illustrent en outre de manière très parlante les luttes que se livrent à l'occasion les groupes pour l'accès aux ressources (emploi, prestations sociales) et au marché de l'emploi [Entzinger, 2000].

Au-delà, ces commentaires renvoient aux rapports entre la construction du soi et le regard de l'autre, au rôle joué par l'autre pour la confirmation ou l'infirmité du statut de l'individu et, ultimement, de la marge de manœuvre possible pour celui-ci de réagir à cette catégorisation ; on le voit ici, le degré d'accueil manifesté par la population établie à l'égard des étrangers peut agir sur leurs parcours et sur leurs propres perceptions d'eux-mêmes dans cet environnement.

#### 9.4 UNE COMMUNE FRANCOPHONE FAVORABLE AUX GERMANOPHONES

Le fait que seule Luna se soit exprimée sur la réalité bilingue de la commune et sur ses dynamiques de cohabitation est intéressant, dans la mesure où elle pose la question des sentiments d'appartenance et des intérêts à l'égard du lieu d'habitation.

Luna est en effet arrivée très jeune en Suisse, maîtrise le français, affirme avoir de bonnes connaissances en allemand, travaillait en tant qu'enseignante c'est-à-dire, dans une institution-clé de la commune, s'est mariée à un Suisse<sup>298</sup> et habite dans la Commune F depuis plus de quarante ans : il est fort à parier qu'elle sente qu'elle fait partie intégrante de la collectivité, voire même qu'elle se voit légitimée à revendiquer un ancrage local. Dans ce cas, il n'est pas surprenant qu'elle se sente interpellée par le fonctionnement de la collectivité puisqu'elle s'y trouve impliquée.

Son identification au groupe des francophones est par ailleurs marquée par le fait qu'elle utilise l'expression « établis chez nous » afin de parler des germanophones de la commune : ceci laisse entendre l'idée que les francophones, majoritaires, autorisent en quelque sorte les germanophones à suivre leur scolarité en allemand. Ce qui permet aussi à la commune de jouir d'une image positive, puisque peu de communes bénéficieraient de cette situation.

Autre fait intéressant : si Luna admet que les francophones sont majoritaires dans la Commune F, elle estime qu'il sera plus facile pour les Suisses allemands d'être bilingues parce que c'est le français qui est la langue parlée dans « le village ». Luna se sert aussi de la diglossie des germanophones pour justifier la raison pour laquelle les francophones ne font pas usage de l'allemand ; l'attitude des francophones trouve sa cohérence dans l'utilisation des germanophones de deux langues distinctes, occultant de fait les micro-situations de domination que connaissent les germanophones dans la Commune F. Ce rapport de forces sera d'autant plus esquivé que la réalité linguistique de la commune sera présentée comme une opportunité pour les germanophones d'apprendre « automatiquement » le français. Elle-même ayant appris le français par immersion, il est fort probable qu'elle conçoive que l'on peut apprendre les langues de facto par imprégnation.

L'organisation institutionnelle relative à cette réalité bilingue paraît contraignante dans la mesure où, parce que les assemblées communales ont un caractère officiel, elle doit être assumée en tant qu'espace partagé pour les deux groupes ; Luna rejoint sur ce point les commentaires des acteurs de notre premier corpus. Si les francophones semblent dans un premier temps avantagés dans les rapports de forces entre les groupes linguistiques puisque les Suisses allemands « parlent

---

<sup>298</sup> En se mariant avec un Suisse, Luna a aussi acquis le lieu d'origine de son mari, lieu d'origine qui, s'il est devenu le sien à travers ce processus de « naturalisation » suisse (obtention de la nationalité), peut ou ne pas être perçu comme un lieu auquel Luna s'identifie.

pratiquement tous français », il apparaît dans un deuxième temps que le modèle de gestion du bilinguisme s'apparente davantage au « voisinage » qu'à la « cohabitation ».

## 9.5 DES ÉTRANGERS RESPONSABLES DE LEUR INTÉGRATION ET QUI APPRENNENT LE FRANÇAIS

Il ressort des commentaires de ces trois interlocuteurs que la responsabilité du processus d'intégration revient à celui qui vient s'installer : il y a responsabilisation et individualisation de l'effort d'adaptation. Si nous pouvons constater que cette perception à l'égard du processus d'intégration correspond bien à l'« air de notre temps »<sup>299</sup>, il n'en demeure pas moins qu'il y a ici une occultation quasi-totale du rôle que peuvent jouer les institutions et les individus de la collectivité pour assurer le suivi entre « deux mondes ». Plus précisément, parce que l'étranger se trouve pratiquement toujours dans la situation de devoir justifier sa présence sur le territoire de cette société, il a tout intérêt à se conformer aux règles de conduite du nouvel environnement s'il ne veut pas « enfreindre, selon les termes de Sayad, cette, [...], loi non écrite qui impose la réserve, la neutralité qui sied à l'étranger » [Sayad, 1999 : 403 – 404]. Et ce d'autant plus que les membres établis de la collectivité locale auront cette même exigence à l'égard de celui qui arrive et qu'ils se trouvent en situation de juger du degré acceptable et accepté d'intégration de l'étranger. En ces circonstances, l'étranger se voit implicitement contraint de faire « acte de reconnaissance », voire même « acte de loyauté », vis-à-vis des pratiques locales.

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons voir dans ces commentaires qu'il paraît être important de faire partie du lieu, de se faire connaître (et reconnaître) à travers les activités locales afin de tenter de se rapprocher de la population établie. Ce qui revient à dire que, dans de petites villes ou des communes de faible densité démographique, les personnes de nationalité étrangère s'insèrent dans un *imaginaire social monolithique*, pour reprendre les termes de Vatz-Laaroussi [2005], où il s'avère important d'adopter les pratiques locales afin de ne pas se faire remarquer et se faire catégoriser comme « différentes ».

---

<sup>299</sup> Nous assistons en effet, depuis les années 1960, à ce que J.-C. Kaufmann (2007) nomme la « montée historique du sujet », où l'individu est de plus en plus situé au centre de ses propres actions, processus qui évolue dans le sens d'un renforcement de la personnalisation des « *self-schemas* » et qui coïncide, au même moment, avec le déclin de l'institutionnalisation de la société (pp. 74 – 76).

Si Luna semble associer quantité d'étrangers et qualité de l'accueil, nous dévions plutôt la question vers la notion d'*intérêt* : dans quelle mesure les groupes d'établis voient-ils l'avantage d'accueillir et d'intégrer des personnes de nationalité étrangère, alors que les espaces de rencontre entre les groupes linguistiques légitimes semblent si peu présents ?

Enfin, si la langue représente un outil utile pour l'appréhension et la compréhension du monde qui nous entoure, seule Mayifa dénoncera l'absence de structures locales pour l'apprentissage des langues : ni Kasun, ni Luna n'émettront de commentaires sur l'importance de l'existence de telles structures. Serait-ce à lier avec leurs propres parcours sociolinguistiques où l'absence de cours était la norme ? Ont-ils à ce point intériorisé le rapport asymétrique entre groupe majoritaire (nationaux) et minorité (non-nationaux) qu'ils « oublient » le rôle que peut jouer la collectivité locale dans cette offre de cours ?

Dans cette commune où se côtoient les deux groupes linguistiques, le choix de la langue paraît dicté ici par l'impératif de connaître l'une des langues pour assurer les actes de la vie quotidienne, qui seront d'abord d'ordre professionnel : comme nous l'avons déjà mentionné, c'est en quelque sorte le « choix de la nécessité » [Bourdieu, 1979].

Mais contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre, les communes bilingues ne semblent pas faciliter et favoriser le bilinguisme : ces acteurs semblent surtout se concentrer sur l'une des langues locales et orienter leur quotidien en fonction de cette langue. On se rappelle, bien que Mayifa ait tenté d'apprendre l'allemand et que Luna savait l'allemand avant de venir s'établir dans la Commune F, ni Mayifa, ni Luna et ni Kasun n'ont recours à cette langue dans leur vie quotidienne. Le français étant la langue dominante de la commune, ce rapport de force a même amené Luna à délaisser l'allemand, attitude que l'on pourrait désigner par de l'*opportunisme sociolinguistique*. Il peut par ailleurs paraître difficile d'apprendre ou d'entretenir la langue de l'autre groupe linguistique dans une commune bilingue où les francophones sont majoritaires, où les germanophones semblent eux aussi s'adapter au fait français et, qui plus est, où il n'y a pas d'offres de cours en langue allemande. Tous trois s'appuient, en quelque sorte, sur le confort d'une majorité dominante.

On peut alors s'interroger si le fait que les étrangers apprennent plutôt le français viendra renforcer le processus de minorisation du fait germanophone dans la commune ; tel un effet « boule de neige », la vitalité linguistique des germanophones peut paraître de plus en plus précaire au fur et à



mesure du grossissement de la quantité des locuteurs francophones occasionné par ce choix des étrangers d'apprendre le français, qui feront d'autant plus ce choix du fait de la précarité de la vitalité linguistique des germanophones, etc.

Bien que ce choix de la langue prédominante puisse convenir à leur vie quotidienne, ceci a pour effet de limiter leurs possibilités professionnelles, voire leur mobilité à l'intérieur de la Suisse, dans un pays où la connaissance des langues nationales - plus l'anglais désormais - présente un grand avantage économique [Grin, 1999]. Dans ces zones rurales bilingues, ces commentaires laissent songer que les étrangers vivent ce bi-trilinguisme *sur le mode monolingue*, attitudes qu'une offre unique en langue française n'aide en rien à modifier ou à l'opposé conforte, mais qui peuvent aussi être occasionnées par un fonctionnement en mode monolingue d'une commune bilingue ; tel que nous l'avons vu précédemment, les habitants francophones et germanophones semblent partager une vie publique commune qui leur permet de vivre dans leur propre langue, les uns à côté des autres [Cichon, 1997 : 47]. Tout ceci contribue sans doute à cette attitude d'évitement, chez ces trois acteurs, de l'apprentissage de l'autre langue.

Or, bien que Mayifa ne ressente pas le besoin d'apprendre l'allemand, elle souligne qu'il est important pour les étrangers d'apprendre les deux langues puisqu'ils iront là où se trouve le travail. Ce que Kasun conçoit par ailleurs pour ses propres enfants. Contrairement aux Suisses, qui sont légitimés dans leur statut et peuvent donc refuser d'aller travailler en Suisse allemande, l'étranger est en quelque sorte amené à faire preuve d'une certaine souplesse professionnelle : toujours susceptible d'être stigmatisé par les établis en tant qu'étranger « qui ne veut pas travailler » ou qui « profite du système », l'étranger a tout intérêt à se plier aux lois du marché s'il veut éviter d'être catégorisé de la sorte. Ceci d'autant plus qu'en Suisse, la présence étrangère est d'abord pensée en termes de besoins économiques pour le pays.

Complexe et laborieux, le processus d'apprentissage de la langue du nouvel environnement par les adultes issus de la migration résulte souvent de la combinaison de deux types d'apprentissage : l'« apprentissage guidé », où l'apprenant est accompagné par une personne-ressource (enseignant, conseiller, tuteur), une démarche pédagogique et des outils, durant une période déterminée, et l'« apprentissage naturel », qui se fait hors institution : l'apprenant s'approprie la langue à travers le fait social, la réalité de la vie quotidienne. Il peut aussi arriver que ces adultes se trouvent en « situation mixte », l'acquisition de la langue se faisant à la fois en « apprentissage guidé » et en

« apprentissage naturel », le premier représentant des périodes ponctuelles s'insérant dans le temps long de l'acquisition en milieu naturel [Véronique, 1984 cité par Adami, 2009 : 37 – 38].

De ces trois témoignages ressortent deux cas de figure. Luna ayant bénéficié d'un apprentissage formel pour le français puisqu'elle a été scolarisée en Suisse francophone et Mayifa ayant aussi appris le français durant son parcours scolaire dans son pays d'origine, ces deux interlocutrices ont connu une expérience d'*apprentissage guidé* dans un cadre formel. On peut toutefois s'interroger sur la forme d'« apprentissage guidé » qu'a connue Luna, n'ayant eu aucun cours d'appui en langue dans le pays dit « d'accueil ». Bien qu'elle juge qu'elle a « appris très vite », c'est peut-être la nécessité qui l'a amenée à apprendre rapidement la langue. Elle peut aussi s'être appuyée sur son capital linguistique acquis dans son pays de naissance, l'Italie, afin d'apprendre le français : l'italien et le français étant des langues proches, on peut estimer que c'est un atout non négligeable qu'elle a pu réinvestir dans son apprentissage du français.

La situation de Kasun représente notre deuxième cas de figure. Ayant bénéficié de cours de français, notamment lorsqu'il était pris en charge par son employeur ou par l'assurance-chômage, mais ayant également appris la langue par le travail, Kasun fait partie des adultes qui se trouvent en « situation mixte », en ayant bricolé un *apprentissage hybride*. Sa préférence affirmée pour les enseignants étrangers ouvre par ailleurs la voie à d'autres réflexions, notamment sur les acteurs les plus appropriés pour prendre en charge de telles formations : natifs ou non natifs de la langue ? Concevoir des offres de cours constitue, certes, une démarche importante, pour autant que cette formation s'appuie sur un personnel qualifié capable d'analyser les besoins de leurs publics allophones et capable aussi d'y répondre sur un plan didactique. Les natifs qui ont intériorisé leur langue maternelle peuvent reproduire, sans en être conscients, un modèle idéal et absolu de leur langue, non adapté à une langue seconde, et ce d'autant plus qu'ils sont des représentants « de l'usage légitime de la langue légitime », tel que l'écrit Bourdieu, *naturalisant* par le fait même la transmission de la langue et son apprentissage [Bourdieu, 1982 : 49 – 50].

## 9.6 SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS COMMUNAUX DE LA COMMUNE F

Après avoir observé en détail ce que peuvent nous révéler les commentaires des divers acteurs communaux sur leurs représentations sur le soi et l'autre, sur les langues et sur la cohabitation quotidienne, attardons-nous maintenant à relever les éléments principaux pour chacun des trois groupes d'acteurs que sont les francophones, les germanophones et les personnes ayant connu la migration de la Commune F.

Nous avons vu que les francophones considèrent que les Suisses sont unis par l'hétérogénéité cantonale, la démocratie et le plurilinguisme. Il ressort d'abord que les Suisses sont caractérisés par le principe « d'unité dans l'hétérogénéité » : les groupes linguistiques sont en effet pensés comme des ensembles juxtaposés les uns à côté des autres et la distance entre les cantons est atténuée par la présence du pouvoir central à Berne. Cette distance est par ailleurs illustrée par la différenciation qu'ils font entre la « Suisse primitive » et les régions urbanisées : si ces francophones reconnaissent l'existence de sous-groupes dans l'espace national, ils marquent aussi leur appartenance (positive) à la Confédération helvétique en s'identifiant à des régions urbaines pensées comme ouvertes et tournées vers l'extérieur.

Nous avons aussi remarqué que le système démocratique assure les liens entre les Suisses : c'est par cette institution que les individus sont reconnus comme faisant partie du groupe des initiés, ou comme membres de la communauté politique, et que les particularités propres à chacun des groupes sont transcendées par cette volonté politique du « vivre ensemble » – faisant ici référence au concept du *Sonderfall*, soit à l'idée que la Suisse est une nation d'exception.

Enfin, le plurilinguisme est vu comme un facteur de rapprochement entre les Suisses. Le pays rassemble certes des groupes linguistiques divers, mais cette hétérogénéité – si caractéristique des Suisses – est perçue comme étant un élément rassembleur puisque les Suisses, dans leur ensemble, sont pensés comme étant plus ouverts aux langues et comme ayant plus de facilité à les apprendre : la distance entre les groupes linguistiques est réduite par ces facultés plurilingues attribuées aux habitants du pays, le plurilinguisme symbolisant ici cette union puisqu'il est conçu comme « réalité spirituelle » de ce peuple imaginé [Widmer, 2005 ; 2004].

Mais les communautés linguistiques sont culturellement distinctes : francophones et germanophones présentent en effet des différences majeures, particulièrement sur le plan culturel. Alors que les premiers sont globalement positivement décrits, les deuxièmes présentent des traits identitaires plutôt négatifs. Si les francophones et les germanophones sont dissemblables, ceci se comprend par l'hétérogénéité qui existe entre les cantons mais aussi entre les langues : il y a une « culturalisation » des communautés linguistiques étant donné que les comportements de chacun s'expliqueront par le fait qu'il appartient à sa communauté linguistique, « culturalisation » qui sera illustrée par la notion du *Röstigraben*. La diglossie des Suisses allemands compromet en outre la compréhension entre les deux groupes et est la raison pour laquelle les Suisses romands ne vont pas faire usage de la ou des langues des premiers. Parce que le français est une langue qui est standardisée, donc censée être plus facile à apprendre, les francophones de la Commune F considèrent qu'il est plus simple pour les germanophones d'apprendre cette langue.

Nous avons aussi observé que les étrangers sont conditionnés par leur culture ; en ce sens, la notion d'étranger est liée à celle des « origines ». C'est en effet d'abord parce que l'on conçoit que l'étranger a des « origines autres » qu'on lui attribue un espace approprié : ainsi est-il renvoyé à une fonction symbolique, soit celle de construire une passerelle entre les « étrangers » et les « Suisses » selon qu'il partagerait une proximité avec les autres personnes de nationalités étrangères, voire même une « culture » et des références communes.

S'il peut ne plus être considéré comme « migrant », l'étranger ne fait pas pour autant partie des « établis » puisque ses « origines » instituent une distance avec la population suisse, que ce soit sur le plan des agissements, des émotions ou des comportements. Pour ne plus être perçu comme étranger, il faut que celui-ci mette de côté sa « propre culture », ce qui peut prendre deux ou trois générations. Le rapprochement culturel est donc possible, mais pour autant que l'étranger intègre des « éléments culturels suisses ». Les commentaires laissaient également entendre qu'il y avait différents types d'étrangers en Suisse, différences qui s'expliquent par des facteurs tels que le temps passé en Suisse, les confessions religieuses et les origines nationales. Ainsi les « musulmans », les Albanais, les gens des pays de l'Est et les ressortissants Turcs sont considérés comme étant plus éloignés culturellement des Suisses que peuvent l'être les Italiens. Enfin, appartenir à une « communauté » (pensée comme unique et statique) paraît suspect aux yeux de ces francophones.

Du point de vue de la cohabitation quotidienne, nous avons observé que la Commune F est une commune francophone aux pratiques linguistiques séparées. Tout d'abord, nous apprenons que c'est parce qu'il y a eu une fusion entre deux communes qu'il y a eu la mise en place de pratiques bilingues. Mais d'un côté, le fait que le canton de Fribourg soit bilingue et qu'il y ait une cohabitation entre les deux groupes linguistiques amènent les interlocuteurs à concevoir que la quasi-totalité des habitants sont bilingues, permettant dans un premier temps d'effacer les frontières entre les groupes pour former une communauté locale uniformément bilingue. De l'autre, nous avons aussi remarqué que les francophones, numériquement supérieurs dans le canton et dans la commune, ont des pratiques en langues plutôt unilingues francophones. Selon l'idée que « tout le monde parle français » (c'est-à-dire les germanophones), les francophones évitent en quelque sorte d'utiliser la ou les langues des germanophones renforçant ainsi, par conséquent, un rapport de forces qui leur est favorable. Ce rapport se traduit par une forme d'indifférence à l'égard de la ou des langues de l'autre et de déni d'espace d'expression pour les germanophones, en même temps qu'il reproduit les rapports globaux qui prévalent en Suisse entre Suisses allemands et Suisses romands, à savoir que les premiers parlent plus souvent français que les deuxièmes l'allemand. Cette attitude d'évitement de la ou des langues de l'autre s'explique par le fait que les francophones perçoivent les germanophones comme des agents de la majorité nationale, manifestant ainsi peu de compréhension à l'égard de leurs besoins.

Si les rapports quotidiens entre francophones et germanophones sont « harmonieux », l'organisation institutionnelle semble contraignante dans la mesure où les pratiques bilingues – qualifiées de « lourdes » – assument le caractère officiel des manifestations publiques qui reconnaissent un espace aux germanophones et appellent donc la prise en compte des deux langues. L'organisation institutionnelle dans les écoles est cependant caractérisée par le maintien des frontières entre les groupes linguistiques ; le « choix » amenant le « non-choix » entre les cursus scolaires, nous avons fait ressortir l'idée que les écoles sont des lieux d'institutionnalisation du monolinguisme en contexte plurilingue. Cette institutionnalisation est en outre confirmée par la création du Comité d'évaluation, qui est là pour gérer les conflits potentiels et pour permettre à chacun des deux groupes linguistiques de garder son propre univers de référence. Si les logiques de certaines familles mixtes (« ouverture aux langues ») ne partagent pas celles de l'institution (« fermeture aux langues »), l'existence de ce Comité est légitimée par la façon de concevoir la cohabitation, c'est-à-dire leur séparation.

Enfin, des commentaires des francophones de la Commune F ressort l'idée que les étrangers doivent fusionner avec la communauté locale. On conçoit en effet que d'entretenir des liens avec ses compatriotes peut mettre un frein à l'intégration, notamment parce que l'expression d'appartenances qui diffèrent de celles de la communauté de référence locale est mal perçue, mais aussi parce qu'il faut en quelque sorte se séparer de « sa communauté » si l'on souhaite participer intégralement à la vie sociale de la commune et fréquenter des Suisses. En ce sens, l'intégration est une question de volonté individuelle.

Le « choix » de la langue par les étrangers s'explique par diverses raisons. D'abord celles liées au choix de la nécessité (travail), mais aussi celles liées à la proximité linguistique et sociale (la parenté entre les langues et les réseaux que l'on fréquente). Il y a enfin les raisons qui sont tributaires de la vitalité linguistique des francophones (les étrangers choisissent le français parce que c'est la langue majoritaire). Si la langue est un élément important pour l'intégration des étrangers, son enseignement et son apprentissage sont toutefois surtout conçus de manière monolingue. Finalement, nous avons pu remarquer que la présence d'élèves étrangers dans les classes francophones est perçue comme étant problématique, tant du côté de l'institution scolaire (modifications et ajustements dans son fonctionnement) que de certains parents de la commune (crainte d'une baisse de niveau de langue).

Du côté des germanophones de la Commune F, nous avons pu constater que les Suisses sont pensés comme étant unis par le *Sonderfall*, la démocratie et le plurilinguisme. Tout comme chez les francophones de la Commune F nous retrouvons aussi chez les germanophones le principe « d'unité dans l'hétérogénéité », c'est-à-dire l'idée que la Suisse rassemble de nombreuses collectivités cantonales juxtaposées les unes à côté des autres. Mais c'est justement cette hétérogénéité qui fait que la Suisse est perçue comme une nation d'exception (*Sonderfall*), comparativement à d'autres pays d'Europe. Ce côté exceptionnel se retrouve aussi dans le fait que la Suisse rassemble divers groupes linguistiques qui ont certes des origines différentes mais qui partagent un même sentiment d'indépendance – faisant ici référence à l'un des éléments du récit fondateur du pays.

Des commentaires est également ressorti le fait que la démocratie est une institution importante dans l'identité suisse : non seulement elle rassemble les initiés qui se reconnaissent à travers elle, mais elle représente un modèle à suivre et pose les frontières entre les nationaux et les non-nationaux. La démocratie incarne cette idée du « compromis organisé », qui permet de rassembler les groupes linguistiques et d'assurer la cohésion nationale.

Les Suisses enfin sont caractérisés par leurs connaissances linguistiques ou leurs capacités d'apprendre plusieurs langues. Ici aussi le plurilinguisme permet de rapprocher symboliquement les Suisses : d'un côté, il ne suffit que d'un peu de « bonne volonté » pour apprendre les langues afin d'aller vers l'autre ou encore régler les problèmes de compréhension entre les communautés linguistiques, de l'autre, les Suisses forment ainsi une même communauté de référence globale construite sur ce partage d'un potentiel plurilingue.

Pour ces germanophones, les communautés linguistiques sont naturellement distinctes. Alors que les francophones sont décrits de manière globalement neutres, les germanophones ont tantôt un discours dépréciatifs sur leurs propres perceptions d'eux-mêmes, tantôt un discours qui cherche à renverser les stigmates (soit de présenter de manière positive des traits identitaires souvent dévalorisés). Si nous nous interrogeons à savoir si ce processus est à lier avec leur situation minoritaire et une manière d'affronter une forme d'insécurité identitaire, nous percevons toutefois que ces germanophones se voient de la même manière que les francophones les voient.

Enfin, en ce qui concerne leur diglossie, nous avons pu observer qu'il y a peu ou pas de prise de conscience de la difficulté que peut représenter cette situation et qu'ici aussi apparaît le discours de la « bonne volonté » d'apprendre : il ne suffit que de connaître l'allemand que pour aller vers le dialecte suisse-allemand.

Pour les germanophones de la Commune F, les étrangers sont indéfiniment marqués par leurs racines. Il ressort en effet que ce sont les différences de « cultures », d'« origines » ou de « racines » qui distinguent les étrangers des Suisses. Si l'appartenance à une entité culturelle permet aux individus d'avoir des racines, ce sont aussi ces racines et cet héritage culturel qui créent la distance entre les groupes : ce sont les origines qui déterminent les comportements et les attaches des individus. Nous avons également pu observer que les germanophones peuvent concevoir que la société globale rassemble différentes collectivités ayant des variétés de langues et d'origines qui leur sont propres – unis ainsi dans et par cette hétérogénéité – mais que ces mêmes collectivités restent justement éloignées du fait des langues et des origines dissemblables. Si la collectivité est un lieu d'inclusion et d'exclusion sociales, pensé en termes d'« origines » [Widmer, 2004], les étrangers restent toujours des étrangers puisqu'ils se transmettent de génération en génération leurs « mentalités » et/ou leurs comportements. Leur exclusion est, en quelque sorte, justifiée.

En ce qui concerne la cohabitation quotidienne, les germanophones conçoivent que la Commune F est une commune à majorité francophone aux groupes linguistiques séparés. Nous apprenons que c'est par la fusion des deux communes que les pratiques bilingues se sont développées. Située à la « frontière des langues », on considère qu'il est important de promouvoir le bilinguisme et que la cohabitation permet un enrichissement sur le plan des échanges entre les groupes. Nous nous interrogeons cependant à savoir si cette conception des « langues en contacts », dans une perspective volontaire et de « promotion de la diversité linguistique » ne permet pas de nier les rapports de forces entre les groupes, qui sont à la fois démographiques et statutaires et de fait, de les laisser se reproduire d'eux-mêmes.

Car nous estimons que les germanophones de la Commune F ont incorporé le principe d'une relation asymétrique avec les francophones, particulièrement lorsqu'ils nous font part de leurs pratiques en langues. Doublement minoritaires (canton et commune), ces germanophones disent s'adapter au fait français ; obligés de faire usage de la langue du groupe numériquement majoritaire, ils renversent à leur avantage la situation en affirmant qu'ils sont plus « ouverts aux langues » que les francophones. Il y a, en quelque sorte, nécessité faite vertu [Bourdieu, 2000 ; 1972] face à des évidences attendues (les germanophones parlent français).

Du côté des écoles, il est apparu dans les commentaires qu'il y a ici aussi, une institutionnalisation du monolinguisme en contexte plurilingue : chacun des deux groupes linguistiques préserve son univers référentiel en instituant une frontière avec l'autre groupe. L'école est en effet un lieu de crispation identitaire, et c'est par la séparation, voire la distanciation entre les groupes linguistiques, que les germanophones semblent ainsi pouvoir se protéger contre la peur d'être envahis par les francophones.

Enfin, les commentaires laissent entendre que les étrangers – qui sont francophones – sont responsables de leur intégration. L'épisode concernant les relations entre une association d'étrangers et l'administration communale ont révélé le fait que s'opposaient deux types de logiques. Celle, d'abord, d'une institution en quête de légitimité (l'association d'étrangers) et celle, ensuite, d'une institution légitime qui incarne le fonctionnement même de la Commune F. Les membres du personnel administratif se voient en quelque sorte, eux aussi, légitimés dans leurs comportements puisqu'ils peuvent se percevoir comme les représentants de l'institution et donc, justifiés dans leur discrédit à l'égard de ceux qui ont des « origines » autres. L'identification d'une altérité permet à la



fois de renforcer la conscience de soi en tant que groupe légitime (les acteurs sociaux qui participent aux structures locales) et de renforcer le lien entre les membres de ce groupe légitime [Bordes-Benayoun et Schnapper, 2006].

Ce discrédit est d'autant plus excusé que la responsabilité de l'intégration revient aux étrangers eux-mêmes : à eux reviennent la « bonne volonté » de s'adapter, de comprendre le fonctionnement ou encore d'apprendre les langues de la communes. Par conséquent, à eux revient aussi la responsabilité de l'échec de leur intégration. Cette intégration est pensée en termes de participation volontaire à la vie collective, participation qui permet en quelque sorte de se faire connaître, reconnaître et se faire accepter, bien que les institutions locales soient peu concernées par leur rôle intégrateur.

L'apprentissage de la ou des langues est pensé en termes de contacts et d'imprégnation, et le « choix » de la langue sera tributaire de diverses raisons : choix de la nécessité (assurer les actes de la vie quotidienne, s'intégrer), choix rattaché à la vitalité linguistique des francophones ou encore, choix lié à la langue de travail, qui sera surtout le français. Si la Commune F, bilingue, est présentée comme étant plus « ouverte aux langues » que d'autres communes, deux points sont à relever : tout d'abord, que ce bilinguisme peut, selon certains, rendre aussi plus difficile le processus d'insertion sociolinguistique des étrangers et, ensuite, que de continuer à parler leur propre langue peut empêcher les étrangers de s'intégrer.

Pour les acteurs ayant connu la migration et qui habitent la Commune F, il est ressorti de leurs propos que les Suisses sont des individus légitimes, régis par un État de droits. Nous nous souvenons que c'est notamment en tant que personnes ayant connu la migration et ayant connu (ou connaissant encore) le statut d'étranger que ces interlocuteurs nous font part de leurs représentations sur les Suisses ; tantôt dépréciatives ou cherchant à déplacer les registres identitaires et les statuts entre « Suisses » et « étrangers », tantôt focalisées sur les institutions suisses ou encore, sur les dynamiques relationnelles entre « Suisses » et « étrangers », ces représentations laissent entendre que les regards posés sur les uns et les autres sont souvent sujets à négociation, du moins à des prises de position relatives à l'expérience vécue.

Ces interlocuteurs estiment que les communautés linguistiques cohabitent bien. Si d'un côté nous nous sommes interrogée à savoir si Kasun n'avait pu s'approprier et / ou intégrer les qualificatifs censés décrire, distinguer ou rapprocher les francophones et les germanophones étant donné qu'il ne

maîtrise pas la ou les langues locales, ses commentaires ont mis en évidence le caractère construit et intériorisé des auto et hétéro-identifications groupales et l'importance des connaissances en langues pour pouvoir s'introduire dans un groupe et pour ne pas rester à la marge de celui-ci. Les commentaires de Luna vont par ailleurs tout à fait dans ce sens : arrivée très jeune et ayant suivi toute sa scolarité en Suisse, ses propos reprenaient ceux des interlocuteurs de notre premier corpus (bonne cohabitation entre Suisses romands et Suisses allemands, richesse des contacts, *Röstigraben*), ce qui laisse entendre qu'elle a hérité du processus de socialisation et intériorisé le stock commun de connaissances du milieu environnant. Pour elle enfin, les langues germanophones sont plus importantes en Suisse que le français.

Il ressort aussi des témoignages de ces interlocuteurs que les étrangers sont des individus qui ont des statuts et connaissent des conditions variés. Leurs commentaires se focalisaient essentiellement sur les situations juridiques de résidence que connaissent les étrangers sur le sol helvétique, nous conduisant ainsi à réfléchir aux processus de construction des catégorisations, aux liens entre groupes d'appartenance et groupes de référence, à l'articulation entre histoire passée et histoire présente dans la constitution de la personnalité et à la manière de se penser soi-même et de se présenter. Les deux interlocutrices dénoncent ainsi les statuts juridiques attribués aux personnes ressortissantes de pays étrangers de même que la propension des habitants locaux de les renvoyer à leurs premières appartenances, que ce soit fait de manière implicite ou violente.

Concernant la cohabitation quotidienne, seuls les commentaires de Luna nous ont permis de saisir qu'elle considère que la Commune F est une commune francophone qui est favorable aux germanophones. Cette interlocutrice fait en effet partie intégrante de la Commune F et semble s'identifier aux francophones de la commune. C'est ainsi qu'elle aura elle aussi recourt aux mêmes propos que les interlocuteurs de notre premier corpus, à savoir qu'il est plus facile pour les germanophones d'être bilingues puisque c'est le français qui est parlé en majorité dans la commune (voire même une opportunité pour eux d'apprendre la langue), que la diglossie des germanophones dans la région est la raison pour laquelle les francophones ne font pas usages des langues des Suisses allemands et que peu de communes concèdent leur droit à leur minorité de suivre toute leur scolarité dans leur langue tel que le permet la Commune F. Enfin, lorsqu'elle traite de l'organisation institutionnelle communale, elle juge que le bilinguisme a un côté contraignant et précise que les groupes linguistiques vont travailler séparément.

Pour ces personnes ayant connu la migration, les étrangers sont responsables de leur intégration et apprennent le français. Nulle mention n'a été faite sur le rôle que les institutions locales ou les habitants de la commune peuvent avoir dans les processus d'intégration des personnes provenant de l'extérieur ; de leurs propos ressort plutôt l'idée que la responsabilité de l'intégration revient à celui qui vient s'installer. Cet « oubli » du rôle des acteurs communaux révèle, à notre sens, les mécanismes de reproduction des rapports de pouvoir, à savoir que l'« étranger » se trouve en quelque sorte obligé de justifier sa présence sur le territoire et doit donc se conformer aux règles (explicites et implicites) de la population établie, voire même de démontrer sa loyauté à l'égard des pratiques locales. Cette conformité passe par ailleurs par la participation aux activités sociales communales, afin de se faire connaître et se faire reconnaître et surtout, afin de ne pas se faire catégoriser comme « différent ».

Seule Mayifa aborde la question de l'absence ou le peu de structures locales pour l'apprentissage de la ou des langues, cet « oubli » posant encore une fois ici la question, à savoir s'il n'y a pas incorporation de la relation asymétrique entre groupe majoritaire (nationaux) et minorité (non-nationaux). Le « choix » de la langue d'apprentissage est essentiellement lié au choix de la nécessité (actes de la vie quotidienne, travail). Il est par ailleurs apparu que ces acteurs ayant connu la migration se focalisent sur une seule langue, le français, qui est la langue prédominante non seulement dans la commune mais dans le canton également. Ceci conduit à des réflexions s'il peut être difficile d'apprendre la ou les langues de l'autre groupe en l'absence d'offres de cours et dans un contexte où les germanophones, numériquement minoritaires, font eux-mêmes usage du français dans la quasi-totalité de leur vie quotidienne. Même s'ils habitent une commune plurilingue, ces interlocuteurs semblent vivre sur un mode monolingue, alors que les besoins en langues sont importants pour ces individus, particulièrement pour leurs possibilités professionnelles et d'éventuelles mobilités en Suisse.

L'ensemble des éléments ont été rassemblés dans un tableau afin de synthétiser les différentes données qui ont été identifiées pour chacun des groupes d'acteurs de la Commune F. Nous nous tournons ensuite vers les témoignages des interlocuteurs de la Commune G.

9.7 TABLEAU SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS COMMUNAUX DE LA COMMUNE F

Commune F	Figures helvétiques	Figures des communautés linguistiques	Figures de l'étranger	Cohabitation entre les communautés linguistiques	Cohabitation entre les communautés linguistiques et les étrangers
<p><b>Francophones</b></p>	<p><b>Principe d'unité dans l'hétérogénéité</b> Groupes linguistiques juxtaposés Distance entre les cantons atténuée par le pouvoir central</p> <p><b>Système démocratique</b> Reconnaissance des initiés Volonté du « vivre ensemble » (<i>Sonderfall</i>)</p> <p><b>Plurilinguisme</b> Ouverture aux langues Distance entre Suisses réduite par facultés plurilingues</p>	<p><b>Culturellement distinctes</b> « Culturalisation » des communautés linguistiques <i>Röstigraben</i></p> <p><b>Diglossie des germanophones</b> Frein à la compréhension entre les deux groupes Raison du non-usage des langues allemandes Plus simple d'apprendre la langue française standardisée</p>	<p><b>Conditionné par sa culture</b> « Origines » octroient fonctions symboliques « Origines » marquent la distance avec les Suisses Différences d'étrangers selon les « origines », les proximités culturelles, religieuses et nationales</p>	<p><b>Cohabitation bilingue</b> Créée par fusion Habitants bilingues Frontières entre groupes atténuées car communauté locale bilingue</p> <p><b>Pratiques unilingues francophones</b> Rapports de force favorables aux francophones Indifférence ou déni d'un espace d'expression pour germanophones Germanophones sont agents de la majorité nationale</p> <p><b>Organisation institutionnelle</b> Contraignante Prise en compte du bilinguisme Non-choix des écoles Institutionnalisation du monolinguisme</p>	<p><b>Intégration</b> Fusionner avec la collectivité locale Liens avec compatriotes et « communauté » = frein pour intégration Volonté individuelle</p> <p><b>Apprentissage langue(s)</b> Choix de la nécessité Choix de la proximité linguistique et sociale Choix lié à la vitalité linguistique francophone Conception monolingue Présence problématique des élèves étrangers dans les classes</p>

Commune F	Figures helvétiques	Figures des communautés linguistiques	Figures de l'étranger	Cohabitation entre les communautés linguistiques	Cohabitation entre les communautés linguistiques et les étrangers
<p><b>Germanophones</b></p>	<p><b>Principe d'unité dans l'hétérogénéité</b> Rassemblement de groupes linguistiques divers Sentiment d'indépendance <i>Sonderfall</i> Collectivités cantonales juxtaposées <b>Démocratie</b> Rassemble les initiés et cohésion nationale Modèle à suivre Frontière entre nationaux et non-nationaux <b>Plurilinguisme</b> Connaissances linguistiques Capacités d'apprendre les langues Rapprochement symbolique car « bonne volonté » permet compréhension entre les communautés et même potentiel plurilingue</p>	<p><b>Naturellement distinctes</b> Renversement des stigmates Insécurité identitaire Se voient de la même manière que les francophones les voient <b>Diglossie des germanophones</b> Peu ou pas de prise de conscience de la difficulté diglossique « Bonne volonté » de passer de l'allemand vers le dialecte</p>	<p><b>Marqué par ses « racines »</b> Cultures, origines, racines distinguent les étrangers des Suisses Origines déterminent les comportements Origines restent : on reste étranger</p>	<p><b>Cohabitation bilingue</b> Créée par fusion Promotion du bilinguisme Enrichissement des échanges <b>Pratiques bilingues germanophones</b> Incorporation de la relation asymétrique Doublement minoritaires : obligation usage du français Renversement positif du rapport de forces <b>Organisation institutionnelle</b> Institutionnalisation du monolinguisme Non-choix des écoles École est lieu de crispation identitaire et de préservation</p>	<p><b>Intégration</b> Responsabilité individuelle « Bonne volonté » de s'adapter Participation volontaire à la vie collective <b>Apprentissage langue(s)</b> Choix de la nécessité Choix liée à la vitalité linguistique francophone Choix de la langue de travail Bilinguisme communal peut complexifier Langues des étrangers sont un frein à l'intégration</p>

Commune F	Figures helvétiques	Figures des communautés linguistiques	Figures de l'étranger	Cohabitation entre les communautés linguistiques	Cohabitation entre les communautés linguistiques et les étrangers
<p><b>Acteurs ayant connu la migration</b></p>	<p><b>Questionnement des catégories</b>  Dépréciation des Suisses  Déplacement des registres identitaires et statutaires  Intériorisation des institutions  Dynamiques relationnelles entre acteurs</p>	<p><b>Bonne cohabitation</b>  Intériorisation ou non des auto et hétéro-identifications groupales  Connaissance des langues permet appropriation du stock commun de connaissances  Langues germanophones dominantes en Suisse</p>	<p><b>Connaît des conditions variées</b>  Dénonciation des situations juridiques  Synchrétisme entre passé et présent  Population locale renvoie l'étranger à ses premières appartenances</p>	<p><b>Cohabitation bilingue</b>  Commune francophone Permet aux germanophones d'être bilingues et de suivre leur scolarité dans leur langue  <b>Pratiques unilingues francophones</b>  Français langue dominante  Standardisation du français explique son usage par les francophones et les germanophones  <b>Organisation institutionnelle</b>  Contraignante  Séparation des groupes</p>	<p><b>Intégration</b>  Responsabilité individuelle  Participation aux activités locales et respect des pratiques  <b>Apprentissage langue(s)</b>  Choix de la nécessité  Focalisation sur la langue prédominante (français)  Mode monolingue</p>

## CHAPITRE 10. REPRÉSENTATIONS DE LA SUISSE, DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS PAR LES GERMANOPHONES DE LA COMMUNE G

### 10.1 DES FIGURES HELVÉTIQUES VALORISANTES

Pour ces germanophones de la Commune G, les éléments caractéristiques qui définissent les Suisses sont essentiellement valorisants. Parmi les institutions-clés de la Suisse se trouvent la démocratie et l'armée. Tandis que la première permet d'avoir une « opinion sur tout » [**Günter**] et de « trouver le bon chemin du milieu » grâce à la confrontation et aux débats d'idées, la deuxième incarnait, encore jusqu'à tout récemment, une institution qui rassemblait ses membres et leur permettait de s'intégrer dans le marché du travail [**Jorg**]. Être Suisse, c'est aussi « aimer la liberté » et être « tolérant » vis-à-vis de la différence [**Sonja**] : les quatre communautés linguistiques du pays ont ceci en commun de vouloir être libres et de décider par elles-mêmes. Ce qui n'est pas le cas en France, par exemple. Le fait que la Suisse rassemble trois ou quatre cultures est valorisant pour le pays et ses habitants, puisque ceci permet de « profite[r] quand même avec les autres points de vue » [**Hilde**]. Cette tolérance à l'égard de ce qui est différent a cependant des limites : les Suisses ne peuvent pas tout accepter des « autres cultures » :

« La géographie, le pays, peut-être la politique, comment on fonctionne, les votations tout ça. Tout le côté administratif, comment ça fonctionne. » **Bettina**

« Mais il y a des choses qu'on ne doit pas accepter en tant que Suisses : un père [étranger] qui a tapé sa fille [...], ça c'est des choses qu'en Suisse on n'accepte pas. Mais il y a aussi des Suisses qui, qui tapent n'est-ce pas : ça existe des femmes battues. [...]. C'est l'exception, mais ça arrive. Il y a des choses, d'autres cultures que nous en tant que Suisses qu'on ne peut pas accepter. » **Jorg**

Enfin, le système confédéral helvétique est un élément typique de la Suisse. Plus précisément, en Suisse, « on est Vaudois, Fribourgeois, Bernois avant d'être Suisse » [**Rebekka**]. S'il y a plusieurs langues en Suisse, **Rebekka** juge que les Suisses ne « profitent pas assez de cette richesse qui est là », contrairement à ce l'on peut croire lorsque l'on vient d'un autre pays.

## 10.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX FIGURES « CULTURELLES » CONTRAIRES

Des commentaires recueillis auprès des germanophones de la Commune G, il ressort que les Suisses allemands et les Suisses romands présentent des différences importantes.

Ainsi des notions telles que « mentalités » [**Rebekka**] ou « cultures » [**Sonja**] seront utilisées afin d'illustrer les dissimilarités entre les deux groupes linguistiques. Cette différence de « cultures » s'explique par exemple par le fait que chacune des communautés linguistiques n'a pas les mêmes sources d'information ou ne partage pas les mêmes références :

« Pis après y'a quand même, c'est deux cultures hein. C'est pas la même chose. » **Bettina**

« Oh mais bien sûr ! C'est des différentes cultures ! Ça on oublie c'est pas que là. [Il y a les comptines que l'on apprend, il y a les artistes qui sont différents]. Parce que chez nous il [Stéphane Lambiel] est jamais sur les ondes, [...], même sur ça ou les émissions politiques ; les Allemands c'est clair chez nous, vendredi soir [XXX], mais souvent mes collègues savent pas, [ceux] qui sont très intéressés politiquement et chez eux c'est *Infrarouge*, mais j'ai jamais regardé. Mais vous voyez ! Si on est les mêmes politiciens dans le même parlement, on discute et après on voit que, quelque part Suisse nationale ou cantonale, heu, on n'a pas les mêmes sources d'information. Alors c'est vraiment très, très différent. » **Hilde**

Des traits de caractères, accolés aux deux groupes linguistiques, viennent aussi accentuer cette altérité, traits de caractères qui sont plutôt valorisants pour les Suisses allemands et plutôt dévalorisants pour les Suisses romands. Par exemple, tandis que les premiers sont structurés et prennent le travail au sérieux, les deuxièmes sont plutôt démonstratifs et sont moins rigoureux au travail :

« Moi j'ai l'impression que les, que les francophones, ils sont plus extravertis, je dirais, et, moi je trouve qu'il y a vraiment une différence de mentalités. On a par exemple les Alémaniques, ils ont, ils ont organisé, ils ont fait un plan, un plan de ce qu'y a à se faire à l'école dans les cours de religion, alors c'est minutieux, avec j'sais pas, pédagogie, philosophie, psychologie, j'sais quoi hein, alors les francophones ils deviennent fous parce que eux, ils se disent « ben non moi j'ai une idée et je vais la réaliser ! Alors on veut vraiment pas ce plan ». Les Alémaniques se sont dit « ah mais on va le traduire en français ! » : mais ça va pas ! » **Rebekka**

« On dit les Suisses alémaniques, on est, on est quand même disons, hum, on a des liens communs avec l'Allemagne n'est-ce pas, alors c'est surtout [XXX] une personne de volonté : si on veut quelque chose on y arrive, on y va fort n'est-ce pas. Et puis, le travail, c'est sérieux ! Les francophones, on prend ça un peu, d'une façon un peu plus légère, on travaille, on discute, on charrie un peu. C'est moins sérieux, pas dans le mauvais sens n'est-ce pas mais, on fait très bien le travail aussi. » **Jürgen**



Suisses romands et Suisses allemands ont aussi chacun leur culture relationnelle et professionnelle :

« Ce sont deux cultures. En fait, le Suisse allemand est plus carré, plus objectif, il est plus direct et moins dans ses émotions que le Suisse romand, qui lui va aussi jouer avec les émotions et va faire des détours avant d'arriver à la conclusion. » **Sonja**

Ces traits de caractères sont en outre perceptibles dans les milieux de travail. Ainsi, les Suisses romands sont passifs, attendant que « les directives viennent d'en haut avant d'agir », parce que les Suisses romands ont une structure « plus hiérarchique » que les Suisses allemands, alors que les Suisses allemands, eux, sont plus « actif[s], entrepreneur[s] » et cherchent « plus à faire avancer les choses » que les Suisses romands [**Sonja**]. Suisses romands et Suisses allemands ont ainsi deux manières de travailler :

« Y'a un côté, y'a beaucoup plus de hiérarchies dans le côté francophone. Y'a, ils ont, dans le système d'école ce que je vois, dans le côté francophone, il y a beaucoup plus de discipline et de, de tests et de trucs comme ça. Et dans le côté alémanique c'est plus hum, y'a plus de discussions, plus de, on fait des trucs à deux, en groupes, beaucoup plus de choses comme ça. » **Bettina**

Les différences entre les Suisses allemands et les Suisses romands reposent également sur leurs pratiques. Ainsi est-il difficile de collaborer puisque sur le plan pédagogique, chacun a ses propres idées :

« Les deux sections sont indépendantes sur le plan pédagogique. Mais on doit beaucoup travailler ensemble pour ce qui est de la gestion de l'école, et ce n'est pas toujours facile, parce que justement, on n'a pas les mêmes idées sur le plan pédagogique. » **Jorg**

« Mais, pour la formation pédagogique, c'est deux différents, heu systèmes, c'est deux différents cultures, philosophies hein, les germanophones ils font plus en groupe, travailler, et les francophones, c'est encore un ancien système avec apprendre, par cœur, avec des notes écrites et tout ça, et heu, ça c'est déjà en haut où il y a un autre système pédagogique. » **Hilde**

Enfin, les langues constituent un autre domaine où l'on peut percevoir des dissimilarités. Parce que les communautés linguistiques ne partagent pas la même langue, les individus ne se comprennent pas toujours : même si chacun est en mesure de parler la langue de l'autre, il continue malgré tout de penser dans sa langue. Aussi la langue peut-elle être un facteur d'éloignement entre les deux communautés linguistiques :

« Pour un francophone un Suisse allemand ça peut presque, presque être je le dis très, ça peut presque être un étranger. » **Rebekka**

« Mais pour la gestion, on a toujours ce problème, et il faut toujours éviter, un peu dans l'idée surtout, au niveau du corps enseignant, « l'enfer, c'est les autres » ; s'il y a un pépin [rires !], on pense toujours, « Ah les autres ! C'est de nouveau les *Welche* ! ». L'expression les *Welche*, ce n'est pas

péjoratif pour les Alémaniques : *Welche* veut dire « étranger », et dans la région, les *Welche* c'est les francophones. » **Jorg**

En ce qui concerne leurs rapports à leurs propres langues, les germanophones de la Commune G considèrent que l'allemand standard est telle une « langue étrangère » et que le dialecte est leur « langue de cœur » [**Rebekka**]. Les interlocuteurs affirment également que l'allemand standard est très peu utilisé et qu'il est principalement circonscrit à l'école, aux activités officielles et à l'écrit. Ils disent préférer parler soit dialecte, soit français avec les francophones :

« Là je fais aussi l'expérience que pour les Suisses allemands, les Allemands, le bon allemand c'est un problème parce que c'est une langue étrangère. » **Rebekka**

« Et pis le fait que nous parlons, donc entre Suisses alémaniques on parle le dialecte n'est-ce pas, bon : à la radio, à la télévision, les choses importantes on peut dire, c'est dans les, c'est dans la langue officielle, c'est en bon allemand n'est-ce pas, mais quand même y'a beaucoup, à la radio, à la télévision, il y a beaucoup de dialectes aussi, mais les journaux sont en bon allemand n'est-ce pas, donc, mais c'est vrai que, quand on rencontre les personnes on parle toujours le dialecte n'est-ce pas, puis y'a même on peut dire dans le canton de Fribourg, on préfère les, ceux qui sont de langue allemande préfèrent parler français avec les francophones que, que le bon allemand, presque. »  
**Jürgen**

Ceci s'explique aussi par trois raisons : parce que les Suisses allemands du Canton de Fribourg apprennent déjà le français à l'école, parce que l'allemand standard est une langue difficile non seulement pour les francophones, mais aussi parfois pour les Suisses allemands étant donné qu'ils l'utilisent peu, mais aussi parce que les Suisses romands parlent peu l'allemand, et encore moins le dialecte suisse-allemand :

« Il faut dire que, que les francophones du canton de Fribourg, une grande partie, ne savent pas, tellement bien l'allemand parce que c'est difficile n'est-ce pas, et puis heu, les Singinois, ceux qui sont de langue allemande du canton de Fribourg, la plupart envoie les jeunes déjà dans la partie francophone : ils apprennent le français n'est-ce pas. Alors ils savent, ils ont déjà une idée du français n'est-ce pas, et en plus il faut dire que nous ne sommes pas habitués à parler le bon allemand n'est-ce pas, on l'apprend à l'école n'est-ce pas, et peut-être quand on écrit quelque chose on écrit en bon allemand n'est-ce pas, plus ou moins ! [Rires !]. » **Jürgen**

« Parce que quand on parle entre nous, c'est toujours le dialecte. Ça c'est ben, c'est une barrière. [...]. Parce que la plupart [des Suisses romands] ils parlent quand même pas très bien l'autre langue. Et après, la communication souvent, on se fait des bonjours, ouais des petits mots. »  
**Bettina**

### 10.3 DES FIGURES DE L'ÉTRANGER QUI REPOSENT SUR DES DIFFÉRENCES DES « ORIGINES »

Pour ces germanophones de la Commune G, ce qui définit l'étranger, ce sont ses origines. Selon certains en effet, ce n'est pas parce que l'on vit en Suisse depuis de nombreuses années que l'on a développé un sentiment d'appartenance avec le lieu de résidence, puisque l'étranger garde les racines de son pays de naissance :

« Je crois que malgré qu'ils [les étrangers] soient là, malgré qu'ils soient ici depuis longtemps, ben c'est quand même, j'sais pas si c'est devenu leur heu, *also, Heimat*<sup>300</sup>. » **Rebekka**

« Même si vous vous naturalisez, vous avez toujours ces deux racines. Si on est migrant ou étranger, et si on reste dans un autre pays, vous avez toute une autre histoire, qu'une personne qui est née à cette place. On peut pas éviter. » **Hilde**

D'un côté, les étrangers qui naissent sur le sol helvétique rattachent leurs souvenirs à ce lieu de naissance : ils peuvent peut-être se sentir chez eux en Suisse. Mais de l'autre, on reste probablement étranger à jamais, car les origines sont là pour rester. On ne cesse « peut-être jamais » d'être étranger, parce que l'on garde « toujours une grande liaison d'où l'on vient » **[Bettina]** :

« Je pense que si [...], une personne a décidé de rester en Suisse, il n'est plus étranger [sic]. Mais d'origine, ça va toujours rester. » **Hilde**

« J'crois, peut-être les enfants qui sont nés là, qu'y ont fait leurs écoles là, leur apprentissage, qui ont leurs souvenirs d'enfance ici, ils se sentent, quelqu'un d'ici. [...]. J'crois que c'est ça, c'est les racines d'enfance qui font, j'me sens à la maison, ou bien chez moi, ou bien c'est ma, *Heimat*. » **Sonja**

Or, si le fait d'être étranger est lié au ressenti, il arrive aussi que ce sentiment soit entretenu par l'attitude que les gens ont envers la personne qui est née ailleurs : les Suisses vous font sentir que vous êtes étranger. Il y a aussi des traits physiques qui se remarquent :

« Mais je dirais [que la personne] se sent, plutôt étrangère, ben oui quand, moi j'ai l'impression qu'on rencontre, en Suisse on se sent plutôt étranger que, que, *ya*, je dirais, [Pause]. *Ya*. [Pause]. [On cesse d'être étranger] si on trouve des amis. [Pause]. [...]. Ça se peut que je reste toujours étrangère quelque part, enfin je crois que c'est très, très individuel mais je pense le fait de, de vraiment d'avoir, d'avoir des amis, et de ressentir, l'acceptation. [...]. Mais moi là j'ai l'impression que, là j'ai l'impression c'est, que les Suisses c'est plutôt un pays [où] on remarque qu'on, qu'on est l'étranger que l'inverse. » **Rebekka**

« Mais y'a quand même des fois des moments, ça je constate et pis ça je pense que chaque migrant c'est la même chose : vous avez un autre visage, on voit que vous êtes étranger, et pis si y'a quelqu'un, soit un Suisse ou quelqu'un d'autre, vous regarde comme ça, tout à coup vous avez

---

<sup>300</sup> *Heimat* peut être interprété en français par « patrie » ou « pays d'origine ».

l'impression que ça, c'était un regard raciste. Alors vous êtes blessé un petit peu. Pis ça je pense que ça reste toute la vie. Si vous êtes comme heu, ouais comme Canadienne en Suisse, alors ça, vous avez le même visage, mais si vous habitez maintenant en Chine ou bien en Afrique, des fois on a quand même l'impression, même si vous habitez vingt ou trente ans dans ce pays en Afrique et que vous êtes intégré comme il faut, mais des fois il y a quand même des moments, vous avez l'impression qu'ils vous regardent, racistes. Pis ça, vous pouvez pas effacer : ça reste toute la vie je pense. » **Günter**

Enfin, le nom de famille pour aussi être une preuve que l'on est étranger. Par exemple, les Italiens, qui sont en Suisse depuis trois ou quatre générations et qui peuvent être « naturalisés », ils « gardent leur nom italien », même si l'on « peut se tromper aussi » **[Jürgen]**.

Pour ces germanophones, il y a différents types d'étrangers. Tandis que les Italiens et les Espagnols sont intégrés, ou que les Portugais et les Polonais ne posent pas de problèmes, les « musulmans », notamment ceux d'Ex-Yougoslavie, ont des pratiques et partagent des croyances qui se différencient de ceux des Suisses. La « mentalité » des musulmans, c'est également celle où les femmes restent « à la maison », à « faire la cuisine » **[Jorg]** :

« Les Espagnols, les Italiens sont déjà plus heu, adapté, disons, intégrés si on veut n'est-ce pas, [...]. Mais j'ai constaté que, par exemple, ceux de l'Ex-Yougoslavie, surtout la, disons la partie musulmane je dirais n'est-ce pas, parce qu'ils ont quand même d'autres habitudes, ils ont vécu longtemps sous un régime différent disons n'est-ce pas, souvent en tension en guerre n'est-ce pas, alors on a constaté que, comme ils mènent une vie un peu différente n'est-ce pas, pour nous un peu bruyante quelque fois, alors souvent ils entrent dans un, dans un immeuble et on les sent, on les entend, et puis on a constaté dans un village n'est-ce pas, que des familles qui habitaient l'immeuble, ont déménagé. » **Jürgen**

« Aujourd'hui les Italiens ils sont cent pour cent intégrés alors, vous ne voyez plus si c'est un, ouais enfin peut-être un petit peu les cheveux heu, noirs ou comme ça et puis le tempérament, mais autrement les Italiens ils sont totalement intégrés, et pis aujourd'hui encore un peu des *muslim*, des, des, des *muslim* ...musulmans, oui ! Là c'est encore un peu ce système parce que, là de leur heu, heu de *gläubig*<sup>301</sup> [...]. » **Günter**

---

<sup>301</sup> *Gläubig* peut être interprété en français par « croyant » ou, plus largement, « croyance » (dans le contexte de cet extrait).

## CHAPITRE 11. REPRÉSENTATIONS DE LA COHABITATION QUOTIDIENNE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS SOCIAUX PAR LES GERMANOPHONES DE LA COMMUNE G

### 11.1 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES SANS « PROBLÈME » ET QUI « SOIGNE SA MINORITÉ »

Pour ces germanophones, ces lieux de cohabitation plurilingues présentent des avantages. Tout d'abord, on estime qu'une commune qui se situe « à la frontière » est favorable au bilinguisme car « ça rend bilingue » [Sonja]. Selon les interlocuteurs en effet, la région a ceci de particulier qu'elle attire beaucoup plus qu'ailleurs des personnes qui sont déjà bilingues – que ce soit des personnes qui parlent les deux langues ou encore des couples mixtes, et tout le monde arrive à se débrouiller dans la langue de l'autre :

« Ce que je rencontre souvent, c'est aussi un couple qui est bilingue, qu'un francophone a marié une Suisse allemande, alors moi je pense quand même ceux qui viennent ici, eh ben la chance qu'ils parlent deux, deux langues ou trois langues elle est plus grande en tous les cas. » **Rebekka**

« Mais, en tout cas [la Commune G], [pause]. Le, la deuxième langue, de base, chacun peut s'exprimer pour demander le, le chemin, pour acheter quelque chose alors vraiment des petites choses ça tout le monde y arrive je suppose. » **Günter**

La connaissance des langues est présentée comme étant une « richesse » et un moyen pour « s'ouvrir à l'autre parce que les langues ont affaire avec l'identité [et que] ça ouvre des portes » [Rebekka]. De même, il n'y aurait pas de problèmes de cohabitation entre les Suisses romands et les Suisses allemands : l'administration communale ne néglige ni l'un ni l'autre des deux groupes linguistiques, même si parfois certaines personnes peuvent être déçues des décisions communales :

« C'est essayer d'ouvrir, s'il y a, moi je ressens pas tellement un problème pour le moment, peut-être si vous demandez il y en a mais j'en sais rien je trouve pas qu'il y a pour le moment beaucoup de problèmes. Mais ça se peut qu'il y a des gens qui disent c'est pas, [...], c'est pas, je veux dire si on n'est pas content avec une décision, c'est une autre chose que si on dit « mais on n'est pas traité comme il faut ». » **Hilde**

Ces lieux de cohabitation plurilingues offrent aussi certaines complications. Tenir compte des deux langues lorsque les informations touchent les francophones et les germanophones demande une organisation particulière, notamment en ce qui concerne la traduction des documents :

« Ça fait plaisir, mais c'est aussi assez, des fois c'est lourd : il faut toujours tout traduire. Ce qui concerne tout le monde, c'est dans les deux langues. » **Jorg**

Il semble en outre qu'il reste encore à faire pour dynamiser le bilinguisme des habitants. Certes, la gestion du bilinguisme dans la Commune G se passe mieux qu'ailleurs, mais il reste encore des progrès à faire pour la connaissance et / ou la compréhension de la langue de l'autre. Ceci est particulièrement le cas pour les francophones :

« Je pense ceux qui sont très intéressés pour le bilinguisme, ils trouvent que ça fait pas assez de progrès, hein. [Parce que] si on pense heu, les [gens de la Commune G] sont bilingues partout, on vit ici c'est pas vrai. Moi j'ai suivi les écoles ici, dans le temps on a aussi appris moins à parler, j'ai appris seulement maintenant à parler avec heu, avec le Grand conseil. Parce qu'on est obligé là, si vous parlez pas le français personne vous comprend. Alors pour ça je dis, même si ici, c'est pas parfait c'est quand même mieux que dans les autres heu, districts dans le canton parce qu'eux y'ont encore plus de la peine, [avec les langues]. Je pense pour ça c'est quand même le bilinguisme se vit ici quand même plus facilement même si on, pourrait encore espérer que c'est encore, que ça devienne encore plus ouvert, plus mélange [sic]. » **Hilde**

On trouve également dommage de ne pas pouvoir exploiter davantage le potentiel plurilingue qui est là, notamment à l'école. Il semble en effet que si les écoles veulent faire des projets scolaires bilingues, il faut obtenir l'autorisation des autorités cantonales. Aussi, non seulement l'enseignement de la langue ne marche pas, mais en plus, la Commune G ne se prête pas à l'apprentissage des langues car chacun reste de son côté et il n'y a pas d'immersion :

« Mais [la Commune G] ne se prête pas bien [à l'immersion] car il y a les deux langues : pendant la pause, les francophones et les germanophones trouvent d'autres copains de leur langue et ils ne profitent pas ! [...]. Il faut faire une demande spéciale au canton pour les projets bilingues. Ça ferait du bien aux élèves d'apprendre l'autre langue. Parce que l'enseignement de la langue en tant que tel, ça a échoué : si on prend un élève dans des classes à EB, on commence en troisième primaire avec l'enseignement du français, et en neuvième, après six ans d'apprentissage, à l'école, si on voit ce qu'ils savent, souvent c'est très triste. » **Jorg**

Lorsqu'ils évaluent les rapports entre les Suisses allemands et les Suisses romands, les interlocuteurs de la Commune G se perçoivent à la fois en tant que groupe majoritaire et en tant que groupe minoritaire.

Majoritaires dans la commune, le rapport démographique se ressent au sein des institutions-clés de la commune et a des effets sur la façon de gérer les relations avec les francophones. Il est par exemple difficile d'agir de manière démocratique à l'école secondaire, parce que le corps enseignant germanophone, majoritaire, sort toujours gagnant lorsqu'il y a une votation sur un thème :

« Tout ce qui est corps enseignant : on ne peut pas partir d'une manière démocratique car sinon les francophones se sentent sous tutelle. Sur quatre-vingt enseignants, il y en a soixante qui sont de langue allemande, si vous votez un projet, ce sont les allemands qui gagnent. » **Jorg**

Ce rapport numérique explique aussi pourquoi il ne peut y avoir de « projets bilingues » **[Jorg]** au sein de l'école secondaire, puisqu'il n'y a pas assez de francophones.

C'est aussi ce rapport démographique qui a agi sur les résultats obtenus lors de la votation sur la fusion des Commissions scolaires francophone et germanophone de la Commune G : ce sont en effet les germanophones qui ont finalement décidé de la fusion des deux parties, puisqu'ils y étaient favorables, contrairement aux francophones. Dans cette dynamique relationnelle, certains interlocuteurs croient que les francophones sont sur la défensive, particulièrement lorsqu'il est question du rapprochement entre les deux groupes :

« Ils [les francophones] sont un peu « à la défense » et pensent qu'il y a pas mal de choses qui leur sont imposées un peu : la partie allemand [sic] a déjà fait ce chemin, a déjà élaboré cette idée et maintenant on la leur transmet sans qu'ils aient participé dès le départ. Même là, je pense que la majorité qui a décidé, oui ou non, c'étaient des Allemands [sic] : les francophones pour finir ils ont presque dû suivre. » **Sonja**

« Au départ [à la Commission scolaire], surtout les, les, les Suisses Romands ils avaient peur [...], qu'ils [n'aient] plus rien à dire alors qu'on prend la parole et puis vous êtes, « vous vous taisez ! », mais là donc on a discuté certainement heu, deux ou même trois années et puis pour les convaincre que, que c'est pas notre idée de les mettre, de les calmer ; c'est le contraire ! C'est de vivre ensemble et puis de faire heu, beaucoup plus ensemble. Et puis heu, ouais depuis l'année passée ils sont, encouragés aussi et pis heu, ça marche, jusqu'à présent comme il faut et pis je suppose heu, y'a pas de raison pour que ça marche pas. » **Günter**

Cette fusion a eu des effets intéressants puisque les groupes sont amenés à travailler ensemble et donc, à « se rapprocher » et « se comprendre mieux », particulièrement sur les « idées et les visions » **[Sonja]**.

Les francophones sont aussi sur la défensive en tant que citoyens de la Commune G : les décisions ou le travail du Conseil communal est parfois critiqué par les francophones parce qu'ils se sentent maltraités parce qu'ils sont francophones :

« Mais on réalise, si y'a quelque chose qui joue pas, si c'est plutôt, ou si c'est des citoyens francophones qui, qui se sentent pas traités comme il faut, ils pensent vite que c'est parce qu'ils sont francophones. Mais peut-être qu'il y a tout à fait la même question avec un germanophone mais lui il dit « le Conseil communal il est, il fait pas son travail comme il faut », mais il dit pas que « parce que je suis germanophone », plutôt dans ce sens-là. » **Hilde**

Parce que les francophones sont minoritaires, ils se sentent « sous [la] tutelle » **[Jorg]** des germanophones, qui font alors plutôt attention à eux afin qu'ils puissent aussi exprimer leurs idées ; cela demande de la « flexibilité » **[Jorg]** chez le groupe majoritaire pour éviter que le groupe minoritaire ne se sente sous la contrainte :

« C'est difficile pour eux de faire partie, de se faire remarquer, dans l'ensemble. [Il faut] faire attention à eux, de pas, leur imposer des choses, qui viennent plutôt du côté suisse-allemand, mais aussi de laisser leur place, et pis leurs, leurs idées, leurs développements. [...] Il faut faire attention de ne pas écraser les francophones, parce que c'est une minorité. » **Sonja**

« Les francophones sont une toute petite minorité, dominée par les Alémaniques. La minorité profite toujours plus, mais ils se sentent après un peu oui, comment dirais-je, justement dans la minorité et les minorités, il faut les soigner. Et les francophones sont très bien soignés ici. [...], on regarde, on tâche toujours que [...] ça joue pour les francophones, pourtant nous sommes la majorité. » **Jorg**

Les germanophones étant majoritaires dans la commune, les langues les plus utilisées sont l'allemand ou le dialecte suisse-allemand. Mais parce qu'ils sont numériquement minoritaires dans le canton, ils ont l'obligation de parler français « pour avoir un peu du *punch* » **[Jorg]** face aux francophones. Les germanophones du canton doivent à ce point parler français que **Jürgen** affirme : « On dit d'ailleurs des Fribourgeois de langue allemande que nous sommes des Romands qui parlons allemand ! ».

Ce rapport de force numérique vécu sur le plan cantonal est à l'occasion ressenti comme une lutte entre les groupes, particulièrement lorsqu'il est question de débattre sur les idées et de prendre des décisions. Il serait même question de cette dynamique relationnelle majorité – minorité lors des manifestations publiques :

« Dans le canton, c'est la partie francophone qui a la majorité, alors nous on a un peu peur que notre idée ne passe pas : il y a toujours un peu une, bagarre, si on veut, politique ! [Sourire]. Un peu sur ces, sur ces décisions politiques quand même. C'est pas facile. » **Sonja**

« Mais je pense le rôle c'est aussi du Conseil communal qu'on veille à ce que c'est heu, vraiment fait dans les deux langues, qu'on réfléchit, et ceux qui trouvent que c'est, par exemple s'il y a quelque chose d'officiel et quelques fois je parle pas en français il y a des gens qui râlent, mais après si je parle que en français, on dit que je suis trop souvent à Fribourg...[Rires !] Alors c'est plutôt dans ce sens-là, hein, qu'il y a quelques fois [XXX], des sensibilités. » **Hilde**

Enfin, les germanophones de la Commune G se perçoivent comme faisant partie du groupe majoritaire sur le plan helvétique.

« Alors moi, j'ai toujours été une minorité dans un canton francophone, mais majoritaire de l'autre ! C'est un beau mélange ! » **Jürgen**

Les rencontres officielles sont conçues sur le principe que les gens peuvent s'exprimer dans leur langue et que les membres de l'autre groupe linguistique doivent comprendre ce qui est dit. C'est ce même principe qui est appliqué à l'école secondaire : pour les étudiants qui ne peuvent pas partir en camp de ski bilingue par exemple, l'école propose des ateliers où la langue est celle de



l'enseignant ; dans le cas où les élèves ne comprennent pas la langue parlée, ils « [n'] ont qu'à se débrouiller » **[Jorg]** :

« C'est bon allemand. Si c'est officiel de notre point de vue, hein, heu. Et après s'il y a beaucoup de francophones on traduit ou on fait un résumé [en français]. » **Hilde**

« Au niveau des politiciens [dans la Commune G], chacun parle dans sa langue. [...]. Ce qui n'est pas toujours facile, mais ça marche, très bien. Lors des rencontres [par exemple lors des assemblées des délégués, des conseillers communaux], c'est toujours en bon allemand ou en français et ça ne pose jamais de problème. » **Jorg**

Or, il semble que les germanophones ne peuvent pas toujours parler leur langue lors des rencontres rassemblant les deux groupes puisque les francophones ne parlent pas toujours l'allemand :

« Alors par exemple, vous êtes six – sept dans une commission bilingue, soi-disant, où chacun parle dans sa langue, mais il suffit qu'il y ait un francophone qui ne parle pas l'allemand, alors tout le monde parle français. C'est un peu notre situation. » **Jorg**

Si les explications relatives à la procédure relative au choix de la langue de la scolarité varient d'un interlocuteur à l'autre, les réponses de chacun par rapport au choix des parents concernant le cursus scolaire de leurs enfants se rejoignent sur certains points. D'un côté, les parents ont le choix entre les deux sections : en ce cas, la Commission scolaire leur conseille de choisir selon la langue qui est parlée par « la partie qui reste plus souvent à la maison [c'est-à-dire la mère ou le père] [afin de pouvoir] soutenir l'enfant » **[Günter]**. De l'autre, il n'est pas possible de choisir, à moins que les parents ne fassent une demande justifiée. En ce cas, c'est l'Inspectorat qui prend la décision finale **[Jorg]**. En ce qui concerne les parents mixtes, ils peuvent envoyer leur(s) enfant(s) dans le cursus souhaité

« Oui, ils peuvent : ils ont le choix. Ce sont les parents qui décident. Un temps ils avaient imposé un peu qu'une partie soit au moins allemand ou bien, francophone, mais maintenant plus : on peut pas exiger. » **Sonja**

« En principe heu, oui [les parents peuvent choisir], c'est, c'est, c'est des exceptions. Alors si les parents sont Suisses allemands, naturellement les enfants sont, à 99.9% envoyés à l'école allemande et puis aussi les Romands suivent heu, l'école heu, français. Mais par exemple, dans notre région quand même y'a des, des familles le mari est Suisse allemand et pis l'épouse est, est Suisse romande, alors ils ont des enfants et pis, là [XXX] de choisir. » **Günter**

Tous sont cependant unanimes pour affirmer que, si les parents choisissent ou changent de cursus, c'est complètement et non pas de manière à ce que les élèves assistent à quelques cours en français et quelques cours en allemand. Autre point important qui ressort des témoignages : tous ont précisé que si des enfants francophones s'inscrivent dans le cursus scolaire germanophone, ils n'ont pas

droit à des cours d'appui en allemand. Cette absence de cours d'appui pour les francophones s'explique à la fois parce que les parents ont justement le choix et parce que ça engagerait des dépenses que la Commission scolaire ne souhaite pas ; s'ils ouvraient cette porte, il y a des parents qui voudraient « essayer, [et] il faut jamais essayer avec des enfants » [**Günter**] :

« Et les parents veulent que les enfants soient bilingues et ils les mettent à l'école en allemand, sans qu'eux-mêmes ne sachent l'allemand. Et là ils freinent un peu ; y disent que ouais, [...], ils donnent pas les cours, comme s'ils seraient un étranger parce qu'ils disent « Vous avez le choix de faire en, c'est votre langue maternelle sinon c'est à vous de voir pour les, pour les appuis ». » **Bettina**

« Mais justement quand il y a des difficultés, ils ont pas les mêmes appuis [en langue] que les autres enfants [étrangers], qui ont pas le choix, finalement. » **Sonja**

Enfin on apprend que, malgré que les Suisses allemands et les Suisses romands partagent les mêmes espaces scolaires, tant les élèves que le corps professoral ou administratif entretiennent peu de contacts entre eux :

« [A l'école, les groupes], c'est assez séparé. Moi je suis surprise qu'on n'arrive pas, dans une école où il y a les deux profs, que les francophones donnent le français aux Alémaniques, et le contraire : qu'on n'arrive pas à faire ça, comme c'est dans la même école ! On n'arrive pas ! » **Bettina**

« Je pense je ne suis pas, beaucoup, confrontée dans mon travail avec le bilinguisme, directement. Je suis plus confrontée maintenant parce que les Commissions scolaires se sont mis ensemble : on a une commission scolaire bilingue. Les deux écoles qui sont quand même des écoles différentes, avec une culture différente, avec un inspectorat différent, avec une direction de l'état différente, ça fait des fois difficile de mettre ensemble. [...]. Entre les profs, il n'y a pas vraiment d'échanges. » **Sonja**

## 11.2 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS QUI PASSE PAR LEUR ACCUEIL MAIS LEUR DÉSIR D'INTÉGRATION

Des commentaires obtenus auprès de ces germanophones ressort l'idée que la collectivité locale a un certain rôle à jouer dans le processus d'adaptation des étrangers, bien qu'il soit également attendu que les étrangers doivent eux aussi tenter de s'intégrer.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers, la représentante communale juge que la Commune G aura une politique plus active pour l'intégration des étrangers :

« Maintenant avec la nouvelle Loi aussi Confédération, avec la *Ausländergesetz*, hein, la Loi sur les étrangers, qui a quand même dit « Les communes ont un rôle à jouer », on va devenir plus actifs, on s'est fait des réflexions aussi avec le canton, qui a instauré la Commission cantonale contre le racisme et pour l'intégration où je suis aussi membre, pour les communes fribourgeoises. On a, on a, on y pense plus activement. » **Hilde**

L'Église est aussi une institution qui s'implique pour l'intégration des étrangers. Tant le représentant de l'Église catholique que la pasteure de l'Église protestante disent en effet œuvrer ou avoir œuvré en faveur d'une « ouverture » entre les étrangers et les Suisses. Ainsi, l'Église catholique a organisé durant un moment des rencontres entre des gens issus d'Ex-Yougoslavie et des Suisses afin d'échanger et de faire le « pont entre les deux pays, les deux cultures » [**Jürgen**]. Même chose du côté de l'Église protestante, qui reste ouverte aux gens de nationalité et de confession différentes, qui les accueille et leur « donne un lieu » [**Rebekka**] s'ils le souhaitent. Il ressort en outre que les paroissiens, parce qu'ils côtoient les étrangers au sein de l'Église, sont sensibles à leur présence, les prennent en considération parce que cela « fait partie de leur foi » [**Rebekka**].

Les étrangers ont cependant un rôle à jouer pour leur propre intégration. Celle-ci passe par les contacts avec autrui, par la conformité vis-à-vis du mode de vie local et par leur implication dans la vie de la société. Il existe ainsi des lieux favorables à l'intégration tels la vie dans la commune, la vie culturelle, la vie paroissiale ou encore le travail. La participation à des associations locales facilite aussi l'intégration. L'intégration, c'est aussi faire des rencontres, que ce soit dans le quartier où l'on habite, dans les clubs de sport ou au football : « toutes ces choses où on forme des équipes, où on fait quelque chose ensemble je pense que ça favorise. Enfin tout plein de choses qu'on fait ensemble ! » [**Rebekka**]. Il faut aussi communiquer avec les gens du milieu car la communication

permet de vivre en harmonie [**Jürgen**]. L'école, enfin, a un rôle à jouer puisque c'est là que l'on peut comprendre et s'approprier les pratiques locales :

« Et pis heu, pour l'intégration des, des migrants heu, [...], mais [la Commune G], on a extrêmement beaucoup de, d'associations, sportives, et pis des, oui aussi pas seulement sportives y'a aussi des, des *Hertz*, pour chanter...des chœurs, oui, oui, y'a aussi autre chose donc heu, on peut participer tellement à beaucoup de choses, de, de, de, d'associations. Alors heu, normalement vous venez comme migrant à [la Commune G], vous aimez jouer le football, alors vous vous orientez vers le football. » **Günter**

« Mais justement comment on se comporte, comment on se tient à table, ce qu'on mange ! L'école est un bon moyen pour avoir contacts avec les traditions ici. Les enfants ont plus de possibilités d'être confrontés à ces choses, mais en étant adulte, on peut plus les éviter. » **Sonja**

C'est toutefois à la personne elle-même que revient le pouvoir et la volonté de s'intégrer, puisque l'on ne peut obliger une personne à participer à ces activités, à la vie sociale [**Hilde**] :

« Mais justement [il faut avoir] le courage de faire partie d'une société, j' pense c'est ça : faut se mettre avec les gens, faut pas, rester isolé, ou bien seulement avec le groupe qu'on connaît ; s'ouvrir, être intéressé, [pause]. Ouais, par le travail. Ouais. [C'est aussi] participer à la vie, commune, c'est ça. Ouais. A l'Église, sociétés, travail bénévole, [pause], ouais. Aux fêtes ! » **Sonja**

« Y'a des gens qui arrivent à « Je vais en avant, je veux faire connaissance, je veux m'intégrer », et d'autres sont plus timides, plus retirés peut-être : ça dépend de la personne, du caractère. On ne peut pas vraiment forcer. » **Rebekka**

L'important étant de faire comme tout le monde, certains éléments viennent freiner le processus d'adaptation de groupes d'étrangers dans la collectivité locale. Par exemple, s'il peut être positif pour les « musulmans d'Ex-Yougoslavie » de vivre dans un même immeuble, cela peut freiner leur intégration parce qu'ils ne changent pas leurs habitudes :

« D'une part, c'est bien, parce qu'ils se retrouvent [les musulmans d'Ex-Yougoslavie], ils peuvent mener leur vie, mais alors, ils ne s'intégreront pas, parce qu'ils mènent leur vie comme avant n'est-ce pas. [...]. Oui, ils ont aussi une manière de parler, ou bien de se, de s'habiller, afin il y a d'autres habitudes ! Qui se remarquent n'est-ce pas. » **Jürgen**

Les germanophones de la Commune G jugent que l'apprentissage de la langue constitue la « base » [**Jürgen**] ou encore « la clé » [**Rebekka**] pour s'intégrer puisqu'elle donne accès à la compréhension du milieu dans lequel les étrangers se trouvent ; comprendre « notre langue », c'est en effet « la première condition », et c'est seulement après que l'« on peut leur expliquer » [**Jörg**] le fonctionnement du milieu dans lequel ils vivent. Apprendre et parler la ou les langues, ça permet d'échanger avec les autres, de « comprendre le système » et d'avoir des « explications [sur] le mode

de vie » **[Sonja]**. Il est difficile de s'intégrer si on ne connaît pas la langue. A tel point que l'on peut peut-être obliger les étrangers à l'apprendre :

« Ah oui ! Si on n'a pas la langue, c'est trop difficile [de s'intégrer]. » **Bettina**

« Est-ce qu'on doit forcer quelqu'un vraiment d'apprendre la langue – la langue, oui, ça je suis persuadée que c'est nécessaire autrement vous pouvez pas, vraiment vivre dans un pays si vous ne comprenez rien du tout. » **Hilde**

Le fait que les étrangers continuent de parler leur langue est par ailleurs synonyme de non-intégration, particulièrement chez « les musulmans » :

« Et puis du fait que la langue, ils parlent leur langue [les musulmans] n'est-ce pas. Je vois aussi ici à [la Commune G] ici dans un quartier, je vois beaucoup de ces, personnes, disons, en voyant les femmes on voit que ce sont des musulmanes n'est-ce pas, mais, puis on les entend donc ils, parlent une autre langue n'est-ce pas, qui mènent une vie différente n'est-ce pas. » **Jürgen**

« [Chez les musulmans, il y a] la croyance, oui, la croyance est, la femme, elle a moins de valeur que l'homme, c'est, c'est mon interprétation, et puis heu, la femme elle a pas le droit de, d'être au public alors elle doit rester à la maison, elle, elle se cache elle a pas d'accès alors elle a, le, le mari ne, ne lui donne pas la possibilité de [changer]. » **Günter**

En ce qui concerne la manière dont les germanophones conçoivent le rapport des étrangers aux langues locales dans ces espaces plurilingues, différentes tendances se dégagent.

Les adultes étrangers doivent faire un choix entre l'allemand et le français. Ce choix est lié à divers paramètres. Tout d'abord, les étrangers choisissent une langue selon le degré de proximité linguistique : alors que les Italiens, les Espagnols et les Portugais apprennent plutôt le français, les gens issus des pays de l'Ex-Yougoslavie et des Balkans vont du côté germanophone. Cette tendance s'explique aussi par la proximité entre les « cultures » du Sud et du Nord :

« Des fois je me le demande [comment le choix entre les langues se fait] ! En général, les Portugais, les Espagnols, y suivent plutôt le français et les élèves des Balkans, plutôt la section alémanique. Mais il y a toujours des exceptions. » **Jorg**

« Je pense ils sont plus proches de la langue française, les Portugais, les Italiens, les Espagnols, et je pense aussi plus proches de leur culture du Sud peut-être, je sais pas. [...]. Mais peut-être eux [les gens des Balkans] ils sont plus aussi du Nord, plus près de l'allemand, ils trouvent du travail en allemand, leur entourage c'est l'allemand : ils sont peut-être plus proches de la langue allemande. Peut-être ça. » **Sonja**

Le choix est aussi fonction de la langue parlée par leur entourage familial, de leur réseau et des lieux qu'ils fréquentent, du lieu d'habitation ou encore de la langue qui est parlée dans leur milieu de travail :

« Oui, le réseau qui fait, est-ce que c'est l'Église ? Qui font qu'ils s'intègrent, avec différents autres gens ? Ou est-ce que c'est par la profession ? Après ils apprennent la langue qui est demandée dans ces cultures-là, ou dans ces domaines-là. Le travail ? Ça dépend s'il travaille dans une entreprise où ils demandent l'allemand ou le français. Ou est-ce que c'est par leurs autres compatriotes ? Est-ce que, alors les Portugais, les Espagnols, ils apprennent le français, hein. Mais, si par exemple un commence d'abord par le travail, ça se peut aussi qu'il parle l'allemand. Je pense c'est ça vraiment la porte d'entrée, dans quel(s) milieu(x) ils sont obligés d'apprendre une langue, qui décident qu'elle langue ils vont faire. S'ils commencent par exemple à Fribourg et après ils déménagent à [la Commune G], c'est assez sûr qu'ils ont appris le français. » **Hilde**

« Ça dépend aussi il y a des familles qui ont de la parenté et en général ils choisissent la même langue choisie par la famille déjà depuis quelques années ici. Ou d'autres sont passés par la Suisse allemande et ils trouvent une place de travail ici donc ce sera l'allemand. Même chose du côté francophone. » **Jorg**

En ce qui concerne la réalité diglossique des germanophones, les étrangers apprennent autant l'allemand standard que le dialecte suisse-allemand : cela dépend du lieu où ils ont acquis les langues. Tandis que les étrangers qui arrivent à l'âge adulte et qui ont tout de suite un travail après leur arrivée en Suisse apprennent le dialecte suisse-allemand, ceux qui suivent leur scolarité en Suisse apprennent plutôt l'allemand standard :

« Ça dépend des fois, ils restent vraiment dans l'allemand standard, et puis d'autres, ils comprennent mieux le dialecte. J pense ceux qui sont arrivés, et pis ont commencé à travailler, et pis au travail ils ont appris le dialecte, ils ont de la peine avec l'allemand, le bon allemand, s'ils l'ont jamais appris à l'école ou comme ça, alors ils comprennent mieux le dialecte. Et pis d'autres qui sont peut-être venus, ils avaient déjà l'allemand à l'école, une connaissance de bon allemand ils s'exprimaient déjà en bon allemand avec leurs vis-à-vis, ils ont de la peine avec le dialecte. » **Sonja**

Du côté des élèves étrangers, on considère qu'ils sont souvent déjà bilingues parce qu'il y a beaucoup de familles binationales (anglais – allemand, suédois – allemand, français – allemand) [**Bettina**]. Les élèves étrangers apprennent par ailleurs les deux langues : l'allemand standard à l'école, alors que le dialecte est acquis grâce aux contacts avec les autres élèves :

« Ça, c'est très drôle : ils apprennent assez vite le dialecte. Ils ont un, un mixte de langues qui est assez, [XXX] [Rires !]. Avec les copains, hors de l'école, on apprend aussi la langue n'est-ce pas, mais en Suisse, les germanophones parlent le dialecte, alors ils créent en quelque sorte leur propre langue si vous voulez : c'est un allemand un peu, du bon allemand mélangé avec des expressions du dialecte. C'est très drôle. » **Jorg**

« Oui, oui. A l'école, sujets d'école c'est plutôt allemand standard, et puis entre les copains bien sûr, c'est le dialecte. Ils ont, ils ont les deux langues en même temps si on veut. » **Sonja**

La capacité d'apprentissage des langues dépend toutefois des facultés individuelles de l'enfant : s'il est « fort en langue », ça ira « tout seul », alors que « s'il a plus de peine », ce sera plus « difficile » [**Sonja**].

Le bilinguisme de la commune ne semble pas présenter d'avantages particuliers pour les étrangers, puisque qu'il n'y a qu'« une langue qui prend le dessus » [Sonja]. Ce serait peut-être même plus facile s'il n'y avait qu'une seule langue ou encore, s'il n'y avait pas l'allemand et le dialecte suisse-allemand :

Dans un pays où on n'aurait qu'une langue, ce serait plus facile pour ceux, [pause]. Ça dépend aussi l'enfant, heu ouais, d'où il vient. [...]. Ce qui complique c'est toujours l'allemand et le suisse-allemand, c'est ça qui complique. » **Bettina**

« Je ne peux pas vous dire est-ce que c'est encore plus difficile pour eux ou pas. Pour les francophones y disent, mais c'est tellement difficile parce que vous parlez jamais le bon allemand, mais je pense, pour les étrangers, je ne sais pas si la vie, ou l'intégration par la langue pour eux est plus difficile parce que on a le bon allemand et le suisse-allemand. [Pause]. Je pense quand même, hein ? » **Hilde**

L'une des raisons qui explique pourquoi les étrangers n'apprennent pas la ou les langues locales est l'isolement. Que ce soit les enfants ou les femmes « musulmanes », on les garde à la maison et ils ne savent pas la langue :

« Parfois au jardin d'enfants, il a des jeunes qui ne savent pas encore un mot de la langue car on les garde à la maison ; on ne les laisse pas jouer dans la rue ou au parc. [...]. Ça dépend toujours où la famille réside : si le papa travaille dans une boîte où on parle l'allemand, de toutes façons les mamans elles ne parlent jamais l'allemand. » **Jorg**

« [Chez les musulmans, les maris gardent leurs femmes à la maison et ne leur laissent pas la possibilité] d'apprendre la langue, heu locale. Ouais ils veulent pas s'intégrer, c'est ça, ils veulent rester ici, et pis les femmes, je sais pas. » **Günter**

## CHAPITRE 12. IDENTIFICATION DES RÉFÉRENCES IDENTITAIRES ET DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES ACTEURS GERMANOPHONES DE LA COMMUNE G

### 12.1 DES SUISSSES AUX APPARTENANCES DIVERSES UNIS PAR LA DÉMOCRATIE ET LE SYSTÈME CONFÉDÉRAL

Les germanophones de la Commune G font des comparaisons entre différents groupes afin d'assurer la cohésion et l'unité des Suisses. Il est possible d'y voir une forme de rejet de « l'étranger du dehors », incarné par « la France », rejet qui se situe sur le plan politique : le système politique incarne ici une institution qui rassemble les Suisses puisqu'elle cimente les appartenances diverses à une même communauté politique permettant ainsi, par extension, de maintenir les liens entre les « communautés linguistiques » (catégorie qui laisse tout de même entrevoir des différences entre ces groupes qui sont malgré tout réunis sous un même régime politique). Le système politique suisse vient par ailleurs appuyer l'idée d'une tolérance suisse face à la diversité, idée sous-entendue par cette cohabitation entre différents groupes. On peut aussi parler d'une forme de rejet de « l'étranger du dedans », symbolisé ici par « les musulmans » et plus particulièrement « les hommes musulmans ». L'image proposée de ce groupe homogène suggère implicitement que ce groupe est globalement violent envers les femmes, ce qui permet de jeter un discrédit sur ce que l'on estime être la conception du monde « des musulmans » (soit la violence envers les femmes ou le contrôle sur elles), discrédit qui maintient la cohérence du groupe majoritaire (« les Suisses ») et qui, nous le verrons peut-être, fera admettre la nécessité de l'ostracisme de ce groupe à l'intérieur des frontières suisses. Ces frontières géographiques (extérieures) et symboliques (intérieures) soulignent les particularités suisses.

L'axe « distance – proximité » se retrouve aussi entre les cantons suisses eux-mêmes. Si, dans un premier temps, la Suisse rassemble diverses cultures qui peuvent présenter des différences entre elles, c'est par le système confédéral qu'elles peuvent coexister sur un même territoire : tel que nous l'avons déjà souligné pour les francophones de la Commune F, c'est le principe « d'unité dans l'hétérogénéité » qui rapproche les aires linguistiques et culturelles entre elles. Le lointain (c'est-à-dire la juxtaposition des communautés linguistiques et culturelles particulières) est maintenu grâce au rapprochement inter-cantonal assuré par le système confédéral.



Parmi les institutions qui actualiseront la légitimité des adhérents et qui inciteront au rapprochement entre ces « cultures » différentes se trouve en premier lieu la démocratie. C'est dans la démocratie que la « communauté des citoyens » se reconnaît et s'identifie en tant que membres; le processus d'identification collective et la communion des adhérents sont en effet assurés par les votations, qui incarnent en fait l'institution politique par excellence à laquelle les Suisses s'identifient. C'est par le système démocratique que les Suisses peuvent identifier autrui (ceux qui peuvent exercer ce droit citoyen et ceux qui ne peuvent pas), s'identifier à autrui et être identifié par autrui et donc, construire les catégories d'individus qui peuvent y participer et ceux qui ne le peuvent pas et, par extension, construire les frontières entre le « nous collectif » et « les autres ».

Les commentaires de Rebekka, qui dit que les Suisses ne « profitent pas assez de la richesse [linguistique] qui est là », font référence à l'imaginaire globalement entretenu à l'égard de la situation plurilingue du pays, à savoir que les Suisses sont plurilingues parce que la Suisse est constitutionnellement plurilingue. Mais nous pouvons aussi nous interroger sur l'absence de discussions autour de cette idée : cet accord tacite de ne pas parler du désaccord entre les groupes linguistiques, sur les apprentissages en langues et sur les rapports asymétriques entre les langues serait-il révélateur d'un positionnement de groupe par rapport à leur propre contexte linguistique local, à savoir que même démographiquement majoritaires, ces germanophones devraient avoir recours à la langue de l'autre dans les contacts quotidiens avec les francophones ? Est-ce que ceci est à lier avec le « complexe du majoritaire », c'est-à-dire que la majorité germanophone doute d'elle-même et a recours à la langue de la minorité parce que le français aurait un prestige supérieur aux dialectes et parce que les germanophones ressentiraient un sentiment d'infériorité par rapport à l'allemand standard [Cichon et Kremnitz, 1996 ; Späti, 2011; Schultheis, 1995 ; Ogay, 2000] ?

## 12.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX « CULTURES » DISTANTES

Les germanophones, qui appartiennent au groupe majoritaire au pays, semblent présenter une image positive d'eux-mêmes par des attitudes ou des comportements valorisés, en comparaison avec les francophones. Selon les germanophones de cette commune, les « communautés linguistiques » ne pourraient pas partager les sentiments de l'autre : l'opposition identitaire ici entre le « nous » et « l'autre » sur la base des sentiments, liés à l'appartenance à cette communauté linguistique, renvoie à

l'origine du locuteur dans le collectif et donc, fait apparaître ce processus d'inclusion ou d'exclusion de l'autre dans le collectif. Aussi admettra-t-on volontiers qu'il y a des différences entre les groupes linguistiques en Suisse et que la langue joue un grand rôle dans les perceptions mutuelles, ce qui n'est pas sans rappeler les réflexions de R. Coray, qui estime que le concept de communauté, qui est depuis les années 1990 associée à la langue, en vient à induire une « culturalisation » des individus appartenant aux communautés linguistiques car la langue est dorénavant perçue comme le miroir de l'âme de la collectivité linguistique, ce qui a pour effet d'élargir la perception des différences entre les groupes [Coray, 2005, repris par Meune, 2011 : 22].

La proximité de la relation entre les deux communautés linguistiques peut conduire le groupe numériquement dominant dans la commune, mais minoritaire dans le canton, à maintenir l'autre groupe dans une sphère extérieure afin d'assurer sa propre cohésion ; s'il y a un problème, cela viendra des membres de l'autre groupe, ce qui peut permettre en quelque sorte de canaliser les énergies sur l'autre groupe linguistique, voire même de désamorcer de potentiels conflits internes. Cette position subjective et construite de l'autre groupe laisse aussi croire que la place qu'il occupe dans l'imaginaire social de ces germanophones est problématique, voire même qu'il se situe à l'extrême périphérie de leur espace identitaire puisque les francophones seront parfois considérés comme des *Welche*, c'est-à-dire des « étrangers ».

En ce qui concerne les rapports que les communautés linguistiques entretiennent vis-à-vis des langues, la diglossie des germanophones semble justifier la raison pour laquelle les francophones ne font pas usage de la langue de l'autre ou laissent à l'autre l'effort d'apprendre sa langue. L'allemand standard ainsi que le dialecte étant réputés langues « difficiles » pour les francophones, il serait pertinent ici de s'interroger si cet argument ne serait pas plutôt un moyen, pour les francophones, d'éviter d'apprendre la ou les langues de l'autre et donc, d'obliger les interlocuteurs germanophones à faire usage du français. Ceci pose également la question à savoir si ces raisons ne permettent pas d'ignorer tout simplement la ou les langues des Suisses allemands et donc, par extension, d'inverser les rapports de force les groupes sur le plan des langues et des statuts.

### 12.3 DES ÉTRANGERS AUX « ORIGINES » IMMUABLES

La notion de « racines » évoquée par les interlocuteurs germanophones est à lier avec la notion de « mobilité » : l'« étranger » étant celui qui vient d'ailleurs, il est perçu comme étant sans « racines », c'est-à-dire comme celui qui ne peut être « enraciné » dans un lieu localement circonscrit et donc, toujours potentiellement *mobile*. La frontière est établie entre « celui qui vient du dehors » et « celui qui vient du dedans » par l'entretien d'un éloignement particulièrement associé à l'opposition entre deux types de sociabilité, soit la « sociabilité de l'ancrage » et la « sociabilité non localiste » [Retière, 2003 : 131 – 132]. Nous avons en effet affaire à une stratégie d'affirmation sociale du groupe des Suisses: parce qu'il y a rapprochement social et spatial entre ce groupe et les « étrangers », il y a nécessité de se différencier afin d'entretenir la légitimité de son propre groupe d'appartenance. Cette proximité génère une distance, qui sera imaginée non seulement sur la base de l'ancienneté de résidence du groupe en question dans un lieu géographique précis (et à partir de laquelle on évaluera la validité même de l'ancienneté estimée pour celui qui « vient du dehors ») mais aussi sur l'évaluation du désir d'appartenance au groupe de référence de l'individu (ou du groupe) non encore légitimé.

Aussi est-il pertinent de s'interroger sur le lien entre le maintien de l'étranger dans sa situation d'étranger, notamment par le statut juridique qui lui est accordé (les notions de première, deuxième et troisième générations d'étrangers), et le « besoin », chez les étrangers, « de se retrouver » ; n'y a-t-il pas plutôt lieu de se questionner sur des liens créés par des individus ayant partagé les mêmes conditions sociales, économiques, politiques et, qui plus est, à une même époque ? La création et l'entretien permanent de la catégorie « étranger », ainsi que le maintien à vie d'un groupe d'individus dans ce statut symbolique (et ce, même quand les étrangers sont devenus suisses entre-temps), n'auraient-ils pas eu des effets sur la réalité, à savoir que des groupes d'individus ayant un même pays d'origine se retrouvent « entre eux » justement parce qu'eux-mêmes ont incorporé ces identifications à « leur pays » et à « leurs racines », mais aussi et surtout parce que leur environnement les renvoie systématiquement à leurs appartenances premières auxquelles ils doivent en quelque sorte s'identifier et continuer d'affectionner ?

Nous pouvons en outre remarquer que les propos de Rebekka, elle-même d'origine étrangère, font référence à sa propre situation en Suisse, qui aura assurément une influence sur sa façon de concevoir la manière de penser l'étranger en Suisse. Elle fait aussi référence au rapport entre la

construction du « soi » et le regard de l'« autre », au rôle joué par l'« autre » pour la reconnaissance (ou non) du statut revendiqué par l'individu et, au-delà, de la marge de manœuvre possible pour celui-ci de réagir à ces catégorisations. La distance avec celui qui « vient du dehors » s'effacerait à partir du moment où le groupe de référence accepte qu'il soit admis dans ce groupe et qu'il puisse en faire son groupe d'appartenance ; en tant que nouveau venu, on ne vient dans le groupe des « anciens » que parce qu'on y a d'abord été convié [Bozon, 1984 : 56].

N'ayant parfois plus le statut juridique d'étranger, celui qui a un nom à connotation différente – voire à « sonorités coupables<sup>302</sup> » – garde le stigmate [Goffman, 1975; 1963] de son histoire passée (ou du passé de sa famille), le renvoyant du même coup de nouveau à sa condition d'étranger. L'idée même que l'on puisse « se tromper » démontre à quel point les frontières sont purement imaginaires, puisqu'il peut y avoir confusion entre le statut supputé de la personne (être « Suisse » ou « être Italien » ou le passé migratoire familial) et le nom qui y est associé. Par ailleurs, il est intéressant de souligner autrement le caractère foncièrement imaginé et imaginaire des frontières, lorsque l'on songe aux Tessinois qui, eux aussi, peuvent avoir un nom à consonance italienne alors qu'ils font partie des groupes linguistiques nationaux (et légitimes). Il y a donc aussi des « identités alignées », c'est-à-dire créées à partir de déductions conclusives : à un nom est associé une origine, laquelle revoie à une nationalité qui elle-même est associée la catégorie « étranger ».

Pour les « Espagnols » et les « Italiens », l'origine nationale semble encore représenter un élément instituant une frontière entre les groupes nationaux : l'identification à l'appartenance nationale est retenue ici comme significative de limites symboliques intervenant dans le rapport à l'« autre » et donc, facteur d'éloignement. Or, bien que ces désignations nationales permettent d'alimenter l'imaginaire à l'égard de différentes catégories possibles d'individus, « Espagnols » et « Italiens » sont considérés comme étant « bien intégrés ».

A l'inverse, il ressort de ces propos que le groupe des « musulmans » est considéré comme étant le plus distant et le plus « étranger », particulièrement par rapport à des modes de vie qui les marginalisent. Il est par ailleurs à noter que l'appellation « musulmans », même, supposée rassembler l'intégralité des orientations religieuses comprises à l'intérieur de l'Islam et ne différenciant aucunement les multiples origines nationales et les variantes religieuses comprises à l'intérieur même

---

<sup>302</sup> Concept créé par l'ethnologue Altan Gokalp (directeur d'études au CNRS) et Aline Gohard-Radenkovic lors d'un échange en mars 2009.

de cette confession, laisse présager l'importance de la distance maintenue entre cette catégorie d'individus – perçus comme étant homogènes et uniformes – et les « Suisses ». Plus précisément, cette « ghettoïsation » décrite par Jürgen, où les « musulmans » se rassemblent dans un même immeuble et « vivent entre eux », correspondrait-elle à la place que les « musulmans » en général et les « musulmans d'ex-Yougoslavie » en particulier occupent dans le social, leurs habitudes étant jugés à ce point différentes de celles des locaux qu'il devient justifié de les marginaliser parce qu'elles sont considérées comme étant trop éloignées de celles des Suisses ? Le terme même de « ghetto » démontre tout l'enjeu de la désignation des groupes non légitimes par le groupe légitime : alors que la commune constitue un lieu où se déroulent des confrontations entre des « styles de vie » différents, le groupe qui se trouve en position de force aura tendance à caractériser en des termes dévalorisants des comportements que lui-même se trouve à produire (ici, le fait que des Suisses peuvent se retrouver ensemble dans un même immeuble). Par ailleurs, peut-être serait-il pertinent de s'interroger sur les *conditions sociales* de ces regroupements ? Serait-ce parce qu'ils appartiennent à la même catégorie socioéconomique que ces individus issus de l'ex-Yougoslavie se retrouvent dans un même lieu d'habitation ?

Les dimensions culturelle et sexuelle instituent enfin une distance entre les groupes qui sont implicitement aussi répertoriés selon les confessions religieuses : « musulmans » s'opposant à « chrétiens », les premiers sont perçus comme un groupe qui applique strictement le respect des sphères traditionnellement féminines (l'intérieur) et masculines (l'extérieur), auxquelles s'opposeraient les deuxièmes, entendus implicitement comme ayant des frontières plus poreuses entre ces sphères traditionnelles. Or, il est tout de même juste de remarquer qu'à l'occasion, certains commentaires de « Suisses » laissaient entendre par exemple que le choix de la langue de la scolarité, dans le cas de familles bilingues suisses, était fonction de la langue parlée par la mère selon le principe que c'est elle qui reste à la maison et s'occupe des enfants : la « visibilité » ou l'« invisibilité » des comportements de groupes d'individus semblent donc bien tributaires de leur évaluation et du sens qui leur est donné, selon la position que l'on occupe non seulement en tant qu'acteur social mais en tant que groupe ayant la légitimité de statut.

## 12.4 UNE COMMUNE BILINGUE AUX PRATIQUES LINGUISTIQUES INVERSÉES

Les germanophones estiment que les gens qui viennent s'installer dans la région appartiennent à la catégorie « bilingue » : est-ce que la représentation de l'environnement linguistique est tributaire du ressenti à l'égard du statut de son groupe linguistique d'appartenance et de la catégorisation que l'on se fait des locuteurs ? Plus précisément, parce qu'ils se trouvent en majorité dans la commune, ces germanophones ne voient-ils pas la « germanisation » de l'espace, si souvent évoquée par les Suisses romands non seulement de la région mais du canton tout entier ?

Il y a en tout cas un lien ou une corrélation entre « coexistence entre les groupes linguistiques » et « compétences plurilingues des habitants », l'idée étant que les individus apprennent la langue de l'autre parce qu'ils vivent ensemble dans la Commune G. Ce « bilinguisme enrichissant », où la connaissance des langues est perçue comme étant synonyme d'ouverture et de compréhension de l'autre, relève de cet imaginaire des « langues en contacts » qui s'inscrit lui-même dans ce « discours de la compréhension » en tant que facteur de la cohésion nationale présent en Suisse depuis quelques années ; ainsi, il ne suffirait que de parler la langue de l'autre pour pouvoir communiquer et se rapprocher, et que d'un peu de « bonne volonté » pour régler les problèmes de compréhension entre les communautés linguistiques [Meune, *op. cit.* : 22]. Le fait même de souligner que tout se passe bien peut laisser entendre qu'il y a une forme d'occultation de rapports entre une majorité et une minorité qui peuvent engendrer des positionnements collectifs potentiellement conflictuels.

Ce discours favorable à la « compréhension de l'autre » permettrait aussi de ne pas prendre en compte les aménagements nécessaires à la cohabitation, lorsque des groupes linguistiques partagent un même espace – ce que certains interlocuteurs ont vite fait de souligner lorsque nous les avons amenés à développer sur la question des pratiques liées à la proximité. La « lourdeur » de la traduction des documents, ou encore la sensibilité des groupes minoritaires sur certaines questions, figurent ainsi au nombre des effets de cette cohabitation, de ce rapprochement obligé avec l'autre. Mais il est aussi un fait relevé qui est de globalement associer « plurilinguisme institutionnel » et « plurilinguisme individuel » : comme quelques-uns l'ont précisé, tous les habitants de la commune ne maîtriseraient pas nécessairement la ou les langues de l'autre. Au contraire, il semblerait même que, derrière ce fantasme des langues nécessairement pratiquées parce qu'en contacts, se construit

plutôt une réalité monolingue, à savoir que parce qu'il y a justement la possibilité de vivre dans sa langue, les groupes linguistiques vivront en vase clos.

Enfin, même si dans un espace plurilingue comme dans la Commune G la présence des deux groupes sur un même territoire peut permettre des formes de mixités linguistiques et sociales, la comparaison avec d'autres espaces représentés comme étant monolingues (correspondant à la territorialité des langues) permet à la fois de s'attribuer une image positive rattachée au lieu en soi, mais démontre à quel point nous pensons les espaces comme des lieux statiques et uniformes.

La perception que les germanophones de la Commune G ont de leur statut se situe sur différents registres, qui agissent sur leurs rapports avec les francophones et leurs pratiques linguistiques.

Majoritaires au sein des institutions scolaires, ils semblent être conscients de ce rapport de force entre les deux groupes linguistiques car ils se disent sensibles à la situation que vivent les francophones en tant que groupe minoritaire et affirment tenter de ne pas les minoriser. Ces commentaires laissent entrevoir l'idée que le groupe majoritaire peut agir ici en tant que groupe dominé, selon qu'ils peuvent se sentir fragilisés sur le plan cantonal, tout en ayant une certaine attitude complaisante envers leur propre minorité, ce qui n'est pas sans rappeler cette dynamique identitaire où le groupe majoritaire doute de lui-même, tout en affectionnant la minorité de manière paternaliste [Ogay, *op. cit.* : 142]. Mais nous pouvons aussi nous interroger sur la « marge de manœuvre » des germanophones dans ce contexte les plaçant en situation de « minorité – majorité » [Meune, *op. cit.*] : seraient-ils contraints de faire attention aux francophones de la commune afin de pouvoir faire passer leurs idées dans le Canton ? Jouissent-ils réellement d'un rapport de forces numériques local ?

Car la défense de leur propre groupe linguistique passerait par la connaissance et l'utilisation de la langue du groupe majoritaire dans le canton. Nous assistons aussi à un renversement du statut en tant que minorité : afin de s'assurer leur propre défense en tant que groupe linguistiquement minorisé, il y a en quelque sorte le « choix de la nécessité » [Bourdieu, 1979]. La frontière identitaire entre les deux groupes devient par ailleurs plus trouble lorsque vient la question des compétences linguistiques : le fait de parler la langue de l'autre langue mène en effet en quelque sorte à un brouillage des cartes identitaires, puisqu'il y a un rapprochement entre les groupes linguistiques sur la dimension symbolique (les Fribourgeois germanophones étant des Romands qui parlent allemand).

Il semble donc y avoir superposition des identifications et des appartenances, superposition qui amène les locuteurs à jouer sur différents registres identitaires. Plus précisément, il est possible de s'interroger s'il y a un lien entre leur manière de concevoir l'espace laissé à l'autre francophone dans des lieux de côtoiements précis et leurs propres perceptions de leurs statuts ; être minoritaires dans le canton peut les amener à s'identifier à la situation que connaissent les francophones au sein de la commune (globalement) en tant que minorité, mais ne ressentent pas d'insécurité linguistique sur le plan local du fait du confort de l'appartenance au groupe majoritaire sur le plan helvétique ?

Parce que les germanophones, même s'ils se trouvent en majorité dans cette commune, sont malgré tout démographiquement minoritaires dans le canton, ce qui les place en situation désavantageuse dans ces rapports de forces avec les francophones. Cette minorisation pourrait également être liée au fait qu'eux-mêmes semblent avoir intériorisé ce rapport de forces puisqu'ils ont, eux aussi, recours à ces mêmes schémas et explications sur la difficulté que peuvent représenter les langues germaniques et la complexité des dialectes suisses-allemands. Cette « zonification de la diglossie des germanophones » semble ainsi préserver les univers de chacun, les lieux d'expression possibles et pensés pour ces deux groupes linguistiques, en même temps qu'il pourrait permettre d'esquiver les réflexions relatives à une formation et un apprentissage adéquats en langues pour chacun, et particulièrement dans ces lieux de côtoiements.

Pour les germanophones de cette commune, l'école semble être le lieu de la « responsabilisation du choix » : si la liberté des langues quant au choix de la scolarité semble prévaloir pour les parents, et si l'école semble aussi être au service de ses citoyens en offrant des choix – ce qui fait référence ici à l'idée que l'école est une institution du peuple et qu'en ce sens, elle se doit d'être adaptée pour lui [Acklin Muji, 2007 : 192] –, cette liberté doit être totalement assumée par ceux qui font tel ou tel choix. Parce que l'école ne voudra pas, dans un premier temps, assumer les coûts liés à cette ouverture. Mais nous pouvons aussi voir que, dans un deuxième temps, l'école est perçue comme un lieu pour la préservation des univers propres à chacun des groupes. Derrière l'idée « qu'il ne faut pas essayer avec des enfants » se cache en effet, selon nous, un principe de protection d'une institution qui participe pleinement à la création de modèles normatifs, de champs de pratiques, de transmission et d'appropriation des éléments significatifs de l'univers référentiel des groupes. Il semble donc ici y avoir un écart entre les intérêts des parents qui souhaiteraient probablement rendre bilingues leurs enfants et les intérêts des institutions qui seraient plutôt de préserver les frontières entre les groupes.



Or, qu'en est-il des familles « mixtes », par rapport aux familles « monolingues » ? Si les premiers paraissent avoir le choix de la langue du cursus scolaire, ceux qui n'ont qu'une seule langue à la maison semblent devoir se satisfaire d'une situation de « non-choix » : soit ils envoient leurs enfants dans leur propre langue, soit ils tentent de les inscrire dans l'autre langue, tout en devant assumer eux-mêmes ce choix (cours d'appui privés si nécessaires, aide des parents s'ils ont de bonnes connaissances de l'autre langue, etc.). N'y a-t-il pas ici reproduction des conditions sociales asymétriques des individus par les pratiques scolaires, à savoir que ceux qui ont la chance d'avoir le capital plurilingue familial voient leurs possibilités et leurs potentialités amplifiées grâce aux institutions, tandis que les individus issus de familles où une seule langue est pratiquée se voient cantonnés à une seule langue ?

Ces espaces de côtoiements linguistiques paraissent donc organisés sur le principe de la responsabilisation individuelle de l'acquisition, de la maîtrise et de son propre rapport à la langue de l'autre. Parce que les espaces plurilingues « rendent bilingues » grâce au côtoiement des groupes, n'ont « qu'à se débrouiller » ceux qui n'ont pas le capital linguistique adéquat. Cette représentation du rapport à la langue de l'autre trouve par ailleurs probablement sa justification dans la façon de concevoir globalement les langues en Suisse, soit la règle fondamentale du *Sprachenschutz* où chaque personne a le droit de s'exprimer dans sa langue dans la sphère privée mais doit se plier aux principes de la territorialité et de subsidiarité, soit selon les modalités d'utilisation du français et de l'allemand en vigueur dans la commune et leur aménagement, qui semble ici gérée par la règle de la responsabilisation individuelle. De fait, si la préoccupation organisationnelle (coûts, temps, etc.) semble avoir été la raison qui a amené les groupes à se rapprocher, nous pouvons nous demander si ce rapprochement physique engendre automatiquement un rapprochement symbolique.

Cette manière de concevoir les rapports entre les groupes dans ces lieux précis se retrouve aussi dans la façon de se représenter l'usage des langues dans ces espaces plurilingues. Plus précisément, les pratiques linguistiques sont ici aussi liées à la vitalité démographique des groupes mais également à leurs attitudes linguistiques. Nous l'avons vu, la langue parlée principalement dans cette commune est, selon les commentaires de nos interlocuteurs, plutôt le dialecte suisse-allemand. Or, même si les francophones sont numériquement minoritaires, il semble que le rapport de forces s'inverse lorsqu'il est question des pratiques linguistiques : les francophones refusant ou ne sachant pas la langue de l'autre obligent en quelque sorte les germanophones à devoir changer de langue pour se faire

comprendre. Nous pouvons nous interroger si cette non pratique de la langue du groupe majoritaire par le groupe minoritaire ne représente pas un moyen d'inverser les rapports de domination, tout en s'appuyant sur l'argument général voulant que « les francophones ne parlent pas le dialecte suisse-allemand » ou que « les germanophones parlent plus le français que les francophones l'allemand ». On le voit, ces commentaires laissent penser que les réunions entre les groupes linguistiques sont plutôt tributaires des comportements langagiers qui prévalent entre les groupes. Enfin, ces lieux de cohabitation n'engendrent pas nécessairement des pratiques plurilingues.

## 12.5 DES ÉTRANGERS QUI DOIVENT PARTICIPER À LA VIE COLLECTIVE RESPONSABLES DE LEUR APPRENTISSAGE EN LANGUE

Perçus comme deux groupes monolithiques ou formant un « tout » ayant chacun leur culture, « étrangers » et « Suisses » peuvent se retrouver dans ce lieu qu'est l'Église afin de se rapprocher, bien que même cette institution religieuse perçoive en même temps que Suisses et étrangers peuvent présenter des divergences et que le rôle de l'Église est de les rapprocher. Or, s'il peut être valorisant pour le groupe légitime d'affirmer qu'il est prêt à aménager une place à l'autre, de quelle manière cette ouverture peut-elle se concrétiser réellement ?

La proximité à l'intérieur d'un lieu à la fois physique et symbolique, l'Église, pourrait amener ses membres à singulariser les « étrangers » ; la singularisation des individus « étrangers » que l'on connaît personnellement dans ce contexte de proximité étroite peut ensuite se répercuter sur les perceptions à l'égard de l'ensemble du groupe des « étranger ». Le sentiment d'appartenance à la « communauté chrétienne » – qui a par ailleurs vocation d'accueillir les étrangers – semble avoir des effets sur la prise en compte de l'autre, du « respect » de la différence et se traduit par des pratiques d'invitation et de recherches de contacts.

Or, malgré cette volonté affirmée d'aller vers l'étranger, il semble très important d'être inclus dans la collectivité pour pouvoir être considéré comme intégré. Peu importe le sous-groupe concerné (association, vie culturelle, vie religieuse, etc.), il faut chercher à faire partie d'une communauté existante, sorte de « lieu de passage » obligé, pour se faire connaître, se faire reconnaître et se rapprocher avec la population locale. Les petites localités étant caractérisées par la faible séparation entre les champs de pratiques, entre les sphères publiques et privées [Retière, *op. cit.*], il est permis de

croire que de se joindre à ces sous-groupes permet, au final, de se faire accepter par la « communauté » locale dans son ensemble.

L'important étant d'incorporer les pratiques des membres de la collectivité locale, l'école est présentée comme un lieu d'homogénéisation des comportements des individus par l'acquisition des systèmes de valeurs ambiants; en ce sens, les enfants étrangers peuvent plus facilement en être imprégnés que leurs parents. L'école est en outre ici perçue comme un lieu de « courroie de transmission » entre deux systèmes, en même temps qu'un lieu de socialisation pour les « établis » duquel peuvent être exclus ceux qui n'ont pas encore acquis ce statut.

Nous pouvons aussi voir que le rapport individu – collectivité s'inscrit sous l'angle de la responsabilisation personnelle, où c'est à l'individu de faire l'effort pour aller vers le collectif, alors que des facteurs d'ordre institutionnel et de production et de reproduction du pouvoir sont aussi à prendre en compte dans l'évaluation du processus d'adaptation d'individus étrangers, qu'ils soient directement issus de la mobilité ou non. Mais, au-delà de tout cela, ces témoignages font ressortir le principe même de la dynamique du « collectif », à savoir qu'il est à la fois un lieu d'inclusion et d'exclusion [Widmer, 2003]. Pour ces germanophones en effet, il paraît essentiel d'entrer dans la collectivité ou de participer à différentes activités ou associations locales afin de se faire connaître. Mais il apparaît aussi que selon les « origines », le processus d'intégration de l'individu risque d'être freiné. Autrement dit, les « origines » justifient l'exclusion de certains qui, par des pratiques ou par des systèmes de croyances jugés trop éloignés, sont de facto exclus ou marginalisés.

Ces exemples d'habitudes « qui se remarquent » et d'habitudes qui accentuent leur visibilité représentent en fait des éléments identitaires significatifs des limites entre le « eux » et le « nous ». Certes, des personnes issues de pays de confession musulmane ont connu une socialisation propre à leur milieu et en concordance avec l'ordre institutionnel instauré. Mais ces comportements « qui se remarquent » sont en fait retenus comme étant « typiques des musulmans » de manière indifférenciée, venant par le fait même appuyer l'idée de l'incompatibilité des deux univers en contacts. Cette incompatibilité étant perçue comme une menace à la cohésion du groupe local, le discrédit à l'égard de leur conception du monde a ainsi pour but de repousser cette menace et de préserver ainsi la cohésion interne.

« La » langue parlée par les « musulmans » les exclut par ailleurs de leur participation non seulement à la collectivité locale mais aussi à la réalité globale. Parce que tout acte de communication est soutenu par des rapports de pouvoir symboliques [Bourdieu, 1982], le classement de telle ou telle langue découle en fait des schèmes de perception et d'appréciation porteurs d'une volonté de différenciation. A groupe statutairement dévalorisé est rattachée une langue symboliquement dévalorisée : continuer à en faire usage dans ce nouvel environnement semble ici associé à une volonté de « non-intégration » au groupe local.

Les raisons évoquées expliquant le « choix » de la langue par les adultes étrangers laissent d'abord croire que nous devrions plutôt parler du « choix de la nécessité » [Bourdieu, 1979], puisque le « choix » de la langue paraît ici dicté par l'impératif de connaître l'une des langues pour assurer les actes de la vie quotidienne et l'insertion socioprofessionnelle. Mais ceci peut aussi être le « choix de la proximité » : proximité linguistique, puisque les francophones, bien que minoritaires dans la commune, semblent avoir un nombre plus important d'étrangers que les germanophones notamment parce que les étrangers dans la commune sont des ressortissants de pays qui présentent des parentés linguistiques (par exemple, les « latins » – Espagnols, Portugais, Italiens – choisissent le français et les gens issus des pays de l'Est, l'allemand). Ce « choix » est peut-être à lier avec la « vitalité linguistique » [Ferréol et Jucquois, 2004] dont peuvent souffrir les germanophones car, même s'ils se trouvent en majorité dans la commune, il n'en demeure pas moins qu'ils sont minoritaires dans le canton et qu'ils sont réputés parler français, contrairement aux francophones de la commune et du canton.

La proximité « culturelle » estimée est intéressante à interroger : alors que l'on semble prêter des « origines culturelles » semblables selon la proximité des langues, les gens issus des « Balkans » seraient-ils donc culturellement plus proches des Suisses allemands ? Le fait même que l'on mette dans la catégorie « élèves étrangers » les enfants de couples binationaux réunissant un Suisse avec une personne d'une autre nationalité est à mettre en perspective de la pureté des origines : serait suisse celui qui peut prétendre avoir des parents « originellement » suisses ?

Tout porte à croire que la « zonification de la diglossie des germanophones » (relevée précédemment) occulte la réalité linguistique des étrangers : tandis que ceux qui bénéficieront d'une formation scolaire pourront apprendre les deux langues, ceux qui arrivent à un âge adulte et qui ne peuvent suivre le cursus obligatoire se voient confinés au seul dialecte, que l'on apprend par ailleurs

que par imprégnation. Ce qui laisse entendre qu'en-dehors des institutions officielles, il peut être difficile pour un étranger d'apprendre l'allemand standard à moins qu'il n'ait le capital (culturel, académique, linguistique, etc.) lui permettant d'apprendre par lui-même la langue. Ceci laisse aussi entendre qu'un étranger qui s'insère dans le tissu sociolinguistique des germanophones peut se voir désavantagé puisqu'il lui manquera l'une ou l'autre des deux langues pour pouvoir participer pleinement à la collectivité (insertion socio-économique qui peut demander de parler les deux langues et / ou de maîtriser la langue standardisée sous sa forme écrite ; compréhension des informations officielles en allemand standard ; mobilité interne ou vers des pays germanophones comme l'Allemagne ou l'Autriche, etc.).

Les capacités d'apprentissage ou encore le déficit en langues seront alors perçus comme relevant de la seule responsabilité des individus eux-mêmes et non pas des réalités institutionnelles, des dynamiques locales ou encore de la façon même dont on conçoit les langues pour les « Suisses » : comment en effet « penser » un apprentissage des deux langues du bilinguisme pour les étrangers alors que même les germanophones et les francophones semblent incapables de le concevoir pour eux-mêmes ?

Alors que ce déficit en langue(s) devrait s'expliquer par l'absence de lieux d'insertion et de contacts avec les membres de la collectivité locale, de structures de formation linguistique adaptées aux différents types de publics concernés, par l'absence possible de réseaux, par des réalités socio-économiques défavorables ou difficiles, etc., nos interlocuteurs germanophones associent ce phénomène à des comportements liés à leur *condition* en tant qu'étrangers, voire à des traits « culturels typiques » : repliement sur soi, isolement, peu de liberté accordée aux enfants, autorité du père, enfermement des femmes, etc.

La « zone blanche »<sup>303</sup> relative à la présence d'élèves étrangers dans les classes germanophones peut être interprétée de différentes façons. Premièrement, que les élèves étrangers ne font pas partie de leur cadre de référence dans leur définition d'eux-mêmes. Deuxièmement, qu'ils ne perçoivent ni menaces, ni rapports de pouvoir liés à leur présence. Troisièmement, que leur nombre est si peu

---

<sup>303</sup> Par « zones blanches » Bertaux entend ces informations qui ont été « oubliées » par les interlocuteurs sur tel ou tel aspect ou événements. Ces « zones blanches » peuvent être significatives en ce sens où elles nous informent justement d'un silence volontaire ou bien de l'évidence telle d'une chose que les interlocuteurs ne voient plus l'intérêt de la raconter [Bertaux, 2005 ; 1965 : 81].

significatif qu'il n'entraîne aucun effet sur le plan des rapports de force avec l'autre groupe linguistique, les francophones.

Nous pouvons nous questionner sur l'accent mis sur la connaissance des langues, alors que ces interlocuteurs ne mentionnent aucunement que des cours de langues adaptés pourraient avoir une influence sur l'apprentissage des langues. Or, si les élèves peuvent espérer avoir une quelconque forme d'appui en langue (principalement dans une seule langue), qu'en est-il de ces adultes qui « échappent » au système et qui doivent trouver les moyens, par eux-mêmes, pour apprendre ces langues ? Et, au-delà, est-ce que le fait de connaître les langues permet de *comprendre* le milieu dans lequel nous évoluons ? Est-ce que le fait de donner de l'information suffit à former ce nouvel acteur pour appréhender les codes de son environnement [Gohard-Radenkovic, 2004 (1999) ; Gohard-Radenkovic, 2013] ? Connaître une langue permet-il de passer d'un univers symbolique à un autre, lorsque nous n'avons pas les clés du fonctionnement implicite de la collectivité et que même les acteurs qui se voient impliqués dans le processus d'adaptation des étrangers n'ont pas acquis la capacité de distanciation nécessaire avec leur propre univers collectif ? Car comprendre ce qu'impliquent devoir fonctionner dans un nouvel environnement et devoir déchiffrer l'implicite nécessite une formation en soi et un travail d'introspection / décentration anthropologique [*Ibid.*].

## CHAPITRE 13. REPRÉSENTATIONS DE LA SUISSE, DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS PAR LES FRANCOPHONES DE LA COMMUNE G

### 13.1 DES FIGURES HELVÉTIQUES PARTICULIÈRES

Pour ces francophones de la Commune G, les traits caractéristiques suisses sont à la fois dévalorisants et valorisants. Tout d'abord, lorsque l'on compare la Suisse avec la France, les commentaires ont plutôt tendance à déprécier le pays ou ses habitants. Qu'ils soient perçus comme des gens qui sont « ancrés dans leurs traditions » [**Iris**], qui ont un « esprit de clocher » [**Jérémie**], qui sont « patriotiques » ou « conservateur[s] » [**Laure**], les Suisses ou la Suisse font l'objet d'une certaine dévalorisation :

« [Les Suisses] c'est quand même des gens, pas rigides, pas strictes, mais elles [sic] sont quand même, elles ont de la peine un p'tit peu à, j'dis à s'échapper des fois, à sortir un petit peu des sentiers battus, je trouve. Quand je vois par exemple, moi j'sais pas, les Français, les gens latins quoi, ils sont un peu plus heu, comment on dit, cool et tout, un peu plus relaxes tout ça pis les Suisses je trouve quand même un peu moins, moins... » **Iris**

D'un autre côté, la comparaison avec l'Italie, elle, sera profitable à l'image des Suisses. Les Suisses sont en effet ponctuels et on peut se fier à eux :

« Des fois moi je me dis, quand je vais en Italie, alors y'a des trucs que je ne supporte pas, c'est heu, on vous donne rendez-vous à une certaine heure et pis une heure après, toujours pas là quoi. Alors en Suisse, j'trouve qu'y'a quand même certaines choses, y'a des valeurs, par exemple ben la ponctualité, ou des choses comme ça : on peut compter, sur les personnes. [...]. C'est plutôt ce côté un peu comme ça j'dis, un peu strict, en Suisse, un peu plus rigide et tout. C'est pas négatif ; y'a pas que le négatif y'a aussi le positif dans ce, dans ce que je dis hein. » **Iris**

Les Suisses sont aussi mus par des caractéristiques valorisées, telles que la considération pour les minorités et l'acceptation de l'autre, alors que la démocratie directe constitue comme un élément caractéristique des Suisses :

Valeurs communes (avec visions et attentes différentes) : démocratie directe. [...]. [Autres valeurs :] considérations des minorités, considérer l'autre, l'accepter (elle trouve important). **Mathilde** (paroles rapportées par écrit)

La Suisse est aussi un pays particulier, par son paysage qui rassemble des montagnes et quelques plaines, mais aussi parce que les gens se respectent depuis des générations ; c'est ce qui fait que les Suisses appartiennent au pays :

« Je pense qu'il y a déjà...l'appartenance au pays, hein, la géographie...qui fait que, on est Suisses, hein, c'est quand même un pays très particulier, avec beaucoup de montagnes, très peu de plaines, [...] Et puis, je pense que hm...il y a peut-être quelque chose aussi dans...je veux dire peut-être pas forcément dans les gènes, mais qui se transmet, de savoir qu'on est en, qu'on a vécu en Suisse, depuis, des générations et des générations, et qu'on est là implantés depuis heu, des générations, des générations, ça je pense que c'est aussi un facteur et puis, je pense qu'il doit y avoir aussi un certain amour du pays. [...]. Donc je pense c'est aussi de pouvoir heu, se dire, ben « Wow, j'aime ce pays ! » dans, pour toutes ses différences, pour toutes ses disparités et pour tout ce respect qu'on doit avoir les uns envers les autres – j'pense c'est ça, être Suisse. » **Ariane**

S'il y a des différences entre les Suisses allemands et les Suisses romands, elles relèvent plutôt des spécificités individuelles que par les appartenances linguistiques ou régionales. Sur ce point, il y a davantage de dissemblances entre les employés Allemands et Suisses ou encore entre les Suisses allemands eux-mêmes, qu'entre Suisses romands et Suisses allemands :

« Ayant moi-même vécu en Suisse allemande un certain nombre d'années, je constate que, il y a des fois plus de différences entre certaines régions suisses allemandes qu'entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Il est vrai que l'on peut constater, parce qu'on a aussi quelques collaborateurs allemands, [...], que là il y a des différences plus importantes, [par exemple], les méthodologies de travail sont, sont différentes, la façon d'approcher les problèmes eux aussi est un peu différente, heu, mais au niveau, au niveau heu Suisse, des collaborateurs suisses, personnellement, j'pense y'a peu de différences. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec la société [XXX] en Suisse, là aussi il peut y avoir, une approche différente, par rapport à des individus, mais j'crois pas par rapport à la région. » **Christophe**

L'un des traits importants que partagent les Suisses c'est d'être plurilingues : les Suisses aiment les langues et même s'il y a différentes langues, les habitants ont toujours réussi à vivre en symbiose puisque tout le monde respecte la diversité :

« [Être Suisse] Ben c'est parler plusieurs langues [Rires !]. Déjà parce que dans ce pays on parle trois langues, voire quatre on va dire, donc être Suisse, c'est parler plusieurs langues, c'est aimer la fondue. [...]. C'est vraiment parler plusieurs langues être Suisse. Sinon, on est que des demis alors ! » **Laure**

« Je pense qu'on est Suisse aussi...par, oui, par heu, par amour aussi des langues et des diversités et par ce respect qu'il y a entre heu, entre les différentes langues, il y a toujours une concurrence, évidemment, mais...il y a ce fait d'être arrivé, à vivre, ensemble en symbiose et c'est de se dire « Wow ! C'est bien ! ». » **Ariane**



## 13.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX FIGURES ANTINOMIQUES

Francophones et germanophones sont dissemblables. Ils sont tout d'abord globalement différents sur la base de la singularité de leurs « identités », de leurs « cultures » [**Laure**] et de leurs « mentalités » [**Jérémie, Iris**]. Cette différence s'explique par le fait que les Suisses romands sont tournés vers la France et les Suisses allemands, vers l'Allemagne, ce qui agit sur la « culture » de chacun :

La culture différente vient des influences : les Romands sont tournés vers la France et les Alémaniques vers l'Allemagne. **Mathilde** (paroles rapportées par écrit)

Mais cette disparité entre les « mentalités » se traduit aussi par des différences entre les cantons urbains et les cantons campagnards, différences qui se manifestent durant les périodes de votations. Même s'il y a des clichés entre les Suisses allemands et les Suisses romands, où les premiers sont plutôt travailleurs et les deuxièmes, moins sérieux, il y a quand même une différence de « mentalités » :

« On peut aussi estimer qu'il y a des différences peut-être encore plus grandes entre les cantons villes, urbains, avec les cantons plutôt campagne, [...], ça arrive souvent que les Bâlois votent comme les Romands ; ils ont un petit peu, un peu cette même mentalité, alors que les Tessinois qui sont des latins, ont très souvent des opinions contraires aux Romands. C'est difficile. [...]. En tout cas au niveau professionnel c'est clair qu'on fait des assemblées de directeurs au niveau Suisse, c'est clair du côté alémanique ils ont vraiment des, peut-être un moins grand pragmatisme, ils sont très, peut-être un peu plus carrés que peut-être les Romands, mais je connais des Romands qui sont tout aussi carrés qu'eux ! [Rires !]. [...]Après vous avez les clichés ; le Suisse allemand qui travaille et pis le Romand un peu plus heu, « olé-olé » ! On va dire ça comme ça ! [Rires !]. [...] Oui, oui, il y a des différences de mentalités, oui, oui tout à fait. » **Jérémie**

Cette différence est ensuite renforcée par l'énumération de certains traits de caractères supposés définir les deux groupes linguistiques en présence, traits de caractères qui mènent à des pratiques qui sont propres à chacun.

Par exemple si, dans un premier temps, le contraste de « cultures » entre Suisses allemands et Suisses romands pose des difficultés parce que chacun a une « identité » qui lui est propre, ces différences se manifestent par des attitudes qui ont un effet sur le plan organisationnel : les Suisses allemands sont plus entreprenants, voire même plus flexibles et relaxes que les Suisses romands, et savent même mieux s'organiser. Les Suisses romands sont de leur côtés plus strictes, plus précautionneux parce qu'ils ne veulent pas commettre d'erreurs. Cette rigidité accolée aux Suisses romands est non seulement associée aux directives administratives – directives qui seraient beaucoup plus

astreignantes parce qu'elles créeraient un travail très encadré – mais est également associée aux élèves francophones eux-mêmes :

« Ouais. Ça semble curieux mais la partie alémanique est plutôt, heu, plutôt plus souple, plus cool, ils ont plus de temps pour des activités récréatives que nous, nous on a plus de directives d'en haut je pense heu, où on doit faire certaines choses, tandis qu'eux ils arrivent à, oui moi je pense que, d'un point de vue global nous on a plus de, travail heu, ciblé, cadré, on a moins de parties jeux récréatifs par exemple que, que eux : est-ce qu'ils ont un programme, différent ? Nous, du côté francophone, on a plein de directives qui viennent d'en haut, notre travail est cadré et ciblé. D'un autre côté, le Suisse allemand est beaucoup plus conservateur et moins ouvert aux autres cultures que le Suisse romand, et on le voit lors des votations. » **Laure**

« Ils [les Alémaniques] ont une autre mentalité que nous, les Romands. Ils osent peut-être plus que nous, on est peut-être plus réservés, on ose moins, est-ce qu'on calcul plus, on veut plus être dans le juste, dans le vrai. [...]. Les élèves germanophones vivent, eux : ils font du bruit, jouent, sautent, alors que les élèves francophones sont cadrés, de bons sujets suisses qui tentent de déranger le moins possible. » **Iris**

En ce qui concerne les rapports que les communautés linguistiques entretiennent vis-à-vis des langues, les francophones de la Commune G estiment que les Suisses romands apprennent une langue qui ne leur est d'aucune utilité dans la vie courante. Ainsi, les Suisses romands apprennent le *Hochdeutsch* à l'école, alors que les Suisses allemands ne le parlent pas. En fait, les Suisses allemands détestent cette langue et répugnent à la parler, même lorsqu'ils sont obligés lors des séances [Jérémie]. Enfin, le dialecte suisse-allemand est une autre raison qui explique le refus des francophones de parler leur langue. On remet en effet en question le fait que le dialecte soit une langue [Christophe] ou encore, on refuse de l'apprendre puisque c'est une langue repoussante :

« Mais on m'a dit que les cours d'allemand ça servait à rien : c'est des cours de *schmyzertütsch* qui faudrait prendre ! Ah mais non : ça c'est rébarbatif, j'ai pas envie quoi ! [Rires !]. » **Iris**

« Alors pour moi je, je vais être très dur hein, ce dialecte n'est pas une langue. Quand je l'entends, c'est pour moi c'est du broyage de cailloux, des sons qui, qui sont horribles et affreux [rires !], et c'est terrible, hein, parce qu'en plus de ça, pendant longtemps, j'ai détesté les cours d'allemand, [...]. Puis après c'est vrai, que ben...les francophones apprennent à l'école, le bon allemand, et pas le dialecte. Tandis que les germanophones apprennent ben, le français, puisqu'il y a des dialectes mais, ou des, des idiomes on en parle peu mais, tout le monde parle le français, entre guillemets « correcte », alors c'est vrai que, pour les, germanophones c'est plus facile de parler le français, qu'ils apprennent à l'école que pour nous d'essayer de parler le dialecte, voilà, et pis pour les germanophones – pour certains hein – finalement, le, le bon allemand est aussi une langue étrangère. » **Ariane**

Les langues forment par ailleurs une barrière entre les communautés linguistiques : soit parce que les individus n'arrivent pas à parler la langue de l'autre, soit parce que les acteurs sociaux ont tendance à vouloir privilégier leur groupe linguistique d'appartenance :

« Pareille pour les Suisses allemands qui habitent au fin fond de [XXX], je sais pas où : je veux dire à quelque part pour eux, le français, l'autre langue c'est une barrière. C'est la même chose chez moi si on me dit « ton fromage y vient d'où ? » je dis « y vient de la partie alémanique », « non alors je prends l'autre qui vient de la Gruyère ». » **Laure**

### 13.3 DES FIGURES DE L'ÉTRANGER IDENTIFIÉES PAR DES PRATIQUES DIFFÉRENTES

Que ce soit la façon dont ils entretiennent les relations entre eux ou encore leurs attitudes ou comportements, les étrangers sont définis par leurs appartenances premières. Ceci se remarque particulièrement par le fait qu'ils restent en communautés ou encore par le fait qu'ils importent leur mode de vie en Suisse :

« Les étrangers peuvent carrément vivre [ici] comme chez eux. » **Ariane**

« Je sais qu'il y a des fêtes qui sont organisées par les communautés entre elles ; la fête des Portugais, ou bien la fête des Albanais ou des Macédoniens. Moi j'sais pas mais, il me semble que, ils restent plutôt entre eux. » **Iris**

La non-connaissance du fonctionnement de l'école ou encore du rôle de l'élève témoigne également des différences entre ceux qui sont d'ici et ceux qui viennent d'ailleurs :

« On se rend compte qu'y a beaucoup d'enfants étrangers qui ne jouent pas à la maison, qui ne savent pas ce que c'est un dé, qui n'ont pas « ben oui on vient à l'école » : non c'est, ils ont encore heu, un fonctionnement heu, je sais pas, y connaissent pas quoi, je veux dire, y savent pas qu'on respecte les choses ou, ainsi que pour les parents, qu'est-ce que, nous on demande à l'école à un enfant, qu'est-ce que, un enfant quand il entre à l'école, qu'est-ce qu'il va faire ? » **Laure**

La notion d'étranger est aussi liée aux droits citoyens ; un étranger, ça ne peut pas voter. Plus précisément, les étrangers qui habitent une commune depuis plusieurs années devraient avoir les mêmes droits que les Suisses et devraient pouvoir voter. Par ailleurs, le droit à la nationalité devrait être automatiquement donné aux enfants étrangers nés sur le sol helvétique :

« Pis pour la question du droit de vote ben moi je trouve pourquoi pas pouvoir voter : on habite déjà depuis X années dans un pays, pourquoi pas avoir les mêmes droits ? Ou bien ce que je trouve aussi c'est un enfant qui naît sur le territoire suisse, pourquoi pas lui donner directement la nationalité suisse ? Y'a deux-trois petits trucs comme ça que je trouve aberrants en Suisse. Mais ça, ça fait partie de cette mentalité suisse. » **Iris**

Si le migrant est celui qui arrive et qu'il faut intégrer, l'étranger est plutôt un terme juridique : il y a en effet beaucoup d'Italiens qui sont très bien intégrés, mais qui sont toujours étrangers sur les plans administratif et légal. Reste que, pour la première génération d'étrangers, c'est toujours difficile, en

Suisse comme partout ailleurs ; il faut en effet qu'ils s'intéressent et qu'ils souhaitent participer au processus politique, ce que les familles établies depuis de nombreuses années pourraient faire :

« Le migrant sera celui qui vient d'arriver et qu'il s'agira d'intégrer. Étranger, c'est un terme administratif, c'est une question de passeport. Y'a des Italiens qui sont ici depuis trente – quarante ans, qui sont étrangers au point de vue légal du terme parce qu'ils ont toujours un passeport italien mais qui parlent le français, le suisse-allemand, mais qui sont très bien intégrés. Mais pour moi, ils sont nés ici, ils ont grandi là, ça ne me pose pas de problème. » **Jérémie**

En Suisse, comme ailleurs, pour la première génération, c'est assez laborieux. Il faut qu'on se sente concerné, pour vouloir voter, et vice-versa. Les familles présentes depuis dix, vingt, trente ans pourraient créer des passerelles pour la naturalisation. **Mathilde** (paroles rapportées par écrit)

Il existe différentes catégories d'étrangers parmi ceux qui habitent en Suisse ou dans la Commune G. Il y a en effet ceux avec lesquels on se sent plus proches et ceux avec lesquels il y a des différences importantes, que ce soit sur le plan des croyances ou des pratiques.

Il y a d'abord une disparité entre les étrangers qui proviennent des villes et ceux qui sont issus de la campagne « éloignée » : tandis que les premiers sont un peu comme les Suisses, les deuxièmes vivent un changement radical de milieu de vie et rencontrent des difficultés :

« Non : ça dépend d'où ils viennent. Moi je pense que, y faut pas tous les mettre dans le même panier, comme on dit, si je peux prendre cette expression ! Je pense que les étrangers qui viennent des villes, c'est un peu comme nous, et puis ceux qui viennent dans les campagnes éloignées, bon déjà il y a un déracinement. Souvent ils ont là un problème, de, d'être parti très rapidement, qu'est-ce qu'on leur a expliqué, comment on leur a expliqué, et puis selon d'où ils viennent, ils ne sont pas allés à l'école, ils ne jouent pas à la maison, ils ne savent pas, ce que c'est qu'un jeu, ils ne savent pas dessiner, ils ne savent pas rester tranquille, je pense que eux, c'est ceux-là avec qui on travaille le plus quand même. Moi je pense qu'il y a une différence entre villes et campagnes. »  
**Laure**

Mais le pays d'origine ou encore les croyances religieuses des étrangers créent aussi parfois des distances avec les Suisses. Ainsi, ceux qui ont une « origine latine » créent moins de « soucis » que les populations « d'origine musulmane » d'« Ex-Yougoslavie », qui ont un « problème d'intégration », particulièrement « les mamans » parce qu'elles sortent très peu et elles n'apprennent pas la langue »  
**[Jérémie]** :

« [Contrairement aux Portugais, les « Africains musulmans »] y'a des choses ma foi qui peuvent pas faire et puis heu, ils sont assez *crac – crac* les parents. Ou bien ils veulent pas par exemple, que les enfants soient suivis par un psychologue ou bien un logopédiste, y sont assez réticents. [...]. Déjà par la religion aussi ; y'a pas mal de musulmans à [la Commune G], alors voilà ils font leur, leur petite fête du Ramadan et tout c'est, c'est souvent entre eux je trouve. » **Iris**

« Il y a quand même parfois, certaines cultures qui ont de la peine à s'ajuster, hum...[...], y'a parfois des choses qui...qui frottent hein, hum, ben comme tout le monde j'ai beaucoup d'amis,

j'ai beaucoup de connaissances, et j'ai naturellement des amis qui n'ont pas forcément toujours épousé des Suisses, des vrais Suisses, donc j'ai des amies qui ont épousé un peu, heu des Italiens, des Allemands, voire plus loin des Arabes et autres hein, et heu...au niveau de la civilisation, parfois, il y a des conflits heu, de couples ou de familles, hum : ça peut être au niveau de la religion, ça peut être simplement ben, le rôle de la femme. » **Ariane**

## CHAPITRE 14. REPRÉSENTATIONS DE LA COHABITATION QUOTIDIENNE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS SOCIAUX PAR LES FRANCOPHONES DE LA COMMUNE G

### 14.1 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES BILINGUES À MAJORITÉ GERMANOPHONE

Cette région bilingue et cette commune bilingue sont d'abord globalement présentées comme des espaces qui sont un atout pour ses habitants. Cette zone bilingue est en effet pensée comme un environnement qui facilite l'apprentissage des langues : parce qu'il y a le français et l'allemand, les gens qui y habitent apprennent facilement ou encore maîtrisent les deux langues [**Christophe** et **Ariane**]. Zone de transition des langues, les gens s'adaptent les uns aux autres par habitude [**Mathilde**]. Ces contacts sont une « richesse » [**Laure** et **Christophe**] et présentent un très grand atout, notamment au travail. Les problèmes entre les groupes linguistiques sont en outre moins importants dans ces espaces bilingues qu'ailleurs : plus on s'éloigne de cette zone de contacts, plus il y a des problèmes [**Jérémie**]. Dans cette région bilingue ouverte vers l'allemand, il est nécessaire de connaître cette langue, particulièrement pour le travail :

« Mais je crois qu'on constate, qu'on constate, très clairement, que ces gens qui vivent dans ces régions bilingues, une bonne partie a une bonne maîtrise des deux langues. J pense que c'est un avantage qui est, considérable. Ça on le voit aussi très bien dans le cadre de l'entreprise, où les gens de la région, [...], ont la maîtrise quasiment parfaite des deux langues. » **Christophe**

« Pis surtout, moi j pense, [si les gens] habitent une région comme [la nôtre], où l'allemand, il est quand même indispensable quoi. C'est une ouverture ça c'est clair, quoi. Moi j crois [que dans notre Commune G], en tout cas si on reste dans la région, si on travaille et tout, c'est un handicap de pas savoir l'allemand je trouve. » **Iris**

Mais ces lieux plurilingues amènent des configurations particulières. La cohabitation entre les deux groupes linguistiques au sein de la même commune amène des complications, notamment dans le cadre professionnel. Par exemple, le fait de travailler dans une institution qui regroupe des francophones et des germanophones double le temps alloué aux interventions durant les séances de travail, puisque l'on va tenir compte des deux langues :

« Dans le cadre des, des séances de travail, on doit utiliser les deux langues donc là ça apporte quelques complications, heu par rapport à cet élément. » **Christophe**

Mais parce que la région est bilingue, ce sont principalement les germanophones qui viennent s'y installer : « on assiste à une germanisation » de la région [**Jérémie**]. L'afflux de Suisses allemands

dans la région provoque un réaménagement de l'équilibre entre Suisses allemands et Suisses romands mais engendre des difficultés d'ordres politique et social, que ce soit pour l'école francophone ou l'accès à la propriété pour les locaux :

« On pense que les Suisses allemands ça monte : ils sont à [la Commune X], ils sont à [la Commune Y], ils grignotent, ils grignotent. » **Laure**

« Vous savez, c'est tout le problème hein, c'est tout le problème maintenant qu'on essaie de : comment faire pour heu, pour amener les gens dans notre région, pour promouvoir notre école, on essaie de, de faire le maximum, [...], mais y'a pas de miracle, vous regardez partout chez nous c'est que des Alémaniques qui viennent habiter. C'est que des Alémaniques et pis ça, je crois que c'est, c'est, c'est quand même un problème j'sais pas heu, politique, social et tout, quoi. [...]. Pourquoi ? Ben parce que les terrains sont moins chers chez nous que dans le canton de Berne donc y viennent chez nous, ils travaillent à Berne, y font le déplacement. [...]. Pis nous on rame pour avoir des Romands quoi. » **Iris**

Aussi les francophones de la Commune G se perçoivent-ils comme minoritaires. D'un côté, les élèves francophones vont apprendre le dialecte suisse-allemand puisqu'ils jouent avec les élèves suisses allemands à l'école. De l'autre, les francophones se doivent d'être vigilants afin de préserver leur « identité » et se « différencier » puisqu'ils fonctionnent autrement [**Laure**], ou s'assurer qu'ils sont représentés dans les commissions ou les conseils. Il faut tenter de « défendre la position » des classes francophones afin de continuer à offrir « cet enseignement en français » [**Jérémie**]. Ce n'est pas que les Suisses allemands « oublient » les Suisses romands volontairement mais parce que c'est ainsi que ça marche entre groupe majoritaire et groupe minoritaire :

« Non, non ! C'est pas mal intentionné. Je pense que ça peut être la même chose dans une commune romande avec une minorité alémanique, c'est le même fonctionnement : la majorité regarde pour elle et oublie certains détails. Moi c'est clair que j'ai le réflexe du minoritaire, j'ai dit « non mais est-ce qu'on est représenté ? » et j'ai regardé le nom des sept personnes, constatant que c'étaient sept Alémaniques j'ai dit « attention y'a un problème ! ». Maintenant dans le règlement y'a la minorité francophone qui est représentée. » **Jérémie**

C'est aussi parce qu'ils sont minoritaires que les deux sections scolaires francophones et germanophones travaillent séparément :

« Évidemment comme on est une minorité, on travaille chacun pour soi hein, je veux dire eux ils ont leurs réunions, nous on a nos réunions, eux ils travaillent dans leurs classes. Y'a un échange qui se fait au niveau de la commune : donc cette année on a fusionné, et puis on travaille ensemble. Alors la commission scolaire et le comité d'école, on s'est réuni, mais ça aussi c'est nouveau. » **Laure**

Certains francophones évitent de parler l'allemand pour diverses raisons. Certains refusent de le parler par principe, d'autres parce qu'ils ne voient pas d'utilité à l'apprendre ou encore, parce que l'on voit le *Röstigraben* dans la Commune G [**Laure**] :

« Moi je fais passablement de séances au niveau professionnel, au niveau suisse, et si je suis le seul Romand et si les gens me parlent en suisse-allemand je le parle très bien donc c'est pas un problème, [...]. Mais juste dans cet aspect de commission et de comité scolaires, [...], je parle tout le temps en français exclusivement pendant les séances, juste pour montrer qu'on est toujours là en fait ! [...]. Par contre après si on va boire un café, là je parlerai le suisse-allemand. Mais pendant les séances, je parle français. On se défend comme on peut ! [Rires !]. » **Jérémie**

« Moi ça fait vingt ans que je suis là [dans la Commune G] pis je ne parle toujours pas l'allemand, hein je veux dire ! [Rires !]. Donc c'est vrai que... Alors je ne parle pas l'allemand, [...], parce que, j'en n'ai pas vraiment besoin. » **Iris**

Selon les interlocuteurs, deux facteurs agissent sur l'usage de la langue parlée lors des moments où les deux groupes sont réunis : cela dépend de la force du nombre ou de la langue de la ou des personnes qui représentent la hiérarchie [**Christophe**]. Globalement, les Suisses allemands vont parler en français avec les Suisses romands puisqu'ils savent plus souvent le français avec les Suisses romands l'allemand et aussi parce que sinon, « ça casse un peu la relation » [**Iris**] :

« [Dans l'école ce sera] plutôt en français. A moins qu'on sache le suisse-allemand. [...]. Donc heu, ce sera plutôt en français, parce que même si je parle, moi, en bon allemand heu, l'enseignant ici [dans la Commune G] surtout les germanophones parlent généralement, tous, le français, en tout cas huitante pourcent y parlent tous le français ou se débrouillent en français, et me répondront, en français. » **Ariane**

« [A la Commission scolaire] on parle, majoritairement en allemand, on va dire. Mais on peut, nous, s'exprimer dans notre langue, on ne s'exprime pas dans leur langue. Mais comme les gens sont plus représentés en partie alémanique évidemment les trois-quarts ou quatre-vingt pour cent se fait en allemand. » **Laure**

En ce qui concerne le choix de la langue de scolarité des élèves, il ressort des commentaires que, parce que la région devient en majorité germanophone, les parents ont maintenant le choix. Ainsi, tant les parents bilingues que les parents monolingues ont le choix du cursus. On remarque que les parents francophones ont tendance à mettre leurs enfants du côté germanophone :

« [A l'époque où j'ai fait ma scolarité] les gens n'avaient pas le choix et devaient la faire en français et maintenant qu'il y a une majorité d'Alémaniques, le choix a été ouvert alors les gens peuvent choisir maintenant, les enfants peuvent faire leur scolarité en français ou en allemand. Pis de plus en plus ben les gens choisissent l'allemand parce que ça devient la langue majoritaire, dans la région et pis en Suisse, donc finalement pour une famille alémanique il n'y a pas un intérêt particulier à mettre les gens en français. Pis pour les francophones, certains se disent « Ben je ferais mieux de mettre mon enfant mon allemand, ils parlent français, à la maison et pis il va apprendre l'allemand, à l'école ». [...]. Certains [parents] le font oui. Il y a des familles cent pour cent francophones qui mettent tous leurs enfants en allemand. » **Jérémie**

« Donc [dans la Commune G], il y a deux écoles, l'école alémanique et l'école francophone et après, ils choisissent. Il y a beaucoup de parents bilingues, ben qui sont Romands et pis par exemple la maman est Alémanique et, vu que c'est en général, la maman qui s'occupe des enfants donc ils le mettent plutôt dans la section alémanique. » **Iris**



Si les parents ont le choix de la langue de scolarité pour leurs enfants, une des règles qu'ils doivent en principe respecter est que lorsqu'ils ont fait le choix, ils ne changent plus de cursus par la suite. Mais les parents ne suivent pas toujours ce principe et il arrive que des parents suisses allemands mettent d'abord leurs enfants dans le cursus scolaire francophone, pour finalement changer et les mettre du côté germanophone. Ceci est mal vécu du côté des enseignants francophones : d'un côté, les parents utilisent ce système pour que leurs enfants apprennent le français ; de l'autre, les effectifs dans les classes francophones sont fragilisés :

« Oui, vous pouvez mettre du côté alémanique, par contre si vous commencez en principe vous devez continuer dans la partie alémanique. Si c'est l'inverse pareil vous ne pouvez pas changer. Nous ce qu'on a instauré c'est, y commencent et y continuent, sauf en cas de gros problèmes cognitifs ou comme ça, on peut changer. » **Laure**

« Parce que les parents [suissons allemands], ben eux y disent « ben on les met d'abord à l'école en français, ils apprennent un peu le français », pis après, « voilà ils se sont imprégnés du français et tout, et après on les met en allemand », quoi. [La] Commission scolaire elle voulait faire ça, ma foi « Vous commencez l'école en français ben vous la continuez en français, vous la commencez en allemand, ben vous continuez en allemand ». Seulement, vous savez, y'a des dérapages. Et puis vous voulez faire quoi, si une maman elle vient et vous dit « mon enfant ne veut plus venir à l'école, il pleure, il angoisse, nanananana » : vous voulez faire quoi ? Elle vous amène une attestation du médecin, bidon ou pas, et pis vous voulez faire quoi ? Vous êtes obligé de changer de section. [...]. C'est trop facile ! Si on avait beaucoup d'élèves, peut-être, pourquoi pas c'est vrai. [...]. Parce que nous c'est ça : c'est que si on a, on a quinze inscriptions au début de l'année, après deux ans, ben sur ces quinze y'en a peut-être plus que sept qui viennent chez nous en français. » **Iris**

On remarque enfin que, si les écoles primaires francophones et germanophones et les cycles d'orientation francophone et germanophone partagent respectivement des espaces communs, les contacts entre les Suisses allemands et les Suisses romands sont pratiquement absents :

« C'est vrai que c'est un peu, un peu le cas particulier de [la Commune G], parce qu'en fait nous avons deux CO dans le même bâtiment, des structures francophones et des structures germanophones, avec deux directeurs différents, donc je sais pas trop comment ça se passe du côté heu, du côté des germanophones. » **Ariane**

« A l'école secondaire, même à l'école primaire, c'est les mêmes bâtiments, mais y'a très peu de relations entre les deux langues. Il y a que les activités comme le sport, où ils vont se saluer. Hormis le sport il n'y a pas de contacts. Ce n'est pas la guerre mais il n'y a pas de contacts. » **Jérémie**

## 14.2 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS QUI PASSE PAR LEUR ADAPTATION AUX COUTUMES LOCALES

Il ressort des différents commentaires des francophones de la Commune G que, si l'intégration est un processus qui peut impliquer la collectivité locale, l'effort d'adaptation doit plutôt venir du côté de l'étranger que de la population locale.

L'intégration, c'est en effet de se rendre dans des lieux précis, faire des activités et s'intéresser à la vie de la localité pour créer des liens avec les gens du milieu et apprécier le lieu où l'on habite. Ce n'est pas en restant chez soi ou encore en ne faisant pas les mêmes choses que le groupe que les étrangers peuvent s'intégrer : il faut adopter les pratiques du « groupe social » et ne pas « rest[er] cachés dans [son] appartement ». L'école peut par ailleurs avoir un rôle à jouer afin d'« aplanir » les différences [Laure]. Mais il faut aussi que l'on permette aux étrangers de se sentir bien ici :

« Au niveau de l'école, [l'intégration] c'est un enfant qui vient à l'école, qui s'intéresse à ce qu'on fait à l'école, dont les parents s'intéressent à leur enfant et puis essaient de, d'entrer dans le groupe, [...]. Moi je pense que c'est ça l'intégration : c'est l'élève qui vient à l'école, [...], et qui est pas toujours en train de dire « Nous on peut pas faire ça parce que » heu, voilà, et puis aussi les parents qui, qui s'intéressent à ce que nous on fait, qui prend part à la vie de l'école, [...] : on ne demande pas beaucoup aux parents – mais je veux dire, qui essaient de, de faire comme le groupe. Moi je pense que ça, c'est l'intégration. » **Laure**

Il faut partager une langue, être dans un réseau social, déjà la communauté sera importante, après par des activités professionnelles, le voisinage, etc. Prendre part à la vie politique, aux votations, la naturalisation. L'intégration se passe dans les deux sens : la langue, les réseaux, c'est bien mais si on veut que gens soient intéressés, il faut faire en sorte qu'ils se sentent suisses. **Mathilde** (paroles rapportées par écrit)

Mais pour s'intégrer, l'étranger doit aussi respecter les autres qui ont une vie différente de la sienne. En fait, l'étranger n'a pas vraiment le choix : soit il s'acclimate, soit il doit partir ailleurs [Mathilde]. Dans le milieu professionnel, par ailleurs, c'est aux employés de s'adapter « aux cadres de l'entreprise et pas le contraire » [Christophe]. Si l'obtention du droit de vote peut être un moyen pour favoriser leur intégration [Iris], il faut que les étrangers adoptent les us et coutumes qui prévalent en Suisse, vivent de la même manière que les Suisses, s'ils veulent obtenir la nationalité suisse :

« Par exemple prenons un personne je sais pas, de religion musulmane tout ça, moi ce que je, je, je regrette des fois c'est que ces personnes, elles veulent, elles veulent vivre comme dans leur pays j'dis, mais des fois imposer certaines choses, certaines valeurs, certaines traditions de leur pays et pis, ce qui n'est pas juste en fin de compte, j'veux pas dire en fin de compte que parce qu'elles sont musulmanes elles doivent être chrétiennes ici : elles peuvent vivre leur religion, ou bien leurs traditions tout ça, mais tout en, en respectant aussi les autres, [...]. S'intégrer, être respectueux,

face aux autres qui sont différents. Moi je continue à vivre ma religion, ou bien j'ai ma façon de vivre tout ça, mais sans que ça ne dérange l'autre quoi. [Les musulmans restent] souvent entre eux je trouve. Autrement [pour l'intégration] il y a la fête comme les fêtes de Bénichon, ou la fête de l'été ou une fête au mois de juillet, c'est une fête pour la population. » **Iris**

« Alors y'a pas de miracle, hein ! Je pense que le processus est le même, que l'on vienne en Suisse ou si moi tout d'un coup j'allais vivre, j'sais pas en Italie, en Allemagne heu, ou je ne sais quel, autre pays, je pense qu'il faut prendre, les us et coutumes du pays, et vivre, comme vivent les gens du pays. Heu, c'est-à-dire ben pour un étranger qui vient en Suisse, ben accepter [de] vivre, comme vivent les Suisses. [...], manger comme des Suisses, s'habiller comme des Suisses, se, se comporter comme des Suisses, alors évidemment ça prend du temps, [...]. Je pense même que par exemple pour un, un Italien qui, qui reçoit la nationalité suisse, à quelque part, il est toujours aussi Italien, mais à mon goût, il peut prendre la nationalité suisse, le jour où il se dit ben « Je veux défendre la Suisse, comme je défendrais l'Italie », « Je veux défendre la Suisse et je veux le passeport suisse parce que j'aime la Suisse, je veux vivre comme un Suisse, je VIS comme un Suisse » et à quelque part « Je SUIS un Suisse », même s'il se sent toujours Italien. » **Ariane**

Tous les interlocuteurs jugent qu'il est très important pour les étrangers d'apprendre la ou les langues locales pour pouvoir s'intégrer, voire même qu'ils n'ont pas le choix [**Iris**]. Mais si la connaissance de la langue est nécessaire, elle ne représente pas le seul facteur d'intégration : il faut aussi que les étrangers se détachent de leur pays d'origine :

« Les parents, la personne dans le couple qui ne parle pas le français ne s'intègre pas non plus. Donc j pense que, non seulement l'enfant apprend la langue mais il faudrait aussi, que les parents, apprennent la langue : ça c'est très important. » **Laure**

L'acquisition d'une langue est un moyen pour s'intégrer. Ça reste un vecteur de l'intégration, mais n'est pas le seul. Il faut aussi un détachement par rapport aux pays d'origine mais ce n'est pas facile de se détacher. **Mathilde** (paroles rapportées par écrit)

En ce qui concerne la manière dont ces francophones conçoivent le rapport que les étrangers entretiennent face aux langues locales dans ces espaces plurilingues, différentes tendances se dégagent.

Pour les interlocuteurs francophones de la Commune G, les étrangers choisissent d'apprendre l'une des langues locales selon différentes raisons. Ce choix dépend de différents paramètres. Il peut être lié à la proximité linguistique, c'est-à-dire que les gens qui sont issus de pays « latins » se dirigent plutôt vers le français, alors que les « autres » apprennent généralement l'allemand. Ce choix peut aussi être influencé par leurs propres réseaux, par leur parcours migratoire et leur statut en Suisse ou encore, par la ou les langues apprises par les parents et grands-parents [**Iris** et **Laure**]. Le choix est aussi lié au travail. Dans certains cas cependant, particulièrement lorsque les travailleurs sont recrutés dans le cadre de type « familial » (c'est-à-dire que les employeurs font appel à leurs employés pour

recruter d'autres travailleurs potentiels), il est fréquent de rencontrer des collaborateurs étrangers primo-arrivants qui ne maîtrisent aucune des deux langues utilisées au travail [**Christophe**] :

Le travail n'est pas un choix linguistique. Pas d'autres motivations. On ne va pas quitter son pays pour quelque chose de moins bien. Les étrangers ont le choix de la langue à [la Commune G]. Si la commune laisse choix, ce sera la proximité linguistique [qui décidera du choix]. **Mathilde** (paroles rapportées par écrit)

« Pour moi c'est très mélangé et c'est surtout lié au vécu du collaborateur en Suisse – enfin pas surtout j'ai l'impression que c'est uniquement lié au vécu du collaborateur en Suisse. Donc s'il est arrivé, parce que ce sont souvent des réfugiés, en particulier de l'Ex-Yougoslavie, ce sont souvent des collaborateurs qui arrivent, s'ils arrivent en Suisse allemande alors ils apprendront plutôt l'allemand, s'ils arrivent en Suisse romande, ils apprendront plutôt le français. » **Christophe**

Du côté des élèves étrangers, les francophones de la Commune G estiment qu'ils sont plutôt plurilingues, dans la mesure où ils apprennent le français et l'allemand à l'école, langues à laquelle s'ajoute celle qu'ils parlent à la maison. Ils apprennent par ailleurs le dialecte suisse-allemand dans la cour d'école. Bien que cela fasse « beaucoup pour des petits comme ça » [**Iris**], ça devient ensuite « naturel » pour eux d'entendre les différentes langues dans les différents milieux [**Laure**]. Cela dépend aussi de l'âge auquel les jeunes arrivent en Suisse : selon les cas, ils apprennent l'allemand ou le dialecte suisse-allemand. A terme, les étrangers maîtrisent deux langues, c'est-à-dire leur langue et la langue du milieu dans lequel ils vivent, c'est-à-dire soit le français, soit l'allemand :

« Alors ça va, [sourire], ça va dépendre de, de l'âge dans lequel ils sont arrivés en Suisse. Généralement, les personnes qui sont arrivées après l'âge de la scolarité, ne parleront que le dialecte, et les jeunes qui sont arrivés et qui ont fait une partie de la scolarité, ils parleront le dialecte et le bon allemand. » **Christophe**

« Donc y'a, pour la personne qui veut [apprendre la langue], y'a moyen, mais chez nous, ce qu'on se rend compte c'est que les deux parents [étrangers] doivent travailler. Alors j'imagine bien, qu'avec les enfants plus le travail, trouver le moment [pour apprendre les langues] ça ne doit pas être facile non plus. [...]. Mais souvent y sont obligés. Moi j'ai quand même plusieurs parents qui m'ont dit qu'y travaillent la nuit. Ça c'est difficile, quand même : c'est rude. Je pense qu'il y en a aussi qui font l'effort qui peuvent. » **Laure**

Globalement, le bilinguisme local est perçu de deux façons : soit il présente un avantage pour les étrangers parce que c'est un milieu plus ouvert, soit il ajoute une difficulté supplémentaire. Si cela peut être un « plus pour les enfants [de vivre dans une commune bilingue], parce que c'est quand on est jeune qu'on apprend toutes ces langues » [**Laure**], la capacité de l'élève d'apprendre les langues dépend aussi de sa situation familiale. Plus précisément, les capacités en langues des enfants dépendent de l'origine et des langues parlées par les parents ou si les deux parents doivent travailler. Le bilinguisme local demande plus de temps pour les élèves allophones car ça représente « un travail

assez conséquent » car, bien que la priorité soit donnée au français, ils « ont l'allemand encore », ce qui fait que c'est « lourd » pour eux [Iris] :

« Moi je pense que, certaines familles, c'est un avantage, et pour d'autres ce n'est pas un avantage. Je pense qu'il faut aussi voir, de quel milieu on vient, comment ça fonctionne à la maison. Si le papa, la maman est bilingue, ou si la maman est Espagnole et le papa est Suisse allemand, y parlent eux déjà leur langue y viennent en français, si c'est le milieu correspond, ou voilà, pis y'a d'autres parents y sont obligés de travailler les deux y vont chez une maman de jour, je veux dire : y'a des enfants qui sont peut-être plus favo, favorisés que d'autres. » **Laure**

« [Je pense que], l'origine de l'enfant fait beaucoup. Je pense quand même que les langues latines, français, l'italien, l'espagnol, le portugais, ont quand même une parenté directe, un lien direct qui aide hein, par exemple heu voilà, ben, celui dont je parlais tout à l'heure c'est un Portugais. Par contre j'ai vu, j'ai une petite Macédonienne elle, ça fait sa, troisième année ici, [...], donc il lui a fallu bien deux ans pour heu, acquérir, la langue rien que la base, et je pense que c'est dû à son système de langue natale qui est totalement différent, du système heu, de langue heu, indo-européen, comme le français, les langues romanes, finalement. » **Ariane**

La présence des élèves étrangers dans les classes francophones de l'école semble amener des prises de position différentes entre les scolaires et les parents.

Il apparaît d'abord que les élèves allophones représentent la majorité des élèves dans une classe francophone. Contrairement aux germanophones qui peuvent répartir leurs élèves allophones dans leurs différentes classes, les classes francophones rassemblent de nombreux élèves étrangers – particulièrement les Portugais, ce qui demande certains ajustements :

« Mais pour nous c'est aussi assez difficile parce que dans notre classe on a vingt-quatre élèves, y'en a quinze ; y'a septante pour cent qui ne parlent pas le français. Donc on a encore beaucoup d'élèves allophones. [Mais] comme on a peu de classes dans la partie francophone ils [les élèves portugais] sont tous dans la même classe. Tandis que la partie alémanique ils ont neuf classes enfantines, ils les dispatchent dans les neuf classes, nous on en a que deux alors on ne peut pas les dispatcher ailleurs quoi ! [Rires !] Alors on a cette grande difficulté quand même jusqu'à Noël, de se faire comprendre. » **Laure**

Malgré cette « difficulté de se faire comprendre », il s'avère que cette présence importante d'élèves étrangers dans les classes permet aux effectifs scolaires francophones de se maintenir tels quels :

« C'est ce qui nous sauve ! C'est ce qui nous sauve d'avoir nos six classes, parce qu'on a, on a, il faut le dire : c'est grâce à nos petits étrangers, qu'on a nos six classes quoi. Parce que si on n'avait pas les étrangers – parce qu'on a, on a quasiment la moitié [des élèves dans l'école qui sont étrangers]. [...]. Enlevez cette moitié, ben on ferait que des classes à deux degrés : on n'aurait, pas assez pour faire vraiment, maintenir un degré dans chaque classe quoi. » **Iris**

« Ce qu'on remarque maintenant, et ça fait déjà un certain nombre d'années, c'est que finalement les classes francophones sont composées majoritairement d'élèves d'origine étrangère. Essentiellement de pays latins ; l'Italie, l'Espagne, le Portugal. [...]. Et donc finalement si y'avaient pas d'élèves d'origines étrangères, y'a plus de classes francophones [dans la Commune G] ; c'est

fini on ferme ! Y'a plus assez d'élèves. Alors voilà, c'est un petit peu la défense des intérêts francophones. » **Jérémie**

Si cette présence étrangère permet, d'un certain côté, aux institutions de faire face à une forme de précarité statutaire, elle provoque aussi à l'occasion des craintes auprès de parents suisses : exprimant une appréhension à l'égard du niveau de la langue française et que leurs enfants ne souffrent d'un déficit en langue, certains de ces parents cherchent à retirer leurs enfants de l'école francophone :

« Justement, les deux parents qui ont retirés leurs enfants à l'école infantine cette année, c'était à cause de ça. Y'avait beaucoup trop d'étrangers dans la classe et pis, soi-disant ils apprenaient pas pis ça baissait le niveau. [...]. Mais nous on veut pas entrer dans ce, dans ce jeu quoi. [...]. Mais on a eu ce problème alors ça c'est clair. Y'a des parents qui l'ont dit texto : « on retire nos enfants parce qu'il y a trop d'étrangers dans la classe ». Mais bon, nous c'est grâce à ces étrangers qu'on peut, qu'on est là quoi. » **Iris**

## CHAPITRE 15. IDENTIFICATION DES RÉFÉRENCES IDENTITAIRES ET DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES ACTEURS FRANCOPHONES DE LA COMMUNE G

### 15.1 DES SUISSES FUSIONNELS LIÉS PAR LE SONDERFALL ET LA DÉMOCRATIE

Si l'évocation de frontières géographiques permet de s'auto-désigner symboliquement et, par extension, de créer des frontières permettant de délimiter, d'identifier et d'entretenir un imaginaire collectif censé représenter un ensemble homogène, les caractéristiques stéréotypées évoquées pour définir ce qu'est un Suisse sont, dans un premier temps, dévalorisantes. La France étant présentée sous un jour plus positif que ne l'est la Suisse, ces commentaires peuvent ici faire référence au « déficit identitaire » ressenti par les communautés francophones périphériques [Ferréol et Jucquois, 2004 ; 2003: 160], phénomène qui touche particulièrement les francophones en Suisse : s'ils peuvent parfois revendiquer leur appartenance à la « grande communauté linguistique française » afin de faire face à une majorité germanophone au pays, les francophones en Suisse forment une minorité qui se situe à la périphérie et peuvent aussi ressentir un complexe d'infériorité face à une France qui se pose comme le centre du « fait français » [Knecht, 1989 : 164 – 169].

Nous assistons ensuite à un renversement des qualificatifs attribués aux Suisses lorsqu'il y a comparaison avec l'Italie. Plus précisément, certains traits de caractère qui semblaient être de prime abord négatifs deviennent, à travers cette comparaison inter-nationale, des qualités appréciées. L'Italie est en effet perçue comme un pays désorganisé, où les habitants ont un caractère expansif, sont (quasi)toujours en retard, voire même qu'ils sont des arnaqueurs : en faisant une comparaison avec l'Italie, les interlocuteurs laissent entendre que la Suisse et les Suisses sont contraires à ces traits de caractères « typiquement » italiens et donc, peignent une image valorisante de la Suisse. Ainsi, l'imaginaire accolé aux uns et aux autres permet de faire ressortir les classements (et hiérarchies) attribués aux différents groupes comparés, classements liés aux positionnements certes individuels mais issus de traits identitaires (ou valeurs) valorisés par une collectivité et qui sont supposés définir chacun des groupes concernés, comparés.

Un des traits caractéristiques qui ressort de ces propos recueillis est la démocratie : institution censée identifier les Suisses, la démocratie est aussi l'outil politique par excellence pouvant expliquer cette « considération à l'égard des minorités » et « l'acceptation de l'autre ». La démocratie directe permet

ainsi non seulement aux différents groupes de cohabiter sur un territoire donné mais est aussi la garantie d'une cohésion sociale positive.

Parce que même si le pays rassemble une diversité géographique et humaine, c'est l'appartenance à cette communauté spécifique qui fait que l'on se transmet entre les générations cet amour pour le pays mais aussi cette capacité d'accepter les différences. Telle une « communauté de sang » (« il y a quelque chose qui se transmet depuis des générations »), les Suisses partagent une identité originelle (tolérance et amour de la diversité) qu'ils protègent et perpétuent à travers les âges, tel un peuple élu [Gallissot, 2000 : 57]. Ceci n'est pas sans rappeler l'idée que la Suisse forme une nation « exceptionnelle » qui veut qu'à travers son histoire, le pays constitue un *Sonderfall* (« cas particulier »), conception moderne de cette conviction que la Suisse est un pays élu de Dieu [Walter, 2010 ; 2002 : 75].

Cohésion qui prend son sens à travers la comparaison entre différents groupes qui cohabitent en Suisse, comparaison qui renforce l'unité de la collectivité nationale imaginée et assurant ainsi l'idée d'homogénéité nationale. Les commentaires de Christophe, liés à l'absence supposée de différences entre Suisses allemands et Suisses romands, permettent en effet d'effectuer un rapprochement entre les communautés linguistiques et de construire une image homogène du groupe d'appartenance national, puisque la distance possible entre d'éventuelles frontières linguistiques est effacée au profit d'une homogénéité du groupe de référence collectif, c'est-à-dire « les Suisses ». Le fait même d'évoquer d'hypothétiques différences (donc porteuses d'éléments d'éloignement) qui seraient vécues essentiellement entre des individus, des personnalités spécifiques, et non sur la base d'origines linguistiques des locuteurs, est ici à lier avec le concept d'« architecture linguistique » de J. Widmer [2004] que nous rappelons ici : la « norme » *suissse*, posée en surplomb du social, serait partagée par tous les compatriotes parce qu'elle assurerait une standardisation des comportements et s'instituerait ainsi en tant qu'univers symbolique aménageant la vision et la di-vision du monde [Bourdieu, 1980b : 65]. Dans cet imaginaire établissant les divisions entre les groupes est mise de l'avant l'idée que les Allemands présentent plus de différences avec les Suisses dans leur manière de travailler qu'entre les Suisses allemands et les Suisses romands. Les « Allemands » et les « Suisses » étant perçus comme deux entités homogènes, cette comparaison permet en quelque sorte de créer une proximité entre Suisses francophones et Suisses germanophones, notamment sur le plan de la culture du travail. En mettant l'accent sur le fait que les Suisses forment un groupe homogène, où



les frontières entre Suisses romands et Suisses allemands sont inexistantes, les premiers peuvent, en quelque sorte, jouir de la même image positive dont bénéficient les deuxièmes en ce qui concerne leur rapport supposé au travail ; parce que dans l’imaginaire collectif les germanophones sont réputés être « des travailleurs » et qu’ici, francophones et germanophones sont pensé comme partageant les mêmes traits identitaires parce que faisant partie d’un même groupe, les francophones peuvent, par extension, jouir des retombées de ces traits de comportements valorisants

L’attachement de ces francophones de la Commune G à l’égard de la communauté de référence « Suisse » peut ainsi leur permettre de renforcer leur imaginaire identitaire par leur attachement aux valeurs suisses en général et par l’atténuation des différences internes.

Autre élément caractéristique des Suisse : leur plurilinguisme. Nous observons toutefois qu’il y a une sorte de détournement des références identitaires : il y a en effet fusion entre un plurilinguisme de droit (la Suisse est constitutionnellement plurilingue) et des qualités et des compétences individuelles qui sont supposées être partagées par tous les membres de la collectivité. Cet amalgame entre plurilinguisme de droit et plurilinguisme individuel permet en outre de placer l’imaginaire identitaire suisse sous un jour positif. Le partage présumé de cette particularité par l’ensemble des membres de la collectivité favorise ainsi le rapprochement entre les Suisses et permet l’identification du « même ». Le plurilinguisme représente, en ces circonstances, un trait culturel retenu comme étant significatif du groupe national « les Suisses », voire un lieu de rapprochement symbolique, ceci d’autant plus que les Suisses, qui connaissent une diversité linguistique, vivent en « symbiose » depuis toujours : c’est bien le plurilinguisme, ici, qui consacre l’unicité du pays et unit le peuple suisse selon l’idée qu’il représente sa réalité « spirituelle » [Widmer, 2005 ; 2004 : 16 – 17].

## 15.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX DIFFÉRENCES DISTINCTES ET VARIÉES

La distance entre les Suisses romands et les Suisses allemands s’explique d’abord par des disparités entre des « mentalités », des « cultures » et des « identités » qui sont propres à chacun des groupes. Ces commentaires laissent entendre que les interlocuteurs francophones de la Commune G conçoivent que les appartenances et les comportements des individus sont tributaires des communautés de langues ; c’est parce que les individus appartiennent aux communautés

linguistiques que leurs traits de caractères sont intrinsèquement différents puisqu'aux langues correspondent des cultures particulières [Coray, 2005 : 286, repris par Meune, 2011 : 22]. Ceci d'autant plus que Suisses romands et Suisses allemands ne partagent pas non plus les mêmes références du fait de leurs appartenances à des aires linguistiques différentes : les germanophones (Suisse allemande, Allemagne) ont des caractéristiques culturelles dissemblables de celles des francophones (Suisse romande, France).

Or, cette « culturalisation » [*Ibid.*] des communautés linguistiques est parfois sujette à variation, puisqu'il y a aussi un rapprochement qui est fait entre les cantons urbanisés et les Suisses romands selon qu'ils sont supposés partager une même mentalité, phénomène qui est spécialement perceptible lors des votations. Ainsi, les Bâlois voteraient souvent de la même manière que les Suisses romands dans leur ensemble, contrairement aux cantons moins urbanisés : les Suisses romands sont non seulement présentés comme étant globalement urbanisés, mais la distance entre les groupes linguistiques s'efface afin de présenter une image positive puisque Bâlois et Suisses romands sont, par extension, plus ouverts dans leurs votations que les cantons campagnards.

D'un autre côté, les qualificatifs employés par les interlocuteurs francophones de la Commune G pour caractériser les attitudes ou les comportements des germanophones sont globalement positifs, alors que ceux utilisés pour décrire les francophones sont plutôt négatifs. Par exemple les premiers sont plus entreprenants ou flexibles que les deuxièmes, qui ne savent pas comment s'organiser ou qui sont plus strictes ou hiérarchiques. Pourrions-nous y déceler l'idée que les francophones, parce qu'ils sont minoritaires, se trouvent en situation d'insécurité identitaire ? Qu'à un groupe linguistique minoritaire correspondrait un sentiment identitaire fragilisé, dévalorisé ? Et ce d'autant plus que les qualificatifs dévalorisants de « carrés » ou de « rigides » sont plutôt généralement associés aux Suisses allemands. Sur ce point, Jérémie souligne en effet que les Suisses allemands sont moins « pragmatiques » et « plus carrés » que les francophones, mais reprend ses réflexions en précisant qu'il connaît aussi des Romands « tout aussi carrés qu'eux ». Nous pouvons également nous interroger si nous pouvons rapprocher les pratiques professionnelles, associées ici à une « rigidité » des directives et de la hiérarchie francophones, à l'architecture linguistique de Widmer, à savoir que le rapport vertical que les francophones entretiendraient à l'égard de leur langue créerait aussi un rapport hiérarchique vertical professionnel, « rigide » et peu « souple » ?

En ce qui concerne les rapports que les communautés linguistiques entretiennent vis-à-vis des langues, les francophones de la Commune G dévalorisent socialement et statutairement le dialecte des germanophones. Ceci est à revoir dans la perspective de la politique massive de standardisation que la langue française a connue et, par extension, la dévalorisation des patois<sup>304</sup>, mais aussi sous l'angle d'un rapport de force implicite, à savoir que les francophones peuvent prétexter cet imaginaire dévalorisé et dévalorisant des dialectes – et de la non-utilité de l'allemand standard – pour éviter d'apprendre tout simplement la ou les langues des Suisses allemands. Le français étant une langue standardisée, les Suisses allemands peuvent en outre apprendre et parler plus facilement la langue, contrairement aux Suisses romands, qui apprennent une langue qui ne leur est d'aucune utilité ; la langue normée, supposément uniforme dans toutes les sphères de la vie sociale, est donc perçue comme étant plus commode et pratique. Enfin, sans utiliser explicitement le terme de *Röstigraben*, on conçoit que les langues forment une « barrière » qui explique, en soi, les différences fondamentalement culturelles entre les deux groupes linguistiques et rend quasi impossibles la compréhension entre ceux-ci.

### 15.3 DES ÉTRANGERS IDENTIFIÉS PAR LEURS APPARTENANCES COMMUNAUTAIRES

Le rapport à l'autre étranger est construit à partir des appartenances et de la manifestation des identifications au groupe de référence. Le fait qu'il soit reproché aux étrangers de « rester entre eux » est à lier avec les rapports de pouvoir implicites entre groupes légitimes et non-légitimes : les lieux étant des espaces de confrontation de « styles de vie » qui situent les groupes sociaux, nous pouvons nous interroger sur les degrés et les possibilités d'appropriation de l'espace public par ces groupes catégorisés (« Suisses » et « étrangers »). Il est également intéressant d'observer ce reproche fait aux étrangers de « rester entre eux », alors que la dynamique de cohabitation entre les germanophones et les francophones semble justement s'organiser sur ce mode du « chacun chez soi » ; n'y a-t-il pas lieu, ici, de remarquer que ce sera la légitimité du statut endossée par les « établis » qui leur permet de

---

<sup>304</sup> Si l'on fait exception de la tendance actuelle à chercher à faire revivre le patois franco-provençal dans certains cantons de la Suisse romande, ceci pour des raisons de « retour aux sources » et de volonté de valorisation d'un folklore favorable à la construction d'un identitaire spécifique, et non pas pour remplacer la langue standardisée, tel qu'il est vécu du côté de la Suisse allemande.

valider ou non les mises en scènes des appartenances et des types de liens possibles entre les groupes ou les individus partageant un même espace ?

Ensuite, trois points sont à relever en ce qui concerne la perception du rapport aux jeux chez certains élèves allophones. Dans un premier temps, la notion de « jeu » est à repenser ici en termes de modèles de références : ce que l'interlocutrice estime être « naturel » aux enfants (soit de connaître et savoir jouer avec un dé) ne semble pas nécessairement aller de soi pour d'autres personnes (que ce soit du fait d'origines nationales ou d'origines sociales différentes, voire d'origines familiales différentes), démontrant ainsi le caractère limité des modèles de références, mais aussi et surtout le fait qu'ils sont créés par des groupes précis dans un contexte historique particulier. Parce qu'il y a contacts entre des univers symboliques différents – qui eux-mêmes auront leur propre définition sociale de l'enfance, leurs propres conceptions de la socialisation primaire auxquelles sont associées des étapes d'apprentissage socialement définies en fonction de l'âge et du sexe de l'enfant – il y a non seulement « culturalisation » de la différence mais aussi et surtout positionnement et hiérarchisation des groupes en présence selon des critères retenus comme étant les seuls pertinents dans le cadre d'une institution (connaître l'école, avoir du respect pour « les choses », « devoirs » de l'enfant envers l'école). Ce rapport à l'institution scolaire est d'autant plus important que l'école représente l'institution-clé dans le lien entre individu et société (ou entre élèves et famille, entre élèves et société) et la formation du futur citoyen. Dans un deuxième temps, il peut être question ici de la perception différente du rôle de l'école dans le développement de l'individu. Non seulement le rapport à l'école peut être différencié selon les origines sociales, mais il peut aussi être question de la différence des représentations du rôle des institutions et du rôle des individus / familles, puisque les attentes de chacun différeront d'un contexte éducatif à un autre, d'une société à une autre. Dans un troisième temps, cette non-connaissance d'un dé manifestée chez certains élèves ne serait-elle pas à lier avec leurs non-connaissances de la langue ? Ne peuvent-ils pas jouer au dé tout simplement parce qu'ils n'ont pas la langue pour pouvoir établir les contacts sociaux ? Ou qu'ils n'ont pas les outils linguistiques pour pouvoir passer d'un domaine de compétence à un autre ?

Les réflexions sur l'éventuelle obtention du droit de vote font certes référence aux droits et devoirs de la personne de nationalité étrangère, mais elles renvoient également à la manière dont sont pensées la nature du citoyen suisse et ses prérogatives. Tout d'abord, nous l'avons vu, le système démocratique faisant partie des institutions-clés à partir desquelles les Suisses se définissent, cette

prérogative ne sera, de fait, réservée qu'aux initiés, c'est-à-dire qu'à ceux qui ont été admis dans le groupe des citoyens suisses (admis, pour ceux qui seront passés par le processus de naturalisation, selon qu'ils correspondent aux critères fixés pour évaluer le degré de correspondance aux caractéristiques attendues sur ce qui est un Suisse). Le droit de vote constitue sans contredit un élément significatif de la frontière entre le groupe légitime (les citoyens suisses<sup>305</sup>) et à partir duquel il actualisera sa légitimité, et l'autre groupe n'ayant pas encore acquis ce statut (les « non-Suisses »). Mais ceci nous renseigne également sur le rapport à la filiation et à la naissance conçu et entretenu par les Suisses. La citoyenneté suisse fait automatiquement référence à un lieu d'origine, généralement transmis par le père, et donc, à des ancêtres rattachés à un lieu géographique précis qui pourra favoriser l'entretien d'un sentiment d'appartenance au territoire. Et, qui dit « ancêtres », dit « famille » et idée d'une « transmission par le sang entre les générations » ; la légitimation de la ségrégation citoyenne des « étrangers » trouvera ici sa logique dans le fait que ceux qui ont des « origines autres » ne pourront pas participer aux décisions politiques qui concernent les individus ayant une « origine » ou des ancêtres suisses. Il est tout de même pertinent de préciser que les étrangers peuvent voter sur le plan communal dans le Canton de Fribourg, tel qu'il est par ailleurs précisé par notre interlocutrice, ce qui tend à montrer que la question des origines est aussi sujette à variations<sup>306</sup>. Enfin, les étrangers sont aussi une catégorie juridique : par exemple, les Italiens qui sont en Suisse depuis une quarantaine d'année peuvent être étrangers parce qu'ils n'ont pas la nationalité suisse. Encore une fois ici, nous observons cette conception de la transmission intergénérationnelle d'un statut juridique à une catégorie d'individus (les étrangers) octroyé par les représentants légitimes de la nation (les Suisses). L'altérité intérieure renforce certes la conscience de soi en tant que nation et le lien national des membres de la collectivité nationale [Bordes-Benayoun et Schnapper, 2006 : 36]. Mais, au-delà, les conditions d'accès à la nationalité concernent directement les frontières de l'espace symbolique et politique de la nation : en Suisse, la nationalité est un « statut dont l'accès est limité » et, selon nous, une institution qui permet de maintenir la cohésion interne par l'exclusion quasi-permanente de l'« étranger du dehors ». Car même « intégrés » et sachant parler le français et / ou l'allemand et /ou le dialecte suisse-allemand, les étrangers établis en Suisses depuis plus de trente

---

<sup>305</sup> A remarquer ici que les étrangers ayant été naturalisés peuvent malgré tout être renvoyés à leurs appartenances nationales premières et donc, ne pas être considérés comme de « vrais » Suisses, même s'ils ont le statut juridique qui les inclut dans la « communauté des citoyens ».

<sup>306</sup> Tous les cantons n'octroient pas en effet ce droit de vote aux étrangers en ce qui concerne la politique communale. Pour rappel, l'article 48 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 souligne que les étrangers peuvent voter et élire en matière communale s'ils « sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement » [art. 48, al. 1b de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004].

ans restent soumis à des codes de reconnaissance et de contrôle par la population légitime de ce que signifie être « intégrable » ou non (éléments liés à un système de représentations relatives à des valeurs politiques, sociales, économiques, culturelles, religieuses, idéologiques, etc.) et qui, par extension, règlent les conditions d'accès à différents domaines (droits du travail, aides sociales, droits civiques, politiques familiales) [Studer, Arlettaz et Argast, 2013 : 9 – 12]. Ainsi, l'exclusion systématique de ceux qui ne correspondent pas aux représentations sur ce que signifie la nation et ce qui est attendu et exigé des citoyens renforcent les liens qui unissent la « communauté des vertueux » [Elias et Scotson, 1997 ; 1965 : 208 et 211].

Le classement entre les différentes catégories d'étrangers s'effectue aussi à partir de propriétés attribuées à des lieux d'origines (villes – campagnes), qui marqueraient les individus dans leur rapport au monde et seraient déterminantes dans la capacité des individus à s'adapter, ou non, à des environnements différents. Ces propriétés sont par ailleurs attribuées aux Suisses et sont positivement évaluées ; le rapprochement entre les Suisses et les étrangers s'effectue donc ici à partir de frontières liées à des valeurs associées à des imaginaires géographiques (« ville » par opposition à « campagne »). Autre élément marquant le rapport au monde à partir duquel on évalue le rapport à l'autre et les positions que les différents groupes d'étrangers peuvent occuper sur l'axe « distance – proximité » : la religion. Si « les Italiens » et « les Allemands » sont perçus comme étant les plus proches des Suisses, « les musulmans » représentent le groupe le plus éloigné. La distance se situant sur les dimensions sociales et culturelles, « les musulmans » semblent menacer la cohésion sociale et l'ordre institutionnel de deux manières : par des pratiques ou des idéologies jugées incompatibles avec celles en vigueur au sein de l'environnement immédiat (le « rôle de la femme » ou célébrer leur fête du Ramadan entre eux) et par le fait que « les musulmans » ne suivent pas les règles locales et institutionnelles (à l'école, il y a des choses que les enfants ne peuvent pas faire). Ce non-respect des modèles comportementaux est par ailleurs associé à des déficits d'ordre psychologique : non seulement il y a un lien effectué entre « migration » et « problème », mais il y a association entre, d'un côté, des pratiques socioculturelles différentes et, de l'autre, des déficiences mentales (des parents qui sont « crac – crac »).

## 15.4 UNE COMMUNE GERMANOPHONE À LA MINORITÉ LINGUISTIQUE SUR LA DÉFENSIVE

La manière dont les interlocuteurs francophones de la Commune G se représentent cette région bilingue et cette commune bilingue est double. Dans un premier temps, le sentiment d'appartenance manifesté par ses habitants à propos de ce lieu différent (parce que manifestement plurilingue) leur permet de construire un imaginaire positif : il y a un rapprochement entre les groupes afin de former une unité homogène positive, en plus de créer une transposition entre un fait plurilingue et des capacités individuelles plurilingues. Francophones et germanophones habitant ce lieu formeraient une communauté de référence locale jouissant d'une image valorisée et valorisante parce que distincte d'autres situées hors des « frontières linguistiques ». Tout comme ce qui a été noté pour les francophones de la Commune F, le désir de distanciation positive par rapport à d'autres aires imaginées monolingues favorise ainsi le rapprochement symbolique des groupes linguistiques locaux. Les groupes linguistiques sont par ailleurs si proches qu'il est nécessaire de savoir l'allemand ou d'être bilingues.

Mais habiter une commune ou une région bilingue apporte certaines contraintes. Les séances de travail peuvent en effet être contrariantes sur le plan organisationnel puisqu'il faut tenir compte des deux langues. Mais la représentation que se font les francophones de la Commune G de cet espace bilingue et de cet univers de côtoiement entre groupes linguistiques crée à l'occasion des positionnements identitaires.

Ce milieu bilingue est en effet perçu comme un espace qui attire particulièrement les germanophones : les francophones vont se représenter cet afflux de germanophones comme un facteur qui entraîne des rééquilibrages démographiques entre les groupes linguistiques et des changements dans les rapports de force entre groupe majoritaire (Suisse allemands) et groupe minoritaire (Suisse romands), suscitant par la même occasion un sentiment d'insécurité linguistique chez ce dernier (« il y a une germanisation » de la région). L'arrivée de Suisse allemands créerait en effet un « problème politique et social », qui laisse croire qu'il y a ici une lutte pour la possession de lieux ou d'institutions-clés pour le fonctionnement de la collectivité. Ceci particulièrement au niveau des institutions scolaires : parce que les francophones se trouvent en minorité, la séparation entre les deux groupes linguistiques apparaît comme une solution pour se différencier, mais aussi pour assurer leur protection et leur préservation contre d'éventuelles influences des germanophones. La gestion

séparée du rapport entre les deux groupes linguistiques permettrait ainsi aux francophones de protéger leur univers symbolique et institutionnel.

Le risque étant d'arriver à un équilibre démographique entre francophones et germanophones dans la région, il apparaît que ces francophones voient en cet afflux un renversement du rapport de forces entre les groupes dans la région toute entière. Parce que les francophones se trouvent certes minoritaires sur le plan de la commune, mais ils restent tout de même majoritaires non seulement dans la région, mais aussi dans le canton. Aussi l'idée qu'il y ait un renversement des rapports entre groupes dans la région peut exacerber leurs craintes de se voir en situation de précarité. Le fait par ailleurs que ce soit de « nouveaux germanophones » qui viennent s'installer laisse croire que ce nouvel afflux peut remettre en question le mode de cohabitation et le fonctionnement de la collectivité qui prévalaient jusqu'alors, engendrant ainsi une déstabilisation des pratiques locales ainsi que la revendication de l'ancrage local. Car ces germanophones, venus de Berne et travaillant à Berne, sont susceptibles de développer une sociabilité « non localiste » [Retière, 2003], c'est-à-dire l'entretien de réseaux indépendamment de l'ancienneté résidentielle et situés à l'extérieur du lieu d'habitation.

Ces espaces plurilingues ont ceci de particulier que les rapports démographiques entre les groupes linguistiques amènent des représentations sur la ou les langues de l'autre ainsi que sur les attitudes langagières. Plus précisément, le fait que les francophones se trouvent en minorité dans la Commune G conduit à des situations d'évitement de la (les) langue(s) de l'autre ou à des prises de positions d'affirmation du groupe d'appartenance, c'est-à-dire pour « se défendre » face aux germanophones. Ceci peut amener à deux situations : soit le germanophone sera en quelque sorte *obligé* de faire usage du français s'il souhaite entrer en discussion – et ce d'autant plus qu'il est généralement « connu » et attendu que les germanophones parlent plus facilement français que les francophones l'allemand –, soit il est amené à faire usage du *Hochdeutsch*, langue qui n'est pas nécessairement la langue première du locuteur suisse allemand mais qui permettra au francophone de situer la conversation sur un niveau où les rapports de pouvoir ou les statuts des locuteurs peuvent être renégociés : le Suisse allemand peut ressentir de l'insécurité linguistique s'il n'est pas à l'aise avec l'allemand standard alors que le Suisse romand peut se sécuriser en amenant l'autre sur ce même « terrain linguistique ». Ces attitudes peuvent, en quelque sorte, permettre aux francophones de connaître des micro-situations de domination face à des interlocuteurs représentant le groupe démographiquement majoritaire. Il



est cependant intéressant de remarquer que l'on conçoit que les élèves francophones apprennent le dialecte suisse-allemand par les contacts avec les élèves germanophones, qui se trouvent en majorité : nous pouvons remarquer qu'il y a ici les conceptions fantasmées des « langues en contacts » et du processus de naturalisation de l'apprentissage des langues par les liens supposés entre les élèves des deux groupes linguistiques.

Le commentaire relatif au fait qu'Iris, bien qu'elle habite une commune où se trouvent des Suisses allemands et des Suisses romands depuis vingt ans mais qu'elle ne parle « toujours pas l'allemand » parce qu'elle n'en a « pas vraiment besoin », nous interpellent cependant : est-ce à dire que cette interlocutrice évite toutes formes de contacts avec les Suisses allemands ? Que les contacts se font essentiellement en français ? Ou bien que les deux groupes, bien que partageant des lieux communs, vivent justement en vase clos, éloignés les uns des autres ? La proximité géographique ne crée-t-elle pas, paradoxalement, cet éloignement ?

Ce lieu de contacts que représente l'école semble être un point névralgique sur la façon de négocier le rapport à l'autre. Suivant les commentaires de nos interlocuteurs, il apparaît important de souligner que l'école représente un lieu que nous pourrions qualifier de « crispation identitaire » pour ces francophones de cette Commune G. Cette crispation se retrouve particulièrement dans le « choix » des parents suisses pour la langue de la scolarité de leurs enfants puisqu'il aura des effets sur le sentiment d'insécurité linguistique des francophones. Parce qu'il ne semble pas y avoir de règles préétablies concernant ce choix entre les cursus, pas de pratiques officiellement institutionnalisées, des craintes relatives à la préservation du groupe se manifestent du côté des acteurs des institutions concernées. Ainsi, non seulement il y a un contrôle souhaité du potentiel plurilingue des individus par les acteurs des institutions, mais on peut affirmer qu'il y a, tout comme ce qui a été relevé pour la Commune F, une « institutionnalisation du monolinguisme dans ces espaces plurilingues ». L'école semble être un lieu qui doit fonctionner en vase clos et en mode monolingue, parce qu'il y a proximité entre les groupes linguistiques, proximité qui stimule la différenciation, voire la crispation. Tandis que les effectifs scolaires sont à lier avec la vitalité démographique des groupes, celle-ci paraît fragilisée par les agissements des parents « bilingues germanophones ». Il serait par ailleurs pertinent de se questionner sur la façon de catégoriser des parents « bilingues », en tant que germanophones ou francophones. Ceci d'autant plus qu'il semble y avoir un écart entre les logiques des parents (rendre leurs enfants bilingues) et les

logiques institutionnelles (ne pas mélanger les langues) : si ce sont celles-ci qui paraissent décider de la langue de l'élève (ou de la famille), les parents semblent trouver des contournements possibles face à ces logiques institutionnelles (exemple : un papier du médecin pour changer de section).

On estime par ailleurs que la mère représente l'autrui significatif susceptible d'accompagner l'enfant dans son parcours scolaire<sup>307</sup>, ce qui n'est pas sans rappeler le caractère traditionnel de la conception de la transmission de la langue à l'intérieur de la famille. Autre élément à souligner : le fait de laisser le « libre choix » aux seuls individus ayant déjà un capital linguistique familial fait aussi de l'école un lieu de reproduction des mécanismes de rapports de pouvoir ; ce sont ceux qui ont déjà un capital linguistique qui peuvent jouir de la possibilité de choisir ou de perfectionner leurs connaissances linguistiques, elles-mêmes liées aux possibilités d'obtenir des professions mieux rémunérées [Grin, 1999].

Les explications relatives aux difficultés rencontrées chez les élèves francophones dans un parcours scolaire en langue allemande font ici écho, dans la perception globale que les Suisses romands ont de la langue allemande, à une langue réputée difficile et ardue.

Enfin, dans ces espaces de côtoiements linguistiques, les pratiques linguistiques sont à lier avec la vitalité démographique des groupes, mais aussi aux attitudes sociolinguistiques des groupes : dans les institutions scolaires, il est précisé que les groupes linguistiques n'ont pas de contacts ; est-ce à dire que c'est grâce à la limitation des contacts entre les groupes linguistiques, voire à l'édification d'un système qui cherche à les éviter, que la paix des langues est maintenue [Späti, 2011 : 38 et 43] ?

## 15.5 DES ÉTRANGERS QUI DOIVENT S'ASSIMILER ET QUI CONFORTENT LE POIDS DES FRANCOPHONES

De commentaires des francophones de la Commune G ressort tout d'abord l'idée que l'école est perçue comme l'institution-clé pour la formation des individus : à travers cette socialisation, les élèves peuvent en effet acquérir des codes de conduites, des symboles, des modèles et des valeurs propices au partage de comportements communs qui maintiendra l'ordre social. Est donc estimé

---

<sup>307</sup> Ceci est par ailleurs à lier aux reproches qui sont formulés à l'égard des femmes étrangères, particulièrement « les musulmanes », qui resteraient cloîtrées à la maison : la perception des comportements des groupes en présence semble donc bien tributaire de l'imaginaire qui leur est associé.

« étranger » celui qui n'aura pas appris et intégré des comportements « normalement partagés » mais à l'école reviendra le rôle de réduire la distance sociale et culturelle construite à partir de pratiques.

La participation citoyenne semble aussi être conçue comme un espace d'ouverture à « l'autre », représenter un moyen pour insérer collectivement les personnes de nationalité étrangère au sein de leur environnement, faisant ainsi référence à la conception « intégrationniste » du droit de vote [Ossipow, 1996], où l'appartenance à la collectivité politique pourrait surplomber, transcender les appartenances liées aux « origines » [Widmer, 2004].

Mais, bien que l'on puisse estimer que la collectivité locale peut s'ouvrir et laisser une place à « l'autre étranger », c'est la conformité aux institutions et règles de vie en société qui semble être attendue : l'intégration est globalement perçue comme un rapport où l'étranger qui vient d'ailleurs doit s'incorporer au groupe local pour ne pas perturber sa cohésion.

Car même si les discours peuvent prétendre à un rôle réciproque (fantasmé) individu – collectivité dans le processus d'intégration des personnes de nationalité étrangère (rôle de l'école pour aplanir les différences, faire en sorte que les étrangers se sentent suisses, l'intégration se passe dans les deux sens), il ressort qu'il est attendu que ce sont les personnes issues de la migration elles-mêmes qui doivent faire l'effort pour « s'intégrer ». S'il est important de participer aux associations locales et de respecter les règles et les modes de vie de la collectivité, tout se passe comme si les échanges et les démarches d'adaptation ne devaient s'effectuer que dans un sens. C'est ainsi que l'étranger devra faire preuve d'ouverture vis-à-vis de la société de résidence, devra participer à la vie sociale et culturelle de la collectivité, mais sans que sa présence et sa participation n'affectent les pratiques locales. Ceci rappelle le fait que ces milieux situés hors des grands centres amèneraient les étrangers « à s'insérer dans un imaginaire régional monolithique » déjà constitué [Vatz-Laaroussi, 2005 : 109], où il est important de se rendre invisible, de ne pas se faire remarquer par des habitudes ou des modes de vie qui peuvent être jugés « différents ». Cette perception des différences se situera notamment sur le sentiment religieux, mais surtout sur sa manifestation : parce que les pratiques des « nouveaux venus » peuvent perturber la cohésion du groupe local, leur marginalisation ou du moins leur éloignement (qui passe par le « respect des autres ») peuvent paraître justifiés, dans un univers où cohabitent par ailleurs déjà deux groupes religieux majoritaires, soit les Réformés et les Catholiques.

Alors qu'il est reproché aux « musulmans » de rester entre eux pour la fête du Ramadan, Iris illustre ses propos avec en contre-exemple une autre fête qui, elle, est ouverte à la « population » : parce que l'espace public est ici détenu par la majorité (les « Suisses »), la fête passe pour être dédiée à l'ensemble de la population, alors que cette fête traditionnelle (parce que répétée d'année en année) est *aussi* une manifestation du groupe local à l'égard de ses appartenances au lieu, une mise en scène pour le « soi local » par les attachements qu'elle crée (soit de constituer une communauté locale) et donc, objet d'un recentrement de la population sur elle-même. Or, parce que cette fête est organisée par la majorité et pensée pour la majorité, cette manifestation passe pour être une fête universelle (à l'échelle de la localité), au contraire des manifestations des « étrangers » qui, elles, sont perçues comme des expressions de renfermement et de non-volonté de participation à la vie sociale. Il est donc permis ici de s'interroger sur l'éventualité d'un lien entre, d'un côté, l'accès aux « étrangers » à l'espace public et le degré de légitimité qui leur est accordé par le groupe majoritaire de se manifester et, de l'autre, l'organisation de fêtes « entre soi » par les étrangers.

Bien qu'il semble important de se rendre « invisible » aux yeux des interlocuteurs par l'occultation de pratiques différentes, il n'en demeure pas moins primordial de se « rendre visible » auprès des locaux, particulièrement par une présence dans des lieux de contacts, des lieux publics participant au déroulement de la vie locale. Il apparaît cependant que dans l'Entreprise G, il ne soit pas question d'un ajustement réciproque, mais bien d'un effort d'adaptation unilatéral de la part des « étrangers ».

Or, s'il est demandé aux étrangers de s'intégrer, ils ne pourront demander la nationalité que lorsqu'ils auront assimilé les pratiques et les modes de vie des Suisses : l'étranger doit ainsi démontrer qu'il a incorporé « l'héritage culturel collectif du pays d'accueil » [Centlivres et Schnapper, 1991 : 154], mais cette exigence d'une assimilation des pratiques suisses révèle cette manière de se représenter l'intégration sur le plan cantonal et communal, où prévaut cette conception assimilatrice liée à la représentation d'une communauté proche d'un idéal familial [Ossipow, *op. cit.* : 231]. Dès lors, l'intégration est un processus long et laborieux étant donné qu'il est lié à une représentation « naturelle » des héritages et des « origines ».

A l'instar de ce qui a été relevé chez les acteurs sociaux de la Commune F, le « choix » de la langue, chez les adultes étrangers, s'apparente plutôt à un « choix de la nécessité » [Bourdieu, 1979]. Le fait même que l'on pense la réalité linguistique des étrangers nouvellement arrivés en tant que « choix » laisse croire que l'on considère toujours l'apprentissage d'une langue en mode monolingue : d'abord

une langue, éventuellement une autre, sans tenir compte des réalités sociales et professionnelles auxquelles les étrangers peuvent être confrontés sur place. Ces interlocuteurs expliquent de différentes manières les raisons pour lesquelles tel acteur social adulte fait « son choix » entre ces langues (ainsi que pour ses enfants, puisqu'il les inscrira dans l'un des deux cursus), mais personne ne souligne l'importance de l'existence, ou non, de cours de langues dans la commune pour apprendre la ou les langues et, qui plus est, adapté à ces publics allophones ou étrangers.

On semble par ailleurs comprendre l'apprentissage des langues pour les étrangers (adultes et enfants) de la même manière qu'on la conçoit pour les « locaux », c'est-à-dire par imprégnation, et qu'il suffit d'être en contacts avec les autres pour que la langue s'acquière. Nous l'avons vu, nous pouvons surtout constater qu'il y a une méconnaissance des besoins spécifiques de formation en langue(s) pour ces types de publics : l'absence, ou la faible présence, de dispositifs d'accueil et de formation en langue(s) démontrent qu'il y a une incompréhension des besoins en langues, particulièrement dans une commune où le monde socio-économique s'inscrit à chaque fois dans un rapport majoritaire – minoritaire.

Le fait que l'on considère que le choix sera lié notamment à celui qui a été effectué par les générations précédentes inscrit non seulement les étrangers dans une continuité socialement et culturellement stigmatisée, mais aussi que le plurilinguisme familial potentiellement acquis par la famille présente un problème pour les descendants et leurs rapports aux langues locales. Plus précisément, même si les élèves étrangers qui arrivent à l'école primaire peuvent être issus de la deuxième ou de la troisième génération, la langue parlée à la maison (si elle est par ailleurs continuée à être parlée) qui s'avère à être différente de celles parlées dans la collectivité est perçue comme présentant un handicap. Tout ceci nous indique que l'on est dans la conception d'un processus de naturalisation de la ou des langues.

Si d'un certain côté la présence des élèves allophones dans les classes peut demander des ajustements dans le fonctionnement institutionnel, le maintien même de cette institution paraît en dépendre. Plus précisément, la relation distance – proximité semble exiger, dans un premier temps, une métamorphose des pratiques du groupe qui « accueille », afin de se faire comprendre par exemple par les élèves allophones. Cette même relation distance – proximité, parce qu'elle peut mener à l'idée qu'il existe des rapports de force entre les deux groupes au profit des « allophones – étrangers » selon qu'ils sont nombreux dans l'institution, justifie par ailleurs des pratiques qui, à terme, peuvent

avoir pour objectif de séparer les groupes, voire de marginaliser les seconds (parents qui enlèvent leurs enfants des classes francophones). Or, cette relation distance – proximité est aussi caractérisée par le rapprochement entre ces deux groupes puisque, grâce à leur nombre, les francophones se voient renforcés dans leur statut de groupe, qui est linguistiquement minoritaire face à l'autre groupe local linguistiquement majoritaire, les germanophones. C'est donc cette même relation distance – proximité entre les trois groupes en présence qui motivera les intérêts des uns (parents francophones qui expriment des craintes face à un groupe minoritaire dans la commune mais fort nombreux, voire majoritaire dans l'institution scolaire) et des autres (les membres du corps institutionnel francophone).

Bien que la connaissance de la langue française semble ici permettre l'effacement des frontières entre le groupe des « étrangers » et celui des francophones, la responsabilité incombe à l'individu (ou à l'élève) qui, s'il souhaite faire partie du groupe, doit apprendre la langue. Cette responsabilité individuelle est d'autant plus grande qu'elle est liée à l'immersion, l'idée répandue étant que c'est par l'imprégnation que la langue s'apprend. D'où peut-être l'importance soulignée à maintes reprises des « contacts » obligés des étrangers avec les membres de la collectivité, de s'impliquer dans la vie de quartier. D'où peut-être aussi les commentaires variés sur les avantages ou inconvénients des étrangers d'habiter une commune « bilingue »; s'il n'y a rien pour assurer un suivi pour l'apprentissage des langues, celui-ci se fera, ou pas, selon les parcours individuels des personnes de nationalité étrangère, parcours auxquels s'ajoutent leurs *habitus* et leurs bagages sociolangagiers. Enfin, si la connaissance de la langue peut permettre une intégration *culturelle* (intégration, par la langue, des modèles culturels dominants de l'environnement immédiat), nous sommes en droit de nous interroger si celle-ci permet l'intégration *structurelle* (participation à la vie sociale de la collectivité par leur adhésion aux différents groupes primaires) [Besnard, 1999 : 148], voire même une intégration économique qui leur soit favorable alors qu'ils n'ont pas bénéficié de l'apprentissage des deux langues.

Il y a aussi un amalgame fait entre « attachement au pays d'origine », « langue d'origine » et « intégration » : en ce sens, il semble être difficile de s'intégrer, en tant qu'étranger, si l'on parle toujours « sa » langue et que l'on conserve « ses » appartenances premières, comme si les individus ne pouvaient avoir des appartenances multiples et s'inscrire dans des affiliations variées, et comme si à une langue étaient intrinsèquement associées une culture unique et une allégeance unique. Le fait

de continuer de parler « sa » langue paraît donc être problématique, même dans un contexte où différentes langues partagent un même espace. Est-ce à dire que ces espaces bilingues sont en fait des contextes qui offrent des « bilinguismes restrictifs » ?

## CHAPITRE 16. REPRÉSENTATIONS DE LA SUISSE, DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS PAR LES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE G

### 16.1 DES FIGURES HELVÉTIQUES POSITIVES ET NÉGATIVES

Pour ces trois personnes ayant connu la migration et qui habitent la Commune G, les traits caractéristiques des Suisses sont à la fois dévalorisants et valorisants. **Oltan** dénonce tout d'abord que la chose la plus importante en Suisse, c'est le travail. Pour lui en effet, le travail représente l'élément essentiel à partir duquel les personnes sont identifiées ; si on ne travaille pas en Suisse, on ne représente pas grand-chose. D'un autre côté, le pays jouit d'une sécurité qui a comme contrepartie de susciter une forme de stress. Pour **Oltan**, les Suisses se sentent un peu différent du reste du monde mais, même s'ils sont patriotes, on peut se fier aux Suisses :

Même que je suis en Suisse, ne voudrait pas employer « esclavage », mais aujourd'hui il y a un esclavage moderne : on ne te fouette pas, mais si tu n'es pas productif, tu n'as pas beaucoup de valeur en Suisse. La première question [qu'on te pose] en Suisse [c'est] « tu travailles où ? ». [Si tu réponds] « je ne travaille pas », [on te pose alors la question] « tu fais comment ? ». La première chose en Suisse, c'est le travail. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

En Suisse, on vit pour travailler alors qu'ailleurs, on travaille pour vivre. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

**Oltan** considère en outre que la Suisse est un peu comme l'Allemagne ou l'Autriche, où l'on cherche à préserver la « pureté » de la population. Or, même s'il y a des nationalistes, la population suisse se mélange avec les étrangers, ce qui mène peu à peu à la disparition des Suisses « purs » :

Mais la race pure suisse, c'est qu'ils sont nationalistes, même s'il y a beaucoup de croisements qui se sont faits entre eux et les étrangers, comme en France, où il y a un croisement important. On voit les personnes, les jeunes, on voit qu'ils sont plus vers le côté oriental que vers l'Europe. Ça tire beaucoup plus vers la couleur ; les enfants tirent beaucoup plus vers la couleur. Avec ces croisements, il n'y aura pas beaucoup de purs Suisses dans quelques siècles. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

**Oltan** nous informe aussi qu'avant de venir en Suisse, il avait du pays l'image d'un paradis, non seulement en ce qui concerne les paysages, mais aussi pour la cohabitation des différentes religions et l'absence de cataclysmes naturels ; comparativement à son pays de naissance, la Suisse est tel un Jardin d'Éden :

Images de la Suisse avant d'y venir : j'avais des échos des gens qui étaient venus en Suisse, sans trop approfondir ; paradis, images rêvées, c'est vrai c'était assez surprenant, la nature, la verdure, les montagnes, les routes. Comparé à chez moi, c'était le paradis sur Terre. Ça n'a pas beaucoup



changé [l'image] : la Suisse est un pays privilégié. En termes religieux, c'est un pays béni, il n'y a pas de catastrophes naturelles. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

De son côté, **Milosav** estime que les Suisses sont toujours prêts à fournir de l'aide et qu'ils sont assez calmes. Alors qu'avant de venir en Suisse **Milosav** avait l'image d'un pays terne et gris, il trouve aujourd'hui que la Suisse ressemble à une réserve naturelle. En le comparant avec d'autres pays, le pays est bien entretenu :

Les Suisses : ils sont prêts à donner un coup de main, ils aident beaucoup, ils ne s'énervent pas facilement, et après il faut s'excuser et pis c'est bon. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

Images de la Suisse avant de venir : je n'avais jamais pensé venir ici. Image du froid, beaucoup de fleurs mais pas de parfum, le gris. Image maintenant : parc national du monde, car par exemple ailleurs c'est plus sale, les routes sont moins bien entretenues. Je me sens à l'aise ici et je ne saurais pas où aller. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

**Camila**, de son côté, trouve que les Suisses sont différents d'elle, car elle les trouve fermés, glaciaux, voire même qu'ils agissent selon leurs intérêts. En outre, **Camila** juge que les Suisses ne prennent pas assez soin de leurs enfants :

« Pour moi, ils [les Suisses] sont différents de moi dans le fait où ils sont moins ouverts, ils sont plus froids, ils sont heu, plus calculateurs ; ils sont différents de moi. Y'a beaucoup aussi je dis dans la façon de faire grandir les enfants, [...], je les grandis [sic] peut-être pas comme les Suisses : je les couve trop ! » **Camila** (paroles rapportées par écrit)

## 16.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX FIGURES CHANGEANTES

Il ressort des commentaires de ces trois interlocuteurs que les traits caractéristiques accolés aux Suisses romands et aux Suisses allemands sont à la fois dévalorisants et valorisants.

Pour **Oltan**, si les Suisses allemands sont plus fermes, moins débordants ou encore « plus carrés » que les Suisses romands, il juge qu'ils ont un esprit plus large. Or, **Oltan** trouve que l'on peut quand même davantage discuter avec les Suisses romands qu'avec les Suisses allemands :

Les Suisses allemands sont plus durs, mais sont plus larges d'esprit. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

**Milosav** a des propos nuancés à l'égard des traits caractéristiques des Suisses romands et des Suisses allemands, puisque l'un et l'autre offrent selon lui deux côtés d'une même médaille. Tandis qu'il trouve que les Suisses romands sont moins à cheval sur les règles que les Suisses allemands, il juge

qu'ils sont aussi « moins clairs » que ceux-ci. Pour **Milosav**, les Suisses allemands suivent les conventions établies et tranchent plus facilement que les francophones, en cas de litiges, comme par exemple lors des matchs de foot.

Quant à **Camila**, les traits caractéristiques des Suisses romands sont dépeints d'une manière plus valorisante que ceux employés pour décrire les Suisses allemands :

« J'trouve le Suisse romand est plus, j'sais pas pourquoi, il est plus rigolo, plus ouvert, [...], le Suisse allemand est plus calculateur, plus, retenu. Moi j'trouve. [...]. Y'a une autre chaleur [chez les Suisses romands]. » **Camila**

En ce qui concerne les rapports aux langues entre Suisses allemands et Suisses romands<sup>308</sup>, **Oltan** juge que le dialecte suisse-allemand est une langue compliquée et que l'on n'arrive pas à le comprendre. Selon lui, la situation en Suisse est tellement complexe, du fait de la présence de plusieurs dialectes, qu'il est plutôt utile de savoir le *Hochdeutsch* car, avec cette langue, on peut se faire comprendre dans toute la Suisse allemande :

Le dialecte est trop compliqué. Je comprends un mot ou deux, ils ont plusieurs dialectes : c'est compliqué. Si on sait le *Hochdeutsch*, on se comprend dans toute la Suisse allemande. À l'école, ils apprennent l'allemand, pas le dialecte. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

**Camila** précise que les Suisses allemands et les Suisses romands n'ont pas les mêmes capacités d'apprentissage de la langue de l'autre. Plus précisément, elle s'interroge sur les raisons qui font que les francophones apprennent moins facilement l'allemand que le contraire :

« Même aujourd'hui j' remarque, que les enfants des gens que je connais, y font l'école française, ils apprennent pas facilement l'allemand tandis que les Suisses allemands, je sais pas pourquoi, ils apprennent facilement le français. Beaucoup plus facilement que l'inverse. J'sais pas pourquoi. » **Camila**

Au-delà, **Camila** estime qu'il est plus important en Suisse d'apprendre le dialecte suisse-allemand que l'allemand :

« Moi personnellement j'trouve c'est plus important d'apprendre le suisse-allemand [que l'allemand] en Suisse. » **Camila**

---

<sup>308</sup> Sur ce point, nous ne disposons pas d'information pour Milosav.

### 16.3 DES FIGURES DE L'ÉTRANGER LIÉES AUX STATUTS ET AUX REGARDS DE L'AUTRE

Pour **Oltan**, l'essentiel pour un étranger est de pouvoir travailler mais cette opportunité est liée au statut de l'étranger. Il juge par ailleurs qu'il faut avoir un moral d'acier en Suisse lorsque l'on est un demandeur d'asile :

Être étranger en Suisse : travailler, si c'est possible. Si tu n'as pas de statut tu ne peux pas. **Oltan**  
(paroles rapportées par écrit)

Si tu es demandeur d'asile, il faut avoir les reins solides. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

De son côté, **Milosav** souligne qu'un étranger, c'est celui qui est né dans un autre pays. Il trouve que la Suisse est assez généreuse en termes de droits pour les étrangers, comparativement à d'autres pays. Pour **Milosav**, le plus difficile pour un étranger, c'est de ne pas avoir le droit de travailler : on se sent moins étranger lorsque l'on peut légalement exercer une activité professionnelle :

Le pire c'est quand on n'a pas le droit au travail : c'est à partir du moment où j'ai pu commencer à travailler légalement que je me suis mieux senti en Suisse. Mais c'est aussi à nous de nous donner les moyens. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

Dans un deuxième temps, ces interlocuteurs estiment que, tantôt ce sont les Suisses qui font sentir à la personne qu'elle est étrangère, tantôt c'est la personne étrangère qui se sent telle quelle en Suisse.

De l'avis d'**Oltan**, les Suisses s'attendent à ce que les étrangers respectent les codes et les règles de conduites, qu'ils ne fassent pas de vagues. Il juge aussi que les étrangers doivent être discrets et surtout ne pas montrer qu'ils sont brillants ou perspicaces car en Suisse, on se méfie des personnes qui s'élèvent au-dessus des autres. Pour le non-national, il est important de bien se faire voir car sinon, on s'empresse de faire le lien avec le fait qu'il est étranger si on a quelque chose à lui reprocher

Parce qu'en Suisse, on a vite fait de te reconnaître comme étranger, notamment à cause du nom de famille. Par exemple, en tant que ressortissant de l'Ex-Yougoslavie, on est marqué en tant que *Yonyou* : les Suisses font toujours l'amalgame entre l'instabilité politique du pays et une personnalité instable. Aussi, même si ses enfants sont Suisses, **Oltan** estime qu'ils seront toujours considérés comme des étrangers parce qu'ils portent son nom, sauf peut-être sa fille, qui pourra changer de nom en se mariant. En tant qu'étranger, on doit s'adapter en Suisse, si on ne veut plus se sentir

étranger. Même si chacun est différent de l'autre nous sommes, au bout du compte, tous des êtres humains qui habitent la Terre :

Pour les habitants, ou les originaux, on doit se tenir à carreau, se tenir la tête baissée, ne pas montrer qu'on est solide, intelligent : si on dépasse, on n'aime pas trop ici. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

Dès que ça tourne mal tu es un étranger. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

Pour **Milosav**, même si on s'intègre socialement ou professionnellement et que grâce à cela on peut se sentir moins étranger, les gens nous considèrent comme tel s'ils prennent en compte l'accent que l'on a ou le nom que l'on porte. Or, pour lui, aucune personne n'est responsable du nom de famille dont elle hérite :

On se sent moins étranger quand il y a une intégration sociale, professionnelle. Mais on est tous les mêmes, au fond : on n'est pas responsable du nom que notre père nous lègue ! **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

Pour **Camila**, enfin, l'étranger c'est celui qui ne s'adapte pas aux mœurs et coutumes du milieu où il vit et qui ne les respecte pas. D'un autre côté, le terme « étranger » est vite dit, en Suisse. Par exemple, même si sa mère est venue travailler en Suisse à l'époque parce qu'elle n'avait pas vraiment le choix, ses parents ont toujours travaillé et payé leurs impôts, tout comme elle-même travaille et paie ses cotisations. Selon **Camila**, les étrangers d'aujourd'hui savent mieux se défendre que ceux des générations précédentes, notamment pour faire respecter leurs droits liés au travail. En tant qu'Espagnols, sa famille et elle-même se sont adaptés en Suisse et elle estime que la fratrie a grandi comme des Suisses. Mais il y a une différence entre les générations d'étrangers : alors qu'à l'époque, ceux qui venaient en Suisse s'adaptaient, les étrangers qui viennent s'installer au pays aujourd'hui ne s'adaptent plus et cherchent à vivre ici comme dans leur pays de naissance. Selon **Camila**, il y avait par ailleurs du racisme dans les années 1970 et les gens donnaient des noms aux Espagnols ; on se sentait étrangers. Même si **Camila** a toujours vécu en Suisse, elle s'y sent toujours comme une étrangère, mais elle se sent aussi étrangère lorsqu'elle va en Espagne. Elle ajoute qu'elle se sent aussi étrangère lorsque les gens lui demandent sa nationalité et qu'elle répond qu'elle est Espagnole : même si elle n'a pas à expliquer à tout le monde qu'elle est là depuis sa tendre enfance, elle croit que les gens la catégorisent comme étrangère :

« Sauf qu'aujourd'hui, c'est le contraire ! [...]. Aujourd'hui, chacun veut arriver en Suisse et pis prendre un petit morceau. J'parle maintenant, ça reste entre nous mais j'parle des minarets : moi j'm'en fou, mais bon, c'est comme je dis : c'est pas parce que j'étais Espagnole que je me

promenaient avec la robe espagnole tous les jours. C'est ça la différence entre l'étranger qui avait dans l'temps et l'étranger qui a aujourd'hui : nous on s'adaptait. [...]. On s'adaptait en Suisse en étant Espagnols. » **Camila**

« J'me vois pas ailleurs qu'en Suisse parce que j'ai toujours été en Suisse, mais en réalité je me sens étrangère partout. Si je vais en Espagne je me sens étrangère et si j'suis en Suisse j'suis étrangère : j'comprends pas. Mais mon caractère, ma façon de vivre, ma façon d'être et tout et tout, j'pense que j'suis Espagnole. [...]. Même en grandissant en Suisse, j'ai grandi dans une famille heu, espagnole. Mon père il aimait le flamenco, ma mère elle chantait le flamenco, on avait, tous les dimanches, la musique espagnole à la maison, [...]. Des fois les gens quand ils me demandent la nationalité comme ça et j'dis Espagnole, ça fait comme dire « Ouais une étrangère de plus ! » Bien souvent. Après, j'vais pas, à chacun leur expliquer que je suis là depuis toujours, [...]. » **Camila**

Pour **Oltan**, il y a une différence entre être « migrant » et être « étranger ». Pour lui un migrant, c'est quelqu'un qui vient de quelque part et qui s'installe dans un lieu précis : c'est à partir du moment où il s'établit que le migrant est perçu comme un étranger par la population locale. Pour **Oltan**, un étranger peut faire tout ce qu'il faut ou tout ce qu'il veut : il reste toujours un étranger et n'est plus considéré comme tel seulement lorsqu'il quitte la Suisse. Alors que **Milosav** observe lui aussi qu'en Suisse, l'étranger reste toujours un étranger, même si lui-même ne se sent pas comme tel, **Camila** arrive à la même conclusion :

C'est pas possible de devenir suisse. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

On reste toujours étranger si on ne naît pas au pays, notamment parce que les autres te regardent comme un étranger : ce n'est pas nécessairement nous qui nous sentons étrangers. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

« On ne cesse pas d'être étranger en Suisse. » **Camila**

## CHAPITRE 17. REPRÉSENTATIONS DE LA COHABITATION QUOTIDIENNE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS SOCIAUX PAR LES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE G

### 17.1 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES QUI MÉLANGE LES « CULTURES »

Pour ces interlocuteurs, cet espace de cohabitation plurilingue que constitue la Commune G présente des avantages mais aussi un contexte de cohabitation particulier.

Avantages d'abord parce que selon **Oltan**, une région bilingue ou une commune bilingue forment un espace où les habitants sont plus tolérants face à celui qui vient d'ailleurs que dans d'autres régions. Cette région ou cette commune bilingue sont en effet caractérisées par la présence de l'allemand et du français, qui constituent en soit deux cultures différentes : on y a l'habitude de mélanger les cultures. Les francophones et les germanophones arrivent par ailleurs à bien vivre ensemble.

Pour **Milosav**, un canton ou une commune bilingue connaissent plus d'ouverture : les étrangers font partie du paysage local et sont plus acceptés, étant donné qu'il y a déjà la présence du français et de l'allemand. **Milosav** avoue toutefois que cette ouverture à la diversité dépend aussi de l'équilibre entre les différents groupes.

**Camila**, quant à elle, trouve qu'il n'y aurait que des avantages d'habiter dans une commune bilingue parce que l'on peut parler avec tout le monde, notamment si l'on est bilingue soi-même :

Habiter une région ou un canton bilingues, c'est bien pour les cultures mélangées. On peut dire que le français et l'allemand, c'est deux cultures différentes (dans la manière de vivre) mais qui peuvent s'orchestrer. Fribourg a beaucoup d'avantages que d'autres cantons n'ont pas : il y a plus de compréhension. Les gens sont plus compréhensifs pour l'intégration, les gens comprennent plus si tu viens d'ailleurs. J'ai entendu qu'en Suisse (allemande et romande) on est moins tolérants ailleurs qu'ici. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

Dans un canton ou une commune bilingue, il y a moins de séparation avec les étrangers, car il y a déjà les deux langues, alors la troisième est plus facilement acceptée que s'il n'y avait qu'une seule langue. Après il faut voir si la troisième prend le dessus des deux autres ! Mais il y a plus d'ouverture à la diversité. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

« Pour moi, personnellement, c'est un avantage [d'habiter une commune bilingue]. Être bilingue, dans une commune où y'a les deux langues ; j'trouve c'est un avantage immense, c'est, avoir deux ou trois langues moi j'trouve c'est super parce que ben avec le contact humain, [...], ben vous pouvez parler avec n'importe qui. » **Camila**

**Milosav** nous informe néanmoins qu'une commune bilingue connaît quelques conflits entre les Suisses allemands et les Suisses romands. Par exemple même si chacun comprend la langue de l'autre, il y a parfois une guerre froide entre les deux groupes : les Suisses romands ne vont pas parler allemand et vont répondre en français, même s'ils savent l'allemand, alors que les Suisses allemands vont parler français que lorsque l'autre ne comprend pas la langue. Les nouvelles générations vivent cependant moins ces conflits :

Le côté négatif dans la commune : c'est toujours le combat entre les germanophones et les francophones, même si ce n'est pas vraiment méchant. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

A mon travail, trois-quarts c'est allemand et le un-quart est en français, mais tout le monde comprend les deux langues, mais même si les gens comprennent les langues, il y a un peu cette guerre et ils font parfois semblant de ne pas comprendre la langue : les francophones vont parler en français même s'ils connaissent l'allemand, et les Suisses allemands vont parler en français seulement s'ils remarquent que tu ne comprends pas bien la langue. Ils commencent à s'ouvrir l'un à l'autre, mais c'est le combat de la différence ! **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

## 17.2 UNE COHABITATION ENTRE DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ET DES ÉTRANGERS TRIBUTAIRE DE LEUR CAPACITÉ D'ADAPTATION

Pour ces trois interlocuteurs, le processus d'intégration relève principalement des efforts de la part de l'étranger.

Pour **Oltan**, l'intégration, c'est quelque chose de global. C'est d'abord apprendre les règles de communication : il faut apprendre à se saluer, avant de focaliser sur le fait que l'on est étranger.

C'est pour cette raison qu'il est fortement impliqué dans une association qui regroupe des étrangers et des Suisses, car cette association a pour objectif de « travailler à la cohabitation, à l'intégration et aux contacts avec les autres nations » [**Oltan**], l'idée étant que tout le monde devrait communiquer ensemble.

Parce qu'**Oltan** estime que même entre les étrangers, il y a parfois certains problèmes de cohabitation puisque chacun pense qu'il est mieux que l'autre ; il faudrait donc apprendre à se rapprocher et à se connaître. Or, **Oltan** trouve que si les Suisses demandent à ce point aux étrangers de s'intégrer, il faudrait aussi qu'ils participent et mettent en place des choses pour que cela puisse se

faire. Aussi, même si cette association regroupe pour le moment davantage d'étrangers que de Suisses, il pense que tout le monde va finir par se rapprocher.

**Oltan** juge que la façon de s'habiller a aussi son importance dans le processus d'intégration, tout comme la manière de se présenter quelque part : on se doit d'avoir un « bagage pour s'adapter et discuter » [**Oltan**]. L'adaptation ou l'intégration n'empêchent cependant pas **Oltan** de ressentir des attaches tant pour la Suisse que pour le Kosovo :

Les Suisses, s'ils veulent tant d'exigence vis-à-vis des étrangers, il faut aussi mettre des choses pour pouvoir s'intégrer. Peu à peu, ils se rapprochent, les Suisses. On va se rapprocher. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

Je suis relié beaucoup avec mon pays. Malgré les racines bien profondes en Suisse aussi. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

Pour **Milosav**, il ne fait pas de doute que pour s'intégrer, il est nécessaire de se plier aux règles et aux coutumes des gens du milieu dans lequel on vit. Malheureusement, il y a beaucoup d'étrangers en Suisse qui ne veulent pas s'intégrer.

D'autres moyens sont bons pour s'intégrer, notamment l'implication dans des lieux locaux précis, tels que devenir pompier ou être arbitre pour les matchs de foot : ainsi, selon **Milosav**, les gens voient que tu participes à la vie de la collectivité et que tu fais des efforts, en tant qu'étranger, pour t'intégrer. Tout comme **Oltan**, **Milosav** joue sur différents registres d'appartenances : ayant toujours sa famille et ses « racines » en Macédoine, il sait s'adapter aux contextes macédonien et suisse :

Il faut participer à la vie locale (pompier, arbitre au foot) : les gens le voient que tu fais des efforts. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

J'ai toujours une partie de sa famille en Macédoine et on y a une villa. Je vais en vacances là-bas de temps en temps. Les racines sont encore là-bas, mais je m'adapte aussi aux deux contextes. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

C'est également ce qui ressort des commentaires obtenus auprès de **Camila** : pour elle, il est nécessaire de s'adapter au contexte suisse en tant qu'étranger. Il faut sortir de chez soi et s'impliquer dans des activités locales afin de se faire des contacts. Car sinon on s'enferme et on ne parle pas la langue et on est moins accepté. Même si ce n'est pas facile, l'intégration passe aussi par le travail, puisque c'est là qu'on s'y fait des contacts. Mais l'intégration n'empêche pas de vivre ses appartenances premières ; celles-ci doivent toutefois se vivre dans le cadre de la vie privée car à l'extérieur des murs de la maison, il faut s'adapter au mode de vie des Suisses :



« Si on est quelqu'un de renfermé et qu'on parle pas la langue, ben alors merci ! On n'est pas sorti de l'auberge, hein ?! [...]. Si vous arrivez à une place et pis vous foutez rien, ben vous allez pas faire de contacts, vous allez être un émigrant ou un étranger, souvent mis à part. [...]. Pour une personne étrangère qui arrive dans un lieu étranger et pis qui a pas, elle connaît pas, il faut qu'elle fasse des activités avec les gens de l'environnement, avec qui elle peut faire connaissance. [...]. Ne pas avoir d'activités fait que, on s'enferme et pis les gens, si on parle la langue, on a plus de facilité à se faire comprendre, alors on va être plus facilement accepté aussi. » **Camila**

« L'intégration. Et ben pour moi en tant qu'Espagnole et ben je me suis intégrée heu, en Suisse heu, [...], je me suis adaptée à leur façon d'être, [...]. Moi j'ai pas voulu arriver-là, pis comme je vous ai dit, [...], si ma mère aimait l'espagnol, le flamenco, on mettait pas heu, on n'allait pas avec les castagnettes dans la ville ! [...]. On s'est adapté. Même si on vivait chez nous tous les dimanches avec la musique espagnole, on allait au Centre espagnol, on s'est adapté ; à l'extérieur de nos murs, on était Suisses. [...]. On était Espagnols, surtout dans notre groupe, mais à part ça, après le boulot et tout ça, ben on respectait tout ce qui était suisse. On faisait pas trop, trop de bruit. » **Camila**

Il s'avère également qu'il faudrait apprendre une des langues locales : tant **Oltan**, **Milosav** que **Camila** jugent qu'il est très important d'apprendre une langue ou deux pour t'intégrer en tant qu'étranger : ceci évite des conflits, de se sentir mis à part ou même de rester avec les ressortissants de votre pays :

L'apprentissage de la langue: bon moyen pour s'intégrer. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

La langue, t'améliorer dans les langues, la communication c'est la base parce que sinon il peut y avoir des conflits. Il faut aussi apprendre une des langues locales, tu ne peux pas faire autrement. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

« Moi j'trouve que bien sûr ! Ah oui c'est le principal de tout [d'apprendre la ou les langues]. Il faut pouvoir si on veut s'intégrer, que ce soit dans un pays, que ce soit dans une commune, que ce soit dans un village, n'importe où, si vous parlez pas la langue, ben vous allez vous sentir un peu mis à part, hein ? Ah oui c'est très important. D'apprendre la langue. Parce que sinon vous vous groupez dans votre, avec les gens de votre pays ou bien que vous connaissez qui parlent votre langue, et pis vous faites pas de contacts avec les autres gens, hein. Moi je pense que oui c'est très important. » **Camila**

Mise à part **Camila**, ni **Oltan** et ni **Milosav** n'ont émis de commentaires relatifs au « choix » qu'ils auraient pu avoir à faire entre les langues locales et leur apprentissage. Il ressort plutôt que ce « choix » serait lié aux réalités socioprofessionnelles que chacun de ces acteurs sociaux ont connues.

Lorsque **Camila** et son mari emménagent dans la Commune G, elle nous informe qu'ils avaient le choix d'envoyer leurs enfants dans l'école germanophone ou l'école francophone, mais que puisque leurs enfants avaient déjà commencé l'école en allemand précédemment, ils les ont inscrits dans cette langue. **Camila** pense que les habitants ont le choix entre les deux cursus scolaires, que la langue à la maison soit le français ou l'allemand, mais qu'il peut toutefois être compliqué d'envoyer

son enfant dans une langue si on ne la parle pas soi-même en tant que parent. C'est pourquoi elle n'a pas eu le choix de se mettre au dialecte suisse-allemand :

« Quand on a emménagé à [la Commune G], on avait le choix entre l'école francophone ou l'école germanophone. Mais comme y z'avaient déjà commencé leur scolarité à Berne, on a choisi l'allemand. Parce que là on pouvait choisir, [...]. Mais puisqu'à Berne ils faisaient déjà l'école allemande, nous on a automatiquement, ils ont été automatiquement à l'école allemande ici aussi. Mais si vous avez un enfant, par exemple qu'à la maison, [...], vous avez un enfant et que vous êtes les deux vous parlez français, ils peuvent aller à l'école romande, ici à [la Commune G]. [...]. J pense qu'ils peuvent choisir, mais c'est plus compliqué parce qu'à la maison ils parlent français et pis pour les devoirs, qui c'est qui les aide ? On peut pas les aider ! Bon moi j'étais bien obligée d'apprendre, avec les participations, quand on doit aller pour les réunions de parents et tout ça, pis avec la restauration<sup>309</sup> et tout et tout : c'est dans le tas que j'ai appris l'allemand. [...]. Le dialecte bernois, [parce que l'allemand je ne le parle pas du tout]. » **Camila**

Si tous ces acteurs ont appris les langues locales (français, allemand standard et dialecte suisse-allemand) à différents degrés, est-ce que l'usage principalement fait de cette ou de ces langues dans leur vie quotidienne<sup>310</sup> serait à lier avec leurs propres représentations des langues et du statut des groupes linguistiques dans ces lieux de côtoiements linguistiques ?

**Oltan** nous confie en effet que le français est plus utile dans un milieu bilingue parce qu'il y a plus d'habitants qui savent parler français que l'allemand :

Si on sait le français, on peut percer plus facilement dans milieu bilingue et si on sait que l'allemand, on a beaucoup plus de difficultés. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

À la Commune G, je pense qu'un plus grand pourcentage parle en français. Ils vont commencer en allemand, mais ils vont répondre en français facilement. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

Pour **Milosav**, c'est l'allemand qui est plus important dans la commune que le français, alors que si **Camila** conçoit d'abord qu'il vaut mieux savoir le français et le dialecte suisse-allemand pour pouvoir être à l'aise dans la Commune G, elle estime qu'il est plus important pour un étranger de savoir le dialecte suisse-allemand pour pouvoir se faire des contacts et s'intégrer. Sinon, il sentira qu'on le met en marge de la collectivité. La Commune G est par ailleurs plutôt allemande que bilingue :

« Une grande partie, oui c'est aussi là vingt pour cent de français, mais si on parle, il faut être bilingue. A [la Commune G], si on est bilingue on vit mieux. [...]. Bilingue français – bernois ou

---

<sup>309</sup> Camila a en effet travaillé dans la restauration avant d'avoir sa boutique dans la Commune G.

<sup>310</sup> Pour rappel concernant les langues locales, Oltan parle principalement le français et dit connaître l'allemand, Milosav parle principalement le dialecte suisse-allemand, dit connaître l'allemand standard et se rappeler de quelques rudiments de français, et Camila, principalement le français et le dialecte suisse-allemand, alors qu'elle dit ne pas du tout parler l'allemand standard.

fribourgeois. [...]. J'pense que ma facilité à vivre à [la Commune G], et mes contacts avec les gens, à part que j'suis une femme très ouverte, le fait c'est aussi que je parle les deux langues. [...]. [La Commune G] c'est assez petit, c'est assez villageois, il faut s'intégrer, [...]. Pour un étranger qui arrive à [la Commune G], et ben s'il parle pas le suisse-allemand, il se sentira un peu mis à part. [...]. Moi j'trouve c'est plutôt allemand, à [la Commune G], pis trilingue non, trilingue pas du tout ! C'est bilingue. » **Camila**

« Ici c'est plutôt monolingue, c'est plutôt allemand. » **Camila**

En ce qui concerne leurs expériences d'apprentissage des langues dans cet espace plurilingue, ces trois acteurs sociaux ont connu des parcours qui se ressemblent.

**Oltan** a appris le français en ayant des contacts avec les autres : il était jeune et était très motivé à apprendre la langue. **Oltan** dit avoir amélioré ses connaissances en français parce que les autres le corrigeaient et parce qu'il suivait les médias et tentait de lire les journaux par lui-même. Il a également suivi des cours dans une école privée, mais il n'y est pas resté longtemps étant donné qu'il avait un niveau de français supérieur à celui du cours. Grâce à ses connaissances en français, il a pu faire un CFC. **Oltan** affirme qu'il se débrouille en allemand standard, qu'il a également appris par les contacts. Ceci lui a été utile, notamment dans ses différents emplois, où il était le seul à connaître l'allemand, même parmi les Suisses romands.

**Oltan** affirme qu'avant d'arriver en Suisse, il ne connaissait pas du tout le français. Il avait déjà entendu que cette langue était « musicale », mais **Oltan** estime que le français est une langue extrêmement difficile, beaucoup plus que l'allemand. Le français, qui est une langue latine, n'a en effet rien à voir avec les langues slaves qu'il connaît (albanais et serbo-croate<sup>311</sup>) et trouve que la prononciation et l'écriture sont très difficiles :

Ce qui m'a aidé par la suite, j'ai suivi les médias et lu les journaux : j'ai bien essayé de lire le français et en lisant, ça a bien aidé. Je suis allé une fois à l'École-Club Migros, mais on s'était mal compris avec la prof : j'ai posé une question délicate (elle ne savait pas la réponse) et la prof lui m'a demandé pourquoi j'étais dans le cours car je savais déjà le français. Ça ne correspondait pas au cours. J'ai arrêté là. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

Dans son département (au travail), était le seul à savoir l'allemand. Il y avait beaucoup de Romands, mais on faisait appel à lui lors d'un contact avec un Alémanique. **Oltan** (paroles rapportées par écrit)

**Milosav** affirme aussi avoir appris les langues par contacts. Après avoir travaillé au noir, il s'est fait engager chez un employeur suisse allemand avec qui il aurait appris le dialecte suisse-allemand.

**Milosav** a appris à écrire et à lire l'allemand standard de manière autodidacte, notamment par

---

<sup>311</sup> Oltan inclus en effet l'albanais et le serbo-croate sous l'appellation « langues slaves ».

l'intermédiaire de la lecture et de la télévision. Même s'il estime qu'il apprend rapidement les langues, il précise aussi qu'il n'est pas facile d'apprendre une langue « sur le tas » puisqu'on ignore les règles et qu'on « mélange tout ».

Lorsqu'il est arrivé en Suisse, **Milosav** connaissait plutôt le français que l'allemand : il avait en effet suivi six ans de français durant sa scolarité en Macédoine, langue qu'il savait lire et écrire. Toutefois, ce sont le dialecte suisse-allemand et l'allemand standard qui ont pris le dessus dans sa vie quotidienne en Suisse, notamment parce que ce sont ces langues qui étaient et sont parlées dans les différents emplois qu'il a occupé et qu'il occupe aujourd'hui. S'il compare avec sa langue première, le macédonien, **Milosav** trouve que le français est plus proche, particulièrement pour la « prononciation » et les « sons », et que c'est une langue plus facile à apprendre que l'allemand :

Apprendre une langue sur le tas ce n'est pas facile, parce qu'on mélange tout, on n'a pas les règles grammaticales, c'est différent que lorsqu'on apprend une langue à l'école. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

Quand je suis arrivé en Suisse, je connaissais plus le français que l'allemand, car je l'avais appris à l'école en Macédoine (deux ans à l'école primaire et quatre ans au collège). Je savais lire et écrire le français. Mais après avec mes différents emplois, c'est l'allemand et le suisse-allemand qui sont devenus plus importants. **Milosav** (paroles rapportées par écrit)

Nous nous rappelons que **Camila** a fait toute sa scolarité en Suisse romande. Mais elle nous dit qu'elle parlait le français avant de commencer l'école primaire, puisque ses frères et sœurs, plus âgés, apprenaient déjà la langue et parlaient français à la maison, entre eux, et qu'il y avait aussi la télévision et les amis à l'extérieur, dans la rue.

Bien qu'elle avoue avoir eu des cours d'allemand durant sa scolarité obligatoire, **Camila** estime qu'on ne l'apprend pas vraiment parce que c'est « difficile », pour un francophone, d'apprendre l'allemand. Aussi **Camila** ne parlait-elle pas du tout la langue lorsqu'elle s'est rendue en Suisse allemande, à l'âge de quinze ans. Le chef qu'elle a alors, un bernois suisse allemand, lui parlait en français tandis que les autres ouvrières étaient soit des « Italiennes », soit des « Espagnoles » : ses langues de travail ont donc longtemps été le français, l'italien et l'espagnol. Elle apprendra l'allemand une fois installée dans la Commune G, bien qu'elle n'ait jamais pris de cours. C'est sur le tas que **Camila** apprend le dialecte suisse-allemand :

« Depuis toute petite, que je puisse me rappeler, j'ai toujours parlé le français, l'espagnol et l'italien. Ces trois langues. J'ai grandi avec trois langues. Justement le français parce que, c'est mes frères et sœurs qui ont commencé à aller à l'école et pis y s'parlaient entre eux, et pis j'ai appris avec eux et

pis avec les enfants dehors, en jouant dans la rue et tout, l'italien parce que la copine de ma mère elle me gardait, [...], et pis elle me parlait italien. Et pis ouais l'espagnol parce que je suis Espagnole, de racine espagnole. » **Camila**

« Oui, j'avais appris l'allemand à l'école, mais on ne l'apprend pas : c'était difficile pour un français d'apprendre l'allemand. » **Camila**

## CHAPITRE 18. IDENTIFICATION DES RÉFÉRENCES IDENTITAIRES ET DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION DE LA COMMUNE G

### 18.1 DES SUISSES IDENTIFIÉS PAR LA DIFFÉRENCIATION

Tel que nous l'avons évoqué pour les personnes de nationalité étrangère habitant la Commune F, nous devons garder à l'esprit que ces personnes, même si elles nous font part de leurs représentations de ce qu'est un Suisse ou la Suisse, c'est *en tant que personnes ayant connu la migration* qu'elles s'adressent à nous : nous pouvons en effet faire ressortir, à travers leurs regards sur leurs propres expériences en tant qu'individus ayant eu ou ayant encore le statut juridique d'étranger et donc, de leurs liens avec les membres de la population locale.

En termes d'immigration, les États examinent la question sous forme de « coûts » et de « profits » et la présence de personnes étrangères sur le sol national n'a souvent de valeur que si les profits qu'elle génère dépassent ses coûts ou, du moins, si ceux-ci ne dépassent pas les profits [Sayad, 1999 : 118]. Cette façon de considérer les coûts agira alors assurément sur l'investissement (financier, institution(s) disponible(s), formation à la fois des acteurs impliqués dans le processus d'insertion et des personnes étrangères, etc.) de la collectivité locale dans le processus d'adaptation des étrangers. Mais cela dépendra aussi de l'idée que l'on se fait sur la possibilité ou capacité ou non de l'« autre étranger » de s'intégrer.

La Suisse a longtemps connu une « immigration de travail », flexible aux besoins du marché intérieur et aux conjonctures économiques. Touchés par des mises à pied lors de périodes économiques moins favorables, les travailleurs étrangers se trouvaient dans l'obligation de quitter le sol helvétique, leur droit de séjour étant rattaché à la nécessité d'occuper un emploi [Piguet 2004 : 37 – 38]. Toutefois, au fur et à mesure des accords internationaux signés par la Suisse et de la pression d'une partie de sa population au courant des années 1980, le pays a dû assouplir ses politiques d'immigration (permis de travail et de résidence, possibilités d'un regroupement familial, droits étendus, etc.). Dans un contexte mondial actuel où les prestations sociales étatiques et le filet de sécurité sociale sont de moins en moins assurés, les citoyens des pays européens, notamment, considèrent que ces garanties sociales sont en fait des prérogatives – ou des faveurs – qu'ils se doivent avant tout de préserver pour eux-mêmes [Bolzman, 2003 : 178 – 179 ; Tabin, 1999 : 44].

Aussi l'opinion publique reste-t-elle fortement orientée vers l'idée que la seule légitimité de l'étranger réside dans le fait qu'il occupe un emploi : un étranger sans travail sera socialement beaucoup moins légitime et même toléré qu'un natif au chômage et sera de plus perçu comme un agent qui « profite du système ».

C'est en ce sens qu'il faut comprendre les commentaires d'Oltan. Il peut avoir été confronté à des réalités que l'on pourrait qualifier d'« asymétriques » : en tant que personne de nationalité étrangère, il ait pu avoir des remarques de la part de personnes ayant la nationalité suisse qui, par des questions ou des commentaires sur les raisons de sa présence en Suisse, ont pu réduire Oltan à son seul statut d'étranger, d'où ses réflexions sur le fait que nous ne sommes pas « grand-chose » si on ne travaille pas en Suisse.

De même en est-il de ses observations relatifs à la « pureté » de la population Suisse et aux discours des « nationalistes » : parce qu'il n'a pas la légitimité des « origines », Oltan a pu faire l'objet de pratiques d'exclusion, ce qui l'incite à se positionner à l'égard de certains discours politiques et populaires (et populistes). Parce qu'il n'est pas suisse<sup>312</sup>, Oltan n'est pas, en quelque sorte, initié au cercle des légitimes. Il faut tout de même souligner qu'il semble souscrire à cette conception qu'à un peuple correspond en fait une « race » ou un « peuple originel », puisqu'il parle de « purs Suisses » et de métissage des populations. Il est par ailleurs intéressant de souligner qu'Oltan considère que l'ensemble des Suisses (toutes langues confondues), tout comme les habitants des pays germanophones que sont l'Allemagne ou l'Autriche, partagent cette volonté de préserver la « pureté » de la « race » : les distances entre les Suisses eux-mêmes, et entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche s'effacent, pour créer un espace commun où les populations partageraient un même lien social construit sur la base de la représentation généalogique et des liens du sang [Kilani, 2000a : 236]. Autrement dit, pour Oltan, les habitants de ces trois pays sont unis par leurs représentations du principe de la filiation et de la transmission biologique du groupe : à une communauté spécifique (conception de la communauté que l'on peut peut-être même lier à l'aire germanophone) correspond ainsi des traits biologiques spécifiques, qui servent de traits légitimes d'exclusion de l'autre.

---

<sup>312</sup> A noter que les papiers juridiques ne prémunissent pas contre d'autres formes d'exclusion ou de discrimination, puisque les frontières sont malléables et sujettes à des ajustements selon les enjeux, les contextes et les individus concernés.

Oltan et Milosav décrivent en outre la Suisse selon les termes de « Paradis sur Terre ». Ici aussi, nous pouvons nous interroger si ces commentaires ne sont pas à lier avec leur passé migratoire : originaires de pays qui ont connu la guerre, il est compréhensible de voir la Suisse comme un pays de paix et de quiétude. Ces propos peuvent aussi traduire un souci de loyauté à l'égard d'un pays qui leur a permis de survivre et de se reconstruire une vie.

Camila, de son côté, nous semble se positionner en tant qu'Espagnole ou du moins de se référer à des appartenances espagnoles, quand elle exprime ses représentations sur les Suisses. Les registres identitaires étant toujours le fruit de cette prise de position à l'égard de l'« autre différent » pour définir le « soi », Camila se distingue nettement de toutes références suisses.

Nous pouvons déceler, à travers ces positionnements, les dynamiques de distance et de proximité à travers des processus d'éloignement et de rapprochement des groupes. Parce que si d'un côté, nous pouvons nous attendre à ce que les distances entre les Suisses et les étrangers soient créées par le groupe dominant (les Suisses) afin d'exclure celui qui « vient du dehors », nous remarquons que ces interlocuteurs créent aussi des distances avec « les Suisses » selon leurs propres expériences personnelles. Chacun des interlocuteurs tente certes de définir par des caractéristiques précises ce qu'est un Suisse ou la Suisse – se définissant lui-même par la même occasion – mais prendront position (particulièrement Oltan et Camila) sur ce qu'ils ne sont pas ; il y a ici une articulation des normes sociales entre le « eux » et le « je » qui fait sens pour chacun [Ramos, 2006] qui exprime une forme de volonté de distanciation mais aussi de rapprochement (particulièrement pour Oltan et Milosav). Parce que l'on constate qu'Oltan et Milosav affirment aussi leur attachement au pays, attachement notamment perceptible dans sa dimension spatiale et géographique (« paradis sur Terre », « parc national du monde », « pays béni », « Je me sens à l'aise ici et je ne saurais pas où aller »). Les interlocuteurs puisent donc dans leur « boîte » leurs héritages qu'ils construisent selon leurs perceptions mais aussi leur propre milieu de vie [*Ibid.*].

## 18.2 DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES AUX FRONTIÈRES PERMÉABLES

Si Oltan et Milosav semblent brouiller les pistes quant aux traits qui sont supposés être caractéristiques des Suisses allemands et des Suisses romands puisque tant les premiers que les



deuxièmes sont dépeints de manière positive et négative par ces deux interlocuteurs, ceci nous oblige à nous interroger sur la porosité des frontières entre francophones et germanophones. Nous l'avons déjà souligné, les stéréotypes sont généralement utilisés afin de simplifier la réalité, puisqu'ils permettent de cerner un groupe par des traits caractéristiques et désigner ensuite l'ensemble des membres d'un groupe par ces caractéristiques généralisantes. Or, nous pouvons voir ici que les perceptions des uns et des autres seront nuancées, voire même modifiées selon les perspectives et les contextes envisagés. Parce que si d'un côté les termes utilisés sont d'abord globalement positifs pour les francophones et négatifs pour les germanophones, ces traits de caractères présentent aussi des avantages et des inconvénients pour Oltan et Milosav. Il y a donc une négociation des frontières construites sur la base des caractéristiques censées définir les groupes linguistiques.

Nous pouvons également constater que les termes utilisés pour décrire les Suisses allemands (« rigides », « carrés », « durs ») et les Suisses romands (« ouverts », « moins de règles », « rigolos ») s'apparentent de très près à ceux qui circulent généralement en Suisse sur les uns et les autres ; est-ce à dire que ces acteurs sociaux ont incorporé ou intériorisé les références propres aux univers référentiels des groupes en question ? Ceci est particulièrement le cas de Camila, qui habite dans le pays depuis l'âge de trois ans et qui a vécu une bonne partie de sa vie en Suisse romande. Nous estimons qu'elle a hérité du processus de socialisation de la collectivité qui l'a incluse, c'est-à-dire les Suisses romands, puisqu'elle reproduit les schémas comportementaux attribués aux francophones afin d'illustrer les différences d'attitudes entre francophones et germanophones à l'égard de la langue de l'autre. Nous sommes bien en présence, ici, d'une intériorisation, chez Camila, des rapports stéréotypés entre Suisses romands et Suisses allemands, à savoir que les germanophones suisses parlent plus volontiers français que les francophones suisses allemand ou le dialecte suisse-allemand [Ogay, 2000 : 148], rapports qui conduisent le plus souvent les francophones à éviter la (les) langue(s) de l'autre.

Enfin, Oltan et Camila vont évaluer l'importance des langues en Suisse en regard de leur propre parcours sociolinguistique : Oltan, parlant l'allemand standard, va estimer que cette langue est la plus importante, notamment pour la mobilité interne, alors que Camila jugera que le dialecte suisse-allemand joue un plus grand rôle au niveau de la Suisse<sup>313</sup>. Le point de vue sur la réalité linguistique

---

<sup>313</sup> En effet, pour rappel Oltan ne parle pas le dialecte, alors que Camila ne parle pas l'allemand standard.

du pays est donc tributaire des acquis linguistiques, des capitaux sociaux et culturels de chacun, mais aussi des milieux que les acteurs fréquentent dans leur parcours migratoire.

### 18.3 LES ÉTRANGERS : DES INDIVIDUS AUX APPARTENANCES COMPLEXES

Ces commentaires mènent nos réflexions vers le sens philosophique du terme, c'est-à-dire aux rapports entre le « même » et « l'autre ». Tout individu a besoin de l'autre pour définir son soi (ce que ces trois interlocuteurs font), mais parce que le pays de résidence a institué des règles juridiques particulières à ces « autres non-nationaux », qu'il considère comme n'appartenant pas au « nous collectif », ces étrangers sont confrontés à des statuts juridiques différents. Statut juridique qui fait qu'il n'est pas toujours possible de travailler, alors que c'est non seulement un élément essentiel pour l'épanouissement personnel pour tout individu, particulièrement par la reconnaissance sociale qu'il procure, mais aussi et surtout qu'il correspond à la condition même de la présence de l'étranger sur le sol helvétique ; un étranger sans travail est, en quelque sorte, un étranger sans raison d'être et sans droit d'existence en Suisse. Obligé de justifier sa présence sur le territoire, l'étranger a tout intérêt à se conformer aux règles de conduites locales s'il ne veut pas transgresser cette règle tacite qui lui exige une forme de retenue [Sayad, 1999 : 403 – 404] ; selon que « tu es un étranger » au moment où ça « tourne mal » [Oltan], l'étranger doit s'effacer et ne rien demander.

Aussi, si une personne, venue d'ailleurs, aspire à faire partie de la collectivité ou d'une commune, il y a une quasi-obligation pour elle de s'adapter au mode de vie ambiant ou de respecter l'ordre établi (ordre juridique, surtout, mais ordre social également). Or, nous le voyons au travers de ces commentaires, s'adapter ne signifie pas pour autant perdre de vue que toute personne allie différents types d'appartenances, que cette personne soit suisse de naissance ou qu'elle soit née dans un autre pays. L'exigence d'une identification, voire même d'un contact fusionnel avec la collectivité, est toutefois plus aigüe pour les personnes nées à l'étranger. Mais par leurs propos, Oltan (qui dit être un « habitant de la Terre ») et Milosav (qui souligne que personne n'est « responsable du nom que notre père nous lègue ») montrent qu'il y a négociation des limites symboliques entre ce qui est supposé être le « soi » et « l'autre » : par cette forme de relativisme des appartenances, voire tentative d'effacement des « origines » premières, Oltan et Milosav élargissent, ou déplacent, les sphères d'identifications possibles. Il y a en effet à la fois résistance vis-à-vis des catégories assignées par le

groupe légitime (les Suisses) et tentative de renversement du stigmaté (nom de famille, accent, etc.) en leur faveur.

Certaines particularités ramènent en effet constamment des individus (qui ne correspondent pas en tous points à l'imaginaire dominant du « nous ») à des appartenances premières qui ne coïncident pas forcément à leurs sentiments d'appartenance et à leurs groupes d'identification ou de référence. Car il y a bel et bien appropriation d'appartenances plurielles, qui permettent de construire sa personnalité et son individualité et qui se manifesteront de telle ou telle manière selon les contextes et les interlocuteurs. C'est ce que Camila nous révèle : du point de vue des nationalités, elle dit ressentir une double appartenance, suisse et espagnole. La nationalité peut justifier la loyauté vis-à-vis de cette appartenance, mais il faut également que l'environnement permette à l'individu de se l'approprier. Aussi peut-on affirmer que les lieux confèrent un sentiment d'appartenance à ceux qui s'y identifient mais que les statuts (nationaux) attribués ou acquis conduisent à faire preuve d'une forme d'allégeance. Ayant vécu toute sa vie en Suisse, Camila se sent personnellement légitime d'y être, même si des gens peuvent la renvoyer à sa première nationalité et donc, à sa condition ou sa situation d'étrangère. C'est par ailleurs l'une des raisons qui peut expliquer son positionnement sur les « étrangers d'avant » et les « étrangers de maintenant » : la présence de nouvelles générations d'étrangers peut entraîner un « effet rétroactif » sur les générations précédentes. Plus précisément, parce que la présence d'autres étrangers souvent perçus comme « non intégrables » déclenche des réactions au sein de la population locale, les étrangers issus des périodes précédentes peuvent se voir de nouveau, par « contamination », être la cible de ces réactions. Aussi Camila cherche-t-elle à affirmer une loyauté et un respect indéfectibles à l'égard des us et coutumes locales afin, justement, de ne pas être associée à cette nouvelle génération d'étrangers aux « pratiques suspectes ».

Nous le voyons, les frontières entre les groupes ou les individus sont le résultat de dynamiques relationnelles, et font constamment l'objet de (re)positionnements : si le groupe qui a le pouvoir de déterminer ce qui constitue le « nous » fixe les limites symboliques qui lui permettent de négocier les conditions pour pouvoir être reconnu dans ce groupe, cette négociation n'est pas sans occasionner des ajustements entre, d'une part, les attentes du « candidat » et, d'autre part, celles du groupe « d'accueil » qui a le pouvoir d'accorder cette reconnaissance [Blanchet et Francard, 2004 : 20 et 157].

Or, il apparaît que le groupe « d'accueil » maintient toujours à distance les « étrangers » puisque, selon ces interlocuteurs, les Suisses voient toujours celui qui n'est pas né sur le sol helvétique ou qui fait référence à un « ailleurs » comme un *outsider*: le groupe dominant exclue systématiquement l'étranger [Elias et Scotson, 1997 ; 1965], puisque celui qui « vient du dehors » ne fait pas partie « du dedans », la relation à l'étranger, l'identification de l'altérité étant le fondement même de la construction de l'imaginaire du groupe national et du renforcement de sa conscience nationale [Tripiet, 1999 ; Bordes-Benayoun et Schnapper, 2006].

#### 18.4 UNE COMMUNE BILINGUE TOLÉRANTE ET CONFLICTUELLE

Le Canton bilingue de Fribourg est présenté selon une image positive : tant Oltan, Milosav que Camila affirment que la cohabitation entre les deux groupes linguistiques favorise l'ouverture de la population à l'égard de la diversité. Cet espace plurilingue est en effet perçu comme un milieu où l'hétérogénéité est synonyme de rapprochement à travers le partage d'une valeur commune, c'est-à-dire la tolérance. Or, si l'on observe les commentaires de Milosav, ce rapprochement entre les groupes linguistiques ne semble pas toujours aller de soi, puisque chacun des deux groupes ignorerait l'autre, notamment à travers ses choix et comportements linguistiques : est-ce parce qu'il n'est pas issu du groupe national, donc pas (encore) partie prenante de ces dynamiques relationnelles, que Milosav peut les observer avec une distance critique ?

Cette façon de présenter ce milieu de cohabitation bilingue comme un espace positif permet aussi aux acteurs de cette commune de s'attribuer une part de cette image valorisante ; habitant eux-mêmes cette commune, Oltan, Milosav et Camila participent ainsi indirectement à cette dynamique d'ouverture favorable à la mise en scène de leur appartenance à la localité.

Puisqu'ils habitent cette commune depuis plusieurs années, nous pouvons penser qu'ils ont intériorisé des composantes de l'univers symbolique local. Nous pouvons en effet observer que leurs commentaires sont très proches de ceux formulés par les « locaux » francophones et germanophones : mélange de cultures, bonne entente, contexte d'ouverture par rapport à des lieux monolingues, etc. Ils se sont en quelque sorte appropriés le sens commun partagé par les membres

de cette collectivité, notamment les représentations, stéréotypes ou valeurs qui fondent cette culture implicite partagée.

## 18.5 DES ÉTRANGERS GARANTS DE LEUR INTÉGRATION QUI APPRENNENT LES LANGUES SELON LEUR PARCOURS

Tout comme ce que nous avons relevé pour les « étrangers » qui habitent la Commune F, il ressort de ces commentaires que le processus d'intégration repose seulement sur les épaules de celui qui vient s'installer : il y a responsabilisation et individualisation de l'effort d'adaptation.

Il ressort également que nous avons aussi ici affaire à ce besoin de mise en conformité avec le milieu environnant et donc, par extension, une *volonté (consciente ou inconsciente) d'effacement* de tout ce qui peut être jugé comme étant « différent » du milieu. Il semble donc y avoir cette recherche de conformité aux règles de conduite attendues par les membres de la localité, afin de ne pas transgresser cette loi implicite, c'est-à-dire la retenue, la bienséance, voire l'invisibilité [Sayad, 1999]. N'est-ce donc pas à dire que la présence de l'étranger sur le sol national ou local est d'abord constituée par son *absence* ?

Car, tout comme nous l'avons vu dans les dynamiques locales de la Commune F, l'étranger doit « s'insérer dans un imaginaire régional monolithique » déjà constitué [Vatz-Laaroussi, 2005 : 109], obligeant les individus à ne pas attirer l'attention. D'où aussi peut-être l'emphase mise sur l'importance de participer aux structures ou activités locales pour être considéré comme « intégré » : des problèmes potentiels rencontrés avec des institutions locales peuvent en effet être synonymes de non-intégration, voire même de volonté de non-intégration.

Mais cette implication personnelle dans les activités de la collectivité traduit aussi une autre réalité. Nous l'avons vu, les localités sont des lieux où se confrontent les styles de vie qui situent les groupes sociaux : ce sont ceux qui possèdent les ressources locales (culturelles, politiques, économiques, statutaires, institutionnelles, etc.) ou encore ceux qui occupent les institutions-clés qui peuvent « donner le ton » sur le style de vie approprié [Bozon, 1984]. Les étrangers, parce qu'ils ne sont pas en possession de ressources propices à l'expression de tel style de vie et qu'ils ne peuvent se revendiquer du lieu (comme les autochtones) et donc, prétendre appartenir à cette « grande famille » locale, la voie pour l'intégration peut passer par une contribution personnelle au « procès de

civilisation locale », c'est-à-dire par la participation à des engagements valorisés [Retière, 2003]. Par extension, cette implication dans la localité peut, à terme, assurer l'obtention de profits socioéconomiques et symboliques spécifiquement associés à l'appartenance locale.

Cette implication dans des engagements sociaux locaux semble toutefois et surtout passer par le bénévolat : parce que l'on assiste en effet à une forme de « parrainage implicite des nouveaux par les anciens », pour reprendre l'expression de M. Bozon, il ne paraît pas possible d'assumer des responsabilités dans des associations que lorsque les anciens (les locaux) conviennent les nouveaux venus à les assumer [Bozon, *op. cit.* : 56] ; les lieux investis semblent donc liés aux espaces accordés et *pensés* pour les groupes spécifiques. Il n'y a en quelque sorte pas de « choix » possible : si l'étranger ne veut pas être « mis de côté » dans ces petites localités, il doit tenter de faire partie du tissu local. Ceci s'avère particulièrement vrai pour les gens d'origine modeste : Retière et Bozon affirment en effet que les classes sociales aisées, ayant un capital financier et / ou culturel scolairement acquis, auront tendance à créer et à entretenir leurs réseaux sociaux en-dehors de leur lieu d'habitation, contrairement aux classes ouvrières, modestes ou défavorisées qui, elles, chercheront à développer une sociabilité « de l'ancrage » [Retière, *op. cit.* : 131 – 132 ; Bozon, *op. cit.* : 40].

Le fait que seule Camila ait abordé la question du « choix » de la langue d'apprentissage peut d'abord être révélateur d'une incapacité, pour un nouvel arrivant, de constater d'emblée qu'il y a différentes langues qui se côtoient dans un même lieu ; si nous gardons en effet à l'esprit que Camila est la seule qui soit arrivée très tôt en Suisse, nous pouvons penser qu'elle a pu intégrer dès son plus jeune âge le fait qu'il y a différents groupes linguistiques en Suisse. D'autant plus qu'à l'école, elle doit apprendre dès le primaire la deuxième langue nationale. Ceci peut en outre expliquer en partie pourquoi elle juge qu'il est difficile pour les francophones d'apprendre l'allemand : elle semble en effet s'être approprié le discours ambiant concernant les attitudes et comportements linguistiques des uns et des autres. Mais on peut aussi imaginer qu'elle a pu elle-même avoir connu des difficultés dans l'apprentissage de l'allemand.

Ce que l'on peut tout de même faire ressortir de ces commentaires, c'est que le travail semble constituer le « lieu d'intégration par la langue » : ce sera par et à travers le travail que les acteurs s'initieront à l'une des langues du milieu. Non seulement l'endroit où les individus travaillent orientera le « choix » de la langue – entre le français, l'allemand standard et le dialecte suisse-allemand – mais ce seront par les contacts avec les autres collègues, c'est-à-dire par *imprégnation*, que

ces étrangers l'apprendront. Ainsi le « choix » de la langue paraît dicté ici par l'impératif de connaître l'une des langues pour assurer les actes de la vie quotidienne, qui seront d'abord d'ordre professionnel : c'est en quelque sorte le « choix de la nécessité » [Bourdieu, 1979]. Mais l'expérience professionnelle qu'a connue Camila avant d'arriver dans la Commune G nous amène tout de même à réfléchir sur les « lieux » possibles pour une « intégration par la langue ». Car même si elle travaillait dans une entreprise basée en Suisse allemande, Camila parlait français avec son chef (suisse allemand) et italien et espagnol avec ses collègues de travail ; alors que nous envisageons généralement que la langue utilisée en situation d'emploi est signe d'une « intégration réussie », il s'avère nécessaire de connaître les *lieux* ou encore les *espaces linguistiques* que les étrangers expérimentent, notamment dans le cadre de leur travail<sup>314</sup>.

Nous pouvons également remarquer que nos interlocuteurs paraissent évaluer l'importance des différentes langues en Suisse (ou dans la langue) en regard de leur propre parcours langagier : ainsi Oltan, qui vit principalement en français, jugera que le français est plus important, alors que Milosav et Camila vont considérer que c'est soit l'allemand ou le dialecte suisse-allemand et le français, qui sont nécessaires. Si l'on peut estimer qu'ils développent, en quelque sorte, des *stratégies d'évitement* de la ou des autres langues locales, ces stratégies peuvent également être liées aux attitudes et comportements des groupes linguistiques locaux : c'est à cet effet qu'Oltan jugera le français plus utile puisque la majorité (francophones *et* germanophones) parlera cette langue. Tel que nous l'avons vu chez les acteurs « étrangers » habitant la Commune F, ce « choix » de la langue qu'ils jugeront prédominante aura assurément des effets sur leurs possibilités professionnelles ou leur mobilité à l'intérieur de la Suisse.

Nous avons aussi souligné que le processus d'apprentissage de la langue du nouvel environnement par les adultes issus de la migration, résulte souvent de la combinaison de deux types d'apprentissage, soit l'« apprentissage guidé » et l'« apprentissage naturel », bien que les acteurs puissent aussi expérimenter une « situation mixte », qui allie ces deux types d'apprentissages. De ces trois témoignages ressortent deux cas de figure. Camila ayant bénéficié d'un apprentissage formel pour le français puisqu'elle a été scolarisée en Suisse francophone, nous pouvons affirmer qu'elle a

---

<sup>314</sup> Ce qui n'est pas sans rappeler une étude qui a démontré que, selon les secteurs d'activités et les niveaux hiérarchiques, les travailleurs étrangers auront tendance à parler la ou les langues principalement utilisées dans le milieu, soit celles des locuteurs issus de tel ou tel pays ; ces langues ne seront donc pas nécessairement le français, l'allemand ou le dialecte suisse-allemand. Pour plus de détails, voir Fibbi, R. (2010). *Les Portugais en Suisse*. Berne : ODM.

connu une expérience d'« apprentissage guidé ». Oltan et Milosav, ainsi que Camila pour le dialecte suisse-allemand, ont de leur côté appris la ou les langues selon un « apprentissage naturel », puisqu'ils ont tous appris « sur le tas » le français, l'allemand et/ou le dialecte suisse-allemand. Il convient par ailleurs de préciser qu'Oltan et Milosav ont utilisé différents supports pour apprendre respectivement le français et l'allemand standard : écrits, journaux, actualités télévisées, lectures, etc. pour apprendre par eux-mêmes l'une des langues. Ayant tous deux bénéficié d'une formation scolaire dans leur pays d'origine, il leur a sûrement été possible de réinvestir ces compétences acquises durant leur parcours scolaire [Adami, 2009 : 39].

Si Camila n'a pas cherché à développer ses connaissances linguistiques en allemand standard, ceci s'explique peut-être par le fait qu'elle peut compter sur son mari, suisse germanophone, qui connaît la langue. Le cas de Milosav est en outre intéressant dans la mesure où, ayant appris le français en Macédoine, il a presque complètement oublié cette langue : il y a donc dans ce cas un processus de recouvrement de la langue deux par la langue trois. Alors qu'il habite dans une commune où les deux groupes linguistiques (germanophones et francophones) partagent cet espace commun, la dominante germanophone semble l'avoir amené à délaissé le français : c'est une attitude que l'on pourrait désigner par de *l'opportunisme sociolinguistique*.

Enfin, si Oltan et Milosav soulignent qu'ils avaient une « grande motivation » ou qu'ils apprennent « vite », permettant du même coup d'offrir une image positive de soi, il est probable que ces capacités ou ces potentiels langagiers sont à repenser dans un contexte de « non-choix » d'apprentissage autodidacte des langues, dans une commune où il n'y avait, jusqu'alors, aucun cours de langue offert pour les étrangers. Derrière ces discours de « bonne volonté » et de « grande capacité » se trouve, en quelque sorte, l'incorporation des rapports de pouvoir. Devant la marge de manœuvre possible en effet, ces acteurs sociaux transforment cette difficulté d'ordre institutionnel et structurel en potentiels individuels : puisque la responsabilité d'apprendre les langues repose entièrement sur l'initiative et l'implication des individus, le « mérite » est d'autant plus important qu'ils doivent se débrouiller seuls pour « s'intégrer par la langue ». Les commentaires de Milosav sur la difficulté d'apprendre une langue « sur le tas » démontrent à quel point les allophones ont des besoins non seulement du point de vue d'un accompagnement, mais également par des enseignants formés dans ces domaines.



## 18.6 SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS COMMUNAUX DE LA COMMUNE G

Les commentaires des acteurs communaux ayant conduits à de nombreuses réflexions d'analyses sur les représentations de soi et de l'autre, des langues et de la cohabitation quotidienne, relevons ici les points essentiels pour chacun des trois groupes d'acteurs que sont les germanophones, les francophones et les personnes ayant connu la migration de la Commune G.

Nous avons pu observer que les germanophones considèrent que les Suisses sont des personnes qui ont des appartenances diverses mais qui sont rassemblées par la démocratie et le système confédéral. Il est en effet apparu que la Suisse se caractérise par le principe « d'unité dans l'hétérogénéité » : la Suisse est composée de groupes divers ayant des cultures qui leur sont propres et c'est le système confédéral qui permet la coexistence de ces cultures différentes. Le système politique cimenter les appartenances diverses à une même communauté politique et maintient les liens entre les différentes communautés linguistiques.

En ce sens, la démocratie est l'institution-clé qui permet aux citoyens de se reconnaître en tant que communauté politique et d'identifier les membres, particulièrement par le rituel des votations, votations qui permettent d'identifier et de faire la démarcation entre le « nous » et les « autres ».

Enfin, puisqu'une seule interlocutrice a fait référence au plurilinguisme en Suisse, nous nous sommes interrogée si ce silence était révélateur de l'accord implicite de ne pas parler des désaccords en Suisse et qu'il allait peut-être de soi, pour ces germanophones, de faire usage de la langue de l'autre étant donné qu'il est entendu que les francophones parlent peu ou pas l'allemand (ou le dialecte suisse-allemand) et qu'ils se trouvent numériquement inférieur dans le canton.

Nous avons également vu que pour ces germanophones, les communautés linguistiques ont des cultures distantes. S'ils offrent une image d'eux-mêmes globalement valorisante et contrairement aux francophones, nous avons pu faire ressortir le fait que les différences entre les groupes linguistiques s'expliquaient principalement par la différence entre les langues ; autrement dit, c'est l'appartenance au collectif de langue qui marque les identifications et les perceptions mutuelles. Il y a ainsi une « culturalisation » des communautés linguistiques qui appuie les représentations des différences entre les groupes linguistiques, différences à ce point importantes que les francophones seront mêmes

parfois perçus comme des « étrangers » (*Welches*). Enfin, la diglossie des germanophones sera en outre une des raisons pour lesquelles les francophones ne font pas usage de ces langues

Pour les germanophones de la Commune G, les étrangers sont des individus aux origines immuables. Les étrangers ont en effet des « racines » qui se trouvent ailleurs, dans leur pays d'origine, et non pas en Suisse : il est donc toujours potentiellement mobile. Ce qui oppose ici deux types de sociabilités, soit la sociabilité de l'ancrage et la sociabilité non localiste, à partir desquels sera évalué le désir d'appartenance des étrangers au groupe de référence (les Suisses), désir d'appartenance qui lui-même sera apprécié sur la base de l'ancienneté de résidence au pays. Or, nous nous sommes interrogée sur la manière de se couper de « ses racines » et de cesser d'affectionner ses premières appartenances lorsque l'on est constamment maintenu et renvoyé, dans sa situation d'étranger dans le pays de résidence.

Car même si parfois l'individu ou le groupe d'individu n'a plus le statut juridique d'étranger, celui-ci reste identifié à son appartenance nationale, maintenant ainsi continuellement les frontières et les distances entre le « nous collectifs suisse » et « l'autre étranger ». Parmi les groupes d'étrangers se trouvent différentes catégories : d'un côté, les Espagnols et les Italiens qui sont des étrangers intégrés et, de l'autre, les « musulmans » et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie qui ont des habitudes, des comportements et des croyances qui instituent d'importantes frontières avec les Suisses.

Du côté de la cohabitation quotidienne, les témoignages ont laissé entendre que la Commune G est une commune bilingue aux pratiques linguistiques inversées. Tout d'abord, ces interlocuteurs germanophones estiment que les habitants de la commune ont des compétences plurilingues plus importantes parce que les deux groupes linguistiques y vivent, faisant ainsi référence au discours de la compréhension entre les communautés linguistiques, discours qui s'institue en tant que facteur pour la cohésion nationale et qui permet d'occulter des rapports de forces entre les groupes.

Car si parfois la cohabitation peut conduire à des pratiques bilingues qui peuvent être « lourdes », celle-ci amène les germanophones à préciser qu'ils sont sensibles à la situation minoritaire des francophones de la commune. Aussi nous sommes-nous interrogée sur les rapports de forces entre les germanophones et les francophones dans cette localité. Premièrement, les germanophones ont recours aux mêmes justifications que les francophones sur les difficultés des langues germaniques et la complexité des dialectes suisses-allemands pour expliquer les raisons pour lesquelles ceux-ci ne

font pas usage de leur(s) langue(s). Mais ensuite, nous remarquons que les germanophones se voient en quelque sorte obligés d'avoir recours au français parce qu'eux-mêmes se trouvent en minorité numérique sur le plan cantonal : apprendre le français étant le « choix de la nécessité », il est fort probable qu'ils ont intériorisé les rapports asymétriques entre les groupes linguistiques dans leur propres pratiques linguistiques communales.

Nous avons aussi observé que l'école est le lieu de la responsabilisation du choix (choix du cursus scolaire, choix des parents), mais aussi le lieu pour la préservation des univers de chacun des deux groupes linguistiques. Dans cet univers institutionnel sont apparu également des écarts de logiques entre celle parfois des parents (rendre bilingues leurs enfants) et celle de l'école (préserver les frontières entre les groupes linguistiques). Enfin, les germanophones (majoritaires) étant souvent obligés d'utiliser le français lorsqu'ils sont en contacts avec les francophones (minoritaires), nous nous sommes questionnée sur les pratiques en langue et les rapports de forces entre les groupes n'étaient pas inversés.

Pour les germanophones, les étrangers doivent participer à la vie collective et sont responsables de leur apprentissage en langue. Nous avons vu en effet qu'il était important d'être inclus dans la collectivité pour être intégrer puisque c'est un moyen pour créer une proximité avec les habitants de la localité et pour se faire accepter. Dans cette intégration, l'école assure la courroie de transmission entre les pratiques locales et les familles étrangères, notamment parce qu'on y transmet le système de valeurs et les comportements collectifs de l'environnement immédiat. Mais l'intégration relève aussi et surtout de la responsabilité de celui qui vient s'installer dans la commune, même si les « origines » de certains groupes d'étrangers – particulièrement les « musulmans » par leurs habitudes et leur langue – peuvent freiner le processus d'intégration.

Le « choix » de la langue par les étrangers s'explique par diverses raisons. Il y a le choix de la nécessité (actes de la vie quotidienne et insertion socioprofessionnelle), le choix de la proximité linguistique (parenté des langues) et le choix de la vitalité linguistique (les francophones sont majoritaires dans le canton et les germanophones sont réputés parler français). Des deux langues parlées par les germanophones, certains étrangers apprendront que le dialecte suisse-allemand (ceux qui sont arrivés après la scolarité obligatoire), tandis que d'autres apprendront l'allemand standard et le dialecte (ceux qui ont suivi la scolarité obligatoire). Enfin, Les capacités d'apprentissage ou encore

le déficit en langues sont perçus comme relevant de la seule responsabilité des individus eux-mêmes et non pas des réalités institutionnelles ou encore, des dynamiques locales.

En ce qui concerne les francophones de la Commune G, les propos ont fait émerger l'idée que les Suisses sont fusionnels et liés par le *Sonderfall* et la démocratie. Les Suisses forment en effet une nation exceptionnelle (*Sonderfall*) qui rassemble une « communauté de sang » ayant une identité originelle. Les différences entre les communautés linguistiques sont effacées au profit de l'idée que les Suisses forment un peuple homogène, notamment sur le plan des comportements.

La démocratie est par ailleurs l'institution qui rend possible la cohabitation entre les groupes et garantit la cohésion sociale, particulièrement parce qu'elle permet de prendre en considération les minorités nationales et favorise l'acceptation des uns et des autres.

Autre trait caractéristique : les Suisses sont plurilingues. Facteur de rapprochement entre les Suisses de langues diverses, le plurilinguisme est un trait culturel caractéristique des habitants. La diversité linguistique du pays est ici rassemblée par la faculté que chacun a à parler plusieurs langues. Telle une « réalité spirituelle » [Widmer, 2005 ; 2004], le plurilinguisme consacre ainsi l'unité du pays et de la population.

Toutefois, nous remarquons que les communautés linguistiques ont des différences distinctes et variées. Non seulement les francophones et les germanophones présentent des disparités sur le plan des « mentalités », des « cultures » et des « identités », mais ils appartiennent à des aires linguistiques et culturelles qui leur sont propres (Suisse allemande, Allemagne / Suisse romande, France). Les traits de caractères de chacun sont par ailleurs différents : alors que les qualificatifs employés pour décrire les Suisses allemands sont globalement positifs, ceux pour définir les Suisses romands sont plutôt négatifs. Nous assistons donc, ici aussi, à une « culturalisation » des communautés linguistiques puisque les comportements ou caractéristiques des uns et des autres sont associés au groupe linguistique d'appartenance. Pour ces francophones, le dialecte suisse-allemand est socialement et statutairement dévalorisé, et explique également pourquoi les francophones n'en font pas usage. Les langues forment par ailleurs à l'occasion des barrières entre les communautés linguistiques.

Des propos ressort ensuite l'idée que les étrangers sont identifiés par leurs appartenances communautaires. On leur reproche en effet de « rester entre eux » ou de vivre comme chez eux en Suisse ce qui, pour nous, révèle des rapports de pouvoir entre les groupes puisque ceux qui sont légitimes (Suisse) peuvent en quelque sorte imposer leur style de vie aux autres, particulièrement dans ces petites localités où les dynamiques de cohabitation sont plus étroites.

L'absence de droit de vote est aussi un élément qui différencie les étrangers des Suisses. Parce que les étrangers ont des « origines autres », le droit de vote (ou l'exercice du droit citoyen) demeure une prérogative suisse puisqu'il correspond à la manière dont on conçoit la filiation : la citoyenneté fait référence à un lieu d'origine (paternel) géographique auquel est associé des ancêtres. Celui qui vote est celui qui est rattaché au territoire par une histoire familiale qui se transmet ce droit et ces attaches de génération en génération. En ce sens, il est difficile d'admettre que des individus qui ont des origines autres puissent participer aux décisions politiques des personnes qui ont des origines et des ancêtres suisses.

Ce qui peut aussi expliquer la raison pour laquelle il y a une transmission intergénérationnelle d'un statut juridique à certaines catégories d'individus (les étrangers) : cette exclusion renforce ainsi la cohésion interne de la communauté politique suisse « des vertueux » [Elias et Scotson, 1997 ; 1965]. Dans cette catégorie d'individus « étrangers », les Italiens et les Allemands sont perçus comme étant proches des Suisses, contrairement aux « musulmans ».

En ce qui concerne la cohabitation quotidienne, il est apparu que la Commune G est une commune germanophone avec une minorité linguistique sur la défensive. Le fait d'habiter une commune qui se situe à la frontière des langues est d'abord perçu positivement : non seulement les habitants y apprennent plus facilement les langues, mais les problèmes entre les groupes linguistiques sont beaucoup moins importants qu'ailleurs puisqu'ils sont en contacts étroits. Cette commune bilingue est donc pensée comme positivement homogène et comme espace de rapprochement symbolique entre les groupes.

Or, habiter une commune ou une région bilingues suscite aussi des contraintes organisationnelles, parce qu'il faut justement prendre en compte les deux langues, notamment dans le cadre du travail. Autre élément important de cette région ou commune particulière : elle attire de nombreux germanophones, occasionnant ainsi des rééquilibres entre les groupes et suscitant une insécurité

linguistique chez les francophones. Ceci laisse entendre qu'il peut y avoir des luttes (implicites ou explicites) pour la possession de lieux ou d'institutions-clés favorables au fonctionnement de la collectivité, mais qu'il peut également y avoir des remises en question de modes de cohabitation suivant l'arrivée de nouveaux habitants (qui par ailleurs peuvent entretenir une sociabilité non localiste). Se percevant comme une minorité, les francophones évitent de faire usage de la ou des langue(s) du groupe majoritaire, renégociant ainsi les rapports de force avec ceux-ci (les germanophones étant obligés d'utiliser le français ou l'allemand standard).

L'école apparaît comme un lieu où se négocient les rapports à l'autre, mais aussi un lieu de crispation identitaire où la préservation de son propre univers s'avère être un enjeu de taille pour les francophones. Ici aussi semblent s'opposer deux types de logiques, soit celle des parents suisses (rendre bilingues leurs enfants) et celle des institutions (préserver les frontières et garder le contrôle du « choix » du cursus scolaire). Enfin, l'organisation institutionnelle entre les deux groupes est caractérisée par leur séparation ; nous nous interrogeons à savoir si cela ne permet pas de préserver la paix des langues.

Pour les francophones de la Commune G, les étrangers doivent s'assimiler mais confortent la situation des francophones. Il ressort des propos des interlocuteurs que l'école est une institution-clé pour la socialisation des individus : elle permet en effet de réduire la distance sociale et culturelle que connaissent les élèves étrangers. Car il est attendu que l'étranger se conforme aux pratiques locales. L'individu qui vient s'installer doit s'intégrer dans la vie locale (participation à la vie associative) pour ne pas modifier les modes de vie de la collectivité, qui est pensée en termes monolithique. Ce n'est par ailleurs que lorsque l'étranger a incorporé l'héritage culturel collectif de son environnement – et donc lorsqu'il a « perdu » ses premières appartenances ou son propre univers de références – qu'il peut demander la nationalité ; l'intégration fait en ce sens référence à l'assimilation. Aussi sera-t-il mal perçu de « rester entre soi » ou faire des fêtes qui ne concernent pas l'ensemble de la collectivité (les musulmans et leur fête du Ramadan).

Le « choix » de la langue est celui de la nécessité (vie quotidienne, travail, réseaux). Si aucun des interlocuteurs ne questionne le rôle que peuvent avoir l'absence ou la présence de cours de langue(s) pour leur apprentissage, on conçoit que les langues s'apprennent par imprégnation et que le maintien de la langue familiale présente un frein, voire même un handicap, pour l'intégration, puisqu'elle entretient les appartenances premières. L'étranger est par ailleurs lui-même responsable d'apprendre

la ou les langues. Enfin, le fait que les étrangers choisissent en majorité le français et qu'ils soient nombreux dans les classes permet aux francophones de renforcer leur propre statut de groupe face aux germanophones, voire même de maintenir tel quel le fonctionnement institutionnel.

Pour les acteurs ayant connu la migration et qui habitent la Commune G, les Suisses sont identifiés par la différenciation. Plus précisément, nous avons pu observer que ces acteurs sociaux nous offrent leurs représentations sur les Suisses à partir de ce qu'ils ne sont pas : c'est à travers son positionnement en tant que non-Suisse que chacun nous propose sa définition de ce qu'est un Suisse ou de ce que sont les Suisses. Ces prises de positions catégoriques entre, d'un côté, le « je », et de l'autre, « les Suisses », peuvent être liées au fait que ces interlocuteurs ne font pas partie du groupe légitime, ou du moins peuvent avoir été renvoyés (ou être encore renvoyés) à leurs premières appartenances par les personnes qui font partie du « nous collectif » suisse : cette mise à distance avec les Suisses peut ainsi s'expliquer par leurs propres expériences personnelles en tant que personnes qui ne sont pas nées au pays. Si certains commentaires laissent également entendre que ces acteurs sociaux ont construits des appartenances dans ce pays de résidence, nous estimons qu'ils puisent dans leur propre « boîte » identitaire les éléments qui font sens pour eux et qui leur permettent de construire leurs héritages, héritages qui allient à la fois les références au pays de naissance et au pays de résidence (voire, le pays d'adoption).

Des propos de ces interlocuteurs ressort aussi l'idée que les communautés linguistiques ont des frontières perméables. Tantôt positives, tantôt négatives, les caractéristiques utilisées et qui sont censées décrire ce que sont les francophones et les germanophones ont montré que les frontières entre chacun des deux groupes sont poreuses et sont le fruit de constructions sociales, les perceptions des uns et des autres changeant au gré des contextes et des situations envisagées. D'un autre côté, nous avons aussi vu que les termes employés pour dépeindre les Suisses romands et les Suisses allemands étaient très proches de ceux des acteurs de notre premier corpus ; ceci démontre que, même si ces acteurs issus de la migration ne sont pas nés sur le sol helvétique, ils ont tout de même incorporé des éléments du stock commun de connaissances des groupes en question. Enfin, si les opinions diffèrent à savoir laquelle du français, de l'allemand ou du dialecte suisse-allemand est la langue la plus importante en Suisse, c'est que chacun évalue le statut et la valeur des langues selon son propre parcours sociolinguistique.

Ces trois interlocuteurs considèrent que les étrangers sont des individus aux appartenances complexes. Les étrangers sont en effet confrontés à des statuts juridiques différents des Suisses, statuts qui les empêchent parfois de pouvoir travailler alors que le travail est la raison même de la présence étrangère sur le sol helvétique. Au travers de leurs témoignages, ces acteurs sociaux ont également cherché à relativiser les limites symboliques entre le « soi » et « l'autre » et les catégorisations dont font l'objet les « étrangers », notamment en tentant d'effacer les « origines » premières et de déplacer les sphères d'identification (être « habitant de la Terre » ou ne pas être « responsable du nom que notre père nous lègue ») ; alors que les « Suisses » les renvoient à des appartenances premières et à un « ailleurs » censés les caractériser, voire même les essentialiser – l'identification de l'altérité étant le fondement même de la constitution et l'entretien de l'imaginaire du groupe national –, ces personnes ressentent et expriment des identifications variées entre différents groupes (groupe d'appartenance et groupe de référence) et entre des situations variées. Les appartenances sont ainsi plurielles et construites selon les contextes et les individualités.

En ce qui a trait à la cohabitation quotidienne, la Commune G est une commune bilingue à la fois tolérante et conflictuelle. Si d'un côté le canton bilingue de Fribourg est présenté de manière positive selon le principe que la cohabitation entre les deux groupes linguistiques mène à une plus grande ouverture à la diversité et à la tolérance à l'égard de « l'autre » – ce qui permet par ailleurs à ces interlocuteurs de jouir de retombées positives de cette image valorisante d'un canton ouvert puisqu'eux-mêmes habitent non seulement ce canton mais une commune bilingue – il apparaît toutefois que les relations entre Suisses allemands et Suisses romands ne sont pas toujours harmonieuses. Selon Milosav en effet, il y a parfois des « batailles », ou des luttes non-déclarées entre les deux groupes, batailles qui se traduisent par des pratiques et comportements langagiers particuliers (les francophones refusent de parler allemand, les germanophones n'utilisent le français qu'en cas de nécessité, les uns et les autres font semblant de ne pas se comprendre). Enfin, les commentaires pour décrire ce canton et cette commune bilingue étant très proches de ceux formulés par les « locaux » francophones et germanophones (mélange de cultures, bonne entente, contexte d'ouverture par rapport à des lieux monolingues), nous pensons encore une fois ici qu'ils partagent les mêmes références que les membres de la collectivité locale.

Ces acteurs ayant connu la migration partagent également le même point de vue que les acteurs de notre premier corpus, particulièrement en ce qui concerne l'intégration des étrangers : pour eux en



effet, les étrangers sont garants de leur intégration et apprennent les langues selon leur parcours. De leurs propos ressort le principe que l'intégration repose essentiellement sur les épaules de celui qui arrive, sans tenir compte du rôle que les institutions locales ou les habitants peuvent jouer dans ces processus. L'étranger doit également chercher à effacer tout ce qui peut être jugé comme « différent » de la collectivité locale et participer à la vie locale et associative, ceci d'autant plus que les « problèmes » d'intégration (ou éventuellement avec les institutions locales) peuvent être synonymes de non-volonté d'intégration. N'étant pas en possession des ressources locales, ne pouvant donc pas prétendre appartenir à la « grande famille locale », les étrangers ne peuvent imposer leur style de vie et doivent s'engager dans des activités valorisées localement afin de se faire accepter.

Seule Camila ayant abordé la question du « choix » de la langue par les étrangers, nous nous sommes interrogée à savoir si les nouveaux arrivants peuvent d'emblée constater la présence de différentes langues dans un même lieu. Pour Camila, le travail explique le « choix », et l'apprentissage se fait par imprégnation ; ce qui fait référence, pour nous, au choix de la nécessité, même si parfois la ou les langue(s) de travail ne sont pas du tout celles qui sont parlées dans la collectivité. Enfin, les parcours socioprofessionnels et sociolinguistiques étant propres à chacun, tous trois évaluent l'importance des langues en Suisse et dans la Commune selon leur propre interprétation de la réalité.

Tout comme ce qui a été fait pour les interlocuteurs de la Commune F, nous avons ici aussi rassemblé les informations dans un tableau, afin d'avoir une vue synthétique des différents éléments propres à chacun des groupes d'acteurs de la commune.

18.7 TABLEAU SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS COMMUNAUX DE LA COMMUNE G

Commune G	Figures helvétiques	Figures des communautés linguistiques	Figures de l'étranger	Cohabitation entre les communautés linguistiques	Cohabitation entre les communautés linguistiques et les étrangers
<p><b>Germanophones</b></p>	<p><b>Principe d'unité dans l'hétérogénéité</b> Groupes qui ont leur propre culture Système confédéral permet la coexistence de ces cultures différentes <b>Système démocratique</b> Reconnaissance des membres de la communauté politique Votations identifient et fait la démarcation entre le « nous » et les « autres » <b>Plurilinguisme</b> Rapports de forces entre les groupes Germanophones parlent français</p>	<p><b>Cultures distantes</b> « Culturalisation » des communautés Francophones : étrangers (<i>Welches</i>) <b>Diglossie des germanophones</b> Raison du non-usage des langues allemandes</p>	<p><b>Origines immuables</b> « Racines » ailleurs Evaluation du désir d'appartenance selon ancienneté de résidence en Suisse Constamment renvoyé à sa situation d'étranger</p>	<p><b>Cohabitation bilingue</b> Compétences plurilingues des habitants <b>Pratiques linguistiques inversées</b> Diglossie problématique pour les francophones Nécessité du français Majorité sensible à la minorité <b>Organisation institutionnelle</b> Lourde École : responsabilisation du choix Préservation des univers de chacun</p>	<p><b>Intégration</b> Responsabilité individuelle École est courroie de transmission « Origines » nationales peuvent freiner l'intégration <b>Apprentissage langue(s)</b> Choix de la nécessité Choix de la proximité linguistique et sociale Choix lié à la vitalité linguistique francophone Responsabilisation de l'apprentissage</p>

Commune G	Figures helvétiques	Figures des communautés linguistiques	Figures de l'étranger	Cohabitation entre les communautés linguistiques	Cohabitation entre les communautés linguistiques et les étrangers
<p><b>Francophones</b></p>	<p><b>Communauté de sang</b> Nation exceptionnelle (<i>Sonderfall</i>) Symbiose entre les groupes linguistiques Identité originelle <b>Système démocratique</b> Rend possible la cohabitation Garantie la cohésion sociale Permet prise en considération des minorités nationales Favorise la tolérance <b>Plurilinguisme</b> Distance entre Suisses réduite par facultés plurilingues</p>	<p><b>Différences distinctes et variées</b> « Culturalisation » des communautés linguistiques <b>Diglossie des germanophones</b> Socialement et statutairement dévalorisé Raison du non-usage des langues allemandes</p>	<p><b>Appartenances communautaires</b> Restent entre eux et vivent comme chez eux « Origines autres » : raison du non-octroi du droit de vote Transmission intergénérationnelle du statut juridique</p>	<p><b>Cohabitation bilingue</b> Habitants apprennent facilement les langues Tolérance entre les groupes car contacts plus importants  Crainte de la germanisation de la région (insécurité linguistique) <b>Pratiques unilingues francophones</b> Évitent d'utiliser les langues germanophones pour se défendre <b>Organisation institutionnelle</b> Contraignante  Crainte de la germanisation de la région (réorganisation institutionnelle) École est lieu de cristallisation identitaire et de préservation Séparation des groupes</p>	<p><b>Intégration</b> Assimilation École réduit la distance sociale et culturelle Conformité aux pratiques locales <b>Apprentissage langue(s)</b> Choix de la nécessité Apprentissage par imprégnation Responsabilité de l'apprentissage Choix du français permet renforcer le statut des francophones et maintient le fonctionnement institutionnel</p>

<b>Commune G</b>	<b>Figures helvétiques</b>	<b>Figures des communautés linguistiques</b>	<b>Figures de l'étranger</b>	<b>Cohabitation entre les communautés linguistiques</b>	<b>Cohabitation entre les communautés linguistiques et les étrangers</b>
<p><b>Acteurs ayant connu la migration</b></p>	<p><b>Identifiés par la différenciation</b> Positionnements en tant que non-Suisse Mise à distance liées à leurs expériences personnelles Héritages qui allient références aux pays de naissance et de résidence</p>	<p><b>Frontières perméables</b> Frontières entre francophones et germanophones perméables Incorporation du stock commun de connaissances des groupes Perceptions des langues dominantes en Suisse liées au parcours sociolinguistique</p>	<p><b>Appartenances complexes</b> Statuts juridiques différents des Suisses Statut juridique empêche parfois accès au travail Relativisation des catégorisations Effacement des « origines » premières Déplacement des sphères d'identification car appartenances plurielles</p>	<p><b>Cohabitation bilingue</b> Tolérante et conflictuelle Cohabitation entre groupes linguistiques mène à ouverture et tolérance Relations entre groupes pas toujours harmonieuses car « batailles » traduites par pratiques linguistiques</p>	<p><b>Intégration</b> Responsabilité individuelle Effacement de ce qui peut être « différent » S'engager dans la collectivité <b>Apprentissage langue(s)</b> Choix de la nécessité Choix lié au parcours de l'individu Apprentissage par imprégnation</p>

Cette deuxième partie d'analyses a présenté de manière détaillée les témoignages des interlocuteurs des deux corpus des deux communes. Les propos de tous les acteurs ont en effet été regroupés, organisés et analysés afin de faire émerger :

1. Les rapports à soi (en tant que « Suisse », en tant que membre d'une « communauté linguistique », en tant qu'« étranger ») et les rapports aux autres (les « communautés linguistiques », les « étrangers », les « Suisses »)

2. Les dynamiques relationnelles entre les « communautés linguistiques » (et particulièrement les rapports aux langues) et entre les « Suisses » et les « étrangers » (et particulièrement l'intégration et les rapports aux langues).

Ce deuxième niveau d'analyses avait pour but de répondre à nos objectifs de recherche, à savoir l'identification des éléments du « nous collectif » (pour les interlocuteurs de nos deux corpus), des « communautés linguistiques » et des « étrangers » (ces « autres », qui sont tantôt « du dedans », tantôt « du dehors »). L'analyse des propos de nos interlocuteurs nous a aussi permis d'identifier les modes de cohabitation d'une collectivité « bilingue » et les conceptions des appartenances des divers groupes d'acteurs sociaux.

La section qui suit est quant à elle consacrée à la mise en relation des deux étapes d'analyses précédemment présentées. Non seulement nous tentons de faire ressortir les points de ressemblances et de divergences entre les profils sociolinguistiques et les interprétations des relations quotidiennes des différents groupes qui cohabitent dans ces communes bi-plurilingues, mais nous mettrons en relation l'ensemble de ces analyses afin de les inscrire dans un schéma de compréhension plus global.

## **TROISIEME PARTIE. IMAGINAIRES IDENTITAIRES ET DYNAMIQUES RELATIONNELLES ENTRE LES DIVERS ACTEURS DES DEUX COMMUNES : DISCUSSIONS AUTOUR DU MODELE DU NOYAU CENTRAL DES REPRESENTATIONS SOCIALES**

### INTRODUCTION

Dans un premier temps, nous nous sommes appuyée sur les profils sociolangagiers de nos interlocuteurs pour tenter de faire ressortir des généralités sur les institutions communales. Dans un deuxième temps, nous avons analysé et interprété les propos, que nous avons regroupés, afin de voir quelles sont les interprétations des acteurs communaux sur les rapports aux groupes et les rapports aux langues. Il est maintenant nécessaire de lier l'ensemble des observations auxquelles nous sommes arrivées.

Nous avons en effet pu dégager, en guise de premières analyses, les points principaux qui émergeaient des profils sociolangagiers des acteurs communaux de nos deux corpus. Au travers de ces tendances majeures, nous nous sommes posée différentes questions sur les contextes de cohabitation entre les différents groupes d'individus et avons particulièrement mis l'accent sur les liens éventuels entre les profils en langues de nos interlocuteurs et les langues parlées ou en usage dans les institutions communales, c'est-à-dire dans ces lieux communaux partagés où les habitants vivent et expérimentent les rapports aux « autres ». Nous nous sommes également interrogée à savoir dans quelle mesure les rapports à l'« autre » (l'autre du « dedans » et l'autre du « dehors ») collectivement construits avaient des impacts sur les conceptions et interprétations personnelles des relations à l'autre dans l'expérience vécue au quotidien. Dans ces contextes spécifiques, nous sommes arrivée à dégager des pratiques en langues à travers les profils individuels pour tenter de faire ressortir des généralités liées aux institutions communales et aux dynamiques entre les groupes.

Les analyses qui ont suivi se sont précisément focalisées sur les propos de nos interlocuteurs. De leurs commentaires en effet nous avons tenté de faire apparaître les rapports à soi, les rapports aux autres et les rapports aux langues pour chacun des groupes d'acteurs locaux des deux communes. Ceci nous a permis d'identifier les représentations partagées et les dynamiques relationnelles propres à ces milieux bi-plurilingues, particulièrement selon l'idée que les manières dont s'expriment les divers sentiments d'appartenance et les positionnements individuels s'expliquent parce que chacun se conçoit comme faisant partie de tel ou de tel groupe, appartenances que chacun modulera selon

les angles envisagés et les expériences racontées (en tant que Suisse, en tant que francophone ou germanophone en Suisse, en tant que francophone ou germanophone dans la région et / ou commune, en tant qu'habitant d'une région et / ou d'une commune bi-plurilingues, en tant qu'« étranger » ou en tant que personne née ailleurs qu'en Suisse, etc.). Nous avons ainsi organisé leurs discours sur les pratiques afin de voir quelles étaient leurs interprétations des interactions avec les « autres communautés linguistiques » et les « autres étrangers » et dégagé les dynamiques d'aménagement de la cohabitation dans ces milieux bi-plurilingues.

Cette dernière étape est quant à elle consacrée à la mise en cohérence de ces différents niveaux d'analyses afin de faire émerger une vision plus globale et conceptuelle de l'ensemble de nos observations. L'idée est ici de faire des liens entre, d'une part, les grandes tendances que nous avons pu faire ressortir des profils sociolangagiers dégagés dans notre première partie d'analyses et, d'autre part, les discussions issues de notre deuxième partie d'analyses, qui est elle-même divisée en deux sous-parties, soit celle consacrée au stock commun de connaissances et celle centrée sur les interprétations des dynamiques relationnelles dans ces contextes de cohabitation plurilingue. Il s'agit, en quelque sorte, de mettre en lien l'ensemble de ces représentations afin d'ancrer ces pratiques dans un système social plus large.

Pour ce faire, nous avons choisi de confronter ou de mettre en perspectives ces résultats avec le modèle du noyau central des représentations sociales, présenté précédemment dans notre chapitre sur nos positionnements conceptuels. Ceci pour deux raisons. Puisque nous travaillons sur les représentations sociales, nous sommes d'avis que ce modèle théorique peut être appliqué à nos recherches. Ensuite, étant donné que ce modèle offre une structure compréhensive pour l'ensemble des observations relevées pour nos deux corpus, nous estimons qu'il permet de synthétiser les représentations des uns et des autres.

Pour rappel, la conception du modèle du noyau central repose sur le principe que les représentations s'organisent selon deux dimensions, soit le noyau central et les éléments périphériques. Le noyau central sera constitué d'éléments relevant essentiellement du social et du collectif (liés aux circonstances historiques, sociologiques, idéologiques, aux valeurs et aux normes relatives à une collectivité), qui caractériseront l'homogénéité d'un groupe. Il a pour fonction d'organiser les informations de la représentation, de manière à les rendre cohérentes. Peu nombreux, ces éléments seront plutôt rigides. La zone périphérique sera, quant à elle, composée d'objets qui seront plus

souples puisqu'ils dépendent du contexte et des situations, qu'ils relèvent de la subjectivité des individus, qu'ils s'adaptent aux transformations et aux modifications de l'environnement et qu'ils intègrent des interprétations nouvelles, voire même contradictoires [Abric : 1994 : 25 – 28]. En ce sens, la zone périphérique exprime l'hétérogénéité d'un groupe.

Centre et périphérie sont interdépendants et les représentations entretiendront des relations entre elles, mais ce seront les représentations formant le noyau central qui ordonneront et agenceront celles contenues dans la dimension périphérique<sup>315</sup>. C'est donc à l'aide de ce modèle théorique que nous proposons deux structures de représentations pour chacun de nos deux corpus, à partir desquelles nous tâcherons de lier les profils sociolinguistiques, ce stock commun de connaissances et les commentaires – ou les (di-)visions [Bourdieu, 1980a] sur les relations quotidiennes entre les différents groupes d'acteurs.

---

<sup>315</sup> Abric rappelle que ces deux dimensions des représentations doivent être liées, c'est-à-dire que l'une et l'autre doivent être concernées par le même objet de représentation car, écrit-il, « tout objet n'est pas forcément objet de représentation. Pour qu'un objet soit objet de représentation, il est nécessaire que les éléments organisateurs de sa représentation fassent partie ou soient directement associés à l'objet lui-même » [Abric, *op. cit.* : 24].



## CHAPITRE 1. IMAGINAIRES IDENTITAIRES ET DYNAMIQUES RELATIONNELLES DES ACTEURS SOCIAUX DES DEUX COMMUNES

### 1.1 DE LA PERTINENCE DU STOCK COMMUN DE RÉFÉRENCES POUR LES DYNAMIQUES DE RAPPROCHEMENT ET D'ÉLOIGNEMENT

A partir des commentaires des interlocuteurs de nos deux corpus, nous avons pu identifier trois grandes sphères d'identification qui organisent l'imaginaire identitaire collectif au sein duquel chacun puise ses références pour s'expliquer le monde ou, plus précisément, à partir duquel il peut concevoir ou expliquer le « nous national » (c'est-à-dire l'imaginaire collectif de référence) et son opposé, soit l'« autre non national » (c'est-à-dire l'imaginaire relié à l'altérité). Nous le verrons, cette manière de concevoir le « nous national » a des effets sur la gestion de la cohabitation des différents acteurs sociaux dans ces milieux bi-plurilingues.

Pour les interlocuteurs de notre premier corpus, soit les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion, différents éléments font sens pour expliquer ce qui rassemble les Suisses ou ce qu'est la Suisse. Dans « figures helvétiques » en effet, nous avons pu voir que l'hétérogénéité cantonale est unifiée par le pouvoir central : c'est le système confédéral qui permet de maintenir les liens entre les nombreux cantons qui forment la Suisse. Nous avons également observé que la démocratie constitue l'institution-clé dans l'imaginaire identitaire des Suisses. Non seulement la démocratie est l'élément qui identifie les membres légitimes de l'espace national helvétique, mais elle entretient les rapports entre les initiés par le système (ritualisé) de votations. La démocratie représente à elle seule ces conceptions du « compromis organisé » et du « respect des minorités ». Au-delà, elle incarne aussi et surtout cette volonté politique de vivre ensemble qui incite les habitants du pays de concevoir que la Suisse est une nation exceptionnelle (*Sonderfall*). Le plurilinguisme est le troisième élément qui fait partie de l'imaginaire identitaire des Suisses. L'hétérogénéité du pays sur le plan linguistique est en effet conçue comme une preuve de l'« ouverture à la diversité » et de facultés d'apprentissage en langues remarquables chez les Helvètes; grâce à l'amalgame qui est fait entre le plurilinguisme de droit et le plurilinguisme individuel, les Suisses semblent unis par leurs compétences particulières en langues. Le plurilinguisme est donc un facteur d'unification de l'hétérogénéité et est accompagné de discours en faveur d'une intercompréhension linguistique et d'une « bonne volonté » des contacts et de l'apprentissage de la langue de « l'autre ». Dans cet « imaginaire suisse », ces caractéristiques « typiquement » suisses permettent de dépasser l'hétérogénéité des groupes, qu'elle se vive sur le plan social, culturel, linguistique, etc., et qui peut donc être facteur d'éloignement.

Or, nous avons vu que les interlocuteurs de notre premier corpus conçoivent également que les « communautés linguistiques » ont des traits significatifs qui les distinguent les unes des autres. Francophones et germanophones des deux communes affirment en effet que les Suisses allemands et les Suisses romands ont des attitudes, des comportements, des « cultures », des « mentalités », etc., différents, voire divergents. En ce sens, nous avons remarqué que les interlocuteurs ont tendance à « culturaliser » les communautés linguistiques et donc, à caractériser les individus selon ces traits de caractères *parce qu'ils* appartiennent à des groupes qui ont des langues distinctes, la langue incarnant en quelque sorte « l'âme » de la communauté de langue. Chacun des groupes linguistiques décrit l'autre à l'aide de qualificatifs qui sont tributaires du ou étroitement liés au contexte environnant dans lequel il se trouve. Dans la Commune F, les francophones décrivent les germanophones de manière négative et les francophones de manière positive alors que les germanophones utilisent des termes plutôt neutres pour les francophones et renversent les stigmates négatifs souvent attribués aux germanophones pour tenter de revaloriser l'image des Suisses allemands. Dans la Commune G, les germanophones et les francophones utilisent des qualificatifs plutôt favorables pour les Suisses allemands et plutôt défavorables pour les Suisses romands. Si les termes utilisés pour décrire les uns et les autres se rejoignent souvent entre les différents acteurs communaux, nous observons qu'ils varient selon que le groupe linguistique se perçoit comme majoritaire ou minoritaire, comme « mijoritaire » ou « manoritaire » ou encore, s'il se perçoit en situation d'insécurité linguistique ou identitaire.

Dans ces rapports entre « communautés linguistiques », nous ont également abordé la question des langues en Suisse, particulièrement en ce qui concerne leurs rapports entre elles et les aptitudes en langues des groupes. Si nous avons pu voir que la question de la diglossie a été abordée par les interlocuteurs des deux communes, tant les francophones de la Commune F, les francophones de la Commune G que les germanophones de la Commune G ont précisé que la diglossie était l'une des raisons pour lesquelles les francophones ne parlaient pas l'allemand. Les francophones des deux communes ont discrédité statutairement le dialecte suisse-allemand, alors que les germanophones de la Commune G ont seulement précisé que le dialecte pouvait constituer une difficulté supplémentaire pour l'apprentissage des langues. Les germanophones de la Commune F, quant à eux, ont plutôt trouvé que la connaissance de l'allemand permettait d'aller vers le dialecte suisse-allemand et qu'il ne suffisait que d'un peu de « bonne volonté » pour l'apprendre. Les francophones des deux communes, enfin, ont évoqué explicitement ou implicitement la notion du *Röstigraben*. Ces

manières de concevoir les différences entre les « communautés linguistiques » sont donc à mettre en relation avec la perception d'une hétérogénéité culturelle et linguistique à l'intérieur des frontières helvétiques qui engendre des dynamiques d'éloignement entre les groupes.

Les « figures de l'étranger » représentent l'opposé du « national » ; l'étranger permet en effet de construire l'imaginaire lié à l'altérité, mais traduit aussi une autre manière de concevoir le « nous national ». Les commentaires des interlocuteurs de notre premier corpus laissent ainsi entendre que l'étranger est défini par ses conditions originelles : ce sont ses « origines », conçues comme étant immuables, qui justifient la transmission intergénérationnelle du statut juridique « étranger » selon le principe que les réactions, les comportements ou encore les attitudes sont des expressions directes de sa « condition ». C'est cette condition propre à l'étranger qui maintient par ailleurs les frontières entre celui-ci et les Suisses sur deux et trois générations. La « communauté » est pensée comme une entité fermée sur elle-même particulièrement parce qu'à travers elle, les étrangers peuvent entretenir et maintenir leurs « origines » ou leurs « racines ». Aussi institue-t-elle une frontière ou une distance avec les Suisses : cette tendance qu'ont les étrangers à « rester dans leur communauté » ou à « vivre entre eux » peut freiner, voire même empêcher leur intégration. La « communauté » est en effet perçue comme un corps clos et hermétique, qui exige des individus une allégeance unique ; en ce sens, soit l'étranger fait partie de la communauté et il est coupé de son milieu environnant (donc de la collectivité dans laquelle il vit), soit l'étranger sort de « sa » communauté afin de participer à la vie locale collective et d'adopter ses pratiques.

On jugera le niveau de rapprochement ou d'éloignement des groupes d'étrangers par rapport aux Suisses selon l'ancienneté de résidence sur le territoire et la loyauté des étrangers à l'égard du pays à travers leurs pratiques et leurs comportements. Ainsi, si les Italiens et les Espagnols sont considérés comme « intégrés », les « musulmans » quant à eux occupent le degré le plus éloigné sur l'échelle d'évaluation du processus d'intégration. Cette définition du « non national » traduit ici le processus d'éloignement perpétuel de l'« autre étranger » dans l'imaginaire identitaire du nous collectif, bien que des formes de rapprochements soient possibles selon les « types » d'étrangers considérés.

En ce qui concerne les dynamiques relationnelles entre les « communautés linguistiques » à l'intérieur des Communes F et G, les commentaires des interlocuteurs de notre premier corpus ont laissé entendre que les milieux où se côtoient les germanophones et les francophones sont des lieux où les habitants sont beaucoup plus « ouverts » ou ont de grandes aptitudes en allemand et en français.

Lorsqu'ils décrivent ces « zones-frontières », il est intéressant de remarquer que les interlocuteurs semblent effectuer une sorte de *rapprochement fantasmé* entre les habitants de ces communes bilingues, rapprochement qui reprend les discours nationaux d'« ouverture à la diversité », de « facultés en langues » ou encore de la « bonne volonté » d'aller vers l'autre ou d'apprendre la (les) langue(s) de l'autre. Nous avons pu, là aussi, constater qu'il y avait un amalgame entre un plurilinguisme de droit et un plurilinguisme individuel.

Or, nous avons aussi relevé le fait que non seulement la gestion administrative ou institutionnelle des deux langues est perçue comme quelque chose de contraignant, mais que les interlocuteurs pensent les dynamiques relationnelles entre les communautés linguistiques dans ces communes en termes de rapports entre majorité et minorité. Nous l'avons vu, cette manière de concevoir les échanges et les relations entre « communautés linguistiques » à l'aide de la notion de « minorité » a changé les paradigmes des représentations des dynamiques entre les groupes linguistiques : la notion devient de fait un outil de lecture pour se percevoir en tant que collectivité de langue et pour interpréter l'expérience sociale et les échanges entre groupes linguistiques, conçus dorénavant comme l'expression de rapports de forces. Dans cette vision où les relations entre les groupes sont inégales, les « communautés linguistiques » prennent position et s'expliquent leurs rapports aux langues (la ou les leur(s) et celle(s) de l'autre), particulièrement selon le contexte dans lequel ils se trouvent. Ainsi, du côté de la Commune F, la proportion inégalitaire entre les francophones et les germanophones fait que les premiers estiment que « tout le monde parle français », notamment parce que les seconds apprennent le français par les contacts, et feront peu usage de l'allemand ; ayant incorporé le rapport asymétrique entre les groupes, les germanophones, de leur côté, feront de la nécessité de parler français une vertu. Dans la Commune G, les germanophones s'adaptent eux aussi au fait français parce qu'ils se trouvent en minorité dans le canton et se disent sensibles à la situation minoritaire des francophones de la commune qui, eux, cherchent à se protéger notamment en s'aménageant des espaces francophones ou en ne faisant pas usage de l'allemand. Enfin, nous avons remarqué que, dans les deux communes, toutes les écoles primaires fonctionnent de manière séparée, c'est-à-dire que chacun des groupes linguistiques justifie la stricte séparation des structures scolaires afin de pouvoir préserver son univers référentiel. L'éloignement de chacun pourrait donc être un moyen pour maintenir la « bonne entente » entre les groupes.

C'est aussi l'éloignement qui semble caractériser les relations entre les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion et les « étrangers » car ce sont les « origines » qui maintiennent les frontières entre les « Suisses » et les « étrangers ». C'est à l'étranger de chercher à s'intégrer et à faire partie de la collectivité, ce qui laisse entendre qu'une certaine forme de rapprochement est possible entre les uns et les autres dans ces communes bi-plurilingues. Mais les interlocuteurs conçoivent aussi que les « origines » culturalisent les individus qui se transmettront d'une génération à l'autre, leur condition particulière et qu'en ce sens, l'intégration est un long processus exigeant. Par ailleurs, la transmission intergénérationnelle de la langue familiale présente un frein majeur à l'intégration des étrangers. Si le « choix » d'apprendre l'une ou l'autre des langues locales relève surtout de la nécessité (actes de la vie quotidienne et insertion socioprofessionnelle), c'est parce que les langues s'apprennent par imprégnation qui suppose un rapprochement ou du moins des contacts avec les membres de la collectivité locale.

Du côté des interlocuteurs de notre deuxième corpus, c'est-à-dire des acteurs ayant connu la migration, nous avons également pu dégager divers éléments relatifs à l'imaginaire identitaire helvétique. Alors que les « figures helvétiques » sont surtout caractérisées par des positionnements individuels qui laissent entendre que ces interlocuteurs ne *se conçoivent pas en tant que Suisses* (dépréciation de ce qu'est un Suisse, importance du travail, « pureté de la race », etc.), nous observons à travers leurs commentaires que les « communautés linguistiques » ont des traits caractéristiques variables même si, à l'occasion, les termes pour définir les Suisses allemands et les Suisses romands sont proches de ceux utilisés par les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion sociolinguistiques. Si l'éloignement des interlocuteurs de notre deuxième corpus des Suisses par leur non-identification à ce groupe de référence permet de démontrer le caractère aléatoire et flou des frontières entre les uns et les autres, leur rapprochement est également perceptible puisqu'ils puisent dans le stock commun de références lorsque vient le temps de les décrire et de les caractériser.

En ce qui concerne les « figures de l'étranger », ces acteurs prennent position sur les statuts juridiques accordés aux étrangers. Ils soulignent aussi que ce sont les membres de la collectivité de résidence qui renvoient souvent les étrangers à leurs conditions alors que nous avons vu que, pour ces interlocuteurs, les appartenances sont plutôt conçues comme plurielles et relatives, liées particulièrement à la manière dont chacun souhaite offrir telle ou telle image de lui-même mais aussi à la manière dont il peut affirmer son individualité dans les négociations et rapports à l'autre qui sont

tributaires des milieux, des enjeux, des perceptions du contexte environnant, etc.. Ils estiment par ailleurs que les étrangers en Suisse restent *toujours* des étrangers, confirmant cet éloignement perpétuel de « ceux qui viennent d'ailleurs » par les individus qui se perçoivent comme faisant partie du « nous collectif » suisse.

Dans leur manière de percevoir les dynamiques relationnelles entre les communautés linguistiques à l'intérieur de ces milieux bi-plurilingues, nous avons observé que les acteurs sociaux de notre deuxième corpus émettent des commentaires proches de ceux exprimés par les interlocuteurs de notre premier corpus. L'un d'entre eux souligne certes que les relations ne sont pas toujours harmonieuses entre Suisses allemands et Suisses romands dans la localité<sup>316</sup>, mais tous reprennent à leur compte ce discours du *rapprochement fantasmé* entre les communautés linguistiques selon l'idée que ces milieux bi-plurilingues, situés à la frontière des langues, sont favorables à l'« ouverture à la diversité » et à la « tolérance » à l'égard de l'autre. L'une de nos interlocutrices<sup>317</sup> précise aussi que la gestion administrative ou institutionnelle des deux langues présente des complications, que les communautés linguistiques connaissent des rapports entre groupe majoritaire et groupe minoritaire et que la diglossie des Suisses allemands est l'une des raisons pour lesquelles les Suisses romands ne font pas usage de l'allemand. Nous remarquons donc que ces interlocuteurs ont intériorisé les appels à la « bonne entente entre les communautés linguistiques » mais aussi les positionnements des communautés linguistiques, qui se conçoivent en tant que minoritaires ou majoritaires.

Ces interlocuteurs de ce deuxième corpus ont également incorporé le discours du groupe dominant lorsqu'ils parlent des relations entre « Suisses » et « étrangers ». Ils jugent en effet qu'un rapprochement est possible avec les habitants locaux si les étrangers font l'effort personnel de vouloir faire partie de la collectivité : ils sont en ce sens responsables de leur propre intégration et doivent se faire (re)connaître pour éviter d'être perçus comme étant différents des autres. Ceci d'autant plus que tous occultent, à l'exception d'une interlocutrice<sup>318</sup>, le rôle que peuvent assumer les

---

<sup>316</sup> On se rappelle en effet que pour Milosav, qui habite la Commune G, qui côtoie les deux groupes linguistiques dans le cadre de son travail et de son bénévolat et qui parle l'allemand et le dialecte suisse-allemand, tout en comprenant le français, précise que « c'est toujours le combat entre les germanophones et les francophones, même si ce n'est pas vraiment méchant » [paroles rapportées à l'écrit].

<sup>317</sup> Luna estime en effet que la gestion administrative des deux langues est un peu « lourde » sur le plan communal. Ayant été institutrice dans la section francophone de l'école primaire de la Commune F et responsable des cours d'appui en français pour les élèves allophones, Luna nous a confié avoir toujours travaillé qu'en français.

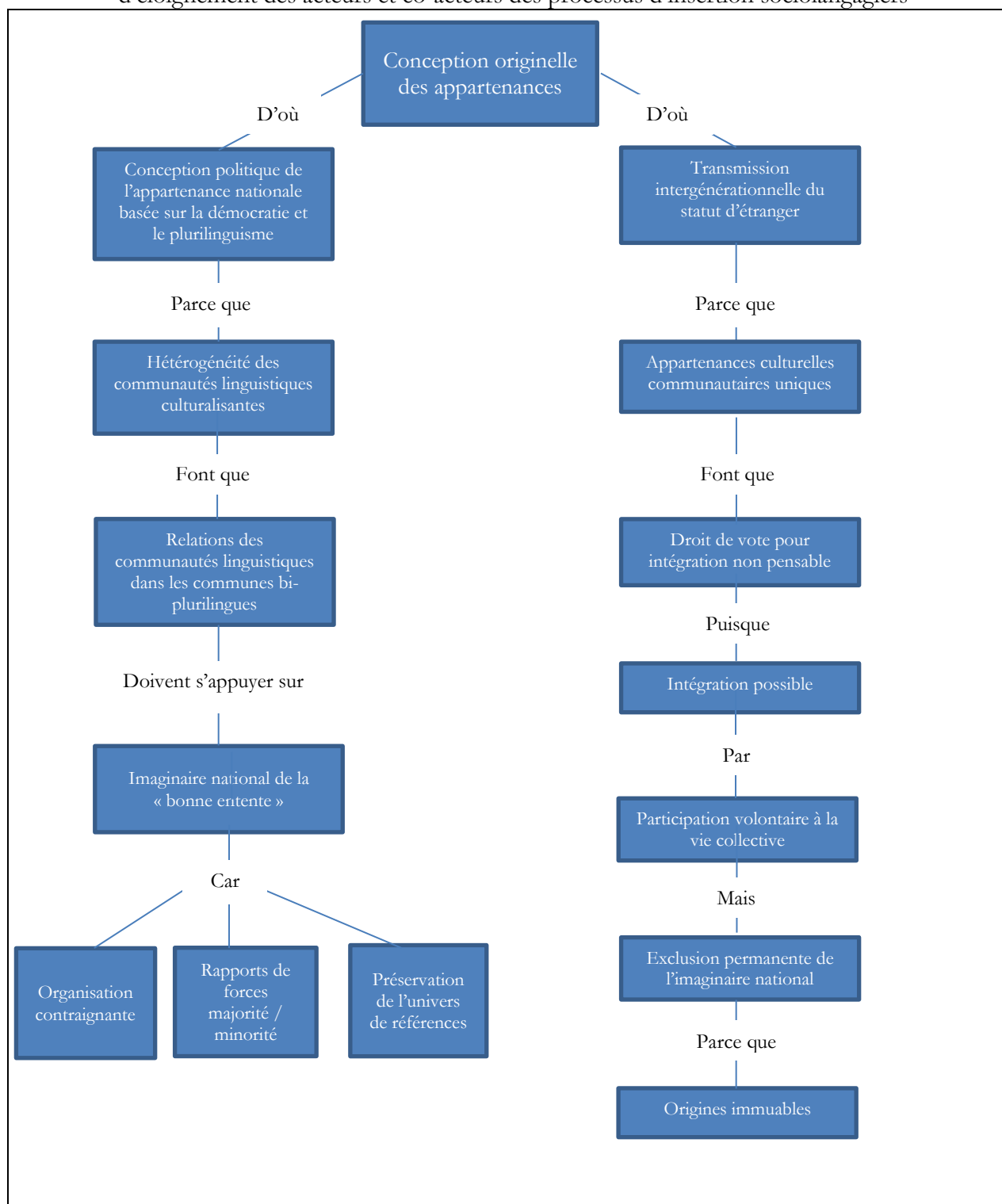
<sup>318</sup> Mayifa dénonce effectivement le fait qu'« il n'y a rien pour l'apprentissage » des langues, que « le peu de dispositifs coûtent cher » et qu'« il n'y a pas de lieux » pour dialoguer et apprendre la langue dans la Commune F. On se rappelle que Mayifa parle essentiellement le français, langue qu'elle connaissait avant d'arriver en Suisse.

habitants de la commune et les institutions locales dans le processus d'insertion des étrangers mais aussi et surtout dans la mise en place d'une offre de cours en langues et, qui plus est, adaptée à ce type de public. Le « choix » d'apprendre l'une ou l'autre des langues de la localité est ici aussi lié à la nécessité de faire face aux actes de la vie quotidienne, actes qui se feront en français, en allemand ou en dialecte suisse-allemand selon leurs propres parcours sociolinguistiques antérieurs. Nous avons vu par exemple qu'il peut être possible d'oublier une langue apprise dans le pays d'origine une fois que l'on est installé en Suisse, alors que cette langue est l'une des langues communales : c'est bel et bien le réseau local ainsi que les dynamiques de cohabitation entre les groupes linguistiques dans la commune qui agissent sur les pratiques en langues des individus.

S'il y a des variantes interprétatives entre les différents acteurs sociaux nous pouvons aussi observer qu'il y a des récurrences dans les imaginaires identitaires et les représentations des dynamiques relationnelles entre les différents acteurs communaux. Ce sont ces récurrences qui permettent de juger de la pertinence d'un modèle d'interprétation, qu'il s'agit maintenant de schématiser puisque c'est grâce à la mise en relation entre les divers points soulevés que nous parviendrons à ancrer ces représentations et ces pratiques dans un système social plus large.

**Figure 8**

Schématisation de la mise en relation des représentations sur les dynamiques de rapprochement et d'éloignement des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion sociolinguistiques





Nous considérons en effet que l'élément-clé qui organise les représentations des dynamiques de rapprochement et d'éloignement entre les « étrangers du dedans » et les « étrangers du dehors », de même que les rapports aux langues des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion est *la conception originelle des appartenances*. D'un côté, c'est parce que les origines différencient les communautés linguistiques nationales que l'on entretient un imaginaire national qui permet leur rapprochement et l'aménagement d'une cohabitation dans les communes bi-plurilingues. De l'autre, c'est aussi parce que les origines différencient les nationaux des non-nationaux que l'on maintient de manière permanente les étrangers à distance, dans un espace éloigné qui, lui, permet de renforcer la cohésion du groupe national.

On se rappelle que les différentes typifications des francophones et des germanophones des deux communes relatives aux « figures helvétiques<sup>319</sup> » étaient semblables les unes les autres. Il est en effet ressorti que, dans la Commune F, les francophones considéraient que les Suisses sont unis par *l'hétérogénéité cantonale, la démocratie et le plurilinguisme*, et les germanophones, par *le Sonderfall, la démocratie et le plurilinguisme*, alors que dans la Commune G, les germanophones estimaient que les Suisses ont des *appartenances diverses rassemblées par la démocratie et le système confédéral* et les francophones, que les Suisses sont *fusionnels, liés par le Sonderfall et la démocratie*. C'est parce que les origines sont différentes entre les communautés linguistiques que celles-ci doivent s'appuyer sur une conception politique de l'appartenance pour entretenir et alimenter leurs liens et leur affection à l'égard du nous collectif.

C'est en effet par leur appartenance à la communauté de référence nationale politique que les membres de ce nous collectif hétérogène se reconnaissent et peuvent revendiquer leur ancrage légitime dans cet espace national. C'est aussi par la création de dispositifs politiques que les rapports sociaux entre les communautés linguistiques sont construits et entretenus. Être suisse, c'est pouvoir participer aux processus de décisions politiques, c'est pouvoir se revendiquer de la démocratie et des institutions politiques (être en possession des ressources possibles pour l'expression politique du « style de vie », c'est-à-dire avoir le droit de vote et être inséré dans le système démocratique) parce que l'on fait partie de la communauté des citoyens. Ce sont les droits citoyens qui font référence à cette communauté de référence nationale politique.

Tel que nous l'avons déjà souligné, c'est le canton qui a hérité de la médiation entre la citoyenneté nationale et l'État national qui, lui, ne peut que reconnaître l'hétérogénéité linguistique des cantons. Parce que le citoyen helvétique est d'abord lié au canton, c'est ce dernier qui actualise les

---

<sup>319</sup> Si la notion de « figures helvétiques » se veut rassembleuse et fédératrice, nous préférons mettre le terme au pluriel et non pas au singulier puisque cet imaginaire helvétique se compose de différents éléments que l'on explique ici. Par ailleurs, nous avons voulu rester fidèle aux typifications qui sont ressorties des analyses précédemment présentées.

appartenances collectives basées sur des conceptions culturalisantes et qui reconnaît les « communautés linguistiques ». Être suisse, c'est être justifié ou légitimé dans son appartenance à l'espace politique helvétique qui reconnaît ces communautés linguistiques qui ont des origines différentes parce qu'issues d'aires linguistiques variées qui culturalisent les individus relevant de ces communautés : la revendication d'un ancrage local est possible parce que les communautés linguistiques sont légitimées par les institutions helvétiques et que leurs langues sont consacrées par l'imaginaire collectif plurilingue. En ce sens, on se rappelle aussi les typifications que nous avons été en mesure de dégager pour chacun des groupes linguistiques. Ainsi, les francophones de la Commune F voyaient les communautés linguistiques comme *culturellement distinctes*, les germanophones de la Commune F, comme *naturellement distinctes*, les germanophones de la Commune G comme ayant des *cultures distinctes* et les francophones de la Commune G, comme ayant des *différences distinctes et variées*. Ainsi, les « traits identitaires » utilisés par les divers acteurs pour définir les uns et les autres viennent en fait renforcer l'imaginaire de référence des groupes linguistiques, en même temps qu'ils illustrent les représentations que chacun des groupes véhicule sur l'autre. Or, nous avons pu constater que si l'un et l'autre des deux groupes se perçoit et perçoit l'autre de telle ou de telle manière, tous utilisent en fait les mêmes caractéristiques qui, tantôt définiront les francophones, tantôt définiront les germanophones ; l'ensemble de ces membres du « nous collectif suisse » partage ainsi un même stock commun de connaissances au sein duquel sera puisé des éléments pour décrire une réalité selon les positionnements individuels / collectifs et l'évaluation de la situation.

Or, malgré cette conception politique des appartenances qui permet de rapprocher les différences, nous avons observé que sur le plan local de la cohabitation, il y a des rapports de forces entre les groupes qui se traduisent de deux manières. Il y a d'abord une volonté de préserver, voire de favoriser, sa communauté linguistique d'appartenance pour éviter l'assimilation linguistique. Certes, il ne faut pas oublier que les positionnements entre les groupes sont tributaires de cette vision des rapports entre groupe majoritaire et groupe minoritaire et qu'ils vont varier si l'on conçoit que les dynamiques relationnelles entre les communautés linguistiques se vivent sur le plan national, sur le plan cantonal ou sur le plan communal. De plus, il y a des différences démographiques objectives en termes de nombre entre les groupes linguistiques qui doivent cohabiter dans des communes qui ne sont pas monolingues mais bien bi-plurilingue et qui, de surcroît, se trouvent dans un territoire officiellement bilingue. Mais *c'est parce que* les individus se perçoivent comme appartenant à des communautés linguistiques différentes qu'ils se doivent de les préserver : les communautés linguistiques jouissent en effet de la garantie du respect de leur langue dans les institutions

administratives parce que le français et l'allemand sont des langues officialisées par le canton de Fribourg et par la Confédération, mais ne jouissent pas de la garantie du respect de leur statut parce que les communes sont libres d'aménager à leur façon la cohabitation et la prise en compte des communautés linguistiques sur leur territoire (selon la Constitution fribourgeoise). C'est donc cette volonté de préservation de leur communauté qui stimule des attitudes à l'égard des langues, attitudes qui agissent sur les pratiques en langues dans les communes, ces pratiques instaurant de fait une asymétrie de statuts entre les langues et qui ont des effets sur les rapports entre les groupes linguistiques. Ces pratiques viennent ainsi tantôt appuyer la force numérique du groupe (francophones de la Commune F), tantôt valoriser son infériorité numérique (germanophones de la Commune F), tantôt créer le sentiment de prendre en compte la complexité relationnelles entre les communautés linguistiques (germanophones de la Commune G) et tantôt, sécuriser son infériorité numérique (francophones de la Commune G).

Les rapports de forces entre les groupes linguistiques se traduisent également dans la lutte (non-déclarée) pour la gestion des institutions locales. Pourquoi ? Parce que contrôler les institutions-clés, c'est disposer des ressources propices à l'expression du mode de vie locale, c'est contribuer à la mise en scène de la « culture locale » (c'est-à-dire participer à des engagements locaux valorisés et valorisants) et c'est aussi pouvoir jouir de la désignation symbolique (c'est-à-dire d'avoir la possibilité de se revendiquer du lieu, revendication qui sera reconnue par les pairs). Cette lutte non-déclarée sera réglée par l'aménagement séparé des communautés linguistiques, particulièrement sur le plan des institutions éducatives puisque cette séparation permet la préservation de chacun des deux groupes dans l'une et l'autre des deux communes étudiées ; maintenir des frontières permet ainsi de maintenir ou de protéger l'univers symbolique de références, de garder intact l'ordre institutionnel, étant donné que c'est par la ségrégation des définitions rivales de la réalité que l'on maintient la cohérence sociale d'un groupe. C'est par ailleurs ce qui ressort de la typification des représentations des dynamiques relationnelles entre les communautés linguistiques : les francophones de la Commune F conçoivent que c'est une *commune francophone aux pratiques linguistiques séparées* et les germanophones, une *commune à majorité francophone aux groupes linguistiques séparés*; pour la Commune G, les germanophones considèrent qu'elle est une *commune bilingue aux pratiques linguistiques inversées* et les francophones, une *commune germanophone à la minorité linguistique sur la défensive*.

C'est par la réactualisation du « discours de la bonne entente » et de « l'harmonie entre les communautés linguistiques », ainsi que par l'évitement des contacts entre les communautés linguistiques dans des institutions-clés que la paix des langues et des groupes peut être assurée. Cet

évitement est possible grâce à l'officialisation d'une « gestion bilingue » de l'administration (chacun peut ainsi, *en principe*, avoir les informations dans sa langue et / ou intervenir dans sa langue dans les institutions-clés) et à la mise en place de procédures ou de pratiques particulières (Comité scolaire pour la sélection des cursus dans la Commune F; responsabilisation du choix du cursus et donc non-appui en langue pour les élèves suisses dans la Commune G), qui permettent de préserver les univers de références de chacun des deux groupes dans les institutions-clés de la commune.

C'est aussi par la conception originelle des appartenances que l'on conçoit le rapport à l'« autre du dehors ». C'est en effet parce que l'on prête à l'étranger non-national des origines intrinsèquement différentes (notamment expliquées par sa « condition ») de celles des Suisses que l'on considère que les étrangers appartiennent à des communautés culturelles et que l'on transmet d'une génération à l'autre le statut juridique « d'étranger ». Ainsi, tandis que les francophones de la Commune F voient les étrangers comme des individus qui sont *conditionnés par leur culture*, les germanophones de cette même commune perçoivent qu'ils sont *indéfiniment marqués par leurs racines*. Nous retrouvons aussi cette idée dans la Commune G, puisque les germanophones considèrent que les étrangers ont des *origines immuables* alors que les francophones pensent les étrangers comme des individus qui sont *identifiés par leurs appartenances communautaires*.

On conçoit en effet que ce sont leurs conditions (sphère intime, qui renvoie aux comportements, aux émotions ou aux croyances), associées à leurs appartenances culturelles, qui maintiennent les étrangers à l'intérieur de leur communauté (culturelle) et, par extension, qui les empêche de faire pleinement partie de la collectivité locale. C'est sa condition (essentialiste) qui institue la frontière entre « l'étranger » et « le Suisse », puisque c'est celle-ci qui situe l'étranger dans le social et définit les modalités de rapprochement ou de distanciation avec la population établie. C'est également sa condition qui rend l'étranger potentiellement apte à assumer des fonctions spécifiques dans la collectivité. Rappelons-nous, à titre d'exemple, que l'étranger est celui qui peut assurer le lien entre les nouveaux arrivants et la société locale : ceci est en fait révélateur de l'espace social *pensé* pour l'étranger, c'est-à-dire un espace lié à sa fonction symbolique, qui est d'assurer une « passerelle entre deux mondes », le monde extérieur (hors de la Suisse) avec le monde intérieur (la Suisse).

Ce sont ces origines différentes qui font que l'octroi du droit de vote n'est pas pensé, ni même *pensable*, parce que ceci est une prérogative suisse. Nous l'avons déjà souligné, la citoyenneté suisse fait automatiquement référence à un lieu d'origine et donc, à des ancêtres rattachés à un lieu géographique précis : l'individu est en ce sens lié à une « famille » qui, elle, a des « ancêtres » ancrés dans le territoire. Il y a donc, derrière, l'idée que cette prérogative suisse se transmet en fait par le

sang. C'est par ailleurs cette conception originelle qui justifie la perpétuation de la *situation* d'étrangers (droits et devoirs liés à la nationalité) et l'entretien des frontières entre Suisses et Italiens / Espagnols / ressortissants d'ex-Yougoslavie. La différenciation basée sur les origines justifie également la non-intégration de l'étranger dans l'imaginaire national et permet, par extension, de maintenir la paix sociale puisque cette non-intégration renforce les liens de la « communauté de référence nationale politique » déjà fragilisée par l'hétérogénéité des origines des communautés linguistiques. C'est bien la conception originelle des appartenances qui maintient l'étranger éloigné de l'imaginaire identitaire collectif helvétique. Malgré tout, l'intégration est possible par la participation voire l'implication dans la vie collective ou dans les structures locales (vie culturelle, vie associative, vie professionnelle). Si l'on considère que « les Italiens » et « les Espagnols » ont maintenant intériorisé l'ordre institutionnel dans leurs propres pratiques, étant donné que l'« on ne voit plus qu'ils sont étrangers », « les musulmans » ont des « styles de vie qui se remarquent », parce que perçus éloignés et donc visibles, et ne se sont donc pas adaptés aux modes de vie des membres de ces collectivités locales.

En ce qui concerne l'intégration et la participation des étrangers à la vie collective, nous remarquons toutefois des tendances différentes entre les francophones et les germanophones. En nous référant aux typifications qui sont ressorties, nous remarquons en effet que les francophones des deux communes semblent mettre l'accent sur l'assimilation : les francophones de la Commune F pensent que les étrangers *doivent fusionner avec la communauté locale* et ceux de la Commune G, qu'ils *doivent s'assimiler*, permettant ainsi de *conforter le poids des francophones*. Les germanophones, de leur côté, semblent plutôt insister sur la responsabilité individuelle : ceux de la Commune F jugent que les étrangers, qui sont *francophones*, sont *responsables de leur intégration* alors que ceux de la Commune G estiment qu'ils doivent *participer à la vie collective* et qu'ils sont *responsables de leur apprentissage en langues*.

Sur cette question, nous pouvons alors nous interroger à savoir si ces attentes et représentations différentes à l'égard du processus d'intégration des étrangers est à lier avec leurs propres rapports aux langues ? En guise de rappel, Widmer écrit que les rapports aux langues que les Suisses romands et les Suisses allemands entretiennent avec leurs propres langues peuvent agir sur les espaces possibles et pensables pour l'insertion des étrangers. Du côté des premiers, aux sphères publiques et économiques devraient correspondre la langue territoriale, alors que la sphère privée serait considérée comme relevant de la liberté des langues : il ne serait pas problématique d'y élire des personnes étrangères, pour autant qu'elles puissent s'exprimer en français. Du côté des deuxièmes, les sphères publiques et privées auraient au contraire une continuité, étant donné qu'elles sont

considérées comme relevant du même espace collectif, alors que, dans la sphère économique, le choix de la langue serait utilitaire. Aussi les étrangers pourraient-ils occuper une place dans la sphère économique mais il leur serait plus difficile de pénétrer les deux premières sphères parce qu'ils n'appartiennent justement pas à la communauté. Or ici, ces typifications peuvent-elles laisser entendre que chez les francophones, il serait attendu que les individus s'uniformisent à la fois dans l'espace social et dans l'espace privé, d'où l'exigence d'une assimilation, alors que chez les germanophones, les étrangers seraient responsables de leur intégration collective, qui passerait obligatoirement par des activités publiques et sociales, mais laisserait place à un libre choix de leurs appartenances dans la sphère privée [Widmer, 2004] ?

Le modèle de Widmer est à nuancer lorsque l'on prend en compte le fait que francophones et germanophones conçoivent de manière semblable que les appartenances sont reliées à des origines. Ni les francophones ni les germanophones ne semblent en effet laisser une grande liberté de langue(s) dans la sphère privée des étrangers. Leur(s) langue(s) familiale(s) sont perçues comme un « frein à l'intégration » et en ce sens, celui qui veut s'intégrer se doit d'être capable de communiquer et de s'exprimer dans toutes les sphères de la vie collective dans la ou les langues locales. La nuance se situe peut-être plutôt dans la manière de concevoir les rapports entre les communautés. Les francophones peuvent en effet peut-être vouloir « absorber » les étrangers en exigeant des individus qu'ils s'assimilent, pour assurer l'homogénéité et la cohésion sociale de l'espace public ; la communauté locale collective aurait donc prééminence sur les communautés culturelles d'appartenances supposées. Les germanophones peuvent de leur côté concevoir qu'il y ait une juxtaposition de groupes, où les étrangers forment des communautés parmi d'autres, confirmant ainsi l'hétérogénéité de l'espace public mais où les modalités d'intégration se répartissent autrement entre le privé et le public. Mais dans tous les cas, ce sont ces origines qui différencient les nationaux des non-nationaux, qui maintiennent la frontière entre le « Suisse » et « l'étranger ».

Ces différenciations ne sont pas sans rappeler non plus les réflexions d'Entzinger concernant la multidimensionnalité des processus d'intégration des étrangers. Selon lui en effet, l'intégration est un processus complexe qui concerne de nombreux domaines relevant de l'État, du marché et de la conception de la nation. Mais selon lui, il faut plutôt se questionner à savoir si les ressortissants des pays étrangers sont perçus comme appartenant à une communauté non-autochtone ou en tant qu'individus ? Sur ce point, Entzinger distingue deux visions : celle des « communautaristes », où les étrangers ont des particularités spécifiques dont il faut tenir compte dans les politiques d'intégration étatiques et celle des « libéraux », qui estiment que l'immigration relève d'une décision personnelle et

que c'est à l'individu de s'intégrer à la société [Entzinger, 2000 : 105]. Ces différences entre francophones et germanophones sur les attentes et les représentations des modalités et degrés d'intégration des étrangers pourraient d'abord laisser croire que nous retrouvons ces deux modèles. Plus précisément, nous pourrions penser que les francophones ont une vision plus communautariste, puisque c'est parce que les étrangers ont des particularités culturelles, ou qu'ils sont identifiés par leur communauté, qu'ils doivent s'assimiler pour être considérés comme intégrés, alors que les germanophones ont une vision plutôt libérale, l'idée étant que les étrangers sont responsables de leur participation à la vie collective et de l'apprentissage des langues. Or, il ressort de notre terrain d'étude que, tant les francophones que les germanophones partagent à la fois la vision communautariste et la vision libérale : les étrangers ont des origines différentes parce qu'ils proviennent de communautés différentes, mais c'est à chacun de se responsabiliser pour se sortir de sa communauté et s'intégrer à la collectivité locale.

La nuance se situe plutôt sur les manières de concevoir les degrés d'intégration. Si, du côté francophone, l'intégration paraît plus assimilationniste, voire même totalitaire, l'individu reste libre dans le choix de ses appartenances : les liens entre l'État et l'individu sont garantis par le contrat civique, contrat essentiellement politique impliquant des droits et des devoirs et qui fait de l'espace public un lieu exempt d'appartenances communautaires, tandis que l'expression d'appartenances diverses sera confinée aux espaces privés. En ce sens, les références identitaires des individus restent flexibles et dynamiques puisque, même s'il lui est demandé de s'assimiler socialement, l'individu peut choisir lui-même ses loyautés et ses appartenances. Du côté germanophone, c'est plutôt la conception communautariste qui prédomine : si l'on se doit de respecter les appartenances premières de chacun, ce sont ces dernières qui constituent l'essence même de l'individu. Conditionné par son « identité première », l'individu ne peut pas la changer, même s'il peut chercher à s'intégrer dans un autre milieu ; en ce sens, c'est bien une vision statique, essentialiste de l'individu qui est ici présentée [Schnapper, 2000 ; Elias, 1973 ; 1969].

Avec l'introduction de la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr) en 2008, des injonctions à l'égard de l'intégration permettent dorénavant aux Suisses d'exiger des étrangers qu'ils fassent preuve de « bonne volonté » et démontrent qu'ils « veulent » s'intégrer, notamment par l'apprentissage de l'une des langues nationales (art. 4, al. 4, LEtr), ceci afin de favoriser « la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels » (art. 4, al. 1, LEtr); en ce sens, la notion d'intégration « suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à

leur égard » (art. 4, al. 3, LEtr). Autrement dit, l'intégration doit favoriser la « bonne entente » entre les « locaux » et les « étrangers » et cette bonne entente doit passer par l'incorporation, par « l'autre du dehors », des pratiques et des modes de vie de la population déjà établie afin d'homogénéiser l'ensemble de la collectivité. Nous retrouvons donc ici aussi ce mélange entre une vision communautariste et une vision libérale.

Tel un reproche à une « loyauté ambiguë de l'étranger » [Schütz, 2010 ; 1944 : 37], la non-adhésion totale de l'étranger au nouveau modèle culturel par le maintien de pratiques issues de son groupe national d'appartenance ou par la référence à son propre univers de connaissances font de l'étranger un individu suspect par les « établis » parce que, ayant construit un univers « hybride culturel », vivant à la frontière des deux modèles [*Ibid.*], il est susceptible de troubler la cohésion de la collectivité. Et ce d'autant plus que le nombre risque de modifier les rapports de force entre les différents groupes locaux. Bien qu'encore majoritaires, les « établis » tant francophones que germanophones peuvent ressentir une forme d'insécurité devant la présence « des étrangers » (perçus ici comme une masse globale uniforme) qui pourraient, à terme, reconfigurer les dynamiques locales de cohabitation, les références identitaires élaborées instituant les catégories et donc, les hiérarchies entre les groupes ou encore l'accès aux lieux, aux institutions et aux ressources collectifs. En ce sens, nous pouvons considérer qu'il y a une sorte de recherche d'assimilation des étrangers, posant par le fait même (implicitement) la question des capacités d'accueil de la société, posée ici de manière négative [Studer, Arlettaz et Argast, 2013 : 12 – 14].

En outre, nous avons pu observer que dans ces communes bi-plurilingues, les étrangers doivent répondre à la double injonction de participer aux structures collectives (se faire connaître et reconnaître) *et* de se fondre dans la société locale (s'effacer, devenir invisible) pour ne pas se faire remarquer. Ces attentes laissent entendre qu'il y a une injonction d'*intégration totalitaire schizophrénique* : même s'il lui est demandé de s'incorporer à la collectivité locale en effet, l'étranger est en permanence exclu de l'imaginaire du nous collectif helvétique puisque l'on met l'accent sur le caractère perpétuel de sa condition culturalisée qui le renvoie à ses origines (prétendues et fantasmées). Ceci pourra par ailleurs expliquer pourquoi, même après trois générations, « les Italiens » ou « les Espagnols » sont encore nommés ainsi : même dans un rapprochement possible à travers l'« intégration », à travers l'intériorisation des pratiques collectives, ils sont encore bel et bien



considérés comme « des Italiens » ou « des Espagnols », c'est-à-dire des étrangers qui restent éloignés des Suisses parce qu'ils sont d'autres origines<sup>320</sup>.

Dans ces processus d'intégration, la « langue d'héritage » des familles ayant connu la migration est perçue comme un frein, voire même un obstacle à l'intégration, alors que se pose la question de cette « langue d'héritage » familiale des groupes linguistiques officiellement reconnus sur le plan national. Nous avons vu en effet que les francophones et les germanophones se perçoivent comme des communautés linguistiques, qui vont chercher à préserver leur propre univers de référence particulièrement dans ces milieux de cohabitation bi-plurilingues. Contrairement aux personnes de nationalité étrangère, nous pouvons alors nous interroger si les francophones et les germanophones ne se voient pas justifiés de transmettre leur(s) propre(s) langue(s) à l'intérieur de leur cadre familial seulement parce qu'ils parlent les langues consacrées (français et allemand) par les institutions et les constitutions (fribourgeoise et confédérale) ? Autrement dit, tandis qu'il est reproché aux « étrangers » de continuer à parler leur langue dans le cercle familial, ceci sera « naturel » pour les « Suisses », qui peuvent légitimement transmettre leur langue à l'intérieur de leur famille parce qu'ils parlent des langues qui sont reconnues comme faisant partie de l'univers collectif national<sup>321</sup>. Les langues allochtones peuvent-elles en ce sens représenter une menace pour la cohésion nationale, qui est perçue comme fragilisée par cette hétérogénéité et ce plurilinguisme officiellement reconnus ? Est-ce que l'éloignement de l'« autre du dehors » identifié comme différent dans ce contexte de proximité relationnelle est nécessaire pour renforcer la cohésion nationale (et sociale), pour constituer un groupe légitime spécifique parce qu'il se sent fragilisé par sa propre hétérogénéité ?

Nous avons pu toutefois observer que, si les acteurs ayant connu la migration mettent en avant leurs particularités en tant qu'individu ou tentent parfois de s'opposer aux assignations dont ils font l'objet ou encore, relativisent les appartenances des uns et des autres groupes catégorisés (« Suisses », « Suisses allemands », « Suisses romands », « étrangers »), ils reprennent aussi les discours dominants des « Suisses » sur les rapports entre les groupes et les rapports aux langues. Aussi allons-nous maintenant jeter un coup d'œil sur le schéma que nous avons pu construire en mettant en relation leurs représentations.

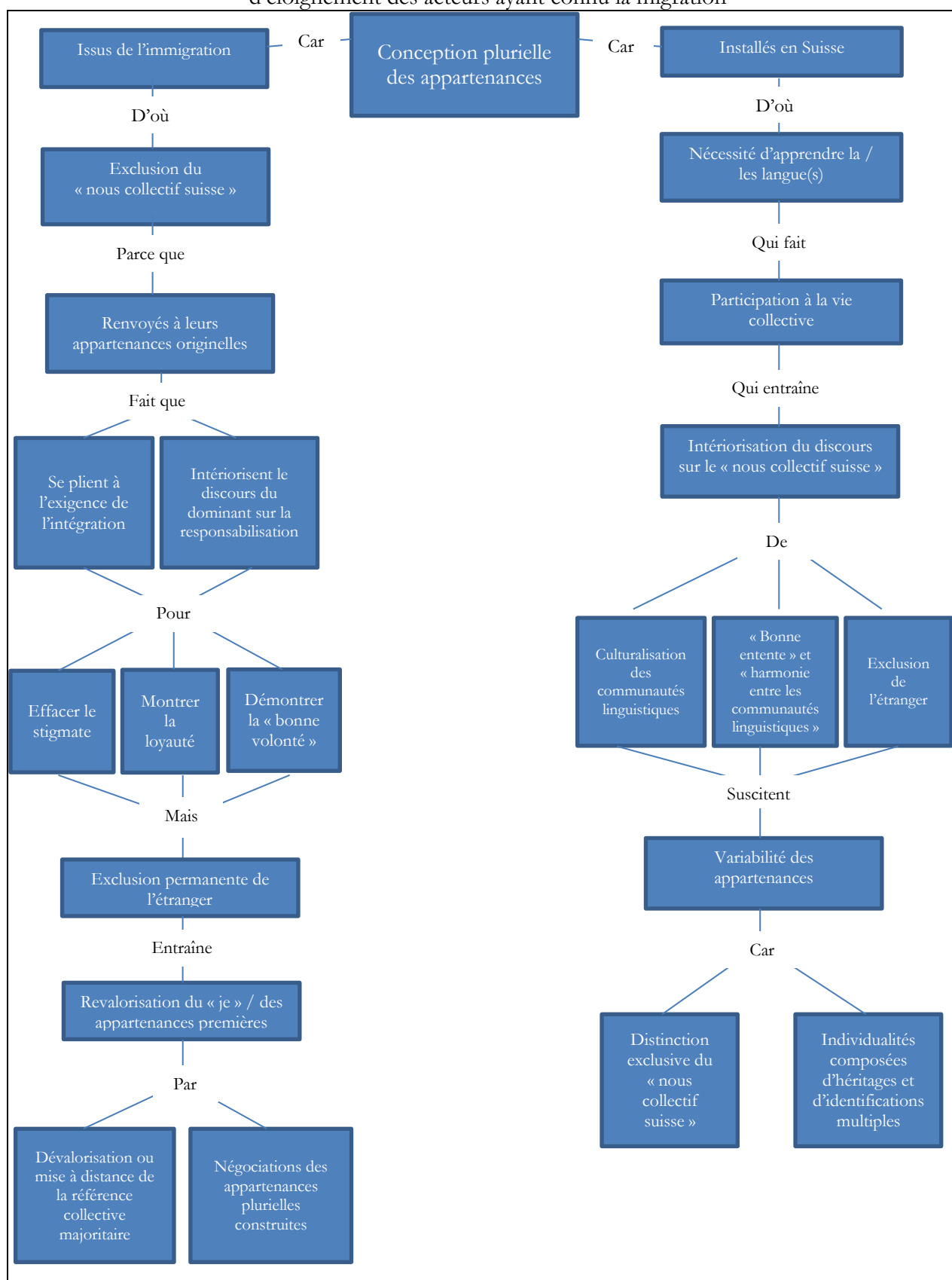
---

<sup>320</sup> Sur cette question, nous pouvons préciser qu'il est possible que cette désignation est en partie à lier avec le fait que les parents ou les grands-parents italiens et espagnols arrivés sur le sol helvétique au courant des années 1950 et des années suivantes soient restés juridiquement étrangers, n'ayant pas obtenu ou n'ayant pas demandé la nationalité. Or, nous avons vu que, même si un non-national obtient la nationalité suisse, il reste tout de même étranger sur le plan symbolique.

<sup>321</sup> Si le dialecte suisse-allemand ne fait pas partie des langues officialisées par les constitutions fribourgeoise et confédérale, il fait tout de même partie de l'imaginaire plurilingue helvétique et peut être transmis dans le cadre familial.

**Figure 9**

Schématisation de la mise en relation des représentations sur les dynamiques de rapprochement et d'éloignement des acteurs ayant connu la migration



A la lumière des commentaires des interlocuteurs de notre deuxième corpus, il apparaît en effet que ce qui motive et agit sur les processus de rapprochement et d'éloignement entre les « étrangers du dedans » et les « étrangers du dehors » ainsi que les identifications est *la conception plurielle des appartenances*. C'est la pluralité des sentiments d'appartenance liée aux réaménagements des identifications nées des socialisations primaires et secondaires, qui fait que ces acteurs sociaux sont à la fois proches et éloignés des « locaux » : proches parce qu'ils intériorisent des éléments de l'imaginaire national et éloignés parce qu'ils se démarquent des uns et des autres étant donné qu'ils n'appartiennent pas de fait au « nous collectif suisse » ou qu'ils en sont exclus. Si cette conception plurielle des appartenances a parfois pour effet de brouiller les frontières entre le « eux », le « nous » et le « je », elle révèle aussi le fait qu'elle est le résultat de la négociation entre les éléments qui font sens pour l'acteur social, la pluralité des lieux à partir desquels il peut recomposer ses identifications et la marge de manœuvre dont il dispose pour l'affirmation de soi et la reconnaissance de ses ancrages souhaités.

Si les « étrangers » restent en principe libres de choisir leurs appartenances, les nationaux semblent toutefois avoir tendance à réduire la pluralité des choix de ces appartenances. Assignées en permanence à des appartenances communautaires qui les maintiennent dans le statut d'« étrangers », même lorsqu'elles ont obtenu la nationalité suisse, les personnes ayant connu la migration sont en quelque sorte amenées à se conformer à la place et au statut que leur attribuent les nationaux, non seulement dans la collectivité locale mais aussi dans leur imaginaire social et identitaire. La question se pose à savoir si les « mises en scènes du soi » possibles des non-nationaux ne se réduisent pas aux seuls espaces d'intégrabilité qui leur sont attribués, à savoir l'affirmation de leurs appartenances issues de leurs socialisations premières. De quelle marge de manœuvre jouit-on en effet, lorsque l'on est constamment rattaché et assigné à un univers communautaire – et qui plus est, imaginé et fantasmé – qui a pour effet d'être maintenu à l'écart du nous collectif national ?

Ces acteurs sociaux sont en effet d'abord issus de la migration : c'est par cette particularité d'être considéré comme *outsider* [Elias et Scotson 1997 ; 1965] par le groupe dominant, exclusion construite à partir de la conception originelle de ses appartenances et par laquelle il est identifié, que les frontières symboliques entre le « nous collectif suisse » et l'« étranger » sont fixées, frontières qui excluent « celui qui vient du dehors » de l'imaginaire identitaire de référence. Parce que les « origines » différentes le postule en amont en non-conformité avec la collectivité nationale, renforçant du même coup la représentation de la « communauté des vertueux » [*Ibid.*], l'étranger a peu de marge de manœuvre pour la mise-en-scène de son « style personnel » qui pourrait être

interprété comme une déviation par rapport à la réalité sociale du milieu dans lequel il se trouve [Berger et Luckmann, 2008 ; 1966 : 128 – 129] : s'il souhaite ne plus faire l'objet d'une assignation négative, s'il veut se faire reconnaître comme membre du groupe de référence, il se voit en quelque sorte contraint d'accepter la définition dominante de la notion d'intégration, qui veut que ce soit l'étranger qui *doit* s'insérer, de sa propre initiative et de son plein gré, dans la collectivité afin de ne pas perturber la cohésion sociale. Il y a en quelque sorte incorporation de la « violence symbolique » [Bourdieu, 1982] par les individus, de ces mécanismes de reproduction des rapports de pouvoir. Ceci d'autant plus qu'il faut éviter de montrer que l'on rencontre des « problèmes d'intégration », qui sont dorénavant pensés comme relevant uniquement de l'individu lui-même et non des institutions locales, des conditions d'accueil ou encore des solidarités locales existantes [Elias et Scotson, *op. cit.* : 172 – 183].

C'est donc cette mise à distance, par le groupe dominant, du groupe dominé qui conduit ce dernier à vouloir réduire cette distanciation par un rapprochement obligé du groupe de référence afin de se faire reconnaître et de tenter d'effacer les frontières symboliques. A cet égard, on se rappelle que les typifications relatives aux dynamiques relationnelles entre les communautés linguistiques et les étrangers qui ont été mises en évidence étaient que les étrangers étaient *responsables de leur intégration et apprenaient le français* pour les acteurs qui habitent la Commune F et qu'ils étaient *garants de leur intégration* et qu'ils *apprenaient les langues selon leur parcours* pour ceux qui habitent la Commune G.

La recherche de reconnaissance par autrui passe ainsi par la manifestation d'une loyauté à l'égard de la collectivité de résidence ainsi que de la « bonne volonté d'intégration » en essayant de faire accepter l'ancrage de ses « origines » dans ce nouveau territoire. Cette acceptation passera particulièrement par l'effacement de ce qui peut être jugé différent dans la sphère publique et en faisant sien les rôles et les attitudes du milieu environnant, favorisant ainsi un double processus d'identification, à la fois individuelle mais aussi à travers la reconnaissance du groupe, à la réalité sociale.

Or, malgré cette recherche de reconnaissance, les frontières entre le groupe dominant et le groupe dominé ne s'effacent pas : le premier exclut en effet de manière permanente le deuxième, à partir du principe que les étrangers ont des origines différentes et que les diversités (linguistiques et culturelles) autres que celles reconnues par l'État sont écartées de l'espace pensé et pensable du « nous collectif suisse », voire même non tolérées sur le territoire national. Cette non-inclusion conduit les individus, qui revendiquent le droit de se définir eux-mêmes et notamment dans cette situation de pluralité des appartenances (entre ces socialisations premières et deuxièmes), à mener

une forme de lutte pour l'affirmation du « je ». Cette « aspiration à l'autonomie » [Ramos, 2006 : 18] s'exprime à travers les appartenances premières *parce que* le groupe dominant renvoie systématiquement les acteurs ayant connu la migration à ces appartenances fantasmées et pensées comme étant « uniques » : il y a donc une recherche de réparation individuelle en revalorisant le « je » par la mise à distance des caractéristiques censées définir le « nous collectif » dominant et en cherchant à négocier la dimension normative de l'héritage des appartenances premières en mettant l'accent sur la pluralité et la complexité des appartenances. C'est en ce sens que nous devons comprendre que ces personnes issues de la migration mettent plutôt l'emphase sur la *situation* (statut juridique, droits et devoirs, soit celui qui ne possède pas la légitimité « naturelle » des natifs) de l'étranger, même si à l'occasion la *condition* (émotions, agissements, coupures avec le passé) est évoquée puisque les appartenances sont *aussi* construites par cet héritage migratoire. C'est également en ce sens que nous pouvons comprendre que les typifications qui sont ressorties par rapport aux « figures helvétiques » présentaient un caractère plutôt général, alors que les « figures de l'étranger » insistaient sur la diversité des appartenances : pour les acteurs de la Commune F, les Suisses sont des personnes *légitimes régies par un État de droit* et les étrangers, des *individus aux statuts et conditions variés*, alors que pour ceux de la Commune G, les Suisses étaient *identifiés par la différenciation* et les étrangers, des *individus aux appartenances complexes*.

Les appartenances sont aussi plurielles parce que ces acteurs sociaux sont installés (depuis de nombreuses années) en Suisse et / ou dans la commune. Ils ont été obligés, d'une manière ou d'une autre, d'apprendre la ou les langues locales / nationales. Aussi est-ce parce qu'ils ont appris la ou les langues (à des degrés variés) qu'ils se sont appropriés le contexte social quotidien et qu'ils ont même intériorisé les expériences historiques et biographiques de la société. C'est en effet par la connaissance de la ou des langues que les individus peuvent participer, sous une forme ou une autre, de manière passive ou active, à la vie collective : ils peuvent ainsi puiser dans le stock commun de connaissances de la collectivité qui est justement transmissible par le langage (et aussi par l'école, pour ceux qui ont pu être scolarisés ailleurs en Suisse ou dans l'une des deux communes étudiées). Nous l'avons vu, le « choix » de la langue d'apprentissage sera cependant fonction des systèmes de sanction organisés par le « marché des langues » [Bourdieu, 1982 : 14] : c'est cette loi qui attribue des valeurs aux langues et qui ont pour effet de déconsidérer une langue ou de lui attribuer un prestige et donc, qui a des effets sur les « choix » linguistiques. Ainsi, tandis que les acteurs ayant connu la migration qui habitent la Commune F n'ont appris *que* le français, ceux de la Commune G parlent la ou les langues de leurs réseaux et celle(s) qui ont fait partie de leur parcours en Suisse.

Nous pouvons observer que l'intériorisation de ce stock commun de connaissances sur ce qui constitue le « nous collectif suisse » démontre ou traduit l'idée que les acteurs sociaux s'identifient à la collectivité environnante : ce n'est que lorsque les normes et attitudes d'autrui deviennent subjectivement signifiantes pour soi, que l'on peut intérioriser la réalité sociale. Autrement dit, ce n'est que lorsque cet univers symbolique social présente de la pertinence pour lui, que l'individu l'intègre dans sa propre structure de pertinence [Schütz, 2010 ; 1944 : 19]. Il y a donc bel et bien re-socialisation de l'individu ayant connu la migration : l'identification à une communauté mène non seulement à une forme de conformité et de contraintes individuelles par l'engagement moral individuel lié aux droits et devoirs qu'elles suggèrent, mais recouvre aussi tous les types de relations, qu'elles soient affectives ou non et qui, *in fine*, conduisent à la conformité et à la reproduction des normes collectives portées par la communauté [Ferréol, 2004 ; 2003 : 63 ; Gallissot, 2000 : 55 et 58].

C'est par ce processus d'intériorisation du stock commun de connaissances que ces acteurs sociaux reprennent tout ou en partie ces éléments caractéristiques censés définir le « nous collectif suisse », notamment en ce qui concerne la culturalisation des communautés linguistiques (rapports majorité / minorité entre les communautés ; rapports aux langues), le discours de la « bonne entente » et de l'« harmonie entre les communautés linguistiques » et enfin, l'exclusion permanente de l'étranger. C'est en ce sens que l'on peut comprendre les typifications qui sont ressorties à propos des communautés linguistiques, qui à la fois reproduisent le discours ambiant et remettent en question les identifications de l'une et de l'autre, tout comme la manière dont se conçoivent les dynamiques entre les communautés linguistiques : si ces acteurs sociaux de la Commune F jugent que les communautés linguistiques *cobabitent bien* et que la Commune F est une *commune francophone favorable aux germanophones*, ceux de la Commune G conçoivent que les communautés linguistiques ont des *frontières perméables* et que la commune G est une *commune bilingue et conflictuelle*.

Parce que cette intériorisation est toutefois sujette à variation, selon les interprétations de chacun : en étant justement exclus du groupe de référence, ces acteurs sociaux vont aussi prendre position en s'affirmant à l'aide du « je », puisqu'ils veulent se donner eux-mêmes leurs propres modèles d'affirmation du soi pour définir leurs appartenances. Ils vont aussi créer du lien dans les discontinuités et afficher ce qui fait sens pour eux [Ramos, *op. cit.* : 25 – 26] : ils négocient, en quelque sorte, les liens entre les socialisations premières et secondaires, liens où se jouent en fait cette dynamique entre désir d'appartenance et d'éloignement pour l'affirmation de leur singularité, singularité qui n'est pas reconnue parce que seules les origines étrangères sont retenues comme pertinentes aux yeux du groupe dominant pour la définition de ces acteurs sociaux.

Afin de mettre en liens ces représentations et ces pratiques dans un système social plus large, appliquons maintenant le modèle du noyau central des représentations aux observations qui viennent d'être soulevées.

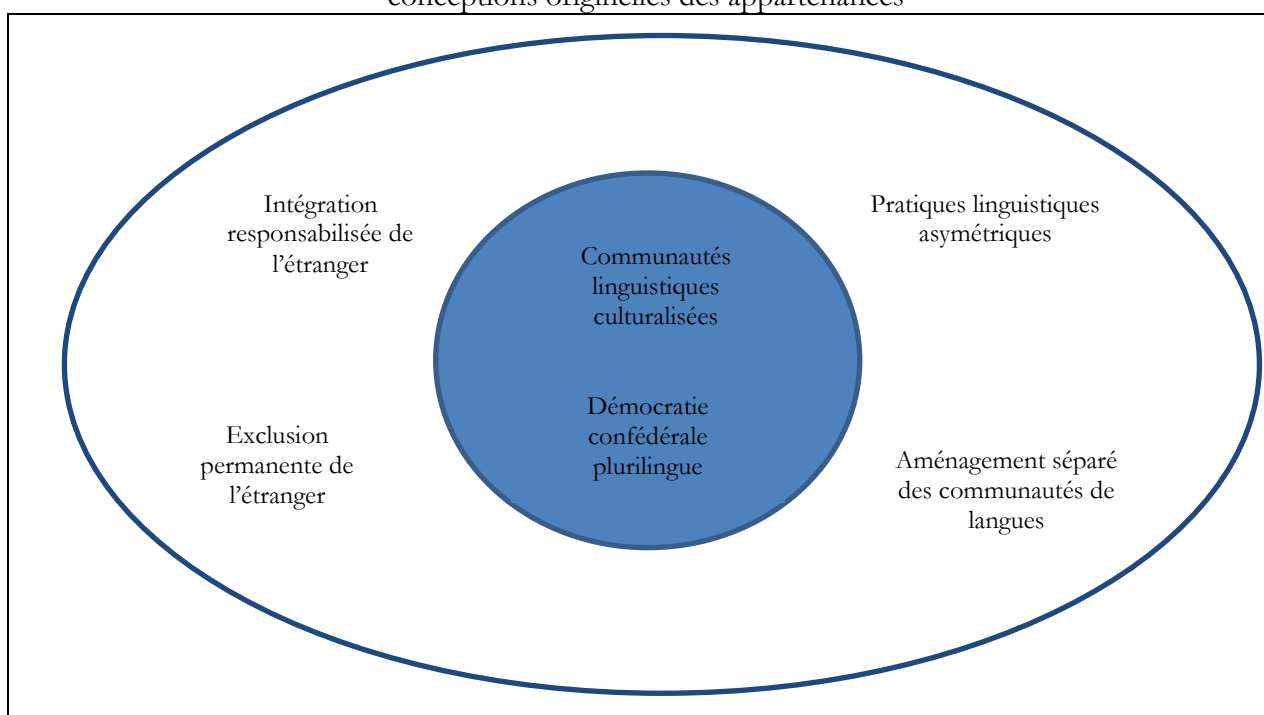
## CHAPITRE 2. DISCUSSIONS SUR LES REPRÉSENTATIONS DES ACTEURS SOCIAUX DES DEUX COMMUNES AUTOUR DU MODÈLE DU NOYAU CENTRAL DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

### 2.1 MODÈLE DU NOYAU CENTRAL DES ACTEURS ET CO-ACTEURS DES PROCESSUS D'INSERTION : DES APPARTENANCES ORIGINELLES

Suivant les liens qui ont été construits entre les différents éléments qui sont ressortis des propos des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion, voici comment se présente le modèle théorique du noyau central des représentations sociales :

**Figure 10**

Représentations de l'organisation sociale suisse des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion : conceptions originelles des appartenances



L'idée principale ici est que l'identification à une communauté ayant les mêmes origines et l'adhésion à ses particularités mènent à la conformité des normes collectives portées par la communauté et à leur reproduction par les individus [Ferréol, *op.cit.* : 6 ; Gallissot, *op. cit.* : 55 et 58].

Ici, la communauté est d'abord linguistique : elle est pensée en termes « organiciste ethnicisante » [Meune, 2011 : 18], où la langue est le lieu de l'appartenance des initiés parce qu'ils reconnaissent sa validité en tant qu'élément de distinction entre les communautés *reconnues* officiellement par l'État confédéral. Étant donné que ce dernier n'a pas de « projet culturel » en soit, c'est bien le système confédéral qui permet cette intégration des « identités culturelles liées aux langues » [Widmer, 2009 :



192]. Par ailleurs, cette identification par l'État d'un quadrilinguisme en tant qu'élément caractéristique des Suisses consacre ce dogme du plurilinguisme en tant que modèle national d'identification et d'unité.

Il y a donc la nécessité de mettre en place une politique de gestion de ces diversités officielles dans l'espace national : cette gestion passe par la diffusion du principe de la « bonne entente » entre les communautés et du « compromis organisé », particulièrement possible par le système démocratique. C'est cet élément qui crée le groupe de référence et institue la validité des frontières de la communauté politique. Cette dernière est aussi entretenue par l'idée de « racines » ou d'« origines » helvétiques qui consacrent la légitimité des membres du groupe d'appartenance parce que le droit de cité (*Bürgerrecht*) est intrinsèquement lié à la citoyenneté, qui elle-même implique cette double association entre nationalité et droits et devoirs civiques, auxquels sont liés la triple appartenance des droits de cité communal / cantonal / fédéral, notamment parce que la Suisse s'est dotée d'une constitution confédérale et que c'est le canton qui relie le citoyen à l'État [Studer, Arlettaz et Argast, 2013 : 18 – 21].

Car, contrairement à un système consociationnel<sup>322</sup> [Lijphart, 1977 ; Knüsel, 1994 ; Froidevaux, 1997; Späti, 2011] où devraient être respectés les groupes linguistiques minoritaires et le principe de proportionnalité, nous observons qu'il y a des rapports de forces entre les groupes linguistiques, non seulement sur le plan national mais particulièrement dans ces espaces de cohabitation où la proximité des groupes doit être aménagée afin d'assurer la cohésion sociale.

Ce sont ces rapports de forces (numériques, mais aussi statutaires, notamment liés aux perceptions et statuts des langues) qui vont agir sur des pratiques linguistiques, qui seront alors asymétriques, asymétrie parfois liée à la majorité numérique (Commune F), parfois liée à la conscience (réelle ou fantasmée) de faire partie d'une minorité qui (Commune F et Commune G), parce qu'elle entretient le « sentiment minoritaire », stimule ou provoque des comportements langagiers asymétriques.

---

<sup>322</sup> Pour rappel, la théorie du système consociationnel a été développée par Lijphart afin de théoriser sur les liens entre hétérogénéité nationale (sociale, religieuse, linguistique, etc.) et stabilité démocratique. Froidevaux et Späti précisent que ce modèle est composé des quatre éléments suivants : 1. L'existence d'une grande coalition au sein du gouvernement à l'intérieur de laquelle sont représentés les dirigeants politiques de différents segments ; 2. Le droit de veto, qui protège les groupes linguistiques minoritaires ; 3. Le principe de proportionnalité ; 4. L'autonomie des différents groupes qui permet à une minorité de gouverner elle-même dans un domaine de préoccupation exclusif. Pour plus de détails, consulter A. Lijphart (1977). *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration*. New Haven / London : Yales University Press.

Les communautés linguistiques formant des entités qui connaissent des rapports de domination [Bourdieu, 1982 : 28], seront « apaisés », pour reprendre les termes de Späti, par la « réglementation de la circulation [entre les groupes linguistiques] qui cherche à éviter des contacts directs entre les groupes linguistiques [afin] de maintenir la paix des langues » [Späti, 2011 : 38 et 43].

Selon les communautés linguistiques, les manières de concevoir l'intégration de l'étranger pourra varier. D'un côté, les francophones semblent exiger que les étrangers se fondent dans la société ou, plus précisément, qu'ils s'assimilent : est-ce parce que même majoritaires dans le canton de Fribourg, ils conçoivent que la cohésion est menacée par une hétérogénéité apportée par « l'extérieur » d'autant plus qu'ils se sentent en insécurité linguistique sur le plan national ? Parce qu'ils estiment qu'ils ne sont pas suffisamment protégés par la Confédération en tant que minorité ? Ou bien parce que leur rapport métaphorique à la langue crée des relations à soi et à l'autre qui impliquent l'uniformisation des pratiques sociales, notamment possible par l'appropriation de la langue, uniformisation qui en vient à surplomber le social ? De l'autre, les germanophones semblent demander aux étrangers de participer aux structures de la société sans que ne soit pour autant exigée cette « fusion » avec la communauté : est-ce parce qu'ils estiment que des groupes « différents » peuvent progresser à l'intérieur des frontières mythiques de la communauté, mais qu'ils ne feront jamais partie du « nous collectif » justement parce qu'ils doivent rester à l'intérieur de leurs propres frontières mythiques afin de ne pas perturber la cohésion du groupe majoritaire [Shiosé, 1995 : 55 – 56] ? Ou est-ce plutôt leurs rapports métonymiques à leurs propres langues qui entretiennent la conception d'entités distinctes juxtaposées à l'intérieur d'un espace délimité ?

Des deux côtés, francophones et germanophones endossent le même discours de la responsabilisation de l'étranger dans son intégration, mais aussi et surtout maintiennent la distance avec « ceux du dehors » (créant eux-mêmes cette extériorité fantasmée) par cette conception d'origines uniques, bouclant ainsi la boucle des appartenances originelles distinctives. Un espace de cohabitation est possible pour celui qui veut s'intégrer et démontrer qu'il souhaite faire partie de la collectivité, mais cet espace reste symboliquement hermétique à la reconnaissance de son appartenance au « nous collectif suisse » car celui-ci a besoin d'exclure, ou du moins de mettre à distance, ce qu'il perçoit comme différent. Cette exclusion permet non seulement de consolider la cohésion de l'hétérogénéité nationale légitimée par la Constitution, mais aussi de consolider ces

« actes politiques fondateurs arbitraires » d'un État qui regroupe une hétérogénéité culturelle à l'intérieur de son espace national et de ses frontières [Meune, *op. cit.* : 17 – 18].

Ceci démontre bien le statut hiérarchisé des langues dans l'espace imaginaire et identitaire suisse : les institutions ayant la capacité de prescrire la reconnaissance d'une ou des langues dominantes, les communautés linguistiques connaissent des rapports de domination politique et linguistique [Bourdieu, *op. cit.* : 27 – 28]. Il y a en effet des statuts de fait, où les variétés de langues sont évaluées par les locuteurs, et des statuts juridico-constitutionnel des langues puisqu'une fois officialisées, elles en sont devenues les seules langues légitimes sur le territoire national [Moreau, 1997 : 269 – 270].

Rappelons-nous ici les profils sociolangagiers des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion de ces deux communes. Il est en effet ressorti que ces interlocuteurs avaient des profils en langues plurilingues et particulièrement les francophones, qui avaient des bagages en langues autres que celles de leur lieu d'habitation ou même de la Suisse, des langues que nous avons considérées comme étant plus ou moins éloignées de l'espace linguistique imaginaire helvétique. Or, nous avons aussi observé que les institutions communales menaient à des pratiques en langues qui sont réduites, pour l'essentiel, à celles des communes. Selon la typification des profils sociolangagiers des deux communes en effet, nous remarquons que les pratiques en langues sont essentiellement motivées par la proximité entre les groupes nationaux reconnus, proximité surtout institutionnelle : les francophones de la Commune F formaient une *majorité plurilingue aux pratiques liées au degré de proximité avec les autres* et les germanophones, une *minorité bi-plurilingue aux pratiques linguistiques adaptées à la proximité francophone locale*, alors que dans la Commune G, les germanophones constituaient une *majorité plurilingue aux pratiques linguistiques qui aménagent une proximité avec la minorité francophone locale* et les francophones, une *minorité plurilingue aux pratiques linguistiques conditionnées par la proximité avec la majorité germanophone locale*. Si la « paix des langues » passe par l'évitement des contacts entre les groupes linguistiques, la cohabitation locale au sein d'une petite commune peut malgré tout demander des accommodements en langues afin de maintenir la paix sociale *parce que* ce sont des groupes linguistiques officiellement reconnus qui appartiennent à l'imaginaire identitaire du « nous collectif » ; si ces pratiques en langues (apprentissage et usage des langues de l'autre dans des espaces institutionnels circonscrits) s'inscrivent dans le discours de la « bonne entente » entre les « communautés linguistiques » et permettent justement d'entretenir l'imaginaire du « nous collectif

suisse », elles camouflent aussi le caractère obligatoire, voire même arbitraire, de l'aménagement de cette cohabitation.

Ces profils sociolangagiers laissent donc entendre que les institutions prennent effectivement en compte la minorité linguistique autochtone, telle que le stipule l'article 6 de la Constitution fribourgeoise de 2004, même si toutes les institutions locales ne prennent pas en considération de la même manière les langues. Nous avons vu en effet que certaines d'entre elles ont des usages en langues différents qui peuvent s'expliquer par le type de public, par leurs propres enjeux ou logiques ou encore, par le poids numérique de l'un ou de l'autre des deux groupes linguistiques. Les groupes linguistiques eux-mêmes peuvent se servir des institutions pour jouer sur les rapports de forces locaux entre les groupes : par exemple, certains francophones refusent de parler allemand ou le dialecte suisse-allemand lors de réunions institutionnelles ou dans leurs rapports professionnels quotidiens avec les collègues germanophones parce qu'ils estiment qu'ils forment une minorité (locale ou nationale), une « minorité menacée ».

Mais nous pouvons aussi constater qu'il y a une intériorisation des pratiques locales reconnues, ainsi que du plurilinguisme de droit, qui instituent une hiérarchisation des langues, qui engendrent des évaluations d'aptitudes des uns et des autres groupes linguistiques *selon* cette institutionnalisation des langues et qui créent des espaces en langues spécifiques *extérieurs aux institutions* et donc, une séparation de leur champs de pratiques. Songeons d'abord aux langues de loisirs, qui ne sont pas toujours celles des institutions ou encore, à l'affirmation des germanophones qui jugent que les « francophones sont moins portés sur l'apprentissage des langues » parce qu'ils ne parleraient pas allemand avec eux ; en ce sens, peut-on encore considérer que ceci est réellement le cas ? Car non seulement les francophones disent avoir appris et parler l'allemand dans les institutions, mais ils ont aussi appris d'autres langues qui ne sont pas réinvesties dans ces institutions officielles. Il y a donc une reconnaissance de la complexité des appartenances ou des identifications des individus mais seulement *à partir des pratiques institutionnalisées*.

Il y a en outre intériorisation, par les acteurs sociaux, d'une vision essentialiste des individus, les uns et les autres étant réduits à des appartenances originelles uniques associées aux « communautés linguistiques ». Il y a donc une non-reconnaissance de la complexité des appartenances et un non-réinvestissement des membres des collectivités locales de leurs propres expériences multiples (linguistiques et relationnelles) dans la prise en compte des rapports à l'autre et de la complexité de la

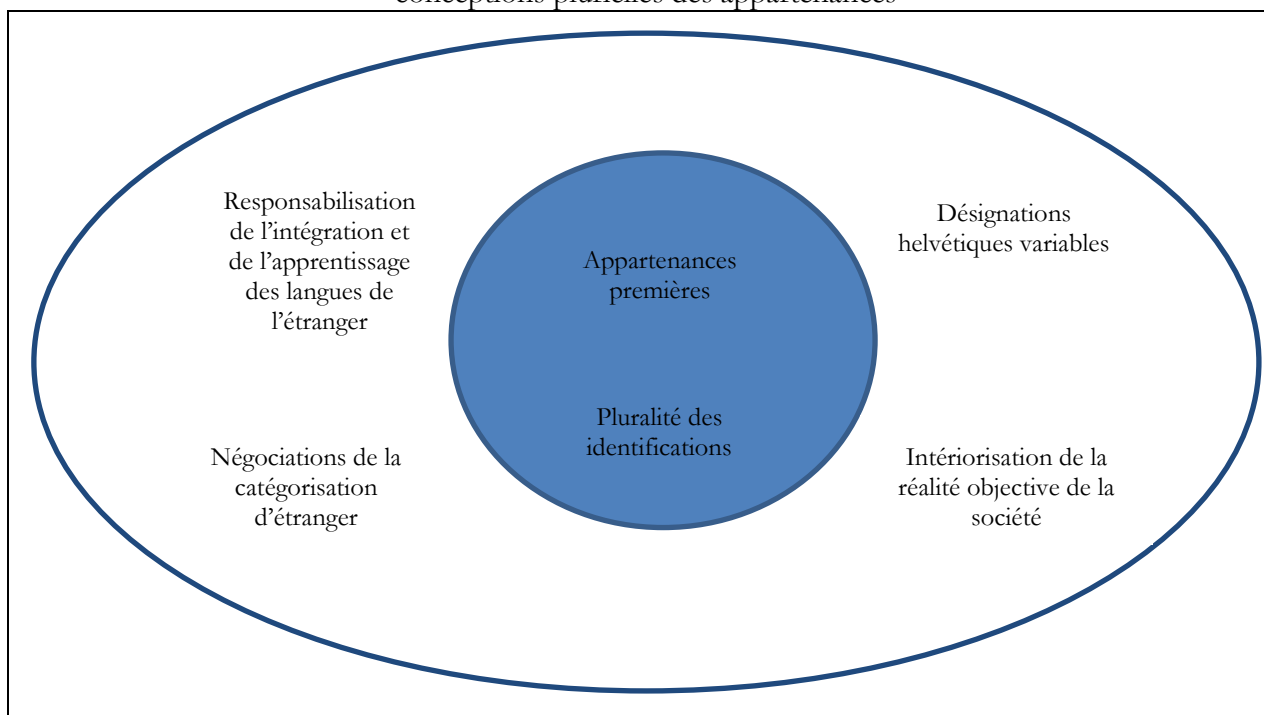
réalité de l'autre (que celui-ci soit national ou non-national). Pourrions-nous en ce sens affirmer que les institutions en Suisse et les représentations du système d'organisation sociale suisse constituent un vecteur puissant d'identification des individus ? Est-ce que les acteurs ayant connu la migration portent aussi en eux ces identifications véhiculées par les institutions ?

## 2.2 MODÈLE DU NOYAU CENTRAL DES ACTEURS AYANT CONNU LA MIGRATION : DES APPARTENANCES PLURIELLES

En tenant compte des liens qui ont été créés entre les divers éléments révélés par les propos des acteurs ayant connu la migration, voici comment se présente le modèle théorique du noyau central des représentations sociales :

**Figure 11**

Représentations de l'organisation sociale suisse des acteurs ayant connu la migration :  
conceptions plurielles des appartenances



L'idée principale ici est qu'il y a une invention du « je » par les négociations possibles entre les normes environnantes et les aspects significatifs de l'individu, notamment stimulées par la nécessité de la construction de la « fidélité à soi » [Ramos, *op. cit.* : 18 – 19].

L'individu compose en effet avec ses héritages, héritages qui s'adaptent au sens donné par celui-ci à « sa réalité » ou à son contexte, qui sont tributaires de la manière dont l'acteur social souhaite mettre en avant ses appartenances et de la marge de manœuvre dont il dispose pour faire reconnaître ses multiples identifications.

Ces acteurs ayant connu la migration ont hérité d'appartenances premières, liées à une socialisation initiale qu'ils ont connu dans un autre pays et qui fait que l'individu fait sien les rôles et les attitudes

qui lui permettent de s'identifier au contexte ambiant et d'être membre à part entière du groupe social auquel il appartient. C'est par ailleurs grâce à l'identification de l'individu à cette réalité sociale qu'il développe son affectivité et donc, qu'il peut intérioriser les normes et les attitudes environnantes comme étant subjectivement significatives pour lui-même [Berger et Luckmann, *op. cit.*]. Les rapports aux lieux physiques sont certes importants mais l'individu crée lui-même ses propres ancrages aux territoires puisqu'il y a différentes manières d'« habiter » des lieux [Ramos, *op. cit.* : 22 – 23]. Même lorsque l'on reste dans le lieu qui nous a vus naître, les manières de penser ses « racines » ou ses appartenances vont se transformer au gré des circonstances : il y a toujours une variabilité des identifications et des volontés de présentation du « je » dans le « nous collectif ».

Or, lorsqu'il s'installe dans un autre pays, l'acteur social se retrouve dans le rôle de celui qui n'est pas du lieu, qui n'a pas le « système du savoir acquis » [Schütz, 2010 ; 1944 : 16 – 17] qui lui permet de disposer des codes de conduites déjà prêts à l'emploi bref, il se retrouve « étranger ». Tel un enquêteur qui cherche à comprendre ce nouvel environnement ou ces nouvelles situations [*Ibid.* : 39], il connaît et expérimente ce processus de re-socialisation ou de socialisation secondaire au fur et à mesure de son insertion dans les institutions locales [Berger et Luckman, *op. cit.*].

Cette socialisation secondaire peut notamment être possible par l'institutionnalisation de l'individu dans le système scolaire puisque celui-ci est le lieu par excellence pour la transmission du système de savoirs acquis et l'entretien du sentiment d'appartenance à la « nation » – qui peut toutefois être compromis par la mise en exergue d'un discours du « nous collectif » qui exclut systématiquement l'« étranger » de l'imaginaire. Mais cette socialisation secondaire peut aussi être effective grâce à l'acquisition de la ou des langues de la collectivité, puisque l'utilisation d'un même langage permet justement de participer à la même réalité locale, favorise la compréhension du contexte social quotidien environnant et offre la possibilité d'intérioriser les éléments du stock commun de connaissances de cette collectivité. L'apprentissage et la connaissance des langues permettent de pénétrer l'univers référentiel de la collectivité car c'est par la langue que l'on peut comprendre une société. Il y a ainsi continuation de la construction du soi et de la « fidélité à soi » à travers cette appropriation des éléments du milieu environnant qui font sens pour l'acteur social et la création de liens dans les différentes formes d'ancrages, qu'ils soient territorialisés, mobiles, adaptables, etc. [Ramos, *op. cit.* : 26 – 27]. Or, nous nous rappelons que lors de notre enquête, aucune des deux administrations communales n'organisait de cours de langue : seule une association locale de

bénévoles offrait la possibilité de suivre des cours payants de français dans la Commune F. Bien que l'ensemble des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion estiment que la langue soit un facteur essentiel pour l'intégration des personnes allophones, il est à noter qu'aucune des institutions locales n'offrait les moyens d'apprendre la ou les langues des localités<sup>323</sup>, alors que c'est par la ou les langues que l'on peut acquérir cette socialisation secondaire. Responsables de leur propre « intégration par la langue », les étrangers se voient par le fait même être aussi responsables de leur propre socialisation et de leur propre décodage des pratiques locales. De fait, deux oublis majeurs sont présents ici : les besoins en termes de structures locales pour l'acquisition des langues pouvant favoriser l'*intégration sociale et professionnelle* des « étrangers » et les besoins d'une offre en langue(s) qui soit donnée par un personnel formé pour répondre à ces types de publics.

Dans cette construction du soi, autrui est un intermédiaire nécessaire pour la confirmation ou l'infirmité du statut revendiqué ou du moins affirmé par l'individu : il ne peut devenir ce qu'il prétend être qu'à partir du moment où les autres lui reconnaissent la (nouvelle) définition qu'il présente de lui-même [Berger et Luckmann, *op. cit.*]. Dans ce contexte suisse où l'étranger est une figure qui doit être exclue du « nous collectif » ou qui doit être mise à distance, où les frontières construites entre le Suisse et l'étranger sont toujours ouvertement entretenues, où il ne peut y avoir de conditions possibles pour entrer officiellement dans le « nous collectif » puisque ce sont les « origines », pensées comme uniques, immuables et créatrices de distances entre les groupes, qui déterminent les uns et les autres, celui qui expérimente cette asymétrie relationnelle (parce qu'appartenant au groupe dominé ou non-légitime dans l'espace national) a peu de marge de manœuvre : soit il accepte les catégories dominantes, soit il conteste ces catégories, soit il cherche à s'assimiler au groupe dominant.

Nous observons, au travers des commentaires des interlocuteurs de notre deuxième corpus, que nous retrouvons un peu de tout cela : il y a tantôt rejet des caractéristiques qui classifient les uns et les autres, il y a tantôt reconnaissance de la validité de ces classifications et il y a tantôt endossement par ou pour eux-mêmes de ces typifications catégorielles. Ceci parce qu'il y a négociation du « je » à travers ces processus d'éloignement et de rapprochement, à travers cette recomposition d'appartenances et d'héritages variés.

---

<sup>323</sup> A l'exception des écoles primaires et secondaires, qui ont mis en place des cours d'appui pour les élèves issus de la migration.



Il y a effectivement partage d'un monde de sens commun avec les locaux, puisqu'ils ont adopté des pratiques et des significations sur le sens de ces pratiques. Mais il y a aussi des variantes dans le « style personnel » de la mise en pratique de ces pratiques et du sens qui leur est accordé parce qu'ils ont des parcours individuels (notamment liés à la migration) qui font qu'ils seront évalués, par les « locaux », dans leur degré de conformité ou de déviance par rapport aux normes. Il y a donc une lutte (déclarée ou non) de classements des uns et des autres, mais spécialement de la part de ceux qui font l'objet de la désignation négative notamment parce qu'ils ne peuvent pas jouir de la désignation symbolique positive, la possibilité de se revendiquer du lieu n'étant pas toujours accordée par les « pairs ». Si l'« enracinement » de l'étranger est évalué selon son implication dans les réseaux locaux, se seront ces mêmes « racines » (supposées être ancrées dans un « ailleurs lointain ») qui l'empêchera d'être considéré comme appartenant au lieu et qu'il sera renvoyé à ses conditions supposées.

Ces acteurs sociaux n'étant pas toujours légitimes aux yeux des autres, ils doivent donc négocier leurs appartenances tout en tentant d'effacer des conduites qui peuvent être interprétées comme en marge de la réalité, comme une déviation par rapport à la norme, pour pouvoir justement jouir de la désignation symbolique et participer aux structures locales.

Nous sommes alors en droit de nous interroger sur les « choix » qu'il reste, dans la revendication d'une appartenance au groupe de référence, lorsque l'on est constamment et systématiquement renvoyé à ses appartenances premières, lorsque l'on n'est pas reconnu dans sa singularité en raison de ce double rapport en tension de proximité et de distance : faisant partie du groupe sans pour autant *être* du groupe, seule l'origine étrangère de l'acteur social est reconnue [Simmel, 2004 ; 1979]. L'affirmation du « je » ne passe-t-elle pas alors justement par cette revalorisation du groupe d'appartenance auprès duquel on a acquis ses premières socialisations ? Confirmant, par conséquence, les manières dont les « locaux » voient l'étranger, c'est-à-dire à travers des appartenances originelles immuables, et produisant ainsi dans la réalité des catégorisations qui étaient seulement censées décrire [Bourdieu, 1980b : 65 ; Berger et Luckmann, *op. cit.* : 204] ?

Car non seulement les appartenances sont plurielles, mais les profils sociolinguistiques de ces acteurs ayant connu la migration sont plurilingues. Nous nous rappelons en effet que ceux qui habitent la Commune F avaient des profils *plurilingues*, ayant des *pratiques linguistiques confortées par la proximité francophone*, tandis que ceux de la Commune G avaient des profils *plurilingues*, aux *pratiques linguistiques liées au groupe de proximité*. Tout comme ce qui a été souligné chez les acteurs de notre premier corpus,

il s'agit ici aussi de pratiques liées à la proximité. Mais s'agit-il pour autant d'une proximité qui s'explique par des pratiques institutionnelles ? Certains avaient des conjoints suisses, mais d'autres non. Si ces pratiques en langues peuvent avoir ici aussi un caractère obligatoire (parce que ces personnes issues de la migration doivent connaître au moins une langue locale pour pouvoir assurer la vie quotidienne, travailler ou encore, comprendre le milieu dans lequel elles se trouvent), elles s'expliquent aussi par le fait que ces personnes font également partie de la vie locale et que c'est parce qu'elles ont des liens avec les groupes linguistiques locaux qu'elles se sont approprié une ou des langues, confirmant encore une fois ici la multiplicité des appartenances et identifications possibles.

Nous pouvons observer que les institutions en Suisse jouissent d'un pouvoir de catégorisations et de diffusion de schèmes d'appréhension de la réalité extrêmement puissant. Il semble en effet y avoir peu de place pour la transformation du système de représentations de l'organisation sociale suisse, puisque même les « étrangers » en viennent à reprendre les mêmes conceptions des uns et des autres, les mêmes termes : même s'ils s'inscrivent parfois en faux contre ces conceptions, ils les reconnaissent et les reproduisent eux-mêmes (à contrecœur, peut-être) au travers de leurs discours et leurs schémas d'appréhension de la réalité. Si la légitimation des catégorisations entre groupes ou sous-groupes est notamment possible parce que l'on réussit à maintenir à l'écart les « profanes » de l'univers symbolique tout en leur faisant admettre la pertinence de cette ségrégation [Berger et Luckmann, *op. cit.*], c'est que les institutions – qui offrent des modèles typifiés d'actions habituelles et qui, en conséquence, contrôlent les conduites des individus – parviennent à faire en sorte que les individus intègrent ces normes de manière à ce qu'elles deviennent « naturelles » et ce, que les acteurs sociaux appartiennent ou non, peuvent se revendiquer ou non, du « nous collectif suisse ». C'est par cette intériorisation que le système peut alors se maintenir et se reproduire.

Mais c'est bien aussi à partir du *sens* qui est donné à la situation que les appartenances seront mises en scène et c'est dans la situation d'interaction même que sera accordée, ou non, la reconnaissance de ces appartenances. Si les individus sont le fruit des institutions et qu'ils en viennent à considérer comme *naturel* ce qui est en fait *arbitraire*, ils agissent aussi sur le fonctionnement des institutions et sur les imaginaires identitaires collectifs en retraduisant, à leur manière, l'univers symbolique de la collectivité.

Nous avons ainsi été en mesure d'observer tous ces phénomènes au travers des propos et des positionnements des différents interlocuteurs, mais aussi à l'intérieur de l'imaginaire identitaire et des dynamiques relationnelles entre les différents groupes d'individus. Mais tout comme la catégorie « étranger », la catégorie « autochtone » (même si elle n'est pas formulée en ces termes par nos différents acteurs sociaux) est le fruit d'une mise en scène imaginée, fantasmée parce qu'elle correspond aux catégorisations officielles et institutionnalisées du « nous collectif », qu'elle est liée à des sentiments d'appartenances créés et construits par les individus qui se les approprient et qui se voient, dans ce cas, justifiés de les revendiquer. Or, même si ce sont deux catégories qui sont imaginées comme étant distinctes, les frontières réelles entre les unes et les autres ne sont pas si nettes et infranchissables puisqu'elles sont justement relatives aux enjeux et aux contextes dans lesquels les individus sont impliqués. Il convient par ailleurs de rappeler que, si nous nous référons aux tableaux des profils des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion des deux communes<sup>324</sup>, certains de nos interlocuteurs étaient eux-mêmes issus de la migration alors que d'autres avaient des parents issus de la migration. Certes, il ne faut pas oublier que nous avons-nous-mêmes participé à ces « mise en scène du soi », puisque nous avons regroupé ces personnes dans notre premier corpus, c'est-à-dire dans le groupe des interlocuteurs qui ont été amené à se positionner comme personnes appartenant à la catégorie « Suisses ». Si des commentaires laissaient parfois entendre qu'ils avaient des « origines autres » que suisses, il n'en demeure pas moins qu'ils se sont prêtés au jeu des catégorisations des uns et des autres, reprenant ainsi pour eux-mêmes cet univers imaginaire identitaire du grand récit collectif suisse ; preuve s'il en faut que chacun connaît ou expérimente une multiplicité d'appartenances et que les références collectives n'ont de sens seulement que parce qu'il y a des individus qui se les approprient et qui les font vivre.

---

<sup>324</sup> Cf. Tableaux pages 203 et 231.

### CHAPITRE 3. REPRÉSENTATIONS DES UNS ET DES AUTRES ET DYNAMIQUES DE COHABITATION : DE L'UTILITÉ DES OBSERVATIONS DES CATÉGORISATIONS DE TOUS LES ACTEURS SOCIAUX

En quoi l'observation des représentations des acteurs institutionnels sur le « nous collectif », sur les « autres du dedans » (communautés linguistiques) et sur les « autres du dehors » (étrangers) nous a été utile ? L'identification des éléments constituant l'imaginaire collectif nous a permis de mettre en évidence la manière dont s'organisent les dynamiques de cohabitation sur le plan local. Le rapprochement spatial de différents groupes sociaux peut potentiellement créer des tensions. Ces tensions peuvent en effet être liées à des luttes pour l'appropriation de l'espace, pour l'affirmation ou la mise en scène d'identités sociales ou encore pour le contrôle des institutions-clés de la collectivité, ceci afin de jouir du privilège de fixer les règles locales et de catégoriser les uns et les autres.

Lorsque deux groupes sont officiellement reconnus comme faisant partie de l'univers national et qu'ils partagent un même espace ou un même lieu, il est en quelque sorte nécessaire d'aménager la cohabitation afin d'assurer la paix sociale : même si le pays est circonscrit à l'intérieur de limites géographiques précises et que l'hétérogénéité est à la base même de la conception moderne du pays, nous avons vu que les groupes linguistiques se conçoivent comme étant distants les uns des autres. Identifier le stock commun de références partagé par les acteurs de ce premier corpus nous a permis de comprendre que cette cohabitation est notamment possible parce que les acteurs sociaux puisent dans l'imaginaire national des éléments qui font sens pour eux mais qui, en quelque sorte, permettent de dissimuler ou d'esquiver trois points :

1. Les questions contraignantes liées à cette cohabitation;
2. Les rapports de forces entre les groupes;
3. La gestion séparée des langues et des groupes.

C'est par ces représentations collectives et par le processus du « rapprochement du lointain » que la paix des langues et la paix sociale sont possibles.

Dans ces petites communes, le rapprochement entre les groupes nationaux et les « étrangers » peut aussi susciter des tensions potentielles. Si les motifs de luttes cités précédemment sont tout autant valables dans ces dynamiques relationnelles, le positionnement entre les deux groupes (« Suisses » et « étrangers ») sera différent puisque les membres de la « communauté de référence locale » [Retière,

2003] sont officiellement justifiés dans l'expression de leurs sentiments d'appartenance à la collectivité et donc, dans l'assignation de règles de conduite à suivre pour les individus n'ayant pas encore acquis de légitimité, voire même dans l'évaluation de la validité de leurs sentiments d'appartenance.

L'aménagement de la cohabitation est tout aussi nécessaire pour s'assurer la paix sociale. Les acteurs sociaux puisent ici aussi, des éléments dans l'imaginaire national pour construire du sens et s'expliquer leur réalité sociale. Mais ces éléments qui permettent d'assigner des individus dans des catégories imaginées (« Suisses » et « étrangers ») et d'exclure, de manière perpétuelle, des groupes d'individus du grand récit collectif suisse selon des critères essentialistes et culturalisés, ont pour objectif de tenter d'occulter une réalité plurielle et hétérogène locale (et nationale) pour en quelque sorte préserver une hétérogénéité locale (et nationale) qui peut être fragile ; c'est en ce sens qu'il faut comprendre que l'octroi et la transmission intergénérationnelle du statut juridique « étranger » à des non-nationaux, selon qu'ils ont des « origines » différentes, permettent aux membres du groupe légitime de garder la mainmise sur les ressources propices à l'expression du style de vie local (même cantonal et national) et sur le pouvoir de désignation symbolique. Mais ceci permet également d'éviter de réaménager les dynamiques locales : si l'on responsabilise les individus dans leur succès ou leur échec « d'intégration », nul n'est besoin de changer les institutions, voire même de modifier la manière de penser et d'organiser la vie collective dans son ensemble ou, autrement dit, de changer cet « imaginaire régional monolithique » déjà constitué [Vatz Laaroussi, 2005]. La paix des langues et la paix sociale sont donc ici aussi maintenues, mais par un processus inverse, c'est-à-dire par « l'éloignement du proche ».

Depuis l'entrée de la LEtr, mais surtout depuis notre enquête de terrain, nous avons constaté que ces deux communes ont mis en place des cours de langues (français et allemand) ou encore des activités dans l'idée de favoriser l'intégration des gens issus de la migration. Mais ceci est, à notre sens, certainement motivé parce que, depuis la LEtr, il y a une sorte « d'injonction d'intégration », injonction toujours pensée en termes d'adaptation de l'étranger aux pratiques locales (nous pourrions même parler d'assimilation) et qui évite, *in fine*, de modifier les modes de cohabitation ou la manière dont on conçoit le « nous collectif local ». Par ailleurs, ce n'est pas parce que l'on informe et qu'il y a compréhension et appropriation des connaissances qu'il ne faut pas partir des besoins des individus afin qu'ils puissent s'approprier les savoirs et savoir-faire linguistiques et socioculturels

demandés par la collectivité locale et ses institutions. N'y a-t-il pas également nécessité de développer une prise de conscience des logiques d'exclusion qui se cachent derrière les discours d'intégration, qui permettrait de travailler sur les acquis, les statuts, les constructions de la réalité, les attentes, etc., et qui serait favorable à l'intégration sociale de tous les membres la collectivité ?

Il serait également important de mettre en lumière le fait que, malgré les discours et les représentations sur les rapports aux langues et leur appropriation qui mettent de l'avant que c'est « par les contacts » que l'on apprend les langues (qu'il y a donc un processus de naturalisation de la / des langues et de leurs apprentissages), ces apprentissages par contacts semblent beaucoup plus réels chez les interlocuteurs ayant connu la migration que chez les acteurs et co-acteurs des processus d'intégration ; tandis que les profils sociolangagiers de ces derniers indiquaient en effet qu'ils ont certes appris la langue partenaire (ce que nous avons en partie expliqué par le fait qu'elle est enseignée durant la scolarité obligatoire dans le canton de Fribourg), nous avons ensuite pu observer que les contacts entre les groupes linguistiques à l'intérieur de ces deux communes sont assez limités. Y aurait-il réellement naturalisation de l'apprentissage de la ou des langues, si celles-ci n'étaient pas enseignées à l'école obligatoire et si l'aménagement des groupes linguistiques n'obligeait pas la prise en compte de l'autre (et de sa langue) dans certains espaces publics ? Car si les germanophones des deux communes font usage du français, c'est parce qu'il y a des rapports de force entre les groupes qui les obligent à faire usage de la langue de l'autre ; les rapports entre les langues ne sont pas toujours tributaires des rapports démographiques objectifs, en termes de nombre, entre les groupes linguistiques sur le plan local.

Tel que nous l'avons précisé précédemment, les « communautés linguistiques » peuvent, en quelque sorte, vivre dans leur langue, voire même éviter de connaître ou de faire usage de la /des langues de l'autre, parce qu'elles parlent des langues instituées, légitimes et qui sont pensées comme langue(s) de construction de la socialisation et du vivre ensemble. Reconnaître ces discours et ces représentations, qui cachent en fait d'autres réalités, permettrait donc:

1. D'identifier les rapports de forces locaux (statuts entre les langues, démographiques, poids politique et économique, poids décisionnels dans les institutions locales, etc.) ;
2. De lier les attitudes et les comportements langagiers des groupes aux perceptions des situations de contacts;

3. De faire part du fait que la légitimité des uns engendre l'illégitimité des autres dans des pratiques en langues.

Au-delà, ceci permettrait de réaliser que les individus issus de la migration s'insèrent dans des dynamiques locales précises – donc des milieux sociaux qui ne sont jamais neutres – qui vont agir sur leurs processus d'insertion sociolinguistiques. Autrement dit, ce n'est pas parce que l'on vit dans un espace déclaré bilingue que l'on apprend nécessairement les langues et ce, même si l'on estime que les étrangers doivent « s'intégrer par la langue » : même dans ces petites communes, où les relations sont plus étroites que dans les grandes villes, l'apprentissage des langues n'est pas un fait *qui va de soi*. Un plurilinguisme doit être construit et il est nécessaire de mettre en place des moyens structurels pour réaliser un plurilinguisme individuel effectif [Porcher, 2003 : 88], particulièrement dans ces espaces rurbains bi-plurilingues.

Car l'observation des représentations des acteurs institutionnels sur le « nous collectif », sur les « autres du dedans » et sur les « autres du dehors » a enfin servi à mettre en lumière la façon dont on pense les langues et ce, tant pour les « Suisses » que pour les « étrangers » : peuvent être bi-plurilingues ceux dont on pense qu'ils ont le *potentiel individuel* – occultant du même coup les processus socioéconomiques facilitant ou, au contraire, empêchant le développement de capitaux linguistiques – alors que les autres feront usage d'une seule langue. Les langues sont pensées de manière séparée et exclusive, mais elles sont surtout associées à la *nécessité*, nécessité elle-même conçue dans l'idée de contacts et de proximité.

Ensuite, l'observation des représentations des acteurs ayant connu la migration sur le « nous collectif suisse », « autres du dedans » (communautés linguistiques) et sur les « autres du dehors » (étrangers) nous a été utile pour saisir deux points majeurs. Tout d'abord, ces représentations nous ont permis de mieux appréhender l'articulation entre les identifications mais aussi les prises de position personnelles suscitées par les assignations collectives. Plus précisément, nous avons pu constater la manière dont peut s'articuler le « je » en regard de l'identification ou de l'opposition au « nous » ou au « eux », puisqu'il y a à la fois volonté de rapprochement et de distanciation des individus vis-à-vis des différents groupes. Ensuite, ces observations ont mis en évidence le fait que les modes de cohabitation locaux sont compris, par ces acteurs de ce deuxième corpus, de la même manière que les acteurs de notre premier corpus : chez eux aussi, nous avons fait ressortir un processus du « rapprochement du lointain » qui favorise la paix linguistique et sociale et un

processus « d'éloignement du proche ». Or ces acteurs, parce qu'ils ont connu la migration, sont touchés par ce dernier processus ; aussi chercheront-ils à diminuer cet éloignement en tentant de renverser les catégorisations ou de brouiller les assignations dont ils font l'objet, parce qu'eux-mêmes sont partie prenante de cette réalité locale plurielle.

Nous sommes donc amenée à tenter de répondre à diverses questions qui nous ont guidée tout au long de notre recherche. Tout d'abord, qu'avons-nous appris sur les dynamiques à l'œuvre dans de petites villes bilingues en milieu rural ainsi que sur les relations aux « autres du dedans » et aux « autres du dehors » ? Qu'avons-nous appris, à travers les témoignages des divers acteurs institutionnels (communes, écoles, associations, entreprise, Églises) sur les représentations mutuelles des langues, de leurs statuts et des modes de cohabitation entre les groupes germanophones et francophones ?

Ces communes connaissent des relations complexes entre les différents groupes locaux.

Ces espaces bi-plurilingues sont d'abord des lieux de tension puisque, d'un côté, il y a une volonté de préserver l'homogénéité des groupes d'appartenance alors que de l'autre, il y a la nécessité d'aménager l'hétérogénéité (linguistique et culturelle) ; ces communes sont des milieux qui sont en perpétuel mouvement, où les frontières entre les groupes sont constamment renégociées et sujettes à variations, non seulement dans les interactions entre les acteurs sociaux mais aussi selon leur évaluation et leurs perceptions des situations. Dans cette interprétation des dynamiques relationnelles, la conscience de faire partie d'une minorité entretient le « sentiment minoritaire », alors que les acteurs du groupe majoritaire (qui se trouve lui-même minoritaire parfois sur le plan cantonal, parfois sur le plan national, rappelant ici les notions de « minoritaire » et de « manoritaire »<sup>325</sup>) peuvent rester sourds aux revendications et donc, réfuter l'existence de rapports de pouvoir collectifs [Meune, 2011 : 42]. En outre, nous pouvons souligner le fait que les statuts attribués aux langues locales sont tributaires des places qu'elles occupent dans la « hiérarchie sociolinguistique d'une communauté linguistique » [Moreau, 1997 : 269] : en d'autres termes, les

---

<sup>325</sup> Meune considère en effet que ces néologismes traduisent la complexité des identifications et des appartenances dans le système confédéral helvétique. En guise de rappel, voici comment il définit ces notions : « on appellera « minoritaires » ceux qui, majoritaires dans leur État régional, sont minoritaires dans l'État national dont ils dépendent, le seul reconnu internationalement (francophones des cantons de Fribourg ou du Valais, francophones du Québec, catalanophones de Catalogne). Et on nommera « manoritaires » ceux qui sont majoritaires dans l'État fédéral, mais minoritaires dans leur entité fédérée (germanophones des cantons de Fribourg ou du Valais, anglophones du Québec, castillanophones de Catalogne) », [Meune, 2011 : 46].



statuts des langues présentes dans ces localités – celles des « locaux » tout comme celles des « étrangers » – sont à lier à des rapports de forces qui, s’ils se trouvent tantôt sur le plan local, tantôt sur le plan cantonal, tantôt sur le plan national, ne sont pas exclusivement démographiques mais également symboliques et institutionnels. La « communauté linguistique » est ici l’élément par lequel se fondent les rapports de domination linguistique, créée par les institutions qui ont la capacité de prescrire la reconnaissance des langues dominantes [Bourdieu, 1982 : 28].

Nous avons aussi pu observer que la conformité aux pratiques et aux modes de vie locaux est un élément important de la vie collective ; en ce sens, nous avons remarqué qu’il y a des luttes non ouvertement déclarées entre les groupes locaux afin de pouvoir fixer les règles de conduites institutionnalisées qui imposent la définition légitime de la réalité sociale et donc, de ce qu’est « l’autochtonie ». Ces observations nous conduisent à vouloir répondre aux deux interrogations de Bozon, relatives à la cohabitation entre différents groupes dans de petites localités, qui sont ici bilingues :

1. Dans quelles conditions les dominations ponctuelles s’exercent-elles ?
2. Dans ces situations de micro-domination, quelles sont les attitudes possibles des dominés [Bozon, 1984 : 220] ?

En ce qui concerne les relations entre les « autres du dedans », les conditions de domination sont particulièrement prégnantes dans les institutions locales : celles-ci créent en effet des dynamiques de côtoiement et de collaboration qui obéiront à des rapports de forces, qui seront parfois numériques (quel groupe linguistique est majoritaire dans telle institution ou dans telle équipe de travail, par exemple), parfois symboliques (par exemple, il est attendu que les germanophones parlent français, évitant ainsi les francophones à faire usage de l’allemand ou du dialecte suisse-allemand). Dans ces situations de micro-domination, les interlocuteurs apprendront parfois la langue de l’autre pour se défendre, voire même pour exister (pensons ici aux germanophones des deux communes), chercheront parfois à effectuer ce que nous pourrions nommer un « repli institutionnel » (soit de préserver son institution pour son groupe) ou refuseront parfois de parler la langue de l’autre (pensons ici aux francophones des deux communes).

Les conditions de domination entre les « locaux » et les « autres du dehors » s'observent quant à elles dans les assignations statutaires, symboliques et identitaires dont les « étrangers » font l'objet, assignation qui exigent d'eux qu'ils se conforment aux règles et coutumes locales. Dans ces situations de micro-dominance, les attitudes des dominés seront au nombre de trois : ils tenteront de renverser le stigmate, ils chercheront à revaloriser leur individualité en mettant l'accent sur l'affirmation du « je » ou encore, ils s'approprient le discours du dominant afin de montrer l'exemplarité de leur parcours d'insertion ou leur loyauté à l'égard de leur patrie d'adoption. Or, dans ces dynamiques à l'œuvre dans ces petites villes et dans ces relations entre « autres du dedans » et « autres du dehors », nous avons surtout appris que, bien que les « locaux » occupent la position de « ceux qui assignent », l'imaginaire associé aux « étrangers » est dissocié de ce contexte de cohabitation, puisque l'on a pu constater que ces derniers intègrent eux-mêmes les éléments du stock commun de références.

Nous avons également fait ressortir que, dans ces espaces rurbains bi-plurilingues, les acteurs sociaux confondent plurilinguisme de droit et plurilinguisme individuel, particulièrement parce que l'on y conçoit que les langues s'apprennent par les contacts. Or, fait intéressant, nous avons appris que derrière ces discours se trouve en fait une limitation des contacts directs entre les groupes linguistiques, afin de maintenir la paix des langues. Nous avons aussi appris que pour la plupart des germanophones et des francophones des deux communes, le dialecte suisse-allemand est perçu comme une difficulté supplémentaire dans les relations, tant pour les « locaux » que pour les « étrangers », mais que rien n'est proposé pour remédier à cette situation. Dans ces espaces de cohabitation bi-plurilingues par ailleurs, le plurilinguisme individuel qui ne coïncide pas avec celui pensé pour la localité est difficilement réinvesti dans les rapports à soi et aux autres ; à la langue est associé le groupe d'appartenance qui, lui-même, essentialise les individus et construit les distances aux autres. Enfin, cette recherche a démontré le rôle que jouent les institutions locales dans la reconnaissance, ou non, des langues des acteurs sociaux.

Une deuxième question qui a guidé nos recherches était de comprendre si ces représentations et rapports intergroupaux et inter-individuels ont eu des effets sur les processus d'insertion sociolinguistiques et socioprofessionnels des résidents issus de la migration ? Si nous nous rappelons que les représentations et les rapports intergroupaux sont pensés en termes de « contacts » et d'imprégnation de la langue de l'autre, nous nous rappelons également qu'il y a une

responsabilisation individuelle de l'apprentissage des langues. En ce sens, nous considérons que ces représentations et ces rapports intergroupaux agissent sur les processus d'insertions des « étrangers ».

Si Luna, Camila et Mayifa ont effectivement appris le français à l'école (les deux premières en Suisse, la troisième dans son pays de naissance), ces interlocuteurs ayant connu la migration ont dû se débrouiller eux-mêmes pour apprendre la ou les langues. Ainsi Kasun a-t-il dû allier cours privés et apprentissage « sur le tas » pour le français, alors qu'Oltan et Milosav ont appris respectivement par eux-mêmes le français et l'allemand, et l'allemand et le dialecte suisse-allemand. Camila a aussi appris toute seule le dialecte suisse-allemand, alors que Mayifa a tenté sans succès d'apprendre l'allemand.

Cette responsabilisation et cette conception d'un apprentissage par contacts ne sont pas sans effets sur le degré de maîtrise de la ou des langues apprises. Car même si les interlocuteurs développent des compétences à l'oral, ceci n'est peut-être pas le cas pour l'écrit, ce qui, à terme, peut freiner voire même empêcher les chances de promotion socioprofessionnelle.

Les représentations et les rapports intergroupaux ont aussi des effets sur les langues qui seront principalement parlées par les acteurs ayant connu la migration. Dans la Commune F, où les germanophones sont doublement minoritaires et parlent français, les trois interlocuteurs ont appris le français et vivent dans cette langue (par exemple Luna, qui a appris l'allemand, dit ne pas l'utiliser), alors que dans la Commune G, où les francophones sont minoritaires dans la collectivité mais majoritaires dans le canton et où les germanophones parlent aussi français, les trois interlocuteurs ont des profils en langues variés, qui seront à lier avec leurs propres réseaux et leur parcours personnel.

Enfin, au travers de ce travail de recherche, nous avons tenté de voir si les habitants qui ont connu la migration et qui se sont établis dans ces petites villes ont eu des effets sur ces rapports entre minorités et majorité et sur la gestion des modalités de cohabitation entre les groupes linguistiques en présence. A notre sens, le « choix » que font les « étrangers » d'apprendre le français tant dans la Commune F que dans la Commune G agit sur les dynamiques relationnelles entre les francophones et les germanophones.

Dans la Commune F en effet, il a été à maintes fois souligné que les personnes de nationalité étrangère choisissent plutôt le français que l'allemand, faisant ainsi augmenter le taux de

francophones dans la commune. Déjà doublement minoritaires (commune et canton), les germanophones de cette localité peuvent se sentir statutairement et démographiquement fragilisés face à ce « choix » du français et ressentir une insécurité linguistique qui les a incité à vouloir préserver leur école – et surtout leurs classes – de la présence francophone.

Dans la Commune G, nous avons vu que le « choix » des « étrangers » d'apprendre le français semble avoir une importance dans la gestion même de l'école primaire francophone : la présence de ces élèves permet en effet à l'institution de maintenir un certain nombre de classes et donc, de renforcer le statut de la minorité francophone face à la majorité germanophone.

Alors qu'il ressort des témoignages de nos différents interlocuteurs que ces milieux sont imaginés comme des lieux monolithiques et binaires (« locaux » et « étrangers »), tous les types d'acteurs de ces communes rurbaines bi-plurilingues participent aux dynamiques de cohabitation locales et aux (ré)aménagement des rapports entre les groupes ; nous sommes bien ici dans des processus d'adaptation et de (re)définitions entre groupes, qui sont en continuel mouvement.

Ce terrain d'étude nous a permis de développer certains concepts de manière spécifique. Nous l'avons vu, l'« étranger » fait partie du paysage helvétique en tant que figure favorisant le maintien du « nous collectif ». Mais pouvons-nous pour autant parler d'« autochtonie », compte tenu de l'hétérogénéité officielle de cet imaginaire identitaire collectif ? Les interlocuteurs ne se représenteront jamais explicitement en ces termes. Mais si nous tenons compte des éléments principaux à partir desquels se définit ce concept, nous pouvons considérer que l'autochtonie est produit et entretenu par les membres des deux collectivités locales : il y a en effet un rapport social construit par la création de dispositifs (qui permettent eux-mêmes de l'alimenter) ; il y a un jeu entre groupes légitimés (et qui actualisent leur légitimité) et groupe n'ayant pas encore acquis ce statut ; il y a la revendication d'un ancrage local ; il y a la mise en scène du sentiment d'appartenance par rapport à un lieu ; il y a la présence des éléments constitutifs d'une « communauté de référence locale » c'est-à-dire la contribution au processus de la constitution de la culture locale (la participation à des engagements valorisés<sup>326</sup>), la possession de ressources propices à l'expression de tel style de vie et jouissance d'une désignation symbolique (la possibilité de se revendiquer de tel lieu, accordée par les pairs) ; il y a la mise en scène de stratégies d'affirmations d'identités sociales

---

<sup>326</sup> Ce que Retière nomme la « contribution au procès de civilisation (locale) » [Retière, *op. cit.* : 132].

(stimulées par le rapprochement spatial, qui provoque l'éloignement social) ; il y a des lieux où se confrontent les « styles de vie » ; il y a la possibilité de contrôler les institutions-clés pour le fonctionnement de la collectivité par la participation aux structures locales ; il y a l'évaluation de l'« enracinement » des individus dans des réseaux et, enfin, il y a la présence d'une « sociabilité de l'ancrage, » c'est-à-dire celle qui relève de l'ancienneté résidentielle ou du capital d'autochtonie et qui n'offre pas les mêmes chances d'égalité dans l'accès aux espaces publics significatifs ou aux institutions de la collectivité [Retière, *op. cit.*; Bozon, *op. cit.*].

La notion d'autochtonie, qui est apparue de manière toujours plus évidente au fur et à mesure de notre compréhension du terrain, est absolument vitale pour jeter une lumière sur les sentiments d'appartenance à l'égard des communes locales mais aussi vis-à-vis du national : nous estimons en effet que les processus de construction du « grand récit collectif national » correspondent aux mêmes formes d'attachement exprimées à l'égard des localités. De fait, ce concept a été un outil fort utile pour saisir les processus d'inclusion (« nous Suisse », « nous communautés linguistiques », « nous habitants de la commune et / ou de la région et / ou du canton bilingues », « je dans le nous », etc.) et d'exclusion des uns et des autres (« étrangers du dedans », « étrangers du dehors », « eux Suisses », etc.). Enfin, le concept d'autochtonie a permis de faire les liens entre le rapport au sol et la citoyenneté, élément-clé dans l'identitaire national helvétique.

Autre concept qui a été fortement utile pour l'exposé des résultats : la notion d'étranger. Non seulement le concept d'étranger est pertinent pour saisir les nuances entre les différents sens qui peuvent lui être donnés (entre *condition* et *situation*) et donc, pour théoriser sur le contenu de ces assignations, mais il met en évidence les rapports de groupes entre dominant et dominé et les positions subjectives de l'un et de l'autre. Le concept d'étranger a en outre permis de nous servir à maintes reprises du paradigme du rapprochement et de l'éloignement. En reprenant Simmel en effet, qui précise que « la distance à l'intérieur de la relation signifie que le proche est lointain, mais le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche » [Simmel, 2004 ; 1979 : 54 – 55], ce paradigme nous a servi à maintes reprises dans la théorisation des positionnements individuels et collectifs, positionnements à lier avec leurs rapports à soi, leurs rapports aux autres, leurs rapports aux langues et qui, *in fine*, ont des effets sur les attitudes et les comportements. Tous ces concepts nous ont permis de tenter d'offrir des clés pour la compréhension d'un terrain d'étude qui, à notre sens, s'inscrit dans des dynamiques relationnelles en perpétuel mouvement et recomposition.

## CONCLUSION

L'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) en 2008 et le principe que les étrangers devaient dorénavant « s'intégrer par la langue », nous ont amenée à nous interroger sur les processus d'insertion sociolinguistiques des personnes qui ont connu la migration qui habitent dans des petites communes bi-plurilingues. Nous nous sommes en effet demandé quels pouvaient bien être leur « choix » entre les langues locales – s'ils avaient même un « choix » à faire – et comment pouvait être perçue leur présence dans des petites communes rurales, puisque nous postulions que les contacts entre les habitants étaient plus étroits ou plus prégnants dans ces milieux que dans des villes. Or, si nous nous intéressions à la façon dont étaient vécus les rapports entre « Suisses » et « étrangers », sur la manière dont on se représentait les « étrangers » dans ces communes, nous cherchions également à connaître la manière dont les « Suisses » se percevaient eux-mêmes : nous estimions en effet qu'en jetant un regard sur la perception de « l'étranger », nous arriverions à définir son contraire, c'est-à-dire « l'autochtone ». Nous voulions donc embrasser le mode d'organisation de la cohabitation de ces différents groupes d'acteurs amenés à se côtoyer dans ces contextes communaux, les représentations des uns et des autres sur les uns et les autres mais également les processus d'acquisition en langues des personnes de nationalité étrangère dans ces communes bi-plurilingues.

Nous sommes donc allée sur le terrain et avons constitué deux corpus d'entretiens : un corpus formé d'acteurs et de co-acteurs des processus d'insertion et un corpus composé d'acteurs ayant connu la migration. Trouver des personnes ayant connu la migration et souhaitant participer à notre recherche s'est révélé être très difficile, alors que parallèlement, nous réalisons à quel point nous étions fortement interpellée par les dynamiques relationnelles entre les germanophones et les francophones. Au fur et à mesure de notre enquête de terrain, nous avons modifié nos interrogations et notre positionnement de recherche, afin d'essayer de comprendre si les dynamiques de cohabitation entre les « locaux » avaient des effets sur les processus d'insertion linguistique et sociale des « étrangers ».

Les analyses de nos deux corpus nous ont donné beaucoup de difficultés : nous tâchions en effet de suivre les réflexions méthodologiques et théoriques de la *Grounded Theory* (allers-retours entre terrain et théorie et émergence de la théorie à partir du terrain), mais nous nous trouvions dans l'incapacité de laisser nos interlocuteurs nous guider<sup>327</sup> dans nos réflexions. Nous étions probablement sourde à

---

<sup>327</sup> Combien de fois en effet la Prof. A. Gohard-Radenkovic nous a répété que nous ne faisons « pas assez confiance à [nos] interlocuteurs et sur ce qu'ils nous livrent ».

l'égard de leurs propos et à ce qu'ils avaient à nous dire, préoccupée que nous étions à construire des schémas et des structures d'analyses. Ce n'est que lorsque nous avons réellement compris les connexions entre l'*intérieurisation de l'extériorité* et l'*extériorisation de l'intériorité* que nous avons été capable de créer des liens (plus souples) entre les données pour arriver à des hypothèses d'interprétation qui liaient ensemble témoignages et schémas théoriques. Malgré nos résistances méthodologiques initiales, nous faisons, sans le savoir, ces allers-retours inhérents à l'approche de la *Grounded Theory*.

Sur le plan théorique, c'est au fur et à mesure de l'avancée de nos recherches et de nos réflexions que les champs théoriques qui concerneraient notre terrain et nos positionnements allaient apparaître de manière cruciale. Nous nous situons en effet dans le champ de la didactique de langues et des cultures étrangères puisque nous nous intéressons notamment aux situations d'appropriation en contexte de mobilité et d'immigration. Mais afin d'avoir les outils théoriques pour nous permettre de comprendre notre terrain, nous nous sommes tournée vers la sociologie des processus et l'anthropologie politique. Pour quelles raisons ? L'élément principal de notre recherche étant d'observer des perceptions sur les uns et les autres et des dynamiques liées à ces perceptions, la *sociologie des processus* nous permettait d'abord de saisir les liens entre des institutions sociales qui construisent et sous-tendent l'ordre social et l'intériorisation, par les acteurs sociaux d'une collectivité, de cet univers institutionnalisé dans leur propre réalité subjective. L'*anthropologie politique*, quant à elle, nous était utile pour développer les réflexions sur la construction de l'imaginaire collectif – conçu et entretenu par l'idée de nation –, imaginaire qui façonne la perception du monde des acteurs sociaux et des groupes mais qui a des effets sur le réel, notamment à travers leurs opinions, leurs attitudes et leurs comportements. Certains concepts issus de ces champs sont par la suite devenus des concepts opératoires, soit les représentations sociales et le paradigme du rapprochement et de l'éloignement, concepts opératoires particulièrement utiles pour l'approfondissement de nos analyses.

Nos analyses ont été inspirées des étapes proposées par P. Paillé concernant la *Grounded Theory*, c'est-à-dire la codification des entretiens, la constitution de fiches, la division par rubriques, la hiérarchisation des extraits de témoignages et leur regroupement afin de créer des liens et de conceptualiser les données. Ce n'est qu'une fois tout ceci effectué que nous avons constaté un « oubli » majeur, soit l'importance des profils sociolinguistiques de nos interlocuteurs. A partir de ce moment également est apparue une notion qui n'allait plus nous quitter : la notion d'institution.

Pourquoi cette notion est-elle devenue partie prenante de nos analyses ? Parce qu'elle nous a aidée à comprendre la manière dont elle peut structurer des pratiques des langues et des rapports à l'autre spécifiques, mais aussi parce qu'elle nous a permis de construire des liens théoriques ultérieurs entre les logiques individuelles, les logiques de groupes et les logiques institutionnelles qui elles, s'inscrivent dans des enjeux locaux.

Tout au long de l'exposé de nos résultats, nous avons tenté de ne pas perdre de vue nos objectifs de recherche, à savoir d'identifier, chez les interlocuteurs de nos deux corpus, les représentations sur le « nous collectif », sur les « communautés linguistiques » et sur les « étrangers » ainsi que d'identifier les modes de cohabitation de ces collectivités bi-plurilingues et les conceptions des appartenances. C'est ainsi que nous pouvons retenir quelques éléments principaux de nos analyses. D'abord, les profils sociolangagiers ont fait ressortir des pratiques des langues dans ces contextes spécifiques qui ont fait émerger des tendances générales relatives aux institutions communales et des réflexions sur des rapports possibles aux langues. Nous nous sommes ensuite focalisée sur les manières de concevoir les rapports à soi, les rapports aux autres et les rapports aux langues et sur les interprétations des dynamiques relationnelles quotidiennes puisque nous tentions de comprendre les systèmes ou les processus qui permettent la cohabitation dans ces milieux bi-plurilingues. Enfin, la mise en relation de ces représentations a permis de saisir les effets de l'imaginaire identitaire sur les dynamiques relationnelles, tout en mettant en évidence les points de ressemblances et de divergences entre les profils sociolangagiers et les interprétations de ces modes de cohabitation par l'ensemble de ces acteurs sociaux. Afin d'ancrer ces représentations et ces pratiques dans un système social plus large, nous avons eu recours au modèle du noyau central des représentations sociales.

Ceci nous a été utile, dans le sens où nous avons pu faire ressortir le fait que les appartenances et les identifications des uns et des autres sont d'abord le fruit de constructions sociales, elles-mêmes issues du grand récit collectif sur le nous national et qui sont à la fois favorables au rapprochement d'une forme d'hétérogénéité (nationale et officielle) et à l'éloignement d'une autre forme d'hétérogénéité (non-nationale et non-officielle). Nous avons également vu que ces appartenances et ces identifications sont sujettes à des fluctuations : selon le positionnement de chacun en effet, selon l'évaluation de la situation ou encore selon les éléments que les interlocuteurs souhaitent mettre en avant ou leurs réactions face à des assignations, chacun joue sur ce degré de rapprochement ou d'éloignement entre tel ou tel groupe, entre tel ou tel individu. Mais un élément est à rappeler ici :



tous les interlocuteurs, c'est-à-dire tant les acteurs du premier corpus que ceux du deuxième, puisent dans le même univers de références les éléments qui font sens pour pouvoir s'expliquer le monde qui les entoure.

Ceci est significatif sur deux plans. Tout d'abord, que l'on soit perçu ou que l'on se définisse en tant que germanophone, francophone, Suisse ou issu de la migration, il y a bel et bien un rapprochement de tous les acteurs sociaux puisqu'ils partagent un même univers de références. Ensuite, ces représentations sur les uns et des autres, sur les langues et sur les modes de cohabitation, qui sont partagées par l'ensemble des acteurs des deux corpus, ont des effets sur les processus d'insertion sociolinguistiques des acteurs ayant connu la migration : malgré le fait que les acteurs et co-acteurs des processus d'insertion précisent qu'il y a des éléments de distanciation entre les « Suisses » et les « étrangers » et que ces derniers doivent s'intégrer – notamment par la langue – pour pouvoir se faire connaître et donc, se rapprocher, leur insertion par la langue n'est pas pensée autrement que la manière dont on conçoit les langues en Suisse, c'est-à-dire par la naturalisation de l'apprentissage de la (des) langue(s) de l'autre dans un contexte de rapprochement obligé.

Cette recherche a ainsi pu apporter de nouvelles connaissances du terrain :

- les autodéfinitions nous ont permis de faire émerger des hétéro définitions qui nous ont informé sur le fait que les frontières entre les uns et les autres ne sont pas aussi nettes et claires que les définitions officielles peuvent le laisser entendre ;
- le « grand récit national sur le nous collectif » permet de rapprocher les groupes linguistiques, que tout semble séparer (séparation qui fait aussi partie de ce grand récit national) mais surtout, d'aménager une cohabitation potentiellement conflictuelle : en ce sens, l'imaginaire a bien des effets sur la réalité ;
- le grand récit national occulte toutes sortes de catégories de personnes pensées comme étant éloignées afin de renforcer la solidarité des membres légitimes, mais derrière ce grand récit se cache en fait une réalité beaucoup plus complexe, qui inclue, *de facto*, une pluralité d'individus et d'appartenances ;
- les parcours sociolinguistiques sont tout autant complexes que les réalités sociales de chacun, particulièrement lorsque les cours de langues font défaut : dans ce contexte « d'injonction à l'intégration » par la langue, ne faut-il pas nous interroger sur les langues que les personnes

allophones doivent apprendre et dans quels contextes peuvent-ils les apprendre ?

- derrière ces discours sur l'intégration se trouve en fait, dans ces petites communes, une exigence d'assimilation alors que l'exclusion perpétuelle de l'étranger est intrinsèquement liée à l'identité immuable du groupe de référence ;
- certaines institutions locales sont des lieux de crispations identitaires, de reproduction des dynamiques locales et de renforcement des statuts des groupes locaux ;
- les institutions locales jouissent d'un pouvoir de catégorisations et de diffusion de schèmes d'appréhension de la réalité extrêmement puissant : peu de place semble faite en effet pour la transformation du système de représentations de l'organisation sociale suisse ;
- les pratiques en langues sont circonscrites dans des lieux précis : ce n'est pas parce qu'il y a bi-plurilinguisme déclaré qu'il y a des pratiques linguistiques plurielles dans toutes les sphères d'activités ;
- certains plurilinguismes sont occultés, oubliés, ignorés, par le caractère officiel et institutionnel d'autres plurilinguismes ;
- ce travail nous a enfin permis de mettre en lien les représentations sociales, l'intériorisation et la retraduction, par les individus, de ces représentations et les effets de cette intériorisation et retraduction de ces représentations sur les dynamiques relationnelles dans des espaces de cohabitation particuliers.

L'ensemble de ces réflexions et de ces connaissances nous rappellent, tel que le précise si bien L. Porcher, qu'il est primordial d'élaborer des *politiques éducatives*, des *politiques linguistiques* et des *politiques culturelles* qui soient cohérentes les unes avec les autres : former des individus plurilingues passe par des politiques linguistiques volontaristes, qui ne peuvent être dissociées de politiques culturelles [Porcher, 2003]. Dans ce contexte helvétique qui exige des étrangers qu'ils s'intègrent par la langue, il est nécessaire de repenser des politiques migratoires et des politiques d'« intégration » à l'intersection de ces trois types de politiques.

Certes faut-il déjà savoir si le plurilinguisme sera « passif » (la compréhension de plusieurs langues) ou « actif » (être capable de s'exprimer en plusieurs langues). Mais une formation plurilingue des individus doit tenir compte de différents éléments.

Selon Porcher (et d'autres auteurs comme Bourdieu), les élèves qui sont issus des familles dont la culture quotidienne (c'est-à-dire celle qui est transmise et inculquée dès la naissance) correspond à celle qui est valorisée par l'école sont ceux qui profitent le plus du système : des écarts sont alors perceptibles entre ceux qui jouissent de ces pratiques incorporées et les autres [Porcher, *op. cit.* : 89]. Aussi les politiques éducatives devraient-elles tenir compte des besoins apprenants qui arrivent (jeunes et moins jeunes), afin de leur faire acquérir toutes les connaissances socioculturelles du milieu environnant, de leur offrir un apprentissage ciblé qui tienne compte des besoins en langues dans une Suisse bi-plurilingue et d'éviter qu'il y ait des écarts qui se créent dans le type de formation et dans les chances d'accès aux ressources locales entre « ceux qui savent » et « ceux qui ne savent pas (encore) ».

Toujours selon Porcher, les politiques linguistiques doivent ensuite informer les parents (ou les apprenants) et les aider à percevoir ce qui peut constituer un véritable plurilinguisme ainsi que ses avantages, au risque de mettre en place une offre qui ne soit pas accompagnée d'une réelle possibilité de choix pour les apprenants ou de réserver le plurilinguisme à certaines catégories sociales (ce que Porcher nomme des « élites cachées »), selon l'idée que le plurilinguisme est un fait qui s'impose de lui-même à tout le monde et *qui va de soi*<sup>328</sup> [Porcher, *op. cit.* : 91 – 92]. Or, notre étude ayant démontré que tout ne va justement pas de soi, il importe de prendre en compte la réalité du terrain et les profils sociolinguistiques des interlocuteurs afin de penser des politiques linguistiques qui articulent « unité et diversité » [*Ibid.* : 93] ; autrement dit, que ces politiques linguistiques se pensent autrement qu'à travers un plurilinguisme constitué des langues nationales (qui par ailleurs crée des crispations identitaires qu'il faudrait repenser) et de l'anglais, mais qui incluent aussi des langues de la migration. Ceci permettrait non seulement aux « autres du dehors » d'avoir une place dans le grand récit collectif national (donc une reconnaissance de leur présence dans ce « nous collectif »), mais ceci obligerait aussi à (re ?)penser les politiques culturelles.

Car l'auteur nous rappelle en effet que de faire réaliser aux « indigènes d'une culture » qu'ils l'acquerraient par inculcation, alors que l'acteur étranger qui arrive sur le sol national doit s'approprier cette culture de l'extérieur, c'est permettre en quelque sorte une décentration, processus qui est, selon Porcher, « l'acte fondateur de tout pluriculturalisme ». Se décentrer, c'est devenir peu à peu polycentrique et donc, c'est être capable de se « nourrir mieux dans les langues étrangères » [*Ibid.* :

---

<sup>328</sup> Souligné par nous.

94]. Il serait donc nécessaire d'élaborer des politiques culturelles qui permettent aux individus de se distancier de leurs propres acquis et de leurs propres socialisations et d'intérioriser une altérité favorable à l'acquisition d'autres visions et di-visions du monde [Bourdieu, 1982]. Former des individus plurilingues, c'est former les individus à la complexité linguistique, sociale, culturelle, politique, etc.

Si ce travail a réussi à mettre en lumière certaines questions, il n'en demeure pas moins qu'en aucun cas ces réflexions ont la prétention de se présenter comme *la* vérité sur les représentations et sur les dynamiques de cohabitation de ces deux communes : le principe de la *Grounded Theory* consiste en effet à offrir des analyses valables et valides d'un terrain d'études et il faut en ce sens garder à l'esprit qu'elles restent modifiables et « ouvertes aux négociations » [Strauss et Corbin, 2004 : 20 – 21]. Les réflexions d'analyses font sens ici parce que nous avons mis en relation [Paillé, 1994] des éléments qui nous semblaient plausibles et qui offraient, selon nous, des explications possibles des dynamiques relationnelles et des processus d'identifications mutuelles pouvant nous éclairer sur les processus d'insertion, notamment par la langue, d'« étrangers » dans ces communes urbaines bi-plurilingues, ainsi que sur la manière de penser cette insertion.

D'autres limites sont également à souligner. Premièrement, une telle enquête dans d'autres communes ou d'autres cantons amènerait assurément d'autres réalités et d'autres interprétations sur le sens qui pourrait être donné au « nous », au « eux » et aux modes de cohabitation puisque les enjeux locaux et les perceptions des situations entre les groupes agissent sur les dynamiques relationnelles et les rapports aux langues. Deuxièmement, les profils sociolinguistiques des acteurs et co-acteurs des processus d'insertion seraient à approfondir, car les liens entre leurs formations suivies, leurs séjours à l'étranger et les langues apprises et parlées restent encore à être mieux articulés. Troisièmement, les acteurs issus de la migration sont peu nombreux, comparativement aux interlocuteurs de notre premier corpus, en plus d'être arrivés en Suisse depuis un certain nombre d'années ; en ce sens, les interprétations de leur vécu au pays, leurs discours sur le « nous collectif suisse », sur les « eux » (« Suisses » et « étrangers ») de même que leurs profils sociolinguistiques seront sans contredit, extrêmement différents de ceux d'interlocuteurs qui arrivent maintenant ou qui sont en Suisse depuis peu. Un corpus plus important aurait permis de meilleures comparaisons entre les représentations des divers acteurs communaux.

Ceci est particulièrement à repenser dans le contexte helvétique actuel, où l'initiative intitulée « Contre l'immigration de masse » acceptée par la population lors des votations du 9 février dernier traduit une certaine frilosité à l'égard de la présence des étrangers sur le sol helvétique ; les mesures d'« intégration » peuvent à cet égard devenir plus exigeantes ou plus restreintes<sup>329</sup>, ce qui augmentera nécessairement les besoins pour la mise en place de cours de langue adaptés à ces publics variés. Une recherche plus importante menée auprès des « étrangers », dans d'autres contextes bi-plurilingues permettrait une typification plus approfondie des profils et donc, une meilleure compréhension de leurs besoins.

Car nous avons en effet nécessité de reconsidérer l'enseignement de la langue ou les cours de langue dans des communes plurilingues : il ne suffit pas ici de connaître une seule langue mais bien de connaître *les* langues locales afin d'avoir la possibilité de faire partie de la collectivité dans tous les lieux souhaités ; il s'agit aussi de tenir compte de la pluralité et de la complexité des réalités individuelles et collectives et non pas de se reposer sur la simple idée que le « choix » de la langue sera tributaire du seul parcours sociolangagier (ici essentiellement pensé comme étant relié à la nécessité professionnelle), qui omet, de fait, les rapports de forces entre les groupes et la manière de considérer la place de cet « autre », qui est si rapidement associé à l'étrangeté.

---

<sup>329</sup> La révision de la Loi sur la nationalité, qui est actuellement en projet, prévoit notamment d'exiger que les étrangers maîtrisent la langue autant à l'oral qu'à l'écrit.

## RÉFÉRENCES

- ABOUT, I. et VINCENT, D. (2010). *Histoire de l'identification des personnes*. Paris : La Découverte.
- ABRIC, J.-C. (2003). « La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales », in ABRIC, J.-C. (dir. par). *Méthodes d'études des représentations sociales*. Ramonvill Saint-Onge : Éditions érès (pp. 59 – 79).
- ABRIC, J.-C. (1994). « Les représentations sociales : aspects théoriques », in ABRIC, J.-C. (dir. par). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : PUF / Psychologie sociale (pp. 10 – 36).
- ACHERMANN, A. et KÜNZLI, J. (2010). „Zum Umgang mit den neuen Sprachminderheiten“, in HASS, W. (éd. par). « *Do you Speak Swiss ?* » *Sprachenvielfalt und Sprachkompetenz in der Schweiz. Nationales Forschungsprogramm NFP 56. Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse. Diversità delle Lingue e competenza linguistica in Svizzera. Diversidad da Língas e Cumpetenzas Linguisticas en Sviçera*. Zürich : Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- ACKLIN MUJI, D. (2010). « L'autre suisse ». Mises en scène de la diversité linguistique dans la presse helvétique : entre débats politiques et discours identitaires », in GOHARD-RADENKOVIC, A. et ACKLIN MUJI, D. (dir. par). *Entre médias et médiations : les « mises en scène » du rapport à l'altérité*. Paris : L'Harmattan (pp. 19 – 36).
- ACKLIN MUJI, D. (2007). *Langues à l'école : quelle politique pour quelle Suisse ? Analyse du débat public sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire*. Berne : Transversales / Peter Lang.
- ADAMI, H. (2012). « Aspects sociolinguistiques de l'acquisition d'une langue étrangère en milieu social », in ADAMI, H. et LECLERCQ, V. (éd. par). *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion (pp. 51 – 87).
- ADAMI, H. et LECLERCQ, V. (2012). « Introduction », in ADAMI, H. et LECLERCQ, V. (éd. par). *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion (pp. 9 – 22).
- ADAMI, H. (2009). *La formation linguistique des migrants. Intégration, littérature, alphabétisation*. Paris : CLE International / Didactique des langues étrangères.
- ADDI, L. (2013). *Deux anthropologues au Maghreb : Ernest Gellner & Clifford Geertz*. Paris : Éditions des archives contemporaines.
- ALTERMATT, B. (2003). *La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg (1945-2000). Entre innovation et improvisation*. Fribourg : Université de Fribourg / Aux sources du temps présent ; 11.
- AMSELLE, J.-L. (1990). *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Paris : Payot / Bibliothèque scientifique
- ANDERSON, B. (2002 ; 1983). *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte / Poche.

- ANSART, P. (1999). « Assimilation », in LE ROBERT. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Seuil (p. 40).
- ARLETTAZ, G. et BURKART, S. (1990). « Naturalisation, « assimilation » et nationalité suisse. L'enjeu des années 1900-1930 », in CENTLIVRES, P. (dir. par). *Devenir Suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Genève : Georg / Institut universitaire d'études européennes (pp. 47 – 62).
- ARMAND, F. et DE KONINCK, Z. (2010). « Welcoming and French Learning Support Programs in Quebec Schools », *Our diverse cities / Nos Diverses Cités*, n°7 (pp. 150 – 155).
- ARMAND, F. (2005). « Les élèves immigrants nouvellement arrivés et l'école québécoise », *Santé, société et solidarité*, n°1 (pp. 141 – 152).
- BARTH, F. (1998; 1969). *Ethnic groups and boundaries: the social organization of culture difference*. Long Grove : Waveland Press.
- BASSAND, M. (2004). *La métropolisation de la Suisse*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes / Le savoir suisse.
- BERGER, P. et LUCKMANN, T. (2008 ; 1966). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin / Individu et Société.
- BERTAUX, D. (2005 ; 1965). *Le récit de vie : l'enquête et ses méthodes*. Paris : Armand Colin.
- BESNARD, P. (1999). « Intégration », in BOUDON, R., BESNARD, P., CHERKAOUI, M. et LECUYER, B.-P. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Larousse / Les référents (pp. 126 – 127).
- BHABHA, H. (1990). « The Third Space », in RUTHERFORD, J. (éd. Par). *Identity. Community, Culture, Difference*. London : Lawrence & Wishart (pp. 207 – 221).
- BLAIS, M. et MARTINEAU, S. (2006). « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, Vol. 26, n° 2 (pp. 1 – 18).
- BLANCHET, A. et GOTMAN, A. (2007 ; 1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan.
- BLANCHET, P. et FRANCARD, M. (2004 ; 2003). « Identités culturelles », in FERREOL, G. et JUCQUOIS, G. (dir. par). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin / « Dictionnaire » (pp. 155 – 161).
- BLANCHET, P. et FRANCARD, M. (2004 ; 2003). « Sentiment d'appartenance », in FERREOL, G. et JUCQUOIS, G. (dir. par). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin / « Dictionnaire » (pp. 18 – 25).
- BLIN, T. (2010). « Préface », in SCHÜTZ, A. *Essais sur le monde ordinaire*. Paris : Le Félin / Poche.
- BOLZMAN, C., FIBBI, R. et VIAL, M. (2003). « Que sont-ils devenus? Le processus d'insertion des adultes issus de la migration », in WICKER, H.-R., FIBBI, R. et HAUG, W. (dir. par). *Les*

*migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ».* Zurich : Cohésion sociale et pluralisme culturel / Éditions Séismo (pp. 434 - 459).

BOLZMAN, C. (2003). « Quels droits citoyens ? Une typologie des modèles d'intégration des migrants aux sociétés de résidence, in PERREGAUX, C., OGAY, T., LEANZA, Y. et DASEN, P. (dir. par). *Intégrations et migrations. Regards pluridisciplinaires*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 159 – 183).

BOLZMAN, C. (2002). « La politique migratoire suisse. Entre contrôle et intégration », in *Écart d'identité*, no 99 (pp. 65 – 71).

BONARDI, C. et ROUSSIAU, N. (2002). *Les représentations sociales*. Paris : Dunod / Les topos. Psychologie.

BORDES-BENAYOUN, C. et SCHNAPPER, D. (2006). *Diasporas et nations*. Paris : Odile Jacob.

BOURDIEU, P. et BOLTANSKI, L. (2008 ; 1973). *La production de l'idéologie dominante*. Paris : Éditions Raisons d'agir.

BOURDIEU, P. (2000 ; 1972). *Esquisse pour une théorie de la pratique*. Paris : Seuil / Points.

BOURDIEU, P. (1993). « Comprendre », in *La Misère du monde*. Paris : Seuil (pp. 903 – 925).

BOURDIEU, P. (1994). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil / Essais.

BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.

BOURDIEU, P. (1980a). *Le sens pratique*. Paris : Les Éditions de Minuit.

BOURDIEU, P. (1980b). « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 35, L'identité, (novembre) (pp. 63 – 72).

BOURDIEU, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les Éditions de Minuit / Le Sens commun.

BOURHIS, R. Y. et CARIGNAN, N. (2010). « Linguicism in Quebec and Canada », *Our diverse cities / Nos Diverses Cités*, n°7 (pp. 156 – 162).

BOZON, M. (1984). *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

BRUBAKER, R. et COOPER, F. (2001). « Au-delà de l'identité », in *L'exception Américaine*. Paris : Seuil / Actes de la recherche en sciences sociales (n° 139, septembre 2001) (pp. 66 – 85).

CALVET, L.-J. (2011 ; 1994). *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*. Paris : Éditions Payot et rivages / Petite Bibliothèque Payot.

CALVET, L.-J. (2002). *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : Plon.



- CARROLL, R. (1991). *Les évidences invisibles. Américains et Français au quotidien*. Paris : Seuil / La couleur des idées.
- CATTACIN, S. et KAYA, B. (2005). « Le développement des mesures d'intégration de la population migrante sur le plan local en Suisse », in MAHNIG, H. (dir. par). *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zurich : Sciences sociales et problèmes de société / Éditions Séismo (pp. 288 – 320).
- CENTLIVRES, P. et SCHNAPPER, D. (1991). « Nation et droit de la nationalité suisse », in *Pouvoirs* : Paris / PUF (n°56) (pp. 149 – 161).
- CHAUDET, I., REGAMEY, C., ROSEND HAVER, B. et TABIN, J-P. (2003). « Les réponses aux problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère », in WICKER, H-R., FIBBI, R. et WERNER H. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Cohésion sociale et pluralisme culturel / Éditions Séismo (pp. 357 – 374).
- CICHON, P. (1997). « Contact vs. Conflit. Quelques remarques sur la valeur explicative des deux concepts dans l'analyse sociolinguistique », in BOYER, H. (éd. par). *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?* Paris : L'Harmattan / Sociolinguistique (pp. 37 – 50)
- CICHON, P. et KREMnitz, G. (1996). « Les situations de plurilinguisme », in BOYER, H. (dir. par). *Sociolinguistiques. Territoires et objets*. Lausanne : Delachaux et Niestlé / Textes de base en sciences sociales (pp. 115 – 146).
- CONSTANT, F. (2000). *La citoyenneté*. Paris : Montchrestien / Clefs.
- CUCHE, D. (1996). *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte / Repères.
- DE GOUMOËNS, C. (1997). « Regards pluriels sur le bilinguisme : les représentations sociales du bilinguisme chez les enseignants d'école enfantine en Suisse romande », in LEFEBVRE, M. L. et HILY, M-A. (dir. par). *Les situations plurilingues et leurs enjeux*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 143 – 154).
- DOISE, W., CLEMENCE, A. et LORENZI-CIOLDI, F. (1992). *Représentations sociales et analyses de données*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble / « Vies sociales ».
- DUCHESNE, C. et SAVOIE-ZAJC (2005). « L'engagement professionnel d'enseignantes du primaire : une démarche inductive de théorisation », *Recherches qualitatives*, Vol 25, n° 2 (pp. 69 – 95).
- DURKHEIM, E. (1960). *Le suicide*. Paris : Presses universitaires de France.
- DURKHEIM, E. (1967 ; 1898). *Représentations individuelles et représentations collectives*. Paris : PUF.
- ELIAS, N. et SCOTSON, J. L. (1997 ; 1965). *Logiques de l'exclusion*. Paris : Fayard / Agora.
- ELIAS, N. (1973 ; 1969). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy / Agora.

- ENTZINGER, H. (2000). «The dynamics of Integration Policies. A Multidimensional Model », in KOOPMANS, R. et STATHAM, P. (éd. par). *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics. Comparative European Perspectives*. Oxford : Oxford University Press (pp. 97 – 118).
- FERRAROTTI, F. (1983). *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*. Paris : Librairie des Méridiens / Sociologie au quotidien.
- FERREOL, G. (2004 ; 2003). « Communauté », in FERREOL, G. et JUCQUOIS, G. (dir. par). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin / Dictionnaire (pp. 63 – 64).
- FIBBI, R. (2010). *Les Portugais en Suisse*. Berne : ODM.
- FIBBI, R. et MATTHEY, M. (2010). « Stratégies familiales et pratiques langagières des jeunes de la troisième génération », in HASS, W. (éd. par). « *Do you Speak Swiss ?* » *Sprachenvielfalt und Sprachkompetenz in der Schweiz. Nationales Forschungsprogramm NFP 56. Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse. Diversità delle Lingue e competenza linguistica in Svizzera. Diversidad da LIngas e Cumpetenzas Linguisticas en Svizera*. Zürich : Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- FLUBACHER, M.-C. (2014). *Integration durch Sprache – die Sprache der Integration. Eine kritische Diskursanalyse zur Rolle der Sprache in der Schweizer und Basler Integrationspolitik 1998–2008*. Göttingen: V&R unipress.
- FLÜCKIGER, Y. et RAMIREZ, J. (2003). « Positions hiérarchiques et ségrégation par origine en Suisse », in WICKER, H-R, FIBBI, R. et WERNER, H. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Cohésion sociale et pluralisme culturel / Éditions Séismo (pp. 290 - 307).
- FORSTER, S. (2005). « Comment l'école suisse intègre les enfants étrangers », in CONTI, V. et de PIETRO, J.-F. (éd. par). *L'intégration des migrants en terre francophone. Aspects linguistiques et sociaux*. Le Mont-sur-Lausanne : Éditions LEP (pp. 83 – 93).
- FROIDEVAUX, D. (1997). « Construction de la nation et pluralisme suisses : idéologie et pratiques », *Swiss Political Science Review*, n°4 (pp. 1 – 58).
- GALISSOT, R. (2000). « Communauté / communautés », in GALISSOT, R., KILANI, M. et RIVERA, A. *L'imbroglia ethnique. En quatorze mots clés*. Lausanne : Éditions Payot / Anthropologie (pp. 55 – 61).
- GALLISSOT, R. (1994). « Nationalisme et racisme », in FOURRIER, M. et VERMES, G. *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 7 – 29).
- GEERTZ, C. (1986). « Du point de vue de l'indigène : sur la nature de la compréhension anthropologique », in *Savoir local, savoir global : les lieux du savoir*. Paris : PUF (pp. 71 – 90).
- GERIN-LAJOIE, D. et JACQUET, M. (2008). « Regards croisés sur l'inclusion des minorités en contexte scolaire franco-minoritaire au Canada », *Éducation et francophonie*, Volume XXXVI, n°1 (pp. 25 – 43).

GIDDENS, A. (1999; 1991). *Modernity and self-identity: self and society in the late Modern Age*. Cambridge : Polity Press.

GIANNI, M. (2003). « Retour de l'assimilation ou affirmation de l'intégration ? Commentaires autour de Rogers Brubaker », *Forum* (Revue du FSM) 1, 1 (pp. 18 – 24).

GIUGNI, M. et PASSY, F. (2003). « Modèles de citoyenneté et mobilisation des immigrés en Suisse et en France. Une approche des opportunités politiques », in WICKER, H.-R., FIBBI, R. et HAUG, W. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Seismo / Cohésion sociale et pluralisme culturel (pp. 104-130).

GLASER, B. G. ET STRAUSS, A. L. (2010 ; 1967). *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour une recherche qualitative*. Paris : Armand Colin.

GOFFMAN, E. (1975 ; 1963). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Éditions de Minuit / « Le sens commun ».

GOHARD-RADENKOVIC, A. (à paraître). « Cartographies des dynamiques des acteurs dans les nouvelles logiques migratoires : entre mobilités et immobilités », in *Les Cahiers internationaux de sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan.

GOHARD-RADENKOVIC, A. (2014). « « Les mauvaises langues » : au croisement de la *Grande Histoire* et de la *petite histoire* », *Male lingue / Mauvaises langues*, a cura di D. Lévy et M. Anquetil, *Heteroglossia*, n°13 (pp. 1 – 22).

GOHARD-RADENKOVIC, A. (2013). « Politique de rétention au Canada : écarts entre logiques des acteurs de l'institution et logiques des étudiants étrangers en situation de transition », in HAUSER, C. MILANI, P., PÂQUET, M. et SKENDEROVIC, D. (dir. par). *Sociétés de migrations en débats. Québec – Canada – Suisse : approches comparées*. Laval – Porrentruy : PUL – SJE (pp. 97 – 110).

GOHARD-RADENKOVIC, A. (2012). « Contrepoint. Le plurilinguisme, un nouveau champ ou une nouvelle idéologie ? Ou quand les discours politiquement corrects prônent la diversité », *Alterstice. Stratégie de (re)médiation en situation plurilingue. Études de cas en contextes de recherche et d'éducation*, Vol. 2, n°1 (pp. 89 – 102).

GOHARD-RADENKOVIC, A. (2010). « Politiques de gestion de la pluralité linguistique : leurs effets sur les logiques des institutions et les logiques des individus », in RUEGG, F. et BOSCOBOINIK, A. (éd. par). *From Palermo to Penang. A Journey into Political Anthropology / De Palerme à Penang. Un itinéraire en anthropologie politique. Hommage à Christian Giordano*. Berlin : LiT Verlag (pp. 119 – 135).

GOHARD-RADENKOVIC, A. (2012 ; 2005). « De l'usage des concepts de « culture » et « d'interculturel » en didactique ou quand l'évolution des conceptions traduit l'évolution de la perception sociale de l'autre », in BERTRAND, O. (dir. par). *Diversités culturelles et apprentissage du français. Approche interculturelle et problématiques linguistiques*. Palaiseau : Les Éditions de l'École polytechnique (pp. 19 – 30).

GOHARD-RADENKOVIC, A., VEILLETTE, J. et FARMER, D. (2012). « Politiques des langues et leurs effets sur l'intégration des étrangers dans des contextes de cotoiement linguistique entre majoritaire et minoritaire(s) », in BELKHODJA, C. et VATZ LAAROUSSI, M. (dir. par). *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq états fédéraux*. Paris: L'Harmattan / Compétences interculturelles (pp. 197 – 213).

GOHARD-RADENKOVIC, A. et MURPHY-LEJEUNE, E. (2008) « Mobilités et parcours », in ZARATE, G., LEVY, D. et KRAMSCH, C. (éd. par). *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Paris : Éditions des Archives contemporaines (pp. 126 – 170).

GOHARD-RADENKOVIC, A. et ZARATE, G. (2004). « L'identité cartographiée : de la grille à la carte », in GOHARD-RADENKOVIC, A. et ZARATE, G. (coord. par). *La reconnaissance des compétences interculturelles : de la grille à la carte*. Paris : Didier / Les Cahiers du CIEP.

GOHARD-RADENKOVIC, A. et MURPHY-LEJEUNE, E. (2008). « Introduction : mobilités et parcours » (chapitre 3), in ZARATE, G., LEVY, D. et KRAMSCH, C. (dir. par). *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Paris : Éditions des archives contemporaines (pp. 127 – 134).

GOHARD-RADENKOVIC, A. (2004 ; 1999). *Communiquer en langue étrangère. De compétences culturelles vers des compétences linguistiques*. Berne : Peter Lang.

GRIN, F. (2010). « L'aménagement linguistique en Suisse », *Télescope*, (16, n°3), (pp. 55 – 74).

GRIN, F. (1999). *Compétences et récompenses. La valeur des langues en Suisse*. Fribourg : Éditions Universitaires Fribourg Suisse / Programme National de Recherche 33 Efficacité de nos systèmes de formation.

GUILBERT, L. et PREVOST, C. (2009). *Immigration et Études dans des villes moyennes universitaires. Une recherche exploratoire à Québec et à Sherbrooke*. Montréal : Publication CMQ-IM (n°37).

GUILLAUMIN, C. (1994). « Quelques considérations sur le terme « culture » », in FOURIER, M. et VERMES, G. (dir. par). *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 159 – 166).

HALBWACHS, M. (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Félix Alcan.

Disponible en ligne :

[http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs\\_maurice/cadres\\_soc\\_memoire/cadres\\_sociaux\\_memoire.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/cadres_soc_memoire/cadres_sociaux_memoire.pdf). Consulté le 20 novembre 2013.

HASS, W. (1989). « Histoire linguistique de la Suisse », in SCHLÄPFER, R. *et alii*. *La Suisse aux quatre langues*. Genève : Éditions Zoé / Transversales (pp. 21 – 64).

HELLY, D. (2005). « Les politiques canadiennes d'immigration sont-elles exportables en France et en Europe ? », *Policy Paper 15*. Paris : Institut français des relations internationales.

HOBBSAWM, E. et RANGER, T. (éd. par) (2006). *The Invention of Tradition*. Cambridge : Cambridge University Press / Canto.

HOLTZER, G. (1998). « La désignation des populations issues de l'immigration dans le discours institutionnel européen : évolution des représentations (1970-1990) », in CENTLIVRES, P. et GIROD, I. (dir. par). *Les défis migratoires*. Zurich : Cohésion sociale et pluralisme culturel / Éditions Séismo. (Actes du colloque CLUSE « Les défis migratoires à l'aube du troisième millénaire ») (pp. 46 – 52).

IMESCH, J. (2011). *État et évolution en Suisse des aspects environnementaux, socio-économiques et régulatifs des espaces ruraux et d'une sélection d'activités rurales*. Lausanne : IDHEAP, n°3 / Chaire Politiques publiques et durabilité.

JEDWAB, J. (2010). « Parallel Accommodation? Managing Diversity within Montreal's English-speaking community », *Our diverse cities / Nos Diverses Cités*, n°7 (pp. 163 – 170).

JODELET, D. (2003 ; 1984). « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie », in MOSCOVICI, S. (dir. par). *Psychologie sociale*. Paris : PUF (pp. 363 – 384).

JOUTARD, P. (1983). *Ces voix qui nous viennent du passé*. Paris : Hachette / Temps et les Hommes.

KANOUTE, F. (2010). « Immigrant Families : Supporting Children's Success in School », *Our diverse cities / Nos Diverses Cités*, n°7 (pp. 133 – 139).

KANOUTE, F. (2002). « Profils d'acculturation d'élèves issus de l'immigration récente à Montréal », *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. 28, n°1 (pp. 171 – 190).

KAUFMANN, J.-C. (2007). *L'invention de soi : une théorie de l'identité*. Paris : Pluriel. Sociologie / Hachette Littératures.

KAUFMANN, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan / Sociologie.

KILANI, M. (2000a). « Parenté (pureté) de sang », in GALISSOT, R., KILANI, M. et RIVERA, A. *L'imbroglio ethnique. En quatorze mots clés*. Lausanne : Éditions Payot / Anthropologie (pp. 227 – 247).

KILANI, M. (2000b). « Langue (Préjugé de la) », in GALISSOT, R., KILANI, M. et RIVERA, A. *L'imbroglio ethnique. En quatorze mots clés*. Lausanne : Éditions Payot / Anthropologie (pp. 157 – 181).

KILANI, M. (2000c). « Stéréotype (culturel, racial, sexiste) », in GALISSOT, R., KILANI, M. et RIVERA, A. *L'imbroglio ethnique. En quatorze mots clés*. Lausanne : Éditions Payot / Anthropologie (pp. 249 – 266).

KILANI, M. (1989). *Introduction à l'anthropologie*. Lausanne : Payot.

KNECHT, P. (dir. par) (2000). *Le petit dictionnaire suisse romand*. Carouge-Genève : Zoé.

KNECHT, P. (1989). « La Suisse romande », in SCHLÄPFER, R. et *Alii*. *La Suisse aux quatre langues*. Genève : Éditions Zoé / Transversales (pp. 125 – 169).

- KNÜSEL, R. (1994). *Les minorités ethnolinguistiques autochtones à territoire : l'exemple du cas helvétique*. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des sciences sociales et politiques. Université de Lausanne. Lausanne : Payot.
- KREIS, G. (1994). *La Suisse chemin faisant : rapport de synthèse PNR 21 « Pluralisme culturel et identité nationale »*. Lausanne : L'Age d'homme.
- KRIEG-PLANQUE, A. (2005). « Le mot « ethnique » : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme « ethnique » dans l'univers discursif français », *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie*. Paris : Éditions Garnier, n°87, 2 (pp. 141 – 161).
- KRIESI, H., WERNLI, B. SCIARINI, P. et GIANNI, M. (1996). *Le clivage linguistique. Problèmes de compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse*. Berne : Office fédéral de la statistique / 16 Culture, conditions de vie et sport.
- LEANZA, Y., OGAY, T., PERREGAUX, C. et DASEN, P. (2003). « Introduction. L'intégration en Suisse : un cas particulier ? », in LEANZA, Y., OGAY, T., PERREGAUX, C. et DASEN, P. *Intégrations et migrations. Regards pluridisciplinaires*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp.17 – 41).
- L'ECUYER, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu, Méthode GPS et Concept de soi*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- LEDENT, J., MURDOCH, J. et MC ANDREW, M. (2010). « Comparative Analysis of High School Graduation Rates Among Youths of Immigrant Origin in Montréal, Toronto and Vancouver », *Our diverse cities / Nos Diverses Cités*, n°7 (pp. 127 – 132).
- LIJPHART, A. (1977). *Democracy in Plural Societies: A Comparative Exploration*. New Haven / London : Yale University Press.
- LÜDI, G. et PY, B. (dir. par) (1995). *Changement de langage et langage du changement. Aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*. Lausanne : L'Age d'Homme.
- LÜDI, G. (1990). « Naturalisation et dialectes », in CENTLIVRES, P. (dir. par). *Devenir Suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Genève : Georg / Institut universitaire d'études européennes. (pp. 229 – 242).
- MAINARDI, G. (2005). *Miroirs migratoires. Entre le Brésil et la Suisse : vécus de femmes brésiliennes*. Berne : Peter Lang / Transversales.
- MAN PARK, S. et SARKAR, M. (2008). « Parent's Attitudes Toward Heritage Language Maintenance for Their Children and Their Efforts to Help Their Children Maintain the Heritage Language: A case Study of Korean-Canadian Immigrants », *Language, Culture and Curriculum*, 20, n°3 (pp. 223 – 235).
- MARQUEZ, E. (2005). « Activation des schèmes cognitifs de base et actualisation des valeurs associées au travail », *Papers on Social Representation / Textes sur les représentations sociales*, vol. 14 (pp. 1 – 28).

- MATTHEY, M. (2005). « Le français à l'école et ailleurs, langue des apprentissages et de la socialisation », in CONTI, V. et de PIETRO, J.-F. (éd. par). *L'intégration des migrants en terre francophone. Aspects linguistiques et sociaux*. Le Mont-sur-Lausanne : Éditions LEP (pp. 145 – 159).
- MC ANDREW, M. et AUDET, G. (2010). « Thirty Years of Institutional Adaptation to Diversity in the School System: Assessment and Challenges », *Our diverse cities / Nos Diverses Cités*, n°7 (pp. 121 – 126).
- MEUNE, M. (2011). *Au-delà du Röstigraben. Langues, minorités et identités dans les cantons suisses bilingues*. Genève : Georg éditeur.
- MOLINER, P. (1995). « Noyau central, principes organisateurs et modèle bidimensionnel des représentations sociales. Vers une intégration théorique? », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 28 (pp. 44 – 55).
- MOREAU, M.-L. (1997). *Sociolinguistiques. Concepts de base*. Margada : Sprimont.
- MOSCOVICI, S. (1976 ; 1961). *La psychanalyse son image et son public*. Paris : PUF.
- MOSER, U., BAYER, N., TUNGER, V. et BERWEGER, S. (2010). „Entwicklung der Sprachkompetenzen in der Erst- und Zweitsprache von Migrantenkinder“ in HASS, W. (éd. par). « *Do you Speak Swiss ?* » *Sprachenvielfalt und Sprachkompetenz in der Schweiz. Nationales Forschungsprogramm NFP 56. Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse. Diversità delle Lingue e competenzaz linguistiche in Svizžera. Diversidad da Lingas e Cumpetenzas Linguisticas en Svizžera*. Zürich : Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- MUCCHIELLI, A. et PAILLE, P. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin / Sciences sociales.
- MURIER, T. et ZARIN-NEJADAN, M. (1998). « Mouvements migratoires internes des étrangers en Suisse », in CENTLIVRES, P. et GIROD, I. (dir. par). *Les défis migratoires*. Zurich : Cohésion sociale et pluralisme culturel / Éditions Séismo (pp. 173 – 185). (Actes du colloque CLUSE « Les défis migratoires à l'aube du troisième millénaire »).
- MURPHY-LEJEUNE, E. (2003). *L'étudiant européen voyageur, un nouvel étranger*. Paris : Didier.
- OGAY, T. (2000). *De la compétence à la dynamique interculturelle*. Berne : Peter Lang / Transversales.
- OSSIPOW, L. (1996). « Citoyenneté et nationalité : pratiques et représentations de l'intégration en Suisse chez les candidats à la naturalisation et des responsables de la procédure », in WICKER, H.-R., ALBER, J.-L., BOLZMAN, C., FIBBI, R., IMHOF, K. et WIMMER, A. (dir. par). *L'altérité dans la société : migration, ethnicité, État*. Zurich : Seismo (pp. 229-242).
- PAGE, M. et MC ANDREW, M. (1999). « Densité ethnique et intégration sociale des élèves d'origine immigrante au Québec », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, XXXI, n°1 (pp. 5 – 25).

PAILLE, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 23 (pp. 147 – 181).

PAILLE, P. et MUCCHIELLI, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin / Sciences sociales.

PARANT, M. (2001). « Les politiques d'immigration du Canada : stratégies, enjeux et perspectives », *Les études du CERI*, n°80, octobre (pp. 1 – 36).

PECORARO, M. (2005). « L'ouverture du marché du travail suisse aux flux migratoires : mythes xénophobes et réalités économiques », *Forum*, n°5 (pp. 74 – 78).

PENEFF, J. (1990). *La méthode biographique : de l'école de Chicago à l'histoire orale*. Paris : A. Colin / Série sociologie.

PERREGAUX, C. (2003). « L'intégration sociale et scolaire, aussi une histoire de langue(s)? », in PERREGAUX, C., OGAY, T. LEANZA, Y. et DASEN, P. (dir. par). *Intégrations et migrations. Regards pluridisciplinaires*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 317 – 335).

PERRET-CLERMONT, A.-N. et ROVERO, P. (1987). « Processus psychologiques et histoires de vie », in CENTLIVRES, P. (éd. par). *Histoires de vie. Approche pluridisciplinaire*. Paris : Éditions de l'Institut d'ethnologie (pp. 113 – 129).

PESCHANSKI, D. (1992). « Effet pervers », in VOLDMAN, D. (dir. par). *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*. Paris : CNRS / Les Cahiers de l'IHTP, no 21 (pp. 45 – 53).

PHILIP-ASDIH, C. (1997). « Choix linguistique des familles culturellement mixtes : le cas des familles franco-maghrébines », in LEFEBVRE, M. L. et HILY, M.-A. (dir. par). *Les situations plurilingues et leurs enjeux*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 35 – 46).

PIGUET, E. (2004). *L'immigration en Suisse : 50 ans d'entrouverture*. Lausanne : Le savoir suisse / Presses polytechniques et universitaires romandes.

POLLAK, M. (1987). « Pour un inventaire », in *Questions à l'histoire orale*. Paris : CNRS / Les cahiers de l'IHTP, no 4 (pp. 11 – 31).

PORCHER, L. (2003). « Le plurilinguisme : des politiques linguistiques, des politiques culturelles, des politiques éducatives », in CARTON, F. et RILEY, P. (éd. par). *Vers une compétence plurilingue. Le français dans le monde*. Recherche et applications, juillet. Paris : FIPF / CLE International (pp. 88 – 95).

POUTIGNAT, P. et STREIFF-FENART, J. (1995). *Théories de l'ethnicité. Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières de Fredrick Barth*. Paris : PUF / Le sociologue.

PROTTI, T. (2014). *I corsi di lingua e cultura italiana nelle dinamiche familiari : quali strategie di trasmissione intergenerazionale dell'« italianità »? Il caso della Svizzera romanda*. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, sous la co-direction de la Prof. Aline



Gohard-Radenkovic et de la Prof. Danielle Lévy. Thèse publiée en ligne : <http://ethesis.unifr.ch/theses/downloads.php?file=ProttiT.pdf>

RAMOS, E. (2006). *L'invention des origines. Sociologie de l'ancrage identitaire*. Paris : Armand Colin.

RENAHY, N. (2010 ; 2005). *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*. Paris : La Découverte / Poche.

RENAUD, J. (2005). « Nouveaux immigrants au Québec. Du français minoritaire au français dominant », in CONTI, V. et DE PIETRO, J.-F. (éd. par). *L'intégration des migrants en terre francophone. Aspects linguistiques et sociaux*. Neuchâtel : CIIP (Actes du Séminaire de Neuchâtel, 4 – 5 décembre 2001) (pp. 27 – 40).

RETIERE, J.-N. (2003). « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », in *Politix*, Vol. 16, n°63 (pp. 121 – 143).

REY, J.-F. (2003 ; 2004). « Étranger », in FERREOL, G. et JUCQUOIS, G. (dir. par). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin / « Dictionnaire » (pp. 129 – 132).

RIBEAUD, J. (2010). *La Suisse plurilingue se dégingue. Plaidoyer pour les quatre langues nationales suisses*. Neuchâtel : Éditions Delibreo.

RIVERA, A. (2000). « Culture », in GALISSOT, R., KILANI, M. et RIVERA, A. *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*. Lausanne : Éditions Payot / Anthropologie (pp. 63 – 82).

ROUQUETTE, M.-L. et FLAMENT, C. (2003). *Anatomie des idées ordinaires. Comment étudier les représentations sociales*. Paris : Armand Colin.

ROUQUETTE, M.-L. (1996). « Représentation et idéologie », in DESCHAMPS, J.-C. et BEAUVOIS, J.-L. (dir. par). *Des attitudes aux attributions. Sur la construction sociale de la réalité*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble (Tome II) / La psychologie sociale (pp. 163 – 173).

RUTHERFORD, J. (1990). « A Place called Home : Identity and the Cultural Politics of Difference », in RUTHERFORD, J. (éd. Par). *Identity. Community, Culture, Différence*. London : Lawrence & Wishart (pp. 9 – 27).

SAYAD, A. (2006). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Raisons d'agir / Cours et travaux. Vol. 1 et 2.

SAYAD, A. (1999). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil / Liber.

SAYAD, A. (1999). « Immigration et « pensée d'État » », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 129, septembre. Délits d'immigration. (pp. 5 – 14).

SAYAD, A. (1993). « Naturels et naturalisés », in SAYAD, A., BRUBAKER, R. et *Alii. Migrations et minorités*. Paris : Seuil / Actes de la recherche en sciences sociales (n°99) (pp. 26 – 35).

- SCHLÄPFER, R. (1989). « Dialecte et langue standard », in SCHLÄPFER, R. et *Alii*. *La Suisse aux quatre langues*. Genève : Éditions Zoé / Transversales (pp. 11 – 19).
- SCHNAPPER, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard / Folio actuel.
- SCHNAPPER, D. (2004). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard / Folio actuel.
- SCHNAPPER, D. (1999). « Migration », in BOUDON, R., BESNARD, P., CHERKAOUI, M. et LECUYER, B.-P. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Larousse / Les référents (pp. 148 – 149).
- SCHNAPPER, D. (1995). *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard / NRF Essais.
- SCHULTHEIS, F. (1995). « La Suisse est plurilingue mais les Suisses ne le sont pas », *Liber – Revue internationale des livres*, N°23, juin (pp. 3 – 5).
- SCHÜTZ, A. (2010 ; 2007). *Essais sur le monde ordinaire*. Paris : Le Félin / Poche.
- SCHÜTZ, A. (2010 ; 1944). *L'étranger. Un essai de psychologie sociale. Suivi de L'homme qui rentre au pays*. Paris : Allia.
- SECA, J.-M. (2004 ; 2003). « Représentation sociale », in FERREOL, G. et JUCQUOIS, G. (dir. par). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin / « Dictionnaire » (pp. 304 – 309).
- SHIOSE, Y. (1995). *Les loups sont-ils québécois ? Les mutations sociales à l'école primaire*. Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval / Sociétés et mutations.
- SIMARD, M. (1996). « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : enjeux et paradoxes », *Recherches sociographiques*, Volume 37, no 3 (septembre-décembre) (pp. 439 – 469).
- SIMMEL, G. (2004 ; 1979). « Digressions sur l'étranger », in GRAFMEYER, Y. et JOSEPH, I. *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris : Flammarion (pp. 53 – 59).
- SKENDEROVIC, D. (2013). « Einwandung und Sprache : kulturalisierung einer Debatte », *Babylonia*, n°1 (pp. 14 – 18).
- SKENDEROVIC, D. et SPÄTI, C. (2010). « Schlussbericht. Sprache und Identitätspolitik », in HASS, W. (éd. par). « *Do you Speak Swiss ?* » *Sprachenvielfalt und Sprachkompetenz in der Schweiz. Nationales Forschungsprogramm NFP 56. Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse. Diversità delle Lingue e competenze linguistiche in Svizzera. Diversidad da Língas e Cumpetenzas Linguísticas en Svizzera*. Zürich : Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- SOULET, M.-H. (2008). « Contrepoint », in ZARATE, G., LEVY, D. et KRAMSCH, C. (dir. par). *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Paris : Éditions des archives contemporaines (pp. 163 – 165).

- SOULET, M.-H. (2006). « Traces et intuition raisonnée. Le paradigme indiciaire et la logique de la découverte en sciences sociales », in PAILLE, P. (éd. par). *La méthodologie qualitative. Posture de recherche et travail de terrain*. Paris : Armand Colin.
- SPÄTI, C. (2011). « La Suisse au cœur de l'Europe et du monde. Langues autochtones et allochtones : quelles politiques officielles ? », in MEUNE, M. et SPÄTI, C. (éd. par). *Revue transatlantique d'études suisses*, n°1 « La Suisse, pays-carrefour ? Enjeux culturels, politiques et historiques ». Montréal : Université de Montréal (pp. 35 – 46).
- STRAUSS, A. et CORBIN, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg /Socialis.
- STUDER, B., ARLETTAZ, G. et ARGAST, R. (2013). *Le droit d'être Suisse. Acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*. Lausanne : Antipodes / Histoire.
- TABIN, J.-P. (1999). *Les paradoxes de l'intégration. Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale*. Lausanne : EESP.
- THIESSE, A. M. (2001 ; 1999). *La création des identités nationales. Europe XVIIIe – XIXe siècles*. Paris : Seuil / Histoire.
- THERIAULT, J. Y. (2003 ; 2004). « Intégration », in FERREOL, G. et JUCQUOIS, G. (dir. par). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin / « Dictionnaire » (pp. 169 – 175).
- TRAPIER, M. (1999). « Étranger », in LE ROBERT. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Seuil (p. 205).
- TRAPIER, M. (1999). « Immigration », in LE ROBERT. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Seuil (pp. 271 - 272).
- TRAPIER, M. (1999). « Migration(s) », in LE ROBERT. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Seuil (p. 341).
- VARRO, G. (1997). « Les élèves « étrangers » dans les discours des institutions et des instituteurs », *Langage et société*. Paris : Maison des Sciences de l'homme et de la société, n°80, juin (pp. 73 – 99).
- VATZ LAAROUSSI, M., BERNIER, E. et GUILBERT, L. (dir. par). (2013). *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants : dynamiques identitaires et stratégies régionales*. Ste-Foy : PUL.
- VATZ LAAROUSSI, M. et PRONOVOST, S. (2010). « Immigration and the Economic Development of the Regions of Quebec », *Our diverse cities / Nos Diverses Cités*, n°7 (pp. 53 – 58).
- VATZ LAAROUSSI, M. (2005). « L'immigration en dehors des métropoles : vers une relecture des concepts interculturels », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, XXXVII, n°3 (pp. 97 – 113).
- VEILLETTE, J. (2013). « L'immigration dans de petites villes « bilingues » fribourgeoises, ou quand l'acquisition du français est révélatrice de logiques locales particulières », in HAUSER, C. MILANI,

- P., PÂQUET, M. et SKENDEROVIC, D. (dir. par). *Sociétés de migrations en débats. Québec – Canada – Suisse : approches comparées*. Laval – Porrentruy : PUL – SJE (pp. 127 – 137).
- VEILLETTE, J. et GOHARD-RADENKOVIC, A. (2012). « Parcours d'intégration d'étrangers en milieux plurilingues : le cas du Canton de Fribourg (Suisse) », in ADAMI, H. et LECLERCQ, V. (éd. par). *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion (pp. 89 – 133).
- VEILLETTE, J. (2011). « L'intégration : une simple question de langue(s) ? », in *Educateur*, n°1 (janvier) (pp. 36 – 38).
- VEILLETTE, J. et GOHARD-RADENKOVIC, A. (2011). « Comment gère-t-on la diversité linguistique et culturelle en Suisse ? Impact des nouvelles politiques migratoires sur « l'intégration par la langue des étrangers » », in *Les langues à l'école*, Moscou : Publications MPOCBEWEHNE, (pp. 93 – 96).
- WALTER, F. (2010 ; 2002). *Histoire de la Suisse. La création de la Suisse moderne (1830 – 1930)*. Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses / Collection Focus. Tome 4.
- WALTER, F. (2010 ; 2002). *Histoire de la Suisse. Certitudes et incertitudes du temps présent (De 1930 à nos jours)*. Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses / Collection Focus. Tome 5.
- WEBER, M. (1964 ; 1947). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Plon / Agora.
- WEBER, M. (1971 ; 1921). *Économie et société*. Paris : Plon.
- WEIBEL, E. (1988). « Les cantons bilingues en Suisse », in PUPIER P. et WOEHLING, J. *Langue et droit*. Montréal : Wilson et Lafleur (pp. 351 – 373) (Actes du premier Congrès de l'Institut international de droit linguistique comparé).
- WICKER, H.-R. (2003). « Introduction », in WICKER, H.-R., FIBBI, R. et HAUG, W. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Seismo / Cohésion sociale et pluralisme culturel (pp. 11 – 60).
- WINDISCH, U. (2002). *Suisse – immigrés. Quarante ans de débats 1960 – 2001*. Lausanne : L'Age d'Homme.
- WINDISCH, U. (1998). *La Suisse. Clichés, délire, réalité*. Lausanne : L'Age d'Homme.
- WINDISCH, U. (1992). *Les relations quotidiennes entre Romands et Suisses allemands. Les cantons bilingues de Fribourg et du Valais* [t. 1 : Fribourg ; t. 2 : Valais et conclusion générale]. Lausanne : Payot.
- WIDMER, J. (2009). *Discours et cognition sociale. Une approche sociologique*. Paris : Archives contemporaines.
- WIDMER, J. (2005 ; 2004). « Constitutions d'une Suisse plurilingue. Une introduction », in WIDMER, J., CORAY, R., ACKLIN MUJI, D. et GODEL, E. *Die Schweizer Sprachenvielfalt im*

*öffentlichen Diskurs / La diversité des langues en Suisse dans le débat public.* Berne : Peter Lang / Transversales (pp. 1 – 30).

WIDMER, J. (2004). *Langues nationales et identités collectives. L'exemple de la Suisse.* Paris : L'Harmattan / Logiques sociales.

ZARATE, G. et MURPHY-LEJEUNE, E. (2003). « L'acteur social pluriculturel : évolution politique, positions didactiques », in CARTON, F. & RILEY, P. (éd. par). *Vers une compétence plurilingue. Le Français dans le monde. Recherches et applications.* Juillet. Paris : FIPF / CLE international (pp. 32 – 46).

ZNANIECKI, F. et THOMAS, W. I. (2005 ; 1919). *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant.* Paris : A. Colin.

### **Sources – Documents officiels**

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 12 septembre 1848.

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999.

Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004.

Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Loi sur les langues, LLC) du 5 octobre 2007.

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE, (2006). « Une langue pour l'intégration ». *Cours de langue pour personnes migrantes : Étude des besoins dans le canton de Fribourg.* Fribourg.

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE, (2012). *Bilan de l'année 2012. Priorités pour l'année 2013.* Fribourg.

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE, (2009). *Concept « Langue et formation » pour le canton de Fribourg 2009 – 2011.* Fribourg.

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE, (2008). *Intégration des migrantes et des migrants : schéma directeur cantonal et plan d'action 2008 – 2011.* Fribourg.

ETAT DE FRIBOURG (2013). *Annuaire statistique du canton de Fribourg. Statistisches Jahrbuch des Kantons Freiburg.* Fribourg : Service de la statistique.

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005.

Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) du 26 juin 1998.

Loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (LInt) du 24 mars 2011.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, (2012). *Apprendre le Québec. Guide pour réussir votre intégration*. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications (3<sup>e</sup> édition).

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, (2008). *Pour enrichir le Québec. Franciser plus, intégrer mieux*. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, (2008). *Pour enrichir le Québec. Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications.

OFFICE FÉDÉRAL DES MIGRATIONS (2012). *Étrangers et requérants d'asile en Suisse. L'Office fédéral des migrations ODM. L'Office en bref*. Berne : Office fédéral des migrations.

UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (2011). *UDC – le parti de la Suisse. Programme politique de l'Union démocratique du centre 2011 – 2015*. Berne : UDC Suisse.

### **Références – Sites Internet officiels**

Site officiel du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme :  
<http://www.fr.ch/imr/fr/pub/index.cfm>

Site officiel de la Confédération suisse :  
<http://www.admin.ch/org/polit/00056/index.html?lang=fr>

Site officiel de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique :  
<http://www.edk.ch/dyn/11926.php>

Site officiel de l'État de Fribourg :  
<http://admin.fr.ch/ww/fr/pub/index.cfm>

Site officiel du Gouvernement du Canada, Immigration et Citoyenneté Canada :  
<http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/ministere/index.asp>

Site officiel de la Haute École pédagogique Fribourg (HEP) :  
<http://www.hepfr.ch/home>

Site officiel de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg :  
<http://www.fr.ch/dics/fr/pub/index.cfm>

Site officiel des Missions allemandes en France :  
<http://www.allemagne.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/Startseite.html>

Site officiel de l'Office fédéral des migrations :

<http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>

Site officiel de l'Office fédéral de la statistique :  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

Site officiel de Revenu Québec :  
<http://www.revenuquebec.ca/fr/default.aspx>

Site officiel de la Ville de Fribourg :  
<http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/index.cfm>

### Références consultées

ABRIC, J.-C. (2003). « Pratiques sociales, représentations sociales », in ABRIC, J.-C. (dir. par). *Méthodes d'études des représentations sociales*. Ramonvill Saint-Onge : Éditions érès (pp. 217 – 238).

ABRIC, J.-C. (1994). « L'organisation interne des représentations sociales : système central et système périphérique », in GUIMELLI, C. (dir. par). *Structures et transformations des représentations sociales*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé (pp. 73 – 84).

AMSELLE, J.-L. (1994). « Quelques réflexions sur la question des identités collectives en France aujourd'hui », in FOURIER, M. et VERMES, G. *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 44 – 54).

BELKHODJA, C. et VATZ LAAROUSSI, M. (dir. par). (2012). *Immigration en dehors des grands centres : enjeux, politiques et pratiques dans cinq états fédéraux*. Paris : L'Harmattan / Compétences interculturelles.

BERTAUX, D. (1980). « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 69 (pp. 197 à 225).

BERTHOUD-AGHILI, N. (2003). « Migration et intégration scolaire. Perspectives théoriques », in PERREGAUX, C, et alii. *Intégrations et migrations : regards pluridisciplinaires*. Paris : Espaces interculturels / L'Harmattan (pp. 303 – 315).

BERTRAND, M. (1997). « Les poupées russes des minorités nationales, ou quand la langue à apprendre est à la fois majoritaire et minoritaire », in LEFEBVRE, M. L. et HILY, M.-A. (dir. par). *Les situations plurilingues et leurs enjeux*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 127 – 141).

BLUM, A. et GUERIN-PACE (2000). *Des Lettres et des chiffres. Des tests d'intelligence à l'évaluation du « savoir lire », un siècle de polémiques*. Paris : Fayard.

BOURHIS, R. Y., GAGNON, A. et MOISE, L. C. (1999). « Discrimination et relations intergroupes », in BOURHIS, R. Y. et LEYENS, J.-P. (éd. par) (1999). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*. Liège : Psychologie et sciences humaines / Pierre Mardaga (pp. 161 – 199).

- BOYER, H. (sous la dir. de) (1996). *Sociolinguistique. Territoire et objets*. Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- CAMILLERI, C. et *alii.* (éd. par). *Stratégies identitaires*. Paris : PUF / Psychologie d'aujourd'hui.
- CARIGNAN, N. (2010). « Pour un rapport à l'autre empreint d'empathie et de respect mutuel », in THESEE, G., CARIGNAN, N. et CARR, P. R. (dir. par). *Les faces cachées de l'interculturel. De la rencontre des porteurs de cultures*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 186 – 199).
- CARR, P. R. (2010). « L'interculturel et la race blanche : la face cachée des relations de pouvoir inévitables », in THESEE, G., CARIGNAN, N. et CARR, P. R. (dir. par). *Les faces cachées de l'interculturel. De la rencontre des porteurs de cultures*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 201 – 221).
- CARROLL, R. (1987). *Évidences invisibles*. Paris: Seuil.
- CATTACIN, S. et LOSA, S. (2009). *Plurilinguisme vécu et identité: pratiques et stratégies d'utilisation de la langue dans des contextes plurilingues suisses*. Rapport final: Fonds national suisse de la recherche scientifique (PNR 56).
- CHAUCHAT, H. et DURAND-DELVIGNE, A. (dir. par) (1999). *De l'identité du sujet au lien social: l'étude des processus identitaires*. Paris : Sociologie d'aujourd'hui / Presses Universitaires de France.
- CHAUDET, I. et *alii.* (2003). « Les réponses aux problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère », in WICKER, H.-R., FIBBI, R. et HAUG, W. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Seismo / Cohésion sociale et pluralisme culturel (pp. 357 – 374).
- CORDEIRO, A. (1994). « Les termes du débat sur l'« intégration » et le refus de la diversité culturelle en France », in FOURRIER, M. et VERMES, G. *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 167 - 173).
- COSSEE, C., LADA, E. et RIGONI, I. (2004). *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*. Paris : Armand Colin.
- DAHLEM, J. (1999). « Quel discours sur les immigrés et l'immigration dans l'Encyclopaedia Universalis (1968 – 1998) ? », in *Mots*, septembre 1999, N°60. Perspectives croisées sur l'immigration (pp. 9 – 29).
- DESCHAMPS, J.-C. et DEVOS, T. (1999). « Les relations entre identité individuelle et collective ou comment la similitude et la différence peuvent covarier », in DESCHAMPS, J.-C. et *alii.* *L'identité sociale : la construction de l'individu dans les relations entre groupes*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble / Vies sociales (pp. 149 – 167).
- DESCHAMPS, J.-C. et BEAUVOIS, J.-L. (1999). « Attributions intergroupes », in BOURHIS, R.Y. et LEYENS, J.-P. (éd. par). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*. Liège : Pierre Mardaga / Psychologie et sciences humaines (pp. 97 – 126).



- DEMAZIERE, D. et DUBAR, C. (2007 ; 1997). *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*. Ste-Foy : Presses de l'Université Laval.
- DOISE, W. (1986). « Les représentations sociales. Définition d'un concept », in DOISE, W. et PALMONARI, W. (dir. par). *L'étude des représentations sociales*. Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- ERIKSEN, T. H. (1993). *Ethnicity and Nationalisme. Anthropological Perspectives*. London : Pluto Press.
- EXTERMANN, B. (2009). « Le débat des langues dans l'enseignement secondaire en Suisse romande au XIXe siècle », in ARREGUI, N. et ALBERDI, C. (coord. par). *Documents. Pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*. SIHFLES (Actes du Colloque tenu à l'Université de Granada, le 5-6-7 novembre 2008) (N°43, décembre) (pp. 81 – 98).
- FLÜCKIGER, Y. et RAMIREZ, J. (2003). « Positions hiérarchiques et ségrégation par origine en Suisse », in WICKER, H.-R., FIBBI, R et HAUG, W. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Seismo / Cohésion sociale et pluralisme culturel (pp. 290 – 307).
- FOSTER, S. (2008). *L'école et ses réformes*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes / Le savoir suisse.
- FOURIER, M. et VERMES, G. (1994). *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels.
- FRANCARD, M. (éd. par) (1993). « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques », in *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, Vol. 1 (pp. 137 – 145) (Actes du Colloque de Louvain-La-Neuve, 10 – 12 novembre).
- GIORDANO, C. (2003). « Préface. De la crise des représentations au triomphe des préfixes », in GOHARD-RADENKOVIC, A., MUJAWAMARIYA, D. et SOLEDAD, P, (éd. par). *Intégration des « minorités » et nouveaux espaces interculturels*. Berne : Peter Lang/Transversales (pp. XI-XVII).
- GOHARD-RADENKOVIC, A. (2007). « Situation de la langue française d'une Suisse aux quatre langues : paradoxes entre son statut, ses représentations et son enseignement », *CIREM*, Presses universitaires de la Faculté d'éducation d'Ottawa, Canada.
- GOHARD-RADENKOVIC, A. (2006). « La nouvelle politique au Québec et ses effets : de la catégorisation culturelle 'Eux-Autres' aux tensions sociales entre 'Nous-Québécois', in *Freiburger Sozialanthropologische Studien / Fribourg Studies in Social Anthropology*, Wertkonflikte und Wertewandel, (hrsg von Giordano, C. und Patry, J.-L.). LiT Verlag, Münster.
- GOHARD-RADENKOVIC, A. (2004). « Représentations des 'nouveaux arrivants' et enjeux de leur intégration au Québec », MURPHY-LEJEUNE, E. (coord. par). *Francophonies*, n° Interculturel, Nouvelles mobilités, nouveaux voyageurs. Lecce : Alliance française.
- GOHARD-RADENKOVIC, A. (2003). « Politique ethnoculturelle du gouvernement malaisien et ses effets sur le statut des langues dans le supérieur : réflexions à partir d'une expérience », in AKKARI, A. et PEREZ, S. (coord. par). *L'éducation en débats: analyse comparée. Debates in education:*

*comparative analysis. La educacion en debates: analisis comparado*. Revue académique électronique Vol.1, Site Web : <http://www.hep-bejune>.

HAUSER, C. (2010). « S'affranchir d'une mémoire sans avenir : la difficile ouverture au monde de la Suisse après 1945 et ses enjeux culturels », *Temps croisés*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme (pp. 211 – 224).

HOLTZER, T. et SCHNEIDER, G. (2003). « Le revers de la médaille d'une mise en œuvre décentralisée des procédures d'asile – A l'exemple de la Suisse, perspectives pour l'Union européenne », in WICKER, H.-R., FIBBI, R et HAUG, W. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Seismo / Cohésion sociale et pluralisme culturel (pp. 153 – 171).

IBANEZ, T. (1999). « Idéologie et relations intergroupes », in BOURHIS, R. Y. et LEYENS, J.-P. (éd. par). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*. Liège : Psychologie et sciences humaines / Pierre Mardaga (pp. 321 – 345).

IMBERT, P. (2005). « Canada : Three Centuries in the Americas », in IMBERT, P. (éd. par). *Consensual Disagreement. Canada and the Americans*. Ottawa : L'Université canadienne (pp. 13 – 49).

IPPERCIEL, D. (2007). « La Suisse : un cas d'exception pour le nationalisme ? », *Swiss Political Review*, 13 (1) (pp. 39 – 67).

JUTEAU, D. (1999). *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal : Trajectoires sociales / Les Presses de l'Université de Montréal.

JUTEAU, D. (1994). « Multiculturalisme, interculturalisme et production de la nation », in FOURRIER, M. et VERMES, G. *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 55 – 72).

KASTERSZTEIN, J. (1999). « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités », in CAMILLERI, C. et *alii.* (éd. par). *Stratégies identitaires*. Paris : PUF / Psychologie d'aujourd'hui (pp. 26 – 41).

KÄLIN, W. (2003). « Droits fondamentaux dans la société d'immigration : intégration entre assimilation et multiculturalisme », in WICKER, H.-R., FIBBI, R et HAUG, W. (dir. par). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Seismo / Cohésion sociale et pluralisme culturel (pp. 131 – 152).

KILANI, M. (1994). *L'invention de l'autre. Essais sur le discours anthropologique*. Lausanne : Payot / Sciences humaines.

LADA, E. (2004). « La fabrique de « l'ethnique » en entreprise publique », in COSSEE, C., LADA, E. et RIGONI, I. *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*. Paris : Armand Colin (pp. 139 – 160).

- LONDEI, D. (2008). « L'héritage culturel, une notion incontournable pour les langues de spécialité », in BERTRAND, O. et SCHAFFNER, I. (dir. par). *Le français de spécialité. Enjeux culturels et linguistiques*. Palaiseau : Éditions de l'École Polytechnique (pp. 13 – 22).
- LÜDI, G. (1990). « Naturalisation et dialectes », in CENTLIVRES, P. (dir. par). *Devenir Suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Genève : Georg / Institut universitaire d'études européennes (pp. 229 – 242).
- MAALOUF, A. (1998). *Les Identités meurtrières*. Paris : Grasset et Fasquelle.
- MAHNIG, H. (dir. par). *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zurich : Éditions Sésimo / Sciences sociales et problèmes de société.
- MALEWSKA-PEYRE, H. (1999). « Les processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires », in CAMILLERI, C. *Stratégies identitaires*. Paris : Psychologie d'aujourd'hui / Presses Universitaires de France (pp. 111 – 141).
- MATTHEY, M. et DE PIETRO, J.-F. (1997). « La société plurilingue : utopie souhaitable ou domination acceptée? », in BOYER, H. et alii. *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?* Paris : L'Harmattan (pp. 133 – 190).
- MBOUP, M. (2003). « Analyse comparative des politiques publiques d'immigration en Europe : France, Grande-Bretagne, Suède, Italie », in PERREGAUX, C. et alii. *Intégrations et migrations : regards pluridisciplinaires*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 113 – 140).
- MILES, R. (1994). « Nationalisme, racisme et limites de l'État-Nation. Le cas « Britannique », in FOURRIER, M. et VERMES, G. *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 30 – 43).
- MORIN, E. (2000). *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Paris : Seuil.
- MUCCHIELLI, A. (1991). *Les méthodes qualitatives*. Paris : Presses Universitaires de France / Que sais-je?
- MURPHY-LEJEUNE, E. (2001). « Étranger ». Les vicissitudes de « l'étranger » moderne ou les aventures d'un concept. Une définition de l'étrangeté comme manière d'être et de penser contemporain », in PAGANINI, G. (coord. par). *Différences et proximité culturelles : l'Europe. Espaces de recherche*. Paris : L'Harmattan (pp. 81 – 92).
- OGAY, T. (2003). « Comprendre les enjeux identitaires de l'intégration des migrants : l'apport de la psychologie sociale et interculturelle », in PERREGAUX, C. et alii. *Intégrations et migrations : regards pluridisciplinaires*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 211 – 235).
- PALIDDA, S. (1999). « La criminalisation des migrants », in *Délits d'immigration*, Paris : Seuil / Actes de la recherches en sciences sociales (n° 129, septembre) (pp. 39 – 49).

- PALMONARI, A. et DOISE, W. (1986). « Caractéristiques des représentations sociales », in DOISE, W. et PALMONARI, A. (dir. par). *L'étude des représentations sociales*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé (pp. 13 – 33).
- PIGUET E. et WANNER P. (2000). *Les naturalisations en Suisse : différences entre nationalités, cantons et communes, 1981-1998*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- PILON-LE, L. (1979). « Le politique en anthropologie : une anthropologie politique ? », in *Perspectives anthropologiques. Un collectif d'anthropologues québécois*. Montréal : Les Éditions du Renouveau pédagogique (pp. 191 – 216).
- RESZLER, A. (1986). *Mythes et identités de la Suisse*. Genève : Editions Georg.
- RIGAUD, N. (2008). « Identité et habitus de classe », in RIGAUD, N. *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*. Bruxelles : de Boeck / Ouvertures sociologiques (pp. 19 – 62).
- RIVERA, A. (2000). « Ethnie – ethnicité », in GALLISSOT, R., KILANI, M. et RIVERA, A. (dir. par). *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*. Lausanne : Éditions Payot / Anthropologie (pp. 97 – 114).
- SPIRE, A. (1999). « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », in ARSS. *Délits d'immigration*. Paris : Seuil (Actes n° 129) (pp. 50 – 56).
- TABOADA-LEONETTI, I. (1999). « Stratégies identitaires et minorités : le point de vue sociologique », in CAMILLERI, C. et *Alii*. (éd. par). *Stratégies identitaires*. Paris : PUF / Psychologie d'aujourd'hui (pp. 43 – 83).
- THIESSE, A.-M. (1997). *Ils apprenaient la France*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme / Ethnologie de la France.
- TODOROV, T. (2004). *Les abus de la mémoire*. Paris : arléa.
- TODOROV, T. (2002). *La conquête de l'Amérique : la question de l'autre*. Paris : Seuil / Points Essai.
- VINSONNEAU, G. (2002). *L'identité culturelle*. Paris : Armand Colin / VUEF.
- WEIBEL, E. (1988). « Les cantons bilingues en Suisse », in PUPIER P. et WOEHLING, J. *Langue et droit*. Montréal : Wilson et Lafleur (pp. 351 – 373) (Actes du premier Congrès de l'Institut international de droit linguistique comparé).
- WICKER, H-R., FIBBI, R. et HAUG, W. (dir. par) (2003). *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*. Zurich : Cohésion sociale et pluralisme culturel / Éditions Séismo.
- YANAPRASART, P. (2006). *L'expatrié : un acteur social de la mobilité internationale. Cadres entre la Suisse et la France*. Berne : Peter Lang / Transversales.

ZOUALI, O. (1997). « Maintien de la langue d'origine et acquisition de la langue seconde chez les élèves maghrébins à Montréal », in LEFEBVRE, M. L. et HILY, M.-A. (dir. par). *Les situations plurilingues et leurs enjeux*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 249 – 266).

ZARATE, G. (1997). « Pour l'amour de la France : la constitution d'un capital pluriculturel en contexte familial », in LEFEBVRE, M. L. et HILY, M.-A. (dir. par). *Les situations plurilingues et leurs enjeux*. Paris : L'Harmattan / Espaces interculturels (pp. 25 – 33).

# ANNEXES

## ANNEXE A : Formulaire de consentement (acteurs communaux)

*Stratégies d'adaptation d'étrangers en zones bilingues de faible densité démographique: entre espaces d'intégrabilité et nouveaux espaces interculturels*

### PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Vous allez participer à une recherche axée sur les questions relatives à l'adaptation/l'intégration des étrangers par l'acquisition des langues, dans les zones bilingues de faible densité démographique. L'apprentissage d'une langue est souvent perçu comme étant un facteur d'intégration, à la fois par les étrangers et par les membres de la collectivité locale. Mais que se passe-t-il lorsque les étrangers habitent des communes bilingues (allemand / français), impliquant qu'ils doivent apprendre deux langues (voire trois) au lieu d'une ? Ce qui est intéressant, c'est de comprendre les mécanismes qui amènent les étrangers à s'insérer dans les milieux « rurbains » bilingues et à choisir d'apprendre l'une ou l'autre des langues locales pour participer à la vie de la commune.

En somme, c'est de saisir la dynamique entre les motivations des étrangers à s'intégrer à la collectivité, les ressources mises à leur disposition pour leur adaptation/intégration et les perceptions des membres des groupes linguistiques locaux à l'égard de la présence d'étrangers dans la commune bilingue. Ce qui m'intéresse dans le cas actuel, c'est d'abord de recueillir vos impressions sur votre milieu professionnel, en lien avec les politiques linguistiques et migratoires tant fédérales, cantonales que communales. Dans cette optique, c'est de m'entretenir sur les pratiques institutionnelles de l'administration communale par rapport aux étrangers (par exemple, quels sont les services offerts par la commune pour les cours de langue, ou lors de l'arrivée des personnes étrangères) de même que par rapport aux pratiques linguistiques (par exemple, de quelle façon se vit le bilinguisme/trilinguisme dans l'institution).

Il serait ensuite intéressant de recueillir vos commentaires sur les questions relatives à l'intégration, aux langues et à la culture. A cet égard, ce qui retient mon attention, c'est que vous me fassiez part de vos impressions sur ces thèmes, ainsi que sur ce qui peut être pertinent de faire concrètement pour favoriser les échanges entre les étrangers et les membres des groupes linguistiques locaux. Plus précisément, j'aimerais recueillir vos opinions et vos interprétations sur la façon dont vous percevez ce qu'est : être étranger en Suisse et être Suisse.

### Objectifs

Cette recherche poursuit les objectifs suivants :

- Saisir les stratégies élaborées par les étrangers pour s'insérer dans la collectivité locale, en regard de leurs motivations à apprendre l'une ou l'autre des langues (ou les deux) de la commune bilingue et des ressources disponibles ;
- Connaître l'impact des politiques linguistiques et migratoires dans le processus d'adaptation/d'intégration des étrangers ;
- Voir quels sont les éléments culturels dominants des groupes linguistiques locaux et si la présence de nouveaux venus modifie le mode de cohabitation des groupes linguistiques ;
- Mettre à jour des facteurs favorisant ou, au contraire, freinant l'intégration des personnes issues d'autres nationalités (voire d'autres régions linguistiques), ceci afin de proposer des moyens pour favoriser la cohésion sociale.

## Tâches des participants

Votre participation consiste essentiellement à me raconter le contexte de vie que vous avez connu avant votre emploi à XXX, en me précisant par exemple votre parcours professionnel ou votre formation académique. Vous pouvez ensuite me faire part de votre expérience de travail en tant que XXX, que ce soit au niveau de vos motivations personnelles et professionnelles, de votre rôle de responsable de l'intégration dans une zone bilingue ou encore de la façon dont vous percevez les pratiques institutionnelles dans votre milieu de travail.

Vous êtes libre de participer à cette démarche, vous êtes libre de refuser ou de retirer votre participation en tout temps.

## Confidentialité

La confidentialité de vos propos sera respectée. Ce secret couvre l'identité et tous les éléments de la vie privée des personnes, portés à la connaissance du chercheur, ainsi que les informations et les documents confidentiels qu'il reçoit. Dans le domaine privé des personnes, ce secret s'étend à tout ce que le chercheur a vu, entendu et compris au cours de l'exercice de sa fonction.

Dans la rédaction du rapport de recherche, il n'y a aucun risque pour vous que nous dévoilions vos noms, adresses ou quoi que ce soit qui puisse vous causer préjudice. Lorsque des exemples sont requis, certains procédés garantiront votre anonymat : par exemple, l'emploi des pseudonymes, le changement des noms, des lieux, la suppression de tout élément susceptible de vous identifier.

Si vous le désirez, il nous fera plaisir de mentionner votre nom dans la liste des collaborateurs et des participants.

## Risques et avantages

Il n'y a aucun risque de préjudice quelconque conséquemment à la participation à cette recherche. Vous n'obtiendrez aucun avantage personnel. Les avantages éventuels de votre participation sont :

- la réévaluation personnelle ;
- aider une étudiante dans ses recherches.

**J'ai compris les explications données et je consens à participer à cette recherche.**

Date .....

Participant-e .....

Chercheuse.....

**ANNEXE B : Entretiens effectués avec les acteurs communaux de la Commune F et de la Commune G**

<b>Commune F</b>	<b>Commune G</b>
<p align="center"><b>Administration communale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Syndic de la commune</li> <li>° Coordinatrice scolaire et sociale</li> </ul>	<p align="center"><b>Administration communale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Présidente de la commune</li> </ul>
<p align="center"><b>Commission scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>°Présidente de la Commission scolaire, section francophone</li> <li>°Président de la Commission scolaire, section germanophone</li> <li>° Vice-présidente de la Commission scolaire</li> <li>°Représentante francophone du Comité scolaire (Commission de la scolarisation)</li> <li>° Représentant germanophone du Comité scolaire (Commission de la scolarisation)</li> </ul>	<p align="center"><b>Commission scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>°Président de la Commission scolaire, section germanophone</li> <li>°Vice-président de la Commission scolaire, section francophone</li> </ul>
<p align="center"><b>Cycle d'orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Enseignante, cours d'appui en français</li> <li>° Enseignant, cours d'appui en allemand</li> <li>° Maître titulaire de classe</li> </ul>	<p align="center"><b>Cycle d'orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>°Directeur du Cycle d'orientation, section germanophone</li> <li>° Directrice du Cycle d'orientation, section francophone</li> <li>° Enseignant Français langue maternelle</li> <li>° Enseignante Allemand langue maternelle</li> <li>° Enseignante, cours d'appui en français pour élèves étrangers au Cycle d'orientation, section francophone</li> <li>° Enseignante, cours d'appui en allemand pour élèves étrangers au Cycle d'orientation, section germanophone</li> </ul>
<p align="center"><b>Écoles primaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>°Responsable d'établissement de l'école primaire, section francophone</li> <li>° <i>Schulleiter</i> de l'école primaire, section germanophone</li> <li>° Enseignante Français langue maternelle</li> <li>° Enseignant Allemand langue maternelle</li> <li>° Enseignante, cours d'appui en français pour élèves étrangers à l'école primaire, section francophone</li> <li>° Enseignante, cours d'appui en allemand pour élèves étrangers à l'école primaire, section germanophone</li> </ul>	<p align="center"><b>Écoles primaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Responsable d'établissement de l'école primaire, section francophone</li> <li>° <i>Schulleiterin</i> de l'école primaire, section germanophone</li> <li>° Enseignante Français langue maternelle</li> </ul>
<p align="center"><b>Entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Responsable RH de L'Entreprise F</li> </ul>	<p align="center"><b>Entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Directeur de L'Entreprise G</li> </ul>
<p align="center"><b>Églises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Ancien curé de la paroisse catholique de la commune</li> <li>° Pasteur de la paroisse réformée de la commune</li> </ul>	<p align="center"><b>Églises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Curé de la paroisse catholique de la commune</li> <li>° Pasteur de la paroisse réformée de la commune</li> </ul>



## **ANNEXE C : Formulaire de consentement (acteurs issus de la migration)**

*Stratégies d'adaptation d'étrangers en zones bilingues de faible densité démographique: entre espaces d'intégrabilité et nouveaux espaces interculturels*

### **PRESENTATION DE LA RECHERCHE**

Vous allez participer à une recherche axée sur les questions relatives à l'adaptation/l'intégration linguistique et sociale des personnes de nationalité étrangère qui habitent des communes bilingues (allemand / français) du canton de Fribourg. L'idée est de comprendre les raisons pour lesquelles les personnes de nationalité étrangère apprennent une langue plutôt que l'autre langue (voire les deux ou les trois !). La recherche souhaite ainsi comprendre les réalités liées à la migration et la dynamique entre les choix linguistiques et les ressources mises à la disposition par la commune pour l'apprentissage des langues et pour participer à la vie locale.

### **Objectifs**

Cette recherche poursuit les objectifs suivants :

- Saisir les stratégies élaborées par les étrangers pour s'insérer dans la collectivité locale, selon leurs motivations à apprendre l'une ou l'autre des langues (ou les deux) de la commune bilingue et les ressources disponibles ;
- Connaître l'impact des politiques linguistiques et migratoires dans le processus d'adaptation/d'intégration des étrangers ;
- Mettre à jour des facteurs favorisant ou, au contraire, freinant l'intégration des personnes issues d'autres nationalités (ou d'autres régions linguistiques), ceci afin de proposer des moyens pour favoriser la cohésion sociale.

### **Tâches des participants**

Votre participation consiste essentiellement à me raconter votre contexte de vie avant d'arriver en Suisse et/ou votre contexte de vie en Suisse, les « choix » linguistiques que vous avez faits et votre perception de votre réalité en Suisse et des Suisses en général.

Vous êtes encore libre de participer à cette démarche, vous êtes libre de refuser ou de retirer votre participation en tout temps.

### **Confidentialité**

La confidentialité de vos propos sera respectée. Ce secret couvre l'identité et tous les éléments de la vie privée des personnes, portés à la connaissance du chercheur, ainsi que les informations et les documents confidentiels qu'il reçoit. Dans le domaine privé des personnes, ce secret s'étend à tout ce que le chercheur a vu, entendu et compris au cours de l'exercice de sa fonction.

Dans la rédaction du rapport de recherche, il n'y a aucun risque pour vous que nous dévoilions vos noms, adresses ou quoi que ce soit qui puisse vous causer préjudice. Lorsque des exemples sont requis, certains procédés garantiront votre anonymat : par exemple, l'emploi des pseudonymes, le changement des noms, des lieux, la suppression de tout élément susceptible de vous identifier.

Toutefois, si vous le désirez, il nous fera plaisir de mentionner votre nom dans la liste des collaborateurs et des participants.

**Risques et avantages**

Il n'y a aucun risque de préjudice quelconque conséquemment à la participation à cette recherche.

Vous n'obtiendrez aucun avantage personnel. Les avantages éventuels de votre participation sont :

- la réévaluation personnelle ;
  
- aider une étudiante dans ses recherches.

**J'ai compris les explications données et je consens à participer à cette recherche.**

Date .....

Participant-e .....

Chercheuse.....

**ANNEXE D : Entretiens effectués avec les acteurs ayant connu la migration de la Commune F et de la Commune G**

Commune F	Commune G
<p>° <b>Mayifa</b>  Pays de naissance : République démocratique du Congo  Langue(s) apprise(s) dans son pays : lingala, swahili et français  Langue(s) parlée(s) / apprise(s) en Suisse : français</p> <p>° <b>Kasun</b>  Pays de naissance : Sri Lanka  Langue(s) apprise(s) dans son pays : tamoul, anglais  Langue(s) parlée(s) / apprise(s) en Suisse : français</p> <p>° <b>Luna</b>  Pays de naissance : Italie  Langue(s) apprise(s) dans son pays : italien  Langue(s) parlée(s) / apprise(s) en Suisse : italien, français, allemand, anglais, latin, espagnol</p>	<p>° <b>Oltan</b>  Pays de naissance : Kosovo  Langue(s) apprise(s) dans son pays : albanais, serbo-croate, anglais  Langue(s) parlée(s) / apprise(s) en Suisse : français, allemand</p> <p>° <b>Milosav</b>  Pays de naissance : Macédoine  Langue(s) apprise(s) dans son pays : macédonien, français  Langue(s) parlée(s) / apprise(s) en Suisse : dialecte suisse allemand, allemand</p> <p>° <b>Camila</b>  Pays de naissance : Espagne  Langue(s) apprise(s) dans son pays : espagnol  Langue(s) parlée(s) / apprise(s) en Suisse : espagnol, français, italien, dialecte suisse-allemand, allemand</p>

## **ANNEXE E : Grille d'entretien pour les acteurs communaux (Administration, écoles)**

### **1- Rôle professionnel**

Pouvez-vous me faire part brièvement de votre parcours professionnel avant d'occuper votre poste actuel ?

En quoi consiste votre travail au sein de cette institution ? Comment percevez-vous votre rôle en tant que X dans une petite ville bilingue ou ce que j'appelle une zone de faible densité démographique ?

### **2- Directives des institutions**

#### *a) Linguistiques :*

Y a-t-il des directives officielles à l'égard des langues au sein de l'institution ? Comment sont-elles appliquées ? Comment percevez-vous ces directives ? Selon vous, y a-t-il des points forts et des points faibles dans ces directives et leur application dans la vie quotidienne ?

#### *b) Migratoires :*

Y a-t-il des politiques migratoires au sein de l'institution ? Comment sont-elles appliquées ? Comment percevez-vous ces directives : selon vous, y a-t-il des points forts et des points faibles dans ces directives et leur application dans la vie quotidienne ?

### **3- Région / commune bilingues**

#### *a) Groupes linguistiques locaux :*

De quelle façon se vit le bilinguisme / trilinguisme localement au quotidien : par exemple, relations / contacts entre Romands et Alémaniques dans les secteurs de la vie publique ; les habitants sont-ils monolingues, ou bilingues voire trilingues ?

Et selon vous, le fait de vivre le bi-trilinguisme à X présente-t-il points forts ou des points faibles et pourquoi ?

#### *b) Présence des étrangers :*

Selon vous, comment se vit le bilinguisme / trilinguisme du côté des étrangers dans la commune ?

Y a-t-il des dispositifs pour l'apprentissage d'une, deux voire les trois langues ?

Selon vous, y a-t-il des points forts et des points faibles dans le fait que des étrangers habitent une région ou une commune bilingue ?

### **4- Perceptions du monde**

#### *a) le « nous » / « autre proche » :*

Qu'est-ce qu'être Suisse ? Et particulièrement dans cette (petite) ville de X ? Qu'est-ce qu'être Romand / Alémanique ? A vos yeux, y a-t-il des ressemblances, des différences entre Romands et Alémaniques et lesquelles ?

#### *b) l'« autre » « proche / lointain » :*

Qu'est-ce qu'être « étranger » et particulièrement dans cette (petite) ville de X ? Comment peut-on distinguer culturellement un « étranger » d'un Suisse ? Comment peut-on s'intégrer à la collectivité en tant qu'« étranger » ? L'apprentissage de la ou des langues est-il un facteur d'intégration ? Y en a-t-il d'autres ? Quand cesse-t-on d'être « étranger » ?

## **ANNEXE F : Grille d'entretien pour les acteurs communaux (Entreprises)**

### **1- Rôle professionnel**

Comment percevez-vous votre rôle en tant que directeur d'une entreprise dans une petite ville bilingue ou ce que j'appelle une zone de faible densité démographique ?

### **2- Politiques des institutions**

#### *a) Linguistiques et migratoires :*

Y a-t-il des politiques officielles à l'égard des langues et de la migration au sein de l'institution ? (Ex. cours de langues pour étrangers et pour Suisses, présence d'interprètes, traductions des documents à l'interne, représentation des groupes linguistiques locaux au sein des équipes, etc.) Comment sont-elles appliquées ?

Comment percevez-vous ces politiques ? : Selon vous, y a-t-il des points forts et des points faibles dans ces directives et leur application dans la vie quotidienne ?

#### *b) Présence d'employés étrangers*

Comment cela se passe-t-il pour le recrutement des employés de nationalité étrangère ? (Bouche-à-oreille ? Réseaux ? Accent mis sur ce type d'employé ? Recrutement local ou international ?)

Comment percevez-vous ces modalités ? : Selon vous, y a-t-il des points forts et des points faibles ?

Est-ce qu'il y a eu des changements dans les « types » d'employés depuis une quarantaine d'années ? Quels sont-ils ? Comment l'entreprise s'est-elle adaptée à ces changements ?

### **3- « Réalité » interne**

#### *a) Échanges linguistiques*

D'une manière générale, quelle est la langue de travail utilisée au sein de votre entreprise ? Les employés étrangers savent-ils déjà l'une des langues locales lorsqu'ils sont engagés ? Si oui, parlent-ils plutôt le français ou l'allemand ou le dialecte ? Selon vous, apprennent-ils plus rapidement l'une des langues locales du fait de leur travail dans votre entreprise qui se situe dans une commune bilingue ?

#### *b) Région / commune bilingues*

Y a-t-il des avantages et des désavantages d'être établis à la frontière des langues ? Les employés seront-ils plutôt bilingues, trilingues, monolingues ? Y a-t-il des différences et des ressemblances entre Romands et Alémaniques (façon de travailler, aspects relationnels) ?

### **4- Perceptions du monde**

Selon vous, qu'est-ce que l'intégration ? Qu'est-ce qu'être Suisse ? Être étranger ? Quand cesse-t-on d'être étranger ?

## **ANNEXE G : Grille d'entretien pour les acteurs communaux (Églises)**

### **1- Rôle professionnel**

Pouvez-vous me faire part brièvement de votre parcours (professionnel et personnel) avant de devenir prêtre de la paroisse catholique de cette commune ?

Comment percevez-vous votre rôle en tant que X dans une petite ville bilingue ou ce que j'appelle une zone de faible densité démographique ?

### **2- Rôles de l'institution**

#### *a) Migratoires :*

Est-ce qu'il y a certains types de services qui sont offerts par votre Église pour les étrangers ? Est-ce que vous croyez que votre Église a un rôle particulier à jouer dans l'intégration des étrangers ? Lequel / lesquels ?

Croyez-vous que les « lieux de culte » constituent des lieux favorisant l'intégration des étrangers / des lieux de rencontres entre locaux et étrangers ? Est-ce que les étrangers créent leurs propres lieux de culte ? Si oui, comment percevez-vous ces lieux de culte ? Selon vous, y a-t-il des points positifs et des points négatifs dans la création de ces lieux de culte ?

Selon vous, est-ce que la réalité migratoire a changé depuis que vous êtes prêtre de la paroisse de cette commune ?

### **3- Région / commune bilingues**

#### *a) Groupes linguistiques locaux :*

De quelle façon se vit le bilinguisme / trilinguisme localement au quotidien : par exemple, relations / contacts entre Romands et Alémaniques dans les secteurs de la vie publique ; les habitants sont-ils monolingues, ou bilingues voire trilingues ? Et comment cela se traduit d'une manière concrète au sein de votre Église ?

Selon vous, le fait de vivre le bi-trilinguisme à X présente-t-il points forts ou des points faibles et pourquoi ?

#### *b) Présence des étrangers :*

Selon vous, comment se vit le bilinguisme / trilinguisme du côté des étrangers dans la commune ?

Savez-vous s'il a des dispositifs pour l'apprentissage d'une, deux voire les trois langues ?

Selon vous, y a-t-il des points forts et des points faibles dans le fait que des étrangers habitent une région ou une commune bilingue ?

### **4- Perceptions du monde**

#### *a) le « nous » / « autre proche » :*

Qu'est-ce qu'être Suisse ? Et particulièrement dans cette (petite) ville de X ? Qu'est-ce qu'être Romand / Alémanique ? A vos yeux, y a-t-il des ressemblances, des différences entre Romands et Alémaniques et lesquelles ?

#### *b) l'« autre » « proche / lointain » :*

Qu'est-ce qu'être « étranger » et particulièrement dans cette (petite) ville de X ? Comment peut-on distinguer culturellement un « étranger » d'un Suisse ?

Comment peut-on s'intégrer à la collectivité en tant qu'« étranger » ? L'apprentissage de la ou des langues est-il un facteur d'intégration ? Y en a-t-il d'autres ? Quand cesse-t-on d'être « étranger » ?

## ANNEXE H : Profil personnel

1- Date de naissance : .....

2- Lieu de naissance : .....

3- Lieu d'habitation actuel et depuis quand : .....

### 4- Parcours scolaire :

a) Lieux de scolarité :

- École primaire : .....

- École secondaire I ou C.O.: .....

- Formation post-obligatoire: apprentissage ou gymnase (École secondaire II):  
.....

- Formation supérieure: Institut professionnel (HES, HEC, etc.) ou Université:  
.....

- Autre(s) : .....

b) Formation universitaire, professionnelle et domaine de spécialisation (dernier diplôme obtenu) :  
.....

### 5- Formation linguistique :

a) Langue(s) première(s) ou maternelle(s) : .....

b) Langues apprise(s) : .....

b) Langue(s) pratiquée(s) régulièrement : .....

c) Langue(s) parlée(s) à la maison : .....

d) Langue(s) parlée(s) au travail : .....

e) Langue(s) parlée(s) pendant les loisirs: .....

### 6- Données personnelles :

a) Êtes-vous marié(e) ? / Origine du / de la conjoint(e) : ...../.....

b)- Profession exercée par le / la conjoint(e) : .....

c) Types d'études / Langues apprises et pratiquées par le / la conjoint(e) :  
...../.....

d) Avez-vous des enfants ? / Âge : ...../.....



e) Type d'études / Langues apprises et pratiquées par les enfants :

.....  
.....

**7- Séjour(s) dans les autres régions de Suisse : lieux, durée et raisons du séjour :**

.....  
.....  
.....  
.....

**8- Séjour(s) à l'étranger : lieux, durée et raisons du séjour :**

.....  
.....  
.....  
.....

**9- Autres commentaires :**

.....  
.....  
.....  
.....

## ANNEXE I : Grille d'entretien pour les acteurs ayant connu la migration

### 1- Histoire de vie

Pouvez-vous me dire à quel endroit est-ce que vous êtes né ?

Pouvez-vous me raconter votre contexte de vie avant votre départ pour la Suisse (date de naissance, lieux fréquentés, cadre familial, lieux de scolarité, formation académique, parcours professionnel, formation linguistique) ? Pouvez-vous me raconter votre parcours migratoire et comment vous êtes venu en Suisse ? Et dans cette commune ? Avez-vous encore des contacts avec des gens du pays dont vous êtes originaire ? Comment percevez-vous votre situation en Suisse en tant que non Suisse (sur les plans officiel / social / professionnel / personnel) ? Comment percevez-vous les termes de « migrant » et d'« étranger » ?

Est-ce que vous travaillez à l'extérieur de la maison ? Si oui, en quoi consiste votre travail ? (Si non, est-ce que votre conjoint(e) travaille à l'extérieur de la maison ?) Pouvez-vous me raconter comment vous (il / elle) avez obtenu ce travail ? Et votre (son) milieu de travail en tant que tel, est-il composé de travailleurs provenant de divers pays ? Quelle est la langue parlée quotidiennement dans votre (son) milieu de travail ?

### 2- Région / commune bilingues

a) *Apprentissage de la ou des langues :*

Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez appris le français / allemand ? Avez-vous eu un choix à faire entre l'allemand et le français ? Y a-t-il des dispositifs locaux pour l'apprentissage de la ou des langues ? Trouvez-vous qu'ils sont suffisants / adéquats et pourquoi ?

Comment percevez-vous cette langue apprise par rapport à l'autre (difficulté, importance dans la commune, importance pour le travail, importance en Suisse) ? Et qu'en est-il du dialecte suisse-allemand ? Selon vous, y a-t-il des points forts et des points faibles dans le fait de vivre dans une commune bi-trilingue et pourquoi ?

b) *Plurilinguisme familial :*

Quels sont vos rapports avec votre / vos langue(s) première(s) / langue(s) du pays d'origine ? Quelle(s) langue(s) parle-t-on à l'intérieur de votre famille ? Et selon les générations ? Y a-t-il des « bricolages » linguistiques ?

c) *Groupes linguistiques locaux :*

De quelle façon se vit le bilinguisme / trilinguisme localement au quotidien : par exemple, relations / contacts entre Romands et Alémaniques dans les secteurs de la vie publique ; les habitants sont-ils monolingues, ou bilingues voire trilingues ? Les habitants locaux démontrent-ils un intérêt à l'égard du choix que les étrangers font de la langue d'apprentissage ?

### 3- Perceptions du monde

a) *Liens avec la collectivité*

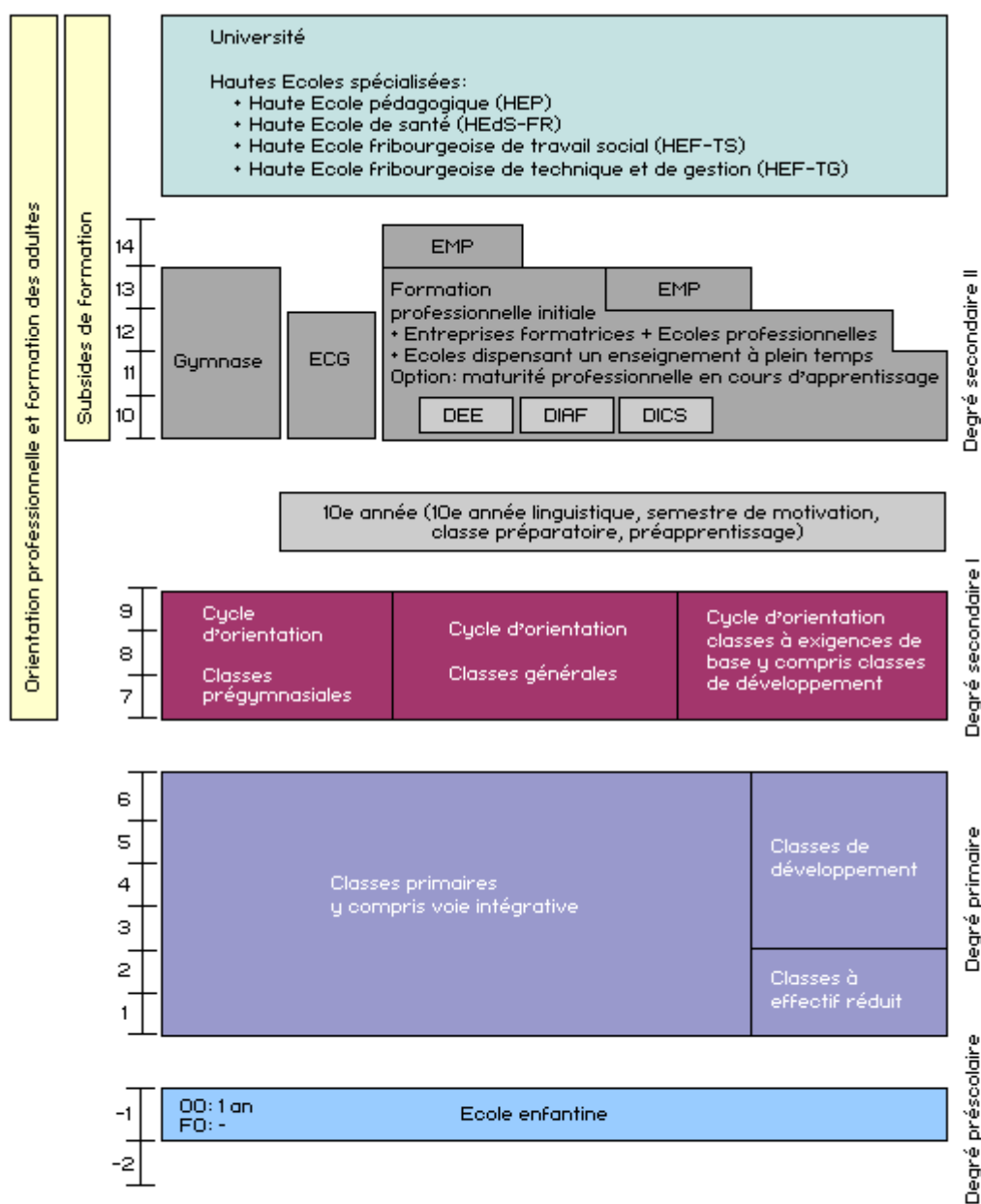
Faites-vous partie d'une ou de plusieurs associations ? Si oui, lesquelles et en quoi consiste leur(s) activité(s) ? Fréquentez-vous des endroits que l'on pourrait qualifier de « lieux de rencontre » (lieux publics, semi-publics, privés - commerces, cafés, voisinage, associations caritatives, « communautaires », lieux de culte, clubs de loisirs, rencontres sportives, etc.) ? Y a-t-il en ces endroits des gens provenant de divers pays ? Lesquels ? Y a-t-il des « Suisses » ? Dans quel(s) contexte(s) avez-vous des contacts avec des Suisses ?

*b) Images de la Suisse*

Quelle était l'image que vous aviez de la Suisse avant de vous y installer ? Comment la voyez-vous maintenant ? Selon vous, qu'est-ce qu'être « Suisse » ? Et particulièrement dans cette commune ? A vos yeux, y a-t-il des ressemblances et des différences entre Romands et Alémaniques et lesquelles ?

Qu'est-ce qu'être « étranger » en Suisse et particulièrement dans cette commune ? Comment peut-on s'intégrer à la collectivité en tant qu'« étranger » ? L'apprentissage de la ou des langues est-il un facteur d'intégration ? Y en a-t-il d'autres ? Quand cesse-t-on d'être « étranger » ?

## ANNEXE J : Le système d'enseignement dans le canton de Fribourg



OO = Offre obligatoire  
 FO = Fréquentation obligatoire  
 ECG = Ecole de culture générale  
 EMP = Ecole de maturité professionnelle

Source : Site Internet de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport de Fribourg (DICS) : <http://admin.fr.ch/dics/fr/pub/formation.cfm>

Page modifiée le 25.01.2008

